



HAL
open science

Les opérations de maintien de la paix en faveur du repositionnement chinois

Raja Amer

► **To cite this version:**

Raja Amer. Les opérations de maintien de la paix en faveur du repositionnement chinois. Science politique. Université Paris-Saclay, 2023. Français. NNT : 2023UPASU008 . tel-04510255

HAL Id: tel-04510255

<https://theses.hal.science/tel-04510255>

Submitted on 18 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les opérations de maintien de la paix en faveur du repositionnement chinois

*Peacekeeping operations in favor of Chinese international
repositioning*

Thèse de doctorat de l'Université Paris Paris-Saclay

École doctorale n°629 : Sciences sociales et humanités (SSH)

Spécialité du doctorat : Sciences Politiques

Unité de recherche : Université Paris-Saclay, Institut du droit de l'espace et des
télécommunications, 92330, Sceaux, France.

Graduate School : Sociologie et Science Politique

Référent : Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Thèse préparée dans Université Paris-Saclay, Institut du droit de l'espace et des
télécommunications, 92330, Sceaux, France., sous la direction de **Selim El Sayegh**,
Maître de conférences

Thèse soutenue à Paris-Saclay, le 21 Juillet 2023, par

Amer Raja

Composition du Jury

Philippe Achilleas Professeur, Université Paris Saclay	Président
Céline MERHEB Professeure, Université la Sagesse, Liban	Rapporteur
Amine Lebbos Professeur, Université Libanaise	Rapporteur
Rachid El Houdaigui Professeur, Université Abdelmalek Essaadi, Maroc	Examineur

Titre : Les opérations de maintien de la paix en faveur du repositionnement chinois

Mots clés : Les opérations de maintien de la paix / Chine / Repositionnement international de la Chine

Résumé : La participation de la Chine aux opérations internationales de maintien de la paix des Nations Unies connaît une transformation majeure. Cette montée en puissance chinoise suscite un intérêt manifeste chez les analystes politiques. Ces derniers s'interrogent sur le rôle futur de la Chine au sein du système international. Notre étude vise à préciser davantage les facteurs qui ont influencé les décisions politiques chinoises relatives aux OMP. Une telle approche permettra de mieux cerner l'engagement de la Chine en adéquation avec les principes et normes internationales, afin de déterminer si l'Empire du Milieu tente de se servir de son influence pour reconfigurer le système international en conformité avec ses intérêts nationaux.

Le changement de l'idéologie chinoise à l'égard des OMP s'est effectué progressivement. D'un radicalisme reconnu, la Chine est actuellement l'une des participantes actives des OMP. À ce titre, elle s'implique constamment, en adoptant des normes pragmatiques et structurées dans le choix des OMP et des actions à l'ONU. Face à ce changement notoire, et conscient du fait que selon la vision réaliste des relations internationales, chaque acteur politique n'agit que pour satisfaire ses intérêts, il est légitime de nous interroger : quels facteurs et preuves peuvent-ils expliquer l'évolution de la Chine depuis son hostilité précoce à toutes les OMP à son état actuel de contributeur incontournable des OMP ? Comment sa contribution aux OMP favorise-t-elle son repositionnement sur l'échiquier géopolitique mondial ? Quels sont les effets de l'ardeur de la politique étrangère chinoise sur son ordre politique interne et sur la géopolitique mondiale ?

Cette Comme méthodologie, nous avons choisi la collecte des données et les techniques vivantes. Les documents écrits et les documents statistiques ont été exploités et des entretiens ont été effectués. L'étude a permis de consolider la théorie du réalisme classique. Cette dernière met en évidence les motifs cachés de la Chine lorsqu'elle participe aux OMP.

Consciente qu'elle était une puissance historique, elle se devait d'harmoniser ses actions internationales afin de reprendre, dans le concert des nations, la place qui était sienne au XVIIIe. Dans un contexte de guerre froide où l'anarchie du système international était de plus en plus visible, le repli sur soi était le leitmotiv de Pékin. Néanmoins, au fil des années, elle s'est rendu compte qu'il lui était préjudiciable de se fermer au monde. À travers son soft power déployé minutieusement dans le monde au moyen des OMP, Pékin a appliqué la logique du self help. Ses investissements massifs en Afrique, ses intérêts économiques indéniables dans le monde sont autant de raisons valables pour la Chine de veiller à la paix mondiale. En montant comme une puissance économique incontournable, la Chine a bien bénéficié de son implication dans les OMP. Elle bénéficie d'une légitimité internationale assurée par des opérations de maintien de la paix à un coût relativement bon marché, couvrant ainsi tout à la fois sa croissance économique et militaire. Elle apparaît ainsi comme un État responsable devant le monde développé et comme un État non colonial face au monde en développement. Dans ces conditions, elle rétablit le rapport de force avec les autres grandes puissances comme la Russie et surtout les USA, son véritable concurrent.

Nous pouvons conclure qu'une idéologie politique ou identitaire peut varier et fluctuer selon les circonstances, puisque les plus grands analystes des années 60 et 70 ne pouvaient prévoir un changement radical de la Chine à l'égard des institutions internationales, plus précisément les opérations de maintien de la paix, que Pékin percevait comme un outil d'ingérence dans les affaires internes des nations. Cependant, la fluctuation de sa posture s'inscrit uniquement dans la quête de ses intérêts nationaux.

Title : Peacekeeping operations in favor of Chinese international repositioning

Keywords : Peacekeeping operations / China / Chinese international repositioning

Abstract : In recent decades, Chinese involvement on the global stage has markedly transformed, shown in its increasing participation in international United Nations (UN) peacekeeping operations (PKOs). This phenomenon has aroused the interest of political analysts, who wonder about China's future role in the international system.

Our study aims to shed more light on the factors that have influenced China's political decisions in relation to PKOs. Such an approach will enable us to better understand China's commitment to international principles and standards, and to determine whether the Middle Kingdom is attempting to use its influence to reconfigure the international system in line with its national interests.

The change in Chinese strategy towards the PKO has been gradual. Having been a radical outsider, China is now an active participant in the PKO. Its involvement is distinctly measured, however, adopting pragmatic and structured standards in its choice of PKOs and actions at the UN. Faced with this transformation, and mindful of the realist view of international relations that every political actor acts only to satisfy his or her interests, it is legitimate to ask: what factors and evidence can explain China's evolution from its early hostility to all PKO to its current state as a key contributor to PKO? How does its contribution to the PKO help it to reposition itself on the global geopolitical stage? What are the effects of China's eager international involvement on its domestic political order and on global geopolitics?

The approach utilized in this study deploys a classical realist approach in the analysis of statistical data, historical records, and interviews conducted by the author. The study helped to consolidate the theory of classical realism. This approach highlights China's hidden motives when participating in the PKOs.

Keenly aware of its historical dominance and subsequent decline, China utilizes its international agency in order to regain its 18th-century position in the concert of nations.

At first, against a backdrop of Cold War anarchy in the international system, Beijing's leitmotiv was to turn in on itself. Over the years, however, Beijing has come to realize that closing itself off from the rest of the world is detrimental to its own interests. Through its soft power, meticulously deployed around the world via the PKOs, Beijing has applied a self-interested logic, advancing its economic interests around the world and in particular its massive investments in Africa – all valid reasons look after world peace. Thanks to its gradual but effective involvement in the PKOs, the Middle Kingdom has consolidated its position as an economic power to be reckoned with.

Deploying this strategy, China benefits from the international legitimacy provided by relatively low-cost peacekeeping operations in order to cover both its economic and military growth. It thus appears as a responsible state to the developed world, and as a non-colonial state to the developing world. Under these conditions, it re-establishes the balance of power with other major powers such as Russia and, above all, the USA – its real competitor.

Accordingly, we conclude that national attitudes to multilateral institutions, particularly at the geopolitical and diplomatic levels, can and do evolve according to changing circumstances. The greatest analysts of the 60s and 70s found it difficult, then, to foresee a radical change in China's attitude towards international institutions, more specifically peacekeeping operations. Beijing itself, at that time, perceived these as tools for interference in the internal affairs of nations. That it has abandoned this position to become a leading figure on the international peacekeeping stage, is best understood in terms of the pursuit of its national interests.

Dédicace

Je dédie cet ouvrage

À ma femme, Nisrine, pour ses sacrifices, son soutien, à son amour illimité...

À mes enfants, Ziad et Tamara, à l'espoir qu'ils représentent...

À mes parents, mes sœurs et mon frère, à leur honnêteté et leur support...

À ma sœur Noura, pour ses interventions cruciales dans les temps difficiles...

À la science, loin des superstitions...

À un nouvel Orient loin de la tristesse, pour que la lune revienne à ses nuits...

À mon pays, pour qu'il sorte, un jour, de sa souffrance...

À Beyrouth, la perle de la méditerranée, pour qu'elle brille à nouveaux...

À nos oliviers, nos terrains...

À notre Mont Hermon éternel et sacré...

Remerciements

Je tiens dans un premier temps à adresser mes remerciements à l'Université Paris Saclay.

Je tiens à remercier très chaleureusement mon professeur encadrant Dr Selim El Sayegh pour son aide, son soutien, ses conseils, et pour m'avoir donné la chance de bénéficier de ses immenses connaissances.

Je remercie particulièrement Dr Phillipe Acheleas, mon directeur de laboratoire, pour son soutien et sa patience tout au long de la durée de la thèse.

Je remercie mon ami Ismail Badereldine, pour son soutien, son aide, et son encouragement continu.

Enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Sommaire

<i>Introduction générale</i>	13
<i>Première partie : La contribution chinoise dans les opérations de maintien de la paix ; une évolution vers une approche réaliste</i>	52
Chapitre I: Les facteurs commandant le déploiement chinois au nom de la paix ; la nécessité d'adapter la politique chinoise à un monde anarchique en changement	58
Section I: Évolution et définition des OMP	62
Section II: Le changement du positionnement chinois envers les OMP après la création de la RPC ; de l'identité à l'intérêt	116
Section III: Les motifs réalistes néoclassiques de la participation chinoise dans les OMP	156
Chapitre II: La justification de la participation chinoise dans les opérations de maintien de la paix ; vers la réaffirmation de la puissance chinoise	203
Section I: La Chine, de la non-interférence à la participation aux OMP	206
Section II: L'engagement chinois total dans les OMP sous Xi Jinping ; vers l'exacerbation des rapports de force	244
Section III: Les motifs de la contribution chinoise dans la FINUL ; un exemple pour acquérir la légitimité et planifier l'avenir	278
<i>Deuxième partie : Les effets attendus de la contribution chinoise au nom de la paix ; l'extension de l'influence chinoise</i>	326
Chapitre I: Les prix stratégiques résultant de l'augmentation de la capacité de l'État chinois à partir des OMP	329
Section I: Les résultats au plan sécuritaire chinois	331
Section II: La construction de la paix selon la vision chinoise	362
Section III: Les OMP au service de l'exploitation de l'Afrique	413
Chapitre II: L'augmentation du profil international de la Chine à partir des OMP	456
Section I: Le renforcement du multilatéralisme chinois par les OMP	457
Section II: Les effets des OMP chinois sur la paix mondiale	510
Section III: Les résultats de la participation chinoise dans la FINUL	543
<i>CONCLUSION GÉNÉRALE</i>	575

Liste des abréviations

ACM	: actions civil-militaires
AIIB	: Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures
ANASE ASEAN)	: Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE ou ASEAN)
APEC	: Asia-Pacific Economic Cooperation
APL	: Armée populaire de libération chinoise créée en 1927
APLS	: l'Armée populaire de libération du Soudan (
APRONUC	: Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge
APT	: « Advanced Persistent Threat » en français « menace persistance avancée ».
Areva	: multinationale devenue Orano française spécialisée dans les métiers du combustible nucléaire, de l'amont à l'aval du cycle.
ASEAN	: Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ATNUTO	: Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental
BRICS	: Brazil, Russia, India, China, South Africa (acronyme)
CAD fund	: Fonds de développement Chine-Afrique visant à encourager les investissements chinois en Afrique
CAEM	: Conseil d'assistance économique mutuelle ou Conseil d'aide économique mutuelle
CCPIT	: Conseil chinois pour le développement du commerce international
CEDEAO	: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	: Communauté économique européenne

CEM	: Commission des chefs d'état-major
CGWIC	: société industrielle de la Grande muraille de Chine
CHIN CEU engineering unit)	: Compagnie d'ingénierie de construction appelée aussi (China engineering unit)
CHINBATT	: Chinese battalion of UN peacekeepers
CICR	: Comité international de la Croix-Rouge
CLT	: Centre de Langues et de Traduction de l'Université libanaise
CMAE	: Conférence des ministres des alliés devenue en 1944 UNERCO
CNOOC	: China National Offshore Oil Corporation
CNPC	: China national Petroleum Corporation
CONFUCIUS INSTITUTS	: instituts culturels chinois
CSNU	: Conseil de sécurité des Nations unies
DAMAN opération	: contribution française à la FINUL
DDR	: Désarmement, Démobilisation, Réintégration
DIH	: Droit International Humanitaire
DPPA la paix des Nations unies	: Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations unies
ECOMOG l'Afrique de l'Ouest	: Groupe de suivi de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EUAMAM RCA République centrafricaine	: Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine
EUTM RCA centrafricaine	: Mission de formation de l'Union européenne en République centrafricaine
FAAPL	: Force aérienne de l'Armée populaire de libération [Chine]
FAO l'agriculture « »,	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture « »,

FCR	: Force Commander Reserve (force d'intervention de la FINUL)
FCSA	: Forum sur la coopération sino-africaine
FINUL	: Force intérimaire des Nations unies au Liban
FMI	: Fonds monétaire international
FNUOD désengagement	: Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
FOCAC	: Forum sur la coopération sino-africaine
FORDEPRENU Macédoine «	: Force de déploiement préventif des Nations Unies en Macédoine «
FUNCINPEC pacifique et coopératif	: Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif
FUNU I	: première Force d'urgence des Nations Unies
GNPOC	: Greater Nile Petroleum Operating Company
ICG	: International Crisis Group
IDE	: Investissements Directs à l'Étranger
KNPC	: Kuwait National Petroleum Compagnie
MAPL	: Marine de l'Armée populaire de libération [Chine]
MIMIC	: Military-military cooperation
MINUAD au Darfour	: La mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour
MINUAR	: Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda
MINUGUA	: Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUL	: La Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	: Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

MINUS	: Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSS	: Mission des Nations unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	: Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	: Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MONUC	: Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo devenue MONUSCO
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (anciennement MONUC)
NEPAD	: l'Agence de Développement de l'Union africaine
NP	: Non violent Peaceforce
OACI	: Organisation de l'Aviation civile internationale « »,
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques
OCS	: Organisation de coopération de Shanghai
OIG	: Organisation intergouvernementale (en anglais, intergovernmental organization ou IGO)
OLP	: Organisation de libération de la Palestine,
OMP	: Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONLF	: Front national de libération de l'Ogaden
ONU	: Organisation des Nations unies
ONUCI	: Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUDI	: Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUMOZ	: Opération des Nations Unies au Mozambique (

ONUST trêve	: L'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la
OTAN	: L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord
P EACE	: Pakistan East Africa Connecting Group
PAVN	: Armée populaire vietnamienne
PCC	: Parti communiste chinois.
PDVSA	: Petróleos de Venezuela SA (abrégé en PDVSA) est la compagnie pétrolière appartenant à l'État vénézuélien
PIB	: produit interieur brut
RDC	: republique democratique du congo
RPC	: République populaire de Chine
SAARC	: Association d'Asie de sud pour la coopération régionale
SDN	: Société des Nations
SINOPEC	: China Petroleum and Chemical Corporation
SLOC	: lignes de communication maritimes
SNR	: sinior national representer :
UA	: Union africaine
UIT	: Union internationale des télécommunications « »
UNEF II	: Force d'urgence des Nations Unies II
UNERCO	: Nations Unies pour l'éducation, la culture et la reconstruction qui deviendra l'UNESCO en 1946
UNESCO la culture	: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et
UNFICYP Chypre	: Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à

UNMOGIP en Inde et au Pakistan.	: Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies opérera
UNTAG transition en Namibie	: Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de
UNTSO	: United Nations Truce Supervision Organization
URSS	: Union des républiques socialistes soviétiques
USA	: United States of America
ZEST	: Zone économique spéciale de Tripoli
ZLECAF	: Zone de libre-échange continentale africaine

Introduction générale

Un pays basé sur une énorme puissance économique, politique, militaire et démographique comme la Chine, ainsi qu'une culture ancienne basée sur une unité organisationnelle et historique, doit jouer un rôle énorme dans la politique internationale à l'avenir. Au cours de son histoire, la Chine a enrichi en continu la région de l'Asie de l'Est, et cette politique s'est poursuivie tout au long de l'histoire jusqu'à l'ère de la décadence, imposée par l'intervention étrangère en utilisant la politique de la porte ouverte, alors que la Chine entrait dans une phase de déclin complet à tous les niveaux.

Bien que la Chine ait connu de nombreux changements tout au long de son histoire, avec de multiples dynasties régnantes et les perturbations qui les ont accompagnées son exposition à de multiples invasions, des guerres civiles et des divisions aiguës, en ce nonobstant la présence de plusieurs langues et régions géographiques éloignées à part et distinctes, celle-ci aura lutté âprement au cours des siècles pour éviter son implosion intérieure. La raison de cette constance peut être due à ses philosophes, à ses croyances dans le taoïsme, le confucianisme, le bouddhisme, et à la quantité de sagesse dont ils jouissaient, mais aussi, et surtout, la Chine est l'une des premières civilisations écrites de l'histoire.

La Chine sera la première des civilisations écrites d'Asie de l'Est et du Sud-Est, et l'une des premières cultures à adopter un système administratif solide et organisé dans lequel elle fonctionne encore jusqu'à aujourd'hui, précédant ainsi la plupart des peuples du monde. En fait, notre sujet entre dans l'essence du discours politique chinois et ses fondements, et nous nous attacherons à souligner que la Chine est une « civilisation de retour » et n'est pas nouvelle au niveau international, mais son voile à une certaine période résulte de l'influence du colonialisme et de l'occupation. Cela entre dans la terminologie de la politique nationale chinoise et la rend hostile à l'Occident, non seulement d'un point de

vue idéologique notamment communiste, mais aussi historique et patriotique qui, selon la littérature de la politique nationale chinoise, est lié à une période d'affront dont la Chine a toujours cherché et cherche toujours à se débarrasser.

Nul doute qu'aujourd'hui, la Chine redevient une grande nation. Elle prouve de plus en plus sa force dans sa région et au monde, ce qui ne peut qu'être attendu d'une civilisation datant d'il y a cinq mille ans. Le tournant majeur de l'histoire chinoise moderne est le succès économique massif et sans précédent remporté par l'ancien président chinois Dao Haisaoping à l'origine de la politique d'ouverture et de restructuration en 1978.

Il est vrai que la révolution communiste avait restauré l'indépendance nationale de la Chine et l'avait sortie de l'occupation, mais la vérité est que sans l'immense essor économique que la Chine a réalisé et réalise encore, celle-ci ne serait pas apparue sur la scène internationale et nous n'aurions pu évoquer le retour chinois. C'est pourquoi l'économie apparaît comme un moteur de la réalité chinoise et un facteur causal et fondamental dans l'orientation de la politique chinoise, et à qui l'on doit le mérite de replacer la Chine sur la carte des grands pays de ce monde.

Dans cet environnement, la participation de la Chine aux opérations internationales de maintien de la paix des Nations Unies connaît une transformation majeure. Celle-ci s'accompagne d'un changement dans la conjoncture historique et donc d'un changement dans les dangers et les intérêts qui préoccupent la Chine. Cette évolution est parallèle à l'adaptation de la politique étrangère chinoise aux circonstances émergentes, en particulier la transformation de la Chine en une grande puissance en raison de son essor économique, mais aussi le besoin chinois de se repositionner au niveau mondial.

À cet égard, la participation chinoise aux opérations de maintien de la paix s'est faite par étapes. La Chine, à ses débuts, était largement opposée et hostile aux opérations, puis progressivement modifiera sa position en fonction des besoins changeants de sa politique

étrangère. Dans la pratique, la Chine a commencé à coopérer positivement sur la question des missions de maintien de la paix en 1981, en participant au vote des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Mais, dans la pratique elle ne prendra part à la réalisation d'aucune mission jusqu'en 1989.

Cette année-là, la Chine enverra pour la première fois une équipe d'observateurs internationaux « non -combattants » pour soutenir l'International Armistice Observer Team au Moyen-Orient, au sein de la mission appelée « L'Organisme des Nations unies, chargé de la surveillance de la trêve\ONUST) (UNTSO) » ; ce sera officiellement sa première mission qui lui permettra de passer au stade de la participation aux missions, bien que ces participations soient restées limitées.

À ce propos, l'on peut estimer que la Chine ne passera à la participation active qu'au début du troisième millénaire, lorsqu'elle s'est lancée avec force pour participer activement aux missions. En 2003, le nombre de participants chinois ne dépassait pas 120, dont la majorité était des observateurs internationaux et des policiers civils. Puis le nombre passera à 329, dont la majorité était également des militaires non combattants, généralement membres des services médicaux et logistiques.

Le nombre d'éléments chinois va augmenter plus tard. À la fin de l'année 2004, ce corps comprendra 1036 éléments militaires combattants. Fin 2010, leur nombre atteignait 2 039, répartis sur dix missions, regroupant des policiers, des soldats et des observateurs militaires. Notons qu'à cette époque, la Chine se classait au quinzième rang mondial pour de nombreux participants, premier parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et septième au niveau mondial en termes de contribution financière¹.

¹ ONU, Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), Bilan de l'année 2010, <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/yir2010.pdf> consulté le 10-11-2018

Plus tard, l'implication de la Chine dans les missions va augmenter, puisqu'environ 2 900 personnes y participeront en 2015, et par la suite 3 042 en 2017. Celles-ci seront réparties entre onze missions de paix internationales, et ce à un rythme croissant et pleinement. Elles seront impliquées dans les missions internationales de maintien de la paix. Aujourd'hui, la Chine occupe la onzième place mondiale en la matière, avec un nombre de participants de 2465 personnes, réparties entre huit des douze missions de maintien de la paix actuellement mises en œuvre par les Nations Unies².

Parallèlement, la contribution financière de la Chine en 2018 s'élevait à 10,25 % du financement international total des missions³, et à 15,21 % en 2021, arrivant deuxième au niveau mondial après les États-Unis d'Amérique. Ipso facto, la Chine a participé à ce jour à vingt-cinq missions internationales de maintien de la paix (1990-2021); elle est encore présente aujourd'hui dans huit missions, et le nombre de militaires est le plus important parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité⁴.

La grande ironie, qui constituait une véritable représentation de la participation chinoise aux missions, est qu'elle est le seul pays à avoir formé des brigades spéciales de son armée spécialisées principalement dans les opérations de maintien de la paix. Le président Xi Jinping a promis en 2015 de sécuriser des unités de réserve de l'armée chinoise pour les opérations mondiales de maintien de la paix et le travail d'intervention directe. Dans le cadre de ces opérations, ce qui a été effectivement réalisé en 2017, 8000 soldats ont été placés dans des formations de six unités militaires au service des opérations de maintien

² ONU, Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), Rapport mensuel sur les effectifs, Jan 2021, https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/01_summary_of_contributions_34_jan2021.pdf : consulté le 14-03-2021.

³ ONU, Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), COMMENT SOMMES-NOUS FINANCÉS, <https://peacekeeping.un.org/fr/how-we-are-funded> consulté le 05-05-2019

⁴ ONU, Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), Effective rates of assessment for peacekeeping opérations from 1 January 2019 to 31 December 2021, 2021, <https://undocs.org/A/73/350/Add.1> Consulté le 14/03/2021.

de la paix des Nations Unies. Cela illustre la pleine implication de la Chine dans les missions de maintien de la paix, tant diplomatiques et politiques que militaires⁵.

Dans la forme, la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix relève de la politique étrangère chinoise. Dans leur contenu, les opérations de maintien de la paix font partie de l'outil militaire de la politique étrangère chinoise, mais elles se caractérisent par une réalité particulière et très importante qui en constitue l'outil principal et efficace. À l'exception de la base militaire de Djibouti, où se trouve jusqu'à présent le seul centre de déploiement militaire de la Chine en dehors de ses frontières, la participation de l'armée chinoise aux opérations de maintien de la paix représente de ce fait la plus grande manifestation du déploiement militaire chinois dans le monde⁶.

Il n'est guère surprenant que cette montée en puissance chinoise suscite un intérêt manifeste chez les analystes politiques. Ces derniers s'interrogent sur le rôle futur de la Chine au sein du système international. Souvent, ils présentent ce pays comme une puissance économique et militaire grandissante qui pourrait bouleverser le monde. Pourtant, ces chercheurs semblent ignorer que la montée en puissance de la Chine pourrait en fait aider à maintenir la paix. Si les dirigeants chinois parvenaient à embrasser globalement les principes, les règles et le processus décisionnel qui définissent le régime de maintien de la paix de l'ONU, la Chine deviendrait dès lors l'un des contributeurs les plus ingénieux aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Toutefois, pendant les années 1990, le représentant chinois au Conseil de sécurité manifesterait régulièrement son malaise à l'égard des mandats de maintien de la paix de l'ONU, surtout s'ils autorisaient l'usage de la force ou s'ingéraient dans les affaires internes

⁵ Sara Zhang. South China morning post, China completes registration of 8,000-strong UN peacekeeping force, defense ministry says. <https://www.scmp.com/news/china/diplomacy-defence/article/2113436/china-completes-registration-8000-strong-un> consulté le 15-06-2018

⁶ BBC News <http://www.bbc.com/arabic/world-40789290> consulté le 05-07-2018

d'États souverains. Cette attitude va susciter certaines critiques selon lesquelles Pékin tenterait de défendre un concept obsolète de souveraineté de l'État contre les réalités changeantes des OMP sur le terrain. De plus, la Chine sera maintes fois accusée de ne pas assumer son statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, puisqu'elle n'avait jusqu'ici envoyé qu'une petite force d'observateurs militaires dans un certain nombre de missions. Effectivement, la Chine avait manifesté peu de soutien au régime de maintien de la paix de l'ONU tout au long des années 1990. Mais de nos jours, il semble qu'une nouvelle tendance de la Chine à l'égard des OMP émerge, ce qui a été largement ignoré par le reste du monde. Concrètement, ces dernières années, Pékin a commencé à déployer plus de casques bleus chinois à l'étranger que jamais auparavant malgré le fait que les mandats de ces OMP autorisaient le recours à la force en s'ingérant dans les affaires intérieures du pays hôte.

Cette nouvelle réalité ne peut que susciter plusieurs interrogations :

- Dans quelle mesure le comportement et la participation de la Chine dans les OMP ont-ils changé ?
- Si la posture chinoise à l'égard des OMP a effectivement changé, quelles en sont les raisons de cette évolution ?
- Ces changements ont-ils un impact sur sa politique interne et externe ?
- Quelles sont les implications de sa participation dans la reconfiguration géopolitique mondiale ?

Autour de ces questionnements a germé la problématique de notre analyse. Cependant, avant d'y répondre de manière agencée, il importait de :

- ✓ Déterminer l'intérêt d'une telle étude au regard de la littérature existante en la matière (A)
- ✓ Préciser et contextualiser la problématique, objet central de l'étude (B)

- ✓ D'élaborer les hypothèses adossées à la question de recherche (C)
- ✓ Définir la méthodologie de recherche préconisée dans cette étude (D).

Tel sera l'objet de nos prochains paragraphes.

A- L'intérêt de l'étude

De nombreux chercheurs, écrivains, analystes, acteurs politiques... soulignant la participation grandissante de la Chine dans les OMP ont hypothétisé sur les raisons sous-jacentes à ce changement. Certains y perçoivent une aubaine pour la mission de l'ONU afin de promouvoir la paix et la stabilité internationales en affirmant que la Chine est enfin devenue un « acteur responsable » dans les affaires internationales. D'autres, arguant que la majorité du personnel chinois est déployé en Afrique subsaharienne, soupçonnent que Pékin se sert des OMP comme prétexte pour consolider son pouvoir sur un continent riche en ressources, pour équilibrer militairement les rapports de force avec les États-Unis, ou pour isoler davantage Taïwan. Enfin, d'autres auteurs estiment que la participation chinoise s'inscrit dans sa quête de légitimité internationale, même s'il est difficile d'expliquer les tenants et les aboutissants de cette légitimité.

Nonobstant cet intérêt manifeste des scientifiques, il faut admettre l'inexistence d'une explication persuasive et empiriquement étayée des motifs cachés de la croissance rapide des contributions chinoises aux OMP. De même, à notre connaissance, aucun chercheur n'a encore réussi à produire une analyse précise des critères qui conditionnent la sélection des acteurs chinois à la participation des OMP. Nul doute que comprendre la logique derrière la participation chinoise serait utile pour mieux cerner sa politique étrangère et évaluer ses implications pour le reste du monde.

Effectivement, la majorité des études scientifiques existantes (généralement en anglais) se focalisent plus sur les changements intervenus dans la politique chinoise à l'égard des

OMP⁷. Les récentes analyses sur ce sujet manquent toutefois d'un cadre d'analyse solide et d'un ensemble d'indicateurs précis pour justifier leurs arguments. Aussi, elles se concentrent beaucoup plus sur les changements dans la politique étrangère et de sécurité de la Chine tout en occultant largement les réformes qui ont eu lieu dans le régime de maintien de la paix de l'ONU elles-mêmes. À la différence des autres analyses, la présente étude ambitionne de combler cette lacune. À ce titre, elle vise à préciser davantage les facteurs qui ont influencé les décisions politiques chinoises relatives aux OMP. Une telle approche permettra de mieux cerner l'engagement de la Chine en adéquation avec les principes et normes internationales, afin de déterminer si l'Empire du Milieu tente de se servir de son influence pour reconfigurer le système international en conformité avec ses intérêts nationaux. À ce sujet, nous estimons que la connaissance des facteurs causaux les plus importants permettra aux acteurs politiques internationaux et aux chercheurs d'obédiences diverses de mieux cerner les objectifs poursuivis par Pékin.

Si l'intérêt de notre recherche est manifeste, il importait d'en définir la problématique.

B- La problématique de la recherche

Selon Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, l'élaboration de la problématique de recherche est un préalable scientifique incontestable. Sans elle, aucune recherche ne saurait aboutir. Par conséquent, elle est l'essence même de l'étude. Ils précisent également que l'élaboration de cette dernière est un processus scientifique qui implique chez le chercheur en sciences sociales la prise en compte de deux étapes essentielles, à savoir : la revue de la littérature (1), et la formulation de la problématique (2)⁸.

⁷ Nous parlons des écrits de Stefan Staehle, Yin HE, Ulric Couture, Daniel Hayes Griffith, Zhang YONGJIN.

⁸ Raymond QUIVY, Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Bordas, 1988, 262 p, <https://www.ugb.sn/cours/sarandiaye/Manuel-recherche-sciences-socials-Luc-Van-Campenhoudt-Raymon-Quivy-4-Edition.pdf> (consulté en ligne le 15/05/2021)

B-1- La revue de la littérature

Le choix de ce sujet comme thématique d'étude est utile en ce sens qu'il est original dans la littérature française. En effet, il existe nombre de travaux de recherche liés à la participation des pays en général et de la Chine en particulier aux opérations de maintien de la paix, dont la plupart étaient basés sur la recherche du facteur causal qui pousse ces pays à s'engager dans de telles opérations. Ces chercheurs généralement divisés en trois groupes sont classés selon le facteur causal qui explique la participation de la Chine ou d'autres pays à ces opérations.

Le premier groupe concerne les chercheurs qui ont examiné ces participations du point de vue de l'intérêt de l'État, comme le maintien de la sécurité nationale et des intérêts économiques, la poursuite de la Chine de l'expansion dans les zones de ressources primaires, la confrontation des États-Unis d'Amérique dans sa présence mondiale ou la confrontation du séparatisme de Taïwan et son isolement au niveau international dans le cadre d'une politique d'intérêt réaliste (raisons instrumentales).

Le deuxième groupe estime que la question est liée à la construction de l'identité et à la participation humaine, car la Chine entend jouer un rôle actif à l'échelle mondiale pour garantir la sécurité mondiale (acteur responsable) par son sens de sa responsabilité internationale.

Dans leurs études, certains chercheurs considèrent que la Chine recherche une légitimité internationale en tant qu'acteur rationnel à travers son implication dans les opérations. Celle-ci visant d'une part à persuader la communauté internationale qu'elle n'est pas une force réactionnaire telle que décrite par les penseurs occidentaux, et d'autre part à convaincre les pays en développement, que là où la Chine investit la plupart de ses projets, elle n'est pas pour autant un pays néocolonial. Cette interprétation entre dans la catégorie

de l'intérêt réaliste, puisque l'objectif premier de l'État est de promouvoir sa sécurité nationale et sa position mondiale.

Nous citerons aussi d'autres recherches moins convaincantes, où les chercheurs classent la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix sous le seul nom de protection des droits de l'homme, ou bien dans le cadre de l'intérêt matériel direct, l'obtention d'une formation initiale pour les armées et l'amélioration de leurs relations avec les civils, ainsi que dans le contexte des efforts déployés par les pays pour accéder à la démocratie.

Objectivement, il est difficile d'expliquer l'implication de la Chine dans les opérations de maintien de la paix, car personne n'a pu prouver ses démarches. Peut-être vaudrait-il mieux tout d'abord comprendre la politique étrangère ambiguë de la Chine et sa participation aux opérations internationales de maintien de la paix. Cette question est parfois difficile à comprendre, car toutes les informations qui proviennent de l'intérieur de la Chine sont soumises à un contrôle strict ou relèvent dans la plupart des cas des publications de l'État chinois et de ses outils médiatiques dirigés, ce qui confère une grande importance aux interprétations occidentales émises dans chaque étude.

Dans notre étude, nous diviserons notre revue de littératures en deux parties principales. La première partie traitera des recherches portant sur la participation des pays en général aux opérations de maintien de la paix, tandis que dans la deuxième partie nous nous intéresserons aux recherches portant sur la participation chinoise à ces opérations.

a- Le groupe des chercheurs qui ont traité la participation des États dans les OMP en général

Il semble à de nombreux chercheurs que l'intérêt personnel de l'État a toujours été la principale raison pour laquelle celui-ci participera aux opérations de maintien de la paix

de l'ONU. L'intérêt personnel fait ici référence aux intérêts nationaux, à commencer par la crainte pour la sécurité nationale de ne pouvoir accéder aux matières premières, à l'énergie et autres. Parmi les plus éminents de ces chercheurs, nous citerons Molly Mellin et Jacob Kathman, qui ont étudié les avantages sécuritaires qui motivent les pays à s'engager dans des opérations, en particulier l'implication des pays en développement qui participent généralement en grand nombre aux opérations⁹.

Parallèlement, Vincenzo Bove et Leonardo Elia ont examiné le « sentiment des pays approchant du danger en raison de troubles internationaux » comme le facteur causal de la participation des pays aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, ce qui relève de la catégorie de la nécessité s'assurer la sécurité nationale dans le but de protéger l'intérêt de l'État et de réguler des perturbations et des crises avant d'en souffrir.

À cet égard, certains chercheurs présentent des cas spécifiques de certains pays pour expliquer leurs participations à ces opérations. Par exemple, Andrea Carati et Andrea Locatelli, ont étudié la participation de l'Italie aux opérations internationales de maintien de la paix comme étude de cas pour déterminer l'importance de l'intérêt et de l'altruisme comme principales raisons afin de mieux comprendre sa participation et plus généralement la participation des pays aux opérations¹⁰. Nous citerons également John Karlsrud et Kari Osland, qui ont étudié la participation de la Norvège en tant qu'étude de

⁹ Jacob M. Kathman and Molly D. Melin, Who Keeps the Peace? Understanding State Contributions to UN Peacekeeping Operations, *International Studies Quarterly*, 2016, <https://www.isanet.org/Publications/ISQ/Posts/ID/5373/Who-Keeps-the-Peace-Understanding-State-Contributions-to-UN-Peacekeeping-Operations> consulté le 07-05-2017

¹⁰ Andrea Carati & Andrea Locatelli, Cui prodest? Italy's questionable involvement in multilateral military operations amid ethical concerns and national interest, *International Peacekeeping*, 2017, volume 24, issue 1, <https://doi.org/10.1080/13533312.2016.1229127>, consulté le 23-11-2017.

cas pour appréhender comment l'intérêt affecte les décisions des petits pays participants à des organisations internationales pour maintenir la sécurité mondiale¹¹.

Toutefois, de nombreux chercheurs s'accordent sur la participation aux opérations pour des motifs liés à l'identité, car les affiliations ethniques (et parfois religieuses) apparaissent comme des motifs principaux pour participer à des opérations humanitaires, de secours et de sauvetage, ou parfois pour fournir de l'aide et d'assurer la protection. Gary Bass est l'un des acteurs les plus éminents sur ce sujet et souligne que l'identité est un facteur majeur, surtout lorsque les victimes de conflits sont de la même origine ethnique, nationalité ou religion. Par ailleurs, il précise que le facteur de l'identité humaine évolue en jouant un rôle humain ce propos, l'auteur montre comment les écrits des Lumières sur la fraternité humaine, comme ceux d'Immanuel Kant et d'Edmund Barquet, ont changé les attitudes des classes dirigeantes concernant la reconnaissance de l'identité humaine et le partage universel des valeurs. Ainsi, il nous précise que l'intervention humanitaire existait avant les opérations de maintien de la paix, lorsque les pays traversaient leurs frontières pour aider des nations ou des groupes ayant besoin d'assistance ou de sauvetage¹².

Martha Finnemore adoptera ce point de vue en soulignant que les questions « humanitaires » ont changé aujourd'hui, de sorte que les facteurs qui poussent les grandes puissances à intervenir dans les opérations humanitaires ou de maintien de la paix ont également changé. Ainsi, elle estime que l'une des raisons les plus importantes qui ont influencé le changement de ces facteurs était le résultat du rôle important que les

¹¹ John Karlsrud & Kari Osland, *Between self-interest and solidarity: Norway's return to UN peacekeeping?* International Peacekeeping, volume 23, issue 5, 2016, <https://doi.org/10.1080/13533312.2016.1235096>, consulté le 15-01-2017.

¹² Gary J. Bass, *Freedom's Battle: The Origins of Humanitarian Intervention*, Vintage Books, New York, 2008, page 19.

médias jouent actuellement au plan mondial. Les liens que les médias créent entre les personnes conduisent finalement à fournir de l'aide à ceux qui en ont besoin¹³.

De son côté, William Druch a étudié le rôle moderne des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et son développement, en analysant l'ère postcoloniale et la chute des colonies qui ont conduit à la création de crises internationales et humanitaires que les pays en développement ont été incapables de supporter, en insister sur le fait que les Nations Unies ne pouvaient pas rivaliser avec la présence soviétique et américaine de la période postcoloniale. Cet auteur nous montre que les deux puissances jouaient un rôle majeur dans la création des opérations de paix, en changeant leur nature et leur mission, ou en les empêchant en fonction de la concurrence existant entre elles ou selon leurs intérêts. Il mentionne que l'usage du veto par les deux parties réduisait considérablement le nombre de missions ou les restreignait à de simples missions d'observation non armées¹⁴. De ce fait, l'auteur estime que l'effondrement de l'Union soviétique a été l'une des principales raisons du quadruplement des opérations internationales de maintien de la paix en 1992¹⁵.

De son côté, Trevor Findlay a étudié les opérations avant et après l'effondrement de la bipolarité. Pour cet auteur, il est manifeste que l'effondrement de l'Union soviétique a mis de nombreux pays dans la confusion politique et sécuritaire, et que la lutte pour l'énergie et la position internationale a poussé les grands pays après la guerre froide, comme les États-Unis d'Amérique et la Russie, à réduire leurs dépenses dans les pays qu'ils ne considéraient plus comme importants. Comme la plupart de ces pays sont des pays pauvres et en développement, leurs conditions se sont détériorées notamment en termes

¹³ Martha Finnemore, *The Purpose of Intervention: Changing Beliefs about the Use of Force*, Cornell University Press, New York, 2003, page 49.

¹⁴ William J. Durch, *The Evolution of UN Peacekeeping: Case Studies and Comparative Analysis*, St. Martin's Press, New York 1993, ISBN-10 - 0312066007, 0312104014, Page 5.

¹⁵ *Idem*, Page 463.

d'insécurité. Par conséquent, il estime que cette question pousse les pays à croire au besoin accru des opérations de maintien de la paix¹⁶.

Selon Findlay, les motifs des pays à participer à ces opérations ont beaucoup varié, surtout après que les principaux pays ont commencé à pousser leurs alliés à y participer. Ces alliés se sont retrouvés dans des missions auxquelles ils n'avaient pas participé auparavant, mais avec le temps ils ont commencé à prendre conscience de leurs importances et leurs avantages¹⁷.

À ce propos, on peut estimer que Findlay a divisé ces motifs en plusieurs catégories :

1. Le prestige international : comme les membres permanents du Conseil de sécurité.
2. Une raison humanitaire altruiste : Les pays développés considèrent comme un de leurs devoirs d'apporter une aide humanitaire aux pays qui en ont besoin.
3. L'intérêt national : pour régler les problèmes des déplacés. Par exemple, ou en raison de la présence d'une minorité nationale ou ethnique à l'intérieur des frontières d'un autre pays.
4. Des avantages monétaires ou matériels : afin d'obtenir des paiements et des déboursements pour participer à des opérations ou du matériel militaire et des subventions des Nations Unies.
5. Une expérience militaire : afin de former les militaires et d'améliorer leurs relations avec les civils, ainsi que de former les militaires sur la base de la légitimité, des constitutions et des valeurs contemporaines¹⁸.

¹⁶ Trevor Findlay, *Challenges for the New Peacekeepers*, SIPRI Research Report 12, Oxford University Press, New York 1996, Page 1.

¹⁷ Findlay, *Challenges for the New Peacekeepers*, Page 7.

¹⁸ *Idem*, Pages 7 - 10

Pour le chercheur Arturo Sotomayor, les nombreuses raisons qui motivent les pays à participer aux opérations peuvent se résumer comme suit :

1. En pleine transition démocratique, certains pays impliquent leurs élites dans les institutions internationales conformément aux normes internationales.
2. Ces pays recherchent la légitimité et la reconnaissance internationale en impliquant leurs armées dans des opérations de maintien de la paix.
3. Le renforcement de l'interaction entre les militaires et les civils.
4. Des facteurs matériels¹⁹.

Notons cependant que Sotomayor s'oppose à l'idée d'Edward Mansfield et Jon Pevehouse qui estiment que la participation des armées d'un État dictatorial aux opérations de maintien de la paix puisse leur apporter des pratiques libérales. À ce sujet, Sotomayor cite de nombreux exemples et d'études de cas de pays dont les militaires n'ont pas propagé le libéralisme, les valeurs et les normes des opérations de maintien de la paix à leur retour dans leur pays. De son point de vue, les États totalitaires n'adoptent pas de comportements plus libéraux après leurs participations aux opérations de maintien de la paix, mais leurs dirigeants et leurs militaires maintiennent plutôt leur hostilité aux valeurs humaines²⁰.

Notons que les quelques travaux que nous avons présentés concernant la participation des États aux opérations de maintien de la paix sont quelques-uns parmi des milliers de recherches publiées, telles que celles menées chaque année par les Nations unies. Il est évident que nous ne pourrions mentionner toutes les références associées à notre recherche.

¹⁹ Arturo C. Sotomayor, *The Myth of the Democratic Peacekeeper: Civil-Military Relations and the United Nations*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 2014, Pages 25–37

²⁰ *Idem*, Pages 3 - 25

b- Le groupe des chercheurs qui ont traité la participation chinoise

Les travaux de recherche concernant la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix se répartissent entre les travaux des chercheurs occidentaux et ceux des chercheurs chinois. Cependant, la majorité des recherches qui traite de cette participation a décrit les changements dans la position chinoise concernant les opérations de maintien de la paix sans pour autant expliquer clairement le facteur causal.

À ce propos, il convient de préciser que le contrôle du régime chinois sur les publications et les médias a toujours été et reste la raison du déclin des productions scientifiques correctes dans le domaine de la science politique chinoise, y compris en ce qui concerne la participation aux opérations de maintien de la paix. Dès lors, l'on ne peut que constater que la plupart des ouvrages chinois s'inscrivent dans un contexte de propagande politique ou de renforcement de l'image de la Chine et du système chinois dans le monde. Cette configuration ne permet donc pas aux chercheurs occidentaux de cerner réellement les enjeux sous-jacents de l'implication active chinoise sur la scène internationale. Aucun lien de causalité ne peut de ce fait être établi.

Ipsa facto, les travaux traitant de la participation de la Chine aux opérations peuvent se répartir entre les travaux chinois et occidentaux, même s'ils se chevauchent parfois chez les chercheurs dans le cadre de l'école constructiviste. En général, ces recherches peuvent être placées dans le cadre du constructivisme, du réalisme, du rationalisme et d'autres interprétations basées sur la pensée communiste ou les motifs matérialistes. De nombreuses études ressortent de ce classement, car elles présentaient la participation de la Chine uniquement selon des étapes historiques. C'est le cas du chercheur chinois Yong Jin Zhang qui a classé l'évolution de la position chinoise sur les opérations de maintien de la paix en quatre étapes historiques :

1. La première étape (1950 – 1971) : la condamnation.

2. La deuxième étape (1971 – 1981) : la non-ingérence.
3. La troisième étape (1982 – 1988) : la coopération.
4. La quatrième étape (1989 – aujourd’hui) : La participation²¹.

C'est donc autour de ces différences approches qu'a germé notre problématique de recherche qui aborde un aspect non évoqué par la littérature de la contribution chinoise aux OMP.

B-2- La formulation de la problématique

Sans nul doute, le changement de l'idéologie chinoise à l'égard des OMP s'est effectué progressivement. D'un radicalisme reconnu, la Chine est actuellement l'une des participantes actives des OMP. À ce titre, elle s'implique constamment, en adoptant des normes pragmatiques et structurées dans le choix des OMP et des actions à l'ONU. Face à ce changement notoire, et conscients du fait que selon la vision réaliste des relations internationales, chaque acteur politique n'agit que pour satisfaire ses intérêts, il est légitime de nous interroger : quels facteurs et preuves peuvent-ils expliquer l'évolution de la Chine depuis son hostilité précoce à toutes les OMP à son état actuel de contributeur incontournable des OMP ? Comment sa contribution aux OMP favorise-t-elle son repositionnement sur l'échiquier géopolitique mondial ? Quels sont les effets de l'ardeur de la politique étrangère chinoise sur son ordre politique interne et sur la géopolitique mondiale ?

C'est autour de ces questions qu'est née notre problématique de recherche dont les hypothèses suivantes fourniront des éléments de réponse provisoires.

²¹ Yongjin Zhang, China and UN Peacekeeping: From Condemnation to Participation, International Peacekeeping Journal, volume 3, issue 3, 1996, Page 3.

C- Les hypothèses

De facto, l'hypothèse reste une forme de solution anticipée et possible à une question de recherche préalablement définie. Ainsi, elle doit répondre de manière préliminaire, à la question objet d'étude. Il existe plusieurs formes d'hypothèses. Cependant, dans notre analyse, nous prioriserons l'hypothèse de l'interaction. En effet, selon MACE Gordon et François PETRY, cette hypothèse suppose une relation entre plusieurs concepts²². Puisque les théories réalistes et constructivistes sont sollicitées dans notre analyse, il nous a semblé indispensable de l'adopter.

Les deux hypothèses essentielles que nous émettrons mettent en évidence les facteurs causaux du changement de paradigme de la Chine à l'égard des OMP et les éventuels effets escomptés de ce changement radical, mais progressif.

C-1- L'hypothèse 1

Les raisons de la participation d'un État aux OMP sont multiples, allant de l'intérêt personnel à l'altruisme. Cependant, l'évolution chinoise dans son soutien au maintien de la paix de l'ONU découle de ses préoccupations de sécurité et de son identité par rapport aux autres États. Lorsque la Chine estime que sa sécurité était menacée, celle-ci a cherché des occasions d'équilibrer cette menace en développant des liens avec des organisations et des puissances internationales.

En d'autres termes, la Chine utilise les OMP pour ses intérêts nationaux relatifs à un réalisme politique pragmatique, dans deux directions :

²² Gordon MACE, François PETRY, Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales, Les Presses de l'Université de Laval, Québec, 2000, p.41, cité dans KOFFI N'dri Jean, La politique étrangère de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest de 1960 à 2020, thèse de doctorat (Sciences Politiques), Rabat, Université Mohammed V-Agdal Rabat - Maroc, 2022, 322 p.

Le premier est basé sur l'intérêt direct de la volonté de la Chine de réaliser ses intérêts nationaux. Le plus important est de maintenir la sécurité nationale par le renforcement de son armée, sa formation aux missions à l'extérieur du pays, la sécurisation de sa capacité à effectuer des opérations de débarquement grâce à l'expertise nécessaire acquise de sorte à maintenir l'avancée chinoise sur ses concurrents. Elle souhaite également maintenir, à travers sa puissance militaire, la stabilité dans les pays environnants pour prévenir les troubles dans sa région, en plus de travailler pour préserver l'équilibre international existant et en soutenant les institutions internationales à « se dresser », en particulier contre les États-Unis.

C-2- Hypothèse 2

Les effets escomptés d'une telle politique sont en général multiples.

En effet, devenant une puissance économique incontournable, la Chine obtient une légitimité internationale assurée par des opérations de maintien de la paix à un coût relativement bon marché, couvrant ainsi tout à la fois sa croissance économique et militaire. Elle apparaît ainsi comme un État responsable devant le monde développé et comme un État non colonial face au monde en développement. Dans ces conditions, elle rétablit le rapport de force avec les autres grandes puissances comme la Russie et surtout les USA, son véritable concurrent hégémonique.

De ce fait, elle préserve ses intérêts économiques en maintenant la croissance de son économie à travers l'expansion et la sécurisation des domaines des matières premières et des marchés étrangers, et la sécurisation de sa communauté à l'étranger.

Elle polit son image pour dissimuler les exactions dont on l'accuse dans le dossier des droits de l'homme.

D- LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

La méthode de recherche est indispensable à toute recherche scientifique. Elle constitue toutes les actions intellectuelles sollicitées pour atteindre le résultat poursuivi. À ce titre, elle structure donc l'analyse. Selon Guy HERMET, elle « *accroît la capacité explicative du discours de la recherche scientifique en l'affinant davantage de manière à lui donner plus de crédit* »²³.

Madeleine GRAWITZ, de son côté considère que les étapes importantes de la méthode sont : la collecte des données et leur traitement, ainsi que leur interprétation sous le prisme des théories existantes.

D-1- La collecte des données

Bien qu'elle trouve ses origines et ses développements dans les sciences sociales telles que l'histoire et la sociologie, la collecte des données n'est pas étrangère à la discipline des relations internationales. Marcel Merle affirme à cet effet que : « *les relations internationales étant des faits sociaux, elles sont justiciables des méthodes d'investigation qui ont été mises au point et qui sont effectivement appliquées dans le champ des sciences sociales* »²⁴. La collecte des données englobe à la fois les techniques documentaires et les techniques vivantes. Le document représente un instrument fondamental de la recherche. En effet, il « *offre l'avantage d'être un matériau objectif en ce sens qu'il soulève les interprétations différentes, il est le même et ne change pas* »²⁵. En ce sens, Jean Claude Combessie remarque que : « *dans toute recherche, les sources documentaires peuvent*

²³ Guy HERMET et Al, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 5^e éd., Paris, Armand Colin, 2001, p.174, cité dans KOFFI N'dri Jean, *op.cit.*

²⁴ Marcel MERLE, *Sociologie des relations internationales*, Paris Dalloz, 1982, 3e édition, p.93.

²⁵ Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001, 11 éditions, p.526.

*fournir à la fois des informations complémentaires et une diversification des éclairages »²⁶.
« Sans document, aucune recherche n'est possible »²⁷.*

Deux sortes de documents sont utilisées en sciences sociales : les documents non écrits et les documents écrits. Les premiers renvoient aux objets, aux traces matérielles, aux images et aux sons enregistrés. Les seconds quant à eux renvoient, d'une part aux documents officiels comme les archives privées, les traités, les déclarations, les communiqués, les discours, les conférences de presse, les débats parlementaires, les rapports, les mémoires, les souvenirs, etc., et d'autre part, aux documents non officiels tels que : la presse, les périodiques, les livres, les revues scientifiques, les articles, etc. À ces deux types de documents écrits, s'ajoutent les sources statistiques.

De toutes ces sources documentaires, seules, les documents écrits et les documents statistiques ont été exploités. L'acquisition de ces documents s'est faite à travers des sources diverses. Les documents non officiels ont été obtenus non seulement à travers les bibliothèques universitaires, les bibliothèques publiques et privées, mais surtout sur la Webographie. Les documents officiels ont été collectés sur des sites Internet de différents ministères des Affaires étrangères qui entretiennent des rapports diplomatiques avec la Chine. Enfin, d'autres documents peuvent provenir de sources non confidentielles de l'auteur dans l'exercice de ses fonctions et qui ont fait l'objet d'une autorisation de publication.

Les techniques vivantes constituent aussi une source d'information majeure de la collecte des données. « *Celles-ci intègrent à la fois les entretiens et les questionnaires* »²⁸. Nous avons à cet effet eu à nous entretenir avec le chef du Contingent finlandais, le Lieutenant-Colonel Mikko ILLI et le Colonel HUANG YUN, commandant du contingent chinois de la

²⁶ Jean Claude COMBESSIE, *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, 2003, 4e édition, p.14.

²⁷ Luc ALBARELLO et Al, *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 1995, p.9.

²⁸ Jean Claude COMBESSIE, *op.cit.*, p.15.

FINUL. L'intégralité de ces entretiens figure à l'annexe de la présente recherche. Ces points de vue ont été essentiels à l'interprétation des données.

D-2- L'analyse et le traitement des données

Le choix de la démarche interdisciplinaire était indispensable parce qu'elle permet d'aboutir à des interprétations diversifiées et fructueuses, contrairement à la recherche basée sur une discipline qui ne cerne qu'un seul aspect de la réalité. Nous avons donc opté pour une approche interdisciplinaire incluant :

La méthode géopolitique pour analyser le comportement de la Chine et comprendre ses intentions et motivations.

Selon le géopolitologue français François Thual, la géopolitique est une méthode d'analyse des phénomènes internationaux parce qu'elle entend « *démystifier les apparences pour accéder à la réalité* ». Ainsi, elle analyse le comportement des États sur le plan national, régional ou international de façon à saisir leurs intentions, leurs motivations et les alliances qui se font entre eux et celles qui tendent à se déconstruire. La géopolitique implique aussi dans sa démarche l'utilité d'inscrire la politique des États dans l'espace. Par conséquent, la démarche géopolitique a constitué la trame méthodologique de cette étude, visant à faire ressortir les intentions, les motivations des acteurs ainsi que les types d'alliances qui se font et se défont entre eux.

La méthode qualitative pour expliquer et interpréter les données recueillies. Pour le Sociologue et politologue français, Guy HERMET, Les analyses qualitatives sont capitales pour expliciter complètement ce que les statistiques ne font que constater. Partant de cette assertion, nous avons recouru à la méthode qualitative pour expliquer le contenu des documents recueillis.

D-3- L'interprétation des données sous le prisme des théories des relations internationales

Il est ici question-là de mettre en évidence les plus grandes théories mobilisées susceptibles de rendre compte des facteurs et motifs justifiant la contribution de la Chine dans les OMP. En d'autres termes, dans cette étude, nous emploierons deux grandes théories interprétatives et d'autres qui certainement se contredisent dans certaines de leurs propositions, mais, qui se complètent dans cette étude. Parce qu'elles sont complémentaires, elles se nourrissent réciproquement.

Dans notre étude, le réalisme classique, le néoréalisme et le réalisme néoclassique, formeront l'approche de base pour expliquer la contribution chinoise dans les opérations de maintien de la paix. Le constructivisme sera utilisé pour expliquer la phase de la non-contribution de la Chine dans les opérations.

a) La contribution réaliste, néoréaliste et réaliste néoclassique : L'intérêt comme motif initial pour la participation chinoise dans les OMP

La théorie réaliste a pour origine des précurseurs comme Thucydide, Machiavel et Hobbes. Ces penseurs ont développé l'idée d'un monde à l'intérieur duquel les normes morales telles que l'amitié, la paix devraient être abandonnées au profit de la recherche d'intérêts personnels. Le géographe Nicolas SPYKMAN, l'historien Edward Carr, le théologien Reinhold NIEBUHR et le politiste Hans MORGENTHAU apparaissent aussi comme les penseurs les plus significatifs de cette théorie. Les affirmations fondamentales du réaliste sont : l'État est l'acteur unitaire, rationnel et monolithique des relations internationales ; l'anarchie du système international liée à l'absence d'un supérieur commun conduit les États à rechercher leurs intérêts nationaux, à préserver leur sécurité et à maximiser leur puissance ;

la scène internationale est à leurs yeux, un état de nature où prime le droit de la force ; les normes institutionnelles sont également fragiles que les États les méprisent²⁹.

En effet, pour les réalistes, l'intérêt national détermine le comportement des États sur la scène internationale. L'un des adeptes du réalisme moderne Hans Morgenthau affirme à ce propos qu'en politique étrangère, « *il n'y a qu'un seul impératif catégorique, un seul critère de raisonnement, un seul principe d'action : l'intérêt national* ». Cet intérêt est manifeste dans la quête de la puissance. Par conséquent, les États adoptent une « *politique de statu quo* » qui vise à maintenir leur puissance, c'est-à-dire une « *politique d'impérialisme* » destinée à accroître leur puissance, une « *politique de prestige* » dont le but est de montrer leur puissance. À la différence qu'il ne considère pas uniquement la quête de la puissance comme étant l'expression de l'ultime intérêt recherché par les États sur la scène internationale, Raymond Aron, estime que l'intérêt national est au cœur de la politique étrangère. Selon l'auteur, les États poursuivent, d'une part les intérêts matériels dans le but d'augmenter leurs richesses, d'assujettir un pays voisin, d'annexer un territoire voisin, et d'autre part les intérêts immatériels pour accéder à la puissance, la gloire ou, pour faire prévaloir leurs idées. En résumé, ce qu'il faut retenir dans ce débat réaliste, c'est l'importance qu'ils accordent au concept d'intérêt national en politique étrangère. Les réalistes reconnaissent unanimement que l'intérêt national est au cœur de la préoccupation des États sur la scène internationale. Dans un environnement caractérisé par l'anarchie, où domine la logique du *self help*, chaque acteur étatique a tendance à lutter pour satisfaire ses intérêts propres pour assurer sa survie.

²⁹ Cf : Battistella (D), *Théories des relations internationales*, Paris, Les Presses de Science Po, 2006, 2e édition, pp.113-149 ; Ether (D), Zahar (M J), *Introduction aux relations internationales*, Canada, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, p.24-37, De Senarclens (P) : *Mondialisation, souveraineté et les théories des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1998, pp.26-30 ; Guzzini Stefano et Sten Rynning : « Réalisme et analyse de la politique étrangère », dans Charillon (F), op.cit. pp33-57.

En se basant sur ces assertions réalistes, les chercheurs partent du présupposé que la Chine participe aux opérations pour des raisons liées à ses seuls intérêts. Par exemple : assurer sa sécurité nationale, parvenir à un équilibre avec les grandes puissances internationales, obtenir des ressources naturelles, assurer sa position dans le monde... Objectivement, la plupart des chercheurs prennent le continent africain comme exemple en raison du grand nombre de ressources et d'opérations chinoises de maintien de la paix. Ces chercheurs notent que les forces chinoises sont présentes dans la plupart des pays africains qui ont un commerce actif avec Pékin ou dans les pays qui ont des ressources naturelles, ce qui montre que la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix en Afrique répond à des fins stratégiques.

À cette étape, nous trouvons des auteurs qui suivent la théorie réaliste dans les relations internationales et qui estiment que la participation chinoise vise seulement à obtenir des gains matériels et stratégiques. Certains de ces théoriciens sont liés au système militaire américain et aux centres de recherche de l'Armée américaine, notamment Kent Hughes Butts, Brent Bankus, Erik Lin-Greenberg et Philippe D. Rogers.

Pour Butts et Bankus, la Chine développe une stratégie en trois volets pour sa propre opération de maintien de la paix en Afrique pour plusieurs raisons :

1. Le renforcement des relations stratégiques avec l'Union africaine.
2. L'accès permanent aux ressources du continent noir.
3. La poursuite de la vente d'armes chinoises aux pays africains et le suivi de la formation des militaires africains en Chine³⁰.

³⁰ Kent Butts and Brent Bankus, *China's Pursuit of Africa's National Resources*, CSL issue paper, Volume 1-9, June 2009, U.S. Army War College, 2009. Page 10. Consulté le 02-02-2016.
https://csl.armywarcollege.edu/usacsl/publications/CCS1_09_ChinasPursuitofAfricasNaturalResources.pdf.

Pour Lin-Greenberg, les raisons de la participation chinoise aux opérations internationales de maintien de la paix sont les suivantes :

1. L'accès aux ressources naturelles.
2. Le renforcement de la relation stratégique avec les pays hôtes.
3. La continuité des échanges avec les pays hôtes d'opérations de maintien de la paix³¹.

Rogers, de son côté mentionne comme justification :

1. L'influence dans différentes régions et sur les organisations internationales dans les zones d'opérations.
2. L'acquisition de l'expérience initiale de soldats à l'étranger.
3. L'obtention des renseignements.
4. L'isolement diplomatique de Taïwan³².

Pour justifier la participation de la Chine aux opérations, de nombreux chercheurs réalistes confondent des raisons d'intérêt pragmatiques avec des raisons idéologiques liées à la volonté de la Chine d'être un acteur international responsable et rationnel, sans accorder beaucoup d'importance aux raisons intellectuelles. Ainsi, Lin-Greenberg estime que les raisons liées à la position internationale ont eu un impact majeur dans les années 1990, mais pas aujourd'hui, car tous les regards sont tournés vers le désir de la Chine de développer sa diplomatie et son commerce³³.

³¹ Erik Lin-Greenberg, *Blue Helmeted Dragons: Explaining China's Participation in United Nations Peace Operations*, Thesis (S.M. and S.B.), Massachusetts Institute of Technology. Dept. of Political Science, 2009. Page 09.

³² Philippe D. Rogers, *China and United Nations Peacekeeping Operations in Africa*, *Naval War College Review*: Vol. 60 : No. 2, Article 7, 2007. Newport Rhode Island, 2007. <https://digital-commons.usnwc.edu/nwc-review/vol60/iss2/7>. Pages 01-20.

³³ Lin-Greenberg, *Op.Cit*, page 12.

À ce sujet, Rogers considère que les évènements du massacre de Tiananmen ont joué le rôle le plus important en poussant l'Armée chinoise à participer à des opérations internationales de maintien de la paix, car elle voulait restaurer la confiance internationale et locale en tant qu'armée éprise de paix après qu'elle soit devenue une armée dictatoriale qui tue son peuple. Il souligne que l'autorité politique en Chine avait besoin de cette participation pour reconstruire sa légitimité interne, profitant de la grande couverture médiatique fournie par les médias chinois concernant les opérations de maintien de la paix de son pays à l'étranger. Roger s'accorde avec Dennis J. Blasko pour estimer que les objectifs tactiques et stratégiques de la participation chinoise restent dominants et primaires³⁴.

Dans la lignée de nombre d'auteurs, P. Pham détermine que les raisons de la participation chinoise sont motivées par :

1. L'accès aux ressources naturelles.
2. L'augmentation des gains commerciaux.
3. La formation initiale des militaires chinois³⁵.

Comme nous le constatons, à travers ces opérations en Afrique, ces chercheurs justifient leur théorie de l'intérêt. Notamment des opérations hybrides avec l'Union africaine Nations unies au Darfour, au Soudan (MINUAD), car ils considèrent que le pétrole constitue le principal facteur de la participation chinoise aux opérations de maintien de la paix. Un fait est sur : la Chine a un grand intérêt à maintenir la paix et la stabilité en Afrique pour le bien de la continuité du commerce et de l'approvisionnement en matières premières.

³⁴ Dennis J. Blasko, *The Chinese army today: tradition and transformation for the 21st century*, Rutledge London, 2006. Page 176.

³⁵ J. Peter Pham, *Pandas in the Heart of Darkness: Chinese Peacekeepers in Africa*, *World Defense Review*, October 25, 2007

Néanmoins, certains réalistes considèrent que la participation chinoise finira par miner les Nations Unies ; une participation qui repose sur l'idée de confrontation entre la Chine et les États-Unis. Parmi les plus éminents de ces réalistes figure John Lee, qui estime que les deux pays sont déjà entrés dans une compétition stratégique et que leurs intérêts sont en conflit dans la plupart des domaines, et que de ce fait, la Chine utilise les opérations de maintien de la paix dans le cadre de sa politique multipolaire visant à mettre fin à l'hégémonie américaine³⁶.

Bien que l'interprétation fondée sur les intérêts soit la plus populaire des explications de la participation chinoise aux opérations de maintien de la paix, celle-ci est critiquée pour son interprétation de certains aspects de cette participation. La première question porte sur le nombre de forces chinoises participantes, surtout au début de leur participation aux opérations. Il est incompréhensible que la participation de la Chine soit limitée si sa participation est d'importance stratégique. Il est difficile de comprendre la participation de la Chine à certaines opérations à travers des observateurs dont le nombre ne dépasse pas cinq, qui ne peuvent assurer un quelconque intérêt stratégique pour la Chine, même si l'on suppose qu'ils espionnent pour Pékin. La deuxième question repose sur le fait de ne pas expliquer la participation de la Chine à des missions dans des pays dans lesquels celle-ci n'a aucun intérêt national ou stratégique. Par exemple, sa participation à la mission FINUL au Liban et à la mission MINUSTAH en Haïti.

Ainsi, dans ces études basées sur l'approche du réalisme et de l'intérêt personnel, la causalité n'est ni uniforme ni consensuelle pour certains chercheurs et de nombreuses analyses quantitatives n'étaient pas présentées, ce qui rend à notre avis ces recherches lacunaires. Par conséquent, nombre de ces recherches ne mettent pas en évidence le lien

³⁶ John Lee, *Reaching the Limits: China as a Responsible Power*, Project 2049 Institute, 2016, <https://project2049.net/2016/07/05/reaching-the-limits-china-as-a-responsible-stakeholder/>, consulté le 04-02-2019

concret et donc ne définissent pas le mécanisme causal, car la plupart des conclusions sont basées sur des conjectures. Par voie de conséquence, aucune preuve n'a été fournie sur la relation entre les intérêts directs et le déploiement militaire chinois dans les opérations de maintien de la paix. Et ce, bien que Lin-Greenberg nous explique que le déploiement de l'Armée chinoise au Libéria lors de l'opération MINUL était géographiquement localisé à proximité des forêts, ce qui confirme, selon lui, la relation d'intérêt en ce qui concerne le commerce du bois, mais les preuves apportées par l'auteur restent faibles³⁷. Cette question s'applique également dans la justification des liens d'intérêt des missions telles que la MINUAD au Darfour et la mission de la MONUC au Congo.

Dans tous les cas, tous les réalistes estiment que les intérêts nationaux sont parmi les facteurs les plus importants qui poussent les pays à participer aux opérations de maintien de la paix, sans donner aucune autre valeur à l'humanité, au sens moral ou à l'identité. Quant à l'approche néoréaliste, survenue en 1970, elle est perçue naturellement comme le substitut du réalisme classique. Cette théorie impulsée par Kenneth WALTZ est devenue la plus usitée dans les relations internationales. En effet, elle définit l'attitude des États comme étant la résultante de l'anarchie qui prévaut dans le système international. Face à ce désordre international, les États œuvrent pour assurer la sécurité de leurs territoires. C'est donc le système qui conditionne l'agissement des États et non l'inverse ou l'état de nature, comme le préconisent les réalistes classiques. Tout récemment, Gideon Rose a inventé le réalisme néoclassique, qui ajoute les facteurs internes, spécialement le commandement d'un pays et le leadership, aux autres principes du réalisme et du néoréalisme, et surtout du réalisme défensif.

³⁷ Lin-Greenberg, E. (2009). *Blue Helmeted Dragons: explaining China's participation in United Nations peace operations* (Doctoral dissertation, Massachusetts Institute of Technology).

Notre analyse s'inscrit essentiellement dans le réalisme et le néoréalisme classique, et spécialement dans le réalisme néoclassique pour montrer comment le commandement chinois généralement et l'avènement au pouvoir en 2013 de Xi Jinping particulièrement, corroborent l'acceptation réaliste. Aussi, nous mobiliserons accessoirement l'approche constructiviste.

b) Les contributions constructivistes : L'identité de la Chine comme un acteur international responsable disposant d'un grand pouvoir

Le constructivisme est né d'un mélange de différentes disciplines de sciences sociales telles que la philosophie, l'histoire, l'anthropologie, la sociologie. Ce courant théorique a été influencé par des auteurs tels que Max Weber, Jürgen Habermas, Michel Foucault, Antony Gyddens, Alexander Wendt, et bien d'autres. Le constructivisme met en lumière les interactions entre les agents et les structures. Elle met en évidence l'influence que les acteurs exercent sur les normes et les institutions et les influences que celles-ci exercent sur leur agissement.

L'approche constructiviste, même si elle n'est pas encore estimée comme « *une véritable théorie des relations internationales* », reste fondamentale dans l'étude de la politique étrangère. Elle perçoit le monde comme une construction sociale : « *les gens font la société et la société fait les gens* »³⁸.

L'analyse constructiviste de la politique étrangère se fonde sur le concept d'identité nationale qui influence le comportement des décideurs politiques. L'identité nationale est le résultat d'une construction faite de valeurs, d'idées et de croyances des États et des valeurs et des normes partagées sur le plan international. Elle constitue l'intérêt national et guide de ce fait, les objectifs de la politique étrangère³⁹. Elle résulte donc de « *La représentation que les États se font d'eux-mêmes et d'autrui, du système international, et de*

³⁸ McLeod (A), « L'approche constructiviste de la politique étrangère », dans Charillon (F), op.cit. p.67.

³⁹ Idem.

leur propre place, ainsi que celle des autres, au sein de ce système international. « Les identités sont à la base des intérêts »⁴⁰.

Elle est donc intersubjective, puisqu'elle émerge de la représentation que les États se font d'eux-mêmes et de la représentation qu'ils se font du monde qui les entoure. Elle est construite à la fois par les États et par leur environnement international. Elle commande la définition des intérêts nationaux des États.

Dans ce contexte, le constructivisme est mobilisé pour montrer que la réticence initiale de la Chine à contribuer aux OMP est motivée par les caractéristiques d'une identité nationale intersubjective. C'est-à-dire, que les intérêts nationaux sont définis en fonction des caractéristiques identitaires internes de la Chine, et des caractéristiques de son cadre extérieur.

Par ailleurs dans ce même contexte, deux groupes principaux dans cette catégorie de chercheurs coexistent. Le premier groupe s'incarne dans la participation chinoise aux opérations comme une sorte de sentiment de responsabilité internationale porté par la République populaire de Chine en tant que grande puissance éprise de paix. Ainsi, il fait partie de ses devoirs de participer au bien commun mondial, de protéger la vie humaine et l'ordre international. Ce groupe construit ou tente de construire une image idéale de la participation chinoise aux opérations dans le contexte de l'altruisme, au service de l'humanité et de l'arrêt des conflits dans le monde. De toute évidence, la plupart des auteurs qui appartiennent à ce groupe sont des universitaires chinois, des fonctionnaires et des chercheurs militaires des forces armées chinoises.

Le deuxième groupe est constitué de théoriciens constructivistes qui analysent la participation chinoise aux missions selon l'école constructiviste des sciences politiques. C'est-à-dire l'analyse de l'identité chinoise et de ses obligations normatives conséquentes. Il est possible que l'identité chinoise soit l'identité de la superpuissance, car le devoir de

⁴⁰ Cité par Battistella (D), dans Charillon (F) op.cit. p.152-153.

la Chine est de jouer un rôle dans la responsabilité internationale et de maintenir la sécurité mondiale, ou bien d'apporter une aide au tiers-monde où se situent la plupart des crises et auquel elle appartient, car elle considère à travers l'identité populaire chinoise qu'elle est encore un pays en développement. Néanmoins, il n'existe pas de division entre ces deux groupes, car ils partent de la même idée, qui est la vision chinoise et le rôle de son identité qui pousse la Chine à participer aux opérations.

À ce propos, le colonel de l'armée chinoise Zhang Ping et le chercheur Liu Tiewa appartiennent au premier groupe. Ils estiment que la participation chinoise aux opérations confirme la théorie de l'engagement de la Chine dans ses responsabilités internationales en tant qu'actrice internationale responsable. Dans ce sens, ces derniers adoptent également une approche semi-libérale selon laquelle les besoins nationaux de la Chine et son plan national de prospérité nécessitent la paix internationale. À ce titre, ils mettent en évidence un concept constructif basé sur l'identification de la Chine en tant que pays confiant, responsable, pacifique et épris de paix, au travers d'une vision qui la pousse à s'engager dans des missions internationales. Dans ce contexte, le professeur Tiewa déclarera que cette vision rend l'État responsable de la protection de la paix internationale, le poussant, avec d'autres raisons (voire des prétextes), à développer ce concept vers la responsabilité de protéger ; celle-ci fait partie des responsabilités de la Chine à l'époque actuelle⁴¹.

Le général chinois Zhao Jingmin appartient au même groupe, car il se fonde sur l'idée d'identité chinoise. Ainsi, il estime que la participation chinoise résulte du fait que la Chine est une grande puissance internationale et l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ce qui le légitime à contribuer au maintien de la sécurité

⁴¹ Liu Tiewa, "Marching for a More Open, Confident and Responsible Great Power: Explaining China's Involvement in UN Peacekeeping Operations", *Journal of International Peacekeeping* volume 13, issue 1-2: 101-130, doi: <https://doi.org/10.1163/187541109X403007> consulté le 20 July 2017

internationale et à la protection de l'ordre existant⁴². Plus tard, Jing Chen expliquera la participation chinoise aux missions selon la théorie des valeurs changeantes de l'école constructiviste. De ce fait, il estime que l'évolution des valeurs liées aux droits de l'homme a conduit la Chine à participer davantage aux missions de maintien de la paix⁴³.

En général, les explications de la participation chinoise basées sur l'idée de la responsabilité internationale de la Chine souffrent d'une faiblesse de causalité logique, car elles se fondent sur une pensée idéale de l'identité humaine de la Chine et la croyance en la paix internationale et les droits de l'homme et son développement ; ce qui est difficile à accepter étant donné la nature du système existant en Chine et ses antécédents en matière de violation des droits de l'homme. Si l'on compare le nombre des forces armées chinoises, y compris l'armée, la police et la police civile, et la qualité des forces participant aux opérations, la participation chinoise aurait dû être plus importante, vu le faible pourcentage de ses forces à terme de qualité et de quantité. Il convient de noter que les participations des pays avec un petit nombre de militaires et de capacités ont dépassé les participations de la Chine.

En ce qui concerne les théoriciens du deuxième groupe, ces derniers estiment que la Chine poursuivra ses missions selon les normes existantes et augmentera son implication. Ce qui contribuera davantage à son intégration dans la communauté internationale. Bien qu'ils reconnaissent que l'influence chinoise va s'étendre, ils considèrent qu'elle sera positive si la Chine y est acceptée. Pour Bates Gill et Chno Huang, un certain travail reste à faire pour

⁴² Ibid.

⁴³ Jing Chen, Explaining the Change in China's Attitude toward UN Peacekeeping: a norm change perspective, *Journal of Contemporary China*, volume 18, issue 58, January 1, 2009, page 157-173, <https://doi.org/10.1080/10670560802431891> consulté le 18 Aout 2017

intégrer et accepter la Chine ; il aidera à comprendre un bon nombre des ambiguïtés entourant sa politique⁴⁴.

Dans toutes ces recherches, le débat se concentre effectivement sur les deux identités différentes de la Chine, qui apparaît parfois comme une grande puissance et comme un pays en développement à d'autres moments. Selon Courtney Fung, la Chine a dans le premier cas des responsabilités majeures telles que le maintien de la paix et de la sécurité internationale, l'adoption du concept des droits de l'homme et le maintien des agendas internationaux pertinents. Dans le deuxième cas, la Chine tend vers des principes traditionnels tels que la préservation de la souveraineté et la non-ingérence ; ce qui explique sa sympathie pour les pays en voie de développement où elle participe au maintien de la paix et en y menant des missions humanitaires et de sauvetage. Ici, l'incohérence du comportement de la Chine et la duplicité de sa performance globale émergent⁴⁵, bien que Finnemore Martha juge que la fluidité de l'identité chinoise peut être un facteur causal majeur dans l'implication de la Chine dans le cadre de ces missions.

De son côté, Chien Pin Li essaie de comprendre le comportement chinois via une approche basée sur le réalisme et le constructivisme, car il existe des points communs entre la concurrence stratégique de la Chine et son implication croissante dans les standards internationaux ; la Chine agissant de manière pragmatique pour réduire les risques auxquels elle peut être confrontée. En réalité, la Chine ne s'est jamais engagée dans des opérations de maintien de la paix, sauf conformément à sa politique de non-ingérence. Néanmoins, elle changera sa politique uniquement en cas d'extrême nécessité, comme

⁴⁴ Bates Gill and Chin-hao Huang, —China's Expanding Role in Peacekeeping: Prospects and Policy Implications, SIPRI Policy Paper no. 25, SIPRI, http://books.sipri.org/product_info?c_product_id=393, consulte le 15/07/2017, Page 3.

⁴⁵ Courtney Fung, What Explains China's Deployment to UN Peacekeeping Operations, International Relations of Asia Pacific, Volume 16, Issue 3, September 2016, Pages 409 and 432.

dans des cas qui menacent ses intérêts ou sa sécurité nationale⁴⁶. Toutes ces actions s'expriment aussi dans la perspective d'asseoir sa légitimité.

c) Les contributions qui expliquent la participation chinoise pour avoir la légitimité internationale

Dans ce cadre, la recherche s'appuie sur la rationalité ou la théorie du choix rationnel, qui considèrent que le facteur causal de la participation de la Chine aux missions est la crainte pour sa réputation et la préservation de sa légitimité internationale. Ainsi, La Chine apparaît comme un acteur rationnel qui croit à l'idée d'obtenir un bénéfice direct en participant aux opérations, mais de manière non utilitaire (contrairement à l'interprétation réaliste), puisque le bénéfice provient théoriquement d'une manière naturelle.

À ce sujet, les recherches présentées par l'International Crisis Group (ICG) considèrent que la Chine ne participe pas aux missions de maintien de la paix afin de maintenir la paix mondiale ou de protéger les droits de l'homme. Il en va de même pour certains chercheurs comme Bates Gill, Chin-Hao Huang, Yin He, Bonny Ling et Ian Taylor.

Pour l'ICG, la participation de la Chine aux missions s'inscrit davantage dans sa volonté d'obtenir l'opportunité peu coûteuse de démontrer son engagement envers les Nations Unies et la paix et la sécurité internationales, ainsi que d'atténuer la crainte internationale accompagnant l'augmentation de sa puissance⁴⁷. Ainsi, Bates Gill et Chin-Hao Huang considèrent que présenter positivement la Chine comme une puissance responsable l'incite à plus participer aux missions, ce qui est confirmé par l'implication actuelle de la Chine dans des missions plus dangereuses. Il est indéniable que la Chine cherche

⁴⁶ Chien-pin Li, Norm Entrepreneur or Interest Maximizer? China's Participation in UN Peacekeeping Operations 2001–2010, *China : an International Journal* Volume 9, issue 2, 2011, Page 327.

⁴⁷ International Crisis Group, —China's Growing Role in UN Peacekeeping, ICG, April 17, 2009, <http://www.crisisgroup.org/en/regions/asia/north-east-asia/china/166-chinas-growing-role-in-un-peacekeeping.aspx>, consulté le 14-02-2018.

activement à construire une biographie internationale basée sur la légitimité et à tempérer les critiques de la communauté internationale, en particulier les critiques liées à ses relations distinguées avec certains États voyous et des pays avec des régimes qui n'atteignent pas le niveau requis au niveau international, comme c'est parfois le cas des régimes en Afrique⁴⁸.

D'après le chercheur He, la Chine participe aux missions selon une stratégie à long terme fondée sur sa volonté de soutenir le travail des institutions internationales et de renforcer la coopération internationale en raison de son intérêt naturel⁴⁹. Pour sa part, Ling estime que la poursuite de la participation de la Chine s'inscrit dans une diplomatie basée sur la stratégie de se produire mondialement comme une puissance responsable⁵⁰.

Cet argument est soutenu par Taylor qui estime également que la Chine participe aux opérations afin d'atténuer les effets négatifs de sa politique étrangère et de donner une image internationale plus positive d'elle-même, surtout concernant ses projets en Afrique⁵¹.

Toutes ces recherches se distinguent par le fait qu'elles fournissent des explications sur le début de la participation chinoise aux missions en 1989. Il est vrai que La Chine n'a pas commencé ses missions avec un grand nombre de militaires, ce qui laisse à penser qu'il n'y avait aucune dimension stratégique à ces participations ; celles-ci n'étaient pas affectées à l'époque par la sécurité internationale occupant une place importante selon

⁴⁸ Bates Gill and Chin-hao Huang, *ibid*, Pages 09-03.

⁴⁹ Yin He, —China's Changing Policy on UN Peacekeeping Operations, Institute for Security and Development Policy, July 2007, <http://www.silkroadstudies.org/new/docs/silkroadpapers/2007/yinhe0409073.pdf>, consulté le 14/06/2016, pages 50-54.

⁵⁰ Bonny Ling, —China's Peacekeeping Diplomacy, China Rights Forum, no. 1 (2007), http://www.hrichina.org/public/PDFs/CRF.1.2007/CRF-2007-1_Peacekeeping.pdf, consulté le 17/08/2017, page 47-8.

⁵¹ Ian Taylor, —The Future of China's Overseas Peacekeeping Operations, China Brief 8, no. 6, 2008, [http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=4792](http://www.jamestown.org/single/?no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=4792)

les recherches réalistes ni par l'amélioration des droits de l'homme ou l'altruisme, et qui aujourd'hui prend une place centrale dans les travaux liés à la volonté de la Chine de devenir un acteur international responsable.

L'importance de cet enjeu résidait dans l'obtention d'un résultat politique satisfaisant au regard du faible coût de participation aux opérations, surtout qu'elles étaient en petit nombre. Si cette stratégie est appliquée dans le cas chinois, en particulier dans les missions où des policiers civils ou des observateurs ont été déployés, nous constatons que la Chine démontre à faible coût son engagement envers les Nations Unies. C'est le cas de la participation chinoise aux missions MONUC, FINUL, MINUS, MINUL et MINUAD, au cours desquelles la Chine a déployé des unités non combattantes et il n'y avait pas de dimension stratégique dans ces pays ; ce qui confirme que l'objectif premier de ces participations était la volonté d'acquérir une bonne réputation et une légitimité internationale. Effectivement, les médias officiels chinois ont toujours utilisé ces missions pour prouver la quête constante de la Chine pour apparaître comme un pays responsable et promouvant la paix⁵².

Notons que ces travaux ont été critiqués pour être trop théoriques et non prouvés par des recherches empiriques sur le terrain. En effet, il est difficile de prouver cette théorie en raison de l'absence de normes et de mesures physiques numériques. Bien que ces travaux soient restés sans preuve matérielle, ils sont également caractérisés par une faiblesse en termes de théorie en raison du manque de définitions précises dans ce domaine.

d) Les autres explications

Tout d'abord, nous citerons certaines recherches basées sur la pensée communiste qui représente l'idéologie adoptée par la République populaire de Chine. Ces dernières

⁵² ICG, *op.cit.* Page 13

peuvent être généralement utilisées comme des références académiques expliquant la participation chinoise aux opérations de maintien de la paix, mais ils ne fournissent pas d'explication logique ou de relation causale sauf pour le stade de l'opposition de la Chine aux opérations avant 1981. C'est-à-dire qu'ils ne fournissent aucune explication concernant l'évolution de la position chinoise sur les opérations. Notons que le glissement qualitatif de la participation chinoise s'est produit par le passage du stade de l'opposition explicite aux opérations à celui de ne pas traiter tout ce qui touche à ces opérations ; ce qui rend problématique d'expliquer les autres transitions du comportement chinois envers les opérations de maintien de la paix et les transitions du stade de la coopération au stade de l'affiliation ou même à la pleine implication. Ipso facto, il s'appuie peu sur des études communistes pour fournir une explication logique et claire du facteur causal qui pousse l'autorité communiste chinoise à participer au maintien de la paix internationale.

Notons aussi que dans le cas où le facteur causal de la participation aux opérations est lié aux droits de l'homme et à l'intervention pour des raisons humanitaires, les chercheurs n'adoptent pas les positions chinoises qui n'ont pas encore fait leurs preuves en ce qui concerne les interventions à des fins purement humanitaires. Selon la plupart des recherches, les principes traditionnels chinois de politique étrangère l'emportent sur la non-ingérence pour des raisons humanitaires.

Quant au développement des relations militaro-civiles, les chercheurs se sont peu intéressés à ce sujet comme un facteur causal de l'implication de la Chine dans les opérations de maintien de la paix. La raison prévalant est que la Chine n'a pas encore utilisé dans la plupart de ses missions d'unités de combat de son armée, mais plutôt mandaté des observateurs ou missionné des policiers civils. Même avec la Chine allouant des brigades entières spécialisées uniquement dans les opérations, cette question restera loin d'être présentée comme un exemple, car ces brigades ne travailleront qu'au maintien de la paix internationale.

Par ailleurs, il n'y a pas d'étude intégrée qui présente tous les aspects et les raisons de la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix. À ce propos, il convient de noter que les publications de l'ONU fournissent des données quantitatives sur la participation chinoise. Quant aux ouvrages occidentaux, ceux-ci tentent généralement de comprendre le comportement de la Chine et ne présentent pas le point de vue chinois ; la plupart des publications chinoises relevant de la propagande du Parti communiste chinois. Concrètement, les recherches chinoises peuvent fournir de bonnes données lorsque le problème n'est lié qu'au conflit entre les Nations Unies et la Chine ou lorsqu'interviennent des changements dans la politique étrangère chinoise promus par le régime en place.

Première partie : La contribution chinoise dans les opérations de maintien de la paix ; une évolution vers une approche réaliste

Introduction de la première partie

La posture chinoise envers les stratégies de préservation de la paix a considérablement évolué depuis la création de la Chine communiste jusqu'à aujourd'hui, passant d'une opposition complète aux opérations, à un soutien sans toutefois y contribuer, puis à un engagement total. Ce changement d'attitude s'est produit en raison de la différence dans le facteur causal qui affectait la position chinoise sur les missions de maintien de la paix ; une position changeante au gré de l'histoire.

À ce sujet, l'on peut supposer que jusqu'au début des années 2000, le pays de Mao ne deviendrait jamais un État participant ou ne participerait pas de façon permanente aux missions de maintien de la paix. Il est vrai que jusqu'au début des années quatre-vingt du XXe siècle, la Chine proclamait que ses missions ne constituaient qu'un nouvel outil colonial aux mains des grands pays, qu'ils soient occidentaux ou soviétiques. Ainsi La Chine déclarera à plusieurs reprises que les missions sont un facteur clé de sape de l'indépendance et de la souveraineté des pays selon le concept westphalien, et un moyen d'ingérence dans les affaires intérieures. C'est pour ces raisons que la Chine boycottera les sessions du Conseil de sécurité consacrées au vote sur les missions de maintien de la paix. Et ce longtemps après la création de la République communiste de Chine.

Au cours des deux premières décennies qui ont suivi l'adhésion de la Chine aux Nations Unies en 1971, les missions de maintien de la paix de l'ONU étaient considérées avec scepticisme, voire avec indifférence en s'abstenant de prendre des mesures de fond dans les discussions du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix. La guerre de Corée en 1950 a contribué à la consolidation de cette tendance, alors que l'armée chinoise combattait les forces des Nations Unies qui étaient sous le commandement des États-Unis d'Amérique, renforçant ainsi les inquiétudes de la Chine quant à la nature et à la légitimité de telles opérations. Elle en est venue à voir que la priorité dans les relations entre États

est due à la souveraineté de droit et d'autorité dans chaque État, et à son droit de se contrôler comme bon lui semble sans ingérence d'acteurs extérieurs⁵³.

Il faut dire qu'une telle attitude n'était pas loin des principes de souveraineté des États inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui interdit l'utilisation de la force militaire sauf en cas de légitime défense ou lorsque le Conseil de sécurité autorise la réponse à certaines menaces à la paix et à la sécurité internationales⁵⁴. Comme nous le verrons, ces mêmes principes seront incorporés dans l'approche pragmatique chinoise.

À partir de la fin des années 1980, la position de la Chine sur le maintien de la paix commencera à évoluer vers plus d'intérêt et de participation. En 1988, elle devient membre du Comité spécial des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix, ce qui lui ouvrira la voie à une participation accrue aux activités multilatérales de maintien de la paix. Selon les mots d'un haut responsable chinois de l'époque, tous les pays devraient apporter un soutien ferme au maintien de la paix. Un an plus tard, la Chine déploiera 20 observateurs militaires auprès du groupe des Nations Unies pour seconder les élections de transition en Namibie, puis cinq observateurs militaires auprès de l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient. Néanmoins, le plan le plus important à ce moment-là sera le déploiement de 400 soldats du génie et de 49 observateurs militaires avec les forces des Nations Unies pour assurer la période de transition au Cambodge en 1992⁵⁵.

De nos jours, le point le plus important, qui constitue la différenciation chinoise du reste des pays en matière de participation aux missions de maintien de la paix, est que la Chine est le seul pays qui a formé des brigades spéciales de son armée les affectant uniquement

⁵³Thomas Robinson and David Shambaugh, *Chinese Foreign Policy : Theory and Practice*, Oxford University Press, 1995, pp.420–2

⁵⁴ La charte des nations unies, article 2, de : <https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html> (consulté le 7/11/2021).

⁵⁵ Thomas Robinson and David Shambaugh, p.441.

à la réalisation de missions internationales de maintien de la paix et en les mettant à la disposition des Nations Unies. Ainsi, depuis 2017, 8000 soldats ont été placés dans des formations de six unités militaires chinoises qui ont été formées en tant que réserves en cas de besoin. Cela constitue une distinction, significatives par rapport au reste des pays. Celle-ci témoigne de l'intérêt politique chinois pour la question du maintien de la paix internationale et de l'attention de l'actuel président Xi Jinping à présenter la Chine comme une force internationalement responsable, avec une implication totale et sans précédent dans les opérations de maintien de la paix.

En raison de l'évolution historique de la position de Pékin en ce qui concerne les opérations, il est possible concernant les missions internationales de maintien de la paix de les diviser en deux principales étapes ; elles-mêmes divisées en phases, selon la taille et la qualité de la participation, et comme suit :

1. La phase de la non-participation : elle se divise en deux :
 - Une phase d'opposition
 - Phase de non-interférence
2. La phase de la participation. Celle se divise en trois :
 - Une phase de coopération
 - Une phase de participation
 - Une phase d'engagement total

Sous une autre vision, il existe deux facteurs techniques essentiels pour comprendre : l'objectif que vise la Chine à travers les OMP ; et comment celle-ci distingue ses missions de manière fondamentale à travers l'utilisation de deux facteurs, à savoir :

- 1- La qualité des forces que la Chine a engagées dans les opérations
- 2- Le volume de ces forces

Concernant les types d'implication chinoise dans les opérations de maintien de la paix, ces derniers impliquent la participation :

- 1- En votant
- 2- En financement
- 3- En soldats et équipements

Dans le résultat :

- Dans la forme, la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix s'inscrit dans le cadre de la diplomatie chinoise en deux volets : le premier s'inscrit dans le cadre de la diplomatie multilatérale, et le second dans le cadre de la diplomatie militaire.
- Quant au contenu, celui-ci relève d'une politique réaliste basée sur les intérêts qui vise à acquérir le pouvoir d'une part et à masquer la montée de la Chine et à obtenir une légitimité internationale d'autre part.

C'est pourquoi il est nécessaire de comprendre l'histoire de la participation de la Chine aux opérations, et comment celle-ci s'est développée historiquement et comment Pékin est passé de missions opposées en public au milieu du siècle dernier à une participation active et la plus importante parmi les grands pays, afin de construire une vision scientifique basée sur la compréhension du facteur causal de cette politique qui a toujours été caractérisée par l'ambiguïté et le pragmatisme.

Dans ces conditions, il importe d'aborder le sujet de manière théorique, puis d'étudier les actions que la Chine met aujourd'hui en pratique, les comparer, et de comprendre sa position sur les différents changements qui l'affectent, mais aussi l'étendue de sa capacité d'adaptation aux normes internationales de maintien de la paix et sa capacité à s'y adapter. Et ce d'autant plus qu'elle contredit nombre d'entre elles avec ses politiques traditionnelles.

Ainsi, dans la première partie de cette thèse, nous présenterons les raisons affectant la participation de la Chine aux opérations internationales de maintien de la paix en tant qu'outil de la politique étrangère chinoise, et nous expliquerons l'évolution de sa politique dans ce domaine depuis la création de la République populaire de la Chine jusqu'à aujourd'hui, à travers deux chapitres :

1. Le premier chapitre : nous présenterons une introduction générale de la définition des opérations de maintien de la paix, puis nous traiterons de la période de non-participation de la Chine aux opérations en l'expliquant à travers l'école constructiviste. Nous nous intéresserons aux raisons réalistes qui ont poussé la Chine à participer aux opérations internationales de maintien de la paix ultérieurement, et à ce titre nous étudierons le facteur causal, et comment la Chine utilise-t-elle ces opérations pour atteindre ses intérêts et ses objectifs, tout en les dissimulant.

2. Le second chapitre : là, nous passerons en revue les preuves causales et fournirons une justification pratique de l'évolution historique de la participation chinoise dans les opérations de maintien de la paix, et par conséquent les arguments qui prouvent le facteur causal de la participation aux opérations, selon les causes et les facteurs associés à l'époque historique jusqu'à nos jours. Puis, nous présenterons les raisons qui ont conduit à la participation chinoise à la mission de la FINUL au sud du Liban.

Chapitre I: Les facteurs commandant le déploiement chinois au nom de la paix; la nécessité d'adapter la politique chinoise à un monde anarchique en changement

Il importe de noter que la relation de la Chine vis-à-vis des opérations de maintien de la paix n'était pas amicale à ses débuts, mais elle était caractérisée par une forte opposition chinoise à son égard. Ainsi, depuis l'établissement de la Chine communiste en 1949. La diplomatie chinoise développait une approche très hostile à tout ce qui pouvait être appelé à l'époque « une grande puissance », car ces opérations étaient considérées comme faisant partie des tentatives de l'impérialisme mondial, selon la littérature politique chinoise de cette période, de contrôler et d'intervenir dans les pays pauvres ou dans les pays du tiers-monde.

Cela résulte de ce que la littérature chinoise appelle le siècle de l'humiliation, considéré comme la pire étape historique du royaume du « monde du milieu » selon la vision chinoise de lui-même. En conséquence, une identité chinoise s'était constituée et formée, réfractaire au monde extérieur et à tout ce qu'on pourrait appeler une superpuissance ou un pays à l'histoire coloniale.

Il est vrai que cette inimitié s'était intensifiée avec le monde qui n'avait pas reconnu la Chine populaire lorsque sa création avait été annoncée, puis lorsque le siège de la Chine au Conseil de sécurité avait été donné à la Chine nationale (à Taïwan). En outre, la renaissance communiste radicale que Mao avait menée sans relâche et sans réelle appréciation des intérêts de la Chine aux niveaux mondial ou national, conduisant à la confrontation armée entre la Chine et les forces des Nations Unies lors de la guerre de Corée, avait également contribué à renforcer ces difficultés. À ce stade, les concepts de non-ingérence ont pris racine, considérant que tout ce qui venait de la communauté

internationale constituait un danger qu'il fallait combattre. Cette tendance se renforcera avec l'entrée de la Chine dans le bloc des non-alignés.

C'est à cette époque que se forgera l'identité chinoise à la suite de deux facteurs : le premier découle de l'oppression chinoise résultant de l'occupation étrangère au cours des cent années précédant la révolution communiste, et le second de la révolution communiste elle-même et de l'influence de Mao Zedong sur la Chine communiste dans la période qui a immédiatement suivi le succès de la révolution communiste.

À cette époque, la Chine n'avait pas apprécié son intérêt, mais s'était plutôt précipitée, non seulement dans les opérations de maintien de la paix, mais au niveau de sa politique étrangère en général, en maintenant un comportement intransigeant issu d'une identité communiste hostile à tout ce qui était occidental ou émanait d'institutions internationales qui n'étaient pas reconnues. Ce qui entraînera par la suite de graves dommages et de pertes aux niveaux interne et externe.

Un changement fondamental interviendra dans les relations de la Chine avec les Nations Unies et, par conséquent, dans la question des opérations de maintien de la paix après que la Chine populaire ait obtenu une reconnaissance internationale lui donnant un siège permanent à la Chine au Conseil de sécurité au lieu de Taïwan en 1971, et ce dans un contexte de rivalité soviéto-chinoise qui avait éclaté à la fin des années 1960.

Ce changement sera renforcé après la mort de Mao et avec le début de la Renaissance chinoise et la politique d'ouverture adoptée par Deng Xiaoping en 1978. Dans cet environnement, cette transformation constituera l'amorce d'un changement de l'approche chinoise des opérations, car désormais il était possible pour la Chine de participer à ces opérations et de les voter après son adhésion à l'organisation internationale. Une participation sur la base d'une rationalité fondée sur l'intérêt et non sur l'identité, qui

incarnera dans un premier temps par une politique de neutralité vis-à-vis des opérations au début, puis à une non-opposition jusqu'à ce que la Chine s'y engage.

Ainsi, nous aborderons dans ce chapitre, trois sections, comme suit :

- 1- Section 1 : Premièrement, elle vise à définir les opérations de maintien de la paix en général, et à les présenter afin que la terminologie puisse être utilisée ultérieurement
- 2- En section 2 ; nous expliquerons la phase de la non-participation chinoise dans les OMP, en expliquant cette hostilité à travers l'école constructiviste, et en ouvrant la voie à la période de transformation qui a suivi, et qui conduira au lancement de la participation chinoise aux opérations de maintien de la paix. À ce stade, nous expliquerons les raisons de l'hostilité de la Chine aux opérations et son manque d'implication dans celles-ci qui ont conduit à la formation d'une identité chinoise stricte envers les opérations pendant la période de boycott. Nous expliquerons par ailleurs ce militantisme résultant de cette identité.
- 3- Section 3 : La section 3 nous permettra de cerner les mobiles qui ont encouragé la Chine à revoir sa position à l'égard des OMP en mettant en évidence ceux-ci. Mieux appréhendés, nous pouvons les illustrer dans le second chapitre, par des preuves tangibles dans le déploiement de la politique chinoise en rapport avec les OMP. Ainsi, nous expliquerons le passage d'une politique de la Chine basée sur une identité hostile et discordante vis-à-vis de la communauté internationale à une politique fondée sur l'intérêt. Une politique que la Chine a adoptée jusqu'à aujourd'hui que nous interprétons selon l'école réaliste néoclassique de la science politique. Celle-ci s'inscrit selon deux axes :
 - Le premier est basé sur l'approche axée sur l'intérêt et l'intérêt réel des préoccupations de sécurité et par conséquent l'intérêt économique et commercial, mais aussi sur l'influence du leadership interne en Chine sur

cette question et l'effet conséquent de l'équilibre sur les relations internationales. Cette tendance est expliquée par l'école réaliste en sciences politiques et la théorie réaliste néoclassique afin de mettre en évidence le rôle majeur du leadership interne.

- La seconde repose sur l'approche basée sur le besoin de la Chine de masquer son expansion, et nous nous basons sur le réalisme politique exprimé par la volonté de la Chine d'obtenir une légitimité internationale, et dans ce sens de construire une puissance intelligente. D'autre part, nous présenterons la contradiction entre la politique d'intérêt que la Chine mène dans sa voie d'obtention d'une certaine légitimité, et entre la construction identitaire constructiviste et la relation avec les autres pays selon l'identité chinoise. C'est à dire, sur la façon dont la Chine se considère elle-même et sa vision de son identité, et le comportement qui en découle en matière de politique vis-à-vis des opérations de maintien de la paix. Enfin, nous aborderons la fluidité de l'identité chinoise et sa dualité de grand pays et de pays en développement.

Section I: Évolution et définition des OMP

Les opérations internationales de maintien de la paix constituent le résultat final d'un long chemin historique de la poursuite globale de la stabilité et de la sécurité dans le monde. Aujourd'hui, elles incarnent le concept pratique de sécurité collective obtenue après de nombreux efforts grâce à la création des Nations Unies.

Bien que la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix ne se limite pas aux Nations Unies, car les organisations régionales les mettent également en œuvre après l'approbation des Nations Unies, la majorité de ces opérations et les plus importantes d'entre elles sont actuellement mises en œuvre par l'intermédiaire de celles-ci, qui ont un mandat international par sa charte lui permettant de lancer ces opérations ou même de les imposer dans certains cas. Il est vrai que les normes régissant les opérations de maintien de la paix ont évolué au fil du temps, notamment après la chute de l'Union soviétique, où le concept de souveraineté de l'État et son opposition à l'intervention constituaient un obstacle à la mise en œuvre des missions, nonobstant la guerre froide et la division mondiale prévalant sur toutes les questions, y compris en ce qui concerne le maintien de la paix des Nations Unies.

Les opérations ont connu un grand développement après la fin de la guerre froide, en contribuant à maintenir leurs normes et leurs objectifs traditionnels de séparation des belligérants et d'établissement de la paix. Néanmoins, ce développement va inclure de nouveaux principes tels que les droits de l'homme et la nécessité de les protéger « la responsabilité de protéger », la possibilité pour le Conseil de sécurité de mener des opérations au sein de l'État pour préserver la population de l'oppression des autorités locales et l'encouragement des organisations régionales à renforcer la sécurité. Ces normes font encore aujourd'hui l'objet d'un débat permanent du fait qu'elles suivent la politique internationale et ses évolutions.

Dans ces perspectives, L'ONU est chargée de lancer les missions en prenant les mesures et les procédures nécessaires. Ces missions de maintien de la paix varient aujourd'hui, atteignant et présentant six types qui sont interdépendants, de sorte que les missions multidimensionnelles sont les plus importantes et les plus récentes. Depuis sa création, l'ONU a mené plus de 70 opérations internationales de maintien de la paix. En 1948, la première opération sera le contrôle de l'armistice entre les pays arabes et Israël, tandis que la dernière opération sera lancée en 2019 en Haïti⁵⁶.

§1- Le système international de la sécurité collective et la montée des Opérations de maintien de la paix

Le choc moral de la Première Guerre mondiale constituera la principale raison de l'établissement du concept moderne de sécurité collective. Ainsi, la guerre va conduire à la création de la Société des Nations, qui s'est ensuite appelée les Nations Unies, et qui ouvrira la voie à l'établissement d'un ordre mondial visant la protection internationale à travers le concept de sécurité collective, comme le développement du droit international dans la seconde moitié du XIXe siècle et la formation des premières organisations internationales.

Le concept de sécurité collective est fondé sur « le déséquilibre des forces », contrairement au concept de rapport de forces et d'alliances qui prévalait dans le monde multipolaire du XIXe siècle, qui avait conduit à un grave état de violence et d'instabilité. Le concept de sécurité collective aura été établi pour la première fois au sein de la Société des Nations et développé au cours des années 1930, et ensuite été adopté par les Nations Unies après la Seconde Guerre mondiale⁵⁷.

⁵⁶ Annexe A : liste des opérations de maintien de la paix.

⁵⁷ Jean-Michel Guieu, « Garantir la paix par la « sécurité collective » au XXe siècle », Encyclopédie pour une histoire numérique de l'Europe [en ligne], ISSN 2677-6588, mis en ligne le 22/06/20, consulté le 17/03/2021. Permalien : <https://ehne.fr/fr/node/12329>

A- Le développement du droit international public

Certains historiens soutiennent que les origines des opérations de maintien de la paix remontent à l'ère de la Ligue Délinne à l'époque de la Grèce antique, au Ve siècle av. J.-C. Pourtant, un examen plus approfondi de ce sujet nous montre que ces opérations « originales » de maintien de la paix relevaient clairement d'alliances normales et n'avaient rien à voir avec les enjeux éthiques de la paix. D'un point de vue occidental, le premier exemple historique de ce que nous pourrions qualifier de maintien de la paix a été initié par l'Église catholique médiévale à travers les initiatives de La Paix de Dieu et la Trêve de Dieu au Xe siècle dans un effort visant à limiter la propagation de la guerre. D'autres tentatives de contrôle des armes, comme le Concile du Latran en 1139, contribueront également à mettre fin aux guerres entre les pays européens, dans le but de diriger l'infanterie et les armes vers le Moyen-Orient alors dominé par les musulmans.

En 1623, une idée nouvelle et radicale sera développée par Emeric Crucé qui estimait que tous les dirigeants du monde, y compris ceux qui n'avaient pas quitté la Vieille Europe, devraient créer une alliance qui résoudrait les différends internationaux par la médiation d'un conseil mondial situé dans un lieu neutre⁵⁸.

Par la suite, des philosophes et des penseurs essaieront de trouver les bases théoriques et morales pour un système diplomatique international à même de garantir la paix et la prospérité universelles. Ainsi, Sully avec son grand dessein, Grotius dans son œuvre « Du droit de guerre et de paix », Jean Jack Rousseau, Kant et son travail « Projet de paix perpétuelle », Victor Hugo, Proudhon, l'abbé Grégoire, l'abbé de Saint-Pierre et son

⁵⁸ Emeric Crucé (1623), Le Nouveau Cynée, p.82.

« projet de paix perpétuelle » et Victor Considérant et bien d'autres encore auront tous imaginé des pactes et des systèmes plus ou moins idéalistes de système en la matière⁵⁹.

Notons que l'Europe aura connu plusieurs nouvelles initiatives visant à consolider la paix dans le cadre d'un consensus international, dont la paix de Westphalie en 1648, d'Utrecht en 1713 et de Paris en 1763. Une véritable coopération internationale visant à établir un système de sécurité collective qui garantirait la paix a émergé pour la première fois en Europe après les guerres napoléoniennes. D'autre part, le XVIIIe siècle sera le témoin des effets profonds de la Révolution industrielle, ce qui conduira à un développement majeur du droit international public.

Cette évolution du droit international est due au libre-échange des marchandises, à la diversité des modes de transport résultant de la Révolution industrielle et à la volonté internationale de l'époque d'inscrire la diplomatie mondiale dans un cadre juridique international. Ainsi, ce changement est apparu avec l'établissement des premières organisations internationales à caractère technique en 1860.

L'Union Télégraphique internationale a été fondée en 1865, le Bureau international des poids et mesures en 1875, et l'union postale universelle en 1878⁶⁰. Tout ce contexte d'échange participera à cette volonté de paix mondiale.

Il est à noter que la montée des nationalismes, qui a commencé en réalité au début du XIXe siècle, fera renaître les vieux appels idéalistes à réguler le système international et à fixer des règles pour y rétablir la paix. Cela s'effectuera par le biais d'invitations à des conférences animées notamment par des intellectuels et des personnalités distinguées. Par exemple en 1847, Victor Hugo convoquera à Paris un séminaire sur la paix mondiale,

⁵⁹ Considérant, V. (1842). Bases de la politique positive : manifeste de l'École sociétaire, fondée par Fourier. Bureaux de la Phalange.

⁶⁰ Universelle, U. P. (1878). Documents du Congrès Postal de Paris, 1878. Berne : Lang & Co.

et en 1867, le père de l'unité italienne Garibaldi a dirigé à Paris la Ligue internationale de la paix et de la liberté. Néanmoins, l'évènement le plus important sera réalisé avec le Suisse Henry Dunant qui a fondé le Mouvement international de la Croix-Rouge en 1863 après la publication de son célèbre livre « Un Souvenir de Solferino ». Enfin, l'année 1889 voit la naissance de l'Union interparlementaire (UIP) par les activistes William Randal Cremer et Frédéric Passy, formant la première organisation internationale de paix avant la Société des Nations⁶¹.

Les manifestations se multiplieront par la suite, atteignant environ le nombre de 200 initiatives en 1890. Beaucoup de ces organisations émergentes en Europe avec la participation d'environ cent mille volontaires étaient localisées en France, à l'instar de la fondation de la paix par le droit fondée par le professeur Ruysen, ainsi que la ligue des droits de l'homme en 1898. Ces assemblées spéciales s'étaient auparavant réunies à Rome en 1891 au Congrès universel pour la Paix, qui avait reçu en 1910 le prix Nobel de la paix. Notons que l'Église n'était pas loin de cette idée. En 1894, le pape Léon XIII publiera son encyclique « Praeclara gratulationis » tout en mentionnant la paix armée. Les pays protestants connaîtront également un mouvement très important d'activistes à cet égard, aux Pays-Bas, en Angleterre et aux États-Unis.

Parallèlement, des progrès vont également apparaître dans le domaine des dispositions relatives à la résolution des conflits entre les états. Des progrès restés simples jusqu'en 1864, date de la signature de la première Convention de Genève. La signature de cette convention va marquer le début du droit international qui contrôle les mouvements nationaux menaçant gravement la sécurité mondiale avec le début de la course aux armements. Des appels à un règlement pacifique des différends seront lancés. Mais ce n'est qu'en 1899, que la première Conférence de La Haye aura lieu à l'invitation du tsar de

⁶¹ Turner, B. (2013). Union interparlementaire (UIP). Dans *The Statesman's Yearbook* (pp. 50-50). Palgrave Macmillan, Londres.

Russie Alexandre II, qui ne parviendra cependant pas à un accord pour limiter les armements ou obliger les pays à arbitrer pour résoudre leurs différends. Néanmoins, elle ouvrira plus tard la voie à l'établissement de nombreuses règles dans le sens du droit de la guerre pour réduire ses tragédies. En 1907, la deuxième Conférence de La Haye sera convoquée et la Cour internationale d'arbitrage verra le jour ; elle œuvrera à arbitrer les différends entre les pays sans prendre de décisions contraignantes⁶².

Ainsi, le XIXe siècle n'aura pas permis de définir un concept d'opérations de maintien de la paix, mais plutôt participé aux prémices du concept de sécurité collective, notamment en droit international et à travers les premières organisations internationales visant à servir la paix sans atteindre néanmoins l'objectif souhaité en général.

B- Le rétablissement de la paix par la Société des Nations et les premières Opérations de Maintien de la Paix

La Première Guerre mondiale constituera un épouvantable choc moral en termes de pertes humaines et matérielles, avec une guerre qui se poursuivra malgré de nombreuses tentatives de plaidoyer en faveur de la paix. Cependant, la violence qui a accompagné la guerre va conduire à l'incarnation de l'idée de créer une organisation internationale pour la paix. Il s'agissait dès lors des premières tentatives de l'ère moderne de créer un système mondial de sécurité collective. Un système garantissant que la guerre n'éclaterait pas plus tard grâce à la fondation d'une organisation internationale qui privilégierait le désarmement la diplomatie et la coopération internationale, tout en restreignant le droit des États à déclarer la guerre.

Dans cette perspective, le gouvernement français va charger M. Léon Bourgeois d'élaborer une nouvelle charte pour créer une organisation internationale de paix, qui sera adoptée

⁶²<https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/relations-internationales/l%E2%80%99europe-et-la-r%C3%A9gulation-juridique-des-relations-internationales/les-conf%C3%A9rences-internationales-de-la-haye-1899-et-1907>

le 8 juin 1918 par le gouvernement Clemenceau. Cette charte stipule la création d'une Société internationale et d'une armée dédiée sous un commandement unique, et la nécessité d'établir un système clair de sanctions et dissuasif pour les pays agresseurs⁶³.

Le projet de cette charte française coïncidait avec l'idée du président américain Wilson de créer une organisation internationale pour la paix, un concept basé sur ses principes connus plus tard sous le nom des « quatorze points de Wilson ». Ces principes, qui formaient la philosophie américaine des pourparlers de paix à la Conférence de Versailles, appelaient à la liberté de navigation, à la stabilisation des frontières en respectant les nationalismes, au respect du droit à l'autodétermination et à l'adoption de la diplomatie basée sur la démocratie et la transparence afin d'éviter la guerre, étant donné que les traités secrets entre les nations constituaient une cause majeure du déclenchement de la guerre. Le quatrième point de Wilson stipulait la création d'une organisation internationale de paix qui regrouperait tous les peuples du monde et garantirait à chaque nation l'indépendance et la souveraineté sur ses terres. Ainsi, la paix serait garantie selon lui par un système de sécurité collective. Les principes wilsoniens incarnaient alors le credo américain de l'époque, qui se manifestait par la volonté de développer la démocratie, de la diffuser et de populariser le libéralisme économique comme garant fondamental de la paix⁶⁴.

De facto, au cours des négociations de paix à Versailles, une commission sera formée des membres des cinq grandes nations victorieuses et d'un membre des dix nations avec lesquelles elles étaient alliées. Les Français présentant les propositions (dites Pacte

⁶³ Cité par Scott G. Blair, « Les origines en France de la SDN. La Commission interministérielle d'études pour la Société des Nations, 1917-1919 », *Relations internationales*, no 75, automne 1993, p. 278

⁶⁴ Marcobelli, E. (2021). La SFIO en 1919 : Wilson et la Société des Nations. *Cahiers Jaures*, (1), 137-146.

bourgeois), et les Américains les quatorze points de Wilson par l'intermédiaire de Wilson et de son conseiller, le Colonel House.

Le problème surviendra lorsque ces propositions seront jugées irréalisables, notamment en termes de création d'une organisation dotée d'un système parlementaire, d'une armée et de la capacité d'imposer des sanctions. Il est vrai qu'à cette époque la France était tombée dans la contradiction, car elle voulait sanctionner l'Allemagne et créer une organisation mondiale pour la paix. Par ailleurs, Clemenceau n'était pas à l'origine convaincu du concept de sécurité collective. Les Britanniques n'étaient guère enthousiasmés par l'idée d'une armée mondiale qui comprendrait leur marine ; ce qui les incitera à proposer une solution intermédiaire connue sous le nom de Phillimore. Ce projet appelait à une alliance diplomatique internationale basée sur l'idée de l'arbitrage pour résoudre les différends. Ce désaccord s'incarnait entre le projet franco-européen visant à mettre en place une organisation similaire à l'Union européenne et le projet anglo-saxon, aspirant à une organisation plus souple s'appuyant sur l'opinion publique et un parlementarisme proche du système britannique.

Cependant le comité élaborera un projet combinant les deux projets susmentionnés, et c'est ainsi que la Société des Nations est née selon un pacte signé le 28 avril 1919. La Société des Nations se fait deux objectifs principaux : parvenir à la paix et à la sécurité internationales, et développer la coopération internationale. Elle comprenait une assemblée et un Conseil composé de dix membres, dont cinq permanents. L'Assemblée représentait sa forme démocratique, mais la responsabilité de la sécurité collective et des missions de maintien de la paix incombait au Conseil. Par ailleurs, l'unanimité était requise pour les décisions de l'Assemblée et du Conseil. Le Secrétariat général se composait de techniciens, d'employés et d'administrateurs. Le pacte composé d'une introduction et de

26 articles fera partie des traités de paix approuvés par la Conférence de Versailles et entrera en vigueur le 10 janvier 1920. Le siège de la Société des Nations étant à Genève⁶⁵.

En plus de ses principaux organes, la Société comprenait une structure de base et de multiples organes, établissant la Cour internationale de justice, la Commission du désarmement et le Comité spécial du mandat. Le rôle de cette Société ne se limitait pas à l'action politique, mais s'étendait à la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux, dans une tentative de créer une organisation internationale globale. De telles dispositions ont contribué à la création d'organes internationaux tels que l'Organisation économique et financière, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation du transport, l'Institut International de Coopération intellectuelle, l'Organe de contrôle des stupéfiants, le Comité spécial pour les réfugiés, le Comité spécial de l'esclavage et d'autres organes et organismes internationaux⁶⁶.

L'idée d'arbitrage et de maintien de la paix était à la base du pacte qui énonçait quatre règles fondamentales : le respect du droit international, l'abandon de l'option de la guerre et le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, l'établissement de relations internationales sur la base de l'ouverture, de la franchise et de la justice, et enfin le respect des obligations stipulées dans les traités internationaux.

L'article 10 du Pacte de la Société des Nations stipulait que les États devaient respecter la souveraineté et l'indépendance des uns et des autres, tandis que l'article 12 mentionnait que les différends étaient résolus par le Conseil ou par l'arbitrage de la Cour de justice

⁶⁵ <https://www.ungeneva.org/fr/covenant-lon>

⁶⁶ Philippe MOREAU DEFARGES, « De la SDN à l'ONU », *Pouvoirs*, 2004/2 (n° 109), p. 15-26. DOI : 10,391 7/pouv.109.0015. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2004-2-page-15.htm> (consulté le 14/03/21).

établie à La Haye en 1920. L'article 8 prévoyant le désarmement⁶⁷. Quant à l'article 16, ce dernier spécifiait les sanctions que la Société pouvait infliger.

À ce propos, le pacte prévoyait trois types de sanctions contre les pays qui feraient illégalement la guerre, pouvant être classés en sanctions économiques, sanctions militaires et sanctions morales. Les sanctions économiques comprenaient la rupture des relations économiques avec le pays agresseur et tout contact financier ou commercial, entre autres. Quant aux sanctions militaires, celles-ci portaient sur la formation d'une force des États membres pour travailler au respect des obligations de la Société (article 16), et les sanctions morales consistaient à expulser l'État contrevenant.

Il faut reconnaître qu'à ses débuts, la Société va remporter plusieurs succès, profitant de la situation internationale calme qui a prévalu dans les années 1920. Ces réussites concernaient deux interventions : la première représentait la résolution des crises régionales survenues, et la seconde représentait la lutte contre le colonialisme. Ainsi, la Société des Nations (SDN) est intervenue pour résoudre la crise germano-polonaise de la Haute Silésie en 1921, la question frontalière albano-grecque en 1921, le conflit des îles Aland entre la Finlande et la Suède en 1921, le conflit de Mossoul entre l'Irak et la Turquie en 1926, la question de la province turque de Hatay en 1939, la question de Klaipeda et Vilnius entre la Lituanie et la Pologne en 1920 et 1923, le conflit frontalier entre la Colombie et le Pérou en 1934, la question de la région de La Sarre entre la France et l'Allemagne en 1935 et la crise bulgare-grecque en 1924⁶⁸.

Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre de ses prérogatives, La Société tentera de trouver une solution au colonialisme, qui était l'ambition la plus importante de la

⁶⁷ Le pacte est disponible sur le site, <https://www.ungeneva.org/fr/covenant-lon>, (consulté le 14/03/21).

⁶⁸ Pierre-Etienne BOURNEUF, « La Société des Nations et la force internationale à Vilna (1920-1921) : un projet précurseur pour le maintien de la paix ? », *Relations internationales*, 2016/2 (n° 166), p. 87-102. DOI : 10,391 7/ri.166.0087. URL : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2016-2-page-87.htm> (consulté le 14/03/21).

philosophie américaine. Effectivement, dans ses quatorze points, Wilson fait publiquement référence à la nécessité de mettre fin au colonialisme, ce qui est explicitement représenté dans le Pacte de la SDN, en stipulant le droit à l'autodétermination et la souveraineté sur leurs terres. La SDN trouvera dans le Mandat une solution temporaire pour mettre fin au colonialisme dominant. Cependant, ce dilemme ne sera pas résolu, car certains estiment que les pays vainqueurs de la guerre ont augmenté le nombre de leurs colonies au moyen du Mandat⁶⁹.

Néanmoins, La SDN sera confrontée à plusieurs écueils majeurs qui conduiront à sa disparition, notamment la question de statut. La France développera un protocole appelé plus tard le Protocole de Genève, qui prévoyait le désarmement, l'arbitrage obligatoire et des mécanismes de vote améliorés. De son côté, La Grande-Bretagne rejettera ce protocole, car elle ne voulait pas devenir la gendarme du monde. Même le pacte Briand-Kellog, qui interdisait les guerres pour désamorcer les conflits, a été ratifié en 1928 par cinquante pays, ne sera pas considéré comme obligatoire. Ainsi le problème de la fondation et de la structuration n'était pas résolu. D'une part, la création de la Société était liée au Traité de Versailles, ce qui entraînait une perte de confiance parallèlement à l'échec du Traité. D'autre part, il était impossible pour la Société de prendre des décisions qui nécessitaient un consensus, car les pays vainqueurs avaient le droit de veto. De plus, la SDN se trouvait confrontée à un problème de légitimité du fait de la non-adhésion d'États dont la plus importante, celle des États-Unis, et du retrait d'autres États⁷⁰.

⁶⁹ Gilbert RIST, « Chapitre 3/Les prémices de la mondialisation », dans :, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, sous la direction de RIST Gilbert. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, p. 95-130. URL : <https://www.cairn.info/le-developpement--9782724612790-page-95.htm> (consulté le 14/03/21).

⁷⁰ Andrew BARROS, VAICBOURDT Nicolas, TOURNES Ludovic, « Les États-Unis et la Société des nations (1914-1946). Le système international face à l'émergence d'une superpuissance, Berne, Peter Lang, 2016 », *Monde(s)*, 2021/1 (N° 19), p. 203-218. DOI : 10,391 7/mond1.211.0203. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-2021-1-page-203.htm> (consulté le 15/03/21).

En fait, la raison la plus importante de l'échec de la SDN était qu'elle ne disposait pas de la force nécessaire pour mettre en œuvre ses décisions. D'autre part, les grandes puissances restaient réticentes à la plupart de ses décisions. Cela conduit plus tard à l'échec du concept de sécurité commune sur lequel était fondée son idée ; un concept qui sera remplacé par des sanctions économiques en raison de la réticence des États à faire la guerre, à l'exception des États agresseurs⁷¹.

Puis avec les grands échecs représentés par l'impuissance de la Société à empêcher l'invasion japonaise de la Mandchourie en 1931, l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie en 1935, la guerre entre la Bolivie et le Paraguay sur la région du Gran Chaco en 1932, la guerre civile espagnole en 1936, et compte tenu de la course aux armements qui s'aggraverait en particulier dans l'Allemagne hitlérienne des années 1930, et de son incapacité à empêcher la Seconde Guerre mondiale, celle-ci sera officiellement dissoute après la fin de la guerre en 1946, transférant ses actifs aux Nations Unies nouvellement créées.

Néanmoins, il est vrai qu'avant sa dissolution, la Société des Nations avait mené avec succès plusieurs missions de maintien de la paix, malgré son manque de forces militaires spéciales et sa dépendance pour appliquer des sanctions militaires à des puissances militaires majeures qui ont longtemps hésité à recourir à la force et à prendre des décisions, en ce sens. Ainsi, on peut considérer que les premières opérations de maintien de la paix commencées pendant la période de la prise en charge par la Société des Nations de la sécurité collective mondiale.

La première de ces missions a eu lieu en 1920, pour régler le conflit entre la Lituanie et la Pologne au sujet de la ville de Vilnius ; la Société des Nations établira une commission militaire composée d'officiers militaires de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, du Japon et de l'Espagne, pour obliger toutes les parties à se retirer d'une frontière provisoire

⁷¹ Philippe MOREAU DEFARGES, « De la SDN à l'ONU », *op.cit.*

de quatre milles et à organiser un référendum. Toutefois, la Pologne s'emparera de la ville⁷².

Entre 1920 et 1922, la SDN va déployer des forces des Alliés pour aider à établir les frontières des États d'Europe centrale et orientale, sur la base des résultats des référendums. Dans quatre cas, une force internationale sera placée sous la supervision de la Commission référendaire pour assurer l'ordre public et des élections équitables, et dans un cinquième, des officiers et des militaires seront nommés dans le même but. Nous les citerons ci-après :

1. Au Schleswig, avec une force de 3000 Français et Britanniques dans le cadre d'une commission référendaire internationale composée de représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de la Norvège et de la Suède.
2. À Allenstein et Marienwerder, avec une force de 2000 soldats, avec une majorité britannique et italienne et une minorité française, et ce, sous deux commissions référendaires composées de représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et du Japon.
3. En Haute Silésie, avec une force internationale de 11 500 Français, 2000 Italiens et 2000 Britanniques et avec une commission référendaire franco-britannique italienne.
4. À Sopron, avec une force internationale de 450 soldats surveillant le référendum.
5. Au bassin de Klagenfurt ; il n'y avait pas de force internationale, mais des officiers britanniques, français et italiens représentaient les membres de la commission référendaire et assuraient des élections libres et équitables⁷³.

⁷² Pierre-Etienne BOURNEUF, « La Société des Nations et la force internationale à Vilna (1920-1921) : un projet précurseur pour le maintien de la paix ? », *op.cit.*

⁷³ André-Louis SANGUIN, « Les opérations de maintien de la paix des Nations unies, une géographie politique appliquée », *L'Espace Politique* [En ligne], 23 | 2014-2, mis en ligne le 04 juillet 2014, URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3117> (consulté le 18/03/21).

Afin de régler le différend sur la frontière gréco-bulgare, la Société des Nations avait envoyé en 1925 des officiers militaires pour vérifier si les combattants respectent l'appel au cessez-le-feu et au retrait.

Dans le conflit de 1933-1934 opposant la Colombie et le Pérou au sujet de Leticia, une commission de la Société des Nations prendra en charge la ville au nom de la Colombie pendant un an. Après quoi, celle-ci sera officiellement rendue à la Colombie. Cette commission disposait de 150 soldats colombiens portant des brassards avec l'inscription « Société des Nations ». Cette commission avait été mise à la disposition de la Société, et le drapeau bleu et blanc de la SDN hissé à Leticia⁷⁴.

Entre les années 1920-1935, 2000 soldats français stationneront dans la région de la Sarre à la disposition d'un comité de cinq membres nommés par le Conseil de la Société des Nations pour maintenir l'ordre et la paix, dans l'attente de la détermination du statut du territoire concernant son annexion de nouveau à l'Allemagne, son transfert à la France ou son maintien sous le contrôle de la Société des Nations.

En fait, la mission la plus intéressante concernait le Pérou et la Colombie où une commission de la SDN disposait de 150 soldats colombiens portant des brassards avec l'inscription « Société des Nations », et où flottait le drapeau de la SDN. Concernant les autres missions, celles-ci n'étaient qu'une supervision par les militaires du déploiement des alliés après la guerre. C'est-à-dire qu'elles n'étaient manifestement pas liées au maintien de la paix sous la supervision de la Société des Nations. Néanmoins, elles constitueront les prémisses des opérations internationales de maintien de la paix dont elles fixeront les règles fondamentales.

⁷⁴ Abdoulaye SYLLA, « Droit international et constitutions dans des États post-conflits », doctorat (Droit), Université de Nanterre - Paris X, 2021, p.45, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03613748/document> (consulté le 18/03/21).

C- L'Organisation des Nations Unies : Du rétablissement de la paix au maintien de la paix

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le président Roosevelt, partisan de la vision morale américaine et des idées de Wilson, épousait la cause de la défense de la démocratie et de la liberté, ainsi que de la nécessité de maintenir la sécurité mondiale par la loi. Roosevelt avait à l'esprit la nécessité d'éliminer les causes qui avaient conduit à l'échec de la Société des Nations, et il croyait à la nécessité de créer une organisation des Nations qui inclurait l'Union soviétique et les États-Unis d'Amérique qui, selon lui, étaient censés jouer un rôle positif, en plus d'autres pays majeurs. À l'avenir, ces pays devraient assumer la responsabilité de maintenir la paix mondiale tout en respectant la souveraineté des États⁷⁵.

La Grande-Bretagne n'était pas loin de ces idées. Le 12 juin 1941, le gouvernement anglais convoquera une réunion des Britanniques et de plusieurs gouvernements de pays alliés, alors en exil. Une déclaration sera signée pour assurer la coopération entre ces derniers afin de maintenir la paix en temps de paix ou de guerre. Le 14 août 1941, la charte de l'Atlantique sera signée entre Roosevelt et Churchill à Terre-Neuve. Celle-ci ne se concentrait pas uniquement sur la défaite des pays de l'Axe, mais aspirait également à établir un nouvel ordre mondial. La déclaration indiquait explicitement que les pays démocratiques n'étaient pas intéressés par l'expansion régionale après la fin de la guerre. La Charte était déjà fidèle aux quatorze points de Wilson. À ce titre, elle prévoyait la liberté du commerce, la navigation maritime et la possession des matières premières. Elle programmait également le droit à l'autodétermination, auquel Churchill s'opposait en raison de sa volonté de condamner l'Allemagne pour son invasion de l'Europe. Néanmoins, l'insistance de Roosevelt conduira à l'adoption de ce droit, qui a ouvert la voie au mouvement de décolonisation, qui sera lancé dans le tiers-monde après la fin de la

⁷⁵ Firmin ROZ, « LE PRÉSIDENT ROOSEVELT ET LA PAIX », *Revue Des Deux Mondes (1829-1971)*, no. 14, 1948, pp. 320–40. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/44853155>, (consulté le 19/03/21).

Seconde Guerre mondiale. C'était la première fois que l'idée d'un système plus vaste et permanent de sécurité générale était créée, un système qui constituera plus tard la base de la Charte des Nations Unies.

Suite à l'initiative américaine en 1942, 26 pays hostiles à l'Axe, dont l'Union soviétique et la Chine, à l'exception de la France libre, signeront la Déclaration des Nations Unies, qui était une nouvelle appellation. Cette déclaration stipulait l'unité et la coopération des États même après la fin de la guerre. Ratifiée, la charte de l'Atlantique deviendra une référence commune malgré quelques réticences soviétiques. Les Américains visaient à enraciner l'idée d'établir une « Grande Alliance » dans le but de perpétuer la paix dans le système mondial après la guerre et de renforcer la coopération entre les pays par la suite.

Cette démarche favorisera les rencontres entre les Alliés. Dès 1942, et à l'invitation de la Grande-Bretagne, les ministres de l'Éducation se réunissaient dans ce qu'on appelle la Conférence des ministres des alliés (CMAE), transformée en 1944 en Nations Unies pour l'éducation, la culture et la reconstruction (UNERCO), qui deviendra l'UNESCO en 1946. Celle-ci visait à la coopération culturelle et éducative et au travail dans le cadre du programme de la rééducation de l'Allemagne nazie après la guerre. En 1943, les réunions de Hot Springs vont donner naissance à une organisation mondiale pour l'alimentation, et les réunions de Bretton Woods en 1944 aboutiront au Fonds monétaire international (FMI).

Notons que L'Union soviétique a toujours été réticente à la création d'une organisation internationale pour la paix mondiale en charge de la sécurité collective internationale pour plusieurs raisons, à savoir : une vision particulière de parvenir à la paix mondiale à travers le Komintern ; l'échec de la Société des Nations, dont l'Union soviétique a été expulsée

après son invasion de la Finlande ; et la crainte des Soviétiques du contrôle américain de l'organisation⁷⁶.

Néanmoins, le 30 octobre 1944, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne convenaient dans la Déclaration de Moscou de la nécessité d'assurer la sécurité mondiale par le biais d'une organisation internationale. Fin novembre 1943, Roosevelt, Churchill et Staline s'accorderont, pour la première fois dans le cadre d'une action commune entre les Alliés, et lors de la conférence de Téhéran, à désigner un comité de travail qui se réunit à Washington qui aurait la mission n d'établir l'organisation.

Ce comité organisera la conférence de Dumbarton Oaks, qui déterminera en septembre et octobre 1944 le cadre général de l'organisation internationale selon une vision américaine. Afin d'éviter de commettre les mêmes erreurs de la Société des Nations, les Américains suggéreront que l'organisation dispose d'un conseil dans lequel tous les États seraient représentés, et un autre conseil formé par les quatre grands États susmentionnés et en charge de maintenir la paix mondiale. Churchill ne souhaitant pas que la Grande-Bretagne soit le seul pays du Conseil de sécurité à posséder encore des colonies insistera pour que la France libre soit incluse dans les membres permanents du conseil, devenant ainsi cinq⁷⁷.

Lors de la conférence de Yalta en février 1945, les Trois Grands vont approuver les propositions de la conférence de Dumbarton Oaks et résoudre les problèmes en suspens. Churchill soutiendra l'adhésion de la France au Conseil de sécurité assurant ainsi à de Gaulle, qui n'était pas invité, une zone d'occupation spéciale en Allemagne. En raison de

⁷⁶ Franck PETITEVILLE, « IV/Les organisations internationales entre guerre et paix », dans : Franck Petiteville éd., *Les organisations internationales*. Paris, La Découverte, « Repères », 2021, p. 69-83. URL : <https://www.cairn.info/les-organisations-internationales--9782348055409-page-69.htm> (consulté le 19/03/21)

⁷⁷ Fondation de la France Libre, « Comment furent signés les accords Churchill – de Gaulle du 7 août 1940, par René Cassin », *France libre*, 1 décembre 2009, <https://www.france-libre.net/accords-churchill-de-gaulle/> (consulté le 20/03/21).

l'influence américaine, du fait que l'Union soviétique était le seul pays socialiste au Conseil de sécurité (le siège chinois était occupé par la République de Chine non communiste), Staline exigera qu'il y ait un siège pour les quatorze républiques de l'Union soviétique à l'Assemblée générale. Sa demande rejetée, il insistera pour accorder le droit de veto aux cinq membres permanents ; ce qui sera approuvé. Enfin, il sera convenu d'envoyer des invitations à une conférence à San Francisco pour établir l'organisation.

Les invitations à la conférence différenciaient la Société des Nations et les Nations Unies, car elles n'étaient pas dirigées cette fois-ci lors de la création de la Société des Nations, c'est-à-dire par la signature du Pacte de la Société au sein de la Conférence de la paix de Paris. Au contraire, les alliés avaient insisté sur le fait qu'il n'était pas nécessaire d'attendre la fin de la guerre et de signer des traités avec les pays vaincus pour que les Nations Unies soient instituées : ainsi un nouveau système international devait être établi avant que les problèmes en suspens ne soient réglés. Il importe de noter que la création de l'organisation était liée à la guerre contre les pays de l'Axe, et que les Nations Unies ont été formées avant la signature des traités de paix, bien que le déclenchement de la guerre froide immédiatement après la fin de la guerre ait empêché un Traité de paix avec l'Allemagne ; les accords de Potsdam qui ont mis fin à la guerre n'étaient pas un traité. Effectivement, la situation allemande n'a pas été définitivement réglée et le Traité de paix avec l'Allemagne n'a été signé qu'après la chute du mur de Berlin et son unification en août 1990 dans le Traité « 4 + 2 » signé à Berlin. Néanmoins, les Traités de paix avec les autres pays de l'Axe seront signés successivement après leur défaite, comme à Paris en 1947 avec la Finlande, la Hongrie, l'Italie et la Roumanie, en 1951 avec le Japon à San Francisco, et en 1955 avec l'Autriche à Vienne⁷⁸.

⁷⁸ Jean-Jacques BECKER, « Les conséquences des traités de paix », *Revue historique des armées*, 254 | 2009, 3-8, <https://journals.openedition.org/rha/6303#text> (consulté le 21/03/21)

En conséquence, il sera convenu à Yalta d'envoyer des invitations à la Conférence de San Francisco que les pays qui étaient en guerre avec l'Allemagne uniquement. Pour cette raison, certains pays comme l'Argentine et le Liban ne déclareront à l'Allemagne la guerre que dans les derniers jours dans le but de participer à la conférence instituant les Nations Unies.

La Conférence de San Francisco aura lieu du 25 avril au 16 juin 1945 ; une conférence à laquelle les 50 pays qui étaient en guerre avec les pays de l'Axe ont été invités, y compris la Biélorussie et l'Ukraine. Avec l'adhésion de la Pologne à la conférence, le nombre est devenu 51 pays. Ces pays ont rejeté un projet conjoint soviéto-britannique visant à diviser l'organisation en trois sphères d'influence partagées par les grandes puissances, et ont permis l'adhésion future de tous les pays pacifiques. À l'Opéra de San Francisco, les pays réunis le 16 juin ont adopté la Charte des Nations Unies, un long texte de 111 paragraphes qui stipulait l'égalité des peuples, la coopération internationale et la souveraineté nationale. La Charte a été ratifiée par les 51 pays et est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. La première session de l'Assemblée générale a eu lieu à Londres en 1946. En 1947, il a été conclu avec le gouvernement américain que New York deviendrait le siège des Nations Unies⁷⁹.

Ainsi, l'Organisation des Nations Unies a été fondée avec des motifs qui la distinguaient par des caractéristiques permanentes, telles que la recherche d'une alternative à la Société des Nations, la volonté d'unir les pays démocratiques dans la guerre contre les pays de l'Axe, et l'influence permanente des pays victorieux de la guerre, en particulier les États-Unis d'Amérique. Par ailleurs, La Charte des Nations Unies contenait des textes pour régler pacifiquement les différends entre les pays et pour imposer la paix par la force si nécessaire. À ce titre, l'article premier de la Charte donne aux Nations Unies le droit de

⁷⁹ ONU, « L'histoire des Nations Unies », <https://www.un.org/fr/about-us/history-of-the-un> (consulté le 21/03/21)

maintenir la paix et la sécurité internationale et de prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif⁸⁰. Le chapitre VI prévoit le règlement pacifique des conflits, tandis que le chapitre VII concerne l'action en cas d'acte d'agression.

Par ailleurs, le chapitre VI oblige les États membres à résoudre leurs différends par la conciliation et l'arbitrage par le biais de conférences ou d'organisations régionales à l'intérieur ou à l'extérieur des Nations Unies. Dans ce cas, le Conseil de sécurité assiste les États pour trouver des solutions pacifiques via des procédures appropriées. En dernier recours, il est possible de recourir au Conseil de sécurité pour parvenir à une solution pacifique en cas d'échec de l'arbitrage. En cas d'approbation de la solution par les États membres, le Conseil agit sur les recommandations en vue d'un règlement pacifique du différend⁸¹.

Quant au chapitre VII, ce dernier définit les outils qui permettent au Conseil de sécurité d'imposer ou de maintenir la paix. C'est-à-dire après que l'existence d'une menace contre la paix ou bien d'un acte d'agression ait été déterminée. Le conseil peut dès lors mettre en œuvre des mesures provisoires, ainsi que prendre des mesures qui n'incluent pas le recours à la force contre le pays agresseur, y compris des sanctions économiques, la rupture des relations avec le pays et des relations diplomatiques, et des mesures qui réduiraient son importance par rapport à autres pays. Si le Conseil de sécurité considère que ces mesures sont insuffisantes, il peut alors envisager toute action pour maintenir ou imposer la paix, ce qui pourrait être une simple démonstration de force contre le pays agresseur ou une intervention militaire⁸².

La Charte stipule également la nécessité de fournir des forces militaires au Conseil de sécurité après avoir pris des dispositions spéciales avec les Nations Unies. Par conséquent,

⁸⁰ La Charte de l'ONU, Chapitre I\Article 1

⁸¹ La Charte de l'ONU, Chapitre VI — Article 36 — Article 38

⁸² La Charte de l'ONU, Chapitre VII – Article 39 — Article 40 – Article 41 – Article 42

les États membres devraient établir une commission des chefs d'état-major (CEM) qui constitue le membre militaire permanent du Conseil de sécurité, et assume, sous l'égide du Conseil, la responsabilité de déterminer la stratégie globale pour les forces mises à la disposition des Nations Unies. Cette commission a été formée par les chefs d'état-major des membres permanents tiendra sa première réunion à Londres le 4 février 1947. La Charte stipule également le droit naturel de légitime défense jusqu'à ce que le Conseil de sécurité gère au moins la question⁸³.

Notons que Les États ne voulaient pas d'une force militaire permanente sous leur commandement, ce qui provoquait une contradiction structurelle dans la capacité d'action des Nations Unies. Si le Conseil de sécurité veut intervenir par la force, il est obligé d'intervenir avec les forces fournies par les États membres. La guerre froide va conduire à suspendre les travaux de la commission et à la dépouiller de toute valeur. Bien que la commission se soit réunie des milliers de fois, ses efforts ont été vains en raison de la réticence des Américains et des Russes à placer des forces sous le commandement opérationnel d'un chef ennemi.

À l'instar de la Société des Nations, les Nations Unies adopteront le concept de sécurité consensuelle et d'opérations de maintien de la paix, qui constituent le travail de base des Nations Unies depuis sa création. Ainsi, les opérations de maintien de la paix seront lancées au XXe siècle, un précédent historique résultant de la coopération des pays pour maintenir la sécurité collective à travers des opérations conjointes à objectif pacifique.

En mai 1948, la première action a été approuvée lors de la mise en place de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) entre Israël, les Palestiniens et plusieurs pays arabes. En janvier 1949, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies opèrera en Inde et au Pakistan (UNMOGIP). Ces deux missions (toujours

⁸³ La Charte de l'ONU, Chapitre VII — Article 43 — Article 47 – Article 51

en activité) constituent des exemples d'opérations d'observation et de surveillance établies par l'ONU dont les effectifs autorisés n'excédaient pas quelques centaines de personnes. Par ailleurs, la première opération de maintien de la paix armée se manifestera par l'envoi de la première Force d'urgence des Nations Unies (FONU I) déployée avec succès en 1956 pour répondre à la crise de Suez⁸⁴.

Plus tard, les opérations se sont multipliées et leurs standards se sont développés depuis 1948 à aujourd'hui - plus de 70 missions qui échoueront dans certains pays et réussiront dans d'autres à maintenir leur stabilité seront engagées. Alors que les missions ont réussi au Cambodge, au Mozambique, au Timor oriental, en Sierra Leone et à Burundi, leur échec a été retentissant au Rwanda, lorsqu'elles échoueront en 1994 à empêcher le massacre entre Hutu et Tutsi, et celui de Srebrenica en Bosnie en 1995. En revanche, d'autres missions auront réussi à maintenir une stabilité acceptable au Moyen-Orient, à Chypre, dans la région des Grands Lacs africains, au Darfour au Soudan, en Côte d'Ivoire et en Haïti⁸⁵.

Depuis le lancement des Nations unies jusqu'en 2021, l'organisation a mené plus de 70 opérations de maintien de la paix avec la participation de 120 pays et des dizaines de milliers de forces militaires et policières, entraînant la mort de 4 061 d'entre eux. En 1988, les Bérets bleus et leurs missions de maintien de la paix ont reçu le prix Nobel de la paix en reconnaissance de leurs pertes et de leurs efforts pour promouvoir et répandre la paix dans le monde. Aujourd'hui opèrent 12 opérations internationales de maintien de la paix sous la direction des Nations Unies, auxquelles participent environ 110 000 soldats⁸⁶.

⁸⁴ Nations Unies Maintien de la paix, « Notre histoire », [Notre histoire | Nations Unies Maintien de la paix](#) (consulté le 22/03/21).

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ ONU, Département des Opérations de Maintien de la paix (DOMP), 2021, <https://peacekeeping.un.org/fr> (consulté le 22/03/2021)

Parallèlement, il convient de noter qu'il existe des opérations de maintien de la paix non onusiennes, qui sont menées par des organisations régionales ou d'autres organisations internationales, telles que l'OTAN (l'opération de KFOR effectuée au Kosovo après l'approbation de l'ONU) et l'Union européenne (l'opération d'EUAMAM RCA suivie par l'EUTM RCA dans la République centrafricaine) et l'Union africaine qui a jusqu'à présent réalisé plusieurs interventions réussies en Afrique. En ce sens, Les Nations Unies encouragent les organisations non gouvernementales et non armées telles que la Non violent Peaceforce (NP). Ces organisations soutiennent les opérations avec des experts et des volontaires, devenant ainsi une ressource pour atteindre une sécurité régionale qui peut être plus stable. En fait, ces opérations régionales tirent leurs critères des systèmes des Nations Unies, qui restent sans conteste le plus grand système mondial de sécurité collective internationale et de maintien de la paix.

§2- L'évolution normative des opérations de maintien de la paix

Au fil du temps, les principes, les objectifs et les critères des missions de maintien de la paix qui affectent la participation des États à la résolution des crises ont changé. Elles sont passées des missions de décider des affaires des États, d'isoler les belligérants et de fournir une aide humanitaire à des missions à l'intérieur des pays pour maintenir leur stabilité avec la responsabilité de la protection des droits de l'homme, de la stabilité et de la paix régionales.

Cependant, le conflit entre la mise en œuvre de la mission et l'indépendance du pays hôte restée en général, le problème le plus important auquel sont confrontées la mise en œuvre des missions de maintien de la paix et la participation des pays à celles-ci. Ils interviennent aussi dans ce contexte, les restrictions résultant de ce conflit en raison de l'importance des missions et de leur validité sur le territoire de l'État sur lequel elles sont mises en œuvre, et la qualité et le nombre des forces participantes. De ce fait, le facteur de souveraineté

nationale a accompagné l'élaboration de normes pour les opérations de maintien de la paix comme l'un des facteurs d'influence les plus importants.

A- La contradiction entre le droit d'ingérence et le principe de la souveraineté d'État

L'ONU est composée exclusivement d'États. Sa Charte stipule le droit de tous les pays pacifiques d'y adhérer, et le droit de l'organisation d'expulser tout pays qui contreviendrait à ses principes⁸⁷. Cela s'est produit une fois jusqu'à aujourd'hui avec l'Afrique du Sud en 1974 en raison de la discrimination raciale qui prenait. En mettant fin à cette discrimination, l'Afrique du Sud réintègrera l'organisation⁸⁸. Quant à Taïwan, son expulsion des Nations Unies n'était pas une punition, mais plutôt le résultat de la reconnaissance par les Nations Unies du gouvernement populaire de Chine comme le seul représentant légitime du peuple chinois. Cette décision ne signifie pas pour autant que l'organisation reconnaît un seul siège pour chaque nation. Par exemple, le peuple coréen dispose de deux sièges pour la Corée du Nord et la Corée du Sud ; il en était de même pour l'Allemagne avant son unification.

Pour les Nations Unies, il suffit que les deux pays représentant le peuple se reconnaissent pour occuper des sièges séparés, ce qui ne s'appliquait pas à la Chine. En outre, l'organisation a accordé des sièges à certaines organisations, dont l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi qu'à certaines organisations économiques telles que la CEE et la CAEM ou des organisations politiques telles que le Conseil de l'Europe. L'égalité souveraine entre les États membres est considérée comme l'un des principes de base de l'organisation⁸⁹ qui exige des États qu'ils s'acquittent de leurs obligations de manière pacifique et de bonne foi, qu'ils ne recourent pas à la force pour régler les différends et

⁸⁷ La Charte de l'ONU, Chapitre I\Article 4

⁸⁸ La Charte de l'ONU, Chapitre I\Article 6

⁸⁹ La Charte de l'ONU, Chapitre I\Article 2 - 1

qu'ils ne menacent pas l'unité et l'indépendance les uns des autres. Ainsi, la Charte de l'Organisation reconnaît la souveraineté interne de chaque État :

*« Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ».*⁹⁰

Sur la base de ce droit garanti par le droit international, la violation de la mise en œuvre par la mission de maintien de la paix de la souveraineté du pays hôte (c'est-à-dire le pays dans lequel la mission intervient) est devenue un sujet de vive controverse sur la légalité de la mise en œuvre des missions internationales de maintien de la paix. Deux opinions prévalent sur cette controverse : l'approche de Westphalie et l'approche post-westphalienne, dans laquelle la question de la souveraineté de l'État constitue l'enjeu principal.

Ceux qui préconisent l'adoption de l'approche de Westphalie⁹¹ défendent la préservation de la souveraineté de l'État et la prévention de l'ingérence dans ses affaires intérieures. Lorsque l'intervention a lieu au sein de l'État, les tenants de l'approche westphalienne la considèrent comme une intervention illégitime sur le territoire d'un État indépendant et une intervention illégale dans le conflit entre le gouvernement de ce pays, qu'ils considèrent comme légitime dans tous les cas, et un groupe de rebelles contre ce gouvernement. Quant aux tenants de l'approche post-westphalienne, ses partisans considèrent qu'elle protège le peuple de l'oppression de l'autorité, et ils la classent dans le champ de la sécurité internationale, car l'autorité qui tue ses citoyens n'hésitera pas à attaquer les peuples voisins. En outre, la violence dans l'État peut se propager en dehors de ses frontières, avec ce que cela implique sur le plan de crises de réfugiés

⁹⁰ La Charte de l'ONU, Chapitre I\Article 2 - 7

⁹¹ « Les États se reconnaissent mutuellement comme seuls interlocuteurs légitimes, et définissent les traités comme outils mutuels reconnaissant les souverainetés et les tracés frontaliers des parties en fixant les lignes de front en frontières. » (Ciapin, 2018, p. 81).

transfrontalières, de commerce des armes effectué par les gangs et les milices impliqués dans le conflit, et d'autres difficultés qui peuvent menacer l'ensemble de l'État⁹².

Pendant la guerre froide, la différence de perception de la participation aux opérations internationales de maintien de la paix était encore extrême. Si la distinction idéologique des deux théories s'est affaiblie après la fin de la guerre froide, celle-ci s'est poursuivie au-delà. Il est avéré que la Russie, la Chine et les nouveaux États indépendants ont soutenu l'approche de la souveraineté westphalienne, tandis que les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et d'autres nations du monde libéral ainsi que des ONG, notamment des organisations de défense des droits de l'homme telles que Human Rights Watch, ont soutenu l'approche post-westphalienne. L'importance de ce sujet réside dans la promotion des changements normatifs dans les missions de maintien de la paix.

Au cours des années 90, l'influence des tenants du concept westphalien s'est atténuée suite à la fin de la guerre froide avec la victoire des États-Unis et la chute de l'Union soviétique et la généralisation de l'approche post-westphalienne et du droit à intervenir au sein des États pour séparer les parties en conflit et protéger les civils dans les missions de maintien de la paix. Avec le temps, de nombreux changements vont être apportés à cette approche en raison de la transformation mondiale après la chute de l'Union soviétique, de la mondialisation, des événements du 11 septembre 2001 et du changement dans le concept de sécurité internationale.... Tous ces événements vont conduire un changement important dans le concept de base contrôlant les opérations de maintien de la paix et les Westphaliens perdront une partie importante de leur capacité d'opposition.

⁹² Alex J. Bellamy and Paul D. Williams, *Providing Peacekeepers*, Oxford University Press, Oxford, 2013, ISBN: 9 780 199 672 820, Page 2.

Par ailleurs, avec le changement récent du système international et l'émergence de la mondialisation, la croyance en la souveraineté absolue des États s'est déplacée vers une croyance en la nécessité et l'obligation d'intervenir pour maintenir la paix. Les grandes puissances ne voulant pas voir émerger comme un intrus ou un occupant, la notion d'intervention unilatérale, douteuse et illégitime est devenue une nécessité d'intervention légitime par l'intermédiaire d'une organisation internationale, de préférence par l'intermédiaire des Nations Unies et de pays crédibles. En conséquence, les partisans de l'approche post-westphalienne ont encouragé le maintien de la paix et certains exigeront la création d'une force distincte de l'ONU dédiée au maintien de la paix international⁹³.

Étant donné que les missions de maintien de la paix contemporaine sont des missions multifonctionnelles, car elles incluent des processus politiques, humanitaires et économiques, la reconstruction, la légitimité au sein de l'État, le maintien de la paix et les efforts militaires. La plupart de ces opérations seront mises en œuvre selon l'approche post-westphalienne en raison de leur importance et de la multiplicité des missions. Mais comme celles-ci sont mises en œuvre dans les pays faibles qui en ont besoin, certains pays du premier monde (pays développés) y voient parfois une ingérence dans les affaires du tiers-monde⁹⁴.

Avec le progrès grandissant de la Chine et le retour de l'influence de la Russie dans la politique internationale, les Westphaliens sont réapparus dans la sphère politique internationale et au Conseil de sécurité et souhaitent restreindre, voire empêcher les ingérences à l'intérieur des pays mêmes à la lumière des missions de maintien de la paix ou de la protection des civils. C'est le cas en Syrie, en Libye et dans les pays qui souffrent

⁹³ Rachel E. Utley, *Major Powers and Peacekeeping: Perspectives, Priorities and Challenges of Military Intervention*, University of Leed, Ashgate Publishing Company, Burlington, 2006, Page 2 (Utley 2006)

⁹⁴ UN, Dept. of Public Information, *The Blue Helmets: A Review of United Nations Peace-keeping*, UN publications, New York, 3eme edition, 1996, Page 5.

de crises. Mais, cette influence reste limitée par l'hégémonie américaine et la puissance du monde occidental.

Cette divergence met le concept d'arbitrage au premier plan dans la résolution des différends internationaux, car il rassure les tenants actuels rares de l'approche westphalienne. Avec le développement du concept juridique représenté par la primauté du droit, les grands pays occidentaux sont désormais plus convaincus qu'ils n'ont pas le droit, selon le droit international, d'intervenir dans les pays moins importants, qui de leur côté ont incité ces forces d'envisager la notion de conflits sous un système de nouvelles normes. Ce changement de normes a conduit au renforcement de l'adoption d'une solution d'arbitrage⁹⁵.

En revanche, les réalistes et les néoréalistes pensent que les grands pays, qu'ils soutiennent l'approche westphalienne ou post-westphalienne, s'accordent implicitement pour ne pas appliquer des concepts qui réduisent leur pouvoir dans un intérêt commun. Grâce aux efforts de ces pays pour assurer la continuité de leur contrôle, ils continueront à s'ingérer à l'intérieur d'autres pays pour assurer leurs intérêts. Les grandes puissances partagent l'objectif d'interférer dans les pays de moindre importance afin de démontrer leur puissance, ainsi que pour des considérations liées à leurs intérêts et à leur sécurité nationale. Selon les réalistes, l'arbitrage représente un point faible, car la réticence de tout grand pays à recourir à la force conduira à son affaiblissement. Ce facteur constitue un motif important qui a progressivement conduit au manque de popularité de l'arbitrage⁹⁶.

Il en est de même pour les constructivistes qui croient que des États puissants capables d'intervenir créent au fil du temps leurs propres valeurs compatibles avec leurs intérêts

⁹⁵ Martha Finnemore, *The Purpose of Intervention: Changing Beliefs about the Use of Force*, New York, *op.cit.* Page 88.

⁹⁶ Lider BAL, « Le mythe de la souveraineté en droit international : la souveraineté des Etats à l'épreuve des mutations de l'ordre juridique international », Droit, Université de Strasbourg, 2012, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00721073/document> (consulté le 23/03/21).

pour légitimer auprès des autres l'intervention. Ces valeurs établissent un système approprié pour eux, et il va de soi que tout changement de comportement ou autre entraînera un changement dans le système. Par conséquent, le soutien mutuel des États pour s'ingérer dans les affaires des autres n'est pas le résultat de leur croyance en l'indépendance des États fragiles⁹⁷.

En somme, les opérations de maintien de la paix auront vécu pratiquement par trois étapes, dont la base était la problématique de la souveraineté de l'État et du droit d'ingérence. La première étape aura lieu pendant la guerre froide, lorsque l'approche westphalienne a dominé les processus fondés sur la séparation des États. La deuxième commencera après la chute de l'Union soviétique, lorsque l'approche post-westphalienne a dominé, et les opérations sont passées à une autre approche basée sur l'intervention au sein des États. Quant à la troisième étape, celle-ci est intervenue après les événements du 11 septembre, lorsque ce concept est devenu celui de la « responsabilité de protection », de sorte que la méthode d'exécution des missions a commencé à relever du caractère d'un renforcement de la sécurité des pays et de leurs stabilités internes.

Nul doute au travers de notre analyse que la souveraineté de l'État a parfois entravé le travail des Nations Unies sur de nombreuses questions internes. Par exemple, le rejet par la Russie de toute discussion sur la Tchétchénie au Conseil de sécurité, car elle la considère comme une affaire interne. Cette gageure est considérée comme une contradiction radicale parce que les enjeux des nations englobent désormais de nombreuses questions politiques, dont les plus importants sont les enjeux des droits de l'homme ou de la gestion des États embourbés dans le chaos comme le stipule sa charte⁹⁸. Ainsi, les concepts du droit d'ingérence et de la souveraineté des États représentent les contradictions

⁹⁷ UN, Dept. of Public Information, *The Blue Helmets: A Review of United Nations Peace-keeping*, *Op.Cit* page 90.

⁹⁸ La Charte de l'ONU, Chapitre IV

structurelles majeures qui régissent la mise en œuvre des missions de maintien de la paix de l'ONU.

B- La formation des normes des Opérations de maintien de la paix

La formation des premières normes pour les missions de maintien de la paix résulte du peu de missions effectuées par la Société des Nations. Plus tard, ces critères vont constituer les principaux piliers des opérations internationales de maintien de la paix, et seront représentés par la nécessité de parvenir à un cessez-le-feu avant l'arrivée de la force de maintien de la paix, d'assurer la neutralité, l'obligation d'assurer le maintien de la paix et la possibilité de négociation avec les parties en conflit.

C'est dans ces conditions que l'un des objectifs les plus importants de l'opération de maintien de la paix a émergé avec la séparation entre les parties en conflit nonobstant les principes qui seront adoptés comme bases d'opérations, dont le non-contrôle de la force de maintien de la paix sur des territoires spécifiques et les travaux visant à établir un cessez-le-feu. À ce propos, notons que la plupart des missions de maintien de la paix ont été basées sur le suivi des violations de l'accord signé entre les parties belligérantes et la surveillance des retraits après la conclusion des accords liés aux cessez-le-feu et la résolution de nouveaux conflits susceptibles de provoquer une résurgence du conflit. Tous ces principes ont ouvert la voie aux opérations visant à mettre en œuvre certaines règles juridiques dans le pays hôte, à mener certaines activités gouvernementales et à fournir une aide humanitaire⁹⁹.

De prime abord, les Nations Unies ont établi des normes opérationnelles de base pour les missions de maintien de la paix. Néanmoins, celles-ci auront été tenues à l'écart des questions fondamentales par la volonté des puissants pendant la guerre froide, et en

⁹⁹ Carroll, Jeremy L., Explaining China's evolving policy on UN peacekeeping, Naval Postgraduate School Archive: Calhoun Monterey, California : Naval Postgraduate School, 2017, page 29

particulier celles liées aux armements stratégiques. De ce fait, l'ONU s'est impliquée dans des problèmes secondaires qui ne permettaient pas de prévenir les crises ou d'imposer la paix, et s'est engagée dans un exercice visant à établir des normes pour les opérations de maintien de la paix, qui étaient initialement incarnées dans les éléments suivants à savoir : l'interposition, l'application de cessez-le-feu, le respect des accords des désarmements, l'organisation de scrutins démocratiques, l'organisation de secours humanitaires aux populations et la gestion provisoire d'États tombés en déliquescence¹⁰⁰.

Bien que le terme d'opérations de maintien de la paix apparaisse à plusieurs reprises dans le chapitre VII de la Charte, nous pouvons estimer qu'il n'existe pratiquement pas de texte spécifique pour les opérations dans le chapitre VI relatif à la prévention de la guerre ni au chapitre VII lié au rétablissement de la paix. En fait, c'est la jurisprudence qui a formé peu à peu la doctrine de maintien de la paix¹⁰¹.

Il importe de noter que L'ONU a dû lancer des opérations de maintien de la paix standard à un moment où de telles opérations n'étaient pas explicitement mentionnées dans la Charte. Après la guerre de 1956, la première opération de maintien de la paix menée en Égypte va nécessiter un effort exceptionnel et un processus juridique novateur. L'Assemblée générale déclarera un cessez-le-feu le 2 novembre 1956, qui sera accepté par les parties belligérantes. Par la suite, L'Assemblée ensuite votera la création d'une force d'urgence exceptionnelle pour surveiller et arrêter les hostilités. Dans le Sinaï, cette force devait créer une zone de séparation entre les belligérants, ainsi que surveiller le retrait des forces attaquant l'Égypte, ce qui sera approuvé par l'Assemblée générale le 7 novembre 1956. La force était placée sous le commandement des Nations Unies et non sous le

¹⁰⁰ ONU, « Principes du maintien de la paix », <https://peacekeeping.un.org/fr/principles-of-peacekeeping> (consulté le 24/03/21)

¹⁰¹ Michel IRALLY, *L'ONU devant le droit* In : *Le droit international en devenir : Essais écrits au fil des ans* [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications, 1990, Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheid/4397>>. ISBN : 9 782 940 549 412. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.iheid.4397>. (consulté le 24/03/21).

commandement du CEM, et elle n'était pas tenue d'attaquer l'agresseur, mais plutôt de séparer les belligérants.

Cette première mission a constitué un exemple qui sera suivi plus tard dans les opérations et a défini le cadre général des opérations de maintien de la paix, dont chacune a ses propres spécificités du fait de la décision de mandat. Ainsi, les critères qui accompagneront toutes les opérations de maintien de la paix sont similaires, dont les plus importants sont :

- Le début de la mission après le vote au Conseil de sécurité.
- La mise en œuvre de la mission après l'approbation des parties belligérantes.
- La possibilité de déployer des forces sous le commandement exclusif des Nations unies et composées des États membres de l'organisation.
- Les forces de la mission observent strictement un principe de neutralité.
- Les forces respectent la souveraineté du pays hôte.
- L'interdiction de recourir à la force sauf en cas de légitime défense ; à ce titre, les forces ne sont que faiblement armées¹⁰².

Il est vrai que ces critères, notamment la nécessité d'obtenir l'approbation des belligérants pour la mission, constituaient une sorte de contradiction conduisant à une diminution de l'efficacité des missions en général. Concernant la première mission de maintien de la paix dans le Sinaï, celle-ci sera annulée en mai 1967 suite à l'appel du président égyptien *Gamal Abdel Nasser* qui demandera aux forces de quitter l'Égypte. À cette époque, M. *Thant*, le secrétaire général de l'ONU, acceptera de retirer les forces sans en référer au Conseil de

¹⁰² ONU, « Principes du maintien de la paix », op.cit.

sécurité. Il sera par la suite blâmé lorsque la guerre des Six Jours éclatera entre l'Égypte et Israël en juin de la même année¹⁰³.

Dans un dilemme juridique, cette notion du maintien de la paix nécessite une définition précise de l'agression. Le Conseil de sécurité progresse en la matière dans ce domaine, même si les caractéristiques définitionnelles de l'agression depuis 1945 sont peu nombreuses. Les interventions militaires des Nations Unies, comme la guerre de Corée en 1955 et la seconde guerre du Golfe en 1990, résultent de multiples lectures juridiques, dont la plupart étaient en violation de la Charte. Le veto a entravé les travaux du Conseil de sécurité et l'a empêché de mettre ses mesures à exécution. Les missions se sont ainsi caractérisées à leurs débuts et pendant la guerre froide par leur incapacité à agir. Par exemple, la mission UNFICYP n'a pas empêché le coup d'État turc de 1974, et la mission FINUL au Liban n'a pas empêché la guerre civile ou l'invasion israélienne de 1982¹⁰⁴.

Pendant la guerre froide, les opérations de maintien de la paix ont été réduites, en raison du manque d'activation du rôle du CEM, qui est le membre militaire permanent du Conseil de sécurité, car ni les Américains ni les Soviétiques n'ont voulu mettre leurs forces sous le commandement de l'autre. Par ailleurs, le Conseil de sécurité a cumulé les forces des pays participants pour imposer la sécurité à d'autres pays, ce qui a causé une contradiction structurelle. La guerre froide aura aussi conduit au soutien des principes de Westphalie, qui ont duré jusqu'à la chute de l'Union soviétique.

À cet égard, il faut comprendre que le développement des missions reposait sur le déroulement des événements de la guerre froide, et était soumis à l'influence du principe de souveraineté de l'État et du lieu d'exécution des missions. L'on peut ainsi diviser

¹⁰³ La Croix, « 5 juin 1967, Israël lance une « guerre de six jours », 05 juin 2017, [5 juin 1967, Israël lance une « guerre de six jours » \(la-croix.com\)](https://www.la-croix.com/fr/actualites/moyen-orient/5-juin-1967-israel-lance-une-guerre-de-six-jours), (consulté le 25/03/21).

¹⁰⁴ Daniel MEIER, « La résistance islamique au Sud-Liban (1982-2010) : construction identitaire à la frontière », *Maghreb - Machrek*, 2011/1 (N° 207), p. 43-62. DOI : 10,391 7/machr.207.0043. URL : <https://www.cairn.info/revue-maghreb-machrek-2011-1-page-43.htm>, (consulté le 25/03/21).

l'évolution des missions internationales de maintien de la paix des Nations Unies en deux phases :

B.1- Pendant la guerre froide : les missions interétatiques

L'ère de la guerre froide a vu la désintégration des empires traditionnels et la division du monde en trois groupes : le camp occidental et ses États dépendants, le camp oriental ou communiste et ses États dépendants, ainsi qu'un groupe d'États neutres fondés sur l'impartialité.

Cette division a contribué à saper les espoirs fondés sur les Nations Unies. Au lieu de renforcer le concept de sécurité collective, le monde est revenu à une sorte d'équilibre de la terreur entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN ; c'est que les fondateurs des Nations Unies cherchaient à éviter.

Cette division aura exacerbé les conflits internationaux sur les frontières, ce qui a nécessité l'existence de nombreuses missions de maintien de la paix pour séparer les pays belligérants dans les limites de l'approche westphalienne qui préserve la souveraineté de l'État. Le conflit entre les États-Unis et l'Union soviétique conduira à fournir une aide aux pays en développement afin de les séduire, ce qui créera plus de problèmes.

Ainsi, la chute des empires traditionnels va constituer la première véritable épreuve pour les missions de maintien de la paix, car le conflit entre les Mouvements de libération nationale et ces empires conduira à l'émergence de problèmes humanitaires et sécuritaires dépassant les capacités des pays nouvellement indépendants ; ce qui poussera les Nations Unies, qui n'y avaient pas de politique claire pour les opérations de maintien de la paix, à envoyer des forces pour séparer les troupes coloniales des forces de libération nationale.

Pour ce faire, les Nations Unies ont rigoureusement adopté l'approche westphalienne de souveraineté des États afin de soutenir les États nouvellement indépendants face aux empires effondrés qui n'avaient plus la capacité d'étendre leur influence dans le monde et commençaient à perdre leur légitimité de se maintenir dans le pays qu'ils colonisaient ou occupaient. De nombreuses missions ont été soumises à ce principe, notamment celles effectuées en Namibie, en Angola, en Inde-Pakistan et à Chypre.

Du fait des troubles qui ont accompagné l'indépendance moderne des pays, de nombreux conflits frontaliers sont intervenus entre ces pays, dont les frontières ont été tracées rapidement et sans étude suffisante ; ce qui conduira par la suite à de multiples guerres pour le contrôle des terres et des ressources, compte tenu de l'appui de ces pays par les États-Unis et l'Union soviétique. Chaque conflit sur la frontière étant susceptible de déclencher une guerre entre le camp occidental et le camp oriental ; ce qui incitera les Soviétiques et les Américains à coopérer pour soutenir des opérations de maintien de la paix dans les États nouvellement indépendants, et ce afin d'éviter les conflits¹⁰⁵.

Ainsi pendant la guerre froide, les missions se concentraient sur la séparation des pays en conflit et la fourniture d'une aide humanitaire qui existait avant la création de la SDN ou de l'ONU. Il est à noter que depuis longtemps, les pays traversaient leurs frontières afin de fournir une assistance à un autre pays ou à un autre peuple.

B.2- Après la guerre froide : les missions à l'intérieur des États et la responsabilité de protection

Après la chute de l'Union soviétique, l'aide russe et américaine aux pays en développement va diminuer, voire cesser. Les objectifs stratégiques avaient changé. De

¹⁰⁵ André-Louis SANGUIN, « Les opérations de maintien de la paix des Nations unies, une géographie politique appliquée », *L'Espace Politique* [En ligne], 23 | 2014-2, mis en ligne le 04 juillet 2014, URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3117> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3117>, (consulté le 25/03/21).

même, l'intérêt des États-Unis et de la Fédération de Russie pour une aide qui ne jouait plus le rôle qu'elle possédait pendant la guerre froide a pris fin.

L'équilibre que les deux camps avaient essayé de stabiliser durant des dizaines d'années était rompu et de nombreux pays en développement étaient incapables après la guerre froide de répondre à leurs besoins économiques et politiques sans les soins ou l'aide qu'ils recevaient des États-Unis et/ou de la Fédération de Russie. Par conséquent, les conflits au sein des pays en développement s'aggraveront et les opérations de maintien de la paix vont augmenter de manière significative¹⁰⁶.

Au niveau des opérations de maintien de la paix, le principal changement se manifestera par l'abandon par les Nations Unies de son strict soutien à l'approche westphalienne de souveraineté de l'État en raison du grand nombre de problèmes internes et de la nécessité d'une ingérence internationale pour les résoudre. Les droits de l'homme étaient considérés comme l'un des principaux motifs d'ingérence au sein des États. Un nouvel ensemble de normes permettant l'ingérence dans les affaires intérieures sera établi, et les Nations Unies deviendront plus impliquées dans la résolution des différends et des conflits internes.

Nul doute que depuis que les pays occidentaux libéraux dominaient, dans une certaine mesure, les décisions mondiales dans l'ère de l'après-guerre froide, l'importance des droits de l'homme s'est accrue à l'échelle mondiale, et le concept de la responsabilité de protéger les populations est devenu l'un des critères de base majeurs pour intervenir dans le maintien de la paix. Avec le soutien des pays occidentaux, les Nations Unies commenceront à inclure ce concept, ainsi que la protection des droits de l'homme, dans les décisions de mandats des missions qui seront dès lors reformulées de manière à mettre les droits de l'homme au centre de ses préoccupations. Dans cette perspective, les

¹⁰⁶ Ibid.

missions que la communauté internationale considère aujourd'hui comme les plus légitimes sont les « multitâches » qui combinent le maintien de la paix, la reconstruction, la limitation du recours à la force et la garantie de la neutralité de la mission.

De 1992 à 2017, les 26 missions mises en œuvre nous montrent à quel point les pays occidentaux contrôlaient le lancement des missions de maintien de la paix après la guerre froide. Six missions seront entreprises à la demande des États-Unis, environ la moitié des missions ont été préparées à la demande des grandes puissances, alors que seulement six missions ont été demandées par l'intermédiaire du Conseil de sécurité.

En 1991, la guerre du Golfe a vu apparaître la diplomatie multilatérale et l'action humanitaire qui ont préparé la société à l'ère de l'après-guerre froide des années 1990, lorsque l'ampleur, la vitesse de l'exode des réfugiés et le taux de leurs retours étaient sans précédent. Conformément à la résolution 688 (de l'année 1991) du Conseil de sécurité, les forces de la coalition interviendront pour établir un refuge dans le nord de l'Irak dans le but de rapatrier les réfugiés kurdes. Pour la première fois, les Nations Unies travailleront en étroite collaboration avec les forces militaires internationales pour aider les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Dans les années qui suivront, et en particulier dans l'ex-Yougoslavie et la région des Grands Lacs d'Afrique, les Nations Unies à travers le HCR seront aussi confrontées à des défis majeurs qui les amèneront à repenser leurs stratégies en matière de protection, d'assistance et de solutions.

Avec le contrôle croissant de l'Occident sur les Nations Unies après la chute de l'Union soviétique, le camp Libéral va exiger de travailler pour créer un changement radical dans le concept des missions de maintien de la paix en anticipant les aléas pouvant conduire à des crises humanitaires. Dès lors, le concept de « responsabilité de protéger » va émerger ; un concept adopté par les États et de nombreuses organisations non gouvernementales,

qui proposent d'ajouter les concepts de prévention, d'ingérence et de reconstruction constituant ensemble le concept de responsabilité de protéger¹⁰⁷.

À ce sujet, il importe de prendre en considération que Les autres Westphaliens considéraient que ce concept conduirait à l'internationalisation des crises, car il deviendrait possible pour les pays voisins de demander une intervention internationale. Ce qui ouvrirait la voie à des décisions d'intervention fondées sur des considérations non précisées et vagues. Également, certains petits États estimaient qu'une telle approche pourrait légitimer les opérations des rebelles et leur donner une certaine légitimité pour négocier. Aussi, ne faut-il pas s'étonner qu'en 2009, les Nations Unies aient soulevé cette question, alors que l'Assemblée générale des Nations Unies convenait de continuer à opérer avec le concept de la responsabilité de protéger sans pour autant élaborer de plans spécifiques.

L'adoption de ce concept a coïncidé avec l'élargissement du débat sur les concepts de paix et de sécurité non traditionnelle, ce qui a conduit à de multiples ingérences dans les affaires intérieures de l'État. Il est vrai que dans le concept libéral, les régimes qui oppriment toujours leurs citoyens sont considérés comme une source de danger pour l'ordre mondial et la paix internationale, engendrant l'exode des réfugiés, des problèmes sociaux et l'instabilité des pays voisins. La violence pratiquée par tout régime interne est la preuve de sa capacité à pratiquer la terreur même en dehors de ses frontières. Par conséquent, les appels à l'intervention au sein d'États turbulents ou de dictatures se sont multipliés sous prétexte que l'intervention au sein des États est naturelle, car elle affecte le monde extérieur.

¹⁰⁷ Ivan Šimonović, « La responsabilité de protéger » ONU, <https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-responsabilite-de-proteger>, (consulté le 25/03/21).

Néanmoins, le concept de souveraineté de l'État a évolué, car il inclut « la stabilité et la paix régionales ». À ce titre, Les Nations Unies ont exhorté les organisations régionales à mener leurs propres missions de paix après l'approbation du Conseil de sécurité, telles que l'Union africaine et ses nombreuses interventions sur le continent africain. Les Nations Unies estimaient que cette coopération régionale pouvait conduire en général à la stabilité d'une région particulière et renforcer le concept de sécurité internationale, ce qui les obligera à définir de nouveaux concepts pour les missions de maintien de la paix et à les élargir. Dans cette perspective, Les Nations Unies ont dû reformuler leurs règlements et leurs instructions pour expliquer le passage de l'approche westphalienne à l'approche post-westphalienne¹⁰⁸.

L'approche westphalienne de maintien de la paix basée sur le contrôle du cessez-le-feu n'a pas pour autant disparu, car des missions internationales de maintien de la paix sont toujours en cours entre l'Inde et le Pakistan, dans le sud du Liban, à Chypre et entre l'Égypte et Israël, nonobstant la mission multitâche lancée en 2013 au Mali. Ce sont toutes des missions traditionnelles qui prennent en compte l'approche westphalienne¹⁰⁹.

En ce qui concerne les causes humanitaires, les missions se sont multipliées et les méthodes de travail des Nations Unies ont changé en matière de formation et de fourniture des éléments nécessaires pour exécuter les missions, en raison de la lenteur des financements lorsqu'une crise humanitaire survient. Ainsi, en 1992, les Nations Unies ont fondé à New York le département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui est responsable des missions depuis leurs approbations par le Conseil de sécurité ou par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans cette perspective, Les Nations Unies

¹⁰⁸ Étienne CIAPIN, *Frontières et populations : territoires, mobilités, voisinages européens*. Thèse de sociologie, Université Grenoble Alpes, 2018, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/westphalien-westphalienne-post-westphalien>, (consulté le 25/03/21).

¹⁰⁹ Ibid.

fournissent une assistance aux pays pour les inciter à former du personnel militaire responsable du maintien de la paix internationale.

§3- Le domaine des missions de maintien de la paix actuelle

Au démarrage de toute opération internationale de maintien de la paix, l'ONU s'appuie sur un ensemble de procédures prévues par son règlement intérieur. Son infrastructure assume une partie de la responsabilité en matière de prise de décision et de commencement de la mise en œuvre de la mission ou en termes de financement et de surveillance. Ces missions reposent sur un ensemble de principes importants pour les Nations Unies, car ils confèrent à la mission sa légitimité.

Les définitions de ces missions varient, mais le mandat donné par le Conseil de sécurité détermine le type de mission. Les missions multidirectionnelles sont les types de missions prépondérants que l'ONU met actuellement en œuvre. Elles contiennent, en somme, toutes les caractéristiques des autres missions.

A- Les OMP non multidimensionnelles

À n'en point douter, la définition des opérations de maintien de la paix a toujours été controversée. D'une part, elle portait le concept de dissuasion, car de nombreux politiciens estimaient que le recours à la force pouvait être dans l'intérêt de la paix. D'autre part, elle supposait un concept simple de l'usage de la force, puisque l'usage populaire courant pourrait suggérer uniquement la préservation de la paix¹¹⁰.

Cependant, la définition donnée par les Nations Unies reste la plus importante et la plus profonde, car elle inclut les aspects politiques et juridiques des missions, bien que celles-ci ne limitent pas les opérations menées pour maintenir la paix ou la stabilité mondiale à

¹¹⁰ Paul H. Diehl, *International Peacekeeping*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1994, page 4. (Diehl 1994)

des opérations de maintien de la paix seulement. Celles-ci s'inscrivent plutôt avec d'autres missions qu'elles, ou que d'autres organismes internationaux, accomplissent dans le cadre de sa responsabilité de maintien de la sécurité et de la stabilité internationale :

À ce titre, « *Le maintien de la paix ne représente qu'un type d'action parmi un éventail de différentes activités entreprises par les Nations Unies et d'autres acteurs internationaux pour maintenir la paix et la sécurité internationales à travers le monde* »¹¹¹.

Au fil du temps, ces missions ont évolué jusqu'à ce qu'elles atteignent leur forme actuelle.

Au regard de cette évolution, nous passer en revue tous les types d'opérations de maintien de la paix, étant donné le lien de leur utilisation vis-à-vis des périodes historiques.

A.1- La prévention des conflits : les missions de déploiement préventif

Ce concept est basé sur la prévention des conflits entre ou au sein des États en utilisant tous les moyens diplomatiques ou structurels requis, à travers le processus continu et efficace de collecte d'informations et le déploiement d'un système d'alerte rapide. Parmi ces activités, nous citerons : le déploiement de forces de protection ou la prise de mesures pour renforcer la confiance entre les parties, en plus de quelques « bons offices »¹¹².

A.2- Le rétablissement de la paix

Ces opérations traitent d'un conflit existant alors que les Nations Unies cherchent à mener des négociations entre les parties en conflit pour parvenir à une paix spécifique. Généralement, les Nations Unies appellent à des négociations par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, et le Secrétaire général résout une crise émergente ou existante,

¹¹¹ Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Principes et Orientations. ONU, New York 2008 page 18. (ONU, Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Principes et Orientations 2008)

¹¹² Guillaume SACRISTE, VAUCHEZ Antoine, « Les « bons offices » du droit international : la constitution d'une autorité non politique dans le concert diplomatique des années 1920 », *Critique internationale*, 2005/1 (n° 26), p. 101-117. DOI : 10,391 7/crii.026.0101. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2005-1-page-101.htm> (consulté en ligne le 26/03/21).

conformément au mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité. Les bons offices du Secrétaire général font partie de ces opérations qui peuvent également inclure des envoyés spéciaux, des agences gouvernementales ou des organisations régionales. En outre, les ONG peuvent également mener des opérations de rétablissement de la paix¹¹³.

A.3- Le maintien de la paix

Il s'agit d'opérations traditionnelles de maintien de la paix intervenant après la fin des combats, appelées opérations du chapitre VI ou d'opérations de la guerre froide. Il convient de noter que la Charte des Nations Unies ne mentionne pas les opérations de maintien de la paix, malgré sa première utilisation en 1948 dans le processus de déploiement d'observateurs de la paix au Moyen-Orient. Cette utilisation s'est poursuivie pendant la guerre froide, selon le concept de maintien du cessez-le-feu en vue de parvenir à une solution permanente par des efforts politiques. Pratiquement, il est convenu d'appeler ce concept « les opérations traditionnelles de maintien de la paix »¹¹⁴.

Selon les opérations traditionnelles, les forces de maintien de la paix sont déployées à titre temporaire après la cessation des hostilités là où la paix est encore précaire. Elles sont chargées de gérer la crise et de créer un environnement approprié permettant aux parties au conflit de mener des pourparlers de paix gérés par l'organisme chargé d'assurer la paix et la sécurité, afin de parvenir à une paix durable.

¹¹³ Thierry TARDY, « Chapitre 10. ONG et gestion de crise : opportunités et risques de l'intégration », dans :, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités, défis*, sous la direction de TARDY Thierry. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Crisis », 2009, p. 209-221. URL : <https://www.cairn.info/gestion-de-crise-maintien-et-consolidation--9782804116392-page-209.htm>, (consulté le 26/03/21).

¹¹⁴ Marie-Joëlle ZAHAR, GAUDREAU France, « Chapitre 7. Les opérations de paix », dans : Jean-Baptiste Jeangène Vilmer éd., *Ethique des relations internationales. Problématiques contemporaines*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2013, p. 191-220. DOI : 10,391 7/puf.jeang.2013.01.0191. URL : <https://www.cairn.info/ethique-des-relations-internationales--9782130591122-page-191.htm> (consulté le 26/03/21)

Ainsi, comme nous pouvons le remarquer, tout au long de l'histoire, les opérations de maintien de la paix ont évolué et comptent désormais des militaires, des civils et des policiers dans leurs rangs, alors qu'elles cherchent à jeter les bases de la paix durable souhaitée. À ses débuts, ces opérations reposaient sur un modèle militaire qui leur permettait d'exercer les responsabilités et les missions suivantes :

1. Observer le cessez-le-feu et faire tout ce qui est nécessaire pour assurer la cessation des hostilités, comme se déployer dans des postes fixes d'observation, effectuer des patrouilles et adopter toutes les tactiques indispensables pour atteindre cet objectif.
2. Assurer les moyens de vérification nécessaires pour effectuer une observation sérieuse et efficace du cessez-le-feu et des lignes d'armistice.
3. Déployer des forces pour séparer les États en cas de guerre et représenter un facteur de confiance pour la population.

En cas de déploiement dans des zones démilitarisées, les belligérants sont autorisés à vérifier que l'adversaire n'a préparé aucune action hostile dans ces zones, et qu'elles ne sont pas utilisées pour réaliser un profit militaire pour une partie au détriment de l'autre.

Habituellement, il n'appartient pas aux opérations traditionnelles de maintien de la paix de mener des opérations politiques ou d'entreprendre des efforts diplomatiques pour résoudre la crise. Ce travail relevant de la responsabilité des envoyés spéciaux des Nations Unies ou des efforts déployés par les organisations régionales pour parvenir à une solution définitive à la crise et retirer la mission.

Néanmoins, ces missions sont autorisées à utiliser la force en légitime défense ou pour défendre le mandat, mais dans tous les cas, celles-ci doivent utiliser une force minimale. Dans certains cas, la mission peut être renforcée, et son mandat est appelé dans ce cas le

mandat robuste ; les forces participantes sont autorisées à utiliser la force au niveau tactique, après l'approbation du Conseil de sécurité et des parties ou des pays d'accueil.

En général, les opérations traditionnelles sont celles autorisées relevant du chapitre VI de la Charte de l'ONU. Elles sont soumises aux quatre lignes directrices suivantes :

- L'impartialité de la force et son commandant.
- L'accord du pays hôte ou bien des belligérants.
- Le recours à la force seulement en cas de légitime défense.
- Le déploiement après un accord de cessez-le-feu¹¹⁵.

A.4- L'imposition de la paix

Celle-ci fait partie des opérations non traditionnelles de maintien de la paix. Cela signifie l'utilisation de moyens violents, tels que la force militaire, commandée par le Conseil de sécurité, afin de rétablir et de renforcer la paix et la sécurité internationales lorsqu'elles sont instables, ou en cas de violation que le Conseil de sécurité considère comme indispensable de dissuader, même si la force est utilisée. Parfois, ces missions sont aussi utilisées comme mesures punitives pour les agresseurs. Le Conseil de sécurité peut également recommander des dispositions régionales à prendre par les forces actives à proximité de la zone de crise, afin d'imposer la paix par la force¹¹⁶.

Le chapitre VII comprend de telles missions, et la décision de recourir à la force est prise au niveau stratégique ou international. Ce qui n'est généralement permis qu'en vertu du paragraphe II de la Charte des Nations Unies après l'approbation du Conseil de sécurité.

¹¹⁵ Jerker Hellstrom, Blue berets under the red flag China in the UN peacekeeping system, Swedish defense research agency, Stocholm, June 2009, page 16

¹¹⁶ ONU, « Charte des Nations Unies, Chapitre V : Conseil de sécurité », <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-5> (consulté le 15/03/21).

Par conséquent, ces missions sont toujours mandatées par lui et elles diffèrent du mandat de maintien de la paix robuste où l'usage de la force réside au seul niveau tactique.

Concrètement, les missions d'imposition de la paix sont celles autorisées sous le chapitre VII de la Charte de l'ONU et se déroulent normalement dans les situations suivantes :

- L'absence de l'arrangement politique.
- Le désaccord de toutes les parties en conflit.
- L'autorisation des forces à recourir à la force.
- Le fait d'être sous un commandement national et non sous celui de l'ONU.

A.5- La consolidation de la paix

Celle-ci comprend toutes les mesures qui garantissent la non-réurrence de la crise après l'instauration de la paix, comme le développement durable par le renforcement des capacités nationales et la gestion de la crise selon chaque niveau. La consolidation de la paix s'attaque généralement aux causes structurelles de la crise. Elle s'appuie sur une approche globale pour y mettre fin, car elles créent souvent des dangers qui peuvent menacer l'État et la société.

C'est un processus complexe qui nécessite beaucoup d'efforts et de temps. En effet, la mission doit s'employer à trouver tous les ingrédients d'une paix durable, tels que le renforcement des capacités de l'État afin d'exercer ses fonctions de manière légitime, le renforcement de la démocratie, la protection des libertés...

Compte tenu de l'importance de la mission, elle vise à renforcer ses capacités, puisqu'elle peut être amenée à utiliser la force -de manière juste et rationnelle- contre les rebelles en ce qui concerne l'accord de paix, et à appuyer la légitimité de cet accord. À bien des égards, cela la distingue des opérations d'imposition de la paix parce que dans les

opérations de consolidation de la paix, la force ne peut pas être utilisée comme sanction ni comme renforcement des tentatives d'arrêt des combats¹¹⁷.

Dans cette perspective, les missions principales de consolidation de la paix portent sur quatre domaines, à savoir :

1. Promouvoir les capacités de l'État, la sécurité et l'ordre public.
2. Renforcer l'État de droit et les droits de l'homme.
3. Soutenir l'État d'établissement et les processus légitimes de participation politique au sein de l'État.
4. Appuyer le progrès économique et le développement social, notamment en assurant le retour des personnes déplacées et en indemnisant les personnes touchées.

B- Les OMP multidimensionnelles

Ainsi que nous l'avons mentionné, après la fin de la guerre froide, le concept stratégique des opérations de maintien de la paix (OMP) a changé parce que le Conseil de sécurité s'est davantage impliqué dans le processus de résolution et de règlement pacifique des différends. Les désaccords entre les pays ont diminué, mais les problèmes internes se sont aggravés, notamment dans les pays pauvres, sous-développés et fragiles incapables de gérer leurs crises ou dans lesquels se trouvait un grand nombre de belligérants souhaitant acquérir des gains matériels ou économiques.

Cette nouvelle réalité a renforcé le lancement d'un nouveau concept d'opérations de maintien de la paix, c'est-à-dire les opérations de maintien de la paix multidimensionnelle ou les missions intégrées. Dans ce cas, la mission est déployée pendant une crise, ou à la

¹¹⁷ Alex J. Bellamy, Paul D. Williams et Stuart Griffin, *Understanding peacekeeping*, Polity, Cambridge UK, 2010 page 23 (Bellamy, Williams and Griffin, *Understanding peacekeeping* 2010)

suite d'une crise grave et violente à l'intérieur du pays. Elle opère dans un environnement relativement dangereux et nécessite des capacités militaires et civiles de la part de la police civile qui doit être pleinement coopérative pour parvenir à une paix durable¹¹⁸.

Par exemple, L'État peut solliciter cette mission pour soutenir la transition du pouvoir en l'absence d'un accord formel de paix ou sur mandat du Conseil de sécurité. De ce fait, ces missions peuvent être amenées à effectuer à titre temporaire des opérations administratives et légales au profit du pays hôte. Les missions multitâches de maintien de la paix comprennent deux types de missions de transfert d'autorité :

1. Les opérations qui soutiennent le transfert partiel ou total du pouvoir.
2. Les opérations qui assurent une Administration transitoire.

Une telle opération est considérée comme transitoire lorsque les personnes sont affectées à la construction d'administrations d'État au lieu de mettre en œuvre le mandat ou de jouer un rôle partiel dans celles-ci. Dans le cas d'une opération visant à assurer l'ensemble de l'Administration transitoire, la mission agit à la manière de l'administration proprement dite, qu'il s'agisse d'une situation de fait ou de force de loi, dans le cadre de l'appui à la légitimité et au droit d'un pays qui souffre de sa propre incapacité à exécuter cette opération.

Les principales missions des opérations multitâches de maintien de la paix visent à :

1. Créer un environnement sûr et stable pour renforcer l'État, la primauté du droit et les droits de l'homme.
2. Promouvoir la paix et la réconciliation et fonder un État d'établissement.

¹¹⁸ Aline LEBOEUF, MICHEL Benoît, « ONU – Maintien de la paix. Les Casques bleus et l'usage de la force », dans : Thierry de Montbrial éd., *Ramses 2012. Les États submergés ?* Paris, Institut français des relations internationales, « Ramses », 2011, p. 82-85. DOI : 10,391 7/ifri.demon.2011.01.0082. URL : <https://www.cairn.info/les-etats-submerges--9782100567294-page-82.htm> (consulté le 27/03/21).

3. Assurer la coordination des efforts internationaux, dont ceux des organisations internationales.

Dans ce cas, la force doit procéder à tout ce qui est requis dans les opérations traditionnelles de maintien de la paix, c'est-à-dire fournir une aide humanitaire, de s'occuper des réfugiés, protéger les civils contre les menaces qui pèsent sur leur vie. Ce type d'opération nécessite parfois un effort militaire, une coopération avec la police et une coordination avec les organisations internationales concernées par l'aide humanitaire, les organisations non gouvernementales ou les organisations régionales¹¹⁹.

Dans ces conditions, la mission est tenue d'apporter un soutien sécuritaire aux institutions nationales de sécurité et de les aider à imposer la sécurité et la stabilité dans le pays, ainsi qu'à sécuriser les principales installations des pays hôtes qui ne sont pas en mesure de les protéger. De plus, la mission doit assurer la sécurité et établir une paix durable.

Ces missions sont autorisées à jouer un rôle diplomatique et politique pour parvenir à une initiative de paix durable, et ce, à travers des ambassadeurs de bonne volonté ou des discussions de réconciliations nationales. La légitimité de la mission confiée par la communauté internationale contribue à accélérer la conclusion des Traités de paix et de consensus national, car elle pousse les parties à s'engager dans le processus de paix¹²⁰.

Compte tenu des missions qui leur sont confiées, les opérations multitâches fédèrent la vision d'autres organisations des Nations unies et d'autres acteurs internationaux en unifiant le leadership pour atteindre les objectifs stratégiques. La capacité de créer une vision unique et globale et de posséder ce qui est nécessaire pour la mettre en œuvre illustre l'une des caractéristiques les plus importantes de l'ONU. La création du concept

¹¹⁹ Ibid.

¹²⁰ Ibid.

des missions intégrées permet de renforcer l'effet global donné au pays d'accueil en crise¹²¹.

Dans la pratique, Un Représentant spécial du Secrétaire général entreprend la mission et dirige les activités importantes et celles de l'équipe des pays des Nations Unies. Ce Représentant est généralement un chef de mission qui travaille avec l'assistance d'un coordinateur résident et d'un coordinateur humanitaire, ou d'une personne qui exécute les deux tâches. Cette structure tripartite active la relation entre l'équipe nationale et la mission de maintien de la paix. Elle dirige et coordonne les efforts humanitaires en les reliant au développement, et transmet les préoccupations de l'équipe nationale au Représentant spécial du Secrétaire général.

Le pays hôte se trouve bien souvent dans un chaos total lors de la mise en œuvre d'opérations multitâches de maintien de la paix, telles que la souffrance de la population due au déplacement et à la division sectaire, ethnique ou régionale et la situation qui ne contribue pas à l'établissement d'une paix durable. De ce fait, la mission multitâche de maintien de la paix nécessite de multiples efforts pour : parvenir à une véritable réconciliation et à la sécurité, établir une paix permanente, lancer le processus de développement, reconstruire les infrastructures de l'État, garantir l'emploi pour la population, assurer l'administration économique et civile, organiser des élections, appuyer le processus politique pour restaurer la vie constitutionnelle du pays, assurer la sécurité permanente, démobiliser les combattants et les milices, protéger les droits de l'homme,

¹²¹ Thierry TARDY, « Chapitre 3. L'Organisation des Nations unies : l'éternel recommencement ? », dans :, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités, défis*, sous la direction de TARDY Thierry. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Crisis », 2009, p. 55-92. URL : <https://www.cairn.info/gestion-de-crise-maintien-et-consolidation--9782804116392-page-55.htm> (consulté le 27/03/21).

instaurer l'État de droit, renforcer les capacités nationales et fournir une aide humanitaire¹²².

Au regard de la complexité de ses actions, la mission se retrouve devant un exercice complexe pour accompagner la mission initiale de maintien de la paix. Divisée en plusieurs étapes, dont les plus importantes sont :

1. La stabilisation de la situation grâce aux opérations de maintien de la paix.
2. Le renforcement de la paix dans le but de parvenir à la reprise économique, au développement durable et à la stabilité en ouvrant la voie aux donateurs internationaux comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, et ce, grâce à la coopération permanente avec l'équipe nationale de maintien de la paix et les membres de la mission, tout en renforçant les ressources et les institutions locales et nationales¹²³.

Pour promouvoir la paix, les opérations multitâches de maintien de la paix ont en charge les missions suivantes :

1. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) : C'est l'une des étapes les plus importantes pour la paix. Les opérations multitâches de maintien de la paix sont généralement mandatées pour mener à bien cette mission dans le cadre d'un programme national. La mission peut inclure la fourniture d'une assistance technique, la protection des centres de démobilisation et la destruction d'armes et de munitions en vue de leur élimination.
2. Le déminage : souvent et près la fin de la crise, un problème majeur apparaît et menace directement les civils, à savoir les mines et les munitions non explosées.

¹²² Aline LEBOEUF, MICHEL Benoît, « ONU – Maintien de la paix. Les Casques bleus et l'usage de la force », op.cit.

¹²³ Ibid.

Bien entendu, ce danger doit être éliminé pour favoriser le développement durable du pays. À ce titre, l'opération de maintien de la paix doit soutenir le projet national concerné en fournissant une aide matérielle ou une assistance technique.

3. La réorganisation du secteur de la sécurité et des autres secteurs dans le cadre de la reconstruction de l'État de droit : Selon son mandat, l'opération de maintien de la paix peut être appelée à aider à reconstruire, organiser ou soutenir le secteur de la sécurité dans ses différents domaines, notamment la police, l'armée et autres corps. Cette étape est déterminante pour remettre l'État à sa place et lui permettre de bénéficier de secteurs de sécurité efficaces après la crise. Elle représente également une stratégie de base pour sortir de la crise, qui implique de reproduire et de protéger les autorités légitimes de l'État et de faire respecter la loi par la stratégie de sortie.
4. La protection des droits de l'homme : Les violations des droits humains les plus graves intervenant pendant la crise sont fréquemment exacerbées par l'intensification de la violence en temps de guerre ou de conflit armé. En raison de nombreuses violations, la protection des droits de l'homme devient l'un des problèmes fondamentaux qui doivent être résolus pendant la crise ou après la cessation des hostilités. Dans ce sens, les institutions des Nations Unies assument la responsabilité de protéger les droits de l'homme qui constitue l'une de leurs missions principales. Les missions de maintien de la paix sont donc similaires à celles des Nations Unies. À travers son mandat, les opérations multitâches de maintien de la paix ont pour finalité d'assurer la protection et le développement des droits de l'homme en soutenant des enquêtes qui documentent les violations, en les surveillant tout en renforçant les capacités des institutions et des associations travaillant dans ce domaine.
5. Le soutien des élections et le renforcement des libertés : Dans la plupart des cas, les Traités de paix signés après la crise prévoient la tenue d'élections dans le but

de rétablir la légitimité d'État. L'opération de maintien de la paix supervise ces élections pour s'assurer qu'elles sont équitables. Dans cette perspective, l'opération peut également protéger les centres électoraux et apporter un appui technique par l'intermédiaire d'experts des Nations Unies.

6. La promotion des pouvoirs de l'État : ce type d'opérations vise à soutenir la reconstruction de l'État dans le pays d'accueil et le renforcement de ses pouvoirs, pour lui permettre d'exercer ses pouvoirs sur le peuple. Ce soutien implique de mettre en place un environnement sûr pour l'autorité, d'appuyer l'élaboration de politiques vertueuses par l'intermédiaire d'experts, d'assurer la coordination des efforts des associations et des organisations internationales œuvrant dans ce domaine, de renforcer les activités qui visent à reconstruire les institutions et à restaurer la vie constitutionnelle.

Malgré les missions susmentionnées, il demeure parfois difficile pour les opérations multitâches de maintien de la paix de mener des missions de consolidation de la paix à long terme en raison des difficultés liées à la préparation nécessaire. Habituellement, l'équipe nationale ou les entités extérieures aux Nations Unies entreprennent des missions de développement durable. Il est rare toutefois que l'opération se retrouve chargée de ce rôle durablement en raison du manque de capacité locale pour s'en charger. À ce moment-là, l'ONU doit apporter toute l'expertise nécessaire au profit de l'opération pour lui permettre de mener à bien, sur le long terme, cette tâche ardue¹²⁴.

En cas d'absence de résultats concernant la reprise économique et l'établissement des bases d'un développement durable dans le pays d'accueil, tous les efforts d'instauration de la paix peuvent être sapés en raison de l'instabilité économique, de l'émergence de facteurs récurrents de crise, de l'échec des objectifs de démobilisation et de désarmement

¹²⁴ ONU, op.cit.

et du retour des belligérants à leurs précédentes pratiques. Même si l'opération n'est pas en mesure d'assurer la reprise et le développement en raison d'un manque de financement, celle-ci doit accomplir cette mission avec le soutien d'institutions à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, en utilisant son mandat pour établir des programmes institutionnels visant le développement national avec les autorités locales. Éventuellement en faisant appel à des ambassadeurs de bonne volonté ou grâce à l'implication du Représentant du Secrétaire général ou du coordonnateur des opérations humanitaires dans la mission. Toutefois, il convient de noter que cela doit être effectué en coordination avec les acteurs concernés afin d'apporter les financements nécessaires.

Dans ce cadre, le soutien aux efforts humanitaires est considéré comme essentiel, car il nécessite un environnement de sécurité affirmé qui permet aux institutions humanitaires et aux organisations non gouvernementales de mener leurs activités. Il s'agit là de l'une des activités les plus importantes requises après la crise. De plus, la coordination avec les travailleurs humanitaires reste indispensable pour séparer leurs activités de celles relevant de l'opération ; c'est-à-dire, des activités visant à gagner la confiance de la population locale et à augmenter leur soutien de la mission. Parmi celles-ci, nous citerons les projets de développement avec des retours économiques à travers des contrats de travail spécifiques, et ceux mis en œuvre dans le cadre des actions civil-militaires (ACM). Ces derniers, qui sont généralement d'ordre sécuritaire et politique, ont pour finalité de gagner le soutien de la population locale¹²⁵.

Par ailleurs, la nouvelle configuration du monde liée à la fin de la guerre froide suscite un assouplissement de la posture chinoise. L'avènement de la mondialisation laisse supposer aux dirigeants d'alors qu'il est possible pour l'Empire du Milieu de s'affirmer

¹²⁵ ZAHAR Marie-Joëlle, GAUDREAULT France, « Chapitre 7. Les opérations de paix », op.cit.

progressivement comme une puissance. Cela implique donc un assouplissement de sa politique internationale.

Section II: Le changement du positionnement chinois envers les OMP après la création de la RPC ; de l'identité à l'intérêt

Ainsi que nous l'avons mentionné, La République populaire de Chine n'aura pas participé aux opérations de maintien de la paix de 1949 à 1980. Une période nous pouvons diviser en deux phases :

- La première phase a été marquée par la lutte de la République populaire de Chine contre les opérations de maintien de la paix pendant une période qui s'étend de 1949 à 1971.
- Dans la seconde phase, la politique de la Chine sera de ne pas interférer ni soutenir ces opérations, sans toutefois les combattre. Cette phase s'étend de 1971 à 1980.

Après sa fondation en 1949, il était impossible pour la République populaire de Chine de participer ou de voter sur les opérations de maintien de la paix parce qu'elle n'était pas membre de l'ONU, et donc sa réticence à participer à de telles opérations était automatique. Loin du réalisme politique, la position de la République populaire de Chine concernant ces opérations n'était toutefois pas neutre. Au contraire, ses relations avec l'ONU étaient généralement caractérisées par une hostilité ouverte.

Il faut comprendre que la position de la Chine communiste est conforme à une identité complexe résultant de l'humiliation que la Chine avait subie pendant cent ans du milieu du XIXe siècle au milieu du XXe siècle. Par la suite, elle se caractérisera par l'identité communiste du Parti communiste chinois après sa victoire à la guerre civile, ce qui la conduira à l'adoption du concept de non-alignement. Cette identité se manifestera par l'hostilité envers les autres pays, surtout après l'exclusion de la Chine des Nations unies. Plus tard, ce ressentiment s'est intensifié après l'implication de la Chine populaire dans la guerre de Corée contre les forces des Nations unies. Et ce nonobstant la perception chinoise d'être un pays en voie de développement et possédant un passé impérial.

À cette étape, l'affrontement de la République populaire de Chine avec les opérations de maintien de la paix se limite à son histoire, car sa politique envers ces opérations changera avec l'attribution d'un siège à la Chine au Conseil de Sécurité et la rupture avec l'Union soviétique. À partir de ce moment, elle s'élancera discrètement dans une nouvelle phase de traitement des opérations de maintien de la paix basée sur une réalité politique pragmatique qui perdure à ce jour.

Aussi, afin de mieux comprendre la position chinoise durant ces deux périodes.

Concernant l'époque de l'anti-opération de la République populaire de Chine. Il importe d'étudier les rapports entre la République populaire de Chine et les opérations de maintien de la paix selon l'école constructiviste, car elle n'a pas considéré les opérations selon ses intérêts abstraits, mais en fonction de son identité complexe à cette époque. À ce titre, il convient de s'intéresser à l'apparition de l'identité chinoise qui dominait alors la Chine. Notamment l'apparition des concepts de non-ingérence et de non-alignement de la politique étrangère chinoise. Enfin, nous analyserons l'impact de cette identité sur la relation de la République populaire de Chine aux opérations de maintien de la paix à cette période.

À l'époque de non-ingérence du peuple chinois aux opérations : dans cet axe, nous nous intéresserons aux raisons de la grande transformation de la politique étrangère chinoise en 1971, qui l'amèneront à cesser son opposition aux opérations sans y interférer, tout en maintenant une certaine rigidité voire une peur vis-à-vis de la communauté internationale. À ce titre, nous étudierons la pensée rationnelle de la Chine concernant son intérêt qui va s'éloigner progressivement de son identité dure, mais aussi son orientation vers une politique réaliste et pragmatique, et l'instauration d'une ère de l'implication dans les opérations qui perdure à ce jour.

§1- L'origine identitaire de l'opposition de la RPC aux OMP

Contrairement à d'autres théories, le constructivisme considère que les relations internationales sont formées d'une manière sociale et donc l'interaction entre les acteurs politiques ne peut être réduite à des facteurs matériels, ce qui normalise les relations entre les pays dans les domaines de l'identité et de la culture¹²⁶, et explique le traitement de la Chine concernant les opérations de maintien de paix durant la période de l'hostilité résultant de l'identité chinoise dominante selon l'école constructiviste.

Pour comprendre sa relation avec les Nations unies et avec les missions de maintien de la paix pendant la période d'affrontement de la Chine populaire avec ces missions, il est indispensable de comprendre l'influence de cette identité sur la politique chinoise à la même période, ainsi que son impact sur la formation des concepts de non-ingérence et de non-alignement dans la diplomatie chinoise.

A- L'identité chinoise multiple aux premiers jours de la RPC

Le constructivisme va émerger au cours des années quatre-vingt du siècle dernier à cause de l'échec des néolibéraux et des néoréalistes à expliquer les changements internationaux qui se produisaient à l'époque ; les universitaires considéraient qu'il ne s'agissait là que d'un concept social et non d'une théorie des relations internationales¹²⁷. Le terme sera utilisé pour la première fois par Nicholas Onuf dans son livre de 1989 « World of Our Making »¹²⁸, et dans les relations internationales après l'article d'Alexander Wendt paru sous le titre « Anarchy is what states makes of it » en 1992¹²⁹.

¹²⁶ John Ruggie, « International regimes, transactions, and change: embedded liberalism in the postwar economic order » dans Stephen Krasner (éd.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell UP, 1983,

¹²⁷ Alexander Wendt, *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, Cambridge 1999, p. 102

¹²⁸ Nicholas Onuf, *World of Our Making*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989

¹²⁹ Alexander Wendt, « Anarchy is what states makes of it: the social construction of power politics », *International Organization*, vol. 46, no. 2 (1992), p.391-425

Selon les constructivistes, les règles et les normes qui prévalent dans une société ou un pays bien déterminé jouent un rôle clé dans l'orientation du comportement des acteurs internationaux¹³⁰, et l'institutionnalisation de ces normes contribue à la compréhension des processus internationaux dans le cadre de la formation des identités conduisant à mieux comprendre la manière dont les intérêts se forment entre les pays sur la base de l'identité¹³¹.

Ces identités sont des identités multiples. La première identité est intrinsèque et provient de l'environnement de l'acteur à travers ses caractéristiques particulières qui forment son entité. Elle est distincte et représente ce titre la manière dont l'acteur se voit et se forme son image. Dans notre cas, elle est représentée dans l'État à travers la population, les organismes officiels, les propriétés de l'État et les croyances communes de la population. Concernant la deuxième identité, celle-ci résulte d'une interaction avec un environnement social extérieur et tire son origine d'un ensemble de concepts que l'acteur s'attribue du fait de ses relations avec les autres ; ce qui lui permet de se positionner en fonction de ce résultat. Elle est donc liée au parcours interactif avec l'environnement et est représentée dans l'État selon les relations avec l'extérieur¹³². Selon Wendt, la première identité est l'identité coopérative et la deuxième identité est l'identité sociale ; ces deux identités travaillent ensemble pour déterminer les besoins et les intérêts de l'acteur¹³³.

Les constructivistes expliquent la formation des identités et des intérêts des acteurs en mettant l'accent sur le pouvoir de construction résultant des idées, car ils estiment que les idées envers soi-même et envers les autres sont liées à la manière dont l'acteur se

¹³⁰ *Idem*, page

¹³¹ John Baylis et Steve Smith, 2005, *The Globalization of World Politics*, New York: Oxford University Press. p.253

¹³² Roman Pacheco Pardo, *Guided by identities? A constructive approach to sino-american relation*, In: *Estudos Internacionais: Revista de Relações Internacionais*. 2014; Vol. 2, No. 1. pages 39-60

¹³³ Alexander Wendt, *Collective identity formation and the international state*. *American political science review*, Washington, D.C., v. 88, n. 2, p. 384-396, 1994.

considère comme un acteur indépendant, et en tant qu'être social. Ainsi, l'autodiscrimination et les identités se bâtissent¹³⁴. De ce fait, les idées priment sur les structures matérielles, puisque celles-ci n'existent que parce que les acteurs leur ont créé un sens¹³⁵.

Le constructivisme précise donc qu'il est possible de redéfinir les normes de comportement entre un « acteur = état » avec un « système = système international »¹³⁶. Dès lors, les travaux théoriques et expérimentaux des constructivistes mettent en évidence l'importance des arrangements intersubjectifs, car ils montrent leur développement, le cadre du développement et leur impact sur le comportement des acteurs.

L'importance de ces arrangements est qu'ils attirent l'attention sur un contexte social plus large que les normes, les règles et les cultures, qui -à son tour- ne peuvent pas être réduites à des facteurs individuels puisque les normes sont des facteurs mutuellement exclusifs par nature. Pour cette raison, le constructivisme s'intéresse principalement aux compréhensions et aux représentations qui s'échangent entre les acteurs politiques internationaux¹³⁷.

À ce titre, les institutions et les structures sont des facteurs structurels sociaux, car elles contiennent en même temps des discours et des institutions officielles. D'autre part, il est évident que le comportement des acteurs dépend de ces institutions et des autres acteurs. Ainsi, les références publiques au sein de ces institutions sont justifiées par ce que nous pourrions appeler le patronage normatif des cadres. Pour cette raison, le constructivisme

¹³⁴ Nina Tannenwald, Ideas and explanation: advancing the theoretical agenda. *Journal of cold war studies*, Cambridge, MA, v. 7, n. 2, p. 13-42, 2005

¹³⁵ Alexander Wendt, « Anarchy is what states makes of it, *op.cit.* page 394-395

¹³⁶ Zheng Yongnian, 1999, *Discovering Chinese Nationalism in China: Modernization, Identity, and International Relations*, Cambridge: Cambridge University Press, p. 129;

¹³⁷ Alexander Wendt, « Anarchy is what states makes of it, *op.cit.* page 391-425

donne de l'importance aux déclarations ou aux discours, car ils expriment la position officielle des pays, c'est-à-dire les principaux acteurs des relations internationales¹³⁸.

À ce point-là, les constructivistes accordent la plus grande importance aux acteurs d'une manière qui correspond à la structure du système, et ils estiment que les acteurs et le système ne peuvent pas être séparés. Mais, ils ne croient pas que les acteurs font prévaloir les facteurs structurels. En fait, les constructivistes soulignent que l'interaction entre l'identité et l'intérêt a créé le système, qui régit le comportement des acteurs¹³⁹.

À ce niveau, nous relèverons que les changements dans la politique mondiale se produisent quand les acteurs changent dans leurs pratiques les règles et les normes constitutives de l'interaction internationale¹⁴⁰.

Donc, l'intérêt du pays ne peut pas être seulement matériel, mais il existe aussi une composante de capacité sociale, qui conduit à ce qu'on appelle la notion de construction sociale des intérêts. Cette construction sociale renvoie à l'importance résultant du caractère associatif et relativiste entre l'identité et l'intérêt ; les acteurs déterminant leurs besoins ou leurs intérêts en fonction de la nature de leur composition, ou plutôt de leurs identités. Habituellement, les gouvernements définissent et décrivent l'identité d'un autre pays en fonction de son rôle en tant qu'acteur international. Même le système en vertu des soi-disant normes internationales peut également être un facteur causal pour créer parfois des intérêts¹⁴¹.

¹³⁸ Alexander Wendt et Raymond Duvall, « Institutions and international order », dans Ernst-Otto Czempiel et James N. Rosenau (éd.), *Global Changes and Theoretical Challenges : Approaches to World Politics for the 1990s*, Lexington, Lexington Books, 1989

¹³⁹ Emanuel Adler, *Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics*. *European journal of international relations*, London, v. 3, n.3, p. 319–363, 1997

¹⁴⁰ Rey Koslowski et Friedrich Kratochwil, « Understanding change in international politics: The Soviet Empire's demise and the international system », *International Organization* 48, printemps 1994, pp. 222-223.

¹⁴¹ Martha Finnemore, *The Purpose of Intervention: Changing Beliefs about the Use of Force*, *Op.cit.* page 49

Enfin, la nature du rapport dialectique entre l'acteur et son identité d'une part, et les critères d'autre part, régit le jeu politique selon les constructivistes. Ainsi, en ce qui concerne la tentative de comprendre le comportement chinois vis-à-vis des opérations de maintien de paix dans la période où la Chine communiste affronte les opérations, il importe d'étudier la formation de l'identité chinoise contemporaine.

Au début, l'identité chinoise des XVIIIe et XIXe siècles peut être mieux décrite parce que les Chinois avaient l'habitude de se décrire comme « le peuple élu qui vit dans une terre sacrée au centre de l'univers ». À ce titre, les Chinois se considéraient comme un peuple distingué et estimaient que leur civilisation était supérieure depuis des milliers d'années. Le terme *Tianxia* figure la façon dont les Chinois ont toujours vu le monde ; il signifie littéralement « tout sous le ciel » ; il témoigne de l'idée selon laquelle les Chinois considèrent le monde, de l'aspect matériel et immatériel, comme une unité impeccable qui constitue trois éléments essentiels de l'existence géographique, psychologique et politique. Nous y trouvons une relation étroite entre les plus petites unités représentées par les États, et le concept de mondialisme représentant les relations au sein de ce monde. Au sein de ce *Tianxia*, la Chine est représentée par *Tianming*, c'est-à-dire le mandat du ciel, qui est le mandat dans lequel l'empereur règne, et *Tianzi*, c'est-à-dire le fils du ciel, représente l'empereur lui-même.

Ces deux derniers termes représentent la croyance chinoise du statut mythique de l'empereur qui gouverne le monde entier avec le mandat de Tian, c'est-à-dire le ciel, et l'harmonie et l'interdépendance dans laquelle le monde existe. En fait, le *Tianxia* représente la première partie de l'identité intrinsèque de la Chine¹⁴².

Une telle représentation conduirait à un affrontement avec les grandes puissances sur la scène internationale, surtout après les débuts de l'intervention étrangère en Chine, menée

¹⁴² Roman Pacheco Pardo, *Guided by identities? op.cit*, page 42.

par l'Empire britannique, qui avait également une identité centrale similaire envers le monde. À ce propos, Lord Macartney, ambassadeur britannique en Chine, déclarera que les Chinois doivent sentir la supériorité de l'Anglais¹⁴³. On perçoit donc que la vision croissante du soi de deux parties ne pouvait qu'aboutir à l'existence d'une forte possibilité d'affrontement entre elles.

Suite à l'attitude de Lord Macartney, la cour chinoise ne recevra pas Lord Napier, nouvel ambassadeur d'Angleterre, qui avait pris sa place. Pour cette raison, l'ambassadeur violera tous les protocoles diplomatiques stipulants d'avoir à s'enregistrer selon les procédures établies et se rendra directement à Canton. Il est vrai que Lord Napier se considérait comme l'ambassadeur de Grande-Bretagne pouvant passer au-dessus de toute la bureaucratie chinoise. Son attitude augmentera la tension, bloquera le commerce britannique avec la Chine qui boycottera les marchandises britanniques. Tout cela mènera plus tard à la première guerre de l'opium¹⁴⁴.

C'est l'ère que les Chinois ont appelée « l'ère de l'humiliation ». Il s'agit des multiples interventions militaires occidentales sur le territoire souverain chinois dans le but d'avoir des privilèges économiques et commerciaux aux dépens du gouvernement chinois. Cette ère s'étendra de l'année 1838, lorsque la première guerre de l'opium a déclenché, jusqu'à l'année 1912, lorsque le règne de la dynastie Qing prendra fin et quand l'empereur Puyi abdiquera du trône royal, mettant ainsi fin à deux mille ans de domination impériale. La

¹⁴³ Le Point, « Chine – Incident diplomatique à la cour de l'empereur », 23 décembre 2021, https://www.lepoint.fr/histoire/chine-incident-diplomatique-a-la-cour-de-l-empereur-23-12-2021-2457952_1615.php (consulté le 27/03/21).

¹⁴⁴ Alain ROUX, « Les « guerres de l'opium » : les canons de la liberté », *Mouvements*, 2016/2 (n° 86), p. 90-99. DOI : 10,391 7/mouv.086.0090. URL : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2016-2-page-90.htm> (consulté le 27/03/21).

République de Chine sous la direction de Yuan Chikai sera après une courte guerre civile connue sous le nom de gouvernement de Penang¹⁴⁵.

Après la mort de Chikai au début de la Première Guerre mondiale, le pays va connaître une période de troubles et une lutte du pouvoir entre les différents groupes militaires et les milices qui se sont déployés dans le pays. Sun Yat-sen, qui était le président du parti nationaliste le Kuomintang, formant un gouvernement à Guangzhou annoncera son intention de renverser le gouvernement Penang, mais il ne réussira pas à s'emparer complètement du pouvoir. Pour cela, il recourra en 1921 à l'Union soviétique.

Cette époque coïncidait avec la naissance du Parti communiste chinois, qui avait également le désir de gouverner le pays. La guerre civile éclatera plus tard en 1927 entre le Kuomintang dirigé par Chiang Kai-Shek, qui va prendre la direction du Kuomintang en 1925 après la mort de Sun Yat-sen, d'une part, et le Parti communiste chinois dirigé plus tard par Mao Zedong d'autre part.

L'un des résultats de cette guerre civile au début du XXe siècle sera d'empêcher une intervention militaire étrangère directe, mais elle va permettre aux Occidentaux d'intervenir par le biais d'organisations et d'agents internes. Dans ces conditions, le Parti communiste chinois éprouvera beaucoup de difficultés avant d'arriver au pouvoir à la suite de ces interventions étrangères qui soutenaient ses opposants. Notons à ce propos que la guerre civile chinoise n'a jamais été une affaire purement interne, car le Parti national-socialiste en Allemagne, l'Union soviétique et les États-Unis soutiendront le Kuomintang aux dépens du Parti communiste chinois à divers stades du conflit. De même, L'Union soviétique avait appelé le Parti communiste chinois à œuvrer à un règlement avec le

¹⁴⁵ Vincent GOURDON, « CHINE, histoire : de la Révolution de 1911 à la République populaire », <https://www.universalis.fr/encyclopedie/chine-histoire-de-la-revolution-de-1911-a-la-republique-populaire/> (consulté le 27/03/21).

Kuomintang, et les communistes chinois avaient toujours considéré ces appels avec beaucoup de méfiance.

Après le déclenchement de la guerre sino-japonaise et suite à l'occupation de la Mandchourie par le Japon, les communistes et le Kuomintang vont s'unir pour combattre les envahisseurs japonais. Après la défaite du Japon et la fin de la Seconde Guerre mondiale, ces deux parties reprendront le combat. Avec la reprise des combats, l'Union soviétique soutiendra dans une certaine mesure les communistes chinois, mais les appellera à l'entente avec le Kuomintang. À ce moment, les États-Unis présentaient leurs dons sur les nationalistes, ce qui mènera à la supériorité notable de ces derniers en termes d'équipement. Ainsi, il était évident que le Kuomintang recevait un soutien international beaucoup plus important que les communistes, ce qu'ils n'oublieront pas facilement à l'avenir. Cette période va contribuer à engendrer une inimitié fondamentale entre les États-Unis d'Amérique et la Chine communiste¹⁴⁶.

Néanmoins, les communistes gagneront cette guerre et proclameront la République populaire de Chine, tandis que les nationalistes s'enfuiront à Taïwan où ils établiront la République nationale de Chine. Ainsi, l'émergence de la Chine communiste en 1949 marque le début d'une période de renouveau de l'identité de la grande puissance en Chine, dans la mesure où les communistes obtiendront un pays proche de la taille de l'ancien empire historique Qing à son apogée.

Notons que Mao Zedong et ses camarades, comme les nationalistes, avaient une vision de la Chine qui atteindrait et retrouverait sa place légitime comme une grande puissance, en tant que grande nation courageuse et travailleuse ; une nation bénéficiant essentiellement de qualité très favorable en termes de population et des territoires. Dans

¹⁴⁶ Xiaobo LU, « L'avenir des relations sino-américaines », *Revue internationale et stratégique*, 2001/3 (n° 43), p. 9-13. DOI : 10,391 7/ris.043.0009. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2001-3-page-9.htm> (consulté le 27/03/21).

ce sens, Mao soulignera qu'il est indispensable d'apparaître devant le monde en tant que nation jouissant d'une culture avancée, possédant une puissance militaire importante et capable de réaliser un changement rapide sur le plan économique, à condition que la Chine entreprenne les réformes nécessaires ou ce qui est appelé « modernisation et réformée. L'ère maoïste sera caractérisée par la révolution et le recours au marxisme et au léninisme, ainsi que par les expériences qui l'ont accompagné allant du « grand bond en avant » et de la « révolution culturelle »¹⁴⁷. À ce titre, la deuxième partie de l'identité intrinsèque de la Chine a été formée, et elle se caractérise par le communisme, la fierté nationale et la modernisation.

Ce n'est que plus tard, que la Chine conclura une alliance officielle avec l'Union soviétique en février de l'année 1950, dans le cadre de la politique de « choix d'un parti entre les camps communiste et capitaliste » ; son choix était naturel en raison de son hostilité envers les puissances occidentales, en particulier les États-Unis, conformément à l'adoption de la théorie communiste. Cette alliance s'est traduite par des avantages tangibles qui ont bénéficié aux ambitions chinoises, même si cela signifiait que Pékin devenait un allié de Moscou, qui continuait à diriger le mouvement socialiste international. Cette alliance va permettre le renforcement de la sécurité chinoise face à l'ennemi principal, les États-Unis, et ouvrira de nouveaux champs de progrès chinois, notamment dans le domaine de l'expansion industrielle et commerciale et de la puissance militaire¹⁴⁸.

Néanmoins, les relations avec Moscou ne se sont pas déroulées comme prévu par Mao, car les Soviétiques contrôlaient le camp oriental pendant la guerre froide et tentaient de contrôler la Chine populaire, comme d'autres pays. Dès lors, la Chine va se différencier de l'Union soviétique et échapper progressivement à son influence, afin d'établir l'égalité avec

¹⁴⁷ Mao Zedong, 'Long Live the Great Unity of the Chinese People,' in Selected Works of Mao Zedong, vol. 5 (Beijing Foreign Languages Press, 1977), Page19

¹⁴⁸ Rosemary Foot, The Practice of Power: US Relations with China since 1949 (Oxford, UK : Oxford University Press, 1995), p.140.

l'URSS et avec les États-Unis. Les traits de cette tendance apparaîtront après la mort de Staline en 1953 ; période qui va permettre à la Chine de consolider son influence et de se reproduire en tant que troisième puissance mondiale.

Il est vrai que les conflits sino-soviétiques s'accumuleront, entraînant au début des années 60 une rupture de l'alliance entre les deux parties. À cause d'un différend frontalier en 1964 entre les deux pays, un affrontement armé interviendra et les relations entre les deux pays seront rompues. Cet incident conduira à une hostilité sino-soviétique équivalente, sinon supérieure à l'hostilité occidentale chinoise¹⁴⁹.

Somme toute, Pékin était en état d'hostilité avec les deux principaux camps qui dirigeaient le monde pendant la guerre froide. Dans la circonstance, la conviction des dirigeants chinois voulait que tout ce qui est extérieur et classé comme superpuissance soit considéré comme une menace. Pour cette raison, la Chine communiste va s'ouvrir au monde en développement qui lui ressemble davantage et œuvrera sur le leadership de ce monde. Il est vrai qu'en 1965, Pékin était expressément en concurrence avec Moscou pour diriger le camp communiste international en particulier et le tiers-monde en général. Il est aussi clair que les dirigeants chinois, en particulier Mao, considéraient les pays en développement comme une base de soutien politique et commerciale appropriée pour faire face à la situation mondiale du moment, pour soutenir les efforts chinois et pour l'opportunité qu'ils présentaient pour la Chine d'assumer le leadership au niveau du monde. C'est dans ces conditions que, la Chine s'orientera vers le non-alignement, multiplier ses efforts diplomatiques pour mieux s'enraciner au niveau mondial et sortir de son isolement.

C'est à cette époque que l'identité sociale de la Chine communiste se formera, et elle se résume à l'appartenance au monde en développement et par une hostilité à toute grande

¹⁴⁹ John Garver, *Foreign Relations of the People's Republic of China*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, N.J., 1993, p.39.

puissance et la méfiance à l'égard des étrangers. Une hostilité à tout ce qui est extérieur et aux grands pays, notamment les pays occidentaux perçus comme des colonisateurs s'ingérant dans les affaires de nombre de pays. Ainsi, l'identité chinoise est devenue une identité composée du noyau identitaire et de l'identité sociale. Elle se caractérise par un communisme strict et un nationalisme radical hostile à l'extérieur, et par l'appartenance en même temps aux pays en développement¹⁵⁰.

B- La naissance du principe de la non – intervention dans la diplomatie chinoise

En 1952, éclatera la guerre de Corée, et un affrontement militaire interviendra directement et soudainement entre la Chine et les Nations Unies, dirigé par les États-Unis. Cet affrontement commencera lorsque le Parti communiste chinois s'est vu obligé d'avertir les Nations Unies de ne pas franchir la latitude 38 sur la péninsule coréenne, faute de quoi la Chine se trouverait également obligée d'intervenir militairement. Plus tard, la Chine menacera les forces de l'ONU en leur enjoignant de ne pas traverser le fleuve Yalu sous peine d'une intervention militaire directe ; injonction qui ne sera pas respectée, incitant l'armée chinoise à attaquer les forces de l'ONU.

Tout en notant que le rôle soviétique a été décisif, l'issue de la guerre est considérée comme un succès pour la Chine, qui aura pu, avec sa propre puissance relativement modeste, arrêter l'expansion de forces militaires appuyées par l'arsenal américain, la plus grande puissance du monde à l'époque. Cette opération s'est traduite par un renforcement significatif de la confiance de la Chine en elle-même, de son image internationale et de sa position aux yeux des grandes puissances, en particulier des États-Unis, et Pékin se considèrera désormais comme l'un des grands pays. Cependant, il importe aussi de considérer les répercussions négatives dues à la perte d'au moins deux

¹⁵⁰ Roman Pacheco Pardo, *guided by identities, op.cit.* Page 52.

cent mille soldats pendant la guerre, sans compter les dépenses considérables que ce conflit avait nécessitées. Ce dernier aspect incitera désormais les dirigeants chinois à reconsidérer leur intervention dans différentes parties du monde, en termes de limites et de moyens. Pour notre part, nous estimons ce conflit comme déterminant pour mieux comprendre la politique de la chine. En effet, la guerre de Corée a établi le concept de non-ingérence dans le processus décisionnel de la Chine¹⁵¹.

Au cours de cette période, il est devenu évident que les dirigeants chinois devaient répondre à deux principales préoccupations :

- Le premier point est la carence économique, technologique et militaire, comme en témoigne le discours de Mao du « Discours de rattrapage » au milieu des années 1950 lors d'une rencontre avec des représentants des Partis communiste et ouvrier, lorsqu'il insiste sur la nécessité pour la Chine de rattraper le monde développé par le développement de son industrie et de l'agriculture, et en élevant le niveau scientifique et culturel de ses enfants.
- Le deuxième point est l'absence de la propre façon chinoise d'aborder les *problèmes* et les menaces proches de ses frontières d'une manière qui ne crée pas plus de troubles doublant également la menace envers la Chine dans un cercle vicieux et des résultats énormes et imprévisibles.

Ce deuxième point mentionné ci-dessus fera l'objet d'une discussion secrète, loin du président Mao et de son entourage. Il comprenait une critique implicite de l'intervention chinoise directe et imprudente dans la guerre de Corée, sans prêter suffisamment d'attention et de temps aux solutions diplomatiques qui auraient évité de nombreux morts, blessés et dépenses matérielles. Ce point de vue comportait des observations sur

¹⁵¹ Yuen Foong Khong, *Analogies at War: Korea, Munich, Dien Bien Phu, and the Vietnam Decisions of 1965*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 1992, p.143.

la position de la Chine, membre fondateur des Nations Unies, à l'égard de cette organisation et de ses missions, en particulier les missions de maintien de la paix. Ce qui signifie clairement que la Chine devrait s'engager dans ces missions du fait qu'elle se considérait comme une grande puissance, contribuant ainsi à la consolidation de l'ordre mondial, à la stabilité et à la création de solutions aux conflits conformément à ses intérêts et loin de l'identité communiste. Mais ces tendances ne seront pas tombées dans l'oreille d'un sourd à l'époque de Mao et de son cercle restreint¹⁵².

Dès 1955, la conférence afro-chinoise connue sous le nom de conférence de Bandung constituera une étape cruciale sur la voie de la cristallisation de la présence chinoise mondiale et de la politique de non-ingérence. Elle sera tenue en Indonésie, avec la participation de 29 pays d'Afrique et d'Asie, dont la Chine, l'Égypte, le Cambodge, le Pakistan et plusieurs pays africains nouvellement indépendants comme l'Éthiopie et le Libéria. N'étant pas reconnue à cette époque comme État membre des Nations Unies, la Chine Populaire sera bien acceptée par le Groupe des Non-Alignés, ce qui l'incitera à contribuer à l'organisation de la conférence ainsi qu'à la Conférence de Genève sur l'Indochine.

Les questions principales de la conférence portaient sur plusieurs points, notamment : le respect des droits de l'homme et des principes de la Charte des Nations Unies, de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité des États et de leur droit à se défendre, du principe d'égalité en traiter entre les États sur la base de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de l'illégitimité de faire pression sur eux ou les menacer de quelque forme que ce soit et, enfin, et de la résolution des différends entre les États, et ce par des moyens pacifiques, tels que l'arbitrage international et autre,

¹⁵² Mao Zedong, 'The Relationship between China and Other Countries,' in Selected Works of Mao Zedong, op.cit. page 306

conformément aux exigences du droit international, au premier rang desquelles la Charte des Nations Unies.

Il ne fait aucun doute que le rôle de la Chine dans la conférence était basé sur le fait que la République populaire de Chine ne représentait pas les pays dominants à l'époque, mais plutôt un pays avec une expérience historique similaire à celle de nombreux peuples africains. Opprimée par les pays occidentaux, elle réussira à obtenir sa pleine indépendance et commencera à se développer. Elle avait cherché à transférer son expérience aux pays et aux peuples qui lui étaient alliés, et qui souffraient aussi du colonialisme. Nonobstant cela, ce leadership chinois constituera également l'un des points principaux du concept de non-ingérence à son sens moderne.

Malgré des réserves quant à l'identité communiste de la Chine des congressistes qui n'avaient pas trouvé dans le communisme ce qu'ils voulaient à l'époque, la Chine va réussir à réfuter cette inquiétude et à faire prévaloir ses principes d'existence pacifique, qui représentent les principes traditionnels de la diplomatie étrangère de la République populaire de Chine et qui perdurent jusqu'à aujourd'hui. Ces principes sont concentrés dans les cinq points suivants :

(1) Le respect mutuel (2) Non-agression mutuelle (3) La Non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures (4) L'Égalité et la coopération pour des avantages mutuels (5) La coexistence pacifique.¹⁵³

Ces cinq principes établis par la Chine, qui a une histoire impériale, mais non coloniale, outre sa peur des ingérences étrangères, vont consolider ses relations avec les pays du

¹⁵³ (1) Mutual respect (2) Mutual non-aggression (3) Mutual non-interference in the internal affairs (4) Equality and cooperation for mutual benefits (5) Peaceful coexistence.

tiers-monde et les pays non alignés ; il se construira, en plus de son identité communiste, une nouvelle identité centrée sur le non-alignement.

Ipsa facto, l'appartenance aux pays en développement et aux pays de la Conférence de Bandung, la prédominance de la politique de non-alignement et la sacralisation du principe de non-ingérence dans la politique étrangère chinoise, le regard négatif sur l'extérieur et l'adoption du communisme avec des avantages nationalistes se traduiront par la formation d'une identité chinoise complexe combinant tous les aspects précédemment mentionnés.

Il faut noter que cette identité complexe a directement affecté la politique étrangère de la Chine dans la période qui a suivi l'établissement de la Chine communiste, ce qui a négativement affecté la position de la Chine communiste vis-à-vis de la communauté internationale et des organisations internationales, y compris l'ONU. En conséquence, ces facteurs constructifs expriment aussi le point de vue de la Chine sur les opérations de maintien de la paix. Après la fondation de la République populaire de Chine, la Chine se retrouvera dans une situation ouvertement hostile qui se poursuivra jusqu'à ce que la République populaire de Chine rejoigne les Nations Unies.

§2- L'opposition chinoise aux OMP de 1948 à 1971

Après le succès de la révolution communiste, La République populaire de Chine n'était pas membre des Nations Unies et n'avait donc rien à voir avec l'organisation internationale de l'époque et avec les opérations internationales de maintien de la paix qui en découlait. Cependant, la Chine n'était pas pour autant neutre à ce moment-là, mais plutôt motivée par son hostilité envers l'Occident et les grandes puissances, face à toutes les opérations de maintien de la paix lancées par les Nations Unies, comme sa lutte contre les Forces des Nations Unies en Corée. Ainsi, l'identité communiste chinoise constituait le facteur causal

le plus important de la position de la République communiste de Chine envers les missions internationales de maintien de la paix, loin de l'intérêt direct chinois à l'époque.

A- La justification constructiviste

L'école constructiviste des sciences politiques nous explique l'impact de l'identité sur les actions des États. Elle nous fournit également une explication de l'implication des États dans les opérations de maintien de la paix ou de leur hostilité selon leur identité et conformément aux normes en vigueur dans la période de recherche. À cet égard, les constructivistes estiment que l'ingérence des grands pays dans les affaires des petits pays par le biais des missions de maintien de la paix ne s'explique pas par l'intérêt direct, car ces interventions ont lieu dans des territoires négligeables où il n'y a pas d'intérêt direct pour les grands acteurs. De même, où les troubles à l'intérieur de ces pays n'affectent pas directement la sécurité nationale des grands pays, ce qui signifie qu'il n'y a pas de bénéfice sécuritaire direct comme le prétendent les réalistes. Pour cette raison, les constructivistes estiment que les grands et les petits pays participent aux tâches comme une conséquence directe de l'identité ou des normes. En bref, l'approche constructiviste rapporte toute action internationale d'un État à son identité nationale.

Il est vrai que les constructivistes adoptent l'identité comme un facteur clé dans l'action de l'État, y compris son intervention dans les crises. Par exemple, ils estiment que les pays dont les résidents partagent la même identité et que les victimes de l'État en crise seront plus enclines à intervenir à cette occasion et à s'engager dans une mission humanitaire qui vise à fournir de l'aide.

Pour cela, les constructivistes nous expliquent l'intervention humanitaire dans les opérations de maintien de la paix sur la base de l'altruisme par le partage d'identité entre le pays intervenant et le pays hôte. De telle manière que certains pays peuvent se sentir

concernés du point de vue de leur identité par ce qui se passe dans d'autres pays¹⁵⁴. Donc la nature de l'identité de l'État détermine s'il interviendra humainement pour aider dans un autre pays¹⁵⁵. En ce qui concerne les pays qui fournissent une assistance et interviennent humanitairement par le biais d'opérations de maintien de la paix, la participation aux opérations conduit à leur satisfaction quant à leur part de participation internationale au maintien de la stabilité et de la sécurité mondiales et à l'assistance aux autres, réalisant ainsi une identité humaine effective au niveau international¹⁵⁶.

Il est évident que cette prémisse a changé au cours de l'histoire, passant d'une solidarité au niveau d'une ethnie ou d'un nationalisme commun à une solidarité au niveau humain. La vérité est que la renaissance intellectuelle et les écrits de penseurs tels qu'Emmanuel Kant et Edmund Burke ont contribué à changer la vision de l'élite de la solidarité humaine et le passage d'un concept ethnique et national à un concept humain global¹⁵⁷.

En outre, ce concept humanitaire a également changé, passant d'une demande adressée par les petits États aux grands États pour les protéger, car ils sont plus forts qu'eux, ou de l'intervention des grands États aux faibles États, où l'aide représentait un colonialisme, pour devenir un concept international symbiotique. Plus tard, ce sujet a évolué passant d'un processus de soutien ethnique (où les blancs, par exemple, se soutenaient ethniquement, et de soutien religieux, où les personnes d'une même religion aident l'un les autres), à un concept multiethnique et religieux, où il s'est transformé avec le temps et s'est dirigé vers de peuples non blancs et même vers de multiples religions¹⁵⁸.

Quant au changement fondamental qui s'est produit récemment dans le concept de solidarité humaine, il résulte principalement des médias, où les institutions médiatiques

¹⁵⁴ Bass, *Freedom's Battle: The Origins of Humanitarian Intervention*, *op.cit.* Page 19.

¹⁵⁵ Finnemore, *The Purpose of Intervention: Changing Beliefs about the Use of Force*, *op.cit.* Page 53.

¹⁵⁶ Trevor Findlay, *Challenges for the New Peacekeepers*, SIPRI Research Report 12, *op.cit.* 7–10.

¹⁵⁷ Bass, *Freedom's Battle: The Origins of Humanitarian Intervention*, *op.cit.* Page 19.

¹⁵⁸ Finnemore, *The Purpose of Intervention: Changing Beliefs about the Use of Force*, *op.cit.* Page 52.

jouent aujourd'hui un rôle fondamental dans la création de la relation entre les victimes et ceux qui apporteront de l'aide. Son importance réside dans le fait qu'il travaille à montrer et à clarifier l'image. Ce qui conduit à la création de liens humains basés sur la sympathie humaine et à l'émergence d'une force motrice qui répond aux besoins des personnes. Dans ce domaine, l'importance du rôle des organisations internationales et humanitaires est similaire à celui des médias¹⁵⁹. Malgré les problèmes liés au manque de professionnalisme, ce domaine devient maintenant plus important, notamment avec le développement des médias sociaux.

Étant donné que l'école constructiviste prend en considération les normes comme facteurs de base du comportement international, les constructivistes notent que l'évolution qui s'est produite au niveau du comportement humain des États a entraîné des changements normatifs dans le comportement de ces derniers, qui sont bien sûr le résultat des changements accompagnant le concept de droits de l'homme, et ce, nonobstant le changement dans le concept de souveraineté de l'État et de la clémence qui a accompagné la facilité d'ingérence au sein des États depuis le début du millénaire actuel. En effet, les valeurs westphaliennes ont été violées lorsque les États sont intervenus humanitairement en faveur de minorités ou d'ethnies avec lesquelles ils entretiennent des relations identitaires, qu'elles soient ethniques ou nationales.

Par conséquent, l'importance des droits de l'homme en tant que facteur causal de l'implication d'un État dans des opérations de maintien de la paix par rapport à la souveraineté de l'État où les opérations sont menées consiste à déterminer dans quelle mesure l'État qui entend intervenir est lié à l'identité de la victime ou de l'agresseur dans le cas contraire. Dès lors, la compréhension des valeurs ou des normes en vigueur est ce

¹⁵⁹ Bass, *Freedom's Battle: The Origins of Humanitarian Intervention*, *op.cit.*, Page 20

qui affecte les décideurs de l'État, car elle montre la préférence du pays et l'étendue de son impact ultérieur sur les processus politiques.

Supplémentairement, la définition des critères liés à la définition du danger en relation avec la sécurité internationale a également évolué pour inclure les gouvernements non démocratiques et les pays qui violent les droits de l'homme. Le changement dans la compréhension de l'humanité et de la souveraineté a changé plus que les interventions humanitaires. Au-delà de l'objectif d'utiliser la force à l'étranger au niveau de la politique internationale, il a même réussi à changer la façon de voir la légitimité de l'utilisation de répression par les États¹⁶⁰.

En réalité, les perceptions qui constituent ce facteur social dominant s'incarnent à travers un vaste réseau de processus de compréhension sociale qui sont logiquement et moralement interconnectés et à un certain degré de solidarité et d'interdépendance. Les mouvements sociaux ont entraîné des changements dans la justification et l'application de la loi. Ce qui aura été décisif pour changer l'impact des changements au niveau individuel et cognitif vers une structure sociale plus large et plus complexe. Ces mouvements sociaux sont à l'origine de la constitution des organisations multilatérales, qui ont modifié les critères de légalité des pratiques d'intervention humanitaire¹⁶¹.

L'impact de l'identité sur les opérations de maintien de la paix peut être mieux compris si les actions de certains pays et leurs interactions avec les opérations sont analysées. La Norvège, par exemple, qui est considérée comme l'un des premiers pays à participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, a été occupée et attaquée pendant de longues périodes de son histoire. Ce qui l'a incitée à rechercher de normes internationales fondées sur le principe de protection des petits États par la légitimité de leur implication dans

¹⁶⁰ Finnemore, *The Purpose of Intervention: Changing Beliefs about the Use of Force*, *op.cit.* Page 66.

¹⁶¹ *Idem*, page 145.

l'action collective internationale. En fin de compte, elle a réussi à former sa propre identité internationale basée sur la solidarité humaine et à faire le meilleur à l'échelle mondiale par l'intermédiaire des Nations Unies¹⁶².

Concernant l'Italie, celle-ci travaille à fournir une aide humanitaire selon une doctrine humanitaire basée sur l'idée que la préservation de la position internationale est renforcée par l'aide et la protection de la paix, et protège ainsi ses intérêts nationaux¹⁶³. Quant à la Grande-Bretagne, il y avait une nécessité pour le Royaume de s'engager davantage en termes d'interventions humanitaires, sous peine de perdre son influence dans les relations internationales, qui repose sur son identité de grande puissance¹⁶⁴. Ainsi nous comprenons que dans ces trois pays, l'identité que l'État s'est forgée a été motivée comme facteur causal de l'implication de l'État dans des opérations humanitaires ou dans des opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies.

En appliquant ce qui précède sur la République populaire de Chine pendant sa période d'hostilité aux opérations, la République populaire de Chine s'est distinguée, comme nous l'avons déjà vu, par une identité complexe caractérisée par un communisme à caractère national et radicalement anti-extérieur, en plus d'un sentiment d'appartenance au monde en développement et d'un grand désir de non-ingérence et de non-alignement. Cette identité a placé la Chine populaire, c'est-à-dire les opérations de maintien de la paix, dans une situation complexe. D'une part, elle n'aura pas voulu se lancer dans les opérations, parce que l'extérieur, notamment la communauté des grands pays, ne l'a pas reconnue à l'époque et ne lui a pas attribué de siège à l'ONU. D'autre part, elle ne voulait pas

¹⁶² Karlsrud and Osland, *Between Self-Interest and Solidarity: Norway's return to UN Peacekeeping*, *op.cit.* Pages 784-803.

¹⁶³ Carati and Locatelli, *Cui Pordest ? Italy's Questionable Involvement in Multilateral Military Operations Amid Ethical Concerns and National Interest*, *op.cit.* Page 86-107.

¹⁶⁴ David Curran & Paul D. William, *The United Kingdom and United Nations peace operations*, *International Peacekeeping*, volume 23, issue 5, <https://doi.org/10.1080/13533312.2016.1235098>, consulté le 20-05-2-17 pages 630-651.

apparaître comme un pays qui n'aspire pas à la paix pour les pays en développement, dont elle prétendait appartenir à l'époque. Nous nous intéresserons ci-après à la victoire de la tendance anti-opérationnelle à cette période.

B- L'opposition irrationnelle

La République populaire de Chine s'est publiquement opposée aux opérations de maintien de la paix de 1949 à 1971. Il convient de noter que la République populaire de Chine n'était pas représentée aux Nations Unies pendant cette période, ce qui signifie qu'elle ne participait pas automatiquement aux opérations. Elle n'avait pas non plus le droit d'y participer, mais à un moment où la Chine communiste pouvait prendre une position positive ou neutre au regard de ces opérations, celle-ci décidera de s'y opposer largement.

Il est aussi important de rappeler la lenteur avec laquelle l'ONU a transféré le siège de la Chine au Conseil de sécurité de la République nationale de Chine à la République populaire de Chine. Un retardement qui contribuera à accroître la méfiance des communistes à l'égard des organisations internationales, et donc de l'ONU et de ses activités générales, y compris vis-à-vis du maintien de la paix. L'exclusion et l'isolement de la Chine communiste par l'ONU qui lui seront imposés par le camp occidental et par le groupe communiste après son affrontement avec l'Union soviétique lui feront craindre que les anciennes puissances coloniales n'exploitent cette marginalisation en dirigeant la force de maintien de la paix de l'ONU contre son territoire, et lui confèrent dans le même temps le caractère d'un État loin de la légitimité et de la communauté internationale.

Nul doute qu'après le déclenchement de la guerre sino-indienne en 1962, la direction communiste en Chine craignait que les missions de maintien de la paix ne soient utilisées comme une intervention militaire, d'autant plus qu'elle était en dehors du Conseil de

sécurité, ce qui signifiait qu'elle ne pouvait pas utiliser de veto -au contraire de la Chine nationaliste- pour empêcher toute décision contre elle à l'avenir¹⁶⁵.

Cette situation va conduire à un grand militantisme chinois contre toutes opérations, au point de s'opposer même aux opérations traditionnelles de maintien de la paix. Par exemple, la Chine populaire considérait la formation de la force d'intervention des Nations Unies pour résoudre la crise du canal de Suez¹⁶⁶, qui sera la première opération traditionnelle de maintien de la paix des Nations Unies, comme une opération d'occupation, et ce sous couvert de maintien de la paix; les responsables chinois déclareront que les forces de l'ONU travaillaient à occuper les terres arabes au lieu d'inciter les Français, les Anglais et les Israéliens à se retirer¹⁶⁷.

D'une manière générale, la guerre froide va donner un nouvel élan à l'hostilité des peuples à l'égard de l'ONU et de ses missions. Dans le concept communiste chinois, la guerre froide représentait une relation de violence et d'hostilité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, et une cause de division mondiale, de guerres et de graves complications. Pour cette raison, la Chine populaire de l'époque estimait que les intérêts des pays nouvellement libérés du colonialisme étaient menacés aux Nations unies, et ce, non seulement par les États-Unis et les puissances coloniales européennes traditionnelles, mais aussi par l'Union soviétique, même si le pays n'était pas l'un des colonisateurs traditionnels et revendiquait la protection des peuples pauvres du monde.

Les réalistes perçoivent que les pays s'orientent vers la constitution d'alliances en raison de leur sentiment que leurs intérêts sont menacés. C'est ce qui a conduit à la division du monde entre camps communistes et capitalistes. Cela n'explique pas pour autant

¹⁶⁵ Yin He, —China's Changing Policy on UN Peacekeeping Operations, *op.cit.* page 17

¹⁶⁶ UN EMERGENCY FORCE I

¹⁶⁷ Hsiu Chih-ji, China's Voting Behaviors Concerning Peacekeeping Operations in the UN Security Council|| (paper presented at the annual meeting of Theory vs. Policy? Connecting Scholars and Practitioners, New Orleans, LA, February 17, 2010).

logiquement l'hostilité de la Chine populaire envers les plus grands pays du monde à une époque où elle ne possédait pas de pouvoir et résidait dans la position de l'État - paria par le club des acteurs, ce qui complique l'explication de sa position concernant les opérations de maintien de la paix selon l'école réaliste des sciences politiques. Même si la période de la guerre froide avait vu l'émergence du Mouvement des non-alignés, où la Chine avait trouvé son objectif diplomatique à la fin des années 50 et 60, sa position s'inscrit dans un cadre où la Chine se retrouve avec ce groupe l'identifiant comme un pays en voie de développement. Et non pas dans le cadre d'une alliance forte qui protège sa sécurité nationale, car ces pays n'avaient pas de pouvoir à l'époque¹⁶⁸.

C'est ainsi que des préoccupations anti-externes ont pris racine dans l'identité de la Chine populaire pendant « l'ère de l'humiliation » ; l'identité essentielle a dépassé l'identité sociale de la Chine populaire, et la tendance anti-opérationnelle a pris le pas sur la politique prônant le maintien de la paix dans les pays en développement. C'est dans ce contexte que La Chine va renforcer cette tendance en la justifiant par l'adoption de politiques de non-ingérence en tant que principe sacré. Effectivement, cette partialité propre à l'identité nationale radicale dans la Chine communiste de l'époque prouve que les critères établis pour l'identité des États sont parfois plus décisifs que les nouveaux événements ; le système d'arrangements sociaux qui s'institutionnalise à travers des normes et des valeurs devient dans certains cas plus puissants au niveau de la direction de la politique étatique que la logique qui se fonde sur la rationalité et le réalisme politique. À ce propos, les théoriciens de l'école constructiviste estiment que les États se

¹⁶⁸ Camille GRAND Camille, GROSSER Pierre, « 6 - *Le Tiers-Monde dans les relations internationales* », dans :, *Les Relations internationales depuis 1945*. Sous la direction de GRAND Camille, GROSSER Pierre. Vanves, Hachette Education, « Crescendo », 2000, p. 82-97. DOI : 10.3917/hache.grand.2000.01.0082. URL : <https://www.cairn.info/les-relations-internationales-1945--9782011453150-page-82.htm> (consulté le 29/03/21).

comportent comme des individus, ce qui explique le changement de leurs concepts et appréciations de la réalité, et parfois ça n'a pas de sens.

L'un de ces concepts est le nationalisme et le patriotisme, que Benedict Anderson considère comme le résultat culturel de forces historiques qui se cristallisent selon des convictions politiques et idéologiques. Il estime en ce sens que les sociétés partagent des expériences de temps, de lieu et de situation et les intègrent pour les transformer plus tard en significations. Par conséquent, il souligne que les gens choisissent de se considérer comme faisant partie d'un groupe, plutôt que de se contenter de relations et de liens avec la société. En interconnectant la communauté les unes avec les autres, la société a une compréhension commune de son histoire.

De son côté, Zheng Wang estime que les souvenirs historiques ont constitué un facteur clé dans la formation de l'identité chinoise fondamentale. Quant à Martha Finnemore, celle-ci développe son concept de constructivisme dans les relations internationales, et poursuit en précisant que les États ne savent parfois pas ce qu'ils veulent, mais que des caractéristiques d'intérêts et une compréhension commune du comportement envers les autres dans la communauté mondiale sont formées chez les États et les peuples¹⁶⁹. Quant à Peter Sexia, ce dernier nous décrit comment les sociétés construisent une mémoire collective commune ; ainsi, l'écriture de l'histoire et d'autres modèles de formation d'images du passé dans l'esprit du public contribuent à affiner la compréhension individuelle et collective du passé, et les aspects cognitifs et les facteurs culturels façonnent cette compréhension, ainsi que le lien entre la compréhension du groupe de son histoire et sa conscience actuelle du présent et de l'avenir. Dans ce contexte, la Chine

¹⁶⁹ Dario BATTISTELLA, « Chapitre 9. Le projet constructiviste », dans :, *Théories des relations internationales*. sous la direction de BATTISTELLA Dario. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2009, p. 315-353. DOI : 10,391 7/scpo.batti.2009.01.0315. URL : <https://www.cairn.info/theories-des-relations-internationales--9782724611243-page-315.htm> (consulté le 28/03/22).

a construit la conscience historique de sa société à travers son contrôle sur les médias et l'éducation¹⁷⁰.

Il est nécessaire de souligner que la politique médiatique de la République populaire de Chine à cette époque a été utilisée très efficacement pour soutenir tout ce en quoi croyaient ses dirigeants politiques de l'époque. Le gouvernement communiste en Chine aura compris très tôt l'importance d'utiliser les médias afin de construire une culture sociétale qui renforce la légitimité et le contrôle du Parti communiste sur la société. Son importance réside dans le soutien du message du gouvernement et du parti, car ce dernier jouissait, selon la vision du gouvernement communiste, d'un rôle politique essentiel pour guider l'opinion publique et assurer la compatibilité du développement de la société avec la vision du système et préserver les valeurs sociétales. Dans la circonstance, le gouvernement chinois restait l'arbitre ultime de la validité de l'opinion publique. Bien que la constitution chinoise garantisse la liberté d'opinion, celle-ci n'est pas pour autant étayée par un statut juridique ou judiciaire. Par conséquent, le Parti communiste chinois était en mesure de définir les politiques et de les diffuser à travers son contrôle absolu sur les médias.

Notons que les médias chinois étaient contrôlés par un vaste réseau de bureaux du parti et de directions d'État et même par des entreprises publiques et industrielles. Naturellement, les lois chinoises interdisaient les valeurs occidentales dans leurs médias, en particulier celles appelant au pluralisme et à la liberté d'expression.

Par la suite, le Parti communiste chinois va s'efforcer de façonner l'opinion publique de manière plus radicale, jusqu'à ce qu'il lance en 1987 une politique de « surveillance de l'opinion publique », qui visait principalement à ce que « le public connaisse les grands

¹⁷⁰ Horio TERUHISA, « Éducation et conscience historique », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 13 | 1997, mis en ligne le 24 juillet 2013, consulté le 16 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ries/3254> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ries.3254> (consulté le 28/03/21).

problèmes afin de créer une sorte de discussion limitée »¹⁷¹. Cependant, les soulèvements populaires de 1989 conduiront à une nouvelle politique appelée l'orientation de l'opinion publique. Selon cette politique, la Chine autorise la presse de traiter des rapports qui soulèvent des problèmes, mais de manière positive ; la critique devant s'occuper des problèmes qui peuvent être résolus et des solutions qui ont été développées pour le résoudre. Cette politique, qui sera développée après le mouvement de protestation, permettra au Parti communiste de contrôler le contenu du matériel médiatique, ainsi que les professionnels des médias¹⁷².

À ce propos, Rogier Creemers nous explique que l'objectif de la politique médiatique de la Chine n'a jamais été de mettre en place une plateforme médiatique qui clarifie l'ensemble des droits et des devoirs du peuple chinois, au sein de laquelle toute partie peut fixer un ensemble d'objectifs propres, mais plutôt de gérer la collecte de l'information et des médias publics d'une manière qui mène à la création d'un ensemble d'objectifs politiques. En fait, cela représente le sommet de l'interaction entre l'autorité et les médias dans les régimes libéraux. De cette manière, le régime chinois contrôlera le processus de production du message médiatique. L'auteur précise que la structure mise en place pour surveiller les médias en fixant un ensemble de règles pour leur gestion ouvre la porte à des changements soudains et plus rapides qu'auparavant. Par ailleurs, l'objectif politique devient plus important que les préoccupations fondamentales des médias, car ce processus s'accompagne d'un manque de transparence et d'intégrité. Tous ces facteurs conduisent au fait que les médias ne font pas leur travail, mais délivrent plutôt le message du système. Selon son importance, ce message peut être contrôlé pour s'assurer qu'il ne

¹⁷¹ Séverine ARSENE, « L'opinion publique en ligne et la mise en ordre du régime chinois », *Participations*, 2017/1 (N° 17), p. 35-58. DOI : 10,391 7/parti.017.0035. URL : <https://www.cairn.info/revue-participations-2017-1-page-35.htm> (consulté le 28/03/22).

¹⁷² Daphné RICHET COOPER, « La télévision chinoise, entre contrôle de l'État et forces du marché », *Le Temps des médias*, 2009/2 (n° 13), p. 73-85. DOI : 10,391 7/tdm.013.0073. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2009-2-page-73.htm> (consulté le 28/03/21).

s'écarter pas de son objectif final, ou sinon dirigé pour assurer l'accomplissement de son rôle politique.

Ainsi la Chine fusionne le communisme avec le nationalisme chinois en usant et abusant du récit de l'ère de l'humiliation pour créer une relation entre les individus basés sur une profonde camaraderie et sur des liens culturels. C'est pourquoi elle réussit à enseigner à n'importe quel citoyen chinois ce qu'elle voulait en contant l'ingérence étrangère dans l'histoire chinoise. Parallèlement, la Chine aura beaucoup œuvré pour s'assurer que le concept d'ingérence étrangère et de mauvais traitement de la Chine au cours de son histoire par ses ennemis fasse désormais partie de la conscience collective nationale des personnes. Ainsi, la vision de la Chine communiste, qui se fonde sur le fait que les grandes puissances travaillent à détruire le pays, pousse à s'opposer à toutes les institutions internationales, y compris les Nations Unies, car celle-ci est contrôlée par ces grandes puissances.

De cette façon, le Parti communiste chinois va créer et à adopter une image dans laquelle les Nations Unies apparaissent comme une organisation policière internationale contrôlée par les USA pour réprimer les peuples luttant pour leur indépendance, et à convaincre l'opinion publique chinoise de cette image. Dans ce cas, les dirigeants communistes en Chine continueront au cours des années soixante du siècle dernier à attaquer les Nations Unies, qui, selon eux, sont sous le contrôle de quelques grandes nations, de sorte que le droit des petites nations est traité comme une marchandise à troquer¹⁷³.

Le comportement de la Chine envers les missions de maintien de la paix au cours de cette décennie sera caractérisé par son hostilité, comme nous l'avons mentionné précédemment. En raison du fait qu'elle n'avait pas la capacité de s'opposer à des

¹⁷³ Alan WACHMAN, « La politique chinoise des États-Unis ou l'Amérique face à elle-même », *Politique américaine*, 2005/2 (N° 2), p. 43-62. DOI : 10,391 7/polam.002.0043. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-americaine-2005-2-page-43.htm> (consulté le 29/03/21).

opérations au sein du Conseil de sécurité ou par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, la position chinoise de forte opposition aux opérations s'incarne dans les déclarations des responsables chinois, ou plus encore lorsque la République populaire de Chine affrontera les forces des Nations unies en Corée.

L'inimitié de la Chine envers les missions prend fin après l'expulsion de la Chine patriotique ou de Taïwan des Nations Unies et l'attribution du siège de la Chine ; c'est-à-dire le siège de l'Assemblée générale et le siège permanent du Conseil de sécurité, à la République populaire de Chine. Et ce nonobstant le rapprochement chinois avec les États-Unis d'Amérique après la visite du président Nixon à Pékin en 1971. Ce rapprochement a lieu avec l'échec de la Révolution culturelle de Mao et de ses résultats désastreux. Y contribuera aussi la menace soviétique croissante qui forcera la Chine à changer sa politique radicalement lorsqu'elle constatera que l'impérialisme social soviétique était devenu bien plus dangereux que son hostilité au capitalisme des États-Unis d'Amérique et sa tendance à dominer¹⁷⁴.

La Chine communiste mettant fin à l'ère du militantisme identitaire est ainsi entrée dans une nouvelle ère historique, porteuse d'avantages divers, accompagnée d'une évolution de sa diplomatie étrangère en général et caractérisée par la priorité de l'intérêt sur l'identité, et ce dans une politique qu'elle pratique encore aujourd'hui. Ainsi, la République populaire de Chine a mis fin à son hostilité envers les Nations unies et cessé de s'opposer aux opérations de maintien de la paix émanant du mandat du Conseil de sécurité progressivement, comme nous le verrons, passant de la non-opposition sans ingérence à la participation massive que nous connaissons aujourd'hui.

¹⁷⁴ Odd Arne WESTAD, « 15. Nixon à Pékin », dans ; *Histoire mondiale de la guerre froide. 1890-1991*, Traduit de l'anglais par DEVILLERS-ARGOUARC'H Martine. Paris, Perrin, « Domaine étranger », 2019, p. 411-438. URL : <https://www.cairn.info/histoire-mondiale-de-la-guerre-froide--9782262075842-page-411.htm> (consulté le 29/03/21).

§3- La non-interférence chinoise envers les OMP de 1971 à 1980

Le début des années soixante-dix du siècle dernier représente un tournant majeur dans la logique de la pensée politique chinoise, qui se reflète dans la politique étrangère de manière radicale, lorsque la Chine communiste, se sentant acceptée au niveau international, va commencer à penser rationnellement au niveau de son interaction globale et au détriment de son intérêt national. Elle se trouve alors loin de l'extrémisme communiste qui avait prévalu après le succès de la révolution, surtout après qu'elle se soit retrouvée sans alliés à la suite du différend avec les Soviétiques et de la tentation représentée par l'approche américaine à l'époque. Ainsi, la politique chinoise devient en 1971 plus ouverte, ce qui aboutira à une ouverture plus globale avec la mort de Mao, l'accession de Deng Xiaoping au pouvoir et le lancement de la politique de réforme et d'ouverture.

Cette période historique (1971-1980) représente la deuxième étape de la non-participation de la Chine aux opérations internationales de maintien de la paix, car la Chine disposait du droit légal de participer aux missions ou de voter à leur sujet. Cependant, elle se contentera de cesser de s'opposer aux opérations et de ne pas s'en mêler, ni négativement ni positivement, et de ne pas participer à leur financement.

A- La nécessité chinoise de changer l'attitude envers le système international

Conséquemment, La Chine est passée par un ensemble de variables qui l'ont amenée à se concentrer sur la rationalisation de son comportement diplomatique et ainsi d'une réflexion basée sur l'identité à une politique réaliste basée sur l'intérêt.

D'abord, dès 1967 la République populaire de Chine se dotera de la puissance thermonucléaire puis s'est dotée d'armes nucléaires, brisant le monopole nucléaire des grandes puissances avec lesquelles la Chine se trouvait en concurrence. Ce qui lui a conféré

l'un des symboles les plus significatifs pour établir le statut de la grande puissance, et qui renforcera la confiance des dirigeants chinois en eux-mêmes. De manière, elle démontrera sa détermination et sa capacité à maîtriser les technologies développées malgré une aide extérieure minimale. Ainsi, Les Chinois ont pu négocier et interagir en politique étrangère en termes de force, même s'ils sont restés déficients face à l'Union soviétique et aux États-Unis en termes militaires traditionnels. Malgré sa dissuasion et son influence militaropolitique, le facteur nucléaire n'est pas une question investie de manière globale, d'autant plus que les pays rivaux de la Chine possédaient alors des centaines de bombes nucléaires très avancées¹⁷⁵.

En second lieu, l'acceptation de la République populaire de Chine au sein des Nations Unies en tant que seul représentant officiel de la Chine dans l'organisation renforcera la conviction des dirigeants communistes qu'il était possible de dépasser l'isolement international et de négliger le facteur de crainte vis-à-vis de la communauté internationale après avoir obtenu un veto au Conseil de sécurité de l'ONU et être devenu l'un des cinq grands acteurs. Surtout après que cette évolution s'est accompagnée du déséquilibre dans le rapport de force fait suite à la scission sino-soviétique, et du rapprochement avec les Américains.

À ce propos, il faut noter que le différend entre les géants communistes soviétiques et chinois avait commencé à la fin des années 50 et résultait de la divergence de leurs points de vue sur la gestion du communisme international. Il s'était par la suite exacerbé en un affrontement armé en 1969. En tant que pays en développement, la Chine constatait que l'Union soviétique restait le sponsor le plus important du communisme mondial, qui œuvrait à organiser les pays communistes abusant de sa force notamment à ses frontières. Ce constat a eu un grand impact sur les dirigeants chinois, qui ont été contraints de

¹⁷⁵ William Walker, *Nuclear Enlightenment and Counter Enlightenment*, International Affairs, Vol 83, No. 3, Oxford University press, Oxford, May 2007, page 431

reformuler leurs relations internationales et de trouver un nouvel équilibre pour réduire la menace soviétique contre la Chine et se protéger à un moment où les États-Unis étaient attentifs au maintien de l'isolement des Soviétiques¹⁷⁶.

Cette période a connu aussi l'échec catastrophique qui a caractérisé la politique dure de Mao Zedong et l'effondrement économique qui a accompagné ses grandes aventures du « Grand Bond en avant » et de la « Grande Révolution culturelle prolétarienne », comme ce dernier l'appelait et la menait avec une grande cruauté, qui aura eu des conséquences désastreuses pour la Chine. L'idée de base de la Révolution culturelle tournait autour de la préservation de la révolution communiste dans son statut révolutionnaire initial. C'est-à-dire en maintenant le même élan de son lancement, en éliminant les classes sociales en Chine et en valorisant la production locale et l'identité chinoise en éliminant tout ce qui est extérieur. Cet échec conduira à un revers majeur pour l'identité communiste de la Chine.

À la suite de cette catastrophe, un changement idéologique se produira au niveau des dirigeants chinois, qui ont commencé à se renoncer à l'idée d'un changement global en constatant que la réalité sociale mondiale pouvait être plus productive et rationnelle. Constat qui poussera la Chine vers une politique moins agressive envers l'extérieur et les institutions internationales et l'incitera à trouver des solutions comme changer de regard vers l'extérieur, qui est considéré comme un ennemi à ne pas affronter, afin de trouver des opportunités.

C'est dans ces conditions que la direction communiste des années 70 a réévalué son identité communiste isolée au plan international et a conclu que la voie extrémiste de l'idéologie communiste qu'elle empruntait conduisait à une aggravation de sa situation

¹⁷⁶ Yike ZHANG, « Les relations sino-russes du point de vue chinois », *Outre-Terre*, 2007/2 (n° 19), p. 317-328. DOI : 10,391 7/oute.019.0317. URL : <https://www.cairn.info/revue-oultre-terre1-2007-2-page-317.htm> (consulté le 30/03/21)

sécuritaire au niveau international. Elle subissait alors un affrontement frontalier armé avec l'Union soviétique communiste, qui était son plus grand allié, et avait été impliqué dans de nombreux problèmes frontaliers avec l'Inde et d'autres pays. Cette situation l'a amené à penser qu'il était plus important de préserver sa sécurité nationale de toute menace qu'un différend idéologique. Ce nouveau regard a contribué au rapprochement avec États-Unis pour créer un nouvel équilibre, qui la rapprochera plus tard des Nations Unies. Avec l'invasion soviétique de l'Afghanistan en 1979, Pékin va commencer à collaborer avec les pays occidentaux pour contrer le régime de Moscou. À titre d'exemple, la Chine boycottera les Jeux olympiques de Moscou en 1980, mais participera à ceux de Washington en 1984¹⁷⁷.

À ce titre, les décisions de la Conférence de Bandung¹⁷⁸ montrent la nette tendance des pays participants à deux principes de base : la non-ingérence dans les affaires des autres pays et le soutien aux contributions des Nations Unies à la consolidation de la paix internationale, que nous verrons se transformer dans les étapes historiques ultérieures en une participation chinoise active aux missions de maintien de la paix.

On ne peut toutefois nier que l'identité communiste était encore dominante dans la pensée chinoise à l'époque, et que les dirigeants chinois ont quitté le marxisme à la recherche d'une solution libérale ou ouverte. Cela provient théoriquement du sein du marxisme-léninisme via les idées de Vladimir Lénine, qui accordait dans sa démarche de pensée une grande importance à l'historicisme pour comprendre les relations étranges entre les États, et en pratique nous pouvons l'analyser à travers la méthodologie marxiste-léniniste, qui énonce les traits généraux des relations internationales, à savoir :

¹⁷⁷ Yin He, *China's Changing Policy on UN Peacekeeping Operations*, *op.cit.* page 26

¹⁷⁸ Du 18 au 24 avril 1955 a lieu à Bandung, sur l'île de Java, la première conférence afro-asiatique, qui réunit vingt-neuf pays

« La culture est malléable, les évènements internes et externes sont reliés à une relation internationale, les perspectives de chaque partie vont influencer une relation, les relations peuvent être modifiées au fil du temps »¹⁷⁹.

Ces principes expliquent comment la Chine a modifié sa politique étrangère, et nous montrent comment les pressions ont conduit à un changement d'alliances, ce qui a finalement conduit la Chine à rejoindre les Nations Unies et à modifier sa politique étrangère.

B- La RPC après son adhésion à l'ONU : de l'opposition aux OMP à la non-interférence

La période de confrontation menée par la Chine contre les missions de maintien de la paix des Nations Unies prendra progressivement fin en 1971, lorsque la résolution n° 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies a été publiée, selon laquelle la République populaire de Chine rejoignait les Nations Unies¹⁸⁰. Dès lors, il est devenu possible pour la Chine, devenue membre de l'organisation internationale, de participer aux opérations ou de voter sur celles-ci. Ainsi, une nouvelle ère a vu le jour pour le droit chinois de disposer d'opérations de maintien de la paix qui lui étaient auparavant interdites.

Dans cette période, le comportement de la Chine vis-à-vis des opérations internationales de maintien de la paix s'est distingué par trois attitudes : la première est de ne pas s'opposer aux opérations et de ne pas voter sur celles-ci ; le deuxième sera de ne pas payer de cotisations financières ou de ne pas participer au financement à une opération de

¹⁷⁹ Philippe NEMO, « Chapitre 7. Lénine et le marxisme-léninisme », dans :, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*. sous la direction de NEMO Philippe. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013, p. 953-971. URL : <https://www.cairn.info/histoire-des-idees-politiques-aux-temps-modernes--9782130627333-page-953.htm> (consulté le 30/03/21).

¹⁸⁰ UN General Assembly, Résolution 2758 (A/RES/2758), October 25, 1971.

maintien de la paix approuvée par les Nations Unies, et enfin de soutenir les propositions du Groupe des non-alignés en matière d'opérations.

À ce propos, il faut comprendre que La Chine n'a pas directement abandonné son hostilité aux opérations pour coopérer ; elle a plutôt maintenu implicitement durant cette période sa position anti-opérationnelle. Mais du fait de sa réticence à apparaître opposée au système international ayant été récemment reconnue elle commencera à s'absenter des sessions du Conseil de sécurité au cours desquelles des votes sur les opérations de maintien de la paix avaient lieu, afin d'éviter de se trouver dans l'embarras. Comme les Nations Unies ne pouvaient plus mener d'action militaire contre elle en tant qu'État, sa passivité vis-à-vis des opérations commencera à s'essouffler progressivement au cours des années 1970.

En novembre 1971, lors de la première présence du représentant de la Chine communiste au Conseil de sécurité pour une séance de vote sur une opération de maintien de la paix, la Chine rappellera sa position de rejet de toutes ces opérations. Elle n'utilisera pas le droit de veto, mais elle était absente lors de ce dernier. Cette politique sera clarifiée lors du deuxième vote de la Chine sur une opération de maintien de la paix en 1973, où le délégué chinois Huang Hua expliquera que les opérations n'ouvraient la porte qu'à l'ingérence internationale ainsi qu'au contrôle des grandes puissances et des acteurs invisibles. Ainsi Hua justifiait l'échec de la Chine à voter contre la résolution en déclarant que la victime étant celle qui avait demandé la résolution, la Chine ne mettra pas son veto. Mais puisque la Chine maintenait sa position contre les opérations, elle s'abstiendra de payer les contributions financières aux opérations de maintien de la paix. De cette manière, la Chine populaire a-t-elle peut-être dissimulé son incapacité à dépenser ou à s'acquitter de contributions en dehors de ce qui la concernait ? Il est vrai qu'elle avait souffert de la

pauvreté pendant la période de la Révolution culturelle, de sorte qu'il lui était impossible de dépenser pour toute mission étrangère de maintien de la paix¹⁸¹.

De plus, à l'époque la Chine populaire était confrontée à un problème, car elle ne voulait pas être perçue comme un pays qui empêchait les missions de paix dans les pays en développement du monde à un moment où acceptant son adhésion à l'ONU, elle acceptait d'en faire partie. De ce fait, la non-approbation des missions, de son financement ou de sa participation était perçue de manière négative.

Rappelons qu'à cette époque, la Chine populaire soutenait les propositions des pays du Mouvement des non-alignés, en termes d'opérations, afin de préserver une ligne politique générale à laquelle elle appartenait. Cela était particulièrement évident avec les résolutions relatives à la Rhodésie du Sud et à l'Afrique du Sud. La Chine soutiendra des propositions de résolutions critiquant les puissances occidentales pour leur appui aux deux régimes racistes et pour le déploiement de forces de maintien de la paix en leur sein. De leur côté, Les États-Unis et la Grande-Bretagne mettront leur veto à un certain nombre de projets de résolution soumis par des pays du Mouvement des non-alignés. Il en résultera de nouvelles divergences entre la République populaire de Chine et les pays occidentaux¹⁸².

Le soutien du mouvement de libération en Rhodésie du Sud et l'opposition à l'apartheid en Afrique du Sud ont donné l'occasion à la Chine d'affirmer sa solidarité avec les pays du Mouvement des non-alignés. En septembre 1972, la Chine appuiera une proposition de résolution soumise par la Guinée, la Somalie et le Soudan, appelant le Royaume-Uni à libérer les prisonniers politiques en Rhodésie, à tenir une conférence constitutionnelle et à prendre d'autres mesures pour renforcer les libertés. Après le veto du Royaume-Uni, l'ambassadeur chinois affirmera que le gouvernement britannique soutenait le régime

¹⁸¹ Yin He, — China « 's Changing Policy on UN Peacekeeping Operations, *op.cit.* page 19

¹⁸² Richard L Jackson, *The Non-Aligned, the UN and the Superpowers*, Praeger, New York 1983, p41

d'apartheid blanc d'Ian Smith dans la perpétuation de son régime colonial brutal de plus de 5 millions de personnes issues du peuple zimbabwéen, et il appellera les pays africains à tirer les leçons nécessaires de ce comportement¹⁸³.

La Chine maintiendra son orientation de pays non alignés entre les camps de l'Est et de l'Ouest en soulignant qu'elle n'était pas partie au vote. Mais, en même temps, elle laissera se dérouler des opérations sans les entraver par le droit de veto¹⁸⁴.

De cette manière, la Chine préservera son identité de pays indépendant qui adhère aux principes de Westphalie dans le droit des pays à ne pas s'immiscer sur leur sol et donc ne soutiendra pas l'intervention des grands pays dans les petits pays par le biais d'opérations de maintien de la paix. Concomitamment, elle aidera les pays proches dans le tiers-monde à parvenir à la paix¹⁸⁵.

À ce stade, il ne fait aucun doute que l'attachement de la Chine au principe de souveraineté de l'État ainsi qu'au concept de non-ingérence provienne également du fait que la Chine, qui était en désaccord et avait de nombreux différends frontaliers avec les Soviétiques et dont la relation avec les Américains n'étant pas encore stable, craignait que le concept de souveraineté ne soit contourné et que cette question soit utilisée dans le cas de Taïwan, qu'elle considérait comme sacré. Par conséquent, la non-participation aux résolutions du Conseil de sécurité relatives aux opérations renvoie au concept du critère de souveraineté de l'État westphalien, qui considère que la non-ingérence dans d'autres pays est essentielle pour assurer la paix mondiale¹⁸⁶.

¹⁸³ The Security Council Verbatim Records, S/PV.1666, September 29, 1972, United Nation, New York, 1972, page 15.

¹⁸⁴ Sally Morphet, China as a permanent member of the security council October 1971-December 1999, Security Dialogue, Vol. 31, No.2, p152.

¹⁸⁵ Jiaxuan Tang, Xin Zhongguo waijiao de guanghui licheng (The grand history of the foreign policy of new china) 1999.

¹⁸⁶ Yin He, China « s Changing Policy on UN Peacekeeping Operations, *op.cit.* page 25

En outre, force est de constater que la Chine populaire nouvellement arrivée au Conseil de sécurité manquait d'expérience pour comprendre la structure de l'organisation internationale et le déroulement de la prise de décision au sein de celle-ci. Peut-être a-t-elle préféré éviter de voter au Conseil de sécurité pour se donner une occasion adéquate d'apprendre¹⁸⁷.

Après la mort de Mao Zedong en 1976, la Chine va commencer pratiquement à assouplir davantage sa position. Il est vrai que les nouveaux responsables qui avaient pris la direction après lui étaient plus ouverts aux opérations et y ont vu une opportunité dans l'intérêt de la Chine communiste. Cette tendance se renforcera avec l'arrivée de Dao Hsaoping, qui a fait de l'ouverture sur le monde l'un de ses objectifs les plus importants pour accompagner l'essor économique de la Chine. À ce sujet, nous constaterons ultérieurement que dans les cinq premières années après la mort de Mao, la Chine votera pour la première fois sur le renouvellement de la force de maintien de la paix de l'UNFICYP à Chypre¹⁸⁸.

Pratiquement, les premières indications et les caractéristiques de la politique chinoise à l'égard des opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil de sécurité de l'ONU ont été formées, à partir de trois points principaux, à savoir :

- Ne pas débattre de la question des opérations au sein du Conseil de sécurité.
- Ne pas voter sur les résolutions relatives au maintien de la paix au sein des Nations Unies.
- Ne pas participer aux opérations, ni en termes de soldats ni en termes de financement.

¹⁸⁷ *Ibid*; page 22

¹⁸⁸ Pang Zhongying, China's changing attitude to UN peacekeeping, *International Peacekeeping* 12, no. 1 (2005)

En adoptant cette politique d'opposition sans s'immiscer dans cette phase s'étendant de 1971 à 1980, la Chine maintiendra formellement son image oppositionnelle, mais sans changer le statu quo comme une réalité immuable au niveau international.

Cette période représente les prémices du pragmatisme dans la vision chinoise des opérations de maintien de la paix, puisqu'elle va se débarrasser du militantisme idéologique fondé sur l'identité envers une politique d'intérêt pour préserver sa sécurité nationale à travers des points clés dont les plus importants seront :

- De maintenir l'image du pays qui adhère au principe de la souveraineté de l'État et de la non-ingérence westphalienne, et s'assurer qu'elle ne « perde » pas la question de Taïwan ;
- D'agir pour engager un nouveau rapport de force.

Ci-après, nous analyserons comment cette transformation a présidé au lancement chinois des opérations de maintien de la paix par le réalisme politique, que la Chine commencera à adopter dans sa politique étrangère à tous les niveaux, notamment après l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping, avec l'adoption de la politique de la réforme et d'ouverture et de la renaissance chinoise. Nous examinerons comment ce tournant a marqué le début de la participation de la Chine aux opérations, qui se poursuit aujourd'hui de manière très active, et ce, avec un facteur causal fondamental basé sur l'intérêt.

Section III: Les motifs réalistes néoclassiques de la participation chinoise dans les OMP

Après avoir acquis une reconnaissance internationale, la République populaire de Chine va connaître un tournant radical, marqué par la mort de Mao et la passation du pouvoir à Deng Xiaoping en 1978, qui annonce le lancement du processus de réforme et d'ouverture. La relance économique qui suivra cette politique a suscité le déterminant de l'histoire chinoise moderne après la révolution communiste. Cette nouvelle réalité incitera les dirigeants chinois à inclure la communauté internationale dans leurs relations multilatérales afin de préserver la croissance économique chinoise qui en était encore à ses prémices. Naturellement, la Chine a commencé à intégrer les OIG¹⁸⁹.

L'effondrement de l'Union soviétique, les évènements de la place Tiananmen en Chine, la multipolarité qui s'ouvrait au monde après la chute du mur de Berlin, la première guerre en Irak marquée par l'ascendant occidental au plan international (ce qui a déclenché des défis et une confrontation semi-ouverte avec l'Occident et les Américains, fondés sur la peur et le désir de préserver la sécurité nationale), l'attentat du 11 septembre, la guerre contre le terrorisme, la deuxième guerre d'Irak, etc. sont autant de motifs explicites du changement de paradigme dans la politique chinoise. Soucieuse de préserver ses intérêts économiques grandissants, d'améliorer son image de marque au plan régional et international, Pékin se devait d'agir et réagir aux sollicitations de l'environnement extérieur en aplanissant toutes ses divergences idéologiques, conceptuelles et réalistes.

Durant cette période, la Chine a connu deux présidents. Le premier, Jiang Zemin (1993-2003), a adopté au début une politique rigide en essayant de faire face aux américains, mais il l'a vite abandonnée à la fin des années 1990 pour entamer une politique plus souple. Ensuite, sous la présidence de Hu Jintao (2003-2013), la Chine va connaître un

¹⁸⁹ Organisation intergouvernementale ou OIG (en anglais, intergovernmental organization ou IGO).

développement de sa politique étrangère d'une manière compatible avec la sauvegarde de sa croissance économique sans violer les cinq principes fondamentaux de sa politique étrangère. Sa résilience à la crise financière de 2008 constitue une étape cruciale de l'enracinement de la Chine sur la carte des pays stables et majeurs. Ses politiques habiles la conduiront à renforcer davantage son implication dans les institutions internationales, à se montrer davantage comme un État responsable, rationnel, et à se projeter comme un État engagé, à part entière.

Lorsque Xi Jinping accède à la magistrature suprême de la Chine (qui est devenue la deuxième économie mondiale derrière les États-Unis d'Amérique), il adoptera des politiques plus ambitieuses que ses prédécesseurs ; par la suite, il commencera par restructurer et moderniser l'armée jusqu'au lancement de l'initiative « la Ceinture et la Route », qui, c'est le moins qu'on puisse dire, est plus qu'ambitieux, et ce nonobstant des changements impulsés au niveau de la direction chinoise¹⁹⁰ pour s'assurer de rester au pouvoir jusqu'à sa mort, ce qui reflétait une tendance réaliste plus aiguë et radicale que ses prédécesseurs.

En conclusion, nous estimons que depuis l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping jusqu'à l'arrivée de Xi Jinping, la Chine adoptera des politiques purement réalistes ; celles-ci étant basées sur des axes fondamentaux dont les plus importants sont le maintien au pouvoir du Parti communiste chinois, la montée au rang de grandes puissances, le principe d'une seule Chine, la préservation de la souveraineté nationale et la préservation du progrès économique quoi qu'il arrive.

¹⁹⁰ Frédéric LEMAITRE, « Le président chinois, Xi Jinping, poursuit sa campagne de purges », *Le Monde*, 05 octobre 2021, https://www.lemonde.fr/international/article/2021/10/05/le-president-chinois-xi-jinping-poursuit-sa-campagne-de-purges_6097178_3210.html (consulté en ligne le 05/07/22).

Dans le cadre de cette politique, les opérations de maintien de la paix constituent l'un des instruments de la puissance chinoise et elles se situent à deux niveaux :

Dans la forme, la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix relève de la diplomatie chinoise dans ses deux aspects multilatéral et militaire. Dans le fond, celui-ci relève d'une politique réaliste basée sur les intérêts qui vise à acquérir le pouvoir d'une part et à masquer la montée de la Chine et obtenir une légitimité internationale d'autre part.

D'un point de vue réaliste, la participation de la Chine relève de sa politique de préservation de ses intérêts, aussi bien dans la possession du pouvoir que dans l'élaboration d'une image de pouvoir responsable. Sa diplomatie dans sa forme militaire et multilatérale, s'inscrit donc dans une logique d'atteinte des objectifs définis qui se réalisent par avoir de la force et masquer sa montée en puissance.

Dans ce cadre, on peut voir la mesure dans laquelle les opérations de maintien de la paix servent les intérêts chinois, et comment la politique chinoise présente une grande capacité à se transformer pendant les opérations de maintien de la paix. En fait la Chine commence toujours ses missions d'une manière transformable à la mesure de l'intérêt suprême chinois, et dans le pire des cas, elle la maintient telle quelle en profitant de l'obtention d'une légitimité internationale.

Ainsi donc, dans cette partie, nous mettons en évidence les facteurs réalistes qui commandent la politique chinoise et ceux qui affectent sa participation exclusive aux OMP. En effet, la majorité des évaluations récentes des tentatives d'étude de la participation des États aux OMP s'appuient sur l'école réaliste et néoréaliste, qui étudie toutes les dimensions économiques, stratégiques et géostratégiques comme les principaux facteurs dominants. Généralement, celles-ci s'articulent autour de la protection de la sécurité nationale et des intérêts nationaux, l'obtention d'avantages matériels, y compris les

paiements et l'équipement, mais aussi l'obtention d'une position internationale à la mesure de la montée en puissance de l'État, l'extension de sa capacité, la légitimité internationale par son implication dans les opérations, et enfin la quête du facteur interne qui motive cet État à s'engager dans des OMP.

En somme, le premier axe mettra en lumière l'évolution du réalisme en Chine, et son lien aux OMP. Le second représente les intérêts nationaux directs de la Chine, qui affectent sa participation aux missions, à savoir : la sécurisation de ses intérêts nationaux, le développement de son armée. Le troisième axe s'explique par la quête de sa légitimité et l'impact de cette question sur sa participation aux missions.

Cette section élucide uniquement les facteurs, tandis que le chapitre suivant tiendra compte des preuves justifiant ces facteurs.

§1- Le réalisme : l'intérêt comme justificatif

Le réalisme classique s'est imposé comme la théorie dominante des relations internationales en réponse à l'échec de la tendance libérale internationale dans l'entre-deux-guerres, émergeant à la suite de l'effondrement de l'idéalisme avec la fin de la Seconde Guerre mondiale¹⁹¹. S'inspirant d'anciens théoriciens tels que Sun Zi, Thucydide, Machiavel et Hobbes¹⁹², le réalisme utilise des éléments tels que l'analyse de la politique de puissance à laquelle les États, en particulier les grandes puissances, aspirent inlassablement à travers leur comportement diplomatique stratégique. Par ailleurs, les réalistes estiment que la poursuite et la défense d'intérêts restent la principale motivation

¹⁹¹ Dario BATTISTELLA, « Chapitre 4. Le paradigme réaliste », dans, *Théories des relations internationales*. Sous la direction de BATTISTELLA Dario. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2009, p. 123-171. DOI : 10,391 7/scpo.batti.2009.01.0123. URL : <https://www.cairn.info/--9782724611243-page-123.htm> (consulté le 05/07/22).

¹⁹² Pierre ALLAN, « Le réalisme classique et ses origines historiques », *Baripedia*, https://baripedia.org/wiki/Le_r%C3%A9alisme_classique_et_ses_origines_historiques (consulté en ligne le 05/07/22).

de l'acteur sur la scène internationale, car le système international est encore chaotique et rien ne peut limiter la concurrence entre États¹⁹³.

En ce qui concerne la théorie réaliste néoclassique, celle-ci est considérée comme un renouveau du réalisme classique et du néoréalisme. En fait, il s'agit d'un mélange du réalisme et du néoréalisme, particulièrement le réalisme défensif, et la théorie s'accorde avec le néoréalisme dans le concept d'équilibre des pouvoirs. Mais elle ajoute que le manque de confiance entre les États et l'incapacité de connaître avec précision leurs capacités, peuvent conduire à des résultats qui risquent de déséquilibrer le système international, faire monter ou bien effondre des grandes puissances, et de même ils peuvent provoquer la guerre.

En plus, le réalisme néoclassique ajoute une nouvelle variable aux facteurs précédents liée aux influences résultant du leadership et des facteurs internes, en indiquant que l'incapacité des chefs d'État à mobiliser le pouvoir de l'État ou bien à avoir le soutien populaire, peut conduire à des résultats inattendus au niveau de l'équilibre des forces.

S'il est vrai que les théoriciens réalistes ont été fortement critiqués depuis la fin de la guerre froide, de nombreux penseurs dans de nombreux pays ont encore tendance à privilégier l'approche réaliste, ce qui reste particulièrement vrai dans le cas chinois.

À l'instar de la formation de l'identité nationale chinoise, l'essor d'une approche théorique basée sur le réalisme en Chine a été fortement marqué par les « Cent cinquante ans d'humiliation », au cours desquels le pays a souffert, contre son gré, du fait de

¹⁹³ Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, « Chapitre II. Le réalisme », dans : Jean-Baptiste Jeangène Vilmer éd., *Théories des relations internationales*. Paris cedex 14, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2020, p. 23-42. URL : <https://www.cairn.info/--9782130785644-page-23.htm> (consulté en ligne le 05/07/22).

l'intervention coloniale et influence des puissances occidentales¹⁹⁴. Cette tendance a conduit la Chine à adopter de manière incontestable le concept de souveraineté étatique vu l'importance de la politique de puissance dans les relations internationales, tout en insistant sur le fait que la Chine est une force renaissante et non nouvelle au niveau international¹⁹⁵. Malgré le fait que certains nouveaux concepts de relations internationales ont commencé à prendre racine en Chine, la pensée dominante reste réaliste. Certains considèrent même la Chine encore aujourd'hui comme « l'église suprême » de la *realpolitik* dans le monde¹⁹⁶.

A- Les anneaux de sécurité chinoise

Le réalisme politique puise ses racines en Chine il y a longtemps, depuis les écrits de Sun Tzu. En fait, le réalisme chinois est arrivé successivement comme le résultat de la vision à l'égard des dangers qui environnent la Chine. Il se caractérise par le traitement du danger en fonction de sa proximité avec la Chine qui considère le monde comme un milieu dangereux. Cet endroit commence à Pékin et continue au-delà des frontières à des milliers de kilomètres. Principalement, les anneaux qui peuvent représenter un danger pour la Chine sont au nombre de quatre.

Dans **le premier anneau**, il existe tout le territoire chinois et les territoires revendiqués par la Chine. Pékin estime que sa stabilité politique et son intégrité territoriale sont menacées par des acteurs et des forces étrangères. Nul doute que par rapport aux autres grands pays, la Chine doit faire face à un nombre sans précédent d'acteurs extérieurs tentant d'influencer son évolution ; une influence souvent considérée par le régime

¹⁹⁴ Jean-Louis MARGOLIN, « 1928-1938 : Violence et totalitarisme en Asie centrale », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2008/2 (N° 189), p. 391-411. DOI : 10,391 7/rhsho.189.0391. URL : <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2008-2-page-391.htm> (consulté le 05/07/22).

¹⁹⁵ Frédéric SCHAEFFER, « Xi Jinping vante « la grande renaissance » de la Chine et fustige les « forces étrangères », *Les Échos*, 1^{er} juillet 2021, <https://www.lesechos.fr/monde/chine/xi-jinping-vante-la-grande-renaissance-de-la-chine-et-fustige-les-forces-etrangeres-1328561> (consulté le 05/07/22).

¹⁹⁶ Agnès ANDRÉSY, *Realpolitik chinoise - Sous l'ère de Xi Jinping*, Paris, L'Harmattan, 2020, 254 p.

comme préjudiciable à sa survie. Les investisseurs étrangers, les conseillers en développement, les touristes et les étudiants, essaient dans le pays ; tous avec leurs propres idées sur la façon dont la Chine devrait changer. De grandes fondations et des gouvernements étrangers apportent un soutien financier et technique aux groupes chinois au nom de la promotion de la société civile. De même, les dissidents au Tibet et au Xinjiang bénéficient d'un soutien moral et diplomatique et, parfois, d'une aide matérielle des diasporas ethniques et des gouvernements sympathisants à l'étranger. Le long de la côte, les voisins investissent les territoires maritimes que Pékin revendique. Le majeur souci reste Taïwan, qui est dirigé par son propre gouvernement et qui jouit d'une reconnaissance diplomatique par 23 pays et d'une garantie sécuritaire par les États-Unis¹⁹⁷.

Le deuxième anneau est constitué par les 14 pays adjacents. La Chine est entrée en guerre avec cinq d'entre eux dans les 70 dernières années (l'Inde, le Japon, la Russie, la Corée de sud, le Vietnam). Chez ces voisins se trouvent plusieurs régimes instables.

Le troisième anneau concerne les six régions géopolitiques qui entourent la Chine, à savoir le nord-est de l'Asie, l'Océanie, la partie continentale du sud-est de l'Asie, la partie maritime du sud-est de l'Asie, le sud de l'Asie, et l'Asie centrale. Chacune de ces régions présente des complexes diplomatiques et stratégiques différents.

Enfin, **le quatrième anneau** est le monde au-delà des frontières chinoises. Depuis le début des années 1990, la Chine a fait son apparition dans ce monde de risques pour assurer la sécurité de ses ressources énergétiques comme le pétrole, pour lancer son commerce et ses investissements en gagnant l'accès aux marchés, et pour supporter ses efforts diplomatiques qui ont comme but d'isoler Taïwan et le Dalai-lama, mais aussi de recruter

¹⁹⁷ Dorian MALOVIC, « Les États-Unis défendent Taïwan contre la Chine », *La Croix*, 10 juillet 2019, <https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/Etats-Unis-defendent-Taiwan-contre-Chine-2019-07-10-1201034584> (consulté en ligne le 05/07/22).

des alliés qui aideraient à plaider la légitimité de la position chinoise à l'égard des normes internationales¹⁹⁸.

Dans chacun de ces quatre anneaux, la Chine perçoit que les Occidentaux sont omniprésents, spécialement les États-Unis considérés par les Chinois comme l'acteur extérieur le plus intrusif dans les affaires intérieures chinoises, le garant du statu quo de Taïwan, possédant la plus grande présence navale dans l'est de la Chine ainsi que dans ses mers méridionales. Par ailleurs, alliés militaires des pays voisins ennemis de la Chine¹⁹⁹.

En raison de ce contexte et de leur besoin de comprendre la politique internationale, et en particulier les USA, qu'ils considèrent comme « hostiles » envers leur pays, les analystes chinois analysent les capacités militaires, économiques, politiques, idéologiques et diplomatiques des États-Unis d'Amérique. Bien sûr, les Chinois savent que les Américains les devancent militairement d'un point de vue technique, et qu'une très grande partie des forces américaines est stationnée autour de la Chine dans ce qu'on appelle le blocus américain de la Chine « l'encerclement américain de la Chine. » Mais la plus grande crainte chinoise reste la marine américaine et ses alliés qui peuvent en cas de crise facilement couper les routes d'approvisionnement et commerciales chinoises. De surcroît, les analystes chinois s'appuient souvent dans leurs études sur l'utilisation des armes idéologiques par les Occidentaux. Les droits de l'homme et la démocratie sont considérés par la Chine comme des outils occidentaux de dominance que les États-Unis ont appliqués au Japon, en Corée du Sud et en Taïwan, après la Deuxième Guerre mondiale. En fait les « révolutions colorées », dans la Géorgie, l'Ukraine, et le Kirghizistan, représentent un bon exemple du danger idéologique qui pourrait attaquer le régime totalitaire chinois.

¹⁹⁸ Andrew F. Nathan & Andrew Scobell. How China sees America, the sum of Brijings Fears. Foreignes affaires. Volume 91, numéro 5. Page 33.

¹⁹⁹ Atalayar, « Les États-Unis considèrent les ennemis de la Chine comme des alliés dans la région », en ligne le 27 octobre 2020, <https://atalayar.com/fr/content/les-%C3%A9tats-unis-consid%C3%A8rent-les-ennemis-de-la-chine-comme-des-alli%C3%A9s-dans-la-r%C3%A9gion> (consulté le 05/07/2020).

Dans cet environnement, Pékin considère donc la confrontation à travers les visions suivantes :

Les Chinois perçoivent leur pays comme héritier d'une tradition stratégique culturelle de l'est qui est pacifiste, défensive, non expansionniste et éthique. Au contraire, ils voient la culture stratégique occidentale, spécialement celle des États-Unis, comme militariste, offensive, expansionniste et égoïste.

Il est vrai que Les Occidentaux sont toujours jugés en Chine, par la pensée politique marxiste qui postule que les puissances capitalistes cherchent à exploiter le reste du monde. Les puissances occidentales se doivent de résister à l'avenir, à la concurrence chinoise pour les ressources et les marchés à forte valeur²⁰⁰.

Néanmoins, aujourd'hui, les théories américaines relatives aux relations internationales sont devenues très populaires parmi les jeunes analystes de la politique chinoise. L'organe le plus influent dans les relations internationales chinoises est « le réalisme offensif ». Selon cette théorie, les Occidentaux ne peuvent pas être satisfaits de l'existence d'une puissante Chine. Aussi vont-ils chercher donc à rendre le régime plus faible ou bien proaméricain. Cette hypothèse conduit à un résultat pessimiste. Ainsi, le réalisme politique a pris racine dans les relations internationales de la Chine depuis la fondation de la Chine populaire, ce qui a conduit au fil du temps à produire un ensemble de constantes réalistes de base qui régissent la politique étrangère de la Chine, à savoir :

La préservation, à tout prix, du régime politique du Parti communiste, l'accession au statut de grande puissance internationale, spécialement après l'échec de l'URSS, la politique de

²⁰⁰ Andrew F. Nathan & Andrew Scobell. *op.cit.*, p.35.

la seule Chine, le sacro-saint principe de la souveraineté nationale, la sécurisation « à tout prix » du développement économique et de la dépendance économique.

Le réalisme politique a longtemps façonné la stratégie chinoise et est toujours présent, même si le gouvernement chinois a ajouté certaines de ses propres caractéristiques à cette approche au fil du temps. Par exemple, alors que les réalistes des pays occidentaux considèrent les notions de sécurité et de pouvoir comme de la « haute politique » et tous les autres aspects comme de la « basse politique », les réalistes chinois voient les relations internationales comme une compétition pour l'établissement d'un pouvoir national global sur de nombreux fronts, dont feraient partie l'économie, la politique et la technologie. Mais cette quête de sécurisation du pouvoir aux niveaux national et international et à tous les niveaux de possession économique, politique, technique, énergétique et même au niveau scientifique modifie pratiquement l'équilibre géopolitique du monde que nous connaissons. Elle place la Chine devant les défis face à la montée de toute-puissance au niveau mondial, mais avec une différence très importante, qui réside dans la vision du monde envers la Chine, qui est à l'origine dérivée de la vision de l'identité chinoise. Pour la première fois depuis un siècle, le monde voit naître la montée d'une force qui n'est pas concentrée à l'ouest du globe. Ce qui constitue une préoccupation pour l'Occident, qui ne le perçoit pas conforme à ses normes. Il en résulte l'idée du péril jaune, ou la montée du dragon chinois.

Au regard de ce défi, la Chine œuvre avec un pragmatisme et un réalisme complet pour obtenir et maintenir le pouvoir, y compris le pouvoir militaire qui garantit son ascension et son retour protégeant sa sécurité et ses intérêts nationaux. La vérité est que même si la Chine était autrefois l'une des premières puissances navales parmi les nations, et peut-être la plus puissante, elle n'a jamais été la plus grande puissance militaire. Mais tout cela change aujourd'hui. Ce qui la fait défier les États-Unis comme seule puissance militaire au monde, et la pousse, comme toute grande puissance, à travailler à la construction d'une

armée sophistiquée, contemporaine et technique qui lui assurera une force de dissuasion et une force de projection qui pourraient devenir l'une des plus importantes et des plus dangereuses au monde.

B- L'influence du commandement politique chinois

Le désintéressement de la Chine des OMP pendant deux décennies s'explique aussi par le scepticisme qu'elle manifestait à l'égard des objectifs réels poursuivis par les instigateurs des OMP, mais surtout parce que ces missions violaient la souveraineté des États en servant de justificatif aux grandes puissances pour intervenir dans les affaires des petits États. En ce sens, sa trajectoire contributive corrélait avec les objectifs de sa politique étrangère. Toutefois, consciente de son potentiel économique et de l'environnement international mouvant, la Chine a commencé à moduler son idéologie politique impulsée par Mao Zedong. Cette évolution émane de Deng Xiaoping qui va offrir un nouveau paradigme de développement et de prospérité au peuple chinois en tentant d'harmoniser les politiques économiques chinoises à celles de l'économie mondiale²⁰¹. Occultant la politique maoïste, Xiaoping dirigera le pays vers une vision plus ouverte et compréhensive de l'ordre international, de plus en plus fondée sur la globalisation et l'ouverture aux marchés mondiaux. Ainsi, les facteurs influençant cette nouvelle orientation sont plus axés sur le développement économique interne de la Chine et les nouvelles réalités du monde issues de la guerre froide. Toutes ces réformes économiques impulsées ont pour but de conduire la Chine à l'accès au commerce international, grâce à l'investissement, la technologie. Nul doute que Le Parti communiste chinois a perçu en l'ONU un lieu d'élargissement de son horizon mondial en nouant des rapports avec d'autres acteurs internationaux. Auparavant, la politique d'isolement de la Chine et l'accent que celle-ci

²⁰¹ Marissa GIBSON, « L'offensive du charme : le maintien de la paix et la politique de la Chine », *Revue militaire canadienne*, vol.19, n° 1, hiver 2018, p.8, <http://www.journal.forces.gc.ca/Vol19/No1/PDF/CMJ191Fp4.pdf> (consulté en ligne le 05/07/22).

mettait sur la croissance interne entravaient sa participation aux actions du Conseil de sécurité. En progressant vers une économie davantage basée sur le marché, sa politique extérieure s'est transformée pour refléter ce rapport plus ouvert au monde, et spécialement avec l'Occident. Son but étant dès lors de restaurer et de réaffirmer sa position en tant que pays respectable dans le monde en développement.

Au XXI^e siècle, la Chine va continuer à se montrer, comme une puissance responsable, soucieuse du développement pacifique. Elle ne reflète donc pas l'image d'une menace pour le monde²⁰². Sa conduite dans les OMP depuis l'an 2000 dénote qu'elle est un État sérieux et soucieux de coopérer et de maintenir la paix dans la société internationale. En s'efforçant de projeter l'image d'une puissance non menaçante, elle s'affiche comme une puissance responsable et elle utilise les OMP pour confirmer cette perception. Toutefois, l'accès au pouvoir de Xi Jinping en 2013 conduira la Chine vers un réalisme probant²⁰³. Nous aborderons cet aspect en profondeur lorsque nous analyserons l'apport de la Chine sous Xi Jinping. Néanmoins, ce qu'il nous semble important de retenir ici, c'est que, sous Xi, la Chine s'est fixé des objectifs qui sont le moteur de sa stratégie de défense. Il s'agit là de la sauvegarde de la souveraineté nationale ainsi que la sécurité et les intérêts inhérents au développement national. S'affirment également le maintien de l'osmose et de la stabilité sociale, la modernisation de la défense nationale, des forces armées, et la préservation de la paix et de la stabilité mondiales. Voici, somme toute, les facteurs qui influencent le commandement interne de la politique chinoise et qui lui confèrent sa puissance et sa légitimité au plan national et international.

²⁰² French Xinhuanet, « La Chine n'est pas une menace pour l'Occident, selon un expert en défense », french xinhuanet, 14 février 2018, http://french.xinhuanet.com/2018-02/14/c_136975186.htm (consulté le 05/07/22).

²⁰³ Mathieu DUCHATEL, « 26/Chine : l'ambition de Xi Jinping et le retour de la bipolarité », dans : Guibourg Delamotte éd., *Géopolitique et géoéconomie du monde contemporain. Puissance et conflits*. Paris, La Découverte, « Repères », 2021, p. 546-555. URL : <https://www.cairn.info/--9782348070037-page-546.htm> (consulté le 05/07/22).

C- Le réalisme et les OMP

Les éléments qui justifient le réalisme chinois à l'égard des OMP peuvent s'articuler autour de la sécurité nationale et de l'équilibre international et d'autres points, que nous énumérerons ci-après :

C.1- La sécurité nationale et l'équilibre international

Certains auteurs considèrent que les États ont un intérêt de sécurité nationale dans leur soutien et leur participation aux opérations internationales de maintien de la paix²⁰⁴. Cependant, étant donné que de nombreux pays contribuant aux missions sont généralement impliqués dans des différends sur leurs frontières, la participation de leurs forces peut les priver d'une partie de leur puissance militaire dans leur propre conflit. D'autres pays peuvent considérer qu'il n'est pas difficile de retirer leurs unités de la mission de maintien de la paix en cas de guerre, même si ce n'est pas si facile. D'une part, la plupart de ces pays n'ont pas la capacité logistique nécessaire pour effectuer un transfert rapide de troupes, et d'autre part, les Nations unies s'emploieront dans ce cas à empêcher ou au moins à entraver le retrait des forces afin de contenir la crise.

D'autre part, certains pays justifient la participation des États par la nécessité de protéger leur ordre existant en empêchant l'extension des problèmes et des troubles qui peuvent se déplacer d'un pays à l'autre, notamment au-delà des frontières, et porter atteinte à la sécurité internationale et, par conséquent, aux intérêts des grands pays, en particulier de troubles civils. Par exemple, nous citerons le problème des personnes déplacées, qui peuvent se circuler d'un pays vers un autre pays d'accueil. La gravité du problème

²⁰⁴ Sonia LE GOURIELLEC, « La participation des forces armées africaines aux opérations de maintien de la paix. Une nouvelle manifestation des stratégies d'extraversion ? », *Afrique contemporaine*, 2016/4 (N° 260), p. 83-86. DOI : 10,391 7/afco.260.0083. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2016-4-page-83.htm> (consulté le 05/07/22).

augmente dans le cas où il existe des ethnies communes et dans un autre pays lié à un conflit particulier.

Selon l'école réaliste, nombre d'États accordent une grande importance aux rapports de force au niveau international, car il apparaît que la seule préoccupation des grands États dominants est de préserver le statu quo qui leur convient. En fait, cet équilibre s'incarne dans la manipulation des petits États par les grandes puissances de sorte que leur hégémonie demeure comme un facteur redoutable face aux autres. Avec la participation des pays majeurs aux OMP, ces derniers perdent leur neutralité dans la mission. Ainsi, l'on voit que ces pays utilisent leur pouvoir et leur contrôle pour pousser d'autres pays plus faibles à participer aux missions en faisant pression sur eux.

Concernant les petits États, un nouveau concept de sécurité émerge, basé sur leur crainte de vivre dans un monde inorganisé et chaotique, et que cette inquiétude se transforme en une menace existentielle pour eux, car rien ne dissuadera les États de respecter chacun la souveraineté de l'autre. Nul ne peut nier que les petits États poussent au respect de la loi pour protéger leur existence des grandes puissances. Par conséquent, l'existence d'un système multipolaire basé sur le respect et le renforcement des Nations Unies et de l'État de droit est essentielle pour que ces pays protègent leurs intérêts de l'oppression des grandes puissances.

Bien que tous les penseurs réalistes n'adoptent pas le rationalisme, nous aborderons cette question en partant du postulat que l'État se positionne sur la scène internationale comme un acteur rationnel, œuvre à réaliser ses intérêts et à construire sa sécurité²⁰⁵. Notons que l'interprétation des opérations de maintien de la paix qui est basée sur le principe du

²⁰⁵ Dario BATTISTELLA, « Chapitre 4. Le paradigme réaliste », dans, *Théories des relations internationales*. Sous la direction de BATTISTELLA Dario. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2009, p. 123-171. DOI : 10,391 7/scpo.batti.2009.01.0123. URL : <https://www.cairn.info/--9782724611243-page-123.htm> (consulté le 05/07/22).

gaspillage des ressources nationales pour assurer la sécurité d'un deuxième pays ne bénéficie que de peu de soutien parmi la plupart des théoriciens réalistes. Même dans leur interprétation de l'intervention humanitaire, ils considèrent l'intérêt personnel comme un facteur causal qui pourrait être le maintien de la sécurité nationale en perpétuant la sécurité internationale, ou en évitant une crise de réfugiés, ou des problèmes transfrontaliers susceptibles de se produire avec des ethnies, des nationalités ou même des religions et des sectes qui pourraient exister au sein de l'État.

C.2- Les avantages matériels

Il est également possible que cet intérêt, toujours pour les réalistes, passe par des bénéfices matériels résultants de versements financiers de l'ONU ou encore d'équipements fournis, ainsi que par des bénéfices matériels pouvant provenir des ressources du pays hôte. Ainsi, le motif matériel est pris comme une incitation importante dans le cadre de la participation des États aux opérations de maintien de la paix, et il constituerait l'un des principaux motifs pour les pays en développement à accroître leur participation au fil du temps²⁰⁶. Si nous nous intéressons, par exemple, à l'année 1990, nous constatons qu'il n'y avait que trois pays occidentaux parmi les cinq premiers pays en termes de nombre de participants aux OMP. Ce sujet va radicalement changer par la suite, car le premier pays occidental en 1990 est classé 24^e au monde en 2016. L'importance de cette incitation vient du fait que les paiements mensuels des Nations Unies dépassent de loin ceux payés par les pays en développement à leurs soldats, et donc cela transfère une partie de la responsabilité financière de l'État de l'intérieur vers l'extérieur et constitue un soulagement de fardeau sur les épaules des pays pauvres. En outre, les Nations Unies offrent une formation gratuite et des subventions aux pays participants, qui se composent

²⁰⁶ Sonia LE GOURIELLEC Sonia, « La participation des forces armées africaines aux opérations de maintien de la paix. Une nouvelle manifestation des stratégies d'extraversion ? », *Afrique contemporaine*, 2016/4 (N° 260), p. 83-86. DOI : 10,391 7/afco.260.0083. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2016-4-page-83.htm> (consulté en ligne le 05/07/22).

d'équipements militaires, qui sont généralement donnés aux armées des pays participants afin d'effectuer la mission de paix qui leur est confiée. Par conséquent, les pays participants reçoivent des avantages en salaires, en formation et en équipements sans aucuns frais pour eux. En conséquence, ces paiements et ces gains sont offerts à l'État participant à mesure qu'il s'investit et accroît la légitimité de son autorité interne et réduit l'opposition en évitant le risque de troubles internes et de coups d'État. Ainsi, ces avantages permettent par ailleurs l'accroissement et l'affectation des dépenses à d'autres fins. Mais dans les faits, l'explication financière reste faible pour justifier le facteur causal de la participation des États aux OMP. En fait, en examinant la manière dont les affaires administratives de l'ONU sont menées, nous remarquons que ces avantages peuvent être limités, car il est notoire que l'ONU retarde les paiements en raison de la complexité de son système administratif. Par conséquent, même si le montant alloué à l'État est conséquent pour les pays pauvres, la difficulté et le retard pour l'obtention de ces allocations peuvent parfois faire que les dommages l'emportent sur les avantages.

Notons d'autre part que les Nations Unies exigent que les pays participants fournissent des équipements de base conformes aux normes des Nations Unies pendant une période de six mois à compter du début de la mise en œuvre de la mission, ce qui constitue un obstacle pour de nombreux pays pauvres en raison de leur incapacité à sécuriser ces équipements²⁰⁷. Le problème est que les normes de l'ONU sont généralement plus élevées que les normes des pays pauvres au sein de leurs armées, et que ces normes varient de l'équipement personnel à l'équipement de sécurité et des premiers secours. Par ailleurs, toute l'armée du pays ne participera pas, mais plutôt une partie de celle-ci. C'est pourquoi il est impossible pour les pays aux ressources limitées de concentrer tout leur budget militaire sur la seule partie de l'armée participant aux opérations de maintien de la paix.

²⁰⁷ <https://www.omp-solutions.com/fr/expertise/fourniture-dequipements-conformes-aux-exigences-onu>
(consulté le 06/07/22)

D'autre part, il est vrai que les pays reçoivent beaucoup d'équipements sous forme de dons du fait de leur participation, mais en général, ces équipements ne sont souvent pas compatibles avec d'autres équipements appartenant à l'État, car les normes diffèrent entre ces pays et les Nations Unies en matière d'équipement. Dans de nombreux cas, le problème peut entraîner un dilemme en ce qui concerne la sécurisation des pièces de rechange, qui sont généralement très coûteuses à l'achat, les rendant inutiles.

C.3- L'excellence au niveau international

Le prestige international peut aussi constituer un motif pour les pays de participer aux OMP²⁰⁸. S'il est difficile de mesurer quantitativement l'importance de la position internationale de prestige de l'État, il est également difficile de connaître l'étendue du bénéfice que l'État tirera de sa participation ou de son opposition au système existant. Cette difficulté provient du fait que le système est matériel et se mesure en fonction de la répartition des capacités qui étaient considérées comme des ressources matérielles et qui ont fait l'objet de discussions constantes au cours de l'histoire. En effet, ces capacités et leur évaluation ont toujours fait l'objet d'interprétations différentes selon les périodes. Par conséquent, il reste très difficile d'évaluer la force ou la faiblesse de l'État, ou même son intention d'agir dans différentes circonstances, car cela est soumis à l'appréciation des dirigeants. Comme d'autres comportements, l'appréciation par ces dirigeants du bénéfice de la participation aux opérations de maintien de la paix pour l'amélioration de leur position internationale peut différer d'un pays à l'autre.

Par ailleurs, les pays en transition démocratique ont aussi la nécessité de prouver leur légitimité internationale et la participation aux OMP par l'intermédiaire des Nations unies assoit cette légitimité en donnant par exemple une image rassurante aux investisseurs, car

²⁰⁸ Axel AUGÉ, « Les opérations de paix du Maroc : un axe majeur de la politique extérieure du pays », rapport de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, Novembre 2019, [OBG_Maroc_OMP_0.pdf \(observatoire-boutros-ghali.org\)](https://observatoire-boutros-ghali.org) (consulté le 06/07/22).

les pays suivent les normes internationales²⁰⁹. Ce qui permet également aux élites de ces pays d'être en conformité avec les concepts internationaux d'institutions et d'organisations internationales. L'on peut aussi expliquer ce phénomène, car il incite les militaires à participer à ces missions afin d'acquérir l'expérience nécessaire et comme une sorte de véritable entraînement.

Il reste à noter que les justifications réalistes et constructivistes ne reposent que sur deux facteurs de causalité, à savoir l'intérêt propre de l'État dans le cas de l'école réaliste et l'identité dans le cas de l'école constructiviste, et que celles-ci ne renvoient pas à un ensemble des facteurs techniques liés à la manière dont les missions sont menées et organisées, y compris le processus de vote sur les missions, ainsi que le type et la taille de la participation physique et militaire. À cet égard, le Secrétariat général des Nations Unies identifie trois grands axes de participation des États aux OMP, qui nous permettent de mieux comprendre la nature de la participation de ces États, à savoir :

- 1- La participation avec du personnel (militaire ou civil).
- 2- La participation financière et matérielle.
- 3- La participation au vote pour l'approbation de la mission.

En outre, d'autres facteurs peuvent jouer un rôle dans la détermination du niveau d'intervention de l'État dans les OMP, tels que la taille, le nombre des forces participantes et leur nature, ainsi que la qualité de l'équipement, car certains pays participent parfois avec une personne dans une mission, et d'autres pays participent avec des centaines ou des milliers de soldats dans plusieurs missions. Donc, il demeure impossible d'assimiler la participation des deux États. En ce sens, le concept de qualité et de taille joue un rôle crucial dans la compréhension de la participation de l'État.

²⁰⁹ Sonia LE GOURIELLEC Sonia, *op.cit.*

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les OMP constituent l'un des instruments de la politique étrangère chinoise qui vise en fin de compte à atteindre les objectifs stratégiques de la Chine.

Malgré la compréhension acceptée du comportement qui domine les décisions du gouvernement chinois, il apparaît encore très difficile de déterminer ses actions sur la scène internationale, en particulier dans les divers aspects de la relation du gouvernement chinois avec les opérations de maintien de la paix²¹⁰.

D'une part, il semble que le gouvernement chinois n'adopte pas toujours une politique étrangère correspondant à une perspective réaliste ; la Chine ayant, au fil du temps, accru sa coopération au sein des Nations Unies. D'autre part, le gouvernement chinois continue de se baser sur des concepts simplifiés pour des approches réalistes et moins complexes lorsque vient le temps de réfléchir aux types d'interventions dans lesquelles il souhaite s'engager.

La première optique est orientée vers le hard Power et la confrontation du fait de la crainte d'une régression après son ascension amorcée, au plan économique, géostratégique, surtout en Asie de l'Est au sujet du nationaliste direct lié au facteur taïwanais. Il existe également une certaine appréhension exprimée par une confrontation au plan international du fait de son ascension fulgurante.

La seconde moins sévère est représentée par le soft Power et la recherche de légitimité, bien sûr dans le but de dissimuler la croissance et d'apparaître comme un État responsable. Cette option s'adosse sur l'optimisme dont les plus importants axes sont :

²¹⁰ Marie-Claire BERGERE, Chine : une diplomatie de l'ambiguïté. Le poids des facteurs économiques dans les relations internationales de la Chine. In : *Politique étrangère*, n° 4 - 1982 - 47^e année. pp. 903-913, www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1982_num_47_4_3264, (consulté en ligne le 07/07/22).

- ✓ Le développement de la capacité et de la croissance démographique de l'État,
- ✓ Les humbles ambitions de la Chine (coopération caractérisée par une diplomatie douce).

Pour analyser les facteurs affectant la politique étrangère chinoise, y compris l'attitude chinoise à l'égard des opérations, dans une perspective réaliste néoclassique, nous étudierons les facteurs réalistes en deux sens : d'abord en mettant en évidence la participation chinoise comme un reflet de sa crainte pour sa sécurité nationale²¹¹, et en montrant ainsi la duplicité chinoise lors de sa mise en place de maintien de la paix. La seconde optique plus clémente perçoit la participation chinoise aux OMP comme une sorte de vision souple du réalisme politique, visant à couvrir la montée chinoise pragmatiquement, montrant ainsi la Chine populaire comme un État responsable et rationnel. Cependant, il serait plus pertinent d'affirmer que la Chine harmonise ses opérations de maintien de la paix de manière à s'orienter vers l'acquisition du pouvoir par :

- ✓ La manière diplomatique dans le vote des opérations au Conseil de sécurité, notamment dans le dossier taïwanais, ainsi que dans la signature d'accords politiques
- ✓ Le déploiement de ses forces dans les domaines des marchés et des investissements, des implantations des expatriés chinois, des matières premières et des centres énergétiques.
- ✓ Le renforcement de l'armée s'opère en acquérant l'expérience nécessaire dans le domaine du déploiement de ses forces à l'étranger, puis en signant des accords

²¹¹ Mathieu DUCHATEL, « La politique étrangère de la Chine sous Xi Jinping », *Hérodote*, 2013/3 (n° 150), p. 172-190. DOI : 10,391 7/her.150.0172. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2013-3-page-172.htm>, (consulté en ligne le 07/07/22).

militaires et en établissant des centres d'entraînement et de manœuvres conjointes, et en développant la vente d'armes.

§2- Les OMP parmi les visions réalistes néoclassiques de la Chine comme motifs

Comme il est admis par les réalistes, tout acteur des relations internationales n'agit que pour satisfaire ses intérêts nationaux. Ainsi, aucune action au plan international ne relèverait d'un volontariat²¹². Qu'est-ce qui pourrait donc justifier l'intérêt manifeste de la Chine à l'égard des OMP ? À cette question, nous y répondrons en mettant en évidence le facteur de la sécurité nationale comme l'enjeu suprême de l'intérêt chinois pour les OMP (A) et la modernisation et le déploiement de son armée dans le cadre des OMP comme garant de son intégrité territoriale (B).

A- Les OMP en faveur de la sécurité nationale chinoise : Les enjeux

Une question lancinante émerge : quels sont donc ces dangers qui environnent la Chine ?

Le premier danger sur le plan extérieur est le développement des armées qui pousse la Chine à s'impliquer de plus en plus dans des manœuvres militaires, non seulement en Asie, mais aussi à l'étranger, notamment par l'implantation de sa première base militaire en Afrique (Djibouti) depuis février 2019. L'objectif est de renforcer l'armée chinoise et son expérience en augmentant sa capacité de débarquement à l'étranger tout en ouvrant plus d'espace aux grandes opérations interarmées, même si ces activités ne représentent qu'une petite partie de la force de débarquement américaine à ce jour.

²¹² Allen SENS, « La coopération selon le réalisme : la cooptation des petits États d'Europe centrale et de L'Est », *Études internationales*, vol 26, n° 4, 1995, p.767.

Nul doute que la protection des investissements à l'étranger figure en tête de ses priorités. À cet égard, la Chine qui a injecté des milliards d'argent dans des projets à l'étranger²¹³ considère que le moment est venu de récolter les fruits de ses redevances. En conséquence, elle protège ses entreprises, généralement situées dans des pays instables, afin de récolter des bénéfices compte tenu des multiples dangers qui affligent les pays d'accueil, ou du moins d'éviter les pertes qui peuvent survenir et qui se sont répétées dans nombre de leurs investissements, surtout après la crise financière et l'instabilité sécuritaire qui affligeaient la plupart des pays. Les pertes chinoises dues à la crise libyenne constituent l'un des plus grands exemples en la matière²¹⁴.

Enfin, la protection de la communauté et des citoyens chinois à l'étranger concerne l'un des facteurs les plus importants de l'engagement chinois à l'étranger²¹⁵. Parmi ces personnes se trouvent des ouvriers, des chefs d'entreprise, des financiers, ainsi que des touristes chinois, qui se comptent par millions et traversent le monde quotidiennement. Notons que des milliers de Chinois ont été rapatriés au cours des années précédentes pour des raisons de sécurité, notamment d'Irak, de Libye et du Yémen. Ce qui place les forces chinoises devant le défi comme d'autres grands pays d'être capable de protéger leurs citoyens en dehors des frontières et de sécuriser leurs entreprises. Ces facteurs influencent la politique étrangère et militaire de la Chine à l'étranger.

D'autre part, de nombreux dangers régionaux menacent la Chine. Ils constituent un enjeu fondamental de la politique étrangère chinoise, qu'elle traite avec un sérieux absolu, car il

²¹³ Julien BOUISSOU, « Comment la Chine tient les pays en développement par la dette », *Le Monde*, 29 septembre 2021, https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/09/29/comment-la-chine-tient-les-pays-en-developpement-par-la-dette_6096359_3234.html (consulté le 05/07/22).

²¹⁴ Xinhua, « La Chine appelle la Libye à compenser les pertes de ses entreprises », en ligne depuis le 08/03/2021, <http://french.peopledaily.com.cn/Chine/7751260.html> (consulté le 05/07/22).

²¹⁵ CGNT, « Comment la Chine protège-t-elle ses ressortissants ? », en ligne le 1er mai 2020, <https://francais.cgtn.com/n/BfJAA-BEA-EA/CAAaEA/index.html> (consulté le 05/07/22).

s'agit -là de facteurs d'influence à l'intérieur de l'État revêtant un intérêt absolu. Ces dangers régionaux peuvent être regroupés en deux principaux points :

Dans le premier point, l'on constate que la région entourant la Chine reste une région géopolitiquement instable. Il existe des dangers maritimes résultant de problèmes dans les mers de Chine méridionale et orientale, dans le détroit de Taïwan, ainsi qu'à Hong Kong et ailleurs. Ici, il convient de noter que la majorité de ces problèmes sont cruciaux et relèvent des préoccupations fondamentales de la politique étrangère chinoise, et d'intérêts fondamentaux, qui sont liés aux principes de souveraineté étatique et d'intégrité territoriale. C'est pourquoi la Chine s'accrochera plus qu'auparavant à les défendre avec enthousiasme dans tous les canaux politiques, diplomatiques et même militaires ces derniers temps. Ainsi, toutes les initiatives chinoises récentes, y compris l'établissement d'îles artificielles, le déploiement des nouvelles routes de la soie, la sécurisation des voies navigables, la construction de l'armada navale, sont incluses comme une partie essentielle de la force militaire, nonobstant l'intensification des efforts diplomatiques sur tous les fronts. Il existe également des dangers terrestres émanant des vastes frontières, car la Chine est adjacente à quatorze pays, y compris des pays majeurs tels que la Russie, l'Inde, et de pays où persistent encore des problèmes frontaliers et des zones de troubles comme l'Afghanistan et le Pakistan.

Dans ce cas précis, nous pouvons discerner la nouvelle approche de la stratégie chinoise dans ses régions d'Asie de l'Est et du Sud-Est sous la direction du président Xi Jinping, qui s'élance à tous les niveaux économiques, militaires, diplomatiques, institutionnels. Plus important encore, la gravité de la situation régionale devient plus complexe, car elle incarne le conflit existant entre la Chine et les États-Unis. C'est pourquoi la Chine travaille au niveau institutionnel dans la région en essayant de créer un concept de sécurité collective qui représente sa vision de la stabilité régionale basée sur la création de relations et d'alliances avec ses voisins et leur allié traditionnel, les États-Unis. La Chine se positionna

ainsi comme porteuse de la paix régionale et de la sécurité régionale pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

Le deuxième point des facteurs régionaux procède de la question du terrorisme, fortement et durablement présent en Asie du Sud tant en Afghanistan qu'au Pakistan, pays frontaliers de la Chine, ainsi qu'en Asie du Sud-Est, aux Philippines et en Indonésie. Ici, il convient de noter que la Chine a déjà été victime de plusieurs attaques terroristes au cours des dernières années²¹⁶. Bien que les attaques se soient concentrées dans la région à majorité musulmane du Xinjiang, d'autres attaques ont également eu lieu dans les États secondaires. Voici donc un nouveau problème posé par les citoyens chinois qui ont été pacifiés hors de Chine pour devenir des terroristes ou des extrémistes. L'on trouve aujourd'hui de nombreux citoyens chinois qui se sont organisés et se sont battus avec des groupes takfiris, que ce soit avec l'État islamique en Syrie ou dans d'autres zones terroristes mondiales.

Concernant le niveau interne qui reste la priorité absolue de la politique chinoise, il est des facteurs que l'on peut qualifier de fatals pour la Chine, qui affectent directement et radicalement sa politique étrangère. Pour commencer, nous coterons le maintien de la croissance économique qui est la priorité de la politique étrangère chinoise. Cette croissance est la préoccupation de la politique chinoise depuis l'adoption de la politique de réforme et d'ouverture par Deng Xiaoping en 1978. Cet intérêt et cette stimulation de la croissance, qui ont commencé avec l'accueil d'investissements étrangers sur le sol chinois, ont pris désormais une nouvelle direction opposée depuis l'époque de Jiang Zemin via le lancement d'investissements chinois à l'étranger. C'est ce facteur qui aura

²¹⁶ Brice PEDROLETTI, « Attentats ouïghours : la Chine confrontée au terrorisme de masse », *Le Monde*, 20 mai 2014, https://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2014/05/20/attentats-ouigours-la-chine-confrontee-au-terrorisme-de-masse_4422114_3216.html (consulté le 05/07/22).

incité le président Xi Jinping à lancer aujourd’hui son initiative du projet « la Ceinture et la Route », qui représente le plus grand projet d’investissement pionnier au monde²¹⁷.

D’autre part, la Chine accorde une importance majeure au maintien de l’approvisionnement en matières premières et en énergie, car, du fait de sa pauvreté en matières premières, elle a historiquement souffert et souffre d’une pénurie d’approvisionnement énergétique²¹⁸. Récemment, avec la croissance du secteur industriel et la croissance économique, le besoin de ces matières a doublé, et la nécessité de sécuriser leur accès à la Chine, qui occupe aujourd’hui la première place mondiale d’importation de pétrole, s’est accrue. Comme cet approvisionnement constitue un point essentiel pour assurer la croissance industrielle, cet enjeu a pris le pas sur la politique des dirigeants chinois, qui cherchent à sécuriser ces matières, notamment le pétrole, en s’assurant qu’elles proviennent de diverses sources internationales. C’est cette nécessité qui conduit aujourd’hui la Chine à tisser des relations importantes et étroites avec les pays producteurs de pétrole du monde entier. Parallèlement à cette politique et en raison des problèmes environnementaux découlant de la forte croissance économique, en particulier la dépendance de la Chine au charbon et au pétrole comme sources d’énergie, celle-ci se trouve également à l’avant-garde des pays qui luttent contre le réchauffement climatique sur son sol. En effet, la Chine a été l’un des premiers pays à travailler sur les technologies énergétiques alternatives. Cela la poussera probablement à l’avenir à s’appuyer sur le nucléaire et les énergies alternatives. Dans les deux cas, le besoin de s’appuyer sur l’extérieur sera réduit et la situation environnementale s’améliorera ; ce qui pourrait

²¹⁷ Nicols ASFOURI, « La nouvelle économie politique de Xi Jinping - Première partie : le raisonnement à l’œuvre », *Institut Montaigne*, 28 septembre 2021, <https://www.institutmontaigne.org/analyses/la-nouvelle-economie-politique-de-xi-jinping-premiere-partie-le-raisonnement-loeuvre> (consulté le 08/07/22).

²¹⁸ Pun-Lee LAM, « Faiblesses et perspectives du secteur énergétique chinois », *Perspectives chinoises* [En ligne], 88 | mars-avril 2005, mis en ligne le 01 avril 2008, URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/737> (consulté le 08 juillet 2022)

entraîner de nombreux problèmes sociaux et économiques à l'avenir si son déclin se poursuit.

Quant au troisième enjeu, très important au niveau interne, ce dernier découle de la nature du système chinois, où le maintien de la légitimité du monopole du pouvoir par le Parti communiste se trouve au premier rang des priorités du pouvoir politique ; ce qui affecte en profondeur, tant la politique intérieure qu'extérieure, ainsi que la manière de se comporter et de prendre des décisions²¹⁹. Si nous nous interrogeons en termes de méthode, nul doute que le rôle du ministère des Affaires étrangères chinois ne va pas au-delà d'être un simple exécuter des décisions internes du Parti communiste. Nous pouvons généraliser notre affirmation à plus d'un niveau, des ambassadeurs du pays à l'étranger à son représentant au Conseil de sécurité et à l'Organisation mondiale du commerce. Il convient de noter ici que la personnalité du président et celle de son équipe dirigeante détiennent également une grande influence. Ainsi, nous percevons que l'activité politique internationale de l'actuel président diffère de celle de ses prédécesseurs, car ce dernier travaille de plus en plus à mettre la Chine sur le devant de la scène afin de montrer sa force, sa possession du pouvoir, ainsi que sur l'institutionnalisation et la restructuration de ses institutions, y compris étrangères. Cependant, l'effet qui découle de la nature du régime reste d'autant plus présent et autoritaire.

Dans le détail, une question se présente : quels sont les dangers imminents qui motivent la participation aux opérations de maintien de la paix afin de sécuriser ces dangers, bien sûr, d'un point de vue réaliste néoclassique basé sur la garantie de la sécurité nationale ?

²¹⁹ Jean-Pierre CABESTAN, « Chapitre 1. Le système politique chinois actuel : un équilibre autoritaire solide et durable », dans : *Demain la Chine : démocratie ou dictature ?* sous la direction de CABESTAN Jean-Pierre. Paris, Gallimard, « Le Débat », 2018, p. 25-63. URL : <https://www.cairn.info/--9782072787669-page-25.htm> (consulté le 08/07/22)

Nous évoquerons ces détails dans l'analyse dédiée à Xi Jinping, à savoir dans la section 2 de notre second chapitre.

B- Les OMP et la modernisation de l'armée chinoise à l'ère de la globalisation

Dans un contexte où le monde est en ébullition constante, posséder une armée solide, prête à tout moment et à toute éventualité est indispensable.

En effet, avec l'effondrement du mur de Berlin à la fin de 1989, une nouvelle ère s'est ouverte dans les relations internationales, avec l'espoir de la victoire des valeurs humaines, de libertés politiques et économiques, et ce qui aurait pu s'ensuivre en termes de paix et de liberté internationale dans les domaines culturel, économique et environnemental, mais aussi d'échanges, qui auraient pu améliorer la qualité de vie et la prospérité des êtres humains. Mais, malheureusement, cela ne s'est pas produit, car il s'est avéré que les résultats n'étaient pas aussi positifs que prévu. Ces résultats négatifs se manifesteront de différentes manières, notamment en termes de préoccupation sécuritaire résultant des zones d'instabilité et de troubles qui continueront à s'étendre au niveau mondial. Le risque de prolifération nucléaire s'est accru de manière sans précédent, allant de la préoccupation environnementale qui frappe aux portes d'un avenir morose, à une économie de crises successives²²⁰. La consommation excessive a accru la division du territoire entre son nord et son sud, et les crises de terrorisme et de violence qui en ont résulté, entraînant la crise culturelle. Tous ces phénomènes participent de l'anxiété résultant de la mondialisation, et conduite de manière choquante à un isolement sociétal effrayant nous renvoyant à des affrontements nationaux et religieux qui étaient censés avoir pris fin. Ainsi, au début du nouveau millénaire, des crises de différente nature ont

²²⁰ Corentin BRUSTLEIN, « Les espoirs déçus du désarmement nucléaire », *Études*, 2013/9 (Tome 419), p. 163-172. DOI : 10,391 7/etu.4193.0163. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2013-9-page-163.htm> (consulté le 08/07/22)

émergé en raison d'un ensemble de nouvelles variables résultant de l'ouverture économique et culturelle des frontières, du volume des médias et de l'information, de la technologie et des communications. Ces variables doivent être replacées dans le contexte des transformations géopolitiques de l'après-guerre froide, dont la plupart sont liées à la mondialisation, et qui sont apparues au niveau mondial comme un état d'instabilité complexe. Cela a conduit à un changement du concept traditionnel de crise.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la crise relève d'un concept marquant une différence entre les deux blocs ou les deux partis, qui par nature conduit à l'affrontement par la force. Pour l'instant, la crise se situe à plusieurs niveaux qui se chevauchent. Commencant au niveau national, elle se propage et prend la forme d'un désaccord ; après quoi, les parties au conflit passent en revue leurs différences. Vient ensuite l'étape de la solution, qui passe soit par la négociation, soit par la force. En ce qui concerne le niveau spatial, elle est soit interne et comprend à ce titre des manifestations populaires, des mouvements sociaux et des émeutes, conduisant à la guerre civile ; soit, elle est externe et se traduit par des affrontements entre États ou des groupes armés d'États.

Dans ce dernier concept, l'utilisation de la force militaire constitue un facteur clé dans la situation de crise où son exploitation et son investissement deviennent un élément décisif pour menacer et dissuader les concurrents. Ceci explique la dimension militaire de la crise. C'est-à-dire l'affrontement d'acteurs de diverses natures qui peuvent être des pays, des groupes, voire des ethnies... En somme, elle porte en elle le concept de guerre, dont les définitions ont varié depuis les temps anciens jusqu'à aujourd'hui. En tout état de cause, l'ONU maintient actuellement une classification des crises en quatre groupes de base : internes, internes institutionnalisés, entre états, extra systématiques. À ce propos, notons que les plus grands conflits de notre monde actuel sont les conflits internes qui engendrent le plus grand nombre de victimes et se concentrent surtout en Afrique et en Asie.

En conséquence, ces différents critères et définitions des crises ne modifient en rien la théorie de la possession du pouvoir par l'État, mais seulement ses aspects et ses modes d'utilisation. Selon les théoriciens de l'école réaliste, le pouvoir vient au premier rang des principaux facteurs affectant le système des relations internationales, car à travers la possession par l'État des éléments de pouvoir, ce dernier peut alors dicter aux autres ce qu'il veut en imposant sa volonté. La force constitue de ce fait un moyen de coercition qui pousse les autres à faire ce que veut le plus fort²²¹.

Il existe de nombreux types et de formes de pouvoir, politique, économique, social et militaire, et ce dernier découle de ce que l'État possède en termes de ressources naturelles, humaines, politiques et autres, et de la manière dont il les exploite à son profit pour atteindre ses objectifs. Ces facteurs de pouvoir constituent la base qui permet à l'État de se mouvoir dans son environnement proche et lointain. Cela résulte du fait que l'État s'appuie dans ses relations internationales et sa politique étrangère sur ce qu'il possède en termes d'éléments de pouvoir, puis sur sa capacité à activer ces éléments en termes de ressources et à les utiliser ensuite pour influencer l'environnement international et les autres États. Par conséquent, la présence de la force avec toutes ses composantes constitue une protection des intérêts nationaux de l'État, et là où son existence régit les relations de cet État avec les autres, et sur la base de ces relations entre États, le système global se forme et s'harmonise. Par conséquent, la force matérielle et ses composantes en termes de géographie, de population, d'économie et d'armée constituent l'élément principal du pouvoir de l'État²²² et font en sorte que les États se disputent sa possession.

²²¹221 Dario BATTISTELLA, « Chapitre 4. Le paradigme réaliste », dans, *Théories des relations internationales*, *op.cit*,

²²² Bernard VONGLIS, « « Etat » : définitions et réalités », *Pouvoirs dans la Caraïbe* [Online], 12 | 2000, en ligne depuis le 14 mars 2011, URL : <http://journals.openedition.org/plc/321> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/plc.321> (consulté le 08/07/22).

Par conséquent, le pouvoir n'est pas un avantage politique abstrait, mais plutôt le résultat de ressources matérielles, et surtout, il constitue un moyen et une fin en même temps.

Dans ce contexte, la force militaire aura de tout temps occupé une place privilégiée, car elle assure la protection du reste des capacités de l'État. D'une part, elle protège le territoire de l'État, ce qui conduit à la réalisation de la sécurité nationale, et d'autre part, elle permet d'atteindre l'équilibre et la dissuasion ; ce qui accroît le statut de l'État et son influence politique au niveau international et régional. C'est pourquoi les pays s'activent généralement à constituer une force militaire intégrée capable d'atteindre des objectifs nationaux et stratégiques. Qui plus est, la force militaire et la volonté de l'État de l'augmenter peuvent expliquer dans bien des cas l'orientation que certains États prennent au niveau de leur politique étrangère et l'ampleur de leur recours à la force. Ainsi, l'étude de l'armée de n'importe quel pays a toujours été un moyen fondamental de comprendre son hostilité et sa compétitivité au niveau international, voire l'étendue de sa barbarie et de son hégémonie.

Mais puisque les nouvelles crises mondiales se caractérisent par l'émergence d'un ensemble d'acteurs de plus en plus indépendants de l'État, cette prolifération entraîne entre autres une multiplication des crises au sein des États, et du fait de la transformation géopolitique induite par la mondialisation, la forme actuelle des conflits les place dans de nouveaux cadres, plus complexes. À ce propos, nous relevons que la nouvelle armée se caractérise par l'émergence de zones de conflit spécifiques dans lesquelles l'État peut se trouver en concurrence entre de nouvelles forces, où les dangers résultant du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive se sont multipliés, ce qui met l'ensemble de l'entité étatique en état de dispersion.

Dans ces conditions, et parallèlement à cette situation floue et préoccupante pour la sécurité mondiale, la communauté internationale s'emploie à renforcer la sécurité

collective²²³, à organiser la gestion globale des crises et à tendre vers une paix mondiale ; elle incite les organisations régionales à s'adapter à l'intervention obligatoire des non - acteurs internationaux, en particulier dans les zones d'instabilité mondiale. Mais cela ne saurait suffire pour les pays qui pressentent le danger existant. Ce qui les oblige à s'adapter à ses nouveaux défis, à développer et moderniser leurs armées et à anticiper les évolutions stratégiques résultant de changements soudains et transformations parfois totalement incompréhensibles au niveau international.

Bien que le nombre de guerres ait diminué, maintenant celles-ci sont devenues plus impitoyables et les civils en sont les principales victimes. D'autre part, le nombre de troubles internes (au sein de l'État) a augmenté de façon spectaculaire. Si la différence de modèle et la contradiction étaient à la base du différend soviéto-occidental pendant la guerre froide, d'autres défis apparaissent du fait de la raréfaction des matières premières, de la lutte pour les sources d'énergie et du contrôle des zones influentes impliquant de protéger les intérêts nationaux. Ainsi, des facteurs internes résultant de la mobilité des travailleurs entre les pays, des réfugiés et du terrorisme et des acteurs politiques non internationaux poussent les pays à investir de plus en plus dans la sécurité dans le domaine de l'espionnage et de la technologie ainsi que dans la défense de leurs frontières.

Comme d'autres pays, la Chine fait face à tous ces défis sans relâche avec une apparente fermeté. Étant donné que l'Asie, selon la structure géopolitique actuelle, est considérée comme l'une des zones où les problèmes se concentrent où les défis s'intensifient, l'empire du Milieu se trouve dans une confrontation plus difficile avec le nouvel ordre. Dans les faits, le côté militaire a toujours joué un rôle essentiel dans la construction chinoise et possède de nombreux éléments de la puissance militaire tels qu'une armée, un arsenal

²²³ Jean-Michel GUIEU, « Garantir la paix par la « sécurité collective » au XX^e siècle », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe [en ligne], ISSN 2677-6588, mis en ligne le 22/06/20, consulté le 28/09/2022.
Permalien : <https://ehne.fr/fr/node/12329>.

nucléaire et des connaissances techniques militaires. Nonobstant ce que nous avons mentionné, la possession du pouvoir reste une préoccupation fondamentale de tous les grands pays. Du fait de son exceptionnel statut de puissance montante ou plutôt de retour, il est urgent que les dirigeants chinois travaillent à construire sa force militaire parallèlement à son avancement international, mais sans perdre de vue qu'une telle politique pourrait entraîner un état de prudence internationale à son égard, dont elle souffre déjà, et c'est peut-être là l'un des enjeux le plus problématiques auquel elle est confrontée à ce stade. Effectivement, elle n'est toujours pas en mesure d'affronter des concurrents, notamment les États-Unis d'Amérique, qui appellent à un état d'extrême prudence avant d'obtenir la force nécessaire à une dissuasion complète.

C'est dans ces conditions que l'État chinois a entamé un processus d'acquisition de puissance dure en modernisant, développant et renforçant l'armée implacable, et qui varie des communications et de la technologie à la force spatiale²²⁴. Ainsi, les forces terrestres ont été réduites et transformées en une force plus professionnelle. Mais parallèlement au travail de développement d'un soft Power qui n'en est pas moins dangereux et important, la politique chinoise vise à détourner l'attention internationale de la renaissance chinoise et non à soulever des préoccupations régionales et internationales. À ce titre, l'état chinois développe des opérations humanitaires et de secours en participant aux opérations de maintien de la paix sous l'aile des Nations Unies, en établissant une théorie de la sécurité collective participative dans sa région, en s'engageant dans des entraînements et de manœuvres conjointes et en coopérant avec d'autres armées²²⁵.

²²⁴ Tai Ming CHEUNG, « La Chine, superpuissance militaire émergente : enjeux géostratégiques et économiques », *Revue Défense Nationale*, 2018/6 (N° 811), p. 104-110. DOI : 10,391 7/rdna.811.0104. URL : <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2018-6-page-104.htm> (consulté le 09/07/22).

²²⁵ Valérie NIQUET, « La puissance militaire chinoise. Puissance réelle ou illusion de puissance ? », dans : Thierry de Montbrial éd., *Ramses 2015. Le défi des émergents*. Paris, Institut français des relations internationales, « Ramses », 2014, p. 150-155. DOI : 10,391 7/ifri.demon.2014.01.0150. URL : <https://www.cairn.info/--9782100717330-page-150.htm> (consulté le 09/07/22).

Concernant l'influence du commandement interne, cette tendance est actuellement solidement ancrée en la présence du président Xi Jinping et de son équipe dirigeante, qui travaillent à acquérir et à mettre en valeur le pouvoir, dans la quête de présenter un message dissuasif clair visant à protéger la Chine dans son repositionnement mondial, à sécuriser son nouveau positionnement régional, à obtenir une puissance mobile externe pour protéger ses intérêts lointains et à sécuriser les corridors d'importation et d'exportation, et surtout à protéger son initiative exceptionnelle que représente l'initiative la ceinture et la route.

Dans la pratique, cela découle de la stratégie d'acquisition et de construction d'un pouvoir intelligent du président Xi Jinping, dont il a fait l'un de ses objectifs les plus importants et qui s'incarne dans deux objectifs clairement définis : la poursuite du régime par la coercition et la répression internes, et la sécurisation de l'étendue externe nécessaire pour assurer l'expansion et le contrôle²²⁶. Ce vaste programme aura commencé avec le processus de restructuration de l'armée, à travers lequel les dirigeants chinois espèrent obtenir des gains internes représentés par leur contrôle et ainsi assurer la continuité du régime existant à travers celle-ci. À cette fin, les dirigeants du parti doivent se concentrer sur les chefs militaires et continuer à moderniser l'armée pour accroître la dissuasion, comme les missiles intercontinentaux et les armes nucléaires, puis acquérir une puissance navale suffisante pour garantir une force de débarquement externe capable de protéger les voies maritimes et les initiatives économiques.

Cette armée serait donc utilisée pour la protection extérieure et la dissuasion, ainsi que pour l'expansion régionale et la constitution d'une force de débarquement extérieure, le tout dans le cadre d'une politique pragmatique basée sur le polissage de son image

²²⁶ Jean-Philippe BEJA, « La Chine de Xi Jinping : en marche vers un fascisme à la chinoise ? », *Pouvoirs*, 2019/2 (N° 169), p. 117-128. DOI : 10,391 7/pouv.169.0117. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2019-2-page-117.htm> (consulté le 09/07/22).

extérieure par des opérations de maintien de la paix et des exercices conjoints dans le but de détourner l'hostilité des grands pays envers la Chine et fermer les yeux sur son ascension. Tout cela intervient au milieu de la politique de retour à la force choisie par le président Xi et dirigée vers l'intérieur et l'extérieur, qui semble être en progrès continus et s'accélérer²²⁷.

§3- Les OMP dans la diplomatie chinoise : une quête de légitimité internationale

Les opérations de maintien de la paix dans le cadre de la diplomatie chinoise se situent à deux niveaux :

- ✓ Les opérations de maintien de la paix font partie du multilatéralisme chinois ;
- ✓ Les opérations de maintien de la paix font partie de la diplomatie militaire chinoise ;

L'objectif d'obtenir une légitimité par le biais des opérations internationales chinoises de maintien de la paix s'inscrit dans deux directions, qui relèvent toutes deux de la *realpolitik* chinoise :

- 1- Le premier vise à acquérir une légitimité internationale assurée par des opérations de maintien de la paix à un coût relativement bon marché, et ainsi couvrir sa croissance et la pacifier en apparaissant comme un État responsable devant le monde développé (étant donné que le monde actuel évalue la légitimité en apparaissant en tant qu'État responsable)
- 2- Le second en tant que pays non colonial face au monde en voie de développement, c'est-à-dire un pays camarade au tiers monde qui les offre le soutien.

²²⁷ GENG Judith, YANG Mei, « La nation chinoise de Xi Jinping. Quelle communauté de destin ? », *Esprit*, 2020/12 (Décembre), p. 69-76. DOI : 10,391 7/espri.2012.0069. URL : <https://www.cairn.info/revue-esprit-2020-12-page-69.htm> (consulté le 09/07/22).

Dans cette perspective, La Chine travaille à acquérir une légitimité par la diplomatie des grands pays.

A- La diplomatie chinoise d'un grand pays et la légitimité

La notion de « légitimité internationale » implique l'adhésion à un ensemble de principes et de lois qui régissent et dirigent les relations internationales par le biais des Nations Unies et des recommandations émises par ses organes chargés de maintenir la paix et la sécurité mondiales, au premier rang desquels le Conseil de sécurité des Nations Unies²²⁸.

La légitimité est la description de tout système basé sur des fondements juridiques, moraux, de valeurs autour desquels se tient le consensus d'un groupe particulier ou de la plupart de ses membres, compte tenu de ce qui les unit à ces fondements et de l'équité et de la justice qu'ils offrent dans la régulation des transactions entre eux et la protection de limites minimales de droits pour chacun d'eux.

La légitimité internationale, telle qu'elle est appréhendée aujourd'hui, trouve son fondement dans la nature consensuelle et contractuelle des lois internationales, qui s'exprime dans les traités et conventions internationaux que les États adoptent, acceptent et s'engagent à mettre en œuvre, étant donné que l'État demeure le principal interlocuteur du droit international public.

Certains juristes de droit et de science politique n'hésitent pas à s'interroger sur l'origine de la légitimité, y compris en ce qui concerne la légitimité internationale²²⁹.

²²⁸ Ward THOMAS, « Chapitre 14. La légitimité dans les relations internationales dix propositions », dans : Gilles Andréani éd., *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, p. 359-382. DOI : 10,391 7/scpo.andre.2013.01.0359. URL : <https://www.cairn.info/--9782724612424-page-359.htm> (consulté en ligne le 06/07/22).

²²⁹ Denis BARANGER, « Les fondements de la légitimité », dans : Denis Baranger éd., *Le droit constitutionnel*. Paris cedex 14, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2013, p. 71-82. URL : <https://www.cairn.info/--9782130619765-page-71.htm> (consulté en ligne le 06/07/22).

À titre d'exemple, la légitimité internationale issue de la Seconde Guerre mondiale a été créée par la victoire de ces puissances et leur hégémonie sur la scène internationale.

Le monde a connu de nombreuses guerres et deux d'entre elles de nature mondiale qui ont eu lieu dans la première moitié du XXe siècle, ont engendré des effets tragiques sur le plan humain et matériel²³⁰. À la lumière de cela, l'impératif de rechercher un mécanisme international pour assurer une paix durable et développer les outils appropriés pour empêcher la répétition de la tragédie de la guerre mondiale est apparu.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), un nouvel ordre international émergera qui sera formulé par les pays vainqueurs (les pays alliés). Il sera basé sur la nécessité de maintenir la paix internationale et l'inévitabilité de gérer le différend entre les deux principaux pôles produits par la nouvelle équation internationale, à savoir le camp occidental dirigé par les États-Unis et le camp oriental dirigé par l'Union soviétique.

La course au leadership mondial et la dissonance idéologique flagrante entre les deux camps annonçaient la possibilité d'une nouvelle guerre. Le progrès technologique et scientifique, ses effets destructeurs révélés par la guerre confirmaient qu'une nouvelle guerre serait dévastatrice, notamment avec le développement de l'énergie nucléaire qui constitue une arme de destruction massive.

Pour juguler de telles éventualités, la décision des grandes puissances s'est accordée sur la mise en place d'un arsenal juridique et structurel de maintien de la paix, qui a abouti à une légitimité en vertu de l'affiliation du reste du monde aux cadres et aux accords

²³⁰ François-Georges DREYFUS, « Chapitre VI - Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale : la guerre froide et la division de l'Europe », dans : Georges Livet éd., *Histoire générale de l'Europe (3). L'Europe de 1789 à nos jours*. Paris cedex 14, Presses universitaires de France, « Hors collection », 1980, p. 411-421. DOI : 10,391 7/puf.livet.1980.02.0411. URL : <https://www.cairn.info/--9782130355816-page-411.htm> (consulté en ligne le 08/07/22).

régulant cette nouvelle réalité internationale dans laquelle l'État a émergé comme unité de base dans le système international.

Toutefois, il est à noter que la légitimité internationale dépend des organes du système international pour mettre en œuvre ses décisions et incarner leurs positions sur les questions soumises à la communauté internationale. Son cadre organisationnel le plus important est l'ONU et le Conseil de sécurité, qui émet des décisions exprimant la position de la communauté internationale. Cependant, les limites de l'intervention de la communauté internationale par la force pour imposer ses décisions restent limitées par le contenu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui établit des contrôles pour l'usage des forces armées sous couvert de la légitimité internationale.

En effet, les résolutions du Conseil de sécurité ne sont efficaces que si elles sont appuyées par neuf des quinze membres du Conseil²³¹, à la condition supplémentaire qu'aucun des cinq membres permanents ne s'oppose à la résolution. Ici émerge le problème des puissances victorieuses poursuivant en quelque sorte la guerre en monopolisant la réalité et l'avenir de la communauté internationale.

C'est dans ces conditions qu'il importe de s'interroger sur le rapport entre le droit international et la légitimité ?

Manifestement, le droit international est le cadre juridique le plus important pour la légitimité internationale, et de sa base juridique découle l'obligation de se soumettre à la communauté internationale. Ici se pose le problème de l'hétérogénéité de la communauté internationale avec de nombreuses origines ethniques, culturelles et religieuses plurielles et divergentes jusqu'à la contradiction. Et par conséquent, la grande injustice faite à divers groupes de cette société qui étaient absents lors de la formation de l'arsenal juridique

²³¹ Chartes de l'ONU, Chapitre V : Conseil de sécurité, article 27, paragraphe 2.

international dans ses phases initiatiques ; la majorité des pays du monde n'avaient aucune chance d'y participer du fait de leur marginalisation.

De cette façon, les exigences du droit international ont été le plus souvent issues d'un seul arrière-plan civilisationnel, c'est-à-dire occidental, avec ses diverses branches, et ont négligé les spécificités morales, de valeur et religieuses du reste de nombre de pays du monde.

En sus de cette dimension, nous constatons que la légitimité internationale sert les agendas politiques des puissances dominantes. Ce qui n'est guère surprenant si l'on tient compte du fait que ces puissances ont établi le système international pour servir leurs intérêts et consolider leur hégémonie sur le monde de manière pacifique avec des différences et des ambitions divergentes.

En outre, la légitimité internationale n'a pas réussi à atteindre des niveaux minimaux de justice dans un certain nombre de questions internationales, en l'occurrence la question palestinienne ; un exemple illustrant la prévarication de cette légitimité internationale à faire appliquer ses décisions, tandis qu'Israël fait preuve d'intransigeance dans sa mise en œuvre. Celle-ci ne manque pas une occasion d'exprimer son mépris à son égard, bénéficiant du généreux soutien des États-Unis et des puissances occidentales au niveau international²³².

Le régime d'apartheid en Afrique du Sud, le cas algérien et la guerre du Vietnam ont également été des manifestations plus ou moins sordides de cet échec flagrant, moral et éthique. Bien auparavant, le phénomène du colonialisme et sa continuation sous le

²³² Dana ALLIN et Steven SIMON, « Comprendre le soutien des États-Unis envers ISRAËL », disponible sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/AFRI%2025.pdf> (consulté le 06/07/22).

nouveau système international après la Seconde Guerre mondiale ont également été le signe d'un grand échec.

À cet égard, nous mentionnerons la crise syrienne illustrant l'incapacité chronique de la communauté internationale à la résoudre, malgré dix années sanglantes au cours desquelles plus du quart d'un million de personnes auront été tuées, dont nombre de civils, et une dizaine de millions de Syriens déplacés²³³. Nul doute que la Russie fera tout pour empêcher une résolution du Conseil de sécurité sur la Syrie et refusera même de renvoyer le dossier syrien à la Cour pénale internationale²³⁴.

Dans un tel contexte, comment la Chine harmonise-t-elle sa diplomatie de sorte à cadrer avec la légitimité ?

À partir des années 2000, la Chine a commencé à « bonifier » sa politique en tant que grand pays en faisant preuve d'un activisme diplomatique tous azimuts. Sa croissance économique et commerciale rapide l'a mise au sein d'évènements internationaux, lui conférant ainsi un pouvoir d'une influence considérable dans de nombreuses parties du monde. Pour poursuivre ce processus de croissance et pour conserver cette stabilité économique, la Chine a adopté une diplomatie d'harmonisation pragmatique par excellence.

Après avoir été confrontée à la crise économique asiatique en 1997, et avec son engagement croissant durant ces dernières années aux OMP et les aides apportées aux victimes du tsunami en 2004, la nouvelle politique chinoise s'est affirmée. De surcroît, à

²³³ Banque mondiale, « Les dégâts provoqués par la guerre en Syrie sont massifs, mais le pire est probablement à venir », publié en ligne le 10 juillet 2017, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2017/07/18/the-visible-impacts-of-the-syrian-war-may-only-be-the-tip-of-the-iceberg> (consulté le 06/07/22).

²³⁴ Le monde, « Syrie : la Russie continue de s'opposer aux actions de l'ONU », *Le Monde*, 17 novembre 2017, https://www.lemonde.fr/syrie/article/2017/11/17/syrie-comment-la-russie-s-oppose-aux-actions-de-l-onu-depuis-six-ans_5216435_1618247.html (consulté le 06/07/22).

l'occasion du troisième sommet sino-africain qui s'est tenu à Pékin en novembre 2006, la Chine a démontré sa capacité grandissante à soutenir les pays les moins développés, particulièrement en Afrique (3 milliards de dollars de prêts et 2 milliards de crédits d'achat préférentiels en 2007-2009)²³⁵.

La Chine exerce par voie de conséquence cette politique au plan international avec ses partenaires principaux (UE, Russie, États-Unis) et au niveau régional avec les puissances qui l'entourent. En outre, et ce depuis quelques années, l'on ne peut que remarquer le développement d'une diplomatie de plus en plus sophistiquée avec l'émergence d'un « soft Power » chinois. Cette nouvelle situation qui marque une évolution et une amélioration de la diplomatie chinoise montre que Pékin va être de plus en plus présente sur la scène internationale comme un grand pays. Ses actions lui confèrent dès lors, une légitimité au plan international.

Par ailleurs, la Chine continue à jouer la carte de l'ONU comme une carte qui assure la légitimité de ses relations internationales. À ce titre, elle aura joué un rôle important dans la gestion de crises du Congo, de Corée et de Soudan d'autre part, elle s'est érigée en médiateur dans les crises du Zimbabwe et de Myanmar.

Clairement, la Chine cherche à s'inscrire au sein des organisations internationales et à y acquérir au sein une position influente, en établissant des relations équilibrées avec les puissances internationales, afin de juguler la puissance américaine de l'extérieur. Ainsi, l'accession à l'OMC en décembre 2001 relevait pleinement de cette nouvelle diplomatie.

À ce propos, notons qu'en 2012, 16 % des importations de l'UE provenaient de la Chine et 9 % de ses exportations concernaient la Chine ; le déficit commercial de l'UE était

²³⁵ Jean-Pierre CABESTAN, « La politique étrangère chinoise : une Chine sans ennemis n'est pas forcément une Chine rassurante », *Hérodote*, 2007/2 (n° 125), p. 17, DOI : 10,391 7/her.125.0011. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-2-page-11.htm> (consulté le 06/07/22).

87,5 milliards dollars. Certes, la question des droits de l'homme et le problème tibétain ne simplifient pas l'amélioration de la confiance entre les deux, mais la Chine exploite très bien l'incapacité de l'UE à adopter une attitude unifiée en face de ces crises.

Avec la Russie, les relations restent de nature militaire par excellence, car Moscou représente le premier fournisseur des armes à la Chine²³⁶. Des manœuvres communes ont été organisées plusieurs fois, comme en 2006 et 2007. Les plus récents étaient en Juillet 2023 dont les marines chinoise et russe ont entamé de vastes manœuvres en mer du Japon sous le slogan de la protection des voies maritimes stratégiques, dans le but de renforcer la coopération maritime entre les deux pays. A cette occasion les deux pays ont déployé plus de 10 navires et 30 avions dans la région centrale de la mer du Japon, où les manœuvres auront lieu, et un système conjoint de commandement et de communication a été mis en place pour assurer la coordination entre les unités de combat pendant les exercices.

D'un autre côté, Pékin s'efforcera de contenir de l'intérieur la puissance américaine dans sa propre périphérie. Cette stratégie l'a conduit à sa forte inscription dans les organisations et la Chine a privilégié le dialogue régional. À ce titre, elle cherchera à améliorer ses relations avec les États voisins comme le Japon entre 2001 et 2004, et l'Inde à partir de 2000, et ce, malgré les obstacles qui se présentent en raison des problèmes frontaliers avec New Delhi et des litiges concernant les îles Diaoyus (Senkakus) avec Tokyo.

Toujours dans cette perspective, en lançant en 2003 une négociation régionale sur la question du nucléaire en Corée du Nord, la Chine a mis en place un forum de concertation

²³⁶ Constantin MAKIENKO, « Les ventes d'armes de la Russie à la Chine. Aspects stratégiques et économiques », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2003/2 (n° 1032), p. 29-38. DOI : 10,391 7/cpe.032.0029. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2003-2-page-29.htm> (consulté le 07/07/22).

qui lui a permis de prendre une position incontournable concernant la sécurité de la Corée et de son entourage en général.

Ces relations multilatérales concernent aussi l'Asie du Sud-est. En ce sens, La Chine a renforcé les liens avec les pays de l'ASEAN, dans le domaine commercial, politique, culturel et même touristique, et un accord de partenariat a été signé en 2003. Pareillement, La Chine est devenue un membre du forum régional asiatique de l'ASEAN, qui a été mis en place pour débattre de la sécurité de la zone de sud-est de l'Asie.

Notons que l'émergence chinoise a eu des effets plutôt bénéfiques sur le processus de régionalisation et d'interdépendance des économies de la région de l'Asie de l'Est et de Sud-est. Effectivement, les échanges intra-asiatiques ont considérablement augmenté depuis 10 ans.

Cette croissance économique et cette diplomatie de pourtour ont favorisé le rapprochement entre les pays de la région. Ainsi, la Chine a accepté en 2002 de discuter des différends de souveraineté concernant les îles Paracels et Spratly, dans la mer de Chine méridionale, mais évidemment sans pour autant changer ses propres revendications. Dès 2004, les relations Chine-ASEAN étaient en pleine évolution, et contribueront à la création d'une zone de libre-échange, accélérée par un commerce bilatéral de plus de 150 milliards de dollars²³⁷. Toujours dans cette même tendance, La Chine participe aujourd'hui aux Sommets de l'Asie de l'Est, et de l'Association d'Asie de sud pour la coopération régionale (SAARC) comme observatrice, mais aussi : l'ASEAN +3, l'OCS, Shangri-Le dialogue, l'accord de libre-échange Chine-ASEAN, l'APEC.

Concomitamment, avec les états membres qui sont la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, Pékin joue la carte de multilatéralisme en Asie centrale, en

²³⁷ Centre Asie Ifri. La Chine nouvel acteur du système multilatéral. Compte rendu de séminaire « China : a new player in the multilateral system » 18 avril, Ifri, Paris.

ouvrant l'organisation de coopération de Shanghai aux plus grands nombres d'observateurs comme le Pakistan, l'Inde, l'Iran, et la Mongolie. L'OCS joue un rôle d'une importance majeure dans le domaine de sécurité à travers une lutte plus efficace contre le terrorisme, en échangeant des informations et par l'organisation de manœuvres militaires communes (bilatérales dans un premier temps avec les Kirghizes, puis avec les Russes, et multilatérales en 2007 avec les Russes et les Kazakhs. Son action prévaut aussi dans le domaine de l'économie, à travers les partenariats entre ses membres et à travers le rôle que la Chine joue pour faciliter la coopération entre ses membres et l'ASEAN, particulièrement dans le domaine pétrolier.

Ainsi, ses Relations multilatérales avec les autres pays du monde lui permettent d'assurer sa dépendance économique extérieure.

Pour sécuriser sa dépendance économique, la Chine a mis en place, à travers l'investissement et le commerce, un réseau de coopération avec les pays d'Afrique, du Moyen-Orient, et d'Amérique latine, qui sont aussi des sources énergétiques pour les États-Unis et le monde développé, à divers degrés.

Dans ces régions, Pékin a choisi des partenaires privilégiés en raison de leurs poids régionaux ou de leurs ressources minérales et énergétiques, ou bien pour les deux raisons, tout en prolongeant sa diplomatie de grand pays pragmatique en adoptant le principe de multipolarité.

En Amérique de sud, quatre pays sont privilégiés par les Chinois : le Brésil, avec lequel les échanges sont multiformes (soja, bois, aéronautique, pétrole, nucléaire), l'Argentine pour ses céréales ; le Chili pour son cuivre, indispensable à l'industrie électronique chinoise, et le Venezuela pour son pétrole.

Au Moyen-Orient, d'étroites relations lient paradoxalement la Chine à l'Arabie saoudite et à l'Iran, qui sont ses deux fournisseurs essentiels du pétrole. De même avec l'Égypte, qui lui assure un accès important à l'ensemble des États arabes, et avec Israël par le développement d'une coopération militaire qui inquiète les États-Unis, qui cherchent à la contenir.

Concernant l'Afrique, ses principaux partenaires sont l'Afrique du Sud, le Nigéria, l'Angola et le Soudan où elle a e jouera un rôle important durant la crise du Darfour en raison de leurs importantes fournitures en hydrocarbures²³⁸.

Néanmoins, la meilleure image du multilatéralisme chinois est représentée par la participation de la chine à la fondation et les travaux de la BRICS avec le Brésil, la Russie, l'Inde et l'Afrique du Sud. Cette organisation joue un rôle économique majeur aujourd'hui avec un futur politique qui reste toutefois mystérieux.

Parvenus à ce stade de notre thèse, il importait de nous interroger et de savoir : comment les OMP peuvent-elles être un instrument de la diplomatie militaire chinoise ?

B- Les OMP : un outil simple pour la résolution des litiges

Nul doute que la politique étrangère chinoise à l'égard des OMP a considérablement changé depuis son adhésion à l'ONU tout en suivant la trajectoire qu'elle s'est fixée. Concrètement, la RPC dispose de la plus grande force armée du monde, notamment l'Armée populaire de libération (APL), créée en 1927 et constituée lors de la guerre civile chinoise. Cette armée modernisée comprend : La Marine de l'Armée populaire de libération (MAPL), la Force aérienne de l'Armée populaire de libération (FAAPL) et l'Armée de terre. Nonobstant l'expérience de la guérilla acquise durant une vingtaine d'années

²³⁸ Centre Asie Ifri. La Chine nouvel acteur du système multilatéral, compte rendu de séminaire « China : a new player in the multilateral system ». *Op.cit.*

contre le Parti nationaliste chinois et contre les Japonais, l'APL n'a jamais été éprouvée explicitement parlant dans le cadre d'une guerre conventionnelle.

Réticent initialement à toute action en rapport avec les OMP, dès les années 1980, Deng Xiaoping optera pour un nouveau paradigme de développement et de progrès économique.

Au XXI^e siècle, la Chine a continué à se montrer comme une puissance responsable et non comme une menace, soucieuse du développement pacifique. Son comportement face aux OMP dès les années 2000 témoigne de sa volonté de coopérer et d'œuvrer aux objectifs fixés par l'ONU en la matière. En s'efforçant de projeter l'image d'une puissance responsable, favorable au développement par le respect des principes westphaliens, la Chine se sert du maintien de la paix pour confirmer son aura. L'utilisation de l'expression « puissance responsable » lui permet de redéfinir son rôle à l'aune d'autres États lui procurant des avantages clés. En ce sens, elle est capable de définir proactivement le cadre du discours sur son rôle dans le contexte du maintien de la paix et de modifier les perceptions et ce qui est attendu d'elle dans le cadre des OMP.

Pareillement, cette puissance responsable met en évidence la Chine comme étant une grande puissance exceptionnelle, qui se concentre sur le développement pacifique, et son intention de ne pas désintégrer l'ordre politique international à seule fin de ses intérêts nationaux. En effet, cette légitimité internationale vient supplanter toute appréhension liée aux événements de la place de Tiananmen (que nous évoquerons ultérieurement), les dossiers des droits de l'homme : le Tibet – les libertés – la province du Zhejiang et le dossier des ouïghours.

Au bout du compte, les autorités chinoises ont pris conscience qu'il fallait développer leur propre « soft Power », pour d'une part répondre à la théorie de la menace chinoise et pour mettre en valeur leur politique pacifique qui montrerait au monde un aspect acceptable,

raisonnable et responsable, et d'autre part, occuper progressivement ce créneau abandonné par l'administration américaine depuis Bush. Ainsi, de l'OMC à l'ONU, la Chine utilise son soft Power pour obtenir ce qu'elle veut au lieu d'utiliser le hard Power. Pour soutenir cette politique « pacifique », Pékin a développé des outils de son *soft Power* privilégiant quatre domaines pour l'exercer :

Une diplomatie publique étoffée de discours officiels très révélateurs englobants des thèmes restreints, mais remarquables : comme la multipolarité ou le nouveau concept de sécurité ayant pour but d'assurer un règlement pacifique des conflits internationaux, l'utilisation de l'émotion comme, l'évocation de l'histoire et le rappel du soutien chinois au mouvement non-alignés de Bandung pour séduire le continent africain.

La participation active et l'insertion dans les instances internationales à travers la promotion du multilatéralisme.

La mise en avant de la culture chinoise : aujourd'hui la langue, la cuisine, la médecine traditionnelle, le cinéma chinois (surtout en Asie du Sud-est), la musique pop, les arts contemporains, la mode, etc. sont diffusés mondialement grâce à un réseau de plus de 300 Instituts Confucius dans environ 80 pays.

La communication et « **the public diplomacy** » visent à conquérir les citoyens du monde entier à travers le développement de médias chinois à diffusion internationale (CCTV, Xinhua, People's Daily) en réalisant **une info sphère** au service de l'image chinoise. Pour renforcer le poids médiatique et diplomatique de Pékin internationalement, cette stratégie recourt aussi à des « vitrines » comme les Jeux olympiques de 2008 ou l'exposition universelle de Shanghai pour montrer une image positive de la Chine au monde entier²³⁹.

²³⁹ Barthélémy COURMONT, *Chine : la grande séduction : essai sur le soft Power chinois*, Paris, Choiseul, 2009, p 70.

Toutefois, la stratégie de la puissance chinoise ne saurait se résumer à *du soft-Power*. Dans un sens plus large, la Chine s'inscrit dans le concept de *smart-Power*, c'est-à-dire le recours de tous les moyens dont dispose un État, pour atteindre sa « grande stratégie ». *Le smart Power* combine les attributs du *soft Power* et du *hard-Power* pour mener une stratégie gagnante dans les relations internationales. Au-delà du *smart-Power*, l'attitude de la Chine peut aussi être qualifiée de *soft-balancing* ou bien de « *jeu diplomatico-stratégique* », c'est-à-dire une stratégie d'influence qui fait appel à la diplomatie, aux institutions internationales, au droit international et aux pressions économiques.

Nul doute dans ces conditions que La RPC affiche aujourd'hui une adhésion aux principes humanitaires occidentaux, car elle participe de plus en plus activement à des missions d'aides humanitaires, envoie de l'aide dans des régions nécessiteuses et apporte son soutien aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Un constat : Pékin fournit le plus gros contingent de soldats pour des missions de maintien de la paix des Nations Unies de tous les membres du Conseil de sécurité²⁴⁰.

²⁴⁰Eric Follath. China's Soft Power Is a Threat to the West. ABC news. http://abcnews.go.com/International/chinas-soft-power-threat-united-states/story?id=11277294#.UOlye2_qm9s

Chapitre II: La justification de la participation chinoise dans les opérations de maintien de la paix ; vers la réaffirmation de la puissance chinoise

Dans ce chapitre nous expliquerons le facteur causal qui illustre la phase de la participation chinoise dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, sur la base de preuves historiques, et de motifs de réalisme politique, dont les plus importants sont l'intérêt national de la Chine, la sécurité stratégique et l'équilibre des forces.

Suite à son admission ultérieure aux Nations unies, la Chine modifiera son comportement en termes d'opérations et elle cessera d'attaquer les OMP, mais sans s'y engager, en adoptant une politique basée sur la non-ingérence. Ce n'est que par la suite, en raison de l'hostilité sino-soviétique et sino-américaine, que la Chine s'est retrouvée dans une position de semi-isolement et donc davantage dans le besoin de s'engager dans la vie politique internationale pour sortir de cette marginalisation. Ce contexte l'incitera à poursuivre sa diplomatie multilatérale et à s'engager de plus dans les organisations internationales, ce qui la conduira à un changement d'attitude vis-à-vis des opérations de maintien de la paix en optant pour la première fois pour une politique de coopération.

Après l'effondrement de l'Union soviétique, la situation mondiale changera en raison de l'effondrement du bilatéralisme international et de la croissance du rôle commercial de la Chine et de sa transformation en deuxième économie mondiale. La Chine s'est ainsi retrouvée de plus en plus impliquée dans la politique mondiale et en tant que grande puissance commencera à se chercher un rôle à part entière. En participant pleinement aux opérations de maintien de la paix, elle va devenir, dès le début du deuxième millénaire, l'un des pays les plus impliqués dans les opérations, affirmant ce concept de puissance responsable si important pour son image internationale.

La dernière évolution de la politique chinoise en matière d'opérations de maintien de la paix va intervenir avec l'accession à la présidence du Xi Jinping en 2013, et le lancement de la politique d'engagement total dans les opérations de maintien de la paix et la création de régiments spéciaux dans l'armée chinoise pour cette mission en 2017.

Tel est le résultat de la nouvelle politique chinoise qui se base sur la vision de Xi Jinping d'une Chine responsable, superpuissante et concurrente mondiale des grands pays. La vision de Xi Jinping va amener la Chine à sa position mondiale grâce à son initiative économique massive concernant la ceinture et la route (one belt one Road). Politiquement, celle-ci va s'engager davantage dans la politique multilatérale, y compris avec l'ONU et dans les opérations de maintien de la paix internationale, pour limiter l'influence occidentale à l'échelle mondiale par le biais d'institutions mondiales. Mais sans pour autant entrer dans des confrontations directes.

Tel est le résultat de la nouvelle politique basée sur la vision de Xi Jinping de la Chine en tant que grande puissance responsable et en tant que concurrent mondial des grands pays.

Ainsi Pékin s'engage davantage dans la diplomatie multilatérale, y compris avec les Nations Unies dans ses opérations de maintien de la paix internationale, afin de limiter l'influence occidentale à l'échelle mondiale par le biais des institutions internationales, et ce sans s'engager dans des confrontations directes.

Cette étape soulève néanmoins de grandes questions sur l'intention réelle de la Chine de déployer ses forces de manière élargie à l'échelle mondiale, ce qui donne l'impression d'une volonté de contrôler et de s'étendre à l'échelle internationale, ainsi que de se positionner dans une nouvelle identité en tant que superpuissance. En procédant de cette façon, la Chine est devenue aujourd'hui relativement le pays le plus impliqué au niveau

mondial dans les missions de maintien de la paix de l'ONU en termes de financement et de participation des forces.

En nous basant sur ce contexte, ce chapitre sera divisé en trois sections, comme suit :

- La section 1 : nous établirons et nous expliquerons le facteur causal de la phase de la coopération de la Chine aux opérations, puis dans la phase de sa participation à celles-ci.
- La section 2 : nous démontrerons et analyserons la phase de l'engagement total de la Chine aux opérations
- La section 3 : nous expliciterons les raisons qui ont conduit à la participation de la Chine à la mission de la FINUL au sud du Liban en tant qu'étude de cas.

Section I: La Chine, de la non-interférence à la participation aux OMP

Comme nous l'avons précédemment mentionné, l'objet de cette section sera de justifier et d'expliquer le facteur causal de la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix, après avoir analysé les facteurs essentiels qui ont contribué à l'hostilité et aux changements de paradigme dans la politique étrangère chinoise au sujet du maintien de la paix de l'ONU.

En effet, et comme déjà nous l'avons évoqué, l'intérêt national caractérisé par la sécurité et l'identité de la Chine ont contribué à influencer ce changement de politique en faveur du maintien de la paix. Cette réorientation de sa politique est déclinée en quatre phases par Yongjin Zhang²⁴¹ qui nous explique comment la politique étrangère chinoise a changé.

La première phase (1950-1971) est perçue comme une période d'opposition de tous les efforts de maintien de la paix de l'ONU, car l'idéologie communiste chinoise constituait le facteur dominant. Ces facteurs d'identité nationale ont créé des menaces politiques externes qui vont contraindre le Parti communiste chinois à changer de politique. Au fur et à mesure que la situation politique s'adaptait aux politiques changeantes, la Chine deviendra moins hostile aux opérations de maintien de la paix de l'ONU au cours de la deuxième phase (1971-1981) qui est considérée comme une période de non-ingérence, car la Chine va davantage s'intégrer dans la politique mondiale en siégeant notamment au Conseil de sécurité de l'ONU. Cependant, elle était limitée par sa situation sécuritaire liée aux conflits d'intérêts entre les États-Unis et l'URSS qui l'ont isolée. Une situation qui va la conduire à créer des institutions de sécurité supplémentaires pour protéger ses

²⁴¹ Zhang YONGJIN, « China and UN Peacekeeping: From Condemnation to Participation », *International Peacekeeping Journal*, volume 3, issue 3, 1996, p.3.

intérêts. Cela lui a permis de passer d'une position de non-ingérence à la troisième phase (1981-1988) dite de coopération en matière de maintien de la paix de l'ONU. »

Du fait que son statut s'améliorerait et que ses intérêts dans le monde s'ajustaient, la Chine devait prouver qu'elle était une puissance responsable. C'est dans cette perspective qu'elle passera à la coopération dans la quatrième phase (de 1988 à nos jours), dite de participation au maintien de la paix de l'ONU.

Il est vrai que les progrès de l'économie chinoise et son assurance croissante auront donné au Parti communiste chinois, l'élan nécessaire pour démontrer que la Chine est une grande puissance capable de soutenir les institutions établies tout en réduisant l'impact de la puissance occidentale au sein de l'ONU. Pour ce faire, elle aura œuvré par des actions visibles (que nous mettrons en évidence) pour une plus grande coopération au sein des organisations et des institutions de maintien de la paix de l'ONU.

Dans ce sens, nous n'analyserons que les trois dernières phases, en mettant en évidence les preuves et les motivations de sa non-ingérence (§1) dans les OMP, les motifs et les assurances de sa coopération au bon fonctionnement des OMP (§2) et enfin, les éléments probants de son entière participation à celles-ci (§3).

§1- La phase de non-ingérence (1971-1981) : un prélude à une collaboration pérenne.

Pour mieux cerner, justifier et illustrer la phase de non-ingérence et son changement progressif d'idéologie en ce qui concerne les OMP, il nous est paru essentiel de retracer l'histoire de la Chine à l'ONU (A), sa conception primaire des OMP (B) et sa participation au vote de 1980 des Nations Unies pour le maintien de la paix, comme une volonté d'intégration (vision réaliste, intérêt germant et visant à redonner à la Chine, la place qu'elle mérite) (C)

A- L'histoire de la Chine à l'ONU

L'adhésion de la Chine à l'ONU procède de la Résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée en 1971, par laquelle la République populaire de Chine devient membre à part entière de l'ONU²⁴². Cependant, son histoire avec les Nations Unies est émaillée de plusieurs évènements. En effet, et d'un point de vue purement contextuel, l'intégration de la Chine à l'ONU ne constituait pas une priorité pour cet État, car au niveau national, la Chine devait rattraper l'échec de la révolution culturelle²⁴³, et se relevaient de certaines agitations internes liées au dossier Lin Biao, accusé de comploter contre Mao Zedong²⁴⁴, tandis qu'au niveau extérieur, le clivage sino-soviétique se trouvait à son apogée, au lendemain de l'anéantissement du Printemps de Prague²⁴⁵ du 5 janvier au 21 août 1968. Dans ce contexte délicat, la Chine devrait se réorienter. Dès lors, les objectifs immédiats occultaient les revendications exprimées antérieurement à son adhésion au sein de la famille onusienne. Ces facteurs conjoncturels n'avaient fait donc qu'acérer son intérêt²⁴⁶. Ipso facto, la Chine a logiquement adopté une posture d'isolation et d'observateur, ne s'ingérant dans des dossiers que lorsque son intérêt national était explicitement identifié. Les mots exprimés par Zhou Enlai, ancien premier ministre de la République populaire de Chine, au sujet du départ de la toute première commission chinoise en octobre 1971 à l'ONU, dénote de l'absence de savoir à l'égard du

²⁴² Chine Magazine, « La résolution 2758 donne son siège à la Chine aux Nations Unies », *Chine Magazine*, 28 octobre 2021, <https://www.chine-magazine.com/la-resolution-2758-donne-son-siege-a-la-chine-aux-nations-unies/> (consulté le 17/06/22).

²⁴³ Min LI, *La contribution de la Culture traditionnelle Chinoise à la communication sur le Développement durable*, thèse de doctorat (Sociologie), Toulon, Université de Toulon, 2011, p.95, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00624573/document> (consulté en ligne le 19/06/22).

²⁴⁴ Alain JACOB, « Ombres et lumières sur l'affaire Lin Biao », *Le Monde*, 25 juillet 1983, https://www.lemonde.fr/archives/article/1983/07/25/ombres-et-lumieres-sur-l-affaire-lin-biao_2837574_1819218.html (consulté en ligne le 19/06/22).

²⁴⁵ Il s'agit d'une époque de l'histoire de la République socialiste de la Tchécoslovaquie pendant laquelle, le Parti communiste tchèque admet le socialisme en prônant le libéralisme relatif.

²⁴⁶ Michel HAMMER, « L'entrée de la Chine aux Nations Unies », *Relations internationales*. 2006, n° 127 N° 3. p. 71-77.

fonctionnement de cette Organisation et traduit aussi toute la méfiance dont la Chine devrait faire preuve²⁴⁷. À ce propos, KIM Samuel établit une comparaison entre le comportement de la Chine à l'ONU et celui d'un « apprenti diligent »²⁴⁸. En effet, la délégation chinoise ne faisait qu'observer les échanges sans réellement y prendre part, recueillant des informations à travers des questions qu'elle posait, sollicitant aussi des conseils, afin de s'imprégner du fonctionnement de l'Organisation. Sa participation est considérée, de ce fait, comme symbolique et non essentielle. Elle était moins dynamique sauf si le débat concernait ses intérêts nationaux. Ainsi, La Chine s'est isolée du Conseil de sécurité dans l'optique d'éviter toute querelle avec l'Occident. Optant pour l'abstention, elle n'utilisera de son droit de veto qu'une seule fois entre 1971 et 1989, pour contrarier l'adhésion du Bangladesh au motif que les factions indiennes étaient toujours présentes dans le pays²⁴⁹. Pendant cette phase entre 1971-1978, elle va rejoindre beaucoup d'organisations onusiennes²⁵⁰. Toutefois, elle refusera catégoriquement de soutenir les opérations de maintien de la paix dans la mesure où sa conception de la souveraineté absolue était inaliénable. C'est donc en toute logique qu'elle refusait de financer toutes les initiatives en rapport avec les OMP²⁵¹. Sa réticence aux OMP suscite à ce titre un intérêt particulier dont il importe de lever un coin de voile sur les justificatifs et les éléments manifestes de cette Xi Jinpingitude.

²⁴⁷ Yongjin ZHANG, *China in International Society Since 1949 : Aliénation and Beyond*, Springer, 1998, 354 p, cité dans, Agathe ROY, *État des lieux : la Chine au sein du système onusien en 2020*, Mémoire (Science politique), Lyon, Institut d'études politiques de Lyon, 2020, p.10, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03024585/document> (consulté en ligne le 19/06/22).

²⁴⁸ Samuel KIM, *China, the United Nations and World Order*. Princeton University Press. 2015. 609 p, cité par Agathe, *Ibid.*, p.10.

²⁴⁹ Lazar FOCSANEANU, « La République populaire de Chine à l'ONU, problèmes politiques et de sécurité », *Annuaire Français de Droit International*. 1974, vol.20, n° 1. p. 115-152.

²⁵⁰ On peut citer le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'OIT, l'OMS, etc.

²⁵¹ Juliette GENEVAZ, « La Chine et les opérations de maintien de la paix de l'ONU : défendre la souveraineté », *Politique étrangère*. 9 décembre 2015, Hiver no 4. p. 131-143, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-4-page-131.htm> (consulté en ligne le 19/06/22).

B- Le principe de souveraineté nationale : un obstacle à l'implication chinoise dans les OMP

Il importe à ce niveau de comprendre que l'appréhension de la Chine à l'égard des OMP est beaucoup plus liée à son histoire. En effet, historiquement la Chine a été une victime des puissances impérialistes, comme le souligne Ann Kent²⁵². Ainsi, l'une des priorités absolues de sa politique étrangère est la protection de souveraineté nationale. Mieux et à titre de rappel, le respect réciproque de l'intégrité territoriale et de la souveraineté est le premier des principes de coexistence pacifique tel que précisé dans l'accord de *Panchsheel* en avril 1954 entre la Chine et l'Inde ; il est infailliblement la base légitime de sa politique étrangère, si on s'en tient à l'analyse de Cabestan Jean-Pierre²⁵³. Par voie de conséquence, elle oriente ses actions extérieures dans l'optique de sauvegarder son intégrité territoriale. Or, la souveraineté reste un postulat incontournable de la Charte de l'ONU et c'est pourquoi, la Chine œuvre sans relâche au respect de ce principe. Ainsi, dans ses prises de parole, elle insiste plus particulièrement sur les paragraphes 4 et 7 de l'article 2 de cette Charte qui prônent la souveraineté exclusive des États comme suit :

*« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies »*²⁵⁴.

« Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de

²⁵² Ann KENT, China's participation in international organisations, dans Yongjin ZHANG et Greg AUSTIN (eds.). *Power and Responsibility in Chinese Foreign Policy*. ANU Press. 2013, p. 132-166.

²⁵³ Jean-Pierre CABESTAN, « Chapitre 2/L'évolution de la politique étrangère chinoise depuis 2000. De la recherche de l'harmonie à l'affirmation de puissance », *References*. 2015, 2e éd. p. 67-118.

²⁵⁴ Article 2 paragraphe 4 de la Charte de l'ONU, <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text> (consulté le 20/06/22)

la présente Charte ; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII »²⁵⁵.

Ces dispositions sont usitées par la Chine qui en influence l'interprétation quand elle en a l'opportunité. En ce sens, elle sacralise la souveraineté dans les relations d'État à État. Ainsi, elle stigmatise toute tentative susceptible de transcender ce principe. C'est aussi le cas de l'autodétermination évoquée dans le paragraphe 2 de l'article 1 de cette même Charte, en l'occurrence, le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », ou de la « responsabilité de protéger » née en 2005 par le canal du Droit humanitaire.

En revanche, les OMP relèvent de missions conduites sous la tutelle de l'ONU afin d'encourager les États en crise ou en conflit à élaborer des conditions favorables au regain d'une paix pérenne²⁵⁶. Notons que ces opérations sont conduites par trois principes de base, à savoir : l'accord préalable des parties, la transparence, et le non-recours à la violence, à l'exception de la légitime défense ou de la défense du mandat. La force déployée pour ces missions s'appelle « les Casques bleus ». Elle est composée de militaires, de policiers, d'instructeurs et de civils, provenant de divers pays avec pour but de réussir la mission que leur est assignée, à savoir : protéger les plus faibles lors des conflits armés, mais aussi d'aider les États dans le cadre de leur transition politique.

Sur la base de cette définition des OMP, nous pouvons donc comprendre l'opposition primaire de la Chine en ce sens que sa définition et son déploiement sont antinomiques à sa perception de la souveraineté nationale, comme stipulé dans les articles ci-dessus. Ainsi, elle considère le Droit international instituant la Responsabilité de Protégé²⁵⁷, comme un

²⁵⁵ Article 2 paragraphe 7.

²⁵⁶ Nations unies, « Qu'est-ce que le maintien de la paix ? », *Nations unies Maintien de la paix*, <https://peacekeeping.un.org/fr> (consulté le 20/06/22).

²⁵⁷ La Responsabilité de Protégé est une norme de DIP adoptée par l'ONU en 2005 et dont les articles 138 et 139 confèrent à chaque État la protection de sa population, mais également à l'ONU d'intervenir si besoin. Cela contredit donc dans sa forme, le principe de souveraineté des États adulée par la Chine.

instrument à la solde de l'Occident pour justifier ses comportements colonialistes et hégémoniques dans le monde entier²⁵⁸. Aussi, pendant le conflit indo-chinois de 1962 né d'une dispute frontalière, les deux grandes puissances mondiales se rangeront du côté de l'Inde créant ainsi une appréhension de la Chine à l'égard de ces deux puissances. Dès lors, ses rapports avec les États-Unis et l'Union soviétique se dégraderont. Elle se retrouvera sans alliés internationaux à l'exception de quelques-uns. Au cours de cette période, elle sera par ailleurs confrontée à la résolution américaine en faveur de Taïwan ; la résolution « The Taiwan Relations Act », adoptée en Congrès stipulait que les USA vendraient des armes en quantités et qualités suffisantes à la République de Chine (Taïwan) dirigée par Chiang Kai-Shek (représentant l'ensemble de la Chine à l'ONU) pour se défendre de la Chine communiste (RPC) de Mao Zedong. L'éclosion de la guerre de Corée de 1950 à 1953 scelle la division définitive de Taïwan à la République Populaire de Chine qui apporte son soutien à la Corée du Nord. À partir de 1950, les USA enverront leur flotte dans le détroit de Formose pour apporter un appui militaire et économique à Taïwan qui, en 1954, conclut un accord de défense mutuelle avec les USA. L'île est dès lors, un outil indispensable de la politique occidentale d'endiguement contre le communisme chinois. Cet accord sera perçu par la Chine communiste comme une menace majeure à sa sécurité nationale et à son leadership régional. C'est dans ce contexte que sous la contrainte, la Chine va s'interroger sur les objectifs réels de ces puissances et prendre ses dispositions pour se défendre contre toute agression²⁵⁹.

Entre 1949 et 1971, la République Populaire de Chine, encore non membre de l'ONU, estime que cette organisation constitue la citadelle des USA et l'URSS, ce qui l'encourage

²⁵⁸ Sophie Boisseau DU ROCHER, Emmanuel Dubois DE PRISQUE, *La Chine e(s) t le monde. Essai sur la sinomondialisation*, Paris, 2019, 295 p, cité par Jean Yves AMON, *Les relations sino-africaines ; la nouvelle stratégie chinoise en Afrique*, Mémoire (Affaires publiques internationales), Ottawa, Université d'Ottawa, 2021, p.33, <https://ruor.uottawa.ca/handle/10393/42560> (consulté en ligne le 20/06/22)

²⁵⁹ Jean-François Huchet, « Vers l'émergence d'une relation pragmatique entre l'Inde et la Chine », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2008/3 | 2008, mis en ligne le 1er juillet 2011, consulté le 20 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/4253>

à douter de la transparence et de l'efficacité d'une telle organisation. De même, les actions de l'ONU dans le monde, notamment en Chypre en 1964 puis au Congo dans les années 1960 seront perçues par la Chine comme un argument des aspirations géopolitiques et hégémoniques américaines. Les acteurs politiques de la Chine sont de ce fait perplexes à l'idée que les outils de l'ONU soient employés contre elle pour désintégrer sa souveraineté par des actions implicites ou directement à travers une action militaire probable, à l'avenir. De telles perspectives vont pousser la Chine à repenser sa position internationale, notamment face à la rhétorique hostile qui lui était adressée à l'international, notamment depuis les États-Unis, et surtout à l'amorce de son besoin pressant de matières premières, dont elle avait un extrême besoin pour son économie. Au regard de ses intérêts nationaux et grâce à l'appui de plusieurs États en voie de développement, la République Populaire de Chine, appelée alors Chine communiste, intègre officiellement l'Organisation des Nations Unies en 1971, à la place de la République de Chine qui est Taïwan (exclue systématiquement au profit de la RPC) et obtient un siège de membre permanent du Conseil de Sécurité à la suite de l'adoption de la résolution 2758 de l'Assemblée générale de l'ONU. Son admission supplante les USA qui soutenaient Taïwan (la Chine nationaliste). En raison de son fragile niveau de développement économique, il faut noter que ses actions au sein de l'Organisation seront marginales, voire symboliques. L'organisation lui sert surtout de vitrine pour affirmer ses idéologies politiques et lutter contre l'hégémonie idéologique. L'un des faits marquants de son désintérêt pour les OMP est son style de vote au Conseil de sécurité entre 1971 et 1979 où elle s'abstiendra de voter tout en gardant le silence. Toutefois, l'accès au pouvoir de Deng Xiaoping marque un tournant décisif pour la Chine à l'égard des OMP. Dans son souci d'amorcer le développement économique et social chinois, et en raison de son nouveau statut de membre du Conseil de sécurité, la Chine va s'orienter naturellement vers l'Occident en s'investissant et en investissant dans les OMP. Son objectif sous-jacent

étant aussi d'acquérir une connaissance précise des rouages institutionnels de l'Organisation.

À partir de 1979, la Chine bénéficie de l'aide et de l'assistance de l'ONU. Deux années plus tard, elle devient membre de la Commission des droits de l'Homme et en 1984, elle accepte d'appuyer les opérations classiques de l'Organisation au niveau financier ainsi que dans son usage judiciaire du droit de veto, pourvu que toutes les parties concernées soient consentantes dans le déploiement et l'emploi minimal de la force par les forces onusiennes. Dans cette optique, elle suggère sept principes relatifs aux OMP²⁶⁰ :

- ✓ La Chine soutient les OMP qui sont conformes aux normes de la Charte de l'ONU et admet que les OMP sont un instrument pertinent pour la sauvegarde de la paix et la sécurité internationales.
- ✓ Les OMP doivent être mises en évidence uniquement à la demande ou au consentement de l'État hôte, tout en respectant son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.
- ✓ Les parties au litige doivent coopérer avec les instances onusiennes afin de profiter globalement de temps et de conditions favorables émanant de l'OMP pour obtenir une solution politique aux crises.
- ✓ Chaque Opération de Maintien de la Paix doit avoir un mandat précis et aucun État ou parti ne peut se servir de l'OMP pour satisfaire ses intérêts personnels ou s'ingérer dans les affaires internes des autres États
- ✓ L'autorisation d'une OMP relève de la compétence du Conseil de sécurité de l'ONU. Quant au maintien de la paix et la sécurité internationale, les principaux organes de

²⁶⁰ Matsuda YASUHIRO. (2016), 'China's UN Peacekeeping Operations Policy : Analysis of the Factors behind the Policy Shift toward Active Engagement', Japan Digital Library, 2016, https://www2.jiia.or.jp/en/pdf/digital_library/china/160518_Yasuhiro_Matsuda.pdf (consulté en ligne le 20/06/22).

l'ONU, à savoir : le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat général devraient assumer leurs responsabilités comme la Charte le définit,

- ✓ La charge financière d'une OMP doit être partagée et évaluée de façon judicieuse et acceptable. Ce coût devrait être couvert, à la lumière de faits différents, par voie d'évaluation entre les États membres, par contributions volontaires ou par les États au litige.
- ✓ Pour consolider les OMP, des normes directrices et des mesures particulières doivent être adoptées. Le Comité particulier des OMP peut œuvrer sur les deux aspects.

Ces sept (7) principes définis, en plus du respect des principes de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires d'autrui, apparaissent comme une phase préparatoire pour une coopération et une participation globale de la Chine dans les OMP. Ces normes structurantes sont donc le schéma directeur à suivre par l'ONU pour que la Chine soit favorable aux OMP. La réponse ne se fera pas attendre et c'est pourquoi, dès 1980, l'assistera au premier vote de la Chine en faveur des OMP, qu'il convient d'analyser.

C- La participation chinoise au vote des OMP de 1980 : une phase préparatoire pour une coopération avec les OMP et des engagements actifs

Globalement, nous pouvons estimer qu'au cours des années 1970, la Chine s'est intentionnellement isolée de l'économie mondiale et s'en est tenue au principe d'autosuffisance²⁶¹. Cependant, durant ces dix premières années d'adhésion à l'ONU, elle prendra conscience qu'elle devait changer son approche à l'égard des OMP pour tenir compte des intérêts des États du tiers-monde et des autres membres permanents²⁶². Elle

²⁶¹ Yin HE, China's, *Changing Policy on UN Peacekeeping Operations*, Stockholm Institute for Security and Development Policy, 2007, p.20, https://isdsp.eu/content/uploads/publications/2007_he_chinas-changing-policy.pdf (consulté en ligne le 20/06/22).

²⁶² Sally MORPHET, 'China as a Permanent Member of the Security Council, October 1971- December 1999', *Security Dialogue*, Vol. 31, No. 2, 2000, p. 152.

avait le sentiment de s'opposer aux mandats soutenus par d'autres nations en développement. À ce propos, il importe de rappeler qu'elle devait son adhésion à l'ONU en 1971 au soutien de ces mêmes pays en développement.

En janvier 1979, la Chine et les États-Unis établiront officiellement des relations diplomatiques. Après l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique en décembre 1979, la Chine va commencer à œuvrer avec les pays occidentaux pour s'opposer au régime soviétique. À titre illustratif, elle rejoint le boycott mené par Washington des Jeux olympiques de 1980 à Moscou, tout en soutenant ceux de Los Angeles en 1984.

Officiellement, ce n'est qu'après que Deng Xiaoping soit devenu le président du Parti communiste chinois et ait impulsé des politiques de réforme au début des années 1980, que la Chine abandonne sa position de non-participation, tout en adoptant un comportement un peu plus favorable aux OMP.

Par ailleurs, en 1981, Pékin a voté pour la première fois en faveur des OMP, soutenant ainsi la résolution 495 sur l'extension de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre²⁶³. La Chine a également accepté de payer sa part des dépenses aux OMP²⁶⁴. Ses contributions étaient cependant encore limitées, car Deng fera valoir que tout était secondaire au regard du développement économique. En effet, dans les premières étapes du programme de réforme, même les forces militaires et les dépenses de défense ont été réduites.

Pékin a également décidé de contribuer financièrement à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement sur les hauteurs du Golan syrien et à la Force

²⁶³ Nations unies, « Resolution 495 (1981) / adopted by the Security Council at its 2313th meeting, on 14 December 1981 », *Nations Unies, Bibliothèque Digitale*, 14 décembre 1981, <https://digitallibrary.un.org/record/26750/usage?ln=es#record-files-collapse-header> (consulté en ligne le 20/06/22).

²⁶⁴ Stefan STAEHLE, *china's participation in the United nations peacekeeping regime*, Mémoire (Droit international), Washington, Université George Washington, 2006, p.26.

intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à partir de 1982²⁶⁵. En outre, elle enverra une mission d'enquête au Moyen-Orient pour étudier les opérations de maintien de la paix. Néanmoins, la Chine n'enverra pas de personnel dans les OMP²⁶⁶.

Ce changement fondamental d'attitude était en partie le résultat de la position de plus en plus pragmatique et moins idéologique de Pékin à l'égard de l'ONU. Les décideurs réalisaient qu'un soutien actif aux OMP contribuerait à une perception internationale positive de la Chine. Conjointement, un environnement stable et pacifique aiderait également la Chine à atteindre son objectif de développement économique et de modernisation. Dès lors, la Chine a commencé à s'engager dans la coopération internationale, la diplomatie multilatérale ; elle abandonnera pratiquement son désaccord idéologique avec l'Occident.

La base politique de la nouvelle position envers les OMP était la politique étrangère indépendante de la Chine, qui a été inscrite dans la constitution révisée du pays en 1982, lorsque Deng lancera sa politique de réforme et d'ouverture économiques. Les années 1980 marquent ainsi le début de la coopération de la Chine avec les OMP qu'il convient d'analyser en termes de contribution.

Observons enfin que La Chine aura voté en faveur de chaque OMP entre 1981 et 1990, qui étaient toutes des missions traditionnelles de maintien de la paix et de gestion de la transition qu'il convient d'analyser.

§2- La phase de coopération (1981-1988)

L'évolution de la politique chinoise à l'égard des OMP au cours des années 1980 résultait du développement d'un environnement international plus favorable de nature à servir sa

²⁶⁵ Sally MORPHET, *op.cit*, p.158.

²⁶⁶ Yin HE, *op.cit*, p.20.

réforme et son ouverture prioritaires axées sur le développement économique et politique. Comme nous l'avons mentionné, son environnement de sécurité amélioré était caractérisé par son statut de membre permanent au Conseil de sécurité, ainsi que par sa politique étrangère ajustée, à savoir : une politique étrangère basée sur la quête de la paix et le respect de la souveraineté nationale. Tout cet environnement propice l'encourageait à être plus active sur la scène internationale, y compris vis-à-vis des institutions comme l'ONU. Sa réévaluation du régime de l'ONU va conduire au réajustement de sa posture initiale adoptée face aux OMP. Cependant, ses préoccupations liées aux principes comme la souveraineté de l'État et la non-intervention contribueront à perpétuer sa méfiance à la fois de l'Occident et des OMP, alors que son manque de ressources constituait un obstacle à une participation plus active au OMP.

En somme, les points distinctifs relatifs à cette période s'articulent autour de la transformation historique et du début de la croissance économique chinoise en ne perdant pas de vue son maintien qui constitue l'objectif principal de la politique étrangère chinoise, la nécessité de sécuriser les matières premières pour les industries émergentes, l'amélioration de ses rapports avec les USA la soutenant dans l'optique de sa transformation. Toute la politique déployée par la Chine sur cette période répondait cohéremment à ses intérêts nationaux. Il importe donc de mettre en évidence, ces péripéties qui dans le fond constitueront le prélude de sa participation et de ses engagements définitifs dans les OMP.

A- De la compréhension à l'accompagnement des initiatives des OMP

De 1981 à 1987, le monde a commencé à observer le début d'un changement dans l'attitude de la Chine à l'égard du maintien de la paix. Pour la première fois, en 1981, la Chine votera en faveur de la résolution 495 du Conseil de sécurité qui prolongeait le mandat de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, puis, l'année suivante, la Chine commencera à payer ses contributions financières. Toutefois, son refus

d'envoyer des troupes se poursuivra dans la mesure où elle continuera à émettre des réserves au sujet des questions liées à la souveraineté des États et des interventions y afférents. Nous estimons que cette ouverture graduelle peut être attribuée à l'entrée en scène, en 1978, de Deng Xiaoping au sein du Parti communiste chinois (PCC). Selon lui, l'ONU était une organisation qui pouvait servir de plateforme idéale pour élargir l'horizon mondial de la Chine et pour créer un environnement international favorable à sa politique de réforme et de développement économique, qui était des axes prioritaires.²⁶⁷

Pour démontrer sa nouvelle coopération de la Chine dans le maintien de la paix de l'ONU, la Chine va commencer à approuver plusieurs opérations de maintien de la paix au Conseil de sécurité, payant ses cotisations et en envoyant du personnel en tant qu'observateur²⁶⁸. Ce comportement indique clairement que la Chine se dirigeait vers une plus grande acceptation des normes de maintien de la paix de l'ONU, tout en conservant de fortes convictions westphaliennes. Pendant cette période, Le Conseil de sécurité de l'ONU soumettra au vote, deux nouvelles missions de maintien de la paix ; la Chine votera en faveur de ces deux opérations.

Par ailleurs, la décision de la Chine d'adopter une position flexible sur les OMP en novembre 1981 et de publier une déclaration sur son soutien conditionnel résultait des changements en cours en Chine même et dans ses relations avec le monde extérieur²⁶⁹. En décembre de la même année, la Chine décidera de fournir un soutien financier au maintien de la paix, et va demander à l'ONU d'accepter le paiement de sa part des dépenses liées aux OMP, qui étaient impayées depuis 1971. La Chine a également voté en faveur d'une proposition d'envoi de troupes supplémentaires à Chypre. C'était la première fois que la Chine soutenait un projet de loi relatif aux OMP. Toutefois, et malgré sa bonne

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 21.

²⁶⁸ *Id.*, p.20

²⁶⁹ Zhao Lei, 'China's Foreign Policy Toward the UN, 1949-1971', *Foreign Affairs Review*, No. 85, December 2005, 63-4.

volonté, elle ne pouvait fournir de troupes militaires pour des raisons qu'il convient d'évoquer.

B- Des réformes et des ouvertures graduelles comme motifs de non-participation immédiate

Durant la période 1981 à 1988, la Chine s'est principalement concentrée sur son développement économique. Selon Deng Xiaoping, tout le reste devait être considéré comme secondaire par rapport au développement économique, aux réformes et à sa politique d'ouverture. La plupart des ressources limitées étaient donc réservées au développement économique. Même les forces militaires ont été réduites ainsi que les dépenses de défense réduites. De 1979 à 1989, les dépenses de défense ont enregistré une baisse annuelle moyenne de 5,83 %²⁷⁰.

Par ailleurs, il convient de noter que des barrières normatives existaient. En effet, bien qu'il y ait eu quelques changements dans la politique de la Chine concernant les OMP, il subsistait des barrières normatives qui l'empêchaient de devenir un acteur actif. La Chine était encore très préoccupée par des principes tels que la souveraineté de l'État et la non-intervention. Elle savait que, même si elle pouvait se permettre de faire preuve d'une certaine souplesse dans ces fondements, elle ne pouvait pas aller trop loin à l'encontre de ses principes primaires.

En outre, elle estimait que son alliance avec les États-Unis et l'Occident avait simplement servi de tâche commune pour traiter avec l'Union soviétique. Lorsque cette action commune serait accomplie, elle pourrait devenir la prochaine cible de l'Occident. Qui plus est, la Chine était particulièrement importunée par la tactique des États-Unis à l'égard de

²⁷⁰White Paper, "China's National Defense in 2006", *People's Daily Online*, <http://english.people.com.cn/whitepaper/defence2006/defense2006.html> (consulté en ligne le 21/06/22).

Taiwan²⁷¹. Par conséquent, la Chine ne pouvait pas se permettre d'abandonner ses principes pour des intérêts à court terme.

En somme, les préoccupations de la Chine concernant les normes des principes tels que la souveraineté de l'État et la non-intervention l'amenaient à continuer à se méfier à la fois de l'Occident et des OMP, tandis que son manque de ressources constituait un obstacle à une participation plus active aux OMP. De ce fait, la politique étrangère de la Chine était confrontée à un dilemme émergent en raison de ses facteurs internes. D'un côté, elle avait besoin d'apparaître comme un État pays responsable au plan international dans le but d'attirer les investissements étrangers et d'un autre côté, défendre sa souveraineté nationale en protégeant au mieux ses intérêts nationaux. Dans une telle conjoncture, la Chine a fait passer ses intérêts en premier, car toute menace à sa sécurité à cette époque était de nature à désintégrer tous ses projets. C'est pourquoi elle s'est adaptée au climat international existant et a approuvé et adopté en 1982, lors de la douzième session de son Conseil national, une politique étrangère indépendante basée sur l'investissement dans les institutions internationales pour parvenir à la coopération internationale. Dès lors, elle commencera à envisager une participation aux OMP.

C- Une participation imminente aux OMP

En 1984, la Chine félicitera l'ONU pour son rôle en faveur de la paix dans le monde et proposera sept principes des opérations de maintien de la paix (déjà évoqué ci-dessus), tout en continuant à adhérer aux principes de souveraineté et de non-ingérence des États

Les sept principes représentaient une étape préparatoire vers une pleine participation de la Chine aux OMP.

²⁷¹ The New York Times, 'China Accuses Reagan on Taiwan Accord', *The New York Times*, October 10, 1982, <https://www.nytimes.com/1982/10/10/world/china-accuses-reagan-on-taiwan-accord.html> (consulté le 21/06/22).

Il est à noter que certains aspects de ces sept principes, du moins en termes de formulation, ont continué dans le nouveau millénaire lorsque la Chine s'est activement engagée dans les efforts de maintien de la paix. Il est donc possible de discerner des continuités considérables dans les déclarations du gouvernement chinois depuis le début des années 1980 au XXIe siècle.

En septembre 1988, la Chine félicitera les OMP de nouveau. Réciproquement, Pékin recevra des louanges pour son soutien à la communauté internationale. Dans la foulée, elle communiquera au Comité spécial des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix, son intention de contribuer au maintien de la paix des Nations Unies. Dûment acceptée en tant que membre du Comité²⁷². Lorsque la guerre froide touchera à sa fin, la Chine va commencer à s'engager plus activement dans la prise de décision et la mise en œuvre des OMP. Elle rejoindra le Comité spécial de l'ONU sur les OMP en novembre 1988, et son représentant Yu Mengjia exhortera la communauté internationale en avril 1989 avec enthousiasme, à apporter une aide efficace aux OMP, puisqu'elles se révélaient être un mécanisme efficace et une partie intégrante des efforts de l'ONU pour régler pacifiquement les conflits²⁷³.

Remarquant les bénéfices de ces opérations en termes de soutien à son obtention d'une légitimité internationale, et la possibilité d'accroître ses chances de poursuivre son progrès économique et d'accroître sa réputation de puissance mondiale, et ce en accord avec ses intérêts nationaux, la Chine, à travers ses dirigeants de cette époque, affirmait ostensiblement son intention claire de l'acceptation des normes internationales, et le changement de postulat d'un pays plus rationnel concernant l'ouverture et la coopération internationale. C'est donc en toute cohérence qu'en octobre 1989, Pékin annoncera qu'il

²⁷² Yin HE, *op.cit*, p.20.

²⁷³ Samuel KIM, *op.cit*, p.422.

affecterait 20 fonctionnaires civils à la mission en Namibie et enverrait ses 5 premiers militaires observateurs au Moyen-Orient en 1990²⁷⁴.

Cette étape marque ipso facto, l'entrée définitive de la Chine dans les OMP en tant que participant et acteur engagé en faveur de la paix dans le monde. Dans les lignes qui suivront, nous mettrons en exergue et analyserons les différentes missions auxquelles elle a participé de 1989 à nos jours, en tant qu'acteur engagé.

§3- La phase de la participation et de l'engagement (1989 à 2015)

À partir des années 1990, la Chine va accorder la priorité aux OMP. Cependant, la phase de la participation ne marquera pas un virage soudain vers l'envoi d'un grand nombre de troupes pour participer aux missions de l'ONU, car de multiples événements ont surgi auxquels la Chine devait répondre subtilement et promptement. Il s'agissait là des événements tragiques de l'île de la place Tiananmen qui ont choqué la communauté internationale, la pression américaine sur la Chine qui s'est traduite par l'assujettissement américain de la Chine à travers sa flotte navale qu'elle tentera de contrer²⁷⁵, la montée du nationalisme chinois, le retour de Hong Kong et de Macao à la Chine communiste... Voici autant d'éléments qui pourraient en partie justifier sa participation limitée. Cependant, elle s'impliquera davantage en termes de politique internationale dans sa tentative de tenir tête à l'unipolarité américaine en œuvrant sans relâche pour une intégration internationale et multilatérale, à travers son engagement global progressif qui se déroulera de 2000 à 2015. Ces aspects évoqués nécessitent une analyse minutieuse pour comprendre explicitement les contours et les pourtours de cette participation limitée

²⁷⁴ Ibid.

²⁷⁵ Cyrille P COUTANSAIS, « La Chine au miroir de la mer », *Revue internationale et stratégique*, 2010/2 (n° 78), p. 28-39. DOI : 10,391 7/ris.078.0028. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2010-2-page-28.htm> (consulté le 25/06/22).

(A) l'engagement progressif (B). Puis, nous établirons un panorama succinct des interventions chinoises de 1990 à 2015 (C).

A- La participation de 1988-2000 : une participation limitée

1989 représente une année importante, quoique troublante, dans l'histoire de la RPC. Les manifestations de 1989 sur la place Tiananmen illustreront « le manque de légitimité du gouvernement » dans l'ère post-Mao et forceront les dirigeants de la RPC à rechercher de nouvelles sources de légitimité pour renforcer la stabilité interne du pays, telles que le nationalisme accru et la croissance économique²⁷⁶. Cependant, la réaction brutale de la RPC aux manifestations et le pseudo « incident du 4 juin » auront des implications encore plus profondes sur la légitimité nationale et internationale de la Chine que les manifestations elles-mêmes²⁷⁷. Spécifiquement, le massacre de la place Tiananmen encouragera d'autres grandes puissances, en particulier les États-Unis et leurs alliés européens, à remettre en question le statut de la RPC en tant que membre légitime de la communauté internationale. Peu d'États s'attendaient à ce que la Chine adhère aux mêmes normes qu'un pays libéral en réponse à ce type de pression populaire, cependant, la répression violente des manifestants par Pékin était suffisamment disproportionnée pour être considérée comme presque universellement illégitime. En quelques heures, les dirigeants mondiaux condamneront publiquement la Chine pour ses actions, et certains États expulseront les ambassadeurs chinois de leurs capitales. Même le Kremlin se déclarera consterné par les actions de Pékin²⁷⁸. En Europe occidentale et aux États-Unis, les dirigeants estimaient que les dirigeants chinois n'étaient plus fiables pour utiliser leur

²⁷⁶ Erica Strecker Downs and Phillip C. Saunders, 'Legitimacy and the Limits of Nationalism : China and the Diaoyu Islands', *International Security* 23, no. 3, 1998/1999, p.46-114.

²⁷⁷ Béja Jean-Philippe, Goldman Merle, Béja Alice, « L'impact du massacre du 4 juin sur le mouvement démocratique », *Perspectives chinoises*, n° 107, 2009. 1989, une rupture dans l'histoire chinoise ? pp. 19-30.

²⁷⁸ Bill KELLER, « Turmoil in China; Eager Not to Offend, Soviet Congress Criticizes Outside Pressure on China ', *The New York Times*, 7 juin 1989, <https://www.nytimes.com/1989/06/07/world/turmoil-china-eager-not-offend-soviet-congress-criticizes-outside-pressure-china.html> (consulté le 27/06/22).

puissance militaire en tant que pays responsable. En octobre 1989, à peine quatre mois après les manifestations de la place Tiananmen, la RPC prendra une décision soudaine et sans précédent : en annonçant son intention d'apporter sa première contribution aux OMP. Plusieurs analystes ont pris note de la proximité entre l'annonce par la Chine de sa contribution et le massacre de la place Tiananmen et notent un lien probable entre les deux. Une appréciation à laquelle nous ne pouvons que souscrire. Selon Rogers, cette décision visait à améliorer l'image de l'Armée populaire de Libération (APL). Pareillement, Jerker Hellström, expert suédois en sécurité nous précise que cette décision avait deux objectifs : améliorer l'image de l'APL (ce qui soutient l'explication de la légitimité internationale) et aider la RPC à récolter des avantages politiques et économiques, malgré la crise de l'époque (environnement international hostile)²⁷⁹.

Cependant, nous mentionnerons deux observations importantes dont les implications sont peut-être méconnues par Rogers et Hellström. Il s'agit de la nature de la mission à laquelle la Chine a contribué à la fin de 1989 ainsi que du type de contingent qu'elle enverra dans ce cadre. En effet, la première participation de la Chine n'était pas une mission traditionnelle comme l'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve²⁸⁰ (ONUST) ou la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental²⁸¹ (MINURSO), mais plutôt un Groupe d'assistance à la transition des Nations Unies en Namibie (UNTAG); une opération d'assistance à la transition qui impliquait une composante politique importante visant à promouvoir la gouvernance

²⁷⁹ Jerker Hellström, *Blue Berets Under the Red Flag : China in the UN Peacekeeping System*, FOI, June 2009, p.25, https://www.academia.edu/5475885/Blue_Berets_Under_the_Red_Flag_China_in_the_UN_Peacekeeping_System_2009 (consulté en ligne le 27/06/2022).

²⁸⁰ L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve est un organisme de l'ONU dont le but est d'observer, veiller au maintien du cessez-le-feu et des accords généraux d'armistice conclus entre Israël, l'Égypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie concernant la guerre israélo-arabe de 1948, selon la résolution 50 du Conseil de sécurité des Nations unies en 29 mai 1948.

²⁸¹ Il s'agit d'une mission de l'ONU créée en 1991 pour l'organisation d'un référendum et le maintien de la paix au Sahara occidental.

démocratique en Namibie. En outre, il est également important de noter que le contingent chinois n'était pas composé de troupes de l'APL, d'observateurs militaires ou même de policiers civils (les types les plus courants de Casques bleus chinois), mais plutôt d'un groupe de 20 observateurs électoraux civils²⁸².

Nous ne pouvons que remarquer que dans des circonstances normales, il est surprenant qu'un régime autoritaire dépourvu d'élections libres et justes envoie du personnel pour faciliter une telle élection dans un pays étranger. Cependant, l'envoi d'un contingent symbolique d'observateurs électoraux fournissait à Pékin un moyen extrêmement peu coûteux de démontrer son soutien à la démocratie et à la paix de la Chine alors que sa légitimité internationale souffrait en raison de ses propres actions résolument antidémocratiques et violentes dans son pays.

Néanmoins, la participation de la RPC à l'UNTAG marquera l'arrivée d'un modèle de participation de l'ONU qui restera longtemps en place jusqu'en 2003 : c'est-à-dire, des contributions symboliques de personnel non armé ou légèrement armé dans une grande variété d'OMP traditionnelles et non traditionnelles. Sur les missions auxquelles la Chine participera entre 1989 et 2002, seules cinq peuvent être précisément qualifiées d'opérations « traditionnelles » selon la typologie de Bellamy et Williams²⁸³. Cependant, la Chine évitera de participer aux OMP, lorsqu'une ou plusieurs des parties ne consentaient pas à l'opération, bien que des exceptions aient été faites à cette politique. Pourquoi une telle décision ? En effet, ce choix d'éviter de participer à des missions coercitives était en partie le résultat de la préférence notoire de la Chine pour la préservation de la conception westphalienne de la souveraineté, ainsi que de ses souvenirs historiques d'interventions

²⁸² Hsiu, « The PLA and China's Policy toward United Nations », (paper presented at the annual meeting of the ISA's 49th Annual Convention, Bridging Multiple Divides, San Francisco, CA, March 26, 2008), 7.

²⁸³ Alex J. Bellamy et Paul D. Williams, avec Stuart Griffin, *Understanding Peacekeeping* (2e édition), Cambridge, Polity Press, 2010, 447 p, <https://www.files.ethz.ch/isn/139702/Understanding%20Peacekeeping.pdf> (consulté en ligne le 27/06/22).

étrangères non invitées sur son propre territoire. Une telle appréhension se comprend par la vision politique de Jiang Zemin, président de la Chine entre 1993 et 2003. Ce n'est qu'à la fin de la guerre froide que le Conseil de sécurité de l'ONU a réellement mis en œuvre son mandat de préservation de la sécurité internationale²⁸⁴ ; c'est donc en 1989 que la Chine enverra pour la première fois 20 observateurs civils pour soutenir les OMP, notamment: le Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (GANUPT), en Namibie. Et après en 1990 la Chine enverra ses premiers observateurs militaires pour soutenir l'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), qui était la première participation de l'APL dans les OMP.

Ainsi, la participation chinoise aux OMP des années 1990 répondait simplement aux buts de politique étrangère du pays dans cette décennie, car la politique étrangère chinoise sous Jiang Zemin visait la stabilité de l'Asie. Les missions onusiennes au Cambodge et au Timor oriental étaient de ce fait des opportunités idéales d'assumer un rôle de pacificateur régional. Jiang Zemin profitait donc du cadre onusien pour stabiliser le voisinage de la Chine en Asie du Sud-Est. À cet égard, l'implication de l'APL comportait deux missions : l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC, de 1991 à 1993) et l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental (ATNUTO, de 2000 à 2006) qui marqueront un tournant important dans l'histoire de la Chine.

C'est donc au Cambodge que l'APL enverra son premier important contingent dans le cadre d'une OMP en 1992-1993. Il s'agissait -là, de plus de 700 ingénieurs du génie, 97 observateurs militaires ; un contingent massif, mais sans force de frappe. Depuis dix années déjà, la Chine jouait un rôle d'agent diplomatique entre les Khmers rouges et Sihanouk. Sa participation à cette mission était pour elle, une façon de pérenniser la

²⁸⁴ Thierry TARDY, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix*, 1^{re} édition, Bruxelles, De Boeck, 2009, 280 p.

politique d'accalmie menée au Cambodge²⁸⁵. Le volume de Casques bleus chinois envoyés au Cambodge était une exception notoire à cette époque, car la Chine ne déployait que des observateurs militaires. En effet, cette exception importante aux deux règles susmentionnées s'explique par le fait que l'une des parties au litige et la moins coopérante était Le Parti du Kampuchéa démocratique (mieux connu sous le nom de Khmers rouges), c'est-à-dire un principal client de la Chine. Ce parti résistait ouvertement à l'Autorité transitoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). Rappelons que pendant le règne de ce parti au Cambodge, les Khmers rouges auront commis des violations des droits de l'homme contre leur propre peuple à une échelle jamais vue en Asie depuis la fin de la guerre sino-japonaise et la Seconde Guerre mondiale. Malgré les preuves de génocide à l'intérieur des frontières du Cambodge, la RPC soutenait activement les Khmers rouges dans les années 1970. Lorsque le Vietnam envahira le Cambodge, Pékin répondra en menant une guerre punitive contre Phnom Penh. Il existerait même des preuves que la Chine a continué à fournir des armes aux Khmers²⁸⁶ rouges jusqu'en 1990, soit un an après « l'incident du 4 juin ». L'objectif de la contribution massive chinoise était de faire publiquement amende honorable pour son soutien passé à un régime génocidaire. Plus précisément, la Chine comprenait que sa propre « respectabilité internationale » nécessitait un effort public pour se distancier des Khmers rouges. Les efforts de la Chine pour accroître la légitimité internationale ont porté leurs fruits lorsque les responsables de l'ONU ont publiquement salué la contribution de la Chine comme essentielle pour aider l'APRONUC à remplir sa mission au Cambodge.

²⁸⁵ Miwa Hirono, « China's Charm Offensive and Peacekeeping : the Lessons of Cambodia – What Now for Sudan

? », *International Peacekeeping*, vol. 18, n° 3, juin 2011, www.tandfonline.com (consulté en ligne le 27/06/22), cité dans GENEVAZ Juliette, *op.cit.*, p.133.

²⁸⁶ R. Bates Gill, « Les effets des exportations d'armements chinois sur la violence régionale », *Cultures & Conflicts*, 31 décembre 2002, URL : <http://journals.openedition.org/conflicts/121> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflicts.121> (consulté le 27 juin 2022).

En 2000, la Chine va déployer 207 officiers de police au Timor oriental pour la première fois²⁸⁷. Cette participation était essentiellement civile. La composition de la force onusienne pour l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental (ATNUTO) (Australie, France, Brésil, Nouvelle-Zélande et Japon), et particulièrement son commandement australien en faisait une opération indéniablement multilatérale, sur un territoire où le règlement du conflit aurait des conséquences immédiates pour la stabilité de l'Asie du Sud-Est tout entière.

La contribution de l'APL aux opérations de paix en Afrique, notamment au Sahara occidental (16 observateurs militaires en moyenne déployés), au Mozambique (10 observateurs militaires), au Libéria (15 observateurs militaires), en Éthiopie (5 observateurs militaires), en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, et au Moyen-Orient, sera néanmoins modérée jusqu'au début des années 2000.

B- La phase de l'engagement de 2000 à 2015 : une nouvelle ère de la politique chinoise dans les OMP

Le calcul de la participation de la Chine après 2003, sous la présidence de Hu Jintao (2003-2013), va être guidé par deux stratégies interconnectées basées sur des préoccupations de légitimité internationale. Le premier, comme nous l'avons mentionné précédemment, est une réaction aux succès idéationnels limités de la stratégie de participation chinoise de 1989-2002. Bien que la Chine ait pu contribuer à une variété de missions géographiquement diverses avant 2003, ses contingents avaient tendance à être mineurs et ne justifiaient pas l'attention de la communauté internationale. Cela se reflète dans le fait que la couverture médiatique étrangère ainsi que les analyses concernant la participation de la Chine aux OMP étaient rares durant les années 1990, bien qu'intéressantes pour certains sinologues ; les contingents chinois de vingt Casques bleus

²⁸⁷ GENEVAZ Juliette, *op.cit.*, p.133.

ou moins avaient tendance à ne pas être dignes d'intérêt pour les médias et les chercheurs. Pour un pays disposant de ressources en personnel pratiquement illimitées et d'un budget de la défense en croissance rapide, la solution la plus simple et la plus évidente au peu d'attention internationale était de faire monter les enchères en augmentant la taille moyenne du contingent chinois de maintien de la paix.

Durant cette période, les indicateurs forts qui encourageaient d'une part la politique étrangère chinoise s'articulaient autour des événements (attentats) du 11 septembre 2001, la guerre américaine contre le terrorisme et l'invasion de l'Afghanistan puis de l'Irak, la crainte chinoise de la force américaine, l'abandon par la Chine de la montée du nationalisme et le retour à une ascension pacifique pour préserver la croissance économique. À ce niveau, il faut noter la politique de pacifisme liée à sa croissance économique, la résilience chinoise face à la crise financière de 2008, son développement au détriment des USA, la suite de la crise financière et le maintien des principes directeurs de sa politique étrangère.

Sous la présidence de Hu Jintao (2002-2012), l'ONU manifesterà à l'égard de la Chine, des signes de gratitude de son engagement au bon fonctionnement des OMP. Ainsi, pour la première fois, nous constatons la nomination de généraux chinois comme commandants de forces. En 2007, Zhao Jingmin devient chef de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), pour un mandat de quatre ans. Quant à Chao Liu, ce dernier disposera d'un mandat de trois ans (2011 à 2014), pour la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). De la déclaration même de ces derniers, l'on perçoit que la nature militaire de ces deux missions restait toutefois limitée. L'impression qu'avait Chao Liu de sa mission, quand il quittera le

commandement de l'UNFICYP, est édifiante : « *Cette mission ne fut pas juste une mission militaire, il a fallu aussi faire preuve de flair politique et de qualités diplomatiques* »²⁸⁸.

Sous le même régime, la RPC augmentera sa contribution dans les OMP en déployant plus de 80 % de Casques bleus dans ces opérations. Dans des missions où elles n'avaient été que de simples observateurs, en l'occurrence, le Libéria et la RDC, l'APL enverra des centaines de Casques bleus. Ces forces étaient toutefois composées de personnels militaires dont le rôle était de simplifier l'opération, au lieu de la diriger explicitement. Il y avait aussi des observateurs militaires, des officiers du génie, des médecins logisticiens et militaires. Les Casques bleus chinois étaient des techniciens aux compétences estimées par l'ONU, dont les missions comprenaient nécessairement des fonctions de reconstruction post-conflit²⁸⁹.

À ce propos, notons que Hu Jintao renforcera et augmentera la présence de la Chine en Afrique avec les OMP. La majorité des OMP à laquelle la Chine a participé s'est déroulée en Afrique. Le président chinois continuait ainsi la politique de son prédécesseur en matière de contribution de l'APL aux OMP africaines, en augmentant les effectifs. Le cas de la RDC est symbolique. L'APL a commencé à déployer des troupes à la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) en 2001, mais uniquement avec une dizaine d'observateurs militaires. Dès 2003, elle y déploie près de 220 soldats. Le chef de l'État chinois décidera également d'envoyer des contingents en Côte d'Ivoire, au Liban, au Burundi, au Darfour et au Soudan. Cet engagement en Afrique de la Chine dans les OMP est par conséquent éminemment stratégique. La Chine présente sa politique de maintien de la paix comme une forme de coopération entre les pays du Sud.

²⁸⁸ « Farewell to the Force Commander », Blue Beret, juillet-août 2014, p. 14-16, disponible sur : www.unficyp.org, cité par GENEVAZ Juliette, *op.cit.*, p.134.

²⁸⁹ *Ibid.*

Au moment même où la présence militaire chinoise en Afrique sous mandat de l'ONU augmentait dans les années 2000 foisonnaient les sommets sino-africains. Toutefois, l'engagement colossal chinois en Afrique aura toutefois suscité des critiques sous postulat de néocolonialisme, quand la Chine paraphait des accords bilatéraux liés à un accès aux matières premières en échange de contrats de constructions infrastructurelles. À ce sujet, la RDC reste l'un des cas des plus controversés. Après que l'APL ait passé dix ans en RDC dans le cadre de la MONUC, la Chine signera un important accord liant le Congo à des entreprises d'État chinoises pour exploiter ses mines de cuivre²⁹⁰.

Par ailleurs, lorsque Xi Jinping accède au pouvoir en 2013, la Chine s'inscrivait dans une autre dynamique. Elle passe de la participation proactive impulsée par Hu Jintao, à la consolidation de son engagement. Dans la section suivante, nous mettrons en évidence cette nouvelle orientation de la politique chinoise dans les OMP ainsi que toutes ces implications qu'elle sous-entend. Bien avant, il sera nécessaire que nous récapitulions les différentes opérations menées par la Chine depuis 1990 à 2015, c'est-à-dire avant la phase d'engagement total.

C- Panorama et interprétations des interventions chinoises dans le monde à travers les OMP (1990-2015)

L'objet de cette partie sera de préciser de manière concise les opérations auxquelles la Chine aura participé entre 1990 et 2015, ainsi que les principales motivations liées à celles-ci, et ce même si dans les précédentes parties, nous avons délivré des éléments de réponse. À ce titre, nous précisons que la liste exhaustive des participations incluant les dates clés sera dressée dans un tableau en annexe de cette présente thèse.

²⁹⁰ Global Witness, « China and Congo : Friends in Need », mars 2011, disponible sur : www.globalwitness.org (consulté le 27/06/22).

Entre 1990 et 2000, la Chine aura participé à certaines opérations de façon limitée. Ainsi, nous pouvons noter sa participation à la mission en Namibie (UNTAG)²⁹¹. En octobre 1989, elle annoncera vouloir fournir 20 fonctionnaires civils pour la réussite de cette mission.

Lorsque les forces irakiennes ont envahi le Koweït en 1990, la Chine a voté toutes les résolutions possibles concernant le Chapitre VII, mais lorsqu'il était question d'employer la force militaire, elle s'est abstenue lors du vote pour marquer son opposition à cette opération²⁹². Cependant, elle soutiendra l'opération ultérieure de l'ONU relative à l'Irak et au Koweït, parce qu'il s'agissait d'une mission d'observation, une mission classique qui n'incluait pas des forces militaires.

Tout au long des années 1990, la Chine a voté en faveur de toutes les missions qui effectuaient des tâches traditionnelles de maintien de la paix et géraient des transitions.

La déclaration chinoise sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)²⁹³ illustre le soutien de Pékin au maintien de la paix traditionnel, établi après un accord de paix solide avec un rôle passif des Casques bleus. Cela illustre la volonté chinoise de résoudre pacifiquement les conflits sans usage de la force.

Le cas de l'Autorité transitoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) de 1992 à 1993, démontre aussi le pragmatisme de la Chine dans le soutien aux missions multifonctionnelles qui gèrent les transitions, mais aussi son empressement à empêcher l'insertion d'opérations d'imposition de la paix. En tant que l'une des OMP parmi les plus importantes et les plus complexes à l'époque, l'APRONUC était chargée de superviser les

²⁹¹ Il s'agit du Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition en Namibie ou *United Nations Transition Assistance Group* (UNTAG) déployé entre avril 1989 et mars 1990 pour appuyer le processus de paix et de surveillance des élections.

²⁹² U.N. Security Council Resolution, S/RES/678 (1990), November 29, 1990, preamble, para. 2.

²⁹³ Elle a été créée le 13 octobre 1992 par la Résolution no 782 du Conseil de sécurité pour assister la mise en œuvre des accords de paix signés entre le Président du Mozambique Joaquim Chissano et le président de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO). L'ONUMOZ opéra entre 1992 et 1994.

élections politiques, de superviser l'administration civile, de désarmer les milices locales, de promouvoir la réhabilitation économique et d'enquêter sur les plaintes relatives aux droits de l'homme. La Chine va voter en faveur du mandat de l'APRONUC et même fournira pour la première fois un important contingent militaire d'ingénieurs et d'observateurs. Certes, le soutien de Pékin marque une première étape de son opposition à l'ingérence dans les affaires intérieures²⁹⁴, mais dans le même temps, les diplomates chinois résisteront à toute tentative d'autoriser des actions d'imposition de la paix lorsque l'une des parties au conflit retire son soutien au processus de paix.

Les réponses chinoises aux missions en Somalie, au Rwanda et en Bosnie sont particulièrement instructives, car elles témoignent des changements dans la compréhension de la Chine de l'utilisation de la force au sein des OMP. En 1992, elle participera à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM I) dominée par la guerre impliquant une souffrance considérable et la famine de la population. Les fournitures de secours humanitaire restaient vulnérables aux attaques des différentes milices. Dans ce cas d'espèce, la posture chinoise était exceptionnelle, compte tenu de cette situation unique et tragique. L'opération devait donc œuvrer pour un cessez-le-feu entre les parties aux litiges et surtout protéger l'acheminement de l'aide humanitaire²⁹⁵.

À l'issue de la mission, la Chine votera en mars 1993 la création de l'ONUSOM II sous le Chapitre VII, qui avait pour mandat de maintenir un environnement sûr en Somalie.

La Chine s'abstiendra lors du vote de la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) entre 1993 et 1996. Son représentant expliquera que l'opération n'avait pas

²⁹⁴ Cette exception des dirigeants était justifiée par des motifs d'intérêt national. En effet, les Chinois avaient de bonnes raisons de s'engager au Cambodge. La Chine était un membre clé du processus de paix, avait un intérêt dans la stabilité régionale de l'Asie du Sud-Est et pourrait améliorer sa réputation internationale après l'isolement diplomatique qui a suivi la répression violente des manifestations étudiantes sur la place Tiananmen en 1989.

²⁹⁵ U.N. Security Council Resolution, S/RES/794 (1992), December 3, 1992, para. 10.

obtenu le consentement de toutes les factions rwandaises. Il précisera également que compte tenu de l'expérience et des leçons de l'opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie, que tout appel à la force ne ferait qu'aggraver la situation sur le terrain²⁹⁶.

La Chine a également participé à la Force de protection des Nations unies pour la Bosnie et par la suite en Croatie entre 1992 et 1995. Pékin soutiendra l'extension du mandat de la FORPRONU pour inclure la protection de l'aéroport de Sarajevo, l'acheminement de l'aide humanitaire et la création de zones roses pour abriter les Croates de souche en Bosnie. La Chine, comme à l'accoutumée, s'est opposée à tout emploi de la force militaire pour protéger les convois humanitaires, etc., mais lorsque les combats s'intensifieront entre les ethnies de Bosnie, Pékin surmontera son souci normatif (malgré sa réticence) et votera en faveur des résolutions autorisant les Casques bleus à recourir à la force dans des cas précis : protéger les civils, contre-attaquer dans des zones dites de sécurité, pour protéger la liberté de mouvement des soldats de la paix et pour se défendre²⁹⁷. Tout en énonçant sa réserve contre l'usage de la force, le représentant chinois au Conseil de sécurité de l'ONU soulignera que la Chine soutiendrait ces résolutions pour des considérations strictement humanitaires et parce qu'elles avaient le consentement des pays hôtes concernés²⁹⁸.

En 1993, la Chine appuiera la Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA) qui devait créer une nouvelle force de police et moderniser l'armée en prévision du retour du président déchu Jean-Bertrand Aristide. Mais lorsque le Conseil de sécurité des Nations

²⁹⁶ U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3392, June 22, 1994.

²⁹⁷ U.N. Security Council Resolution, S/RES/836 (1993), June 4, 1993, preamble, paras. 5–6 ; S/ RES/871 (1993), October 4, 1993, preamble, para. 9 ; S/ RES/908 (1994), March 31, 1994, preamble, para. 8. Resolution

863 refers to Resolution 770 and 776.

²⁹⁸ U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3228, June 4, 1993 ; S/PV.3286, October 4, 1993 ; S/PV.3356, March 31, 1994.

unies mandatera une force multinationale dirigée par les États-Unis en vertu du chapitre VII pour utiliser « tous les moyens nécessaires » pour fournir un environnement sûr à la MINUHA²⁹⁹, la Chine s'abstiendra lors du vote, avertissant que l'utilisation de la force par un « certain groupe d'États » créerait un « précédent dangereux » pour l'OMP³⁰⁰. Méfiante du rôle des États-Unis dans la mission, la Chine était préoccupée par l'influence américaine en Haïti³⁰¹. Nous pouvons citer d'autres cas dans lesquels la Chine a mis en garde contre l'ingérence dans les affaires intérieures, dont les missions en Somalie, en Géorgie, en Angola, en République centrafricaine et en Bosnie.

En octobre 1996, le mandat de la mission en Géorgie a été étendu pour inclure le Bureau des droits en Abkhazie. La Chine s'est abstenue, car elle estimait que le bureau dépasserait le « mandat principal de maintien de la paix ». Pour elle, il ne fallait pas s'impliquer dans des affaires relevant du mandat d'autres organes des Nations Unies.

En février 1999, Pékin a averti que la restructuration de l'armée en République centrafricaine devrait appartenir « *aux affaires intérieures d'un pays, et le Conseil de sécurité ne devrait pas intervenir trop* »³⁰².

Ainsi, lorsque l'OTAN est intervenue dans le conflit du Kosovo en mars 1999 sans demander l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU, le représentant chinois déclarera à nouveau avec force : « *Nous nous opposons à l'usage ou à la menace d'usage de la force dans les affaires internationales. Nous nous opposons à la politique de pouvoir des forts* »

²⁹⁹ U.N. Security Council Resolution, S/RES/940 (1994), July 31, 1994, preamble, paras. 1, 4–5, 8–9.

³⁰⁰ U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3413, July 31, 1994.

³⁰¹ See U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3496, January 30, 1995; S/PV.3676, June 28, 1996; S/PV.3721, December 5, 1996; S/PV.3806, July 30, 1997; S/PV.3837, November 28, 1997. While China had voted in favor of all successor missions to the U.N. Mission in Haiti, its representative always pointed out that this was only because of the 'urgent request' of the Haitian government and the 'exceptional case' of Haiti

³⁰² U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3984, February 26, 1999. Despite its reservation, China acquiesced in the extension of the unchanged mandate of the mission in the following year.

intimidant les faibles. Nous nous opposons à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, sous quelque prétexte que ce soit, sous quelque forme que ce soit. [...] la question du Kosovo, étant une affaire interne à la République fédérale de Yougoslavie, devrait être résolue entre les parties concernées en République fédérale de Yougoslavie »³⁰³.

Tout bien considéré, Pékin aura toujours éprouvé des difficultés à accepter des mandats qui interféraient dans les affaires intérieures des États, surtout si cela impliquait le recours à la force et des activités de renforcement de l'État telles que la formation de la police ou des forces militaires et la surveillance des violations des droits de l'homme. Alors que la Chine continuait à propager le concept de maintien de la paix traditionnel en théorie, elle avait déjà embrassé la nécessité de l'imposition de la paix dans la pratique des États, ce qui pourrait justifier son attitude de 2000 à 2015.

De ce fait, bien que la Chine ait pu contribuer à une variété de missions géographiquement diverses avant 2003, ses contingents avaient tendance à être si négligeables en termes d'effectif qu'ils ne justifiaient pas l'attention de la communauté internationale.

Pour un pays disposant de ressources en personnel pratiquement illimitées et d'un budget de la défense en croissance rapide, la solution la plus simple et la plus évidente à ce manque d'attention internationale était de faire monter les enchères en augmentant la taille moyenne du contingent chinois de maintien de la paix. En effet, entre 2002 et 2008, la taille moyenne est passée de moins de 20 à plus de 200, soit une augmentation de plus de 1 000 %.³⁰⁴ Concomitamment, nous observons que La RPC a également considérablement amélioré sa propre infrastructure logistique et de formation du personnel pour le maintien de la paix de l'ONU en créant un Centre de formation en 2003

³⁰³ U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3989, March 26, 1999.

³⁰⁴ UN Peacekeeping, « monthly summary of military and police contribution to the united nations operations », United Nation Peacekeeping, disponible sur <https://peacekeeping.un.org/en/monthly-summary-of-military-and-police-contribution-to-united-nations-operations-0> (consulté le 27/06/22).

pour former sa police à participer aux OMP³⁰⁵. Elle a également apporté des améliorations substantielles à ses programmes pour les soldats de la paix militaires. Actuellement, les critères de sélection des missions de la Chine semblent être basés sur une stratégie calculée pour maximiser les avantages de légitimité de chaque contribution. Stratégiquement et opportunément, La RPC a envoyé du personnel dans des missions où elle pensait pouvoir faire des différences notables et serait probablement appréciée à la fois par d'autres grandes puissances et par les États en développement.

La première contribution majeure de la Chine remonte à 2003, lorsqu'elle déclarera son intention de déployer un contingent de 176 ingénieurs militaires auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)³⁰⁶. S'ensuivra onze mois plus tard une autre annonce selon laquelle, elle enverrait un contingent de 500 personnes d'ingénieurs et de médecins à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)³⁰⁷. Par la suite, elle affectera 435 membres du personnel d'ingénierie, de transport et de santé à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) en mai 2006³⁰⁸, 182 membres du bataillon du génie de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en mars 2006³⁰⁹, et enfin 135 ingénieurs de l'Opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) en novembre 2007³¹⁰.

Comme nous l'avons démontré, la contribution de la Chine à chacune de ces missions témoigne d'une prévoyance et d'une planification considérables. À la MONUC, par exemple, elle fournira du personnel d'ingénierie dont le travail de reconstruction des infrastructures gravement endommagées de la RDC lui vaudra des éloges considérables

³⁰⁵ Yin HE, *op.cit.*, p.44.

³⁰⁶ UNSC, *Resolution 1925 (S/RES/1925)*, May 28, 2010.

³⁰⁷ Libéria ; Chinese Advanced Team Due Tomorrow For Peacekeeping Operations, *The NEWS* (Monrovia), December 9, 2003.

³⁰⁸ Chinese peacekeepers in Sudan praised for prominent performance, *BBC Monitoring Asia Pacific*, September 12, 2007.

³⁰⁹ Chinese Contribution to UN Peacekeeping Missions, *China Daily*, July 27, 2006.

³¹⁰ China peacekeepers arrive in Darfur, *Agence France-Presse*, November 24, 2007

de la part des responsables de l'ONU³¹¹. En particulier, son contingent à la MONUC a fait preuve d'une discipline et d'un comportement exemplaires lorsque le personnel d'autres États contributeurs de troupes faisait l'objet d'enquêtes pour violations des droits de l'homme contre des civils congolais.³¹² L'engagement chinois était également opportun, alors que la Chine avait auparavant apporté une contribution symbolique à la MONUC en 2001 à un moment où l'opération était aux prises avec de graves difficultés (par exemple, une guerre en cours, une autorisation de troupes insuffisante, etc.), sa contribution de 2003 interviendra dans un contexte de stabilité accrue. De même, la MINUL et la FINUL étaient toutes deux relativement stables et avaient des niveaux de légitimité relativement élevés à l'époque, quand les Casques bleus chinois opèreront. Ces deux missions permettront au personnel chinois de recevoir les éloges de l'ONU et de la communauté internationale. En 2003, par exemple, la grande majorité de la communauté internationale considérait la MINUL comme une opération légitime ayant pour objectif de superviser le départ du pouvoir du Libérien Charles Taylor et de favoriser le retour à un ordre démocratique. Aux yeux des autres grandes puissances, la Chine va alors prouver au reste du monde qu'elle était disposée à engager des troupes pour soutenir la démocratie et contre la corruption et le régime dictatorial.

Pour les pays en développement, la Chine démontrera sa forte volonté de remplir son engagement à aider les Africains à résoudre les conflits qui entravent leur développement³¹³. Dans le cadre de la FINUL, la Chine montrera également que son engagement en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationales s'étendait jusqu'au Moyen-Orient, une zone où son engagement précédent en matière de

³¹¹ Daniel Hayes Griffith, *THE DRAGON WITH THE BLUE BERET : CHINA'S CONTRIBUTIONS TO UNITED NATIONS PEACEKEEPING OPERATIONS*, Thèse (Sciences politiques), Vancouver, THE UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA, 2010, p.39.

³¹² *Ibid.*, p.40.

³¹³ French. China, 'Les Casques bleus chinois, 30 ans de maintien de la paix', *French. China*, 23 septembre 2020, http://french.china.org.cn/foreign/txt/2020-09/23/content_76731351_5.htm (consulté le 30/06/22).

maintien de la paix restait toutefois assez limité (c'est-à-dire son contingent symbolique d'observateurs militaires à l'ONUST³¹⁴). Cette contribution interviendra au lendemain de la guerre entre Israël et le Hezbollah de juillet 2006 et visait à mettre en valeur le statut de « puissance responsable » de la Chine en fournissant le personnel et le matériel nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins et responsabilités³¹⁵.

Comme pour l'APRONUC, certains auteurs ont tenté d'expliquer la participation de la Chine à la MONUC et à la MINUL (mais pas à la FINUL ; certainement pour moins de ressources naturelles à gagner comme intérêt) comme le résultat de facteurs instrumentaux, tels que la volonté de la Chine d'accéder aux ressources naturelles ou aux marchés, d'isoler Taïwan, ou d'acquérir une expérience militaire à l'étranger. Ainsi, en ce qui concerne la MONUC, Loro Horta soutient que la participation de la Chine à la MONUC après 2003 a été « fortement influencée » par la présence d'importants gisements naturels ressources au Congo³¹⁶. De même, Jonathan Holslag suggère que le contingent chinois de la MONUC passe la majorité de son temps à se tisser des relations avec des responsables militaires congolais dans le but d'obtenir leur aide pour protéger les actifs chinois en RDC³¹⁷.

De son côté, Xulio Ríos émet l'hypothèse que la décision de la Chine de déployer des soldats de la paix à la MINUL impliquait de mettre « *l'accent [...] sur l'importance des ressources halieutiques* » au large des côtes libériennes, de même en ce qui concerne les

³¹⁴ L'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve est un organisme de l'ONU chargé de l'observation et du maintien du cessez-le-feu et des accords généraux d'armistice conclus entre Israël, l'Égypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie à la suite de la guerre israélo-arabe de 1948 selon la Résolution 50 du Conseil de sécurité des Nations unies en 29 mai 1948.

³¹⁵ Conseil de sécurité de l'ONU, *Résolution 1701* (S/RES/1701), 11 août 2006.

³¹⁶ Loro Horta, « A rising Dragon in blue », *Asia Times Online*, March 7, 2007, <https://www.rsis.edu.sg/wp-content/uploads/2015/03/CO15049.pdf> (consulté le 30/06/2022).

³¹⁷ Holslag, Jonathan (2011), *China's Evolving Behaviour in Africa and the Options of Cooperation with Europe*, in, *Journal of Current Chinese Affairs*, 40, 4, 3-16., file:///C:/Users/pc/Downloads/Chinas_Evolving_Behaviour_in_Africa_and_the_Optio.pdf (consulté en ligne le 30/06/22).

forêts abondantes libériennes utiles à la Chine pour son besoin en bois pour la construction³¹⁸. À ce propos, nous relevons que les stocks de poissons de la Chine ces dernières années sont issus du braconnage illégal sur la côte libérienne par des chalutiers chinois privés.

À l'instar des OMP que nous avons mentionnés, les contributions chinoises à la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan (MINUS 2004) et à la Mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD 2007) s'expliquent mieux par le prisme de la légitimité internationale que par d'autres perspectives. La participation de la Chine à ces missions suit une logique légèrement différente qui rappelle la décision de la Chine de fournir 400 ingénieurs pour APRONUC en 1992. Alors que la contribution de la Chine à l'APRONUC était façonnée par ses liens déconcertants et déshonorants avec les Khmers rouges meurtriers, les contributions de la Chine à la MINUS et à la MINUAD doivent être interprétées dans le contexte des relations bien connues de la Chine avec un autre régime brutal : le gouvernement d'Omar El-Béchir. Depuis les années 1990, Pékin a noué d'importantes relations commerciales et diplomatiques avec Khartoum. En plus d'acheter de grandes quantités de pétrole soudanais et de donner ainsi au Soudan l'accès à des devises étrangères dont il avait cruellement besoin, Pékin a également fourni une aide indirecte substantielle (principalement sous la forme de ventes d'armes) au gouvernement soudanais à la fois dans sa guerre avec le Sud et dans le conflit au Darfour³¹⁹.

Nul doute qu'au début des années 2000, pour une grande partie de la communauté internationale, la Chine complice dans les conflits internes du Soudan était devenue « le symbole des activités de la Chine en Afrique.

³¹⁸ Daniel Hayes Griffith, op.cit, p.43.

³¹⁹ *Ibid.*, p.44.

En 2005, la Chine a compris qu'elle devait réagir et passer aux actes pour étouffer les critiques internationales et sauver sa réputation. À ce moment-là, La RPC était particulièrement préoccupée par les Jeux olympiques de Pékin prévu pour 2008 ; que l'élite du Parti communiste chinois avait l'intention d'utiliser les Jeux olympiques comme une opportunité de montrer sa légitimité internationale grandissante. Cependant, couper les liens avec Omar El-Béchir était hors de question. Du fait de son économie en croissance rapide, la Chine avait encore plus besoin du pétrole du Soudan que le Soudan n'avait besoin du plaidoyer de la Chine au sein du Conseil de sécurité. Le maintien d'une relation non hostile avec Khartoum restait donc essentiel pour protéger « l'empire pétrolier local » de la RPC au Soudan³²⁰. Ce dont Pékin avait besoin, c'était d'un moyen moins drastique de se distancier publiquement du Soudan et de renforcer son image soigneusement construite en tant que puissance responsable ; une image qui devenait de plus en plus difficile à maintenir sous des critiques internationales de plus en plus vives.

C'est dans ce contexte dilemmatique que La Chine a estimé qu'elle pouvait utiliser sa participation à l'OMP pour atténuer les critiques internationales. Puisque Pékin savait qu'il serait difficile de convaincre Omar El-Béchir d'accepter une OMP au Darfour, la première option de la Chine était de soutenir publiquement puis d'engager des troupes dans la MINUS, une OMP plus large au Sud-Soudan. Cette décision constituait une rupture spectaculaire avec la précédente politique chinoise de maintien de la paix : à l'exception d'un déploiement symbolique d'observateurs militaires à la MINUSIL, la Chine n'avait jamais auparavant contribué à une mission de paix aussi large. Pourtant, les risques de ne pas participer à la MINUS l'emporteront clairement sur le risque de ne rien faire et de laisser les critiques internationales se poursuivre sans être contestées.

³²⁰ Jonathan Holslag, 'China's Diplomatic Manoeuvring on the Question of Darfur', *Journal of Contemporary China* 17, no. 54, 2008 p.75.

Dans ce cas-là, en mai 2005, la Chine commencera son déploiement de soldats de la paix à la MINUS avec la contribution symbolique d'un observateur militaire et d'un officier de police civile, qui en septembre 2006 passera subitement à un contingent substantiel de 443 soldats, de 15 observateurs militaires et de 15 policiers³²¹.

La participation de la Chine à la MINUS n'a cependant pas eu l'effet idéal souhaité. Au fil des mois, les militants et les dirigeants mondiaux ont continué à appeler au boycott des Jeux olympiques de 2008 à Pékin. En raison d'un climat de plus en plus hostile, la Chine s'élancera dans une nouvelle stratégie portant sur deux volets pour prendre ses distances avec Khartoum et donner des preuves qu'elle se souciait de la situation au Darfour. De même, la Chine a démontré à son public d'État en développement que son intérêt pour le Soudan ne se limitait pas au pétrole, mais incluait également des efforts pour la résolution non coercitive des conflits du Soudan du Sud et du Darfour. Conséquemment, les responsables des États industrialisés et en développement féliciteront la Chine pour sa politique constructive à l'égard du Soudan, lui permettant ainsi de détourner les critiques internationales et de gommer une partie de la ternissure de sa réputation internationale juste à temps pour la conférence ouvrant le bal des Jeux olympiques de Pékin.

Par la suite, La Chine participera également à d'autres opérations notamment en Côte d'Ivoire, en Centrafrique jusqu'en 2013 qui marque l'accès au pouvoir de Xi Jinping et l'émergence d'un nouveau paradigme des OMP.

³²¹ UN Peacekeeping, « monthly summary of military and police contribution to the united nations operations », United Nation Peacekeeping, disponible sur <https://peacekeeping.un.org/en/monthly-summary-of-military-and-police-contribution-to-united-nations-operations-0> (consulté le 27/06/22).

Section II: L'engagement chinois total dans les OMP sous Xi Jinping ; vers l'exacerbation des rapports de force

L'accession de Xi Jinping au pouvoir en 2013 marque un tournant décisif dans la politique chinoise à l'égard des OMP. De la phase de participation, celle-ci passe à une phase d'engagement exclusif.

En effet, lors du Sommet des Nations Unies sur les OMP qui s'est tenu le 28 septembre 2015 au siège de ladite organisation, le nouveau président chinois, Xi Jinping prenant la parole, saluera l'initiative du Président Barack Obama d'avoir organisé un tel sommet. Aussi, en rappelant qu'en tant que membre du Conseil de sécurité, il rappellera que la Chine participait depuis 25 ans aux OMP et constitue l'un des principaux contributeurs de troupes et de fonds aux OMP. En complément, il exprimera le souhait chinois de s'engager totalement en participant au nouveau système de préparation des capacités de maintien de la paix. À cette fin, il décidera de mettre en place en premier des unités de police constituées permanentes pour le maintien de la paix et de créer une force en attente de maintien de la paix de 8 000 éléments. Dans son discours, Xi Jinping se déclarera favorable à l'envoi de plus de personnels dans les domaines du génie civil, du transport et de la santé aux OMP, à la demande de l'ONU. À cet effet, la Chine fournira des milliers de Casques bleus tout en impulsant plusieurs programmes d'assistance au déminage impliquant des formations et fournitures d'équipements. Il promettra également de fournir des appuis militaires sans contrepartie d'une somme totale de 100 millions de dollars américains à l'Union africaine au soutien d'une construction de la Force permanente africaine et de la Capacité africaine de réaction rapide aux crises. Enfin, la Chine déploiera également un détachement d'aviation militaire dans le cadre des OMP

impulsées par l'ONU en Afrique³²². Voici autant de promesses qui dénotent de l'engagement total de la Chine dans les OMP. Toutefois, nous sommes conscients du fait que chaque acteur des relations internationales n'agit que pour satisfaire ses intérêts sous un prisme réaliste, et ce conformément à la pensée du président français Charles de Gaulle qui affirmait en ces termes : « *Les états n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts* »³²³. Nous n'en comprenons que mieux cet engagement sans précédent de la Chine dans les OMP.

Incontestablement, les OMP servent d'objectifs stratégiques à la Chine au sein de l'ONU. Depuis 2010, elle est devenue la plus importante fournisseuse de Casques bleus parmi les membres permanents du Conseil de sécurité. D'évidence, son but ultime est d'asseoir l'expérience et la projection internationale de ses forces, tout en sécurisant ses voies d'approvisionnement énergétiques et commerciales par la stratégie des Routes de la soie. Dans cette perspective, elle a inauguré sa première base outre-mer à Djibouti en 2018. C'est dans cette optique qu'elle se positionnera dès 2017 pour le poste de directeur du département des OMP de l'ONU, finalement conservé par la France³²⁴. Certainement, elle essaiera de se l'approprier aux prochaines échéances et pourra solliciter en attendant, le commandement d'OMP stratégiques. Et ce, plus particulièrement dans ses zones d'intérêt, en l'occurrence, l'Afrique subsaharienne en proie à des instabilités sociopolitiques³²⁵.

Sans rompre avec les raisons fondamentales qui ont conduit la Chine à participer aux opérations de maintien de la paix, le président Xi y exprime d'autres raisons qui servent ses projets d'expansion, dont les plus importantes sont :

³²² Allocution du Président chinois Xi Jinping lors du Sommet des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix, le 28 septembre 2015, <https://www.mfa.gov.cn/ce/cebi//fra/AllocutionsXiJinping/t1320564.htm> (consulté en ligne le 01/07/2022).

³²³ « Écoutes : l'impérialisme 2.0 », Éric Walther, La Tribune (France), n° 55, 5 juillet 2013, p. 8
QQ Citations - <https://qqcitations.com/citation/146975> (consulté en ligne le 01/07/2022).

³²⁴ <https://peacekeeping.un.org/fr/leadership> (consulté en ligne le 01/07/22).

³²⁵ Arnaud ISS, Nathan SPERBER, « L'ONU à l'épreuve de l'ascendance chinoise », *Institut Rousseau*, 28 mai 2020, <http://institut-rousseau.fr/lonu-a-lepreuve-de-lascendance-chinoise/> (consulté en ligne le 01/07/22).

Le renforcement de la capacité de débarquement de l'armée chinoise, afin de protéger les intérêts extérieurs de la Chine en général et le projet de ceinture et la route de la soie, mais surtout d'obtenir la place de la grande puissance, à laquelle elle aspire ardemment en n'hésitant plus à l'afficher. Ainsi donc, il convient d'analyser comment son équipe et lui (§1) déploient sur la scène internationale leurs ambitions en matière d'OMP (§2) et l'état actuel de la participation chinoise dans les OMP (§3).

§1- L'équipe de XI Jinping aux rênes du pouvoir

Il serait difficile dans le cadre de notre problématique de ne pas nous intéresser à Xi Jinping, l'homme omniprésent dans la politique chinoise, mais aussi à son équipe. À l'automne 2012, à la fin du 18^e Congrès du Parti communiste chinois, Xi Jinping va remplacer Hu Jintao comme secrétaire général du Parti et lui succéder comme président de la Commission militaire centrale dont il était depuis 2010 le numéro deux. Ce n'est toutefois qu'en mars 2013, qu'il devient président de la Chine en bénéficiant de puissants soutiens du système politique du Parti. Ayant dirigé plusieurs provinces côtières, cette dernière maîtrise à la perfection les rouages du Parti et de l'État. Il dispose par ailleurs de soutiens considérables dans l'Armée dont il a été membre au commencement de sa carrière. En outre, pendant de nombreuses années, il aura acquis une expérience conséquente au plan international. Affable, il est beaucoup estimé pour son style consensuel. Toutefois, notons qu'il accèdera au commandement du pays à un moment spécialement délicat. La Chine devant impérativement opter pour un autre mode de croissance tandis que l'État était en proie à de fortes féodalités économiques et régionales. À ce propos, l'affaire Bo Xilai³²⁶ démontre l'asthénie du pouvoir central, la perversion des élites et les profondes disparités idéologiques qui parsèment l'appareil gouvernemental,

³²⁶ Brice PEDROLETTI, « Retour sur l'affaire Bo Xilai en Chine », *Le Monde*, 03 octobre 2017, https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/10/03/retour-sur-l-affaire-bo-xilai-en-chine_5195199_3232.html (consulté en ligne le 01/07/22).

portant atteinte à la légitimité politique du régime et contribuant à affaiblir sa stabilité. Il faudra par conséquent à Xi Jinping non seulement réunifier la direction et l'appareil du Parti, mais aussi imposer son autorité sur l'ensemble des institutions civiles et militaires du pays. Pour cela, son style et son charisme seront ses grands atouts. Mais son succès dépendra aussi et surtout de sa capacité à former une coalition soudée, réformatrice et capable de battre en brèche les privilèges acquis par de nombreux caciques du régime. Voici pourquoi, dès son accession au pouvoir le 14 mars 2013, s'est construite une image de réformateur. C'est ainsi qu'on peut comprendre les changements impulsés par lui et son équipe (A) à travers ses visions politiques (B).

A- Les changements actuels dans la diplomatie chinoise

Incontestablement, le premier changement majeur est marqué par la présence chinoise quasi totale dans toutes les parties du monde. Après quarante ans de politique d'ouverture adoptée par Dao Haisaoping, la Chine, qui s'était refermée sur elle-même, est désormais présente sur tous les continents, y compris l'Antarctique, où cette présence s'incarne essentiellement sous une forme économique, mais elle est aussi d'ordre médiatique, militaire, diplomatique, culturel et même linguistique³²⁷.

Le second se retrouve dans le changement qui s'opère au niveau de la diplomatie chinoise, qui ne se concentre plus uniquement sur la nécessité de la présence chinoise à l'étranger, mais cherche actuellement un moyen de veiller aux intérêts de la communauté chinoise à l'étranger, et comment les évacuer et protéger si nécessaire.

Quant à la troisième transformation, celle-ci réside dans le nouveau dynamisme de la nouvelle diplomatie, plus encline au lancement et à l'aventure, à mesure que les initiatives

³²⁷ Ximena SAMPSON, « La recette chinoise pour conquérir le monde d'ici 2049 », *Radio-Canada*, 28 août 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1223404/influence-chine-monde-routes-soie-bri-geostrategie-chinoise> (consulté en ligne le 01/07/2022).

chinoises se diversifient au niveau mondial. La Chine investit aujourd'hui dans les infrastructures³²⁸ et les communications, puis déplie ses revendications maritimes et terrestres dans son environnement. Elle ouvre des bases militaires dans le monde et crée des îles artificielles dans la mer de Chine méridionale³²⁹. Effectivement, la Chine n'est plus comme avant, et la politique de profil bas adoptée à l'époque de Deng Xiaoping a pris fin au début de l'ère Hu Jintao, et sa fin s'affirme avec Xi Jinping. Bien que la croissance économique reste le pilier le plus important de la politique étrangère chinoise, les diverses initiatives chinoises ont également engendré un certain nombre de dangers divers et de nombreux nouveaux défis auxquels la Chine doit faire face aujourd'hui.

Outre les tendances traditionnelles de la politique étrangère chinoise, il existe aujourd'hui deux piliers principaux de la nouvelle diplomatie chinoise : le premier est de faire face aux défis traditionnels et émergents, et le second est de réaliser les aspirations et les objectifs ambitieux de la Chine dans le monde. Nous ne pouvons qu'interpréter qu'il s'agisse là de la nouvelle orientation de la Chine, s'articulant autour de la volonté de diriger en tant que grand pays, que ce soit au niveau régional ou même mondial. Cette tendance chinoise de leadership s'observe depuis l'an 2000, et plus nettement depuis 2013, avec la prise de pouvoir du président Xi Jinping aux commandes d'un gouvernement qui semble plus ambitieux que ses prédécesseurs quant à la volonté de la Chine d'assumer le leadership de la mondialisation³³⁰.

³²⁸ Barthélemy COURMONT, « Quand la Chine investit dans les infrastructures », *Géoéconomie*, 2016/4 (N° 81), p. 159-175. DOI : 10,391 7/geoec.081.0159. URL : <https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2016-4-page-159.htm> (consulté en ligne le 01/07/2022).

³²⁹ Julien LICOURT, « La Chine construit des îles artificielles pour revendiquer des zones maritimes », *Le Figaro*, 10 février 2015, <https://www.lefigaro.fr/international/2015/02/10/01003-20150210ARTFIG00266-la-chine-construit-des-iles-artificielles-pour-revendiquer-des-zones-maritimes.php> (consulté en ligne le 01/07/2022).

³³⁰ Frédéric Koller, « Cette fois, Pékin veut prendre le leadership », *Le Temps*, 03 mars 2017, <https://www.letemps.ch/opinions/cette-pekin-veut-prendre-leadership> (consulté en ligne le 01/07/22).

Outre la question de Taiwan et de la mer de Chine méridionale, il convient toutefois de relever cinq évolutions majeures dans cette volonté chinoise de leadership :

- 1- Le positionnement de la Chine en tant que leader du nouvel axe mondial, appelle à repenser les institutions internationales actuelles d'une nouvelle manière selon la perception des pays en voie de développement, et non des pays victorieux de la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi les Chinois investissent dans la diplomatie multipolaire de manière agressive et encouragent le multilatéralisme³³¹. Cette approche a commencé avec le président Hu Jintao, qui l'avait mise au sommet de ses priorités³³². Par la suite, cette politique sera renforcée avec le président Xi Jinping, qui a clairement exprimé sa volonté d'entraîner la Chine dans cette nouvelle direction. À ce titre, La Chine met en œuvre ce schéma en s'engageant dans les institutions existantes, puis en activant le rôle des institutions internationales non fonctionnelles, et enfin en créant de nouvelles institutions internationales, dont la plus importante était la BAII (Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures) en 2014³³³. Objectivement, la Chine travaille à produire ce changement dans la gestion mondiale dans toutes les directions économiques, politiques et financières, même technologiques et culturelles... Dans le domaine de la sécurité, la Chine a annoncé en 2016 qu'elle travaillera à travers ses institutions partenaires asiatiques, dont les plus importants sont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le groupe de

³³¹ Matthieu VENDREDLY, « Quand la Chine fait main basse sur les organisations internationales », *TV5 Monde*, 24/12/2022, <https://information.tv5monde.com/info/quand-la-chine-fait-main-basse-sur-les-organisations-internationales-307887> (consulté en ligne le 01/07/22).

³³² Discours prononcé par Hu Jintao lors de la célébration du 90^e anniversaire de la fondation du Parti communiste chinois, <https://www.mfa.gov.cn/ce/cene/fra/35gj/t847417.htm> (consulté en ligne le 01/07/22).

³³³ <https://diplomatinvestmentgroup.com/banque-asiatique-dinvestissement-pour-les-infrastructures/> (consulté en ligne le 01/07/22).

Shanghai, sur un nouveau concept de sécurité pour l'Asie qui ne dépendra plus du système d'irrégularités créé par les États-Unis dans la région³³⁴.

- 2- Concomitamment, La Chine investit dans la diplomatie multipolaire tous azimuts. En plus de ce que nous avons mentionné précédemment sur l'activation des institutions existantes et d'autre chose, la Chine entreprend aujourd'hui un ensemble d'initiatives plus douces qui sont similaires à la conférence de Davos (par exemple,) ou d'autres qui représentent des institutions ou des sociétés... Pareillement, La Chine organise aujourd'hui de nombreux sommets de haut niveau qui montrent l'important volume financier de conférences qu'elle peut réaliser, nonobstant les conférences bien connues telles que Boao³³⁵ pour l'économie et Xiangshan pour la sécurité³³⁶.
- 3- Aujourd'hui, La Chine propose une sorte de gouvernance au monde. Depuis 2016, elle a commencé à mettre en avant l'idée de « la solution chinoise », qui s'inspire du modèle chinois, qui donne l'impression qu'elle offre aux autres nations une autre politique de développement³³⁷. Cet argument se concentre sur l'idée de base qu'un système alternatif doit être trouvé à la règle de Washington et à la science libérale. Ainsi, la Chine se présente aujourd'hui comme un exemple que d'autres pays peuvent imiter, pour échapper à la pauvreté et à l'avancement national, sans imiter pour autant le monde occidental. La proposition chinoise reste basée sur la

³³⁴ Jean-Pierre CABESTAN, « La Chine : puissance hégémonique en Asie », *Vie publique*, 29 juillet 2019, <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/268423-la-chine-puissance-hegemonique-en-asie> (consulté en ligne le 01/07/22).

³³⁵ Le forum de Boao pour l'Asie (initié par 25 États asiatiques y compris l'Australie) est une organisation à but non lucratif qui tient des forums de haut niveau pour les dirigeants du gouvernement, des entreprises et des universités en Asie, tout en promouvant dans le monde, leur vision sur les questions urgentes dans leur région.

³³⁶ Radio Chine Internationale, « Les États-Unis doivent suivre les recommandations du Forum Xiangshan de Beijing », RCI, 28 octobre 2021, <http://french.cri.cn/commentaire/2495/20211028/724060.html> (consulté en ligne le 01/07/2022).

³³⁷ Charles HAQUET, « La Chine veut exporter son mode de gouvernance », *L'Express*, 20 mars 2018, https://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/la-chine-veut-exporter-son-mode-de-gouvernance_1993451.html (consulté en ligne le 02/07/22).

planification centrale, le rôle de l'État dans l'économie, puis la création de zones économiques spécialisées... Cette proposition ne réside pas seulement dans une proposition pratique, mais la Chine tente aujourd'hui de la transformer en une proposition théorique. Une proposition basée sur l'idée de la solution chinoise qu'elle fait circuler à travers des conférences internationales et son réseau médiatique.

- 4- La Chine présente aujourd'hui une vision post-occidentale du monde. À ce titre, elle promeut l'idée que le modèle libéral occidental a échoué et qu'il ne peut pas répondre aux crises mondiales et évoque la crise financière de 2008 comme un excellent exemple³³⁸.
- 5- La Chine aspire aujourd'hui à établir de nouvelles normes pour le monde, car le monde ne peut plus se soumettre aux seules valeurs occidentales. Ce concept a été renforcé avec l'arrivée au pouvoir du président Xi Jinping, qui l'envisage dans plusieurs domaines, dont les transports, sa vision de la route de la soie ; il est promu par Internet et les outils de communication modernes, entre autres. La Chine cherche ainsi à concurrencer les standards occidentaux. Par exemple, la Chine a créé aujourd'hui une nouvelle classification pour les universités, appelée la classification de Shanghai. Pour cela, elle se base sur des critères différents des normes adoptées par les universités occidentales pour la classification³³⁹. Ainsi, l'on peut distinguer que la Chine aspire à un rôle de leadership mondial, notamment face aux États-Unis, que la Chine considère comme son premier concurrent³⁴⁰, mais une question principale dans ce cas demeure : la Chine est-elle un acteur

³³⁸ Anne-Sophie BELLAICHE, « Et si la Chine était un modèle économique pour l'Europe ? », *L'Usine Nouvelle*, 06 juin 2018, <https://www.usinenouvelle.com/editorial/la-chine-un-modele-economique-pour-l-europe.N702049> (consulté en ligne le 02/07/22).

³³⁹ Fabien ELOIRE, « Le classement de Shanghai. Histoire, analyse et critique », *L'Homme & la Société*, 2010/4 (n° 178), p. 17-38. DOI : 10,391 7/lhs. 178.art 03. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2010-4-page-17.htm> (consulté en ligne le 02/07/22).

³⁴⁰ BBC News Afrique, « La Chine est la « plus grande menace » pour les États-Unis (Directeur du FBI) », *BBC NEWS AFRIQUE*, <https://www.bbc.com/afrique/monde-53334660> (consulté en ligne le 02/07/22).

internationalement responsable qui peut assumer sa responsabilité internationale à la mesure de sa taille économique ?

Les réponses à cette question complexes sont nombreuses : la Chine apparaît très responsable dans le dossier environnemental et dans la protection de ses citoyens à l'étranger, mais elle reste attachée au principe de non-ingérence et à la protection de la souveraineté de non-ingérence, car il semble loin d'être abandonné dans les vives crises internationales. Par exemple, la crise syrienne, où elle apparaît tardivement. Mais cette non-ingérence ne signifie pas pour autant que la Chine n'a pas d'ambition mondiale. Son objectif actuel est peut-être de renforcer le concept de non-ingérence à l'échelle mondiale. Ainsi, ses diplomates continuent à affirmer à travers les plateformes des institutions internationales que la Chine ne veut pas changer les régimes du monde. Ainsi, il apparaît clairement qu'elle a une volonté d'influencer la conduite des décisions internationales, notamment celles liées aux interventions militaires, ainsi que la manière dont les pays les traitent. À ce propos, notons que Xi Jinping a maintes fois défendu cette question et la volonté de la Chine de ne pas traiter au niveau international dans une logique des alliances, mais dans une logique des partenaires. Ce concept chinois ancien évoque le concept de Tianxia ou « sous le ciel », qui appelle à une sorte d'ordre mondial harmonieux qui transcenderait le concept occidental d'État-nation.

Mais en fait, il est irrationnel de douter de l'ambition chinoise réaliste de diriger proportionnellement à la taille de l'État chinois, car elle est soutenue par un large éventail de motifs et de constantes idéologiques.

Le premier est le cas de la pensée idéologique chinoise, état de réflexion stratégique, sur lequel les dirigeants chinois insistent quant au fait que le monde d'aujourd'hui est injuste et contrôlé par l'Occident, en particulier les États-Unis. Par conséquent, il est naturel que la Chine revienne à sa position historique de chef de file mondial, proportionnellement à

sa taille et à son histoire. Cette tendance est incarnée par le soutien de la Chine à la diplomatie du monde en développement face au monde occidental.

Deuxièmement, malgré la distinction de la politique étrangère chinoise en raison de son réalisme et de son pragmatisme, elle est toujours fortement gérée à travers des orientations idéologiques et même parfois émotionnelles. L'orientation anti-Occidentale et Américaine en particulier domine toujours fortement les dirigeants et les partisans qui sont au centre du processus décisionnel. De fait, l'idéologie marxiste-léniniste reste toujours en vigueur et a même pris un nouvel élan avec le président Xi Jinping, qui travaille à recadrer tous les cercles de décision, et ce pas seulement au niveau des stratèges et des idéologues. Ainsi, la réhabilitation des cadres de l'État et du Parti communiste à tous les niveaux a été relancée en 2013, y compris en ce qui concerne les diplomates. Par conséquent, le Parti communiste est aujourd'hui devenu plus puissant, et en plus de son renouveau, il conserve aussi encore bon nombre des principes et de la littérature maoïste, dont les plus importants sont ses positions anti-impérialistes, anti-Occidentales et pro-non-alignés. C'est pourquoi la diplomatie chinoise adopte toujours les cinq principes de la coexistence pacifique de 1954. Sur la base de cet état d'esprit jusqu'ici fidèle aux pays de la Conférence de Bandung et au non-alignement, les initiatives chinoises concernent aussi de nouvelles places financières internationales telles que la Nouvelle banque de développement et BAII. De cette façon, la Chine se positionne également comme le premier défenseur des pays en développement, et elle adapte financièrement ce positionnement à travers plusieurs initiatives, dont la plus importante reste l'initiative de la ceinture et la route. À titre d'exemple, le mot « développement » aura été mentionné

par le président chinois plus de quarante fois lors de son ouverture du sommet de l'initiative à Pékin en 2017³⁴¹.

Troisièmement, les dirigeants chinois actuels possèdent une forte volonté et un désir de renforcer le leadership chinois dans le monde. Habituellement, ce rôle vient du développement économique du pays, mais le leadership politique joue également un rôle énorme en l'y conduisant. Dans le cas chinois, la direction de Xi Jinping ne cherche pas seulement à redonner à la Chine son statut de puissance mondiale, mais cherche également à pousser les pays à la reconnaître sur cette base. En fait, la quête de la Chine pour pousser les autres à reconnaître sa position internationale s'incarne non seulement militairement, mais aussi diplomatiquement et protocolairement dans les relations internationales, et ce même dans le sport, où les médailles olympiques revêtent une grande importance pour Pékin.

B- Les visions politiques de Xi

Les efforts de la Chine pour redéfinir l'ordre international ont pris de la vitesse depuis que Xi Jinping est devenu président en 2013. L'initiative phare de Xi Jinping en politique étrangère, à savoir : les Nouvelles routes de la soie, constituent un exemple précis du but à long terme de la Chine de consolider son statut dans le monde. Ambitieux programme d'infrastructure et d'investissement à des milliards de dollars reliant la Chine au reste de l'Asie, ainsi qu'à l'Afrique et l'Europe, les Nouvelles routes de la soie ont non seulement un objectif économique, mais jouent aussi un rôle dans les efforts de Pékin dans l'espoir de l'exportation du modèle chinois de gouvernance vers d'autres pays, notamment à travers sa vision des droits humains. Les projets liés aux Nouvelles routes de la soie sont globalement négociés entre les États, souvent à l'avantage des élites, sans consultation

³⁴¹ Bernadette ARNAUD, « Chine : La Ceinture et la Route, un projet mondial qui a un train d'avance », *Sciences et Avenir*, 13 mai 2017, https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/patrimoine/chine-la-ceinture-et-la-route-un-projet-mondial-qui-a-un-train-d-avance_112903 (consulté en ligne le 02/07/22).

des populations directement touchées et sans que des mesures d'atténuation des effets néfastes pour ces populations soient prévues.

En 2017, Xi Jinping a encore davantage clarifié sa vision pour la Chine, lorsqu'il a présenté son projet de faire de la Chine l'une des puissances économiques et militaires les plus avancées du monde à l'horizon 2050, dans un discours prononcé lors du 19^e Congrès du Parti communiste chinois. Cette même année, la « *pensée de Xi Jinping sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère* »³⁴² a été inscrite dans la Constitution chinoise et depuis, la Chine ne cesse d'intégrer des éléments de langage de cette théorie politique dans les résolutions des Nations unies.

À ce sujet, dans un article scientifique, John Garrick et Yan Chang Bennett détaillent minutieusement la pensée de Xi Jinping à la suite du 19^e Congrès du Parti communiste chinois (PCC) qui s'est tenu en octobre 2017. De ce qui se dégage de ce rapport, nous avons retenu que le président chinois entend construire une société prospère axée sur le développement durable, une réforme profonde de tous les secteurs essentiels, gouverner la Nation selon la loi et la justice, etc.³⁴³

Par ailleurs, en sa qualité de président en exercice, Xi Jinping aura présidé le 14^e sommet des BRICS du 23 au 24 juin. Son discours s'est traduit par son souhait de défendre l'équité et la justice afin d'agir avec justice pour la paix mondiale. Par le canal de Wang Yi, son ministre des Affaires étrangères, il estime que, depuis un moment, l'esprit de la guerre froide et la politique des alliances ont resurgi avec force. Par conséquent, les menaces sécuritaires classiques et non classiques émergent successivement. Certains États

³⁴² Amnesty International, « La vision de Xi Jinping pour la Chine s'installe », *Amnesty International*, <https://whatchinasays.org/fr/key-events/la-vision-de-xi-jinping-pour-la-chine-sinstalle/> (consulté le 03/07/22).

³⁴³ John Garrick et Yan Chang Bennett, « « La pensée de Xi Jinping » », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2018/1-2 | 2018, mis en ligne le 1er juin 2018, URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/8293> (consulté le 03/07/22).

cherchent à étendre leurs alliances militaires dans la quête d'une sécurité totale, en obligeant d'autres États à y adhérer suscitant ainsi une confrontation, tout en occultant les droits et les intérêts des autres États pour parvenir à une domination absolue. L'instabilité, l'insécurité et l'incertitude s'aggravent dans la situation internationale, et le monde se trouve confronté à un risque réel de division et de confrontation. Xi appelle donc à la prudence, et souligne : « *ce n'est que lorsque chacun chérit la paix et la maintient, et que chacun se souvient des leçons amères de la guerre, qu'il peut y avoir un espoir de paix* »³⁴⁴.

Dans cette perspective Xi Jinping, pour la première fois a proposé l'Initiative pour la Sécurité mondiale lors de la conférence annuelle 2022 du forum de Boao pour l'Asie, qui a reçu une réponse encourageante de la communauté internationale. Au cours du 14^e Sommet des BRICS, il a expliqué d'une manière plus profonde le sens et la signification pratique de son Initiative, précisant qu'il faut l'adhésion de tous les États à sa vision de sécurité commune, intégrée, coopérative et durable, respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale des différents pays ; sa vision serait, conforme aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, prenant en compte les inquiétudes sécuritaires légitimes des États, pour résoudre en toute diplomatie les disparités et les différends interétatiques par le dialogue et la concertation en adoptant une approche globale pour préserver la sécurité traditionnelle et la sécurité non traditionnelle. Poursuivant son discours Xi Jinping a solennellement encouragé la communauté internationale à abandonner le jeu à somme nulle, et à s'opposer ensemble à l'hégémonisme et à la politique du plus fort. D'après lui, il faudrait bâtir conjointement un nouveau type de relations internationales marqué par le respect mutuel, l'équité, la justice et la coopération

³⁴⁴ Ministère des Affaires étrangères de la Chine, « *Écrire un nouveau chapitre du développement et du progrès humains* », en ligne le 25 juin 2022, https://www.fmprc.gov.cn/fra/zxxx/202206/t20220627_10710453.html (consulté le 03/07/22).

gagnant-gagnant, garder à l'esprit que l'humanité est une communauté où tous partagent bonheurs et malheurs.

En somme, sa vision s'articule autour de la modification des règles du système international en vigueur dans laquelle s'inscrivent pêle-mêle les projets de la Chine à travers la ceinture et la route, une diplomatie beaucoup plus forte, une réforme du système national par un contrôle absolu de toutes les instances aussi bien nationales qu'internationales.

La finalité sous-jacente de la pensée de Xi Jinping ne vise en fait qu'à poursuivre la quête de la réalisation du rêve chinois. Alors que la Chine assoit sa montée en puissance sur la scène internationale et renforce le pouvoir intérieur conféré à Xi Jinping, il n'est guère étonnant que la constitution chinoise ait été révisée pour permettre au règne de Xi de s'étendre au-delà de la limite de 10 ans imposée auparavant.

§2- Les OMP en faveur des ambitions de Xi Jinping

Comme nous l'évoquions déjà dans l'introduction de la section 2 consacrée à Xi Jinping, les OMP constituent un enjeu essentiel pour le président chinois, car elle lui permet de s'affirmer au plan international comme une puissance militaire, économique et responsable. Au regard de son économie florissante, la Chine, plus que tout autre État a besoin de stabilité dans le monde pour que ses activités et ses intérêts commerciaux ne subissent aucune désintégration. En effet, une instabilité mondiale, telle une guerre pourrait réduire son hégémonie économique dans le monde. L'exemple révélateur est la crise entre l'Ukraine et la Russie³⁴⁵. Dès lors, une participation accrue dans les OMP, une appropriation des OMP nimbée des couleurs chinoises pourraient assurer à la Chine, une

³⁴⁵ Baptiste FALLEVOZ, « Podcast : « Guerre en Ukraine : quelles répercussions pour la Chine ? » », *Asialyst*, 21 mai 2022, <https://asialyst.com/fr/2022/05/21/podcast-guerre-ukraine-quelles-repercussions-pour-chine/> (consulté en ligne le 03/07/22).

garantie essentielle de ses intérêts par la sécurisation des routes commerciales. Pour ce faire, la nécessité d'améliorer la force de projection de l'Armée populaire de Libération est manifeste (A) ainsi qu'une restructuration constante en fonction des mutations qui s'opèrent régulièrement sur la scène internationale (B).

A- La nécessité d'améliorer la force de projection de l'APL

La construction d'une force militaire constitue l'une des ambitions les plus importantes de Xi Jinping³⁴⁶.

Le chef d'État chinois veut construire une puissance militaire afin de protéger les intérêts étrangers traditionnels, y compris la croissance économique, les ressources primaires, le commerce et les ressortissants chinois à l'étranger, en particulier en Afrique, mais en plus des projets émergents, dont les plus importants sont l'initiative de « la Ceinture et la Route » et son expansion en mer de Chine méridionale.

En réalité, le travail de construction de l'armée se déroule en parallèle, et ce en étroite collaboration et proportionnellement avec tout ce que la Chine fait à d'autres niveaux. Là où une conviction s'est formée parmi les dirigeants chinois, c'est leur compréhension de la réalité actuelle du monde et du potentiel de la Chine. Ainsi, ces derniers estiment qu'il n'est plus possible de continuer dans la même approche existante et d'assurer le développement sans la mise en place d'une force militaire capable de dissuasion, mais en même temps d'asseoir la capacité chinoise de se déployer aussi bien au niveau interne qu'externe tout en protégeant ses intérêts lointains. Cela représente bien un processus clair d'adoption d'une politique réaliste et pragmatique, qui tend jour après jour, et de plus en plus vers l'extrémisme et la force, malgré le maintien par la Chine de sa rhétorique

³⁴⁶ Philippe CHAPLEAU, « Comment l'armée chinoise se prépare pour devenir la plus puissante du monde », *Ouest France*, 22 juin 2021, <https://www.ouest-france.fr/monde/chine/xi-jinping-l-exige-ambitieuse-l-armee-chinoise-s-active-pour-devenir-une-force-militaire-b0b75506-ce80-11eb-93b7-a189779365d9> (consulté en ligne le 03/07/22).

pacifique et des déclarations constantes d'adhésion aux cinq principes de sa politique étrangère qui ont été développés avec l'établissement de la Chine populaire et basés sur la logique de la coexistence pacifique.

Il convient toutefois de rappeler que l'Armée rouge a été le pilier de la révolution communiste chinoise, qui a permis à Mao Zedong d'accéder au pouvoir après une âpre guerre civile, ce qui la place au cœur des prémisses nationalistes chinoises³⁴⁷. Cette Armée rouge, représentée aujourd'hui par l'Armée populaire de libération (APL), est actuellement sous la tutelle du président Xi Jinping. Elle contribue à assurer la croissance économique, où la possession et la manifestation du pouvoir sont les piliers de la grandeur et de la réalisation du repositionnement mondial de la Chine selon les orientations du président Xi, qui depuis son élection le 14 mars 2013 a annoncé la mise en place du Golden Dream chinois c'est-à-dire le rêve d'or. Ce dernier défiant publiquement le mythique slogan américain que représente *le rêve américain*, est basé sur une économie prospère, visant la prospérité du peuple, luttant contre la corruption et les différences de classe, et surtout présupposant une armée forte capable de défier les armées les plus puissantes du monde et de les affronter.

En fait, Xi Jinping a été clair depuis son premier jour au pouvoir en insistant sur la garantie de la stabilité interne et la protection de la sécurité nationale, ainsi qu'en envoyant un message d'avertissement à la région entourant la Chine ainsi qu'à l'étranger, que tout franchissement des lignes rouges par Pékin sera suivi d'effets. Tout cela résulte de l'intensification des dangers stratégiques auxquels Pékin se trouve actuellement confronté, qui se composent de dangers internes, régionaux et externes, ainsi que d'un ensemble de facteurs qui affectent la politique étrangère de la Chine.

³⁴⁷ Michel HOANG, « Armée rouge, Chine », *Universalis*, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/armee-rouge-chine/> (consulté en ligne le 03/07/22).

Cette position provient principalement de la montée en puissance chinoise et de son manque d'acceptation par les puissances mondiales, ce qui prouve que la Chine fait face à de nombreux défis et risques dans son repositionnement mondial. En ce sens, elle ne constitue pas une exception à d'autres pays à travers l'histoire, car les grands pays traditionnels ont toujours affronté la montée de la puissance émergente avec rejet et, dans la plupart des cas, avec violence.

De la même façon, il est possible de comprendre ce problème si l'on se tourne vers le concept de la théorie cyclique de l'histoire, qui explique la plupart des conflits qui se produisent entre les puissances existantes et émergentes depuis les guerres du Péloponnèse³⁴⁸. Cela vient de la peur des grands pays traditionnels de leur futur effondrement face aux pays émergents, alors que l'angoisse résultant de l'ambiguïté des intentions de la puissance montante alimente la peur chez les autres pays, ce qui les pousse souvent à des guerres destructrices. Par conséquent, du point de vue des dirigeants chinois, Pékin justifie son souci en ce qui concerne sa sécurité et de son développement, car le pays fait face à nombre de suspicion et de méfiance de la part des grands pays, qui voient en lui une entité ambiguë puisqu'il était resté caché derrière ses murs depuis des siècles ; ce dont la Chine est bien consciente aujourd'hui, et qui l'incite à réadopter une politique claire et réaliste basée sur la possession de la puissance et vers la mise en place d'un outil militaire fort et dissuasif pour se protéger, afin d'affronter tous les dangers et défis dans tous les domaines et toutes les directions qui se multiplient à mesure que la Chine prend de l'importance au niveau international. Et ce de l'intérieur, de la région et de l'extérieur.

³⁴⁸ Jean-Vincent HOLEINDRE, « 4 - Le tournant de la guerre du Péloponnèse », dans : *La ruse et la force. Une autre histoire de la stratégie*, sous la direction de HOLEINDRE Jean-Vincent. Paris, Perrin, « Hors collection », 2017, p. 81-96. URL : <https://www.cairn.info/--9782262070465-page-81.htm> (consulté le 03/07/22).

B- Les réformes actuelles de l'APL et leurs effets sur les OMP

Dans ce sens, les armées chinoises s'inscrivent dans un processus de réorganisation et de modernisation avec plus d'ambition que jamais. La redéfinition des responsabilités et de nouvelles chaînes de commandement vise à gagner en efficacité, bien que l'armée de terre conserve une part très conséquente.

Pour ce faire, dès janvier 2016, Xi a impulsé une restructuration militaire d'ampleur (dont l'achèvement était prévu en 2020) qui changera l'équilibre des forces de l'Armée populaire de libération. Le but opérationnel de la réforme était de permettre l'entraînement conjoint des forces.

Cette même année, la Commission centrale militaire de la RPC a publié « *La Ligne directrice sur l'approfondissement de la réforme de la défense nationale et de l'armée* »³⁴⁹, relative à la réforme militaire à grande échelle qui devait améliorer l'image des forces armées chinoises en 2020. À ce propos, notons qu'une esquisse de cette nouvelle réforme était déjà visible en 2015 lors du défilé militaire orchestré Xi Jinping à Pékin ; manifestation qui célébrait le 70^e anniversaire de la fin de la guerre de la Chine contre le Japon. Les réformes impulsées par *La Ligne directrice* sont mémorables. Elles ambitionnent de solutionner des difficultés importantes qui pesaient sur le cheminement de modernisation de l'APL depuis plus d'une génération, notamment : le fractionnement de la chaîne de commandement, la corruption des cadres militaires et la domination de l'armée de terre parmi les forces armées, tandis que les menaces à la sécurité nationale deviennent maritimes. Cette réforme constitue donc un outil central de la restructuration de l'État initiée par Xi Jinping sous la bannière du « rêve chinois », dont le but est de faire de la Chine, une nation

³⁴⁹ Juliette GENEVAZ, « La réforme de l'Armée populaire de libération, au cœur de la rénovation de l'État chinois », *Note de Recherche stratégique*, n° 29, Irsem, 16 août 2016, p.1, https://www.irsem.fr/data/files/irsem/documents/document/file/1063/NRS_n29_2016.pdf (consulté en ligne le 03/07/22)

prospère et puissante³⁵⁰. Le Livre blanc sur la défense de la Chine, publié en 2015, consacre la réforme militaire dans le panorama du rêve chinois³⁵¹. Deux dates ont été fixées par le président chinois pour établir le bilan de sa politique : 2021, pour le centenaire de la création du Parti communiste chinois, et 2049, pour centenaire de la fondation de la RPC. La réforme militaire, censée finir en 2020, est la première phase du programme politique du dirigeant chinois.

Le premier but de cette réforme est de restaurer l'autorité du PCC sur les forces militaires, en difficultés sous la présidence de Hu Jintao. Rappelons à ce propos que la campagne contre la corruption initiée par Xi Jinping dès son accession au pouvoir ciblait les officiers militaires et cadres civils de l'État. Après la publication de deux listes, on décomptera une trentaine d'officiers de haut rang accusés de corruption³⁵² ; cette campagne servant aussi à rajeunir la chaîne de commandement pour faciliter les réformes.

Concernant les réformes en cours, celles-ci touchent la taille des armées, la chaîne de commandement, la constitution des forces armées et la gestion des rapports entre civils et militaires. Concernant la taille de l'armée, la réforme consistait à réduire les effectifs à partir de septembre 2015, afin de mieux gérer l'armée et réduire les dépenses militaires. Cette réduction avait déjà commencé dans les 1980 sous le règne de Deng Xiaoping par le départ de 500 000 soldats, ensuite Jiang Zemin de 200 000 en 2003 et Xi Jinping de

³⁵⁰ Xi Jinping, « Le rêve de la nation chinoise des temps modernes, la réalisation du grand renouveau de la nation », discours du 29/11/2012, dans Xi Jinping, 2014, *La Gouvernance de la Chine*, Éditions en langues étrangères, p. 39.

³⁵¹ Disponible sur : http://www.chinadaily.com.cn/china/2015-05/26/content_20820628.htm (consulté le 04/07/22).

³⁵² Agence Anadolu, « La Chine liste 14 généraux de l'armée visés par la campagne contre la corruption », AA, <https://www.aa.com.tr/fr/monde/la-chine-liste-14-g%C3%A9n%C3%A9raux-de-l-arm%C3%A9e-vis%C3%A9s-par-la-campagne-contre-la-corruption/70103> (consulté en ligne le 04/07/22).

300 milles, car il ne souhaite pas que son armée dépasse 2 millions d'hommes, sachant que l'APL demeure l'armée la plus nombreuse du monde³⁵³.

Par ailleurs, l'une des nécessités de cette réforme était liée à l'absence d'entraînement conjoint des différentes forces. Soulignons que sous Hu Jintao, il n'existait aucune coordination entre l'armée marine, de l'air et de terre³⁵⁴. De ce fait, l'armée chinoise était victime de la prédominance de son armée de terre dont les hauts responsables dirigeaient tous les quartiers généraux, à savoir : l'état-major, les départements généraux de la politique, de la logistique et de l'armement. Dans cette perspective, dès décembre 2015, Xi Jinping restructurera en cinq zones de commandements, les sept régions militaires, afin d'inciter à plus de coopération et d'adapter le commandement entre les trois armées. Une telle stratégie permettrait d'être plus efficace face aux diverses menaces. La carte ci-dessous illustre cette reconfiguration qui octroie une importance conséquente à l'armée marine.

³⁵³ Juliette GENEVAZ, *op.cit*, p.3.

³⁵⁴ *Ibid.*



Figure 1 : Présentation cartographique du déploiement des forces armées chinoises en 2016

Source : Juliette GENEVAZ, op.cit, p.5.

Il importe de préciser également que, avant la parution de la « Ligne directrice »³⁵⁵, le gouvernement chinois avait déjà défini deux chaînes de commandement, à savoir : un quartier général de l'armée de terre et une force de soutien stratégique.

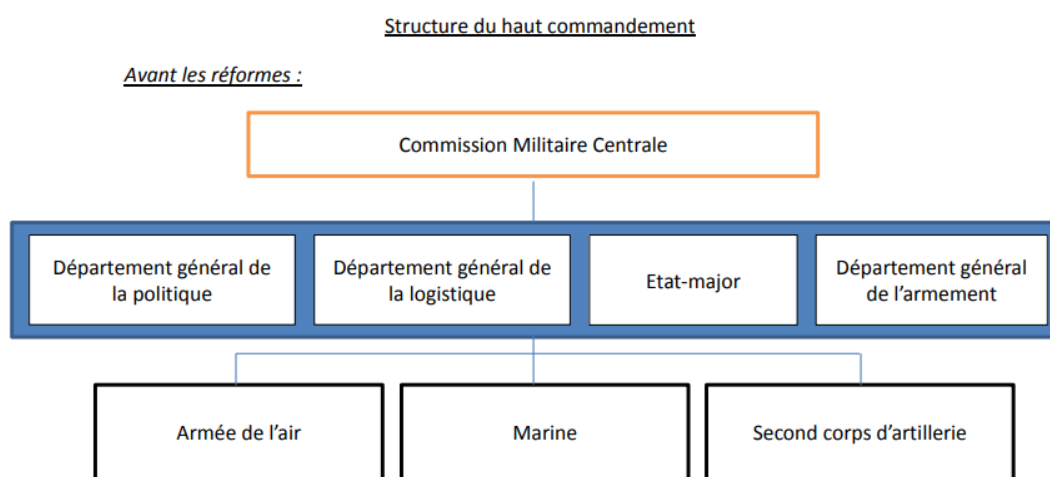
³⁵⁵ Agence de presse Xinhua, « Avis de la Commission militaire centrale sur l'approfondissement de la réforme de la défense nationale et de l'armée », http://www.xinhuanet.com/mil/2016-01/01/c_1117646695.htm (consulté le 04/07/22).

L'existence d'une telle force d'appui stratégique a pour but d'offrir une aide technique à l'aspect informatique du champ de combat. Cette force stratégique repose sur trois forces : les satellites, les radars et le cyber³⁵⁶. Le choix du général Gao Jin comme responsable de cette unité dénote de l'importance de la coordination de la stratégie numérique entre les trois armées. Effectivement, Gao a passé la majeure partie de sa vie militaire au sein des forces nucléaires de l'Armée chinoise, mais également exercé durant la crise des missiles avec Taïwan en 1995-96.

Pareillement, la chaîne de commandement fera l'objet d'une réforme. Cette ultime grande

Figure 2 : Organigramme de la structure du haut commandement avant les réformes

réforme de l'APL concerne la chaîne du haut commandement des forces armées. Ainsi, la tête de commandement demeure la Commission militaire centrale, constituée de 11 personnes. La direction de cette Commission est composée d'un directeur qui est Xi Jinping et deux adjoints qui sont : Fan Changlong et Xu Qiliang. Ci-dessous, nous présentons une figure de la structure du commandement avant et après les réformes.



Source : Juliette GENEVAZ

³⁵⁶ Juliette GENEVAZ, *op.cit.*, p.6.

Après les réformes :



Figure 3 : organigramme de la structure du haut commandement après les réformes

Source : Juliette GENEVAZ

D'autre part, la réforme stratégique et manifeste est bien celle de la montée en puissance de la marine chinoise.

Dans ce sens, le champ maritime est exhibé au premier plan de la vision de développement national de la Chine. C'est pourquoi il est présenté pour la première fois dans le Livre blanc de la défense chinoise de 2015 comme une priorité stratégique. Rappelons que la puissance navale a toujours occupé et occupe une place importante dans l'idéologie du « rêve chinois ».

Déjà, sous Hu Jintao, directeur de la Commission militaire centrale de 2004 à 2012, la mer était devenue un enjeu suprême parce qu'il était question pour l'APL d'encourager le PCC dans sa tactique d'émergence comme acteur essentiel des échanges économiques globaux. Effectivement, 90 % des produits chinois exportés le sont par la mer. De ce fait, la sécurité des lignes de communication maritime doit être prioritaire.

L'approvisionnement en ressources énergétiques, utiles à sa croissance économique, mais également au fonctionnement de l'Armée, va conduire en 2008, la marine chinoise à déployer une opération historique d'antipiraterie dans le golfe d'Aden³⁵⁷. L'ouverture en février 2016 de sa première base navale permanente à Djibouti établit un rapport explicite dans sa politique étrangère entre l'extension de ses intérêts économiques outremer et les forces navales³⁵⁸.

Notons aussi qu'en 2013, Xi Jinping affirmait vouloir faire de la Chine une grande nation maritime, une stratégie historique pour un État qui s'est toujours perçu comme une puissance continentale³⁵⁹.

Depuis le commencement du XXI^e siècle, il importe de relever que la majorité des conflits en Asie se déroulent en mer ; c'est pourquoi l'État chinois a créé en 2013 un nouveau corps de garde-côtes³⁶⁰. Ce contexte précise la réforme acharnée de la marine chinoise. Ainsi, « *Première marine d'Asie par le nombre, la marine chinoise possède un ordre de bataille navale composé de 36 destroyers, 59 sous-marins conventionnels, 9 sous-marins nucléaires dont 4 lanceurs d'engin, ainsi que plus de 200 autres bâtiments de surface* »³⁶¹. C'est aussi dans cette optique que depuis plusieurs années, la marine chinoise concentre ses efforts

³⁵⁷ Jean-Vincent BRISSET, « Golfe d'Aden : cette très discrète intervention chinoise dans le golfe d'Aden qui en dit long sur les ambitions de Pékin », *IRIS*, 26 avril 2017, <https://www.iris-france.org/93310-golfe-daden-cette-tres-discrete-intervention-chinoise-dans-le-golfe-daden-qui-en-dit-long-sur-les-ambitions-de-pekin/> (consulté en ligne le 04/07/22).

³⁵⁸ Michel LACHKAR, « La Chine installe à Djibouti sa première base navale à l'étranger », *Franceinfo*, 06 février 2016, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/djibouti/la-chine-installe-a-djibouti-sa-premiere-base-navale-a-letranger_3064509.html (consulté le 04/07/22).

³⁵⁹ Hugues EUDELIN, 'La nouvelle puissance maritime de la Chine et ses conséquences', *Stratégique*, 2015/2 (N° 109), p. 169-196. DOI : 10,391 7/strat.109.0169. URL : <https://www.cairn.info/revue-strategique-2015-2-page-169.htm> (consulté en ligne le 03/07/22).

³⁶⁰ Nathalie GUIBERT, « La Chine arme ses garde-côtes, suscitant l'inquiétude de ses voisins », *Le Monde*, 04 février 2021, https://www.lemonde.fr/international/article/2021/02/04/pekin-arme-ses-gardes-cotes-suscitant-l-inquietude-de-ses-voisins_6068807_3210.html (consulté en ligne le 03/07/22).

³⁶¹Office of Naval Intelligence, 2015, https://www.irsem.fr/data/files/irsem/documents/document/file/1063/NRS_n29_2016.pdf, cité par Juliette GENEVAZ, *op.cit.*, p.8.

sur le développement aéronautique navale. En effet, La Chine fait partie du cercle très fermé des États qui possèdent un porte-avions et elle en construit un second. Toutes ces réformes contribuent à lui assurer une force indéniable dans le cadre des OMP.

Par ailleurs, l'entretien que nous a accordé le Colonel HUANG YUN,³⁶² commandant du contingent chinois de la FINUL est révélateur de l'impact de la réforme de l'APL sur les OMP.

Au premier abord, la réforme militaire a permis à l'armée chinoise de contribuer davantage à la cause internationale du maintien de la paix. À ce titre, l'armée chinoise a toujours et activement participé et soutenu la cause du maintien de la paix de l'ONU. Le 28 septembre 2015, le président chinois Xi Jinping a annoncé lors du sommet de l'ONU sur le maintien de la paix que la Chine rejoindrait le nouveau mécanisme de réserve de capacité de maintien de la paix de l'ONU et prendrait l'initiative de former une force de police permanente de maintien de la paix. Avec la force de maintien de la paix en attente de 8 000 personnes, le maintien de la paix en Chine se trouve à un nouveau point de départ historique. En septembre 2017, Pékin a officiellement achevé l'enregistrement de la force en attente de maintien de la paix de 8 000 personnes auprès des Nations Unies et a parfaitement lancé les travaux de formation et de conformité de la force en attente. Ainsi, on estime qu'après l'entrée dans une nouvelle ère de la défense nationale et de la construction de l'armée, l'APL apportera certainement une plus grande contribution à la cause internationale du maintien de la paix.

En second lieu, la réforme militaire aura contribué à faire des soldats chinois du maintien de la paix des militaires plus professionnels. Avec la réforme militaire, le mécanisme institutionnel de l'armée s'est plus développé ; les officiers et les soldats présentent des caractéristiques professionnelles plus élevées, avec une plus grande capacité à se rendre

³⁶² Il s'agit d'un entretien personnel du doctorant avec le chef du bataillon chinois à la FINUL

à l'étranger et à participer aux opportunités d'exercices d'entraînement conjoints. Cela aura permis à l'armée chinoise de se rendre à l'étranger et de se mondialiser dans un sens réel. Grâce à la mise à disposition de détachements d'ingénieurs de maintien de la paix puis de bataillons d'infanterie Marivi et à l'envoi de détachements d'hélicoptères de maintien de la paix, l'armée chinoise a acquis plus de types d'unités militaires dans la force de maintien de la paix de l'ONU et participe également à plus de types de tâches. Dans ce sens, les capacités de maintien de la paix à l'étranger de l'armée chinoise ont été considérablement améliorées. Elle tend à se placer sur un pied d'égalité avec l'armée de classe mondiale sur le front du maintien de la paix.

Troisièmement, la réforme militaire permettra aux forces de maintien de la paix de se déployer plus rapidement. Prenons l'exemple de l'armée. Une fois les forces en attente formées, l'armée disposera d'un groupe de forces de maintien de la paix spécialisées dans un excellent état de préparation qui auront la capacité d'accomplir les tâches assignées. Cette mise à niveau assurera la rotation des missions de maintien de la paix existantes et permettra d'augmenter la zone de mission actuelle. Ainsi, les Casques bleus peuvent également répondre activement aux besoins des Nations Unies et envoyer rapidement des troupes dans la nouvelle zone de mission. Selon l'invitation des Nations unies, la force de maintien de la paix en attente sera convertie en une mission de maintien de la paix pour se rendre à l'étranger pour accomplir des tâches, qui pourront être déployées durant 60 jours.

Quatrièmement, la réforme militaire aura contribué à rendre le lien de commandement plus fluide. Après la réforme de l'armée chinoise, la direction générale de la commission militaire, le bataillon principal des opérations, le département de la création des armées ont été formés. Le commandement du maintien de la paix a été attribué à la « guerre » et le lien de commandement a été raccourci, ce qui était propice au commandement des troupes. Cinquièmement, la réforme militaire a permis de développer davantage la

formation des forces de maintien de la paix. La force en attente de maintien de la paix organisera l'apprentissage des connaissances de maintien de la paix et la formation professionnelle en la matière, et ce conformément aux normes de formation des Nations Unies et au programme de formation militaire de l'ensemble de la force militaire de maintien de la paix.

En réponse à la situation sécuritaire complexe dans la zone de la mission de maintien de la paix, les troupes renforceront également la formation à la sécurité et à la défense et perfectionneront les officiers et les hommes. Capacité de défense et niveau de protection global du détachement. Après avoir reçu l'ordre de déploiement, la communauté sera également formée dans la zone de mission, la religion partisane et les compétences de défense spéciales. La prochaine étape consistera à achever la dotation en personnel, l'allocation de l'équipement et le financement du matériel pour assurer l'achèvement de la zone de travail.

De ce qui précède, nous comprenons donc l'impact de la réforme de l'APL sur les OMP. Cette volonté chinoise de participer aux OMP constitue à n'en pas douter un catalyseur du renforcement de l'APL.

C- Les OMP, une parmi les solutions pour renforcer l'APL

Sous la direction de Xi Jinping, la Chine aura adopté une politique plus stricte dans le but de repousser toute menace à son égard. Cette situation suscite une grande prudence des grandes puissances à l'égard de la Chine, car Xi Jinping, tout en cherchant à s'appropriier et raffermir son pouvoir, œuvre en même temps à rassurer ces grandes puissances. Il tente également à ce titre de polir l'image chinoise, et de la montrer comme une superpuissance responsable, amie des pays en voie de développement tout en étant leur porte-parole.

C'est ce qui justifie le SmartPower que Xi Jinping avait déclaré comme l'un de ses objectifs les plus importants, y compris en ce qui concerne le soft Power et le hard Power chinois³⁶³.

Cette politique a nécessité l'adoption d'une politique de pouvoir basée sur le renforcement du rôle du parti dans le pays et la réalisation d'amendements constitutionnels qui assurent à Xi Jinping une importance supérieure à celles de Dao Hisaoping et de Mao Tsé-toung. Ainsi, la constitution du pays³⁶⁴ confère un statut quasi impérial au président lui garantissant de rester au pouvoir pendant plus de deux mandats, brisant en cela une tradition considérée comme l'une des sacralités du régime chinois. D'autre part, cette politique s'accompagne du contrôle de l'armée, de la restructuration de ses unités et de son équipement afin de faciliter le processus de contrôle politique sur celle-ci d'une part et de s'assurer qu'elle ne se rebelle pas d'autre part. L'ambition étant de l'élever au rang de l'une des armées les plus puissantes du monde en l'équipant, en l'armant, en la professionnalisant, puis la montrer au monde sous deux formes :

1. Une image approximative basée sur l'acquisition et la projection de la force par le biais des armements, la restructuration, la construction d'une grande marine, l'amélioration de la capacité de débarquer et de transférer des forces.
2. Une image douce à travers plusieurs canaux d'exercices conjoints visant à créer une atmosphère de sécurité symbiotique pour la région de l'Organisation de Shanghai et la région entourant la Chine, d'une armée prête à fournir une formation militaire aux pays amis ou en développement du monde. Une stratégie visant à établir des

³⁶³ Michael Barr, (2010). Mythe et réalité du soft Power de la Chine. *Études internationales*, Volume 41, n°4, décembre 2010, p.503–520. <https://doi.org/10.7202/045560ar>, <https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2010-v41-n4-ei3995/045560ar.pdf> (consulté en ligne le 04/07/22).

³⁶⁴ TV5 Monde, « Chine : Xi Jinping s'inscrit dans la Constitution », en ligne le 24 décembre 2021, <https://information.tv5monde.com/info/chine-xi-jinping-s-inscrit-dans-la-constitution-225312> (consulté le 04/07/22).

traités de défense, mais dont le plus important est la participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

En conséquence, les opérations de maintien de la paix dans cette entreprise occupent une place particulière, car la Chine les utilise dans les deux domaines. D'une part, pour montrer qu'elle est une puissance mondiale saine, forte, rationnelle et responsable, et ces opérations s'inscrivent dans sa politique multipolaire témoignant de son implication dans les institutions internationales, dont les Nations unies. D'autre part, la Chine les utilise pour acquérir une expertise afin de profiter plus des ressources naturelles. Ainsi, les missions de maintien de la paix sont au cœur de l'utilisation de l'armée en politique étrangère, c'est pourquoi nous l'envisageons comme l'exemple idéal de l'outil militaire chinois.

§3- Les OMP actuelles guidées par Xi Jinping

La pleine implication de Xi Jinping dans les opérations de maintien de la paix est liée au fait de sa conviction profonde sur la faisabilité, l'affectation de brigades de l'armée chinoise travaillant sous le commandement des Nations Unies au seul bénéfice du maintien de la paix, mais aussi à la construction de centres de formation d'autres armées au maintien de la paix en Chine. À ce sujet, rappelons que la formation militaire permet aux pays vendeurs d'armes de nouer des relations indispensables et privilégiées avec l'armée et ses dirigeants ; des relations utiles tant sur le plan politique et commercial.

Aujourd'hui, les dirigeants chinois plus que jamais réaffirment leurs engagements envers les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Pour mémoire, rappelons qu'en 2015, le président chinois Xi Jinping avait annoncé lors du Sommet des dirigeants sur le maintien de la paix de l'ONU que la Chine maintiendrait une force de réserve de 8 000 hommes prête à se déployer dans les 60 jours pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

En effet, La Force en attente de maintien de la paix chinoise est composée d'unités telles que l'armée, la marine, l'armée de l'air et les forces de soutien interarmées. Elle est divisée en un à trois niveaux selon le niveau de réserve des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment l'infanterie, le génie, les transports, les soins médicaux, la sécurité et la force de réaction rapide, les unités d'hélicoptères, les avions de transport, les drones, les navires de surface... Elle totalise 10 forces professionnelles, et ce jusqu'à 28 bataillons (compagnie), dont 6 bataillons d'infanterie, 3 compagnies du génie, 2 compagnies de transport, 4 hôpitaux secondaires, 4 compagnies de gardes, 3 compagnies de réaction rapide, 2 unités d'hélicoptères polyvalentes de taille moyenne, 2 unités d'avions de transport, 1 unité de drone et 1 unité de navire de surface³⁶⁵.

En octobre 2017, l'armée a lancé la formation de six catégories de 19 unités en attente de maintien de la paix, y compris des bataillons d'infanterie de maintien de la paix, des détachements de génie de maintien de la paix, de transport de maintien de la paix, de garde de maintien de la paix, de maintien de la paix à réaction rapide et d'hélicoptères de maintien de la paix.

En outre, le président Xi a annoncé que la Chine formerait 2 000 soldats de la paix internationale, fournirait 100 millions de dollars d'assistance militaire à l'Union africaine et enverrait un premier groupe d'hélicoptères de combat chinois pour servir dans les opérations de maintien de la paix en Afrique.

Pareillement, lors de sa participation à la réunion des ministres de la Défense des Nations Unies en 2016, le ministre chinois de la Défense nationale, Zhang Wanquan, a expliqué les contributions de son pays aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ainsi, il montrera que la Chine fait partie des cinq membres permanents du Conseil de sécurité avec le plus grand nombre de participations au personnel et qu'elle vient en deuxième

³⁶⁵ Entretien du doctorant avec le chef du bataillon chinois à la FINUL (Voir annexe 1)

position en termes de financement après les États-Unis. Il précisera que la Chine comptait 2 500 personnes participant à neuf missions différentes et qu'elle avait fourni plus de 33 000 personnes à la date de son discours.

En la circonstance, nous constatons comment la Chine est passée de la protection de ses intérêts étroits à un champ plus étendu en s'affirmant au monde comme un pays fort et efficace, ce qui est son intérêt à long terme, car les engagements qu'elle prend vont au-delà de l'intérêt direct et démontrent un engagement envers les normes internationales de maintien de la paix.

De même, il convient de noter que si le président Xi a poussé la Chine à élargir ses engagements en matière de maintien de la paix, il aura œuvré en même temps à faire respecter les valeurs westphaliennes au Conseil de sécurité. Cela devient clair si l'on voit que sur les neuf vetos auxquels la Chine a renoncé aux OMP au cours de son histoire au Conseil de sécurité, quatre d'entre eux émanaient de la présidence du président Xi Jinping. Cela montre l'historique de l'évolution des votes de la Chine aux Nations Unies, mais aussi que sa relation avec l'organisation mondiale a changé au fil du temps en promouvant une image d'État responsable, capable d'assumer le leadership mondial.

A- Le jeu des images dans la politique chinoise du maintien de la paix

Visible sur tous les champs du maintien de la paix, Conseil de sécurité, Assemblée générale de l'ONU, lieux de conflit, la Chine s'est adossée sur ses diverses images internationales pour s'ériger en acteur indispensable du maintien de la paix. Sa participation active au Conseil de sécurité a renforcé son autorité et celle de l'ONU.

En effet, se déclarant comme un État en développement, la Chine se dote d'une position de parole-parole des États en développement auprès des autres membres permanents du Conseil de sécurité³⁶⁶.

L'autorité chinoise à l'ONU priorise également son implication sur le terrain. Effectivement, en 2015, elle est l'unique membre permanent du Conseil de sécurité dont la participation en personnel militaire aux OMP croît constamment, allant de 1 850 Casques bleus en 2013, à 2 181 en 2014 et à 2 838 en 2015³⁶⁷.

Ainsi l'augmentation de sa participation financière, en plus de sa contribution en personnel militaire, vient démontrer son engagement à l'égard de l'ONU. À l'échelle de la contribution financière au Département des opérations de maintien de la paix, la Chine se situe plausiblement du côté des grandes puissances économiques. Vingt années de service irréprochables dans les OMP dépeignent comme un gage moral que la réformation de l'armée chinoise ne recèle pas d'intentions belliqueuses. Voici autant de raisons qui confèrent à la Chine, une image de pays engagé dans la paix dans le monde.

B- Panorama concis du déploiement chinois dans le monde à travers les OMP de 2013 à nos jours.

Avant tout propos, nous préciserons que la liste de toutes les opérations auxquelles la Chine a participé sera dressée en annexe, incluant les dates et les motifs. Toutefois, nous souhaitons donner, de manière succincte dans cette partie, un aperçu de sa contribution engagée dans les OMP de 2013 (date de l'accession de Xi Jinping au pouvoir) à nos jours, au moment où nous rédigeons cette thèse.

³⁶⁶ Jean-Pierre CABESTAN, « Chapitre 10/La Chine et les pays en développement : entre coopération et prédation », dans, *La politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, sous la direction de CABESTAN Jean-Pierre. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, p. 359-391. URL : <https://www.cairn.info/--9782724611571-page-359.htm> (consulté le 04/07/22).

³⁶⁷ Juliette GENEVAZ, « La Chine et les opérations de maintien de la paix de l'ONU : défendre la souveraineté », *Politique étrangère, op.cit.*, p.137.

En effet, et comme déjà nous l'avons précédemment mentionné, l'accès au pouvoir en 2013 de Xi Jinping marque le début de la consolidation chinoise dans les OMP.

Avec environ 2 838 soldats qui participent à dix OMP, le nombre de Casques bleus chinois convoyés dans le cadre d'OMP en 2015 est le plus élevé depuis que la Chine participe aux OMP. C'est là, un tournant historique certain dans la politique chinoise de maintien de la paix impulsé par Xi Jinping. Nous assistons aussi à une transformation de la contribution de l'APL en un engagement exclusivement militaire, tandis qu'entre 1989 et 1999, la participation était beaucoup plus logistique. La plupart des forces de l'APL se situent au Libéria, dans le cadre de la Mission des Nations unies au Libéria (MINUL), où l'armée chinoise déploie 584 casques bleus³⁶⁸. Notons que La Chine appuie l'action de l'ONU de maintien de la paix dans cet État depuis 1993. La MINUL a été établie en septembre 2003. Le mois suivant, elle établira des rapports diplomatiques avec le Libéria. En juillet 2013, le Libéria était le premier État où l'Armée chinoise déploiera des forces d'infanterie, en sus des observateurs classiques, des officiers du génie et de médecins militaires. D'octobre 2013 à décembre 2014, elle déploiera par ailleurs près de 500 soldats au Mali³⁶⁹.

À ce propos, Wang Yi, ministre chinois des Affaires étrangères expliquait en 2013 que, leur mandat était exclusivement défensif ; il était question de veiller à la protection des Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

³⁶⁸ *Ibid.*, p.135.

³⁶⁹ France 24, « La Chine propose d'envoyer 500 soldats au Mali », publié en ligne le 23/05/2013, <https://www.france24.com/fr/20130523-mali-chine-soldats-chinois-minusma-onu-maintien-paix-djihadistes> (consulté le 04/07/22).

En outre, la Chine va déployer 700 éléments de troupes d'infanterie dans le cadre de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), où elle disposait déjà de 511 Casques bleus³⁷⁰.

Dans ces conditions, nous pouvons estimer que la participation chinoise aux OMP est complète et constante. Aujourd'hui, Pékin participe à huit des douze OMP menées par l'ONU³⁷¹. Depuis 2013, Pékin aura déployé au Libéria, au Mali et au Sud-Soudan des soldats d'infanterie, pour la première fois, sans pour autant avoir réduit sa participation en termes d'observateurs et de personnel médical.

En effet, le premier objet de la contribution de Pékin aux OMP demeure militaire ; il s'agit là de maximiser une expérience opérationnelle qui lui fait défaut du fait qu'elle n'a plus déployé de forces de combat depuis 1979, lors de son intervention au Vietnam. Pareillement, la réforme de l'idéologie de l'APL justifie sa contribution galopante aux OMP. À ce titre, cette politique de maintien de la paix à l'ONU sert ses intérêts en promouvant progressivement, son leadership régional et international.

³⁷⁰ Juliette GENEVAZ, *op.cit.*, p.135.

³⁷¹ *Ibid.*, p.139.

Section III: Les motifs de la contribution chinoise dans la FINUL; un exemple pour acquérir la légitimité et planifier l'avenir

La présence de la Chine au Moyen-Orient s'est énormément agrandie depuis ces dernières années au point que Pékin est devenu un acteur indispensable dans cette zone très stratégique, qui demeurait jusque-là, une région d'influence exclusivement américaine. De facto, la Chine a toujours estimé cette zone comme essentielle pour ses intérêts. À vrai dire, le premier président de la République Populaire de Chine, Mao Zedong (1954-1959), avait explicitement affirmé que « *le contrôle de cette région par une puissance hostile précipiterait non seulement une troisième guerre mondiale, mais mettrait, même, la survie de la République Populaire de Chine en danger* »³⁷². Effectivement, et longuement, le duel est-ouest était perçu par la Chine comme étant la raison principale de l'instabilité dans cette région, en l'occurrence le conflit israélo-arabe ; elle estimait que la paix ne pourrait revenir qu'à l'issue des ingérences extérieures. C'est à juste titre qu'à l'époque, la Chine avait soutenu les organisations de libération arabes par son appui diplomatique et son approvisionnement en armes, malgré la relation sino-israélienne cordiale qui existe et a toujours prévalu entre le parti communiste chinois et les Israéliens et ce bien avant la création de l'État d'Israël et de la Chine populaire³⁷³. Toutefois, cela n'avait pas suffi pour lui concéder une quelconque influence dans la zone. Cette situation s'exacerbera lors de l'arrêt des relations sino-soviétiques, en 1963, tandis qu'à cette période, l'Union soviétique était le premier soutien des pays arabes, et la Chine manifestait une alliance avec les États-Unis, principal soutien d'Israël.

³⁷² Djallil LOUNNAS, « La Chine au Moyen-Orient : un nouvel acteur ? », *Monde chinois*, 2014/2-3 (N° 38-39), p. 111-134. DOI : 10,391 7/mochi.038.0111. URL : <https://www.cairn.info/revue-monde-chinois-2014-2-page-111.htm> (consulté en ligne le 11/07/22).

³⁷³ La Chine et Israël Relations et perspectives futures Dr. Aron ShaiASPJ Afrique & Francophonie - 2e trimestre 2014

Toutefois, grâce à la diplomatie perspicace et l'ouverture stratégique de la Chine au monde, impulsée et pérennisée par les successeurs de Mao, la stratégie chinoise au Moyen-Orient finira par payer. Ainsi, elle a progressé graduellement et elle renforce son influence économique dans cette région avec pour objectif ultime d'acquérir une certaine légitimité politique, mais aussi d'affirmer son pouvoir dans la gouvernance mondiale afin de sécuriser son approvisionnement énergétique pour la réalisation de ses intérêts nationaux tout en renforçant sa présence internationale.

Dans un tel contexte, Pékin n'hésite pas à développer ses rapports bilatéraux et multilatéraux en adéquation avec ses intérêts vitaux. En fait, la participation de la Chine au processus de paix au Sud-Liban est une parfaite illustration de l'étendue du pragmatisme et du réalisme politique de la Chine.

Notons que lorsque la Chine s'est engagée dans la FINUL en 2006, sans le cadre d'une mission traditionnelle de l'ONU sous le chapitre 6 de la charte de l'ONU, son intérêt initial se focalisait sur trois axes :

- Son image et l'importance de démontrer sa légitimité internationale ;
- Les bonnes relations qui unissent la Chine avec les adversaires qui sont dans le cas de la FINUL : le Liban et les pays arabes d'une part et Israël de l'autre part³⁷⁴.
- Les intérêts économiques de la Chine au Liban.

Néanmoins, d'autres objectifs sont apparus au fil du temps, ce qui explique la continuité de la présence chinoise à la FINUL. Ces nouveaux objectifs sont les suivants :

- La transformation de la diplomatie chinoise dans le domaine des opérations de maintien de la paix et spécialement après l'arrivée du président Xi Jinping au pouvoir en Chine. ;

³⁷⁴ Niu Xinchun, « Caractéristiques et tendances futures de la politique au Moyen Orient », *Xiandai guoji guanxi*, décembre 2012, p. 39-46.

- Par ailleurs, le Liban est devenu une cible pour les intérêts économiques de la Chine, car le pays est situé sur un nœud de transport majeur pour le projet « la Ceinture et la Route », et parce qu'il contient des richesses pétrolières importantes, estimées à des milliards de dollars.

Ainsi, la Chine a assigné à la démonstration de sa légitimité internationale concernant sa participation à l'opération FINUL, de nouveaux objectifs représentés par des intérêts économiques exclusifs. L'intérêt chinois pour le Liban est apparu récemment clairement à travers sa transformation récente en premier partenaire commercial du Liban ; celle-ci s'exprime dans sa volonté de construire des zones de libre-échange à Tripoli et dans la vallée de la Bekaa libanaise, ainsi que dans son offre d'exploration pétrolière en mer libanaise³⁷⁵.

Dans ce cadre, la mission de la FINUL représente la capacité de la politique chinoise à se transformer par des opérations de maintien de la paix, et la mesure dans laquelle les opérations de maintien de la paix servent les intérêts chinois. La Chine commence toujours ses missions d'une manière transformable à la mesure de l'intérêt suprême chinois, et dans le pire des cas, elle la maintient telle quelle en profitant de l'obtention d'une légitimité internationale. Dans le cas du Liban, la Chine aura commencé sa mission avec un désir d'obtenir une légitimité pour la transformer plus tard en un processus d'existence chinoise au Liban conforme aux intérêts économiques et stratégiques.

Ainsi, dans notre analyse, nous mettons d'abord en évidence comment ses rapports avec le Liban (§1) peuvent garantir ses intérêts liés à la Ceinture et la Route³⁷⁶. Par la suite, nous expliquerons comment les relations sino-libanaises et les intérêts chinois au Liban étaient encore un motif de la contribution chinoise à la FINUL, et comment ses rapports avec le

³⁷⁵ Qui empêche l'expansion économique chinoise vers le Liban et la Syrie ? Al NASHRA Newspaper (traduit de l'arabe). <https://www.elnashra.com/news/show/1330074/>

³⁷⁶ Xinhua News Agency, 'La Chine continue de soutenir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban (ambassadeur)', *Xinhuanet*, 03 octobre 2021, http://french.news.cn/2021-10/03/c_1310223740.htm (consulté le 11/07/22).

Liban peuvent garantir ses intérêts liés à la Ceinture et la Route. Cette analyse explique en fait la continuité de l'existence chinoise dans la mission FINUL avec la transformation de la diplomatie chinoise et le départ de l'initiative « la Ceinture et la Route » (§2). Enfin, nous effectuerons une comparaison succincte entre la contribution chinoise qui garde toujours un profil bas et celle de la France dans cette mission (§3).

§1- La FINUL : une mission « modèle » pour la recherche de la légitimité internationale

Il n'est guère surprenant que la politique chinoise de non-ingérence dans les affaires internes des États ait participé au développement et à la résolution pacifique des différends au Liban. Ainsi, lorsqu'Israël a attaqué le Liban en 2006 (nous y reviendrons ultérieurement), le représentant chinois à l'ONU avait estimé qu'Israël violait la souveraineté du Liban ; la Chine estimant qu'il fallait moins utiliser la force militaire et lever le blocus armé formé. Elle s'opposera par ailleurs aux manœuvres militaires du Hezbollah qui souhaitaient lancer des missiles sur certaines villes d'Israël.

Nul doute que grâce à sa contribution à l'ONU et au Conseil de sécurité, Pékin a joué un rôle implicite dans les médiations libanaises durant la guerre civile que le pays traversait. La chine a aussi fourni une aide financière ainsi qu'un contingent conséquent pour juguler et résoudre pacifiquement le conflit. Ci-après, nous préciserons l'historique du conflit (A) qui justifie la participation chinoise dans la FINUL (B).

A- L'histoire de la crise au sud du Liban et la résolution 1701

La crise survenue au sud du Liban, appelée « *Guerre de juillet* » est une phase du conflit militaire israélo-arabe opposant le Hezbollah³⁷⁷ à Israël à partir du 12 juillet 2006. Ce

³⁷⁷ Daniel MEIER, « Qu'est-ce que le Hezbollah ? », *Les Cahiers de l'Orient*, 2013/4 (N° 112), p. 35-47. DOI : 10,391 7/lcdlo.112.0035. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2013-4-page-35.htm> (consulté le 14/07/22).

conflit débutera à la suite de tirs de roquettes en direction d'Israël et de l'intervention d'un groupe du Hezbollah sur le territoire libanais occupé par Israël dans la région appelée « fermes de CHEBAA » ; opération au cours de laquelle seront tués des soldats israéliens et d'autres kidnappés³⁷⁸. Dans les heures qui suivront, la situation se dégradera et la guerre éclatera aboutissant à un bilan dramatique³⁷⁹.

Après environ 33 jours de guerres intenses, le Conseil de sécurité de l'ONU à travers la résolution 1701 du 11 août 2006 va permettre de marquer une trêve. Quel est donc l'historique de ce conflit ? Comment le Conseil de sécurité a-t-il organisé et déployé la FINUL dans le cadre de cette résolution ? Dans les lignes suivantes, nous tenterons de délivrer des éléments de réponse à nos interrogations.

A.1- Le contexte historique de l'instabilité au sud du Liban

Le Liban et Israël ont toujours eu des rapports sous tensions, depuis la guerre de 1948 qui a confronté l'État israélien à un ensemble de pays du Moyen-Orient. En fait, l'hostilité libanaise envers Israël provient du sentiment national et arabe libanais, qui considère toujours Israël comme un usurpateur des terres palestiniennes et des droits des Palestiniens ; un sentiment qui s'est amplifié à la suite des agressions israéliennes continues envers le Liban.

Plusieurs affrontements interviendront entre Israël et le Liban, à commencer par la bataille d'Al-Malikiyah en 1948, au cours de laquelle le Liban empêchera l'État d'Israël de franchir la ligne d'armistice³⁸⁰. Après et à cause de l'accord du Caire, signé en novembre 1969, qui

³⁷⁸ Al-Manar, « 12 juillet 2006 : Comment la résistance a-t-elle enlevé les deux soldats israéliens ? », 12 juillet 2022, <https://french.almanar.com.lb/2375947> (consulté le 14/07/22).

³⁷⁹ Liliane BUCCIANI-BARAKAT, « Il était une fois un 12 juillet 2006 à Beyrouth... », *Hérodote*, 2007/1 (n° 124), p. 39-50. DOI : 10,391 7/her.124.0039. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-1-page-39.htm> (consulté le 14/07/22).

³⁸⁰ MALSAGNE Stéphane, « L'armée libanaise dans la guerre de Palestine (1948-1949) : vers un renouveau historiographique », *Confluences Méditerranée*, 2008/3 (N° 66), p. 207-219. DOI : 10,391 7/come.066.0207.

va permettre une guérilla palestinienne menée depuis le sud du Liban contre Israël faisant suite à l'installation de l'Organisation de libération de la Palestine dans le sud du Liban, plusieurs affrontements entre les deux pays ont eu lieu. Le plus important conflit a eu lieu en 1972, au cours duquel l'armée libanaise a pris le relais en repoussant les attaques israéliennes.

Plus tardivement, Israël va profiter du déclenchement de la guerre civile libanaise en 1975 et de la désintégration de l'État libanais et de l'armée libanaise pour lancer ses premières attaques terrestres contre le sud du Liban en 1978 lors d'une opération appelée « *Opération Litani* » ; celle-ci visait à repousser l'action de la guérilla palestinienne, et aboutira à l'occupation par Israël d'une zone du sud du Liban appelée plus tard la zone occupée³⁸¹.

L'attaque israélienne la plus violente aura lieu en 1982 lors de l'opération dite « *Paix de la Galilée* », qui va conduire à l'occupation par Israël de la capitale Beyrouth et à l'expulsion de l'Organisation de libération de la Palestine vers la Tunisie. L'armée israélienne s'est ensuite retirée de la zone qu'elle occupait depuis 1978, et elle y restera jusqu'à son retrait du sud du Liban en 2000³⁸².

Toutes ces attaques israéliennes répétées contre le Liban ont conduit à l'émergence d'une résistance nationale libanaise, en particulier après l'invasion de 1982, qui a ensuite pris fin et le sud du Liban a été remis au Hezbollah. Ce dernier a poursuivi le processus de résistance dans le sud après l'accord de Taëf, qui avait pris fin de la guerre civile libanaise

URL : <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2008-3-page-207.htm> (consulté le 13/07/22).

³⁸¹ Guerre du Liban : résumé de la guerre civile de 1975 à 1990. <https://www.linternaute.fr/actualite/guide-histoire/2576344-guerre-du-liban-resume-de-la-guerre-civile-de-1975-a-1990/>

³⁸² Ibid

en 1990. le règlement international de la situation libanaise dont l'intervention de l'armée syrienne entrée au Liban en 1977³⁸³, y a joué le plus grand rôle.

Par la suite, le Hezbollah mènera une opération de résistance organisée contre Israël dans la zone qu'il occupe au sud du Liban, qui sera abandonnée en 1996. Y répondant, Israël va lancer une vaste opération de bombardement dans le sud du Liban sous le nom d'opération « *Les raisins de la colère* », cette situation persistera jusqu'en l'an 2000, quand Israël se retirera de la majeure partie de la zone qu'il occupait au Liban, à l'exception de 13 zones encore contestées, dont les plus importantes sont les zones des fermes de Chebaa et le village de Ghajar, sans oublier les frontières maritimes, qui constituent un point de discorde encore aujourd'hui. Nous mentionnerons aussi les prisonniers et les cadavres des combattants libanais détenus par Israël et les soldats israéliens portés disparus au Liban ou enlevés lors des affrontements ou leurs dépouilles.

Tous ces conflits entraîneront grande instabilité dans le sud du Liban, provoquant une importante vague de déplacements de la population vers la capitale et une détérioration importante de la situation économique et sociale.

Soulignons que ces affrontements entre les deux camps se sont caractérisés par la survenance de milliers de morts, dont la plupart étaient des Libanais. Cette tragédie se cumule aux autres tragédies que le Liban a subies, dont la guerre civile qui l'aura littéralement détruit.

Dans un tel contexte, le Hezbollah lancera une offensive le 12 juillet 2006 contre une patrouille israélienne à la frontière commune. Plusieurs tirs d'armes lourdes retentiront sur

³⁸³ L'armée syrienne est entrée au Liban dans l'année 1977 parmi la force de dissuasion arabe qui a été formée par plusieurs armées arabes sous le commandement de la League des pays arabes

le territoire israélien occasionnant plusieurs morts côté Israël et des soldats capturés qui vont servir de monnaie d'échange contre les soldats du Hezbollah détenus en Israël.

Notons que cette offensive intervient durant le conflit militaire initié par les forces israéliennes contre les partisans du Hamas, victimes de dégâts infrastructurels et de morts parmi le peuple palestinien dans la bande de Gaza.

En réponse à cette attaque, la force israélienne recevra l'ordre de son gouvernement de répliquer à travers une opération militaire dénommée « *Opération Juste Rétribution* » et plus tard « *Changement de Direction* »³⁸⁴. Le but de celle-ci était de faire cesser les tirs de roquettes sur les villes du nord d'Israël, mais surtout de récupérer les deux soldats capturés par le Hezbollah. L'objectif était également de rayer du territoire libanais, toutes les bases du Hezbollah, susceptibles de tirer des missiles de longues portées contre lui les différents régiments de l'armée israélienne (armée de terre, de l'air et maritime) participeront à ces combats.

Après onze (11) jours de luttes intensives, l'armée israélienne mobilisera les réservistes. Un raid aérien sera lancé sur les positions stratégiques du Hezbollah au Liban avant que les troupes militaires israéliennes n'entrent sur le territoire libanais.

Un mois plus tard, le gouvernement israélien demandera à ses troupes d'étendre leur mission au Liban avec pour objectif de détruire toutes les rampes de lancement de missiles de l'adversaire en direction des villes du nord d'Israël³⁸⁵.

³⁸⁴ Global Security, 'Operation Change of Direction », <https://www.globalsecurity.org/military/world/war/lebanon-change-of-direction.htm>(consulté le 14/07/22).

³⁸⁵ Achcar, G., & Warschawski, M. (2006). La guerre des 33 jours: la guerre d'Israël contre le Hezbollah au Liban et ses conséquences. Textuel.

Les conséquences de ce conflit seront dévastatrices des deux côtés. Dans le camp libanais, l'on décomptera plus de 1000 morts dont près de 30 % d'enfants³⁸⁶ et plus d'un million de déplacés³⁸⁷.

Plusieurs infrastructures, des quartiers résidentiels seront détruits. Du côté israélien, on dénomblera plus de 150 décès et environ 400 000 déplacés de guerre³⁸⁸.

Face à ce drame, le Conseil de sécurité prendra la décision d'intervenir pour arrêter les violences et veiller à la reconstruction des lieux endommagés, tout en évitant une nouvelle escalade. C'est dans ces conditions que le 14 août 2006, par la résolution 1701, le Conseil de sécurité donnera mandat à la FINUL d'agir dans le sud du Liban selon l'ordre de mission que nous décrivons ci-après :

A.2- Le mandat de la FINUL et la résolution 1701 : L'organisation et l'exécution de la mission

Initialement, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) sera instituée en mars 1978 par la résolution 425 et 426 du Conseil de sécurité de l'ONU, sous la recommandation de Jean Cuq, général de l'armée française, après l'invasion israélienne au sud du Liban de l'année 1978. L'objectif premier était de restaurer la paix et la sécurité internationale en aidant le gouvernement libanais à rétablir son autorité globale dans la région du sud du Liban envahie par l'armée israélienne. Dès lors, il convenait de superviser le retrait effectif des contingents israéliens de cette zone. À ce titre, son mandat sera reconduit deux fois à cause des nouvelles escalades survenues en 1982 et 2000.

³⁸⁶ L'Express, « Près de 1000 morts depuis le 12 juillet », https://www.lexpress.fr/actualite/monde/pres-de-1000-morts-depuis-le-12-juillet_459568.html (consulté le 14/07/22).

³⁸⁷ Tania-Farah Saab, « Un conflit de 33 jours », Le Monde diplomatique, <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/174/SAAB/62519> (consulté le 14/07/22).

³⁸⁸ *Ibid.*

Contre toute attente, la crise survenue en 2006 dont nous avons précédemment relaté le contexte va contraindre le Conseil de sécurité, après plusieurs tractations internationales à adopter la résolution 1701 le 11 août 2006 à l'unanimité. Dûment préparée par les USA et la France, celle-ci invitait les protagonistes à mettre fin aux hostilités, mais sera véhémentement critiquée par le gouvernement libanais et la Ligue arabe du fait qu'elle ne portait pas sur le désarmement et le retrait des forces armées israéliennes. Dans cet élan de solidarité à l'égard du Liban, une délégation de la ligue arabe se rendra le 8 août au siège de l'ONU pour rencontrer les instigateurs de la résolution et proposer certains ajustements. Réceptif aux demandes formulées par le Liban, le projet onusien sera modifié. Dans cette perspective, le contenu de l'application de cette résolution se décline de la façon suivante.

- ✓ L'arrêt total des combats et conflits ;
- ✓ Le retrait définitif et global de toutes les composantes de l'armée israélienne du Liban, et en parallèle, le déploiement de la FINUL et de l'armée libanaise ;
- ✓ Le Hezbollah tout comme les autres puissances paramilitaires doivent se retirer du sud de la rivière Litani ;
- ✓ L'élargissement du pouvoir gouvernemental libanais à tout le territoire du pays ;
- ✓ L'armée libanaise doit jouer un rôle plus conséquent sous l'encadrement de la FINUL ;
- ✓ L'armée libanaise décide librement des modalités de sollicitation de la FINUL³⁸⁹.

Le texte définit clairement que la FINUL devra, nonobstant son mandat initial, veiller à l'arrêt des hostilités, aider et soutenir les forces libanaises dans leur déploiement effectif dans la zone, leur fournir assistance pour assurer un accès humanitaire à la population et la réintégration des déplacés de guerre dans des conditions optimales de paix.

³⁸⁹ ONU, DPKO, <https://peacemaker.un.org/israellebanon-resolution1701> (consulté le 30/04/2022)

Au bout du compte, la résolution 1701 incarne une phase essentielle dans la volonté de stabiliser la zone objet du conflit. En ce sens, la contribution chinoise dans le déploiement de la FINUL ne passera pas inaperçue.

Actuellement, la chaîne de commandement de la mission FINUL est organisée comme suit :

- le commandement de la mission à Naqoura ;
- Le secteur oriental SECEAST guidé par les Espagnols : leurs secteurs sont divisés entre plusieurs bataillons de la FINUL qui sont : le bataillon espagnol, le bataillon indien, le bataillon indonésien, le bataillon népalais, le contingent serbe. ;
- Le secteur ouest guidé par les Italiens : leurs secteurs sont divisés entre plusieurs bataillons de la FINUL qui sont : le bataillon italien, le bataillon ghanéen le bataillon malaisien, le bataillon coréen, le bataillon polonais irlandais. ;
- La réserve est guidée par les Français : il se présente sous la forme d'un bataillon français et d'une compagnie finlandaise³⁹⁰.

Actuellement, 42 nationalités participent à la mission. La participation varie selon les pays : certains pays peuvent affecter un grand nombre de personnes ; d'autres affecteront qu'un nombre limité d'officiers qui travaillent par exemple dans le commandement de la FINUL³⁹¹.

(La charte de l'organigramme de la FINUL, déploiement, activités et infos se trouvent en annexe).

³⁹⁰ <https://unifil.unmissions.org/infographics> (Consulté le 15/04/2022)

³⁹¹ www.unifil.unmissions.org/unifil-troop-contributing-countries (Consulté le 20/05/2022)

B- La participation chinoise à la FINUL

Après l'invasion israélienne du Liban en mars 1978, le Conseil va se réunir et adoptera les résolutions 425 et 426, appelant à la cessation des opérations militaires israéliennes et au retrait immédiat des forces israéliennes de tout le territoire libanais. Également, il sera décidé d'instaurer une Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), chargée de s'assurer du retrait israélien, de restaurer la stabilité et la sécurité internationales et ainsi permettre au gouvernement libanais de rétablir son contrôle sur les zones libérées des forces israéliennes qui se retiraient.

Après l'agression israélienne de juillet 2006 contre le Liban, le Conseil de sécurité des Nations Unies décidera, en vertu de la résolution 1701, qu'en plus de ces missions, la FINUL serait chargée de surveiller la cessation des hostilités, de garantir l'accès humanitaire aux civils, de superviser le retour en toute sécurité des déplacés dans leurs maisons, etc. Actuellement, ces forces regroupent 10 769 personnes issues de 42 pays, y compris la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, l'Inde et l'Allemagne.

Ainsi que nous l'avons évoqué, la Chine aura refusé pendant longtemps de rejoindre les forces internationales de maintien de la paix ou de voter sur toute résolution internationale liée à elles ci, car elle considérerait ce type de participation comme une ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays ; ce qui explique son abstention lors du vote de la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU qui instaurera les Forces intérimaires des Nations Unies au Liban, et son abstention de voter sur toute résolution internationale liée à l'augmentation du nombre du personnel de celles ou à l'extension de leurs missions. Mais, les changements que la Chine connaîtra sur la scène intérieure, extérieure et internationale l'inciteront à s'ouvrir sur le monde et à sortir de la politique d'isolement. Désormais, l'empire du Milieu joue un rôle majeur sur la scène internationale, et constitue une force de premier plan dans le maintien de la paix dans le monde et un pilier des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout en votant des

résolutions internationales relatives aux forces des Nations Unies, y compris celles relatives aux forces de la FINUL³⁹².

C'est dans ce contexte que la Chine votera pour la première fois en 1981 en faveur de la résolution 498, qui prolongeant les travaux de la FINUL incluait un nombre limité d'observateurs chinois. Par la suite s'ensuivront des résolutions de la FINUL, toutes approuvées par la Chine. Après l'agression de 2006, Pékin va envoyer son premier bataillon pour participer aux forces de maintien de la paix au Liban à la demande des Nations Unies, à qui seront confiées deux tâches principales, à savoir :

- De fournir une aide humanitaire
- De déminer les mines laissées par l'entité israélienne au sud du Liban³⁹³.

La Chine a rejoint la FINUL en 2006, dans la période historique où Pékin va largement s'orienter vers les opérations de maintien de la paix après l'an 2000, pour acquérir une légitimité internationale et pour apparaître comme un pays fort et responsable.

Comme à l'accoutumée, la participation chinoise à tout processus de paix doit être envisagée selon deux axes : le premier concerne les raisons de la participation, le second porte sur le mode de participation, c'est-à-dire le nombre de forces participantes, leurs spécialités, et leurs missions.

En termes de raisons de participation, la mission de la FINUL contient un vaste ensemble de facteurs qui servent la Chine dans sa quête visant à obtenir une légitimité par le biais d'opérations internationales de maintien de la paix :

³⁹² Tamara bero. La Chine et les opérations de maintien de la paix : Le Liban comme exemple (traduit de l'arabe) <https://www.ahewar.org/debat/show.art.asp?aid=571244> (Consulté le 20/05/2021).

³⁹³ Agence de presse Xinhua, « Le commandant de la FINUL fait l'éloge des Casques bleus chinois au Liban », publié le 08 août 2007, <http://french.peopledaily.com.cn/International/6234751.html> (consulté le 15/07/22).

- Premièrement, la mission FINUL est considérée comme l'une des plus anciennes missions de maintien de la paix des Nations Unies. Lancée en 1978, elle est toujours en cours. Ce facteur historique donne à la mission de la FINUL un prestige particulier sur la scène internationale.
- Deuxièmement, la FINUL est engagée dans une opération de maintien de la paix dans l'un des conflits actuels les plus anciens et des plus complexes au niveau international en raison du fait que les conflits arabo-israéliens occupent toujours une position dangereuse au niveau de la sécurité mondiale que la plupart des grands pays ont tenté de résoudre sans succès majeur jusqu'à présent. Par conséquent, la participation au maintien de la paix pour résoudre une telle crise est considérée comme l'une des plus « populaires », pour ainsi dire, et confère à la Chine la bonne réputation qu'elle recherche comme l'un des grands pays responsables.
- Troisièmement, les bonnes relations qui unissent la Chine aux deux parties au conflit³⁹⁴ montrent qu'elle est responsable envers elles par ses efforts pour maintenir la paix.
- Quatrièmement, le mandat de la FINUL relève du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Il s'agit là d'une mission classique de maintien de la paix, non combattante sauf en cas de légitime défense. En fait, cette question correspond aux exigences de la Chine, qui entend respecter la souveraineté des pays selon son principe de non-ingérence. Ce qui lui fait préférer des missions traditionnelles de maintien de la paix. À ce propos, notons que jusqu'à la date de son adhésion à la Mission FINUL, la Chine n'a pas voulu participer à des missions sous le chapitre VII où est utilisée la force. En fait, la Chine aspire à toujours rester dans son image de

³⁹⁴ La Chine et Israël Relations et perspectives futures Dr. Aron Shai. *Op.cit.*

pays également en développement sympathisant avec les peuples opprimés. Même si elle cherche à apparaître comme une grande puissance³⁹⁵.

Concernant la qualité de sa participation, la Chine a précisément déterminé la nature, le nombre et l'équipement des éléments participants. Ainsi, La Chine a participé à la mission depuis l'année 2006 par le biais de troupes de l'armée chinoise et non de la police civile. Quant au nombre de participants, il ne fait aucun doute que la mission FINUL aura été l'une des premières missions auxquelles la Chine a participé avec un grand nombre de militaires équivalant à un bataillon entier. Enfin, en ce qui concerne le domaine de spécialisation, la Chine a envoyé un groupe spécialisé en génie militaire dans les domaines du déminage et de la construction militaire, en plus d'un autre groupe médical.

Dans ce contexte, la mission actuelle du contingent chinois est la suivante :

- La mise en œuvre de la résolution 1701 ;
- L'exécution des tâches de sauvetage, d'assistance humanitaire et médicale en cas de nécessité ;
- Le déminage ;
- Les travaux de génie militaire de construction en faveur des autres unités de la FINUL ;
- La participation au commandement de la mission dans le domaine de l'entraînement à partir des officiers chinois supérieurs³⁹⁶.

Dès lors, si nous nous intéressons à la nature de sa participation, force est de constater que la Chine a participé en grand nombre depuis le début de la mission, par l'intermédiaire de soldats professionnels de l'armée chinoise et dans un champ non combattant directement. Ainsi, la nature de cette participation lui offre un ensemble d'avantages grâce

³⁹⁵ Tamara Bero. La chine et les opérations de maintien de la paix : Le Liban comme exemple. *Op.cit.*

³⁹⁶ Entretien personnel du doctorant avec le chef du bataillon chinois (en ANNEXES :1).

auxquels la Chine cherche à obtenir une légitimité internationale en raison de sa participation à la mission FINUL. Tout en ne violant pas non plus ses principes de non-ingérence, et ce pour les raisons suivantes :

- Les éléments participants sont des éléments du génie militaire qui effectuent la reconstruction et le déminage, et des éléments médicaux ; ce qui signifie que ces éléments ne sont pas considérés comme des unités de combat direct. ;
- Les officiers chinois supérieurs qui travaillent au commandement de la FINUL, exercent dans le département d'entraînement J7 et se trouvent donc loin du domaine opérationnel ;
- Le message clair émanant de la compétence des éléments vise à souligner l'intention de la Chine de servir directement le pays hôte, car ces éléments construiront, démineront et fourniront des services médicaux. ;
- Le groupe médical fournit des services médicaux aux autres éléments de la mission, et le groupe du génie construit les installations requises par le commandement de la FINUL. Cette participation envoie un message clair aux pays participants à la mission que la Chine assume sa responsabilité envers eux.
- La qualité de la participation suggère que la Chine souhaite contribuer à la mise en œuvre de la mission, mais sans se voir attribuer des tâches opérationnelles directes, telles que des patrouilles et des tâches d'inspection. Cette réserve l'éloigne de la responsabilité de mettre en œuvre directement la mission tout en préservant son image pacifique devant la population locale en cas de confrontation entre des éléments de la FINUL.

La participation de la Chine à la FINUL contribue aussi à ses objectifs au niveau social et culturel. Ainsi, il importe de souligner les efforts de la Chine pour améliorer son image comme grande puissance responsable. En tant que pays en développement, mais resté proche des pays du tiers-monde, la Chine soutient des pays comme le Liban, d'autant plus

qu'elle a elle-même souffert et subi les interventions et les hostilités occidentales. À la lumière des nombreuses crises auxquelles la « Suisse du Proche-Orient » aura été confrontée tout au long de son histoire, la dernière et la plus grave est la détresse économique d'aujourd'hui. À ce titre, le Liban fait partie aujourd'hui des pays en développement qui ont le plus besoin de toute forme du soutien au niveau international, que ce soit de la part de la Chine ou d'autres pays. À ce titre, les anciennes relations commerciales entre les deux pays relèvent nécessairement des liens sociaux forts entre les deux pays.

De ce qui précède, nous estimons que la participation de la Chine au départ reposait sur sa volonté d'obtenir une légitimité internationale. Mais au-delà de cette explication, il convient de prendre en considération que la participation de la Chine à la FINUL est liée aux relations historiques entre le Liban et la Chine, nonobstant les intérêts chinois au Liban et plus largement au Moyen-Orient et à la zone méditerranéenne³⁹⁷.

Ces relations se raffermiront par la suite, avec le lancement de l'initiative « la Ceinture et la Route ». Ainsi, les intérêts de la Chine se sont renforcés donc au Liban et au Moyen-Orient. Par conséquent, nous constatons toujours la continuité de la participation de la Chine à la mission FINUL, en addition de son vote positif en tant qu'État membre permanent au Conseil de sécurité en faveur de renouveler la mission FINUL, et ce chaque année.

Il est à noter que la Chine travaille régulièrement au sein de la mission. Sans pour autant augmenter son nombre, elle continue à travailler dans tous les aspects de la compétence

³⁹⁷ VAIRON Lionel, « La Chine en Méditerranée, l'émergence d'une nouvelle puissance ? », *Confluences Méditerranée*, 2010/3 (N° 74), p. 39-52. DOI: 10,391 7/come.074.0039. URL: <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-3-page-39.htm>

du bataillon chinois avec la même détermination, ne cessant d'améliorer la qualité de ses services médicaux au fil du temps.

Ci-après, nous nous intéresserons à l'histoire des intérêts libano-chinois qui ont joué un rôle important pour amener la Chine à la tâche de la FINUL, ainsi que les intérêts liés à l'initiative « la Ceinture et la Route ». Deux éléments clés qui expliquent la continuité de la présence chinoise dans la mission FINUL.

§2- Les intérêts de la Chine au Liban comme motifs de participation à la FINUL

Depuis l'existence de la RPC en 1949, la Chine et le Moyen-Orient ont fait face chacun de son côté à plusieurs défis. Depuis, l'impact chinois dans la zone a augmenté en raison de ses intérêts économiques en rapport avec le commerce, l'énergie, la construction d'infrastructures et de contacts diplomatiques avec les États constituant cette zone. Cela est en parfaite adéquation avec la vision du président Xi Jinping affirmée en 2013 en réponse aux nécessités en infrastructures et en échanges économiques de la classe moyenne grandissante.

Le Moyen-Orient deviendrait assurément, une région essentielle pour la modernisation industrielle dans un futur proche. À ce titre, les intérêts économiques et l'impact chinois peuvent être menacés par les troubles dans la zone.

Concernant le Liban, il est vrai que celui-ci est souvent occulté à cause de sa situation politique complexe et de la présence de nombreuses puissances internationales. Les divergences religieuses, la situation sécuritaire sont des contraintes importantes pour le partenariat sino-libanais. Cependant, pour le projet de la Ceinture et la Route, la position du Liban demeure stratégique dans la région du fait de son accès direct à la mer Méditerranée, ce qui correspond judicieusement au projet et aux ambitions de la Chine³⁹⁸.

³⁹⁸ The diplomat: <https://thedi diplomat.com/2017/08/china-in-the-middle-east-testing-the-waters-linking-the-lands/>

Dans ce contexte, il s'agira donc pour nous de mettre en évidence l'approche diplomatique et les intérêts chinois à l'égard du Liban, couvrant la période de 1949 à nos jours, afin de délivrer une meilleure visibilité sur la manière dont les rapports et les intérêts des deux états ont évolué progressivement. Nous montrerons comment ils sont à l'origine de la participation de la Chine dans la FINUL et dans la continuité de cette contribution (A). En outre, nous relaterons la politique extérieure chinoise dans ce pays comme un sous élément de sa politique globale au Moyen-Orient, et comment la Chine pérennise cette mission en raison de l'initiative la route et la ceinture (B).

A- Les relations sino-libanaises et les intérêts chinois au Liban

Les rapports sino-libanais durant la deuxième moitié du XXe siècle sont manifestes. En effet, la RPC a toujours poursuivi une politique de paix vis-à-vis du Liban. Les relations entre les deux peuples ont toujours été cordiales et progressives, même si dans les débuts, la Chine a manqué de réels intérêts dans cette région à une période, tout comme le Liban n'avait pas d'égards pour le Parti communiste en 1949 à la naissance de la RPC. Le motif de cette appréhension initiale était lié à l'aide fournie par la Chine aux troupes coréennes pour se défendre des assauts américains lors de la guerre de Corée en 1951. Influencé par les USA, le Liban s'était donc naturellement tourné vers l'occident tout en manifestant une certaine déconsidération à l'égard de la Chine dans les années 1950. Rappelons que le Liban fournira une aide alimentaire à la Corée du Sud pendant la guerre de Corée. Mais malgré ça et au niveau populaire, les relations entre les deux peuples sont restées excellentes. Pour la petite histoire, le docteur personnel de Mao, Dr George Hatem, était un Libanais³⁹⁹

³⁹⁹ Liu Yuan Pei, Wu Fu Gui et Wang Yan (2016) « *Main dans la main... L'histoire d'un siècle d'amitié sino-libanaise* » traduit en arabe par le Dr FAYZA SAEED KAB, imprimé à Pékin. Presse universitaire chinoise renmin 2016. P 51-54

Toutefois, ce n'est qu'à l'issue du colloque international de Bandung en 1955, que les rapports entre les deux vont se normaliser aboutissant ainsi un accord commercial avec le Liban, ce qui suscita un changement affirmé dans les perspectives chinoises. En 1956, une rencontre d'amitié a eu lieu entre les acteurs politiques libanais et le responsable de l'association islamique chinoise. À ce titre, c'est un cas exceptionnel de relations entre deux pays, car la Chine et le Liban ont conclu ces accords avant que les relations diplomatiques officielles entre eux ne soient établies officiellement en 1971⁴⁰⁰.

Eu égard aux rapports favorables entre le Liban et Taïwan dans les années 50, il est vrai que les intérêts de la Chine communiste avec le gouvernement libanais resteront restés discrets assez longtemps. Des soupçons de financements de groupes extrémistes libanais pesaient alors sur la tête du Parti communiste, sans preuve tangible.

Pour sa part, en 1969 Pékin se montrera hostile aux décisions libanaises à l'encontre de la Palestine. Nonobstant ces appréhensions, les deux États auront œuvré réciproquement pour la conclusion de plusieurs accords commerciaux. Leurs rapports ont été renforcés lorsque la Chine finalement supplantera Taïwan au plan international.

Notons qu'initialement, la Chine avait toujours perçu le Liban comme un partenaire stratégique d'un point de vue économique. D'ailleurs, les relations diplomatiques établies entre les deux étaient essentiellement axées sur des considérations économiques. Pour Pékin, le Liban pouvait acquérir la majorité des produits chinois, mais surtout, Beyrouth pouvait devenir la capitale commerciale et bancaire de la région. C'est en ce sens que Pékin ouvrira en 1972 à Beyrouth, une filiale de la Banque Nationale de Chine.⁴⁰¹

⁴⁰⁰ Pulp&paper AFRICA, <https://www.africapulpaper.com/fr/news/lebanon-china--a-great-economic-and-commercial-potential> (Consulté le 18/03/2022)

⁴⁰¹ Zureik.Mohamed, À l'occasion du 50e anniversaire de l'établissement des relations sino-libanaises : réflexions sur la relation bilatérale, العلاقات الصينية اللبنانية، 10/11/2021, CGTN Arabic, traduit de l'Arabe, <https://arabic.cgtn.com/n/BfJEA-CcA-CIA/GeCccA/index.html> (Consulté le 11/01/2022)

En 1973, un accord de coopération commerciale sera scellé pour faciliter le transit, et une extension du commerce mutuel sera conclue, faisant suite à la visite du ministre des Affaires étrangères du Liban, Khalil Abu Hamad pour la première fois à Pékin en 1972⁴⁰². Cependant, l'instabilité socioéconomique du Liban dans les années 70 contribuera à ralentir les efforts d'approfondissement des liens entre les deux.

Fidèle à son principe de non-ingérence dans les conflits internes des autres États, la Chine s'est tenue à l'écart, malgré son soutien au gouvernement libanais.

Plus tardivement, les années 2000 consacreront l'intensification des rapports sino-libanais. En effet, La Chine prendra la résolution de développer ses rapports avec le Liban et cette nouvelle dynamique se caractérisera par la visite en 2002 à Pékin, du chef de gouvernement libanais, Rafik Hariri à son homologue chinois Zhu Rongji. Ces derniers ne cacheront pas leur volonté commune d'intensifier leur collaboration dans plusieurs secteurs. En 2005, les deux États vont conclure un accord de partenariat économique dont le but consistait à encourager les investissements dans les secteurs touristiques tout en renforçant les échanges entre leurs entreprises touristiques. En 2009, Pékin organisera plusieurs séminaires sur des thématiques commerciales, financières, éducatives, agricoles, médiatiques, lors desquelles, elle invitera des professionnels libanais à y participer⁴⁰³.

En 2006, éclatera la guerre de juillet a éclaté et la Chine s'engagera dans l'opération de maintien de la paix de la FINUL dans le sud du Liban.

Dès l'accès au pouvoir de Xi Jinping, les relations sino-libanaises vont significativement progresser, aboutissant ainsi à une collaboration plus large et incluant la presse, l'art et

⁴⁰² Zreik Mohamed, L'expansion géostratégique de la Chine au Levant : une étude de cas du Liban, Altayaar, 26/11/2021, <https://atalayar.com/fr/content/lexpansion-g%C3%A9ostrat%C3%A9gique-de-la-chine-au-levant-une-%C3%A9tude-de-cas-du-liban> (Consulté le 14/01/2022)

⁴⁰³ Zureik.Mohamed, À l'occasion du 50e anniversaire de l'établissement des relations sino-libanaises : réflexions sur la relation bilatérale, CGTN Arabic, *Op.cit.*

l'armée. Cette coopération approfondie s'inscrit dans la dynamique chinoise de la Ceinture et la Route et tient surtout compte de motifs économiques, car en 2013, la Chine est devenue le premier partenaire commercial libanais⁴⁰⁴.

Cependant, il est vrai que le conflit syrien aura impacté négativement les efforts entrepris pour encourager davantage le commerce entre les deux États, en raison de la fermeture des voies terrestres d'exportations des produits chinois vers le Liban. Les options consistant à mettre en place des routes sécurisées pour faciliter les exportations du Liban n'ont pas été aussi satisfaisantes, car plus de 73 % des exportations de la Chine vers le Liban ne s'effectuaient que par voie maritime via le port de Beyrouth⁴⁰⁵.

Un constat : La Chine est devenue le premier partenaire commercial du Liban, en se classant au premier rang des principales sources d'importations libanaises de 2013 à 2017, qui représentaient 10 % de la valeur totale des importations libanaises en 2017. Au cours des six mois de la première année de 2018, la Chine occupait également la première place et la valeur des importations libanaises s'élevait à 1 milliard et 32,4 millions de dollars, soit 11 % du total des importations libanaises. De même, la Chine s'est classée 31e sur la liste des marchés libanais les plus importants en 2017, et la proportion des exportations du Liban vers la Chine a enregistré 1 % de la valeur totale des exportations libanaises. Jusqu'en juin 2018, la valeur des exportations libanaises vers la Chine s'élevait à 10,8 millions de dollars et se classait au 28^e rang⁴⁰⁶.

Les échanges commerciaux actuels entre les deux pays peuvent être détaillés comme suit :

- Les exportations libanaises vers la Chine :

⁴⁰⁴ Zreik Mohamed, L'expansion géostratégique de la Chine au Levant : une étude de cas du Liban, Altayaar, *Op.cit*

⁴⁰⁵ Ibid

⁴⁰⁶ Lebanon Economy, <https://lebanoneconomy.net> (Consulté le 20/04/2021)

- La valeur des exportations libanaises vers la Chine en 2017 s'élevait à environ 17 millions de dollars, contre 7 millions de dollars en 2016, soit une augmentation de 41,18 %. Par ailleurs, la proportion des exportations libanaises vers la Chine par rapport au total des exportations libanaises a enregistré un taux record en 2007 de 2 %, pour retomber à 1 % en 2017.⁴⁰⁷ Notons que l'acier est un produit essentiel que la Chine importe du Liban ⁴⁰⁸.

- Les importations libanaises de Chine :

- La valeur des importations libanaises en provenance de Chine en 2017 s'élevait à environ 1 milliard et 879,1 millions de dollars, contre 2 milliards et 94,1 millions de dollars en 2016, soit une baisse de 10,3 %. La proportion des importations en provenance de Chine par rapport au total des importations libanaises est passée de 3,2 % en 1993 à 10 % en 2017. Le contenu des exportations chinoises au Liban tournant autour du textile, des équipements électriques, des produits en plastique et des machines⁴⁰⁹.

Parallèlement, la coopération éducative entre les deux pays constitue la pierre angulaire de la coopération culturelle. Dans ce cadre, L'Université libanaise a signé des accords avec quatre universités chinoises, dont l'Université d'études étrangères de Pékin et l'Université des études internationales de Shanghai. Des programmes d'échanges entre les deux pays ont permis à des étudiants libanais et chinois bénéficiant de bourses d'étudier dans les deux pays. Notons que L'Association libano-chinoise d'amitié et de coopération joue un rôle de premier plan dans le renforcement des relations culturelles. En coordination avec

⁴⁰⁷ Ibid

⁴⁰⁸ Muhammad Zulfikar Rakhmat (2014); «China's Expanding Lebanon Ties The relationship helps Lebanon, and gives China another ally in the Middle East. », traduction « L'expansion des liens de la Chine avec le Liban Cette relation aide le Liban et donne à la Chine un autre allié au Moyen-Orient. »The diplomat. <https://thediplomat.com/2014/09/chinas-expanding-lebanon-ties/>

⁴⁰⁹ Lebanon Economy, <https://lebanoneconomy.net> Op.cit

l'Association du peuple chinois pour l'Amitié avec l'Étranger, celle-ci encourage les échanges culturels, universitaires, de jeunes et touristiques entre le Liban et la Chine⁴¹⁰.

Preuves de ce rapprochement, la culture chinoise se propage au Liban à travers la langue chinoise, qui est enseignée dans les universités libanaises officielles et privées. Actuellement, plus de dix universités et instituts libanais enseignent la langue chinoise, dont les plus importants sont : l'Institut Confucius ; ce dernier fondé en 2006 à l'Université Saint-Joseph est devenu aujourd'hui un centre de langue et de culture chinoises dans les pays arabes. Dans le cadre de ses attributions, L'Institut organise le concours « Chinese Bridge Language », auquel participent nombre d'étudiants adeptes de la langue chinoise ; le gagnant représente le Liban lors du concours final organisé en Chine⁴¹¹.

En outre, nous citerons le Centre de Langues et de Traduction (CLT) de l'Université libanaise. Créé en 1996, il représente une branche de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'Université libanaise et comprend un département spécial pour l'enseignement de la langue chinoise et accorde une licence dans cette langue. En plus, des cours de mandarin soient prodigués au sein de l'Université américaine de Beyrouth⁴¹².

Enfin, nous citerons les accords les plus importants conclus entre le Liban et la Chine dont l'Accord pour activer et protéger leurs investissements mutuels en 1997, l'accord de coopération touristique en 2006 et un accord de coopération économique et technique en 2011.

Dans ces conditions, nul ne peut nier que ces intérêts perdurent et qu'ils auront incité la Chine à se joindre à la mission et à pérenniser sa présence dans le cadre de cette mission.

⁴¹⁰ Tamara Berro, Cultural Relations between China and Lebanon, China Today, le 21/02/2020, (traduit de l'Arabe) disponible sur : http://www.chinatoday.com.cn/ctarabic/2018/wmdslzdf/202002/t20200221_800193978.html Consulté le (21/09/202).

⁴¹¹ Ibid

⁴¹² Ibid

En plus de ça, il est important de préciser que la politique chinoise à l'égard du Liban ne peut être isolée de sa stratégie globale dans la région du Moyen-Orient et des pays arabes, conforté en cela par l'initiative de la route et la ceinture ; une réalité qui peut expliquer la continuité de la présence de la Chine dans la mission FINUL. Tel sera l'objet de notre prochaine section.

B- La politique chinoise au Liban : une partie de la diplomatie chinoise envers le Moyen-Orient et les pays arabes parmi l'initiative de « la route et la ceinture »

« Les pays arabes appartiennent, comme la Chine, au monde en développement. Bien que la Chine et les pays arabes diffèrent en termes de ressources, de capacités et de niveau de développement, ils traversent une étape importante dans le processus de développement, qui nécessite la solidarité et la coordination entre les deux parties pour renforcer la sécurité de la région ». C'est par ces mots qu'un rapport chinois publié en 2016 définit la politique chinoise vis-à-vis des pays arabes⁴¹³.

Nul doute que la coopération sino-arabe dans les domaines de la politique, du commerce, de l'énergie, des infrastructures et du développement social ne peut que s'avérer fructueuse. En ce qui concerne le domaine du maintien de la paix, le même rapport affirme le souci de la Chine de préserver les objectifs de la Charte des Nations Unies et du système international, mais aussi de soutenir le rôle majeur des Nations Unies dans le maintien de la paix mondiale et la promotion du développement conjoint et de la coopération internationale⁴¹⁴.

Dans cette perspective, ce rapport expose les points les plus importants de l'interaction chinoise avec les pays arabes dans le domaine de l'énergie et du commerce, et de la

⁴¹³ Document de politique de la Chine envers les pays arabes, disponible sur : http://arabic.news.cn/2016-01/13/c_135006742.htm, (consulté le 21/09/2021).

⁴¹⁴ Ibid

coopération stratégique dans le cadre de l'initiative chinoise « la Ceinture et la Route »⁴¹⁵. Nul doute que le Liban s'inscrit dans cette perspective, car les relations sino-libanaises existent depuis longtemps, notamment quant au maintien de la paix. Nonobstant les principes de paix mondiale et l'engagement de la Charte des Nations Unies, on peut attribuer la participation de la Chine à la FINUL aux raisons suivantes :

- Au niveau stratégique et politique : le Liban est un pays arabe du Moyen-Orient, et il s'inscrit dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la Route » qui vise à étendre les relations chinoises dans le monde, créer un domaine géostratégique pour préserver les intérêts de Pékin et lui assurer une position importante. Concomitamment, avec la présence d'influence occidentale et spécifiquement américaine dans le pays, elle ne possède pas de bases militaires occidentales sur son sol, et les USA ne participent pas à la FINUL. Ainsi, la présence chinoise sur le territoire libanais détient un intérêt stratégique et n'implique généralement pas un affrontement avec les puissances occidentales alliées au Liban. Dans ce contexte, La Chine montre sa capacité à équilibrer ses intérêts lorsqu'elle établit des relations commerciales avec Israël, qui reste l'ennemi essentiel du Liban en raison de l'histoire des deux pays et des guerres qui ont eu lieu entre eux. Dans ces conditions, nous estimons que la présence chinoise dans la région, que ce soit par le maintien de la paix ou des relations à différents niveaux, ne ressemble en termes de présence à aucune autre région du monde en termes de combinaison des contradictions. C'est aussi ce qui fait tout l'intérêt de notre étude.
- Au niveau économique et commercial : les aspects économiques et commerciaux de la Chine envers les pays arabes et l'initiative « la Ceinture et la Route » sont importants, ce dont témoignent certains projets de construction liés à la

⁴¹⁵ Institut Schiller, Syrie, Iran, Liban, comment la nouvelle route de la soie reconstruit le Moyen-Orient. 2/11/2017, <https://www.institutschiller.org/Syrie-Iran-Liban-comment-la-Nouvelle-Route-de-la-soie-reconstruit-le-Moyen.html> (Consulté le 17/03/2022).

construction de routes, la construction de chemins de fer, la mise en place d'installations de base pour faciliter le fret terrestre, maritime et aérien, la pose d'oléoducs et de gazoducs et la construction des approvisionnements électriques transfrontaliers, la construction des réseaux de communication, la facilitation du commerce et de l'investissement, la suppression des barrières aux investissements et au commerce, la construction de zones de libre-échange et le développement du commerce électronique transfrontalier⁴¹⁶.

À ce propos, il convient de relever que les relations commerciales entre la Chine et le Liban remontent au XVII^e siècle, lorsque l'ancienne et prospère route de la soie constituait un passage commençant en Chine et se terminant sur les rives de Tyr, Sidon, Beyrouth et Byblos, et s'étendait des routes commerciales maritimes vers l'Europe en particulier et le monde en général. Ainsi, la Chine poursuit cette stratégie de coopération avec le Liban pour mieux bénéficier de sa position et de son ouverture vers les pays arabes.

En fait, les pays du Levant tels la Jordanie, la Syrie ou l'Irak, voire les pays du Golfe, dépendent aussi de leurs relations commerciales avec le Liban. 73 % de ses propres importations s'effectuant par la voie maritime, le lien du Liban à la mer est essentiel. Il repose à ce titre sur le dynamisme d'une infrastructure clé, le port maritime⁴¹⁷.

Pour toutes ces raisons et nonobstant les éléments précédemment mentionnés concernant les relations économiques sino-libanaises, l'on ne peut que souligner toute l'importance que la Chine accorde à sa relation avec le Liban après l'initiative « la Ceinture et la Route ».

⁴¹⁶ Institut Schiller, Les Nouvelles Routes de la soie, pont terrestre mondial, 29/01/2019, <https://www.institutschiller.org/notre-action/interventions/Les-Nouvelles-Routes-de-la-soie-pont-terrestre-mondial> (consulté le 11/04/2021)

⁴¹⁷ Véron Emmanuel & Lincot Emmanuel, La tentation chinoise du Liban, The conversation, 12/11/2020, <https://theconversation.com/la-tentation-chinoise-du-liban-149677> (consulté le 24/05/2021)

En 2015, dans le cadre du Forum arabo-chinois sous le slogan « La construction d'une Ceinture économique de la Route de la soie », le Liban organisera la sixième session de la Conférence des hommes d'Affaires arabes et chinois et la quatrième session du colloque sur l'investissement qui se sont tenues. Par la suite, en 2017, un protocole d'accord sera signé concernant la promotion de la coopération dans le cadre de la Ceinture économique de la Route de la soie et de l'initiative de la Route maritime de la soie pour le XXI^e siècle⁴¹⁸. Cet accord comprend la réalisation d'objectifs de développement communs et vise à l'intégration économique dans les domaines des transports, de la logistique, des infrastructures, du commerce, de l'énergie, des énergies renouvelables et autres. Deux autres accords seront également signés concernant la Zone économique spéciale de Tripoli « ZEST »⁴¹⁹.

Il convient de noter qu'en 2017, le Liban aura importé des produits chinois pour une valeur de 1,88 milliard de dollars, tels que des produits métalliques manufacturés, des machines, des équipements électroniques et électriques, des textiles, des chaussures, des produits en plastique, des véhicules, des pièces de rechange et autres. Cependant, les exportations libanaises vers la Chine ne dépasseront pas 17 millions de dollars témoignant du déficit structurel libanais⁴²⁰.

De ce fait, nul doute que ce niveau économique et commercial nécessite le renforcement des relations et la consolidation de la coopération sino-libanaise.

⁴¹⁸ Commerce Le Liban et la Chine signent un accord de coopération.
<https://www.lecommercedulevant.com/article/27713-le-liban-et-la-chine-signent-un-accord-de-cooperation>

⁴¹⁹ Union of Arab Banks : <https://uabonline.org/201> (Consulté le 20/02/2020)

⁴²⁰ Lina Kennouche, « Seule une réforme structurelle du système permettrait au Liban de se relever », Slate FR, 10/08/2020, <https://www.slate.fr/story/193638/liban-sortir-crise-fmi-dette-changement-systeme-economie-democratie>, (Consulté le 02/06/2021)

Début 2018, Beyrouth a été choisie comme siège du Conseil chinois pour le développement du commerce international (CCPIT), qui couvrira la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le choix du Liban s'explique en raison de son économie libre, de son climat d'investissement ouvert et de son emplacement stratégique et commercial au sein du Moyen-Orient. Soulignons que les installations logistiques ont été fournies au Conseil par le Groupe Fransa-Bank pour faciliter sa mission au Liban⁴²¹.

Par ailleurs, le Liban a rejoint la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) le 26 juin 2018, après que le Conseil des gouverneurs de la Banque ait approuvé la demande qui lui avait été soumise. À ce propos; la banque a révélé que l'adhésion officielle du Liban commencera après avoir terminé les procédures requises et le versement de la première partie du capital à la banque. En rejoignant cette banque, dans laquelle la Chine détiendra la plus grande contribution avec une part d'environ 50 %, le Liban bénéficiera de nouvelles sources de financement en raison de sa liquidité importante et de sa capacité à financer d'importants projets structurants⁴²².

Concomitamment, le Liban constitue une base importante pour la reconstruction de la Syrie. Il convient de noter ici que la Chine ne s'est pas impliquée dans la guerre syrienne et n'a pas rejoint la coalition internationale pour combattre l'État islamique. Néanmoins, elle participe à sa reconstruction et y investit, en bénéficiant jusqu'à présent du parapluie sécuritaire américain au Moyen-Orient⁴²³.

Dans ce contexte favorable à ses intérêts, la Chine se rapproche du secteur économique libanais et des responsables officiels en proposant des projets gigantesques et audacieux.

⁴²¹Bouزيد, S (2018) « La capitale libanaise a été choisie comme point d'ancrage pour la zone Moyen-Orient Afrique du Nord (MENA) par le gouvernement chinois. Ce dernier a retenu le Liban du fait de sa situation stratégique. » <https://www.ecomnewsmed.com/2018/01/16/liban-le-conseil-chinois-pour-le-developpement-du-commerce-international-sinstalle-a-beyrouth/>

⁴²² <https://www.aiib.org/en/news-events/news/2018/AIIB-Approves-Lebanon-Membership.html>

⁴²³ The diplomat: <https://thedi diplomat.com/2017/08/china-in-the-middle-east-testing-the-waters-linking-the-lands/> *op.cit.*

L'une de ces propositions serait de construire une zone économique libre dans la vallée de la Bekaa, près de la frontière syrienne, qui fournirait une zone d'appui pour lancer le processus de reconstruction syrien⁴²⁴. Quant à la grande idée, celle-ci repose sur l'investissement dans le port de Tripoli et la construction d'un réseau ferroviaire sur tout le territoire libanais le reliant à l'intérieur syrien, et ce dans toute sa profondeur arabe⁴²⁵.

Dans ces conditions, l'on comprend mieux que certains analystes estiment que la Chine convoite le port de Beyrouth, considéré comme un enjeu stratégique dans la région⁴²⁶. En effet, après le tragique accident survenu dans le port de Beyrouth en 2020, la Chine a proposé de le reconstruire.

Nul ne peut nier que les liens sino-libanais ont toujours existé et que la présence de la chine au sein de la FINUL prend tout son sens au regard de l'histoire, nonobstant la recherche chinoise d'une légitimité internationale et sa nécessité de protéger ses intérêts au moyen orient.

Concrètement et jusqu'à maintenant, et après 16 ans de sa contribution dans la mission, le contingent chinois à la FINUL garde une très bonne réputation. À ce propos, des compliments remarquables ont été adressés aux troupes chinoises par le chef de mission de la FINUL.

Dans le cadre de notre thèse, pour bien appréhender la participation chinoise, il importait d'évaluer quelle disparité peut exister entre l'apport chinois et celui des autres pays. Une comparaison avec la participation de la France nous a semblé opportune importante, pour analyser le comportement chinois, au regard de la différence existant dans les relations

⁴²⁴ Almodon, 12/04/2019, (traduit de l'arabe), <https://www.almodon.com/economy/2019/4/12>

⁴²⁵ Ali Nouredine « La Chine à Tripoli et la "route de la soie" à travers les trains et les ports du Liban » Almodon (traduit de l'arabe) <https://www.almodon.com/economy/2019/6/26>

⁴²⁶ Emmanuel Véron, « La tentation chinoise du Liban », *The Conversation, op.cit*

historiques entre les deux pays et le Liban. Tel sera l'objet succinct de notre prochain paragraphe.

§3- La différence entre les participations française et chinoise dans la mission de la FINUL

En accord avec la vision réaliste des relations internationales, l'on ne peut qu'admettre que la Chine et la France ont des intérêts au Liban, distincts, mais cohérents au regard de l'histoire et de leur politique étrangère, car la participation d'un État à une OMP dépend souvent de sa perception de cette OMP et des intérêts sous-jacents.

Par conséquent, il nous a semblé souhaitable de comprendre la disparité entre la participation française et chinoise dans la mission au sud du Liban conformément à la résolution 1701 de l'ONU ?

De prime abord, nous nous devons d'évoquer les motifs structurels et la perception que se fait le peuple libanais des forces constituant le maillage sécuritaire international. Après avoir abordé la participation chinoise ci-dessus, il convenait d'aborder les détails de la participation chinoise aux opérations pour nous donner une idée plus précise de leur statut opérationnel (A), d'inscrire et de mettre en évidence certes de façon concise le bataillon français dans la FINUL (B) afin de mieux déterminer les points distinctifs et les motifs de la contribution chinoise et française (C).

A- Le contingent chinois au cœur de la force FINUL

La nature de la participation chinoise à la mission FINUL en termes de nombre, de qualité et de spécialisation a été évoquée précédemment. Mais il importait aussi d'aborder le modus operandi et les lieux de déploiement de ces forces et la manière d'accomplir leurs tâches, car ces activités illustrent bien l'esprit de la mise en œuvre de la mission par la Chine et le message qu'elle souhaite délivrer.

À ce propos, notre entretien avec le Colonel HUANG YUN⁴²⁷, commandant du contingent chinois de la FINUL ou bien le CHINBATT, nous a permis d'obtenir plus d'informations sur la date du déploiement des forces chinoises, le nombre de participants, les équipements — la hiérarchie — les unités – les missions, etc. Notons que nous retranscrivons la globalité de cet échange en annexe. Par ailleurs, d'autres annexes détailleront sur le CHINBATT et la carte de déploiement de la FINUL dans sa globalité y compris le groupe chinois.

Concernant notre entretien, il importait toutefois de souligner certains points :

- Le commandant du bataillon chinois n'aura pas répondu à nos questions liées à la perception de la mission FINUL, notamment en ce qui concerne les points négatifs, ni aux questions liées à l'appréciation de la situation au Sud-Liban ;
- Il n'a pas donné suite à nos interrogations portant sur la relation entre la diplomatie chinoise multilatérale et les opérations de maintien de la paix ;
- En revanche, il ne s'est guère montré loquace sur les réalisations du bataillon chinois au sud du Liban et sur les détails du travail de son bataillon ;
- De même, il a commenté la question relative à l'impact de la réforme de l'armée chinoise sur les opérations de maintien de la paix, notant l'impact positif de cette nouvelle structure du point de vue chinois. ;
- Enfin, il aura évoqué les détails de la préparation des forces chinoises par le président Xi pour participer au maintien de la paix ; un sujet sur lequel de nombreuses références ne sont pas disponibles⁴²⁸.

Succinctement, nous mentionnerons ci-après la composition des forces chinoises de maintien de la paix, à savoir :

⁴²⁷ Il s'agit d'un entretien personnel du doctorant avec le chef du bataillon chinois, le Colonel HUANG YUN (Annexe 1)

⁴²⁸ Il s'agit d'un entretien personnel de l'auteur avec le chef du bataillon chinois le Colonel HUANG YUN (Annexe 1)

- Un détachement du génie multifonctionnel et de sapeurs ;
- Un détachement de génie militaire de construction ;
- Un groupe médical ;
- Un groupe d'officiers supérieurs participant au commandement de la FINUL dans le domaine de l'entraînement, dont le chef de département d'entraînement J7, et dans le domaine de sécurité J2⁴²⁹.

Tous œuvrant dans le cadre de la FINUL.

Dans le cadre de cette mission au Liban, ces forces se sont vu confier d'autres tâches, telles que l'ouverture de routes pour les civils, l'enlèvement des corps des martyrs, l'approvisionnement des civils en nourriture... Actuellement, le nombre du bataillon chinois CHINBATT est de 417 personnes. Ainsi, depuis août 2006, près de 7000 soldats chinois composent la force globale de la FINUL⁴³⁰ témoignant de l'importance conférée au Liban par Pékin.

Structurellement, le bataillon chinois est divisé en :

- Un Commandement du bataillon : localisé dans le poste UNP 5-10 au village Al Hiniyi ;
- Une Compagnie de sapeurs ayant une fonction d'ingénierie multifonctionnelle localisée dans le poste UNP 5-10 au village Al Hiniyi avec le commandement du bataillon chinois ;
- Une Unité médicale localisée dans le poste UNP 7-2 au village Ebil Al Saki ; elle constitue le centre médical chinois qui offre le support médical en faveur du secteur est de la force FINUL.

⁴²⁹ <https://unifil.unmissions.org> (consulté en ligne le 14/02/2022).

⁴³⁰ French China, « Les Casques bleus chinois au Liban récompensés par des médailles de l'ONU », http://french.china.org.cn/foreign/txt/2022-07/02/content_78302278.htm (consulté en ligne le 15/07/22).

- Une Compagnie d'ingénierie de construction appelée le CHIN CEU (China engineering unit) localisée dans le post UNP 2-31⁴³¹.

Dans cette section, nous soulignerons aussi le rôle considérable de l'équipe de déminage de l'unité du génie du bataillon chinois. Celle-ci procède au déminage dont les bombes à sous-munitions non explosées le long de la Ligne bleue et ratisse les zones sous la responsabilité du bataillon chinois dans les régions de *Al Hiniyi* et ailleurs. Après le déminage, une autre équipe du génie du bataillon chinois délimitera les frontières sécurisées. La mission de l'équipe de déminage comprend également une action de sensibilisation aux dangers des mines et d'assistance aux victimes. En 10 ans, cette équipe a réussi à désamorcer plus de 2 000 mines sans aucune perte humaine dans ses rangs. C'est dire le professionnalisme de cette unité et leur dévouement dans cette mission à haut risque.

B- Le bataillon français dans la FINUL

De toute évidence, le mandat de la France du Liban (1920-1943)⁴³² constitue un atout essentiel des intérêts français conséquent au Liban.

En premier lieu, la France et le Liban sont liés par l'histoire, la culture, la religion, comme le Président français, Emmanuel Macron le déclarait le 6 août à Beyrouth en ces termes : « *Parce que c'est vous, parce que c'est nous [...] Nos destins sont noués indéfectiblement par les liens du temps, de l'esprit, de l'âme, de la culture, des rêves* »⁴³³.

⁴³¹ <https://unifil.unmissions.org> (consulté le 27/04/2022).

⁴³² Hatem Kattou, « 77 ans après son Indépendance, le Liban paie toujours le tribut de la colonisation française », *Anadolu Agency*, 25 novembre 2020, <https://www.aa.com.tr/fr/monde/77-ans-apr%C3%A8s-son-ind%C3%A9pendance-le-liban-paie-toujours-le-tribut-de-la-colonisation-francaise/2056045> (consulté le 15/07/22).

⁴³³ Florian MAUSSION, « France-Liban, les raisons d'une relation spéciale en 5 points », *Les Échos*, 12 août 2020, <https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/france-liban-les-raisons-dune-relation-speciale-en-5-points-1231977> (consulté le 15/07/22).

Les liens franco-libanais demeurent très forts, et l'on ne peut pas penser que la présence française au Liban ne soit que pour des intérêts stratégiques, car les deux pays ont toujours été liés par une relation culturelle et sociale. Concrètement, la forte présence de la communauté française au Liban et celle de la communauté libanaise en France en témoignent.

Les deux pays combinent de nombreux points communs tels que la francophonie, les coutumes et l'éducation, qui proviennent de l'ouverture libanaise vers l'Occident. De même, il faut considérer que la France n'a jamais été un État colonial au Liban, mais agissait sous un mandat temporaire, qui n'était pas violent même s'il était contesté à l'époque par des partis libanais ou certaines confessions libanaises. À ce jour, les Libanais, avec toutes leurs affiliations, appellent encore la France « la mère tendre ». En fait, l'arrivée des Français au Liban après la Première Guerre mondiale, après la défaite de l'Empire ottoman, a sûrement contribué à renforcer cette idée libanaise envers la France, compte tenu de l'injustice qui avait frappé les Libanais qui avaient subi 400 ans d'oppression sous l'occupation ottomane.

Témoins de cette relation privilégiée entre la France et le Liban, de nombreux accords ont été signés dans les domaines économiques touristiques et militaires. Concernant notre recherche, nous mentionnerons les objectifs des accords de défense signés entre les deux pays visant à :

- ✓ Combattre le terrorisme ;
- ✓ Soutenir les capacités opérationnelles clés libanaises ;
- ✓ Appuyer l'État libanais à travers les Forces armées Libanaises (FAL) dans l'exercice de ses responsabilités maritimes ;

- ✓ Assurer la formation des FAL⁴³⁴.

En vertu de cette coopération, la France assure une mission de conseils en matière de doctrine et de planification stratégique aux FAL. À cette fin, elle fournit des instructeurs dans le cadre de la formation des officiers et des soldats libanais qui effectuent des stages dans l'hexagone, etc.

Dans cet environnement, il faut comprendre que le Liban constitue une clé de voûte essentielle pour la France concernant la région Est méditerranéenne, et développant une relation distinguée avec l'hexagone. Consciente que la région Méditerranée orientale est le foyer des enjeux géostratégiques régionaux, c'est-à-dire une zone stratégique, là où toutes les forces internationales sont présentes pour peser dans le grand jeu géopolitique régional, la France contribue à la FINUL pour préserver ses intérêts stratégiques et ceux de l'Europe.

En effet, la participation française dans la FINUL s'inscrit sous le signe de l'opération DAMAN. Active au Liban depuis 1978, la France est l'une des principales nations qui contribuent à la FINUL. Selon le dossier de presse Daman datant de décembre 2020, ce dernier précise qu'environ 700 soldats français participent à cette opération⁴³⁵. Néanmoins, ci-après, la carte illustre à dessein, la participation française incluant les forces finlandaises en termes de déploiement.

Objectivement, la France porte le poids de la mission FINUL. Du côté diplomatique et en tant que membre permanent du conseil de la sécurité à l'ONU, elle s'efforce chaque année de renouveler la mission, et son action s'inscrit dans le cadre de sa politique étrangère

⁴³⁴ Ambassade de France au Liban, « La France au Liban », <https://lb.ambafrance.org/Cooperation-de-defense-3142#:~:text=Pr%C3%A9sente%20depuis%201978%20au%20Liban,participation%20fran%C3%A7aise%20%C3%A0%20la%20FINUL>. (Consulté le 15/07/22).

⁴³⁵ Ministère des Armées, « Dossier de presse : Opération Daman », <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/operation-daman> (consulté le 15/07/22).

envers le Liban. Ainsi, la majorité des sites opérationnels sensibles de la FINUL sont dirigés par des Français, dont :

- Le chef d'état-major de la FINUL ;
- Le responsable du Département des Opérations ;
- Le chef du bureau de liaison de la FINUL ;
- La force de réserve de la FINUL via le bataillon français⁴³⁶

Si l'on s'intéresse attentivement à leurs fonctions, on s'aperçoit qu'ils constituent ce que nous pourrions appeler l'épine dorsale de la mission. Pour cette raison, la participation française en général à la mission FINUL se compose de deux grands groupes :

- L'unité de réserve de chef de la FINUL ou bien la FCR « Force Commander Reserve » : à Deir Kifa, UNP 9-1, et à Al-Tiri, UNP 6-41. Elle est formée par le contingent ou bien le bataillon français ;
- Les unités hors de l'unité de réserve de chef de la FINUL qui regroupent :
 - Le chef d'état-major et son groupe affilié au commandement de la FINUL à Naqoura, ; il est considéré comme le représentant « the senior national represent : SNR » ;
 - L'Unité d'évacuation médicale pour les unités aériennes de la FINUL ou bien « Air Medical Evacuation Team : AMET » ;
 - Élément de Soutien National ESN ou bien « National support élément ».⁴³⁷

À ce titre, le bataillon français constitue ce qu'on appelle l'unité de réserve de chef de la FINUL, la FCR. Notons qu'il existe sous son commandement opérationnel une compagnie

⁴³⁶ ibid

⁴³⁷ ibid

d'infanterie finlandaise, THE YAGER COMPANY, dont les éléments se répartissent comme suit :

- Le commandement du bataillon français stationné à Deir Kifa à l'UNP 9-1 avec la plupart des dispositifs français et finlandais ;
- Le Groupe avec effectif de peloton à l'UNP 6-41 ;
- Des détachements déployés selon la nécessité avec les autres unités de la FINUL⁴³⁸.

L'unité de réserve de chef de la FINUL, la FCR, regroupe :

- Un état-major tactique franco-finlandais ;
- Deux unités de combat :
 - Un escadron de reconnaissance et d'intervention équipé de véhicules blindés légers (VBL), incluant une section d'infanterie sur véhicules de l'avant-blindé (VAB) ;
 - Une Compagnie d'infanterie finlandaise, équipée de véhicules légers et de transport blindés (SISU) et de 4X4 Mercedes G : « The Yager company » ;
- Une batterie d'artillerie assurant la surveillance de l'espace aérien (radar de détection sol-air NC1\MARTA, et radar contre batterie Cobra) et la défense sol-air de la FCR (quatre pièces de tir à courte portée SATCP MISTRAL) ;
- Une compagnie de commandement et d'appui comprenant :
 - Une section du génie combat
 - Un détachement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)
 - Une équipe d'élément opérationnel de déminage (EOD)

⁴³⁸ Entretien du doctorant avec le chef du contingent finlandais (Annexe 2)

- Un détachement cynotechnique (chiens d'attaque et chiens détecteurs d'explosifs)⁴³⁹.
- Un sous-groupement de maintenance adapté au théâtre qui entretient le parc d'engins et de matériel de la FCR pour lui assurer un haut niveau de capacité opérationnelle.
- Un sous-groupement logistique, qui s'occupe du soutien de la FCR dans les domaines du transport logistique, de l'escorte et de la circulation routière, de l'équipement du soldat, de la restauration, de la santé et de la production d'énergie.
- Un sous-groupement transmissions, chargé des liaisons avec la métropole et de la couverture radio, numérique et téléphonique sur toute la zone du Sud-Liban
- Élément de Soutien National ESN, qui assure l'acheminement stratégique, l'appui au mouvement et au stationnement, le soutien technique ainsi que la mise en œuvre des moyens de communication⁴⁴⁰.

Outre la mise en œuvre de la résolution 1701, le bataillon français est chargé des missions suivantes :

- En tant que réserve de la FINUL, elle travaille sur tout le terrain des opérations et apporte un soutien aux autres unités en cas de besoin. Elle mène à cet effet des reconnaissances quotidiennes et participe directement au cessez-le-feu ;
- Elle mène une étroite coopération avec l'armée libanaise par ;
 - Les patrouilles opérationnelles communes
 - La contribution à l'entraînement de l'armée libanaise par des entraînements conjoints.

⁴³⁹ Ministère des Armées, « Dossier de presse : Opération Daman », <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/operation-daman> (consulté le 15/07/22).

Op.cit

⁴⁴⁰ *ibid*

- Elle prend part à l'aide humanitaire en cas de besoin et à des projets de coopération civil-militaire CIMIC⁴⁴¹.

Notons que le dossier de presse que nous avons a reçu de la FCR et notre entretien mené avec le chef du Contingent finlandais le Lieutenant-Colonel Mikko ILLI, que nous présenterons en ANNEXES, constituent un ensemble de réponses liées au travail de l'unité française et finlandaise. En outre, les missions, les moyens déployés, le focus sont expertement consignés dans ce rapport que nous publions également en annexe.

Ci-après, et sur la base de tous ces éléments, nous établirons une comparaison entre les opérations de maintien de la paix chinoises avec les opérations françaises à travers la mission FINUL au sud du Liban.

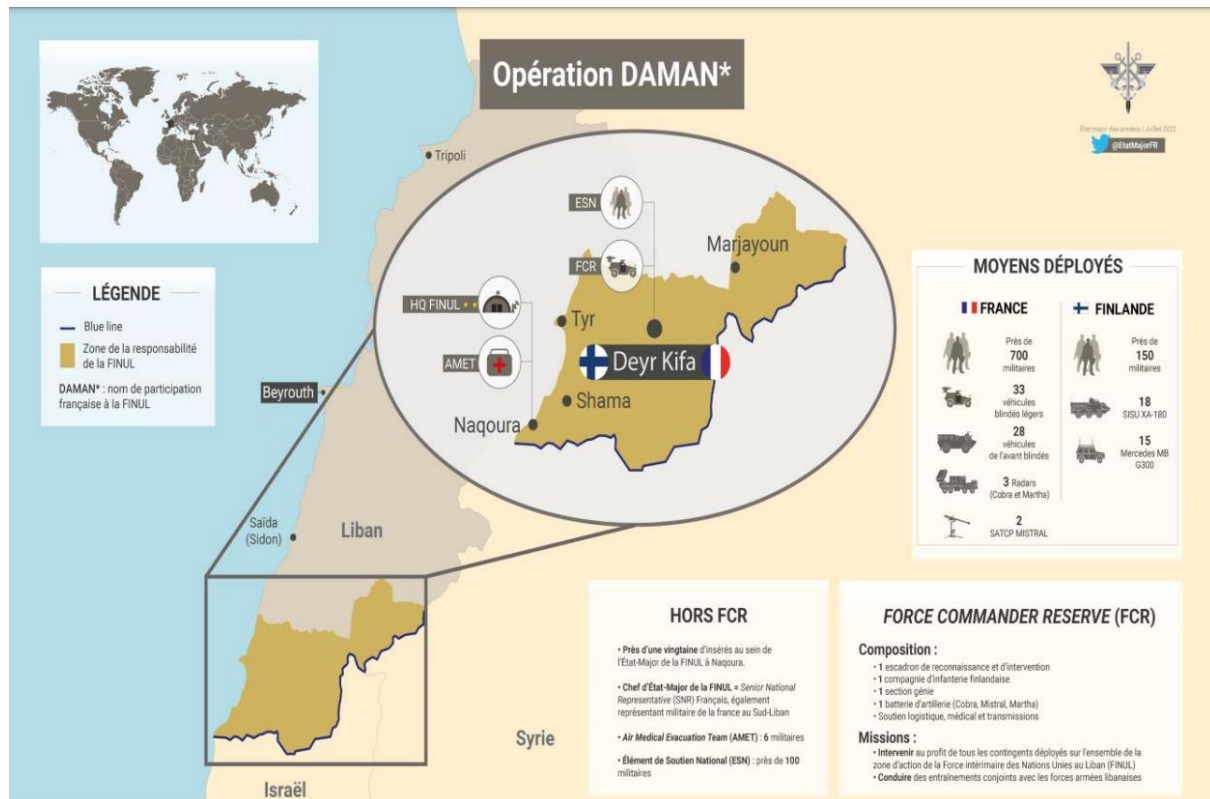


Figure 4 : la localisation de la zone de la responsabilité de la FINUL (opération DAMAN)

Source : Dossier presse Opération Daman

⁴⁴¹ Extrait du dossier de presse reçu de la part de la FCR (Annexe 4)

Au regard de ce qui précède, nous pouvons donc comprendre le motif de l'engagement français au Liban, à travers la FINUL.

C- Les différences entre les engagements chinois, français et finlandais dans le Sud libanais

Dans cette perspective, nous confronterons la participation chinoise à la participation française, dont la Finlandaise, à plusieurs niveaux.

Au niveau structurel :

Dans ce cadre, il est important de comprendre et de percevoir la différence à travers trois points principaux⁴⁴² :

Le premier réside en ce qui concerne la méthode des armées professionnelles, y compris l'armée française, avec la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix en général sur le plan technique. Il ne s'agit pas ici de déprécier le professionnalisme de ces armées, bien au contraire. Mais parce qu'il s'agit d'une armée déployée en permanence à l'étranger, celle-ci traite donc la mission de maintien de la paix comme elle traite les autres missions. Bien que les militaires françaises aient une grande expérience hors de leurs frontières et se caractérisent par leur assurance par rapport aux autres armées. Il n'en demeure pas moins vrai que le Liban se distingue par l'armée française, de sorte que dans les traditions de l'armée, il existe un lien historique et émotionnel entre les militaires avec le Liban et l'Est. À ce propos, notons que même les chants militaires français incluent des chansons pour les vétérans des forces françaises qui opéraient au Liban⁴⁴³.

Ce qui n'est pas le cas avec les Finlandais au niveau de la participation, vu que les soldats qui exécutent les missions de maintien de la paix arrivent à la mission volontairement et

⁴⁴² Expérience personnelle du doctorant. (Annexe 2) et (Annexe4)

⁴⁴³ <https://asor44.fr/chant-ceux-du-liban/> (consulté le 07/02/2021)

la plupart sont de jeunes réservistes. Ça dénote un manque du professionnalisme militaire, mais démontre un certain altruisme envers le maintien de la paix à haut niveau. En fait, la Finlande a créé une compagnie d'infanterie dédiée uniquement au Liban dans le cas de la FINUL, mais ce n'est pas une unité organique de l'armée finlandaise. Ce qui signifie qu'elle n'est pas chargée de tâches autres que la mission de la FINUL, et qu'il existe une certaine rotation des éléments qui la composent⁴⁴⁴.

Quant au cas chinois, ce dernier s'apparente plus au cas français dans les unités de l'armée chinoise qui sont envoyées en mission, à l'exception des unités mises en place par Xi Jinping pour les opérations de maintien de la paix, qui ne sont spécialisées que dans ce type de missions et qui diffèrent donc des cas français.

Le second concerne le passé colonial français en général. À ce titre, il est évident que certains habitants de certains pays hôtes ne peuvent pas considérer les Français comme d'autres Casques bleus. Ni la Chine et ni la Finlande n'ont de problèmes semblables en raison de leur histoire non coloniale. Ainsi, au regard de l'histoire, l'unité française chargée de la mission se trouve dans une situation critique, car celle-ci ne peut pas sortir du cadre de la mission de maintien de la paix qui lui est confiée dans la mesure où la population ne l'envisage pas comme un gardien de la paix, mais comme une force qui met en œuvre l'intérêt extérieur de la France. Une telle situation complique l'exécution de la mission pour les militaires français qui ne sont pas responsables de ce dilemme.

Le troisième point s'incarne dans la stratégie de l'armée française de ne pas partir pour une mission de maintien de la paix dans laquelle les Français ne contrôlent pas le commandement opérationnel. En fait, cette constante résulte de l'incident survenu à l'armée française en Bosnie le 26 mai 1995, lorsque la France perdra nombre de ses soldats

⁴⁴⁴ Entretien du doctorant avec le chef du contingent finlandais. (Annexe 2)

en raison de son manque de contrôle sur le commandement opérationnel⁴⁴⁵. Ce troisième aspect ne s'applique ni aux Chinois ni aux Finlandais.

De toute évidence, ces trois traits sont des traits structurels généraux, qui s'incarnent dans quelques points dans l'accomplissement de la mission du bataillon français au Sud-Liban, vu que la France n'a pas d'histoire coloniale au Liban et qu'il existe de bonnes relations entre les deux pays, même si la transformation du sud du Liban à cause de la révolution iranienne contribue à entraver l'action française.

Au niveau de l'exécution de la mission

Comme nous l'avons précédemment mentionné, les Français restent très impliqués dans la mission FINUL, car la France contrôle l'essentiel de l'aspect opérationnel et occupe les postes critiques. Ce qui n'est pas le cas ni des Finlandais ni des Chinois.

En termes de mise en œuvre, Français et Finlandais demeurent très impliqués dans des unités de combat lourdes, tandis que les Chinois ne s'engagent qu'avec les unités de soutien de combat et d'ingénierie mentionnés. Pareillement, au niveau des éléments engagés au commandement de la FINUL, les Chinois participent au département d'entraînement J7 ; pendant ce temps, les Français dirigent le département opérationnel J3⁴⁴⁶.

En revanche, l'environnement opérationnel au sud du Liban pose une difficulté aux Français et aux Finlandais à cause du rapprochement politique des citoyens du sud du Liban, qui restent pour la plupart fidèles au Hezbollah et à l'orientation politique anti-occidentale de l'Iran. Cette question ne constitue pas un obstacle pour les Chinois, qui

⁴⁴⁵ DECROCK Jean-Philippe, « La crise des otages en Bosnie : dix ans déjà ! », *Inflexions*, 2006/1 (N° 2), p. 173-183. DOI : 10,391 7/infle.002.0173. URL : <https://www.cairn.info/revue-inflexions-2006-1-page-173.htm>

⁴⁴⁶ <https://unifil.unmissions.org>

n'établissent pas de différences avec l'orientation politique dominante dans le domaine des opérations.

Au niveau de la propagande et du professionnalisme

À ce niveau, il existe des signes de fortes différences entre les Chinois et les membres des autres pays, notamment les Français.

Dans l'exercice de leur mission, Les Chinois s'attachent à bien effectuer leurs tâches en envoyant le message qu'ils veulent faire passer. En fait, dans l'accomplissement de la mission, la Chine vise à montrer une image positive de manière simple, mais pas nécessairement profonde, ce qui constitue un moyen efficace pour travailler avec la communauté locale qui semble apprécier ses actions. Par exemple :

- Dans le bataillon chinois, on peut remarquer une enseigne écrite en anglais au sommet du bâtiment où il est écrit : « la Chine est ici pour la paix » ;
- Il n'existe pas une garde ostentatoire à l'entrée de la caserne, où un simple élément armé vous accueille de manière très simple ;
- Les unités chinoises n'utilisent pas beaucoup d'éléments d'escorte et de protection lors de leurs déplacements qui pourraient suggérer aux locaux qu'ils ne sont pas inquiets et les provoquer. ;
- Lorsqu'on visite l'hôpital chinois, que ce soit en tant que civil ou en tant que soldats de la FINUL ou de l'armée libanaise, le personnel médical chinois tendra à exagérer en fournissant des médicaments, en faisant preuve de la plus grande attention et en effectuant de nombreux tests, parfois inutiles⁴⁴⁷.

⁴⁴⁷ Expérience personnelle du doctorant (Annexe7)

Ipsa facto, les Chinois cherchent à se montrer de la manière la plus positive et la plus responsable, et à maintenir ce que nous pourrions qualifier de « profil bas ».

Il en va différemment concernant les Français et les Finlandais. Ces derniers n'accordent pas d'importance à la forme au détriment du contenu. L'importance de l'action française et finlandaise priorise la mise en œuvre stricte des résolutions internationales, le suivi des tâches de la mission et sa liberté de mouvement dans la zone des opérations. Dans ce sens, ils ne transigent pas sur les normes et les mesures de sécurité militaire. Lorsqu'on approche des postes français, force est de constater des normes de protection élevées et un nombre important de gardiens. Pareillement, les cortèges ou les patrouilles qui parcourent la zone d'opérations sont généralement protégés par des véhicules de combat lourds et puissants. À ce titre, les éléments font preuve d'une grande discipline en termes d'exécution, de performances et d'équipement⁴⁴⁸.

Une fois de plus, la Chine surclasse les Européens à cet égard. Aussi, n'est-il guère surprenant que la population dans la zone FINUL préfère la propagande chinoise.

Au niveau des motifs

Comme nous l'avons relevé précédemment, et nonobstant la bonne relation franco-libanaise, la France possède encore des intérêts stratégiques au Liban. À n'en pas douter, la France ne cherche pas une légitimité internationale au sud du Liban. Mais son fort engagement résulte du fait qu'elle est notoirement un pays responsable soucieux de paix mondiale et d'autre part de ses relations historiques et ses intérêts au Liban.

Pour les Finlandais, il apparaît explicitement que La Finlande participe aux missions de maintien de la paix sans arrière-plans et qu'elle possède une expérience avérée de proximité avec la population locale. La Finlande cherche, parmi ses engagements aux

⁴⁴⁸ ibid

opérations de maintien de la paix, une participation à la paix mondiale qui pourrait intervenir aussi bien au Liban que dans d'autres pays.

Cependant, quid de la Chine ?

Les motifs de la participation chinoise sont divers comme nous les avons déjà évoqués. Pour faire court, Pékin s'inscrit dans les OMP pour s'affirmer comme une puissance responsable, légitime au plan international et capable de rivaliser avec les États-Unis.

Toutefois, son intérêt grandissant pour le Liban s'inscrit surtout dans son projet d'extension économique à travers le rêve chinois articulé essentiellement autour de la Ceinture et la Route qui transite par la Méditerranée. Effectivement, à cet égard, le port de Beyrouth représente un atout stratégique au Moyen-Orient.

Posséder ce port, c'est en quelque sorte mettre la main sur le commerce international de la région. À ce sujet, l'interview réalisée par Emmanuel Lincot, chercheur associé à l'Institut de Relations internationales et stratégiques (IRIS) dépeint éloquemment les enjeux des participations chinoises et françaises dans la FINUL⁴⁴⁹.

Tel sera aussi l'objet de notre seconde partie de cette thèse, que nous traiterons après avoir conclu ces premières pages.

⁴⁴⁹ Pierre COUDURIER, « Port de Beyrouth convoité par la Chine : « Notre sécurité économique et militaire est menacée » ? *IRIS*, 21 avril 2021, <https://www.iris-france.org/156624-port-de-beyrouth-convoite-par-la-chine-notre-securite-economique-et-militaire-est-menacee/> (consulté le 16/07/22).

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Dans la première partie de notre thèse, nous avons souhaité mettre en évidence, les facteurs qui ont justifié le changement progressif de l'attitude chinoise à l'égard des OMP sur la base des théories réalistes, néoréaliste, réalistes néoclassique, constructivistes et des autres théories concurrentes.

En effet, il était presque impossible de penser que la Chine accèderait un jour au rang de contributeur essentiel dans les OMP, car avant les années 80, celle-ci manifestait ostensiblement une attitude selon laquelle les OMP ne servaient que les intérêts impérialistes américains et occidentaux qui occultaient le principe international de la souveraineté des États. Néanmoins, sa posture rigide contre les OMP va s'assouplir progressivement à partir des années 80. À partir de l'année 1989, Pékin commencera à fournir des contingents symboliques. Sa participation restera limitée à des missions conformes au modèle classique du maintien de la paix de l'ONU.

Cependant, à partir des années 2000, sa contribution va considérablement augmenter pour atteindre des chiffres records que nous avons précédemment mentionnés.

L'accession au pouvoir de Xi Jinping en 2013 consacre l'engagement exclusif de la Chine dans les OMP. Ce changement brusque, radical et croissant a suscité naturellement des interrogations quant aux motifs sous-jacents justifiant ce revirement de situation.

Sur la base des théories utilisées pour l'analyse, il apparaît clairement que l'hostilité initiale de la Chine est caractéristique à son identité nationale, à son passif colonial. Par voie de conséquence, elle ne pouvait s'associer aux puissances qui l'avaient assujettie pendant plus d'un siècle. Toutefois, consciente du potentiel économique qu'elle pourrait représenter, de l'évolution et de la reconfiguration du système international caractérisé par la guerre froide, mais aussi de l'émergence de nouvelles puissances dans la sous-région, l'empire du Milieu changera de postulat.

Pour ce faire, elle s'inscrira par étapes dans la dynamique internationale en se servant des opérations internationales de maintien de la paix à des fins d'intérêts nationaux, et ce avec un puissant réalisme politique pragmatique.

Dans le cas présent, la Chine apparaît manifestement comme une puissance incontestée, au plan économique, politique, commercial, culturel et militaire. Le dynamisme de son soft Power, la modernisation de son armée, ses projets de la Ceinture et la Route, son implication constante et globale dans les OMP, son multilatéralisme perspicace suscitent autant d'interrogations sur l'impact à court, moyen et long terme quant à sa politique nationale et la géopolitique mondiale.

Deuxième partie : Les effets attendus de la contribution chinoise au nom de la paix ; l'extension de l'influence chinoise

Introduction de la deuxième partie

Dans la première phase de notre recherche, nous avons exposé une vision d'ensemble des idéologies, des facteurs et des preuves qui auront justifié pendant longtemps la posture de la Chine à l'égard des opérations de maintien de la paix dans le monde.

Victime du colonialisme à une période de son histoire, la Chine s'est montrée réticente à toute participation quelconque dans les mécanismes onusiens de nature à porter atteinte à la souveraineté des autres États.

En effet, elle estimait que les OMP constituaient un outil clé qui minait l'indépendance et la souveraineté des pays selon le concept westphalien. Elles représentaient également un moyen d'ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Pour toutes ces raisons, Pékin boycottera systématiquement les sessions du Conseil de sécurité consacrées au vote sur les missions de maintien de la paix. Et ce durablement après la création de la République communiste de Chine.

Cependant, sa posture va considérablement évoluer passant de l'hostilité à l'engagement total dans les OMP. Ce changement de paradigme va s'opérer en quatre phases que nous évoquons très succinctement, à savoir : la phase de l'opposition, la phase de la non-interférence, la phase de la coopération et la phase de la participation progressive et globale.

Ainsi, depuis 2017, la Chine se distingue en matière de participation aux missions de maintien de la paix. En fait la Chine est le seul pays qui a formé des brigades spéciales de son armée les affectant uniquement à la réalisation des missions internationales de maintien de la paix et en les mettant à la disposition des Nations Unies. Cette distinction témoigne de l'intérêt politique chinois pour la question du maintien de la paix internationale et de l'attention de l'actuel président Xi Jinping à présenter la Chine comme

une force internationalement responsable, avec une implication totale et sans précédent dans les opérations de maintien de la paix.

En raison de l'évolution historique de la position de Pékin concernant les OMP, constatant son implication sans failles à la réussite de celles-ci, et au regard de tous ses investissements massifs à travers les opérations de maintien de la paix, la question qui se pose est la suivante : à quels effets devrait s'attendre Pékin à la suite de ses contributions substantielles ?

En fait, les résultats de la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix se divisent en plusieurs aspects. D'une part, on retrouve les résultats politiques et sécuritaires, et d'autre part, on retrouve les résultats économiques. Ces résultats peuvent également être divisés en deux niveaux : le niveau mondial et les pays hôtes des opérations, et le niveau chinois.

Selon la théorie réaliste des sciences politiques, la participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix a un impact sur l'augmentation de la capacité de l'Etat chinois et sur l'augmentation de son profil international. De même, cette participation a un impact sur l'équilibre international et le repositionnement chinois dans le monde.

La question ainsi formulée constitue l'objet d'analyse de notre seconde partie. À première vue, sa contribution aux OMP lui assure un accroissement conséquent par des prix stratégiques (Chapitre I) au plan national, régional et international que nous éclairerons progressivement. Aussi, la Chine bénéficiera d'un renforcement accru de son profil international (Chapitre II) auprès des États et des organismes multilatéraux régionaux et internationaux.

Chapitre I: Les prix stratégiques résultant de l'augmentation de la capacité de l'État chinois à partir des OMP

La Chine est à l'évidence, au plan régional, une superpuissance.

De ce fait, et dans la mesure où la Chine maintient ou poursuit sa croissance militaire, politique et économique, Pékin s'astreint à préserver son reflet de puissance pacifique soucieux de la sécurité internationale au moyen de la paix et de la coexistence symbiotique. Notre recherche nous a montré que l'empire du Milieu a remarquablement changé à partir des années 1970, son attitude à l'égard du système international. Par sa politique d'ouverture sur le monde, elle a su montrer aux autres nations qu'il est possible de se développer rapidement en usant d'une stratégie perspicace. Sa nouvelle approche des OMP prouve amplement que les intérêts guident les actions, et ce peu importe les convictions aussi profondes que nous pouvons avoir à cet égard.

C'est ainsi qu'elle aura fait fi des principes directeurs de sa politique étrangère initiale, à savoir : le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires internes d'autres nations, en encourageant certaines décisions prises par le Conseil de sécurité notamment contre le Soudan, le Cambodge, le Libéria, l'Irak, au Cambodge...

Nul doute que grâce aux OMP, la Chine a réussi à modeler son image de façon à paraître aux yeux du monde comme un pouvoir particulier et responsable foncièrement intéressé par la sécurité internationale par le canal de la paix.

En somme, les OMP ont constitué un champ profitable à la Chine. Aujourd'hui, sa présence est visible et considérable sur la scène internationale d'une façon pacifique. Toutefois, la Chine n'œuvre pas aux missions de paix dans le monde exclusivement par éthique altruiste. En effet, par le truchement des OMP, elle aura considérablement gagné en

termes de richesses économiques, culturelles en Afrique (Section 3). Sous couvert de la paix, Pékin a conclu des contrats commerciaux très avantageux avec des États riches en ressources de diverses natures comme nous l'avons évoqué dans notre première partie. De plus, ces opérations ont aussi permis la réforme de son armée à travers des exercices de projection en cas où surviendraient des menaces extérieures (Section 1).

Cela dit, Pékin demeure un acteur sérieusement attentif des coûts et des bénéfices des efforts déployés au motif de la paix. Par conséquent, elle ne ménagera aucun effort pour conserver son statut de puissance internationale à l'instar de la Russie et des USA.

Pour y parvenir, le Parti communiste possède sa propre vision de la paix qu'il souhaite appliquer comme modèle universel (Section 2). Dans cette perspective, il serait intéressant de serrer de près la progression de sa participation dans les OMP durant les prochaines années.

Section I: Les résultats au plan sécuritaire chinois

Il est vrai que la participation de la Chine aux OMP offre à son armée l'opportunité de bénéficier d'une expérience unique active, même si elle n'est pas exclusive comme celle qu'on pourrait acquérir dans un combat réel. Les interconnexions et les interactions avec les autres armées, le développement de ses aptitudes militaires, la modernisation de son armée sont là des gains conséquents à la suite de sa participation aux OMP.

Effectivement, dans sa stratégie de défense, Pékin réaffirme toujours son attachement à la souveraineté des États, à la non-ingérence et au développement pacifique entre la Chine et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Une telle approche lui assurant la sécurité régionale et internationale.

Parallèlement, il faut comprendre que puisque Pékin bénéficie d'une expérience relative et restreinte de la guerre conventionnelle, ces missions de la paix lui donnent cette occasion exceptionnelle de se bonifier dans le domaine, car ses différentes forces acquièrent des savoirs pratiques qui lui permettent de propulser sa force militaire de sorte à être prête à toute éventualité, aussi bien dans un climat de paix qu'à l'occasion de tout conflit.

Tout ce contexte participe du prélude de l'émergence de l'armée chinoise comme l'une des plus importantes au niveau mondial.

§1- Les résultats obtenus au niveau de l'APL comme une grande armée

À la suite de la crise de la place Tian'anmen en 1989, lorsque des unités de l'Armée populaire de libération chinoise APL ont réprimé les manifestations d'étudiants et tué des centaines de manifestants, la Chine adoptera une approche pragmatique dans ses politiques intérieure et étrangère pour plus se conformer aux normes de coopération mondiale. S'ensuivra une stratégie de promotion de l'armée auprès de la communauté

internationale, en particulier vis-à-vis des pays au cœur de ses intérêts stratégiques et économiques, et ce en renforçant sa coopération avec les armées et les sociétés civiles des pays hôtes.

Dans ce cadre dès 2000, les opérations chinoises de maintien de la paix sous la bannière des Nations Unies, y compris celles concernant le déploiement de militaires, d'experts, d'ingénieurs, d'observateurs, d'unités de combat, logistiques et médicales, seront multipliées par vingt en termes de nombre d'unités, de moyens utilisés, de mécanismes... Ainsi, avec plus de 2 100 Casques bleus chinois à l'étranger, la Chine est devenue aujourd'hui le plus gros contributeur aux forces des Nations Unies au Conseil de sécurité⁴⁵⁰.

Comme nous l'avons précédemment mentionné, le changement de position de la Chine sur les opérations de maintien de la paix va intervenir dès le début des années 90 en raison de nombreux facteurs, notamment des besoins de l'Armée populaire de libération. Le plus important de ces facteurs sera alors la nécessité pour l'Armée chinoise de justifier son passé, d'apparaître comme une armée civilisée, de générer un caractère humanitaire, voire bienveillant, d'améliorer son expertise internationale, en n'hésitant pas à travailler dans des conditions difficiles, tout en concluant des alliances et des accords militaires avec des pays amis ou présentant des valeurs stratégiques importantes.

Incontestablement, ces opérations de maintien de la paix s'inscrivent dans l'intérêt de l'armée chinoise. Ainsi, de nombreux changements et résultats sont apparus au niveau des forces armées chinoises. Les plus importants étant la formation, l'échange d'expériences,

⁴⁵⁰ Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, « UN Missions Summary Detail by Country », 1er octobre 2010, disponible sur : www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/, consulté le 22/7/2021.

la conclusion d'accords de coopération militaire et l'amélioration de débarquement. Tel sera l'objet de notre prochain paragraphe.

A- L'échange d'expérience et la formation dans le domaine du maintien de la paix

Il ne fait aucun doute que le déploiement de forces chinoises à l'étranger participant à des missions de maintien de la paix ne présente que des avantages concrets pour la sécurité chinoise, notamment au niveau de l'Armée populaire de libération chinoise, car la formation est assurée avec les armées d'autres pays, ce qui constitue une expérience précieuse pour celles-ci. Dans ce cadre, ces forces bénéficient des meilleures performances en matière de lutte antiémeute et de coordination des systèmes de commandement à grande échelle.

À titre d'exemple, nous citerons le déploiement continu en Afrique qui permet aux soldats chinois d'acquérir plus de compétence et de savoir-faire pour effectuer des missions dans de nombreux types d'environnements et d'opérations leur fournissant plus de connaissances logistiques liées aux points d'atterrissage, aux lignes de communication, aux lignes d'opérations, aux emplacements à haute valeur de renseignement⁴⁵¹...

Consciente de cet atout, sur la base de cette expérience opérationnelle, la direction de l'Armée populaire de libération chinoise invite à la relève régulière des officiers et des militaires de tous grades pour servir au siège des Nations Unies et dans les zones de déploiement des missions de paix chinoises, afin qu'ils approfondissent leur expérience, dans la mesure où les activités de maintien de la paix font partie intégrante de la formation opérationnelle⁴⁵².

⁴⁵¹ Philippe Rogers, China and UN Peacekeeping Operations in Africa, Naval War College Review, Vol.60, N.2, 2007, p.89.

⁴⁵² Huang Shan, A Decade of China's Peacekeeping Missions, 18 janvier 2010, disponible sur : www.china.org.cn/world/haitiquake/2010-01/18/content_19262239.htm, consulté le 24/7/2021.

Dans de telles conditions, La Chine optimise la capacité de ses forces de maintien de la paix, les rendant ainsi plus conformes aux procédures opérationnelles permanentes des opérations de maintien de la paix de l'ONU, mais aussi élargit ses installations de formation au maintien de la paix. En juin 2009, la Chine va inaugurer une nouvelle installation de formation au maintien de la paix dans la région de Huairou près de Pékin ; cette dernière utilisée pour la formation préalable au déploiement constitue le principal site de communication avec d'autres armées concernant le maintien de la paix. Concrètement, l'installation comprend des salles de simulation, des simulateurs de tir et des salles d'opération ; des camps d'entraînement pour les missions de maintien de la paix et de déminage y sont organisés⁴⁵³. Parallèlement, à Langfang, dans la périphérie de Pékin, le ministère de la Sécurité publique a également mis en place une installation de formation au maintien de la paix pour la police civile⁴⁵⁴.

Concomitamment À l'étranger, la Chine a renforcé ses relations avec ses partenaires de maintien de la paix grâce à des activités de formation, et nombre de personnels de sécurité ont participé à des formations conjointes de maintien de la paix avec des armées d'autres pays dont : l'Australie, le Bangladesh, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Inde, Indonésie, l'Afrique du Sud, la Suède, le Suisse, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande, le Royaume-Uni⁴⁵⁵. Pareillement, Pékin accueillera également des séminaires internationaux liés au maintien de la paix invitant des experts et des universitaires étrangers à échanger

⁴⁵³ Juliette GENEVAZ, « La Chine et les opérations de maintien de la paix de l'ONU : défendre la souveraineté », *Politique étrangère*, 2015/4 (Hiver), p. 131-143. DOI : 10,391 7/pe.154.0131. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-4-page-131.htm> (consulté en ligne le 24/07/21)

⁴⁵⁴ China Opens First Peacekeeping Training Center, China Daily, 25 juin 2009 [trad. BBC Monitoring, rapports internationaux].

⁴⁵⁵ Ping Zhang, Remarques sur la participation de l'Armée populaire de libération aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, discours prononcé lors d'une conférence sur les opérations de paix multidimensionnelles et intégrées :

Trends and Challenges, Pékin, 26-7 mars 2007, extrait de :

Mark Lanteigne et Miwa Hirono, *China's Evolving Approach to Peacekeeping*, Routledge, New York 2012, p.17.

leurs points de vue et à partager leurs enseignements tirés d'expériences passées en matière de maintien de la paix.

En même temps, les autorités chinoises développent une coopération technique et universitaire avec des institutions organisant des séminaires au Royaume-Uni, en Norvège et en Suède, dans le domaine de la coopération pour le maintien de la paix. Enfin, les autorités ont demandé au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de leur fournir des conseils juridiques et la formation nécessaires au personnel avant le déploiement des soldats de la paix, afin de mieux les préparer à traiter les questions liées au droit international humanitaire (DIH)⁴⁵⁶.

Dans ce sens, en 2007, la Chine va organiser un séminaire conjoint avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur le maintien de la paix⁴⁵⁷ et s'engagera dans des exercices et des simulations avec la Russie et les pays d'Asie centrale. L'exercice « Mission de la paix 2005 » avec la Russie se distingue comme l'un des plus grands exercices militaires conjoints menés par la Chine sur une base bilatérale, au cours duquel environ 10 000 membres de l'armée, de l'aviation, de la marine, des institutions chinoises de secours et de sauvetage et des groupes de la Croix-Rouge internationale participeront. Concernant Vladivostok, les exercices comprenaient des formations au niveau du commandement, en coordonnant les mouvements de navires de guerre autour de la péninsule du Shandong, ainsi que des débarquements amphibies. Certains observateurs soulignent que ces exercices militaires constituaient des plans d'urgence pour gérer une éventuelle crise humanitaire dans un pays voisin.

Même si l'entraînement bilatéral avec la Russie n'est peut-être pas directement lié aux opérations des Nations Unies, il importe de noter que la formule de coopération

⁴⁵⁶ Comité international de la Croix-Rouge, Rapport annuel 2009, Genève, 2010, pp.3–4.

⁴⁵⁷ 'Defence Ministry Touts Deepened China–ASEAN Security Cooperation, Xinhua News, 30 mars 2009 [trad. BBC Monitoring, rapports internationaux].

appliquée, la nature humanitaire et les institutions civiles qui y ont participé témoignent du fait que l'Armée populaire de libération s'efforce d'améliorer ses capacités de mobilisation et de mener de nombreuses opérations pouvant être mises en pratique dans le cadre des missions de maintien de la paix. De telles perspectives ne peuvent qu'encourager la Chine à apporter davantage de contributions à ces processus⁴⁵⁸.

À cet égard, la Chine aura co-organisé les exercices de « mission de maintien de la paix » avec la Mongolie en 2009, impliquant la participation d'officiers dans divers exercices de maintien de la paix. Toujours dans cette projection, en 2010, le centre de maintien de la paix de l'Armée chinoise organisera une formation pour les hauts dirigeants de l'armée ; celle-ci couvrira d'importantes questions humanitaires, telles que l'aide humanitaire et la protection des civils⁴⁵⁹. Sortant de son isolement de plusieurs décennies, dans le cadre des OMP, la Chine noue des relations fructueuses de coopération militaire avec les pays où l'ONU intervient.

B- Relations de coopération militaro-militaires MIMIC (military-military cooperation)

L'on ne peut mettre en doute que ces dernières années, les Chinois auront tout fait pour développer leurs partenariats avec les militaires africains. Cela reste évident lorsque l'on constate que 50 pays africains ont participé au forum Chine-Afrique sur la défense et la sécurité en 2018 ; idem en ce qui concerne le Forum sur la paix et la sécurité en 2019.

⁴⁵⁸ Stephen Blank, « Peace Mission 2009: A Military Scenario beyond Central Asia », China Brief, 20 août 2009, pp.7.

⁴⁵⁹ Li Mu, « China Holds High-Level UN Peacekeeping Training Class », People's Daily Online, 21 septembre 2010, disponible sur: <http://english.peopledaily.com.cn/90001/90776/90786/7147474.html>, consulté le 24/7/2021.

Lors de ce forum, des observateurs du Mali et du Soudan du Sud exprimeront leur désir de renforcer les relations avec la Chine, soulignant que le point de vue des Africains sur l'Armée chinoise connaît une évolution positive remarquable.

À l'instar d'autres pays africains, le Mali a sollicité une coopération bilatérale à travers des initiatives de formation de la Chine. Ainsi, cette dernière se targue d'avoir réalisé une vingtaine de programmes de formation auxquels auront participé plus de 1 500 Casques bleus africains, et ce nonobstant les nombreuses relations académiques et les échanges d'étudiants avec l'Université de la Défense nationale chinoise. Nous ne pouvons donc qu'estimer que la Chine a reçu des officiers de la plupart des pays africains dans ses séminaires et ses cours universitaires militaires dans des instituts militaires à l'intérieur du pays⁴⁶⁰.

Notons que par ailleurs la Chine a mis en place un organisme africain de formation au maintien de la paix, qui comprend une section spéciale pour les études antiterroristes. Une telle stratégie se traduit au niveau de la sécurité chinoise de deux manières :

- Premièrement, en promouvant la Chine en tant que sponsor de la paix et contributrice à la lutte contre l'extrémisme dans le monde, en particulier en Afrique, où prédominent de nombreuses organisations terroristes ;
- Deuxièmement, en protégeant la sécurité nationale de la Chine, car toute action qui combat l'idéologie terroriste génère un impact positif sur la Chine. Cette question est d'autant plus importante lorsqu'on l'examine à la lumière des failles de sécurité et des attaques sanglantes auxquelles la Chine est soumise dans la province des Ouïghours au nord-ouest du pays⁴⁶¹.

⁴⁶⁰ Lloyd Thrall, *China's Expanding African Relations Security*, Rand Corporation, Santa Monica 2015, p.29.

⁴⁶¹ Emily Leival, *United Nations Peacekeeping and the Rise of a Chinese Military Power*, l'université Johns-Hopkins, 2020, p.33.

En outre, le maintien de la paix représente un motif majeur pour l'Armée populaire de libération chinoise vers une expansion stratégique, notamment en érigeant des bases militaires à longue portée comme la base de Djibouti, qui sera construite en 2017. Celle-ci témoigne de l'intention de la Chine d'assumer ses responsabilités en tant que puissance mondiale, et illustre pareillement la croissance des capacités logistiques de la Chine et la nécessité de répondre à ses besoins croissants en ce qui concerne ses opérations à l'étranger. À cet égard, le chef de la marine chinoise souligne que la base de Djibouti constitue « une première étape », tout en précisant que les opérations de maintien de la paix pourraient nécessiter la poursuite de la construction d'installations similaires à l'avenir.

Ainsi, tous ces échanges bilatéraux et multilatéraux offrent à la Chine l'occasion d'explorer de nombreuses et nouvelles perspectives de coopération internationale dans le domaine du maintien de la paix à l'avenir, ouvrant ainsi la voie à un dialogue qui contribue à apaiser les inquiétudes entre la Chine et à rassurer les pays voisins quant à ses intentions stratégiques. Ils lui permettent de se doter et de délivrer une image positive en tant qu'acteur majeur. Derrière une telle image, se profile néanmoins une armée chinoise animée par de fortes ambitions et se dotant des moyens nécessaires pour se projeter au niveau international.

C- L'amélioration de la force de projection et l'expérience internationale

Ipsa facto, les années 90 vont consacrer l'engagement de l'Armée populaire de libération qui s'inscrit dans un processus d'une modernisation globale, ambitieuse, intégrée et méthodique. En l'état actuel, nous ne pouvons que constater une amélioration appréciable et constante de l'ensemble de ses troupes à différentes échelles. En l'occurrence, la précision des tirs de missiles, les dispositifs interarmées et la projection de puissance par les canaux aériens et maritimes.

Par ailleurs, d'autres progrès sont en outre perceptibles et conséquents dans la mécanisation, l'essor des armes de pointe, le dynamisme de la réformation militariste, et l'ébauche de nouvelles sources d'intensité soldatesque. »

Nonobstant ce vigoureux développement, la force d'intervention chinoise demeure modeste par rapport à celle des USA. Cependant, elle croît progressivement et considérablement au détriment de ses concurrents sous-régionaux, notamment le Japon et Taïwan. Incontestablement, elle poursuivra son ascension fulgurante dans les années à venir et supplantera les autres armées stratégiques opérant dans la subdivision d'Asie-Pacifique.

Pour ce faire, cet engagement chinois dans ses efforts d'amélioration de l'APL s'articule autour d'objectifs pluriels.

D'abord, Pékin vise un statut de puissance globale. En ce sens, Pékin développe une force militaire égale, si ce n'est plus, à la stature de son hégémonie économique, culturelle et diplomatique en constante évolution. De cette façon, la Chine est disposée à user à titre dissuasif, pour l'instant, de sa puissance militaire pour sécuriser et promouvoir ses intérêts régionaux, notamment ses revendications territoriales dans toute la zone méridionale, dont ses routes maritimes, essentielles à son ravitaillement énergétique et à son développement commercial. Au demeurant, Pékin renforce ses aptitudes militaires pour assujettir Taïwan qui manifeste des velléités d'autonomie. Assurément, pour Pékin, l'île fait partie intégrante de son territoire. Il n'est donc pas question qu'elle réclame son indépendance au niveau du pouvoir central. Enfin, la progression de ses capacités militaires lui permet de protéger ses intérêts grandissants dans le monde. C'est d'ailleurs ce qui justifie pleinement ses nombreuses participations aux OMP, ses aides humanitaires, ses assistances d'urgences, et ses interventions de lutte à l'encontre de la piraterie maritime.

En somme, la modernisation et l'accroissement de l'APL contribuent à lui permettre de rivaliser avec la puissance militaire américaine opérant dans la région Asie-Pacifique.

Nous observons par ailleurs que l'ardeur de la diplomatie militaire chinoise atteint progressivement ses objectifs, dans la mesure où la force agissante dans les années 90 est fort distincte de sa forme contemporaine. La réforme est d'autant plus ostensible du fait que la Chine est devenue plus confiante en ses capacités. Les excursions souvent offensives de son armada pour sécuriser et favoriser ses intérêts nationaux, le déploiement de navires de la marine chinoise pour contrer l'avancée de la piraterie dans le golfe d'Aden, et l'impulsion actuelle de son porte-avions constituent une parfaite illustration de cette politique nationale et de ses ambitions.

Certes, le continent africain peut sembler être le terreau de la Chine, concernant les entraînements, les entraînements des postes de commandement et de leaders militaires, l'exercice de la force dans les opérations de déploiement et d'extraction, l'utilisation des armes et de munitions chinoises dans les conditions de bataille, mais celle-ci opère aussi considérablement dans sa région méridionale et en mer de Chine orientale. En témoignent les incursions régulières de l'armée de l'air chinoise dans la sphère de reconnaissance de défense aérienne taïwanaise, révélatrices des velléités chinoises d'extension progressive du contrôle de la zone aérienne et maritime située au sud-ouest de Taïwan qui corroborent notre affirmation⁴⁶².

Somme toute, le résultat relatif aux efforts de développement de l'armée chinoise est manifeste. Au contraire des années 80 et 90, l'APL constitue aujourd'hui la plus grande armée au monde avec 2,1 millions de forces combattantes actives⁴⁶³. Son architecture

⁴⁶² Institut Montaigne, « L'armée chinoise en Asie : Puissance et Coercition », <https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/china-trends-8-larmee-chinoise-en-asie-puissance-et-coercition.pdf> (consulté en ligne le 25/07/22).

⁴⁶³ Défense-Zone, « Les 5 plus grandes armées du monde », mis en ligne, 20 avril 2022, <https://defense-zone.com/blogs/news/les-5-plus-grandes-armees-du-monde#:~:text=d'eux%20poss%C3%A8de.->

d'arme diversifiée obéit à une politique axée sur la rénovation constante, car Pékin estime que le prestige militaire ne relève ni de l'apanage ni d'un monopole occidental ou américain. Elle affine donc ses capacités opérationnelles.

Actuellement, si la Chine est une puissance nucléaire et spatiale, celle-ci connaît aussi une ascension fulgurante dans le domaine naval. Les dotations y sont conséquentes. Ce qui justifie les constructions chinoises de porte-avions et de navires amphibies⁴⁶⁴. La consolidation de son hégémonie en mer de Chine méridionale, ses conquêtes récurrentes d'assises littorales pour assujettir l'océan Indien sont autant d'exemples qui témoignent de sa puissance militaire qui se bâtit progressivement, mais sûrement.

Même si nous avons pu identifier quelques limites, minorant relativement son aptitude à constituer une réelle menace militaire à l'égard des USA, il faut reconnaître à la Chine son succès remarquable dans la réalisation de ses objectifs qui font d'elle un modèle en la matière.

§2- Un succès acceptable dans la réalisation des objectifs sécuritaires

La stratégie de la Chine peut être considérée comme un modèle qui a eu du succès. En participant pleinement aux OMP, elle contribue à garantir un ordre mondial stable dans lequel, elle peut poursuivre son ascension économique, commerciale, politique et culturelle.

Par une telle sagacité à brandir la bannière de la paix dans le monde, elle crée un climat qui lui est favorable. Ainsi, elle protège ses intérêts (A) disséminés partout dans le monde. Également, par le choix judicieux des messages véhiculés lors des conférences de presse,

[,1%20%E2%80%93%20La%20Chine,%20Davions%20ou%20porte%20Da%C3%A9ronefs](#). (consulté le 25/07/22).

⁴⁶⁴ Pascal LE PAUTREMAT, « L'armée chinoise : au service d'une stratégie de la « défense offensive » », *Revue Défense Nationale*, 2015/1 (N° 776), p. 89-96. DOI : 10,391 7/rdna.776.0089. URL : <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2015-1-page-89.htm> (consulté en ligne le 25/07/22).

l'image d'une puissance responsable saute aux yeux des autres nations (B) qui en sont influencées. Dans un tel contexte, perçu comme un État responsable, soucieux du bien-être des peuples, elle peut talentueusement développer son commerce bilatéral et multilatéral dans tous les pays du monde, développant et assurant ainsi ses intérêts stratégiques (C).

A- La protection des intérêts chinois

Préliminairement, est-il besoin à ce stade de rappeler que la participation aux missions de maintien de la paix présuppose un facteur commun entre la Chine et tous les pays du monde, à savoir la nécessité de garantir un environnement socioéconomique mondial plus stable, dont tous les pays ont sans aucun doute besoin, en particulier ceux qui se situent à proximité de zones en proie à des conflits et des troubles.

Un tel enjeu devient de la plus haute importance pour la Chine en raison de son besoin croissant de disposer de matières premières et de marchés stables pour ses produits. Dans ces conditions, l'on peut estimer que la participation de la Chine aux missions de maintien de la paix contribue à servir ses intérêts sécuritaires à court et à long terme.

Une telle affirmation nous a été confirmée par le colonel « *Xu Weidi* », expert militaire des missions de maintien de la paix, lors d'une conférence sur ces missions, soulignant que la Chine qui est en croissance rapide aspire à une stabilité sociale mondiale⁴⁶⁵. À ce propos, notons que les échanges commerciaux avec l'Afrique ont augmenté de plus de 10 % au cours de ces quinze dernières années, et la totalité des échanges a dépassé 100 milliards de dollars. En bref, Pékin aspire à une stabilité de nature à asseoir ses ambitions économiques.

⁴⁶⁵ XU Weidi, UN Peacekeeping Operations in China, cité de : Jeker Hellstrom, Blue Berets Under the Red Flag, Swedish Defense Research Agency, Stockholm 2009, p.34.

La participation de la Chine aux différentes opérations de maintien de la paix renforce ses relations commerciales bilatérales avec de nombreux pays. Par exemple, nous rappellerons brièvement que la Chine profite de sa participation en Afrique pour renforcer ses relations commerciales avec le Rwanda, le Libéria, le Tchad, le Congo, la Sierra Leone, etc. Ainsi, le Soudan est devenu le troisième exportateur de pétrole vers la Chine, et l'Érythrée et l'Éthiopie se trouvent désormais au premier rang des pays importateurs d'armes chinoises. Observons aussi qu'il y a actuellement 800 entreprises chinoises opérant en Afrique, où 75 % des observateurs internationaux et des Casques bleus déployés sont chinois. Sans le moindre doute, grâce à sa participation à des missions de maintien de la paix, la capacité de la Chine à protéger ses investissements commerciaux à l'étranger s'affirme pleinement.

Dans ces conditions, le vaste déploiement chinois dans les missions de maintien de la paix représente un moyen efficace de répartir le pouvoir dans des régions stratégiques du monde, en particulier là où se déploient les routes commerciales et maritimes de la Chine et où elle a l'intention de développer sa propre route de la soie. Corollairement, le budget de l'Armée chinoise augmente au rythme de 10 % par an, et ce en parallèle du déploiement chinois, car Pékin se doit de plus en plus de protéger efficacement ses investissements⁴⁶⁶.

Conjointement au développement des activités économiques chinoises à l'étranger, le nombre de communautés chinoises dans le monde est en constante augmentation, atteignant une cinquantaine de millions de personnes, dont plus de 700 000 en Afrique ; une présence plus ou moins bien ressentie et tolérée dans les différents pays. À ce propos, le ministère chinois des Affaires étrangères affirme que les employés chinois sont menacés en Éthiopie, au Soudan, en Somalie et ailleurs en Afrique.

⁴⁶⁶ Philippe Rogers, *China's Expanding Global Influence*, China Economic and Security Review Commission, disponible sur http://www.uscc.gov/hearings/2008hearings/transcript/08_03_18_trans/08_03_18_trans.pdf, consulté le 24/7/2021.

Dans la circonstance, la Chine développe des initiatives pour assurer la sécurité de ses citoyens à l'étranger. Étant donné le chevauchement entre ces zones non sécurisées pour les Chinois et les missions de maintien de la paix, il nous semble logique de supposer que le déploiement de personnel de maintien de la paix soutient les engagements chinois en ce qui concerne les activités locales de paix tout en protégeant la communauté chinoise afin d'assurer la stabilité dans le pays hôte et de répondre aussi indirectement aux besoins des Chinois⁴⁶⁷.

Compte tenu de l'hégémonie américaine unilatérale prévalant depuis la fin de la guerre froide, la Chine tire profit des missions de maintien de la paix pour renforcer une légitimité internationale globale représentée par les Nations Unies et accroît de ce fait sa présence internationale stratégique pour affaiblir l'hégémonie américaine.

Concomitamment et paradoxalement, la Chine ne veut en aucun cas que son expansion dans le cadre des Nations Unies ne puisse se heurter à la présence américaine. Par conséquent, elle veille à ne pas contrarier ouvertement les Américains en promouvant l'idée d'une renaissance pacifique. À cet égard, il semble évident qu'elle cherche à éviter les conflits, à condition que les Américains n'interfèrent pas dans des zones stratégiques de la Chine, comme Taïwan et le Timor oriental.

Dès lors, ce domaine serait de nature à ouvrir la voie à une coopération entre les deux parties, car le nombre d'observateurs américains aux Nations unies ne dépasse pas une centaine, tandis que la Chine alloue plus de deux mille observateurs. Est-il illusoire de penser que Les États-Unis pourraient chercher à profiter de l'expérience que la Chine a

⁴⁶⁷ Andrew Erickson et Gabe Collins, Looking after China's Own: Pressure to Protect PRC Citizenssq SSQ Working Overseas Likely to Rise, China Signpost, No. 2, 2010, disponible sur: www.andrewerickson.com/2010/08/china-signpost%C2%A9-%E6%B4%9E%E5%AF%9F%E4%B8%AD%E5%9B%BDlooking-after-china%E2%80%99s-own-pressure-to-protect-prc-citizens-working-overseas-likelyto-rise/, consulté le 25/7/2021.

accumulée à travers des missions de maintien de la paix, notamment en Afrique⁴⁶⁸. Parmi les succès qu'il faut lui reconnaître, Taïwan constitue une parfaite illustration de l'adéquation stratégique de la Chine pour parvenir à ses fins.

A.1- Succès dans le dossier de Taïwan

Il importe de prendre en considération, que la relation avec Taïwan (sa capitale est Taipei) constitue un enjeu stratégique vital pour la Chine, qui profite de son rôle croissant dans les missions de maintien de la paix pour accroître son influence au Conseil de sécurité et renforcer sa souveraineté sur Taipei. Conséquemment, Pékin aura utilisé le veto à trois reprises au Conseil de sécurité pour invalider des projets de résolution reconnaissant la souveraineté ou l'indépendance de Taïwan.

Dans ces conditions, la vision de Pékin inclut les pays qui reconnaissent la pleine souveraineté chinoise sur Taïwan. Par exemple le Libéria, où se trouvent environ 600 observateurs chinois dans le cadre de la mission de maintien de la paix. La Chine s'est empressée de participer à cette mission après que le Libéria ait annoncé sa non-reconnaissance de l'indépendance de Taïwan et reconnu la souveraineté de la Chine sur l'île. Cette participation aura été suivie d'aides alimentaires et en nature, comme des équipements pour l'armée et la police, des prêts concessionnels et des subventions financières dépassant les cinq millions de dollars. À cet égard, la politique de la Chine est similaire à celle des anciens empires colonialistes français et anglais qui s'assuraient par leurs prébendes l'appui de leurs anciens territoires colonisés sans les représentations internationales.

L'approche de la Chine à l'égard de la mission de maintien de la paix au Guatemala constitue pareillement un autre exemple, quand Pékin utilisera le veto pour invalider le

⁴⁶⁸ Jeker Hellstrom, *Blue Berets Under the Red Flag*, Swedish Defense Research Agency, Stockholm 2009, p.40.

projet de résolution d'y envoyer une mission internationale de maintien de la paix au prétexte que ce pays entretenait des relations diplomatiques avec Taïwan. Le représentant de la Chine auprès des Nations Unies avait clairement déclaré que la raison de l'utilisation du veto relève de relations sur lesquelles la Chine ne transigera jamais. Cependant, par la suite Pékin acceptera d'adopter le projet de résolution lorsque le Guatemala cessera de soutenir l'adhésion de Taïwan aux Nations Unies.

Il en va de même en ce qui concerne la Macédoine (aujourd'hui Macédoine du Nord), qui reconnaît l'indépendance de Taïwan. En 1999, la Chine s'est fortement opposée à la poursuite des missions de maintien de la paix, ce qui a considérablement raccourci leur durée. La Macédoine a ensuite annulé sa reconnaissance de Taïwan et reconnu la pleine souveraineté de la Chine en 2001⁴⁶⁹.

Ainsi, Pékin profite de sa présence dans les organisations onusiennes pour garantir sa sécurité régionale et contrer toute manifestation hostile à ses intérêts, et ce plus particulièrement en ce qui concerne sa sécurité régionale.

A.2- Assurer la sécurité régionale

Comme nous l'avons souligné, la sûreté régionale représente une motivation essentielle pour la Chine dans le cadre des opérations de maintien de la paix, même si nombre d'acteurs chinois de diverses obédiences estiment à juste titre que leur pays bénéficie d'un climat mondial favorable et stable.

Il est évident qu'en l'état, aucune force transnationale ou régionale ne menace Pékin. Ainsi, son système politique suit son cours d'optimalisation, car toutes ses frontières sont sécurisées et aucun État voisin ne nourrit de velléités de déstabilisation à son égard.

⁴⁶⁹ Entretien avec un analyste des politiques internationales, Sydney, juillet 2009. Voir également Wang Cong, « China to Send Navy to Fight Somali Pirates », Xinhua News, 18 décembre 2008 (disponible sur: http://news.xinhuanet.com/english/2008-12/18/content_10525310.htm), Page 41.

En la circonstance, cet environnement sécuritaire propice lui permet donc de se focaliser davantage sur son essor économique et son ascension en puissance⁴⁷⁰. Toutefois, les dirigeants chinois sont réalistes des dangers latents qui les entourent, en l'occurrence Taïwan qui pourrait porter atteinte à la paix politique intérieure de Pékin, la démarche stratégique des USA et du pays du Soleil levant dans la région de l'Asie-Pacifique, le terrorisme islamique, les crises sanitaires, le crime transnational, l'instabilité des pays transfrontaliers... Pour assurer cette paix continue en évitant toutes ingérences impérialistes dans la région, Pékin a développé et structuré son armée comme nous l'avons déjà précédemment et abondamment mentionné.

Semblablement, Pékin propose un nouveau modèle sécuritaire basé sur la coopération multilatérale, la confiance réciproque et surtout le dialogue⁴⁷¹. À ce propos, Xi Jinping met en avant l'importance d'encourager les processus d'intégration régionale qui, selon lui, permettront de juguler la superpuissance américaine au regard de ses activités de déstabilisation dans la région.

Du point de vue indiqué précédemment, notons que, les ingérences incessantes américaines en Irak et en Afghanistan ont considérablement contribué à réoccuper la Chine, car celles-ci peuvent avoir des répercussions directes sur ses intérêts nationaux et régionaux.

Par ailleurs, et comme nous l'avons déjà évoqué, Jiang Zemin, président de la Chine entre 1993 et 2003 se servira du cadre onusien des OMP pour contribuer à la stabilité régionale, notamment au Cambodge et au Timor oriental. Ainsi, en 2000, la Chine a déployé

⁴⁷⁰ Jean-Pierre CABESTAN, « Chapitre 3/Les orientations actuelles de la politique de sécurité », dans *La politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, sous la direction de CABESTAN Jean-Pierre. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, p. 107-172. URL : <https://www.cairn.info/--9782724611571-page-107.htm> (consulté le 26/07/22).

⁴⁷¹ Valérie NIQUET, « Architecture de sécurité régionale, paix et stabilité : une vision chinoise », Compte rendu de séminaire, *Institut des relations internationales et stratégiques* (IRIS), novembre 2003, https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2014/11/2003_regionale.pdf (consulté le 26/07/22).

207 officiers de police au Timor dans le cadre des OMP. D'ailleurs, dans une interview récente accordée à Jose Ramos-Horta, président du Timor-Leste, ce dernier souligne le rôle considérable que la Chine joue dans la stabilité et la promotion de la paix régionales. Également, il nous précise que : « *la Chine est l'un des principaux partenaires commerciaux du Timor-Leste et a été très généreuse en soutenant le pays dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des infrastructures. Ce que la Chine nous fournit, comme elle l'a fait au cours des 20 dernières années, est extrêmement important pour que le Timor-Leste continue de progresser sur le plan économique* »⁴⁷². En outre, il tient à remercier les autorités chinoises actuelles pour leur implication sans faille dans la dynamique régionale en espérant que « *les prochaines années à venir, les relations entre le Timor-Leste et la Chine s'étendront encore plus, au profit des deux pays* »⁴⁷³.

D'autre part, s'il est bien vrai que les autorités chinoises ont alimenté le conflit sociopolitique qui a miné le Myanmar (actuelle Birmanie) en livrant des armes massives à l'armée, mais conscientes du fait qu'un conflit régional de grande ampleur pourrait porter atteinte à ses divers intérêts, elles ont déployé les moyens pour la stabilité du pays et par la même, de la sous-région. À ce sujet, dans le cadre du Forum « Ceinture et la Route », qui s'est tenu à Beijing du 14 au 15 mai 2017, Xi Jinping a affirmé que son pays était disposé à fournir toute l'aide essentielle au Myanmar pour atteindre son objectif de paix et de développement. La Chine s'est même proposée en médiatrice entre les différentes parties au litige. Il a aussi précisé que « *les deux pays étaient parvenus à un important*

⁴⁷² Nouvelles du monde, « Interview : Le président du Timor-Leste souligne le rôle important de la Chine dans la promotion de la paix et de la stabilité régionales », 4 juin 2022, <https://www.nouvelles-du-monde.com/interview-le-president-du-timor-leste-souligne-le-role-important-de-la-chine-dans-la-promotion-de-la-paix-et-de-la-stabilite-regionales/> (consulté le 26/07/22).

⁴⁷³ *Ibid.*

consensus portant sur la coopération stratégique globale lors de la visite en visite en Chine du Président birman U Htin Kyaw le mois dernier »⁴⁷⁴.

En s'érigeant en facilitateur, voire comme un médiateur, Xi Jinping va réunir à Pékin⁴⁷⁵, les parties dissidentes, notamment les trois groupes armés birmans et les groupes ethniques pour leur faire comprendre l'importance que la paix revêt dans le développement de l'économie et de la sécurité sous-régionales. Notons que grâce aux efforts de Pékin, une paix relative s'y est installée.

En outre, la Chine a fourni des efforts considérables, en collaboration avec l'ANASE pour la résolution de la crise cambodgienne. Plus loin, nous aborderons cet aspect non négligeable qui justifie la volonté chinoise d'assurer la sécurité sous-régionale. C'est donc dans un tel contexte que nous pouvons cerner la diplomatie offensive menée par la Chine pour assurer sa sécurité régionale, mais également se parer d'une image de puissance consciencieuse et pacifique⁴⁷⁶.

B- Succès relatif à présenter une image positive de la montée chinoise

De ce fait, les activités de maintien de la paix légitiment la présence chinoise, notamment parmi les pays en développement, en termes de contribution de la Chine à la consolidation de la paix et de la stabilité dans un certain nombre de régions troublées du monde. Conjointement, ses nombreuses contributions financières à travers des projets de

⁴⁷⁴ Le Petit Journal, « PROCESSUS DE PAIX – La Chine tend la main au Myanmar », 18 mai 2017, <https://lepetitjournal.com/birmanie/processus-de-paix-la-chine-tend-la-main-au-myanmar-137386> (consulté le 26/07/22).

⁴⁷⁵ Portes Ouvertes, « Myanmar : une réunion importante pour la paix s'est tenue en Chine », 09 octobre 2018, <https://www.portesouvertes.ch/news/myanmar-une-reunion-importante-pour-la-paix-sest-tenue-en-chine> (consulté le 26/07/22)

⁴⁷⁶ Europe 1, « La Chine propose un accord régional de libre-échange et de sécurité dans le Pacifique Sud », en ligne le 26 mai 2022, <https://www.europe1.fr/international/la-Chine-propose-un-accord-regional-de-libre-echange-et-de-securite-dans-le-pacifique-sud-4113893> (consulté le 26/07/22).

développement et des dons divers contribuent à alléger les souffrances des pays concernés.

Par voie de conséquence, le rôle croissant de la Chine dans le maintien de la paix ouvre la voie au renforcement des opérations de paix mondiales, contribue à la stabilité et à la sécurité en Afrique et dans d'autres régions en développement, et élargit sa coopération militaire multilatérale. Ce qui conduit à une plus grande et meilleure intégration de la Chine dans la communauté internationale en tant que grande puissance.

Par ailleurs, certains facteurs contribuent à soutenir l'évolution de l'approche de la Chine en matière de maintien de la paix de l'ONU. En augmentant les contacts sociaux et l'interaction avec la communauté internationale, la Chine est plus prédisposée à s'ouvrir sur le monde, à contribuer à la paix et à la stabilité. Enfin, comme nous l'avons déjà exprimé, sa participation au maintien de la paix permet la professionnalisation de ses forces armées.

Depuis le milieu des années 90, l'intérêt de la Chine concernant les activités de maintien de la paix n'a cessé de croître. Une attention qui peut être largement attribuée à sa participation et à son intégration grandissante dans les institutions internationales. Et ce, parallèlement à l'émergence de nombreux débats sur la manière dont la communauté internationale pourrait concilier les exigences de la stabilité et la justice mondiale d'une part, et les préoccupations relatives à la souveraineté de l'État et aux droits de l'homme d'autre part, en particulier lorsqu'un État ne s'acquitte pas de sa responsabilité de protéger ses citoyens⁴⁷⁷.

À ce propos, en octobre 1998, le ministre chinois des Affaires étrangères *Qian Qichen* déclarera lors d'une conférence tenue à l'occasion du cinquantième anniversaire de la

⁴⁷⁷ G. John Ikenberry et Charles Kupchan, 'Socialization and Hegemonic Power', *Organisation internationale*, Vol.44, No.3, pp.283–315.

Déclaration universelle des droits de l'homme qu'il existait une reconnaissance universelle des droits de l'homme et que tous les pays devaient respecter les mêmes normes internationales relatives à ces droits, tout en précisant l'importante mission représentée par la protection de ces droits⁴⁷⁸. Cette reconnaissance visait à souligner les valeurs des droits de l'homme et leur importance croissante dans la politique étrangère de la Chine. Une conception toutefois bien chinoise des droits de l'homme...

À titre d'exemple, un journal d'études juridiques chinoises publiera un grand nombre d'articles relatifs aux obligations de l'État envers ses citoyens, précisant que le non-respect de ces responsabilités obligeait la communauté internationale à intervenir pour protéger les individus. Il précisait par ailleurs que les droits de l'homme représentent une question morale qui préoccupe la communauté internationale et que tous les États ont le droit et le devoir de veiller à tout abus dans ce cadre⁴⁷⁹.

Tout bien considéré, nous estimons que les performances des forces chinoises de maintien de la paix jouissent toutefois d'une certaine façon de la confiance de la population et des dirigeants dans les Nations Unies. À la mi-2010, aucune faute de la part des forces chinoises n'était enregistrée. A contrario, une soixantaine de plaintes avaient été enregistrées contre les forces internationales de maintien de la paix dans de nombreux pays. Ce détail que nous avons déjà mentionné est intéressant à relever pour le Département des opérations de maintien de la paix, car les rapports sur les comportements des soldats de la paix indiquent que de nombreux abus ont été commis à l'occasion des déploiements de l'ONU, y compris ce qui concerne la corruption, les abus

⁴⁷⁸ « Qian Qichen Urges Further Promotion of International Human Rights », Xinhua News (Beijing), 20 octobre 2008 [trad. BBC Monitoring, rapports Internationaux].

⁴⁷⁹ Chinese Legal Studies, No.1, 1998, pp.109–20.

sexuels et l'exploitation sexuelle ; des scandales qui auront discrédité les opérations de maintien de la paix et les ont parfois exposées au risque d'être annulées⁴⁸⁰.

Ce respect des pays par les Chinois s'inscrit dans son souci permanent qui l'obnubile de ne pas faire de vagues par sa présence et de faire prévaloir la stabilité nécessaire à assurer ses intérêts nationaux et de faire prévaloir ses intérêts nationaux.

C- La présence chinoise aux points d'intérêts nationaux Pékin

Il serait néanmoins naïf de notre part de ne pas estimer que la Chine ambitionne par-dessus tout de devenir la plus grande puissance surplombant les relations internationales. En ce sens, elle œuvre sans relâche à s'assurer de ses intérêts, et ce en tout domaine partout dans le monde. Dans cette envolée, l'Afrique représente sans doute le terrain le plus émergent et prolifique de sa politique de domination.

Loin de tout présumé de non-ingérence dans les affaires africaines, l'ascension constante de sa force militaire, ses efforts inlassables pour pérenniser sa politique économique, et culturelle, l'existence de sa première base militaire en Afrique sont là tout autant de motifs qui cachent une pluralité chinoise d'enjeux géopolitiques en Afrique.

Sans conteste, le berceau de l'humanité représente un noyau stratégique pour la Chine (qui elle-même aura su et du se défaire de l'influence impérialiste dont elle aura été victime à une phase de son histoire). Le fait qu'elle se positionne comme porte-parole des États en développement dont elle est issue lui permet de rétablir et de légitimer sa dignité mondiale légale.

En ce sens, les rapports qu'elle entretient avec les nations africaines, même si ses objectifs réels restent ambigus, ne cessent de s'amplifier. Sa présence en Afrique s'intensifie de

⁴⁸⁰ Bates Gill (ed.), SIPRI Yearbook 2009: Armaments, Disarmament and International Security, Oxford: Oxford University Press, 2009, pp.95–116.

manière continue de sorte qu'elle détient aujourd'hui plus de 31 % des projets sur le continent noir, tandis que la part occidentale aura chuté à 12 % en 2020⁴⁸¹. Conséquemment, la Chine est devenue le coopérateur financier incontournable des États africains. Ses investissements sont massifs. Ils illustrent son intérêt économique conséquent pour maintenir son statut de première puissance économique. Pour cette raison, nous pouvons comprendre pourquoi sa présence militaire en Afrique à travers les OMP est déterminante stratégiquement.

À cet égard, faut-il rappeler que dès 2012, Pékin créera des infrastructures portuaires, et modernisera celles déjà existantes pour protéger son accès à la région indopacifique liée à Madagascar, à Djibouti, au Kenya, à la Tanzanie et au Mozambique. Pareillement avec l'ouverture de son camp militaire en 2017 à Djibouti⁴⁸², sa volonté d'installer une base stratégique permanente en Guinée équatoriale manifeste son dessein de s'implanter définitivement en Afrique⁴⁸³. Une implantation affirmée, certes, mais à quelles fins ?

Nul doute que le changement opéré et constaté en 2015 de la pensée politique chinoise du maintien de la paix obéit à sa volonté de sécuriser ses investissements colossaux par le renforcement de sa présence militaire dans certaines régions africaines, même si Pékin a entériné les dispositifs du traité de Bandung (1955) impliquant le soutien mutuel des pays tiers-mondistes.

Néanmoins, en dépit de toutes ces appréhensions, l'État chinois n'a pas la prétention d'intervenir militairement dans les affaires internes des États pour des motifs de respect

⁴⁸¹ Adélie BROUSSOU, « L'implantation de la Chine en Atlantique : continuité méthodique ou menace tangible ? », *Nemrod ECDS*, avril 2022, <https://nemrod-ecds.com/?p=5865> (consulté le 26/07/22).

⁴⁸² Fabien DELHEURE, « Base militaire chinoise à Djibouti : symbole d'un changement de posture stratégique », *Geostrategia*, 08 janvier 2018, <https://www.geostrategia.fr/base-militaire-chinoise-a-djibouti-symbole-dun-changement-de-posture-strategique/> (consulté le 27/07/22).

⁴⁸³ Anadolu Agency, « La Chine envisage d'établir une base militaire permanente en Guinée équatoriale », en ligne le 06 décembre 2021, <https://www.aa.com.tr/fr/monde/la-Chine-envisage-d-%C3%A9tablir-une-base-militaire-permanente-en-guin%C3%A9e-%C3%A9quatoriale/2439908> (consulté le 27/07/22).

de la souveraineté internationale. À ce propos, les accords de non-ingérences ratifiés auprès du Libéria, la Libye, le Ghana, l'Égypte, le Malawi, etc. constituent des exemples de sa bonne foi.

À la question de motiver la raison de la présence massive de l'armée chinoise sur le continent africain, les décideurs politiques chinois justifient cette croissance du fait des instabilités récurrentes sur le continent et pour lesquelles les OMP ont vocation d'y remédier. Pékin affirme par ailleurs qu'une telle politique vise à favoriser le développement de ses intérêts économiques, protéger les lignes de circulations de son négoce extérieur, sécuriser ses investissements, ses ressortissants et ses approvisionnements énergétiques. Dans ces conditions, l'existence de la base militaire de Djibouti se résumerait à l'importance que revêt « *le détroit de Bab el-Mandeb* » dans ses échanges mercantiles avec l'Europe. De plus, cette base lui permettrait de participer aisément aux opérations de lutte contre la piraterie maritime dont elle a été victime à plusieurs reprises. De ce fait, l'évolution de sa puissance marine lui simplifiera l'expansion de son commerce extérieur et lui permettra de veiller sur ses investissements étrangers.

Conjointement, le gouvernement chinois aspire à rassurer en ce qui concerne le respect du droit international et ses intentions. Pour ce faire, Pékin ne s'inscrit dans aucune politique interventionniste. Sa politique affinée et affirmée pour l'Afrique se justifie par son « passif » d'État en développement ; cette coopération devrait susciter à terme des gains partagés à travers l'initiative de la Ceinture et la Route. Il s'agit là d'une connexion économique, politique et commerciale dont la portée stratégique est essentielle. Mais, cela ne sous-entend pas pour autant qu'elle appliquera une politique de leadership à l'égard des pays africains partenaires.

D'après notre analyse, nous pourrions estimer que la présence chinoise en Afrique ne s'inscrit que dans le seul but de veiller à la pérennité de ses intérêts commerciaux,

économiques et politiques. Mais il apparaît aussi que l'Afrique constitue un instrument de la Chine dans sa lutte contre l'hégémonie américaine, car pour Pékin, les USA demeurent le plus grand ennemi vis-à-vis de ses ambitions. Dans ce contexte, L'Afrique en tant que ligne exogène de la Chine et talon d'Achille de l'Europe lui permettrait de s'ancrer davantage sur la scène internationale comme une puissance à part entière dont la croissance s'exprime visiblement au plan interne et externe.

§3- Les résultats au niveau interne

Les opérations de maintien de la paix ont généralement de nombreux résultats internes positifs et négatifs. Du côté négatif, nous mentionnerons les pertes matérielles et humaines, tout comme les craintes de changements culturels ou intellectuels que redoutent les pays aux régimes non démocratiques. Du côté positif, nous citerons l'amélioration de l'image de l'État devant ses citoyens en tant qu'État internationalement responsable, nonobstant le fait de répondre aux demandes internes liées à l'évacuation des citoyens ou au soutien à la communauté là où elle existe.

A- Les pertes matérielles et humaines

La participation aux opérations de maintien de la paix requiert d'énormes ressources que la Chine et les pays participants allouent à leurs forces afin de subvenir aux besoins onusiens en termes d'équipement et de logistique. En général, et pour ce faire, la Chine verse un montant annuel d'environ 6 milliards de dollars à titre de contribution au budget des Nations Unies, de ses institutions affiliées et des missions internationales. Ces opérations et ces formations nécessitent davantage de ressources financières et humaines en ce qui concerne le Département d'état-major de l'Armée populaire de libération, des

ministères de la Défense, de la Sécurité publique et des Affaires étrangères, de l'Université de la Défense nationale et des centres de formation au maintien de la paix⁴⁸⁴.

Nul doute que toutes ces participations aux opérations de maintien de la paix sont dangereuses et coûteuses, parce que les forces chinoises doivent traiter de manière positive et efficace avec les forces multinationales pour mener à bien des missions complexes. Le tout dans un environnement souvent critique. Le déploiement de soldats chinois dans le cadre d'opérations de maintien de la paix dans environ 90 pays à travers le monde constitue en soi un risque sécuritaire, car ces milliers de soldats sont exposés à de nombreux types d'attaques. Ces attaques peuvent être terroristes, menées par une partie locale rejetant la présence des forces internationales ou le résultat d'un différend avec la population. Les inquiétudes ne se limitent pas à la sécurité des soldats de la paix chinois, mais incluent également les possibilités d'avoir à se défendre en cas d'attaque, ce qui pourrait compromettre l'ensemble de la mission, mettre à rude épreuve les relations de la Chine avec le pays hôte et saper ainsi des années d'efforts laborieux pour gagner la confiance et le respect de la population. Ipso facto, l'objectif de la Chine d'éviter ces répercussions l'a amenée à adopter une interprétation d'autant plus stricte et restrictive des règles d'engagement des forces internationales de maintien de la paix⁴⁸⁵.

Dans de telles conditions, davantage d'échanges, de dialogues, d'exercices conjoints et de simulations avec les acteurs internationaux, régionaux et nationaux sont indispensables afin de renforcer les capacités de maintien de la paix de la Chine. Cette « ouverture » pose aussi la possibilité de violations de la sécurité et l'influence des officiers et militaires chinois par des valeurs et des normes qui peuvent ne pas être à la hauteur de la société chinoise

⁴⁸⁴ Richard Gowan, *China's Pragmatic Approach to UN Peacekeeping*, Brookings Institution, disponible sur : <https://www.brookings.edu/articles/chinas-pragmatic-approach-to-un-peacekeeping/>, consulté le 24/7/2021.

⁴⁸⁵ Mark Lanteigne and Miwa Hirono, *China's Evolving Approach to Peacekeeping*, Routledge, New York 2012, p.51.

et des orientations des dirigeants chinois. À ce propos, il importe de préciser qu'il est trompeur de croire qu'envoyer des soldats chinois pour travailler dans les institutions internationales et coopérer avec d'autres armées serait de nature à renforcer la position et les orientations de la Chine. Effectivement, les soldats sont plutôt affectés par l'approche des armées avec lesquelles ils traitent, et leurs engagements idéologiques envers l'armée sont imprégnés du point de vue des dirigeants chinois.

Depuis le début des opérations de maintien de la paix jusqu'à aujourd'hui, les pertes humaines de l'armée chinoise s'élèvent à 16 soldats. La première victime étant tombée le 21/01/1993 lors de la mise en œuvre de la mission « APRONUC » et la dernière victime le 02/08/2020 lors de la mission « MINUAD »⁴⁸⁶.

Une telle logique ne saurait déroger quant aux principes de protéger ses propres ressortissants.

B- Répondre aux contraintes internes

Par ailleurs, le maintien de la paix constitue un moyen de répondre aux contraintes internes qui sont exercées lorsque des citoyens chinois d'outre-mer sont attaqués. À titre d'exemple, lorsque des marins chinois ont été attaqués par des pirates somaliens le 4 juillet 2007, la marine de l'Armée populaire de libération a mené une mission antipiraterie au large du golfe d'Aden, conformément au mandat du Conseil de sécurité internationale. Cette riposte était en réponse aux appels populaires encourageants à intervenir pour protéger les Chinois d'outre-mer⁴⁸⁷.

⁴⁸⁶ Livre blanc de l'APL sur la participation chinoise dans les opérations de maintien de la paix : China's Armed Forces: 30 Years of UN Peacekeeping Operations, The State Council Information Office of the People's Republic of China, septembre 2020, Page 23 et 24.

⁴⁸⁷ Entretien avec un analyste des politiques internationales, Sydney, juillet 2009. Voir également Wang Cong, « China to Send Navy to Fight Somali Pirates », Xinhua News, le 18 décembre 2008 (disponible sur : http://news.xinhuanet.com/english/2008-12/18/content_10525310.htm). Op.Cit

Par ailleurs, l'une des raisons qui justifient la présence chinoise dans les OMP est aussi celle de rassurer, protéger ses ressortissants dans les pays où se déroulent les OMP. La présence militaire chinoise est dès lors un facteur essentiel jouant un rôle psychologique, et offrant un sentiment de sécurité à la diaspora chinoise à l'étranger. En cas d'enlèvement extrême d'un conflit sur un territoire où la Chine participe à une opération de maintien de la paix, son armée présente dans la mission est donc à même d'assurer la protection de ses ressortissants, à l'instar de Washington et Londres qui ont déployé des troupes en Afghanistan à cet effet⁴⁸⁸.

Il importe à ce titre de ne pas oublier que l'essor des intérêts commerciaux et financiers de la Chine s'adosse sur une diaspora active et nombreuse, disséminée partout dans le monde. La protection de cette diaspora répond à la sauvegarde de ses intérêts économiques qui y sont intimement liés. En 2004, le décès de 14 Chinois au Pakistan et en Afghanistan a suscité une vive réaction en Chine. Le gouvernement chinois a ainsi pris la décision d'œuvrer sérieusement à protéger sa diaspora, puisque ses ressortissants qui travaillent à l'étranger sont nombreux. Il suffit de nous intéresser à certaines vidéos sur YouTube pour constater les nombreux incidents éclatant entre des dirigeants chinois d'entreprises et des ouvriers africains, notamment en Afrique. La diffusion de tels vidéos contribue d'une part à diaboliser la présence africaine dans ces pays, mais aussi à susciter des ressentiments antichinois, négatifs. Ces Chinois de l'étranger sont les principaux garants des intérêts économiques stratégiques et miniers de la Chine⁴⁸⁹. Désormais, quand la diaspora chinoise se trouve en danger dans un pays en crise, celle-ci peut être rapatriée

⁴⁸⁸ Thomas WATKINS, « Afghanistan : Washington et Londres envoient des troupes pour évacuer leurs ressortissants », *Les Échos*, 12 août 2021, [Afghanistan : Washington et Londres envoient des troupes pour évacuer leurs ressortissants | Les Echos](#) (consulté le 28/07/22).

⁴⁸⁹ Bastien VANDENDYCK, « Le développement de l'influence chinoise dans le pacifique Océanien », *Institut de Relations internationales et stratégiques (IRIS)*, Asia Focus, n° 61, février 2018, p.9, <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/02/Asia-focus-61.pdf> (consulté le 28/07/22).

par Pékin. De cette manière, la Chine aura réussi à répondre aux contraintes internes et à rétablir la sécurité intérieure.

La cartographie ci-dessous est révélatrice de la présence massive de la diaspora chinoise en Afrique, justifiant aussi la présence militaire chinoise dans ces régions africaines.

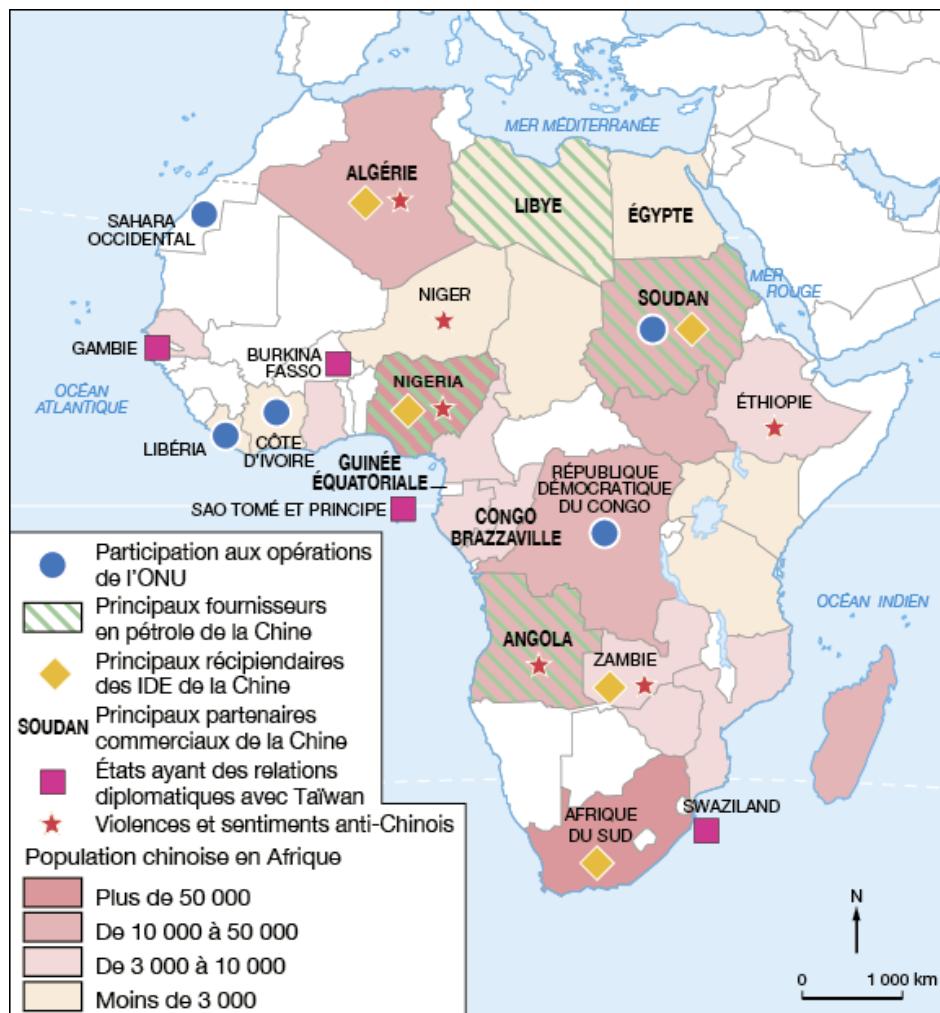


Figure 5 : La Chine et l'Afrique de 1950 à nos jours

Source : <https://www.annabac.com/annales-bac/la-chine-et-l-afrique-de-1950-nos-jours>

C- Menaces sur la sécurité culturelle chinoise

Certes le concept de sécurité culturelle ne constitue pas une nouveauté en Chine, mais il est apparu plus important dès la fin de 2011 lorsqu'il est (ré) apparu dans les préoccupations des dirigeants chinois lors de la sixième session plénière du Comité central.

Depuis, il est régulièrement mentionné dans des déclarations officielles et officieuses. Bien qu'il n'existe pas de définition précise de cette sécurité culturelle, son concept peut être éclairci en examinant des déclarations officielles telles que le plan quinquennal et des articles semi-officiels portant sur la sécurité culturelle publiée sur les sites Web du Parti communiste chinois et le Quotidien du peuple, ainsi que dans des études universitaires liées à la langue chinoise. Dans la circonstance, ces références permettent au chercheur de se faire une idée plus précise de ce terme, qui représente un aspect important de la sécurité. Ainsi, il inclut la protection de la culture et des valeurs chinoises contre les menaces extérieures, l'amélioration de sa compétitivité au milieu de l'influence internationale et le maintien de son importance dynamique. Pour mémoire, nous rappellerons que lorsque la Commission chinoise de la sécurité nationale a été créée en 2013, cette dernière intégrera la sécurité culturelle parmi les onze dimensions de la sécurité⁴⁹⁰.

En raison des oppositions idéologique et culturelle mondiales entre l'Est et l'Ouest, plus que jamais, il était nécessaire pour Pékin de renforcer les capacités culturelles nationales et les valeurs d'appartenance au pays d'origine et de privilégier ses intérêts par rapport à d'autres avantages, afin de résister à l'infiltration de la culture antichinoise au sein de sa propre société. La pénétration culturelle est, il est vrai, de nature à attirer des personnes

⁴⁹⁰ Zhang X. et Lao C., How to Protect National Cultural Security, disponible sur : <http://theory.people.com.cn/GB/16246412.html>, consulté le 28/7/2021.

de différentes classes sociales et de faciliter le processus de recherche d'informations, voire le recrutement d'espions au sein de l'administration et des sites sensibles. L'implication de la Chine dans les opérations de maintien de la paix et l'expansion des interactions entre les soldats chinois, mais aussi avec d'autres armées dans différents pays tend à compliquer le maintien de l'indépendance culturelle et de l'orientation de l'opinion, et facilite l'infiltration sans nul doute de la culture occidentale en Chine.

À ce propos, notons que La Russie, l'Afrique du Sud, Singapour et la Malaisie considèrent aussi la culture comme une question de souveraineté et tentent de maintenir la sécurité culturelle en promouvant une certaine forme « d'idéologie autochtone » ou d'idéologie locale », et en stabilisant les valeurs nationales face à la mondialisation⁴⁹¹.

Par ailleurs, il est pertinent de préciser que la création des brigades spécialisées émane directement de la volonté de Xi Jinping, car dans l'idéologie maoïste, le principe d'une armée à double vitesse n'était pas intéressant. Certes, Hu Jintao avait impulsé la restructuration de l'APL, mais il aura fallu que Xi Jinping accède au pouvoir pour intensifier ou accélérer la « *technicisation des forces armées* », afin de limiter l'écart entre l'APL et les forces militaires occidentales. Ces forces, distinctes des missions traditionnelles de l'APL, interviennent dans le cadre de missions comme le contre-terrorisme, le renseignement et la reconnaissance, des embuscades, les raids militaires, les missions de sabotage des fronts ennemis, etc. Composées d'unités d'infanterie légère, elles sont surentraînées au tir au combat, au corps à corps, aux techniques d'évasion... Il s'agit donc là de forces particulières pour des missions bien définies et voulues par Xi Jinping. C'est dans cette conception paradoxale de fermeture et d'ouverture que s'érige la construction de la paix selon la Chine.

⁴⁹¹ Sun Y. et Wang Y., *Reconsidering Soft Power Theory and China's Cultural Security Concept*, p.101.

Section II: La construction de la paix selon la vision chinoise

À n'en point douter, l'approche chinoise des OMP s'est considérablement métamorphosée lorsque sa politique extérieure s'est assouplie. Ainsi, elle aura consolidé son image de puissance consciencieuse et respectueuse du droit international par sa participation aux OMP. Sa perception contemporaine, voire moderne, et sa contribution à la paix mondiale révèlent ses intentions de construire une paix axée sur une vision qui lui est propre. Pour y parvenir, Pékin accorde une valeur considérable au développement pacifique en privilégiant un multilatéralisme qui s'exprime au niveau géostratégique.

§1- Les changements géostratégiques envers les grands pouvoirs à partir du soft Power chinois

Retour vers l'histoire. Dans le courant du 18^e siècle, la Chine était certes une puissance indéniable, mais elle s'était ostracisée de l'effervescence liée à la révolution industrielle.

Le 19^e siècle va constituer pour elle, une épreuve difficile la contraignant au sous-développement économique et à son assujettissement aux puissances impérialistes occidentales. En tout état de cause, son état au 20^e siècle est donc distinct de celui des USA qui apparaissent comme l'hyperpuissance qui domine les relations internationales. Consciente que sa situation de peuple assujetti ne pouvait s'éterniser, Mao va impulser un élan révolutionnaire dans les années 1949 qui marqueront la victoire de la Chine communiste sur les nationalistes. Là, intervient un tournant historique dans l'histoire de la Chine que nous connaissons aujourd'hui. Après la victoire communiste, Mao affirmera que la Chine ne se verra plus asservir par une quelconque puissance. Dès lors, tous les efforts seront déployés continuellement pour qu'elle retrouve sa place de puissance dont elle bénéficiait au 18^e siècle.

Puis, son ouverture sur le monde préconisé par Deng Xiaoping consacrera l'ère du développement économique chinois sous le prisme d'un soft Power progressif, mais

sagace. Enfin, l'avènement en 2013 de Xi Jinping marque définitivement l'hégémonie chinoise dans sa sous-région et la propulse comme une superpuissance internationale rivalisant ainsi avec les autres forces en présence.

Grâce à son soft Power (la diplomatie culturelle), Pékin bouleverse l'ordre géostratégique mondial dominé depuis longtemps par les États-Unis d'Amérique. Mais cela n'est qu'une question de temps, à considérer les rebondissements constants qui s'opèrent sur la scène internationale.

A- Le soft Power chinois comme contrepoids de l'hégémonie américaine à travers les institutions internationales et les OMP

L'américain Joseph Nye, sera le premier politologue à évoquer le soft Power dans les années 1980, le considérant comme la capacité d'atteindre un objectif en le transformant en un objectif pour les autres. Ainsi, le soft Power serait basé sur l'attraction et la persuasion et nécessiterait une période de gestation relativement longue, car son effet n'est pas immédiat et dépend de plans à long terme. Ce concept réside dans trois sources principales : la culture, les valeurs politiques et la politique étrangère. De ces trois sources, la culture et les valeurs politiques représentent sans doute les plus importantes, car elles impliquent l'admiration des autres pour les idéaux de l'État utilisant le soft Power. Notons qu'elles se réalisent à long terme et restent liées à la conscience collective de la société cible.

Les composantes traditionnelles du Power, en raison de ses aspects militaires, économiques et technologiques, constituent une source de hard Power qui se caractérise par la menace, la coercition et la punition, et l'exigence de résultats décisifs dans un délai

relativement court. Ces particularités reposent sur le facteur de peur des répercussions d'une confrontation avec l'État qui utilise le hard Power⁴⁹².

Cependant, ce concept fondé par Nye fera l'objet de nombreux débats et critiques au fil des ans, notamment car il considère la culture comme une source de soft Power. Alors que la culture d'une manière générale sert généralement à renforcer et promouvoir les relations entre les peuples et les pays, elle peut néanmoins induire des résultats négatifs si un pays poursuit une politique agressive, en instillant la peur de l'hégémonie culturelle ou de l'impérialisme culturel par exemple.

À ce propos, les critiques de la culture du soft Power soulignent que la culture américaine fournit l'exemple le plus clair du concept ci-dessus. À un moment donné, celle-ci représentait les valeurs fondamentales de la démocratie, de la liberté personnelle, de la créativité et de l'ouverture. Mais lorsqu'elle est devenue liée à la puissance militaire, comme cela s'est produit au Vietnam et en Irak, elle revêtira le caractère d'un hard Power enveloppé dans une couverture de paix, de sorte qu'il est équivoque que la culture américaine puisse contribuer à l'admiration du monde pour l'Amérique. À ce sujet, l'on pourrait même estimer qu'elle est devenue une cause de ressentiment et d'hostilité vis-à-vis de la puissance américaine dans de nombreux pays.

Concernant le rôle de la culture, souvenons-nous de la remarquable déclaration du président américain George Bush Jr., lorsqu'il utilisera le terme « croisade » pour décrire la guerre contre les terroristes, contribuant à semer le trouble et la confusion dans le monde islamique. Cette déclaration laissera un impact culturel négatif qui perdure, et qui nonobstant la guerre américaine contre l'Irak va complètement occulter le concept du soft Power américain.

⁴⁹² Joseph S. Nye, *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, Cambridge Massachusetts, 2004, p.11.

En dernière analyse, l'utilisation excessive ou inappropriée du hard Power est susceptible de nuire aux moyens du soft Power de l'État⁴⁹³.

À ce sujet, il existe de nombreux cas historiques où l'utilisation illégitime du hard Power aurait compromis le facteur culturel du soft Power. Par exemple, l'Union soviétique revêtait une grande importance aux yeux des Européens grâce à l'utilisation du soft Power après la Seconde Guerre mondiale, mais elle se discréditera par ses invasions en Hongrie (1956) et en Tchécoslovaquie (1968), alors même que la puissance économique et militaire soviétique ne cessera de croître. De même, pendant le règne de Mao, la Chine provoquera une rivalité entre elle et plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, après avoir été soumise à l'influence culturelle chinoise pendant des siècles en raison du soutien de la Chine à diverses rébellions communistes dans la région⁴⁹⁴.

Afin d'améliorer leur soft Power, certains pays exhibent la partie positive de leur culture au monde extérieur tout en cachant certaines composantes susceptibles de provoquer l'aliénation ou la méfiance de la partie cible. Aussi ce n'est certes pas un hasard si des analystes, des journalistes et des responsables chinois utilisent des termes tels que « harmonie » ou « paix » et « prospérité » dans leurs discours et leurs déclarations. Ils s'inscrivent dès lors dans le contexte du soft Power chinois, car ces valeurs touchent la conscience des peuples pauvres, confrontés à nombre de difficultés et las de la guerre.

Dans ce contexte, les institutions internationales deviennent également un champ important pour le soft Power, car ces dernières et les règles qui y sont suivies restent liées à la pratique des principes prévalant entre les pays et à la manière dont elles traitent les divers événements et situations se déroulant sur la scène mondiale. Dans ces conditions, le fait de ne pas participer aux institutions internationales ou de rester à l'écart est

⁴⁹³ Josef Joffe, *The Perils of Soft Power*, New York Times, le 14 mai 2006.

⁴⁹⁴ Joseph S. Nye, *Hard Power, Soft Power*, Boston Globe, le 6 août 1999.

considéré comme l'une des raisons de mettre en doute les motivations de l'État concerné, et les autres États deviennent incertains et dubitatifs de ses fins. De ce fait, la participation aux institutions internationales et le respect de leurs règles et leurs normes apparaissent comme un facteur rassurant pour les autres pays et peuples. Dès lors, le pays concerné est perçu positivement, surtout s'il est en mesure de solutionner des problèmes internationaux.

Dans le dessein de générer du soft Power, l'État doit prendre en compte les préoccupations et les intérêts des autres États. Aussi, tout acte ou omission d'un État doit être légitime et bénéfique aux autres États. C'est ce à quoi Nye fait référence lorsqu'il estime que le leadership américain sera plus durable s'il parvient à convaincre ses partenaires qu'il se soucie de leurs intérêts et de leurs préoccupations, tandis que l'arrogance et l'indifférence à la place du soft Power saperont ces mêmes valeurs et contribueront au déclin du leadership américain, du moins en termes culturels⁴⁹⁵.

L'un des atouts les plus importants de la Chine en termes de soft Power demeure sa capacité à résister à la politique d'isolement des États-Unis, en grande partie en raison de sa politique étrangère qui apparaît accommodante. Malgré la forte popularité de l'idée de la menace chinoise ayant prévalu dans les années 1990, aujourd'hui de nombreux pays et peuples ne considèrent pas la Chine comme une menace imminente pour leur sécurité et leur bien-être. Au contraire, l'image internationale de la Chine s'est considérablement améliorée depuis le début du XXI^e siècle. Ainsi, selon une enquête menée par *BBC World* dans 22 pays, dont des pays asiatiques voisins de la Chine, le rôle de Pékin est considéré comme positif⁴⁹⁶.

⁴⁹⁵ Joseph S. Nye, *Hard Power, Soft Power*, Boston Globe, le 6 août 1999.

⁴⁹⁶ British Broadcasting Service, *22 Nation Poll Shows China Viewed Positively by Most Countries Including Its Asian Neighbors*, Program on International Policy Attitudes, 2005, www.globescan.com/news_archives/bbcpoll3.html.

Il est par ailleurs confirmé que l'activité de La Chine dans les opérations internationales de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies a créé un état de multilatéralisme dans nombre d'institutions internationales et d'organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est « ASEAN » et l'Organisation de Shanghai. Le tout participe du soft Power de la Chine et confère une légitimité et une autorité morale à sa politique étrangère chinoise. Il en va de même en ce qui concerne l'adoption par la Chine des normes et des règles mondiales de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres institutions réglant les relations économiques internationales.

Force est de reconnaître dans ce contexte que La Chine a atteint ce palier par une série de mesures et de changements dans ses politiques internes et étrangères, et ce grâce au développement de son rôle dans la politique internationale. Notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions affiliées, en particulier dans les opérations de maintien de la paix dans le monde.

Dans la circonstance, notre constat s'affirme par la place qu'occupent les Chinois sur le continent et le déclin de la présence européenne.

B- Le soft Power chinois comme substitution des Européens spécialement en Afrique

Faut-il s'étonner dans de telles conditions que la politique chinoise à l'égard de l'Afrique puisse trouver un écho favorable contrairement à celle de l'Union européenne? Effectivement, Pékin considère le continent africain comme un immense champ de ressources naturelles essentielles à son développement énergétique et économique. Pour l'Afrique, la Chine représente un partenaire économique fiable qui ne la contraint pas à des règles impérialistes. Cet « amour réciproque » réduit incontestablement la présence économique et commerciale occidentale sur le plus vieux continent. Ainsi via un soft Power prudemment déployé, la Chine se procure les ressources naturelles de l'Afrique à travers

des accords de coopération diversifiés. Son implication grandissante dans les OMP en opérant dans certains pays africains l'aide en ce sens. La singularité de ce soft Power participe du déploiement réussi de la Chine sur le berceau de l'humanité.

Après avoir apporté d'importantes contributions au maintien de la paix en Afrique et déployé ses forces dans de nombreux pays sans doléances ni différends significatifs avec la population, la Chine utilise sa popularité pour promouvoir des accords pétroliers et gaziers à travers le continent. Ainsi, en 2006, la *China National Petroleum Corporation* (CNPC) a pris 45 % des bénéfices de l'investissement d'un champ pétrolier offshore appartenant au Nigéria, et a également acquis une participation importante dans la raffinerie de Kaduna dans le même pays⁴⁹⁷. Il ne fait aucun doute que cette popularité croissante de la Chine sur le continent noir permet aux entreprises chinoises de signer plus facilement des accords dans d'autres secteurs, en particulier dans les secteurs dominés par les entreprises publiques africaines. Autres exemples, depuis 2007, le géant chinois des télécoms Huawei a conclu des accords au Kenya, au Nigéria et au Zimbabwe, tandis que la « société industrielle de la Grande muraille de Chine » (CGWIC) lançait un satellite pour le Nigéria⁴⁹⁸.

L'attractivité du modèle chinois se montre également plus vigoureuse en Afrique qu'en Asie du Sud-Est, où de nombreux pays poursuivent avec succès leur propre approche des stratégies de croissance. En raison de la pauvreté générale qui envahit la majeure partie de la population du continent et du manque apparent de développement et de prospérité dans de nombreux pays africains, certains dirigeants africains espèrent ainsi adapter certains concepts de la croissance chinoise dans leurs propres pays. Un espoir conforté par le rejet des sentiments anticolonialistes persistants. Cette mouvance africaine est

⁴⁹⁷ China, Nigeria to Ink Oil Deal, China Daily, le 24 avril 2006.

⁴⁹⁸ China Launches Communication Satellite for Nigéria, <http://www.Chinese-embassy.org.uk/eng/zyxw/t318748.htm>, le 31/07/2021.

renforcée par le fait que la Chine est le premier pays en développement à se hisser au rang des grandes puissances économiques. Ce qui confère à Pékin une grande crédibilité et constitue pour les pays un exemple à suivre dans de nombreux domaines.

Le facteur historique africain ne peut pas pour autant être ignoré, car de nombreux pays africains, comme le Congo, le Mozambique et l’Afrique du Sud, ont eux aussi été colonisés par des pays occidentaux, dont le plus remarquable était la Grande-Bretagne. Naturellement, cette histoire commune a contribué à créer une aversion implicite des formes de progrès occidentaux, malgré une certaine contribution au développement des infrastructures et de l’économie des pays coloniaux. Mais celle-ci ne saurait faire oublier l’oppression et la tyrannie exercée à l’en contre la population.

A contrario, nous observons que l’Union soviétique n’aura jamais bénéficié de l’attrait du soft Power comme la Chine, du fait que son économie n’était pas aussi avancée, et qu’au contraire des villes chinoises, ses villes affiliées, que ce soit en Russie ou ailleurs, ne constituaient pas un exemple en termes de développement urbain et technologique.

Ainsi, près des trois quarts des Casques bleus chinois sont stationnés sur le continent africain. Ils contribuent positivement à l’imposition de la paix et à la reconstruction post-conflit au Libéria, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Côte d’Ivoire. En 2009, dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine « FCSA », il sera convenu de renforcer la coordination avec les Nations Unies, l’Union africaine, les organisations régionales et les institutions africaines pour résoudre les problèmes de sécurité sur le continent. Lors de ce forum seront identifiés les moyens par lesquels la Chine pourrait fournir une assistance et renforcer la coopération avec ses partenaires africains, dans le but de gérer et de résoudre les conflits régionaux sur le continent⁴⁹⁹.

⁴⁹⁹ FOCAC Sharm el Sheikh Action Plan 2010–2012, Forum on China–Africa Cooperation, le 12 novembre 2009, disponible sur : <https://www.fmprc.gov.cn/zflt/eng/dsjbjzjhy/hywj/t626387.htm>, le 31/07/2021.

Il faut noter que La Chine et l'Union africaine communiquent par le biais de la mise en place d'un mécanisme de dialogue stratégique en tant que mesure systémique et institutionnelle pour échanger des informations et des points de vue sur les relations bilatérales et les questions sécuritaires d'intérêt mutuel. Cette coopération sera suivie par des efforts multilatéraux aux Nations Unies. Ainsi, les ministres des Affaires étrangères chinois et africain vont coopérer pour lancer un mécanisme de consultation politique au siège des Nations Unies dès septembre 2007. L'objectif étant d'assurer une approche plus équilibrée pour résoudre les problèmes régionaux africains. De cette façon, tous ces mécanismes contribuent à accroître les échanges réguliers et ouvrent la voie à de nouvelles consultations sur les domaines de similitudes et de différences.

Dans le cadre du développement de ses relations sino-africaines, la Chine s'étend militairement sous la bannière des Nations Unies, politiquement dans le domaine de la diplomatie, et économiquement dans les domaines de l'énergie et du commerce. Parallèlement, des efforts de coordination des relations économiques en Afrique se poursuivent. En 2007, le Fonds de développement Chine-Afrique sera créé pour encourager les investissements chinois en Afrique ; ces derniers visent à résoudre les défis auxquels l'Afrique est confrontée en termes de développement et à obtenir des résultats économiques et sociaux positifs. À travers ses investissements, ce Fonds se concentre sur la promotion du développement de l'Afrique et à l'amélioration de sa compétitivité dans l'environnement économique mondial. Dans cette perspective, les entreprises africaines bénéficient d'un financement en capital et d'une assistance pour résoudre leurs difficultés commerciales. Par ailleurs, cela permet de relier les entreprises chinoises et leurs partenaires sur des projets africains.

Les lignes directrices de ce Fonds portent sur la promotion des investissements en Afrique, le respect des réglementations du marché, la réalisation d'avantages mutuels et la

priorisation d'un certain nombre d'industries primordiales au développement des pays africains, à savoir :

- L'agriculture et la fabrication : c'est-à-dire les infrastructures et les industries connexes telles que l'électricité, les services publics d'énergie, les transports et l'approvisionnement en eau en milieu urbain.
- Les ressources naturelles que sont le pétrole, le gaz et les métaux.
- Les zones industrielles : Ce sont des zones dédiées à divers types d'industries, visant à former un noyau pour le développement des infrastructures, l'expansion des villes, l'attraction d'investissements et l'atteinte de la prospérité⁵⁰⁰.

Parallèlement, depuis 2008, des responsables de l'ONU et de la mission chinoise explorent les moyens à même de soutenir le secteur de la sécurité et les questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants dans les pays africains⁵⁰¹.

Nul doute que la Chine aspire à être reconnue comme un partenaire du développement de l'Afrique au-delà de ses efforts de maintien de la paix. Le défi sera alors d'améliorer la transparence et la coordination dans le cadre d'une participation positive et de maintenir un équilibre entre le soft Power et les intérêts chinois d'une part, et l'impression positive des responsables politiques et des citoyens africains sur la présence chinoise croissante sur le continent, d'autre part.

⁵⁰⁰ James Chen, le Fonds de développement Chine-Afrique, Investopedia, le 31/07/2021, disponible sur : <https://www.investopedia.com/terms/c/corruption-perception-index.asp>, le 31/07/2021.

⁵⁰¹ Mark Lanteigne et Miwa Hirono, *China's Evolving Approach to Peacekeeping*, Routledge, New York 2012, p.23.

Une présence qui ne saurait être exercée qu'au niveau de la paix, de la stabilité, de l'intérêt économique, mais qui s'accompagne d'une promotion culturelle visant à renforcer les liens entre la Chine et les autres pays.

§2- Les changements normatifs et l'impact culturel chinois : des résultats implicites dans sa contribution aux OMP

Conformément à la vision réaliste classique des relations internationales, tout acte posé par un État est par essence dicté par des intérêts précis. La contribution de la Chine aux OMP ne saurait se démarquer de cette réalité. Quels sont donc les résultats obtenus par cette puissance à la suite de son engagement dans les OMP. À première vue, son implication lui a permis d'obtenir des changements normatifs et surtout un impact culturel conséquent dans la majorité des pays où une mission de la paix a été déployée. L'influence culturelle qu'elle exerce par ailleurs sur les pays du fait de sa participation aux OMP est considérable quand on la considère à travers la présence de ses nombreux Instituts Confucius dans le monde et particulièrement en Afrique. La prégnance de telles actions est considérable pour engranger un capital « sympathie » auprès des populations des pays hôtes.

En effet, depuis que la Chine a adopté en 2004 l'idée d'un « développement pacifique » comme axe de sa politique étrangère, sa diplomatie publique a pris un autre tournant visant à confirmer l'idée que la Chine ne constitue et ne constituera pas une menace pour les autres pays ; ce qui est une mission majeure pour Pékin en vertu du principe de « l'intérêt de l'État avant tout » qui s'applique à tous les pays du monde.

Si les stratégies de la diplomatie publique chinoise promeuvent le concept de développement pacifique, celles-ci s'accompagnent par un exercice culturel vigoureux visant à commercialiser la culture chinoise et à l'intégrer à la diversité culturelle au sein des sociétés amicales de la Chine. À titre d'exemple, nous citerons, la tournée culturelle

chinoise intitulée « le Voyage de la Culture chinoise en Afrique » en 2004. Celle-ci comprenant des représentations théâtrales et des musées mobiles sera organisée dans onze pays, dont la Malaisie, Singapour, l'Angola et le Cameroun. Elle visait à présenter de nombreux symboles de la culture chinoise, tels que de grands poètes, des penseurs, des dirigeants et des scientifiques, ainsi que des voyageurs et des aventuriers chinois ayant exploré des régions éloignées du monde. Cette tournée sera rééditée par la suite⁵⁰².

Une partie de cette nouvelle diplomatie publique consiste à promouvoir les échanges culturels avec le monde en développement. Notons aussi que depuis l'an 2000, la Chine procède à des échanges d'étudiants avec de nombreux pays, notamment en Asie de l'Est, mais aussi des pays du Moyen-Orient et d'Europe. Ces programmes d'échange comprennent également l'accueil d'universitaires étrangers dans diverses disciplines, pour donner des conférences sur nombre de sujets et se familiariser étroitement avec la culture chinoise.

Si la Chine encourage l'envoi d'étudiants chinois pour étudier dans d'autres pays, elle essaie pareillement d'attirer davantage d'étudiants étrangers. À cet égard, le ministère de l'Éducation se révèle particulièrement actif en promouvant les universités chinoises à l'étranger, en créant de nouveaux programmes de bourses pour les étudiants des pays en développement, en assouplissant les politiques de visa pour les étudiants étrangers et en augmentant les budgets. L'objectif étant d'attirer l'élite universitaire pour étudier en Chine. Ce qui contribue au développement du système universitaire chinois.

Par ailleurs, Pékin s'est fortement concentré sur les scientifiques d'origine chinoise travaillant en Occident, en lançant des programmes visant à « renforcer l'État grâce au talent humain », en chargeant le ministère des Finances de fournir des fonds dédiés à

⁵⁰² Ministère des Affaires étrangères, la République populaire de Chine, le 21 septembre 2006, disponible sur : <https://www.fmprc.gov.cn/zflt/eng/bjzl/t404127.htm>, le 31/07/2021.

programme dont l'objectif est d'attirer ces scientifiques chinois. De même, un programme de soutien universitaire a été lancé ; il oblige les universités chinoises à utiliser 20 % de leur financement public pour embaucher des chercheurs étrangers.

Toujours dans cette perspective, Pékin a mis en place un groupe de jeunes volontaires chinois appelé « Peace Corps », dirigé par l'Association des jeunes volontaires chinois, pour les envoyer travailler à long terme dans des projets de service dans des pays en développement tels que le Laos, l'Éthiopie et la Birmanie⁵⁰³.

La Chine a aussi étendu sa diffusion médiatique, en modernisant le réseau médiatique chinois *Xinhua*, en publiant une nouvelle version du *People's Daily* à destination des pays étrangers, et en mettant en place un système de reportage formel au ministère des Affaires étrangères afin que les responsables puissent facilement tenir des conférences de presse et inviter les médias tout en élargissant les capacités de diffusion de la télévision centrale de Chine. Ce programme comprenait l'embauche de présentateurs occidentaux, l'attribution de contenus à plusieurs régions du monde et la fourniture de contenu pouvant être accepté par les téléspectateurs occidentaux⁵⁰⁴.

Ces nouvelles voies culturelles comprenaient également la tenue de sommets informels, notamment en Chine, en rassemblant des leaders d'opinion. Ces sommets permettent à la Chine de souligner son rôle comme partenaire potentiel en matière d'investissement et de commerce, et de montrer sa responsabilité vis-à-vis du monde en développement. Parmi ces réunions, nous citerons deux exemples : le Forum sur la coopération économique et commerciale Chine-Caraïbes, auquel ont participé près de 1 000 fonctionnaires de Chine et des Caraïbes ; le Forum de Boao pour l'Asie, qui rassemblait des hommes d'affaires asiatiques ; de même, le Groupe de personnalités

⁵⁰³ Chinese Volunteers to Offer Services in Myanmar, *People's Daily*, le 11 janvier 2006.

⁵⁰⁴ Hong Liu, *New Migrants and the Revival of Overseas Chinese Nationalism*, *Journal of Contemporary China* 14 (2005): 291– 316.

éminentes Chine-ASEAN, qui comprend d'anciens hommes d'État, et qui a directement contribué à l'élaboration de programmes d'action globaux dans le cadre des relations entre la Chine et l'Asie du Sud-Est⁵⁰⁵.

Ainsi, la diffusion de la culture chinoise à travers la langue et les études connexes constitue un élément majeur des changements normatifs culturels, car cet effort favorisera à terme l'utilisation de la langue chinoise, contribuera à la diffusion de la culture chinoise dans plusieurs pays et sociétés, et globalement augmentera l'influence mondiale de Chine. Ainsi, sa capacité à sauvegarder ses intérêts s'améliore, ainsi que l'influence interne sur la société chinoise en termes de renforcement du sentiment national et de la fierté de la langue maternelle. Un tel sentiment de fierté et d'appartenance se renforce au fur et à mesure que la langue se généralise et devient un motif commun avec plusieurs pays.

Dans le monde entier, le gouvernement chinois a lancé de nombreuses actions pour accroître l'enseignement de la langue chinoise. À ce titre, Pékin finance désormais les « instituts Confucius », qui sont des écoles de langue et de culture chinoises créées dans les principales universités locales au Kenya, en Corée du Sud, en Ouzbékistan et en Australie. La Chine prévoit dans les cinq prochaines années d'ouvrir une centaine d'instituts similaires dans le monde.

Ces instituts ne sont pas sans nous rappeler le *British Council* et l'*Alliance française*, qui ont contribué à la promotion des valeurs commerciales et culturelles britanniques et françaises, sans être explicitement associés, dans les esprits, aux politiques expansionnistes britanniques et françaises. Au contraire, le nom approuvé des « Instituts Confucius » n'a rien à voir avec le communisme et le Parti communiste. Souvenons-nous que *Mao Zedong*, fondateur de la Chine moderne, était en désaccord absolu avec les

⁵⁰⁵ Joshua Kurlantzick, *Charm Offensive*, Yale University Press, 2007, p.65.

adeptes du confucianisme et aura tout fait pour effacer ses enseignements et ses croyances.

Pareillement, Pékin promeut l'éducation en langue chinoise et diffuse la culture chinoise dans les écoles primaires à l'étranger, dans le cadre d'accords signés avec certains pays comme la Thaïlande pour intégrer les Chinois dans les programmes des écoles publiques et pour aider les élèves des pays pauvres comme le Cambodge à s'inscrire dans des écoles primaires privées de langue chinoise. Dans ce cadre, en Thaïlande, le ministère chinois de l'Éducation s'est engagé à aider à former 1 000 enseignants de chinois chaque année et à fournir des ressources modernes d'apprentissage du chinois.

Toutes ces écoles reçoivent diverses aides du gouvernement chinois. Un grand nombre d'étudiants pauvres sélectionnés chaque année reçoivent des bourses d'études ou une aide financière directe, par l'intermédiaire d'écoles de langue chinoise au Cambodge, d'associations culturelles chinoises ou directement du ministère chinois de la Culture via ses représentants dans le pays. Ces écoles de langues constituent un bon exemple d'institutions éducatives transparentes qui ne cherchent pas à exploiter les parents et à faire des profits, mais plutôt à diffuser la culture et les connaissances, contrairement à de nombreuses institutions locales qui sont entachées de corruption. Ainsi, ces actions contribuent à améliorer l'image des entreprises chinoises dans leur ensemble et leurs modes de gestion⁵⁰⁶.

Dans le cadre de ces programmes, La Chine s'efforce constamment de transformer ses expériences de croissance économique et de développement industriel en l'érigeant en tant que modèle pour les pays en développement sous le titre de « socialisme aux caractéristiques chinoises », en termes de moyens visant à éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement durable. Il existe une nette tendance au sein du système

⁵⁰⁶ Xinhua, China Takes Five Measures to Boost Chinese Teaching Overseas, le 22/07/2015.

de décision politique et des médias chinois, y compris la presse officielle, les écrits et les études universitaires, à consolider cette vision de la Chine et à considérer les relations avec elle comme bénéfiques pour la croissance et propices à la réalisation des objectifs nationaux des pays.

Pour ce faire, la Chine profite de trois atouts :

- La croissance réelle obtenue par le partenariat avec la Chine dans plusieurs pays, notamment avec des pays africains comme l'Angola et l'Afrique du Sud, et elle tente de convaincre d'autres pays que les relations avec elle seront bénéfiques.
- L'échec des expériences de partenariat entre les pays africains, c'est-à-dire des pays européens et des États unis dans la même mesure, au moins à court et moyen terme.
- Le passé colonial et les pratiques injustes qui caractérisent les relations de l'Occident avec de nombreux peuples d'Afrique, d'Asie de l'Est et du Moyen-Orient, notamment en termes de discrimination raciale comme au Congo et en Afrique du Sud, et de répression et d'épuisement des ressources et de lancement de guerres destructrices comme au Vietnam. Ici, la Chine se présente comme un partenaire oriental qui n'établit pas de différences entre les races, et sympathise avec les peuples faibles, puisque la Chine a elle aussi souffert du colonialisme occidental tout au long de son histoire⁵⁰⁷. Toutefois, ces stratégies participent au rayonnement chinois au niveau mondial en termes d'image, car sa participation aux OMP était motivée par cet objectif dont la trame finale est de définir la plus grande puissance mondiale. Les OMP ont servi de vitrine à la Chine pour réaliser ses ambitions, aussi bien politiques, économiques, militaires et culturelles.

⁵⁰⁷ Chris Alden et Ana Cristina Alves, *La Chine et les ressources naturelles de l'Afrique*, Institut d'Afrique du Sud, papier n.41, Johannesburg 2009, p.7.

A- Le rayonnement chinois

La participation croissante de la Chine aux OMP lui a permis de paraître aux yeux du monde comme une puissance responsable et soucieuse de la paix. De ce fait, depuis plusieurs années, sa présence se fait aussi ressentir dans la majorité des OIG⁵⁰⁸. Membre essentiel du Conseil de sécurité, la Chine joue un rôle de premier plan dans la gouvernance universelle, grâce à ses atouts économique et financier, et ses acquis mémorables⁵⁰⁹. Outre l'aspect économique, son impact civilisationnel connaît une croissance fulgurante dans le monde à travers l'initiative « Confucius » impulsée en 2004 que nous avons évoquée précédemment. À ce titre, son soft Power est l'un des plus dynamiques qui soient.

Consciente de son image dégradée à la suite des événements de la place Tiananmen, le déploiement de cette diplomatie culturelle s'inscrit dans le but singulier d'améliorer son image sur la scène internationale, afin de combattre certaines impressions inexacts des médias exogènes qui dépeigneraient Pékin comme une menace en gestation. Ainsi, au niveau régional, l'empire du Milieu aspire à élargir son influence par le biais de rapports diplomatiques avec ses voisins pour développer son économie de façon plus paisible.

Au plan local, une telle politique vise à légitimer dans l'esprit des citoyens, la valeur indéniable et pérenne du Parti au pouvoir ostracisant l'attrait idéologique occidentale.

Grâce à cette stratégie savamment orchestrée par le pouvoir central, le programme Confucius qui est son fer de lance trouve un écho favorable dans le monde entier. Son rayonnement est sans conteste, et supprime ainsi, toutes les initiatives occidentales y

⁵⁰⁸ Une **organisation intergouvernementale** ou **OIG** (en anglais, *intergovernmental organization* ou IGO) est un type d'[organisation internationale](#) destinée à établir des relations entre organismes [gouvernementaux](#).

⁵⁰⁹ Arnaud Dupui-Castères, « L'image de la Chine : nouvel enjeu de sa stratégie d'influence », *Revue internationale et stratégique*, vol. 81, no. 1, 2011, pp. 87-94. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategie-2011-1-page-87.htm> (consulté en ligne le 29/07/22).

relatives. Les tableaux dressés par la docteure en géographie, Nashidil Rouiaï, en sont une parfaite illustration⁵¹⁰.

	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie	Total mondial
Instituts présent dans	46 pays	25 pays	34 pays	42 pays	7 pays	154 pays
Nombre d'instituts	59	160	126	182	21	548
Nombre de classes	27	554	100	291	98	1072

Tableau 1 : Les instituts Confucius dans le monde (2019)

Source : Nashidil Rouiaï, article publié sur Géoconfluence mis à jour le 13 mai 2019.

Les données figurant sur le tableau ci-dessus font état de 548 instituts Confucius implantés dans 154 pays sur la période 2004-2019. L'information actuelle (2022) disponible sur le site de l'institut France affirme l'existence de 525 instituts Confucius dans le monde, dont 17 sont situés en France⁵¹¹. Cette même observation montre qu'il y a plus de pays africains qui abritent un Institut Confucius, contrairement aux autres continents. La raison est évidente, car l'Afrique est le continent qui a mobilisé le plus d'OMP. D'un regard réaliste, les intérêts économiques ont toujours guidé l'action des États. Donc, la participation chinoise aux efforts de sécurités multilatéraux est influencée par ses intérêts économiques et la meilleure façon de les garantir est justement d'encourager ces peuples à s'identifier à l'idéologie chinoise. Même si l'approche communicationnelle émanant de ces Instituts met en avant le terme de « communauté de destin sino-africaine » et joue sur l'impression d'une prospérité sino-africaine, il est utile de rappeler que cette rhétorique met en lumière les efforts du Parti communiste pour contrôler les points de vue du public des États africains au regard de l'extension économique et politique chinoise en Afrique.






⁵¹⁰ Nashidil Rouiaï, « Sur les routes de l'influence : forces et faiblesses du soft Power chinois », *Géoconfluences*, septembre 2018. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-Chine/articles-scientifiques/forces-et-faiblesses-du-soft-power-chinois> (consulté en ligne le 29/07/22).

⁵¹¹ Voir les données sur : <https://www.institutconfucius.fr/> (consulté le 29/07/22).

En d'autres termes, cette diplomatie culturelle est un instrument de normalisation et de légitimation de la politique expansionniste chinoise en Afrique à travers des accords de coopération et de déclarations communes. Le but caché est d'éviter que toute critique relative au néocolonialisme et de menace chinoise, soit l'apanage des médias⁵¹².

Par ailleurs, même si officiellement le programme Confucius vise aussi à soutenir le projet de la nouvelle route de la soie, la présence de plusieurs Académies dans les pays africains ou autres participants à ce projet chinois confirme nos affirmations. Il sera donc plus aisé pour la Chine d'étendre son rayonnement, quand l'on observe sur le tableau ci-dessous que la promotion de la culture chinoise est en train de supplanter celle des autres puissances, notamment en ce qui concerne le nombre d'élèves inscrits.

Tableau 2 : Les organismes de promotion de la culture linguistique dans le monde (2019)

					
Nom	Alliance Française	British Council	Institut Goethe	Instituto Cervantes	Institut Confucius
Pays	France	Royaume-Uni	Allemagne	Espagne	Chine
Année de création	1883	1934	1951	1991	2004
Nombre de pays	132	107	98	44	154
Nombre d'Instituts	834	179	159	87	548
Nombre d'inscrits	491 000	400 000	272 000	185 000	2 700 000

Source : Nashidil Rouiaï, article publié sur *Géoconfluence* mis à jour le 13 mai 2019.

De ce fait, l'on ne peut qu'admettre que le soft Power chinois prend de l'ampleur et trouve un écho favorable dans nombre de pays. Son rayonnement est particulièrement visible dans le monde par ses Instituts Confucius dont la mission est d'inculquer aux autres

⁵¹² Zhao Alexandre HUANG, « L'Institut Confucius dans le cadre du FOCAC : une stratégie d'institutionnalisation à la chinoise », Les influences chinoises en Afrique. 1. Les outils politiques et diplomatiques du « grand pays en développement », *IFRI - Institut français des relations internationales*, pp.17-22, 2021, Études de l'IFRI, 979-10-373-0443-8. fhal-03468223f, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03468223> (consulté le 29/07/22).

sociétés l'identité chinoise à travers sa civilisation, son langage. Son histoire ainsi que sa philosophie.

À ce propos, Pékin estime qu'à partir du moment où les peuples du monde comprennent la langue chinoise, ces derniers seront davantage attirés vers sa culture et cerneront plus aisément son idéologie au plan international. C'est ce qui justifie le foisonnement de tous ces Instituts au-delà des frontières chinoises., l'objectif ultime étant la reproduction du modèle chinois sur l'ensemble du globe.

B- La reproduction du modèle chinois

La participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix, lui conférant ainsi une image positive, lui a permis, implicitement et explicitement de montrer aux autres États qu'une nation peut se développer à travers un modèle autochtone et différent de celui qui est préconisé par l'occident et les grands organismes internationaux.

Le succès économique actuel de la Chine, issu d'une politique de développement sagace, suscite une certaine appétence de reproduction dans nombre de pays, mais également de nombreuses interrogations.

En fait, l'expérience a démontré que la transposition du modèle occidental de développement en Afrique subsaharienne et en Amérique latine présentait des limites. Nous pouvons constater combien les inégalités, l'avitissement des institutions sont constants. Face à une telle réalité, le modèle chinois peut-il être l'idéal de développement ? Même si l'attrait du soft Power chinois est substantiel, faut-il pour autant le reproduire systématiquement ?

À cette question existe tout un ensemble de points à considérer, car la croissance de la Chine suscite diverses réactions notamment en termes de jalousie, de mimétisme, d'inquiétude, etc.

Indubitablement, les analystes du système de développement chinois relèvent conjointement une difficulté commune quant à savoir s'il faut universaliser, simplifier, modeler cet acquis chinois. Pour les partisans de l'application stricte du modèle chinois, subsiste cependant une énigme qui consiste à déterminer si cette universalité doit revêtir la forme d'un paradigme ou d'un modèle, puisque ces éléments sont distincts entre eux et impliquent des issues différentes.

Selon Thomas Kuhn, les paradigmes supposent « *des découvertes scientifiques universellement reconnues, qui, pour un temps, fournissent à une communauté de chercheurs des problèmes types et des solutions* »⁵¹³. Dans un cas pareil, le paradigme tiendra compte d'idéologies et de normes pluridisciplinaires structurées, de sorte à conduire les politiques de développement d'un État. Il s'agit entre autres de facteurs culturels, économiques, politiques, sociaux et éthiques.

Concernant le modèle, ce dernier suit une élaboration théorique sur la base d'un ensemble fluctuant dépendant quand même de logiques structurelles, mais propres aux réalités d'une organisation. En d'autres termes, le modèle dans une politique de développement apparaît comme un idéal type émanant d'une croissance exogène, basé sur les expériences inhérentes d'une société et dans un champ précis (l'économie ou la culture).

À titre d'illustration, nous avons le modèle économique ou culturel chinois qui est intrinsèque aux réalités chinoises. Son application peut-elle être compatible à l'environnement d'un État tiers, sachant que le développement n'est pas uniquement tributaire de l'essor économique, mais implique tous les éléments constitutifs de la société humaine (la démographie, la sécurité, la culture, les castes, les ethnies, etc.) ? Dans la

⁵¹³ Thomas KUHN, *The Structure of Scientific Revolutions*, University of Chicago Press, 1962, traduit en français par Laure MEYER : *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion (Champs), 1983.

pratique, lorsque la notion de modèle est évoquée, celle-ci se réfère beaucoup plus au volet économique, en l'occurrence le consensus de Washington⁵¹⁴.

Quoi qu'il en soit, il revient aux États de définir ce qui leur semble judicieux par rapport à leur identité nationale. En ce sens, le président turc Recep Tayyip Erdogan a exprimé tout le bien qu'il pense du modèle chinois en ces termes : « *Nous sommes entrés dans une nouvelle ère pour nous débarrasser de la pression des taux d'intérêt et atteindre une croissance économique basée sur la production. Nous allons attirer les investisseurs étrangers. C'est ainsi que l'économie chinoise a grandi en s'appuyant sur sa population jeune et son industrie* »⁵¹⁵.

En outre, tout le continent africain semble favorable à la duplication du modèle de développement chinois. Lors de son allocution, Makhtar Diop (vice-président de la Banque Mondiale pour la zone Afrique) affirmait qu'il est essentiel pour l'Afrique de s'inspirer de la croissance chinoise pour son développement, car les réalités primaires sont les mêmes⁵¹⁶. Dans cette même veine s'exprimait Aliko Dancote en ces mots : « *Le cas de l'Asie montre qu'il n'existe aucune raison valable pour que l'Afrique reste pauvre* »⁵¹⁷.

En outre, même si l'occident est réticent à l'idée de la sinisation du monde, il ne fait aucun doute que l'approche grandissante du modèle chinois inspire les États du monde.

⁵¹⁴ Il s'agit d'un ensemble d'idées libérales impulsées par Ronald Reagan dont l'objectif était de relancer les économies en difficulté.

⁵¹⁵ DEMOUX Pierre, « Turquie : Erdogan veut imiter le modèle chinois », *Les Échos*, 3 décembre 2021, <https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/turquie-erdogan-veut-imiter-le-modele-chinois-1369503> (consulté le 02/08/22).

⁵¹⁶ Phil HAY, « La croissance chinoise, une source d'enseignements pour l'Afrique », *La Banque Mondiale*, 13 janvier 2015, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/speech/2015/01/13/lessons-for-africa-from-chinas-growth> (consulté le 02/08/22).

⁵¹⁷ Rapport de The Brenthurst Foundation, « LE MODÈLE ASIATIQUE : Pourquoi l'Afrique devrait s'inspirer de l'Asie, et ce qu'elle ne devrait pas faire », 262 p, <https://www.thebrenthurstfoundation.org/downloads/le-mode-le-asiatique.pdf> (consulté le 02/08/22).

Plusieurs auteurs⁵¹⁸ avancent l'idée de déclin de l'occidentalisation au profit de l'expansion du modèle chinois cohérent.

Quoi qu'il en soit, les OMP ont été une vitrine pour la Chine de s'implanter dans le monde, mais l'attractivité du modèle chinois se montre plus robuste en Afrique qu'en Asie du Sud-Est, où de nombreux pays poursuivent avec succès leur propre approche des stratégies de croissance. En raison de la pauvreté générale qui envahit la majeure partie de la population du continent et du manque apparent de développement et de prospérité dans de nombreux pays africains, certains dirigeants africains espèrent ainsi adapter certains concepts de la croissance chinoise dans leurs propres pays. Un espoir conforté par le rejet des sentiments anticolonialistes persistants. Cette mouvance africaine est renforcée par le fait que la Chine est le premier pays en développement à se hisser au rang des grandes puissances économiques. Ce qui confère à Pékin une grande crédibilité et constitue pour les pays un exemple à suivre dans de nombreux domaines. D'ailleurs, plusieurs États africains encouragent la reproduction du modèle chinois, en considérant combien les produits importés de la Chine sont prisés par la population africaine⁵¹⁹.

En somme, il résulte que le soft Power brillamment mené par la Chine depuis son ouverture et accentué par Xi Jinping témoigne de la force chinoise à substituer ou être l'alternative du modèle néolibéral occidental⁵²⁰ dans l'ordre politico-économique international dirigé par Pékin, très prochainement. Basé sur la coopération gagnant-gagnant, ce modèle est de plus en plus prisé par les États, particulièrement ceux en voie

⁵¹⁸ Nous faisons référence à l'écrivain anglais Martin Jaque et son best-seller (*When China Rules the word*) publié en 2012, nous nous référons aussi aux écrits du diplomate chinois Zhang Weiwei.

⁵¹⁹ KERNEN Antoine, MOHAMMAD Guive Khan, « La révolution des produits chinois en Afrique Consommation de masse et nouvelle culture matérielle », *Politique africaine*, 2014/2 (N° 134), p. 111-132. DOI : 10,391 7/polaf.134.0111. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2014-2-page-111.htm> (consulté le 02/08/22).

⁵²⁰ Lionel VAIRON, « Menace » Chinoise ou déclin de l'occident ? », *Études*, 2011/12 (Tome 415), p. 583-594. DOI : 10,391 7/etu.4156.0583. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2011-12-page-583.htm> (consulté le 02/08/22).

de développement. C'est là, une réussite qui précise davantage la volonté chinoise de paraître comme l'une des plus grandes sinon la première puissance mondiale, malgré les difficultés qu'elle peut rencontrer dans son déploiement dans les OMP.

§3- Les OMP Chinoises à double face

Le continent africain est confronté à l'insécurité caractérisée par des conflits qui l'empêchent d'amorcer réellement son développement économique. Ces conflits produisent des dégâts infrastructurels suscitant ainsi des coûts directs et indirects élevés. L'analyse réalisée en 2007 par Saferworld précise qu'entre 1990 et 2005, les conflits armés en Afrique lui auront coûté environ 300 milliards de dollars. Ce même montant équivaut à l'aide qui lui a été octroyée sous forme d'aide⁵²¹. Ainsi, la rémanence des conflits empêche l'Afrique de réellement impulser une politique de développement économique.

Précisons à ce sujet qu'entre 1948 et 2017, l'ONU a participé à plus de 72 OMP dans le monde entier pour 43 % en Afrique, comme l'indique la figure ci-dessous⁵²².

⁵²¹ Saferworld, Raial, Oxfam, « Les milliards manquants de l'Afrique : les flux d'armes internationaux et le coût des conflits », octobre 2007,

<https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/123908/bp-africas-missing-billions-111007-fr.pdf;jsessionid=CBC93CE133F215BC98DBF2AA7BB67520?sequence=2> (consulté 02/08/22).

⁵²² Vincent SERVAIS, « China and Peacekeeping operations in Africa : Peace Through development », Master (Résolution des conflits et développement), 2016-2017, Université de Gent, p.26, consulté le 02/08/22.

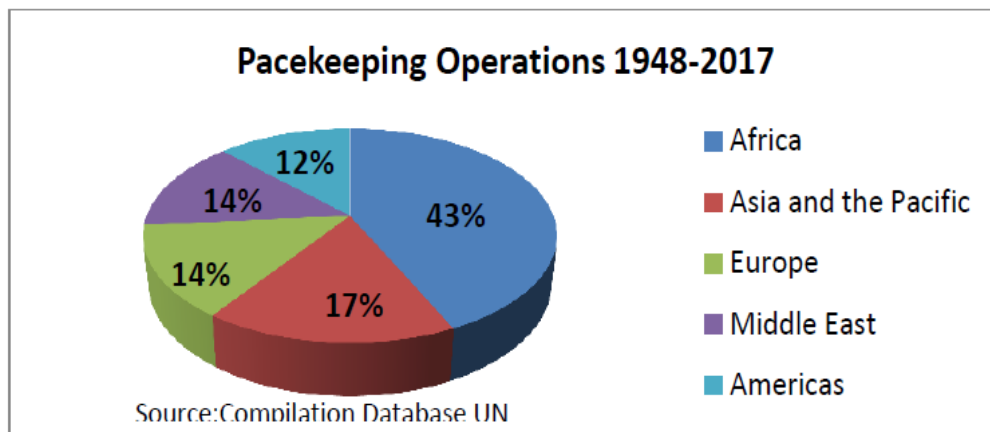


Figure 5: Répartition en % des OMP par continent de 1948 à 2017.

Sources : Vincent SERVAIS

La participation de la Chine à ces OMP peut en réalité laisser supposer qu'elle œuvre réellement pour la paix dans le monde. Cette affirmation peut être véridique dans le seul sens où la paix dans le monde assurerait à son économie la constance de sa dynamique. Cependant, la pensée réaliste des relations internationales s'insurge contre toute action de volontariat dans les rapports interétatiques. Pour cette dernière, les actions des nations sont guidées par les intérêts. Il n'y a pas de gratuité entre les acteurs qui opèrent sur la scène internationale.

L'étude de l'engagement de la Chine dénote sa participation à plus de 30 OMP. Dans cette optique, elle aura contribué en troupes conséquentes dans toutes les zones conflictuelles du monde, et ce particulièrement en Afrique, où elle envoie de nombreux Casques bleus. Les exemples récents sont le Mali et le Soudan du Sud⁵²³. Le graphe ci-dessous illustre à juste titre, nos affirmations.

⁵²³ Duchâtel, M., Richard Gowan, R. & Rapnouil, M. (2016). *Into Africa: China's global security shift*. European Council On Foreign Relations, cité dans Vincent SERVAIS, *ibid.*,

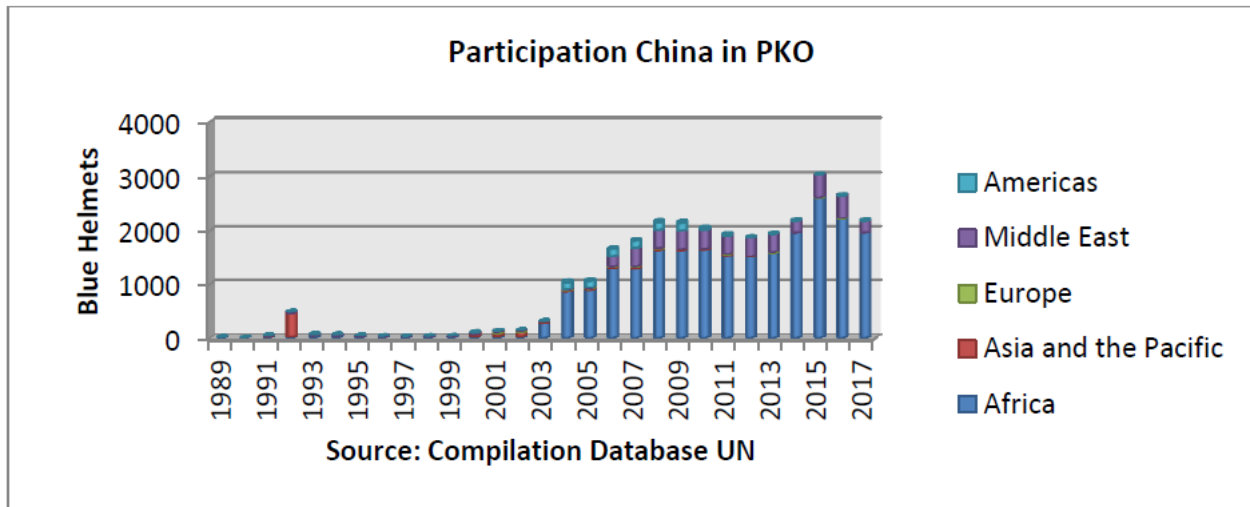


Figure 6: La participation de la Chine dans les OMP

Sources : Vincent SERVAIS

La participation chinoise sur le continent africain dans les années 90 et sa proactivité à partir de l'an 2000 n'est pas la résultante de nombreuses sollicitations pour juguler les crises en Afrique, mais plusieurs autres raisons déjà évoquées justifient sa présence massive sur le continent. Dans cette optique, l'on peut comprendre les difficultés manifestes à endiguer les conflits dans le monde, car en alimentant les guerres, les grandes nations développent le commerce des armes, instrumentalisent ces crises à des fins obscures, telles que le pillage des ressources naturelles, l'imposition de normes contraignantes à ces pays. À cette théorie des jeux, la Chine n'échappe pas. Ce jeu à double face caractérise aussi les relations de la Chine avec certains pays africains.

A- Les paradoxes de la performance chinoise en Afrique

À cet égard, nous ne pouvons qu'être interpellés au premier abord par l'ambiguïté caractérisant certains aspects des relations sino-africaines; une ambivalence qui cache sans doute des étapes et des décisions que les deux parties ne veulent pas étaler au grand jour. À ce titre, de nombreux responsables de l'ONU expriment leur frustration de ne pas pouvoir connaître en détail les relations militaires bilatérales intenses entre la Chine et les

pays africains où sont déployés des soldats de la paix chinois tels que la République démocratique du Congo, le Libéria et le Soudan⁵²⁴. Par conséquent, il n'est pas évident de savoir si ces arrangements ne font que compléter les activités de maintien de la paix de la Chine et des Nations Unies pour établir la sécurité et la stabilité en Afrique, ou bien cachent d'autres fins non avouées. La deuxième possibilité nous semble probablement la plus correcte, comme nous le montrerons ci-après dans cette section.

Un constat : Le soft Power de la Chine en Afrique se heurte à de nombreux obstacles à long terme. Bien que les sociétés africaines accueillent favorablement les nouvelles relations de la Chine avec le continent, en particulier à la lumière des autres puissances telles que les États-Unis ignorant de nombreux besoins africains, certains médias africains et ONG critiquent et analysent cette présence chinoise.

Notre affirmation est particulièrement fondée dans les pays d'Afrique australe, où les syndicats, les journaux et les groupes de défense des droits sont particulièrement actifs. Déjà, les ONG d'Afrique australe commencent à exprimer leur inquiétude quant au fait que la puissance croissante de la Chine en Afrique puisse transmettre certaines altérations du régime chinois, notamment une réglementation environnementale déplorable, des normes de travail attentatoires et une mauvaise gouvernance d'entreprise. Bien que la plupart des Africains développent une certaine aversion vis-à-vis de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et d'autres institutions internationales de nature occidentale, de nombreux activistes reconnaissent que les conditions que ces institutions imposent aux gouvernements africains concernant l'octroi de ces prêts sont subordonnées

⁵²⁴ Mark Lanteigne et Miwa Hirono, *China's Evolving Approach to Peacekeeping*, Routledge, New York 2012, p.23.

à ce qu'une partie importante de l'argent parvienne aux Africains méritants qui ont besoin d'aide sociale⁵²⁵.

Dans ces environnements, il existe donc une crainte que les Chinois contribuent à la destruction de l'environnement, à de mauvaises règles de travail et des gains illégaux, car la Chine ne se coordonne pas avec les autres donateurs pour s'assurer que l'argent octroyé soit dépensé judicieusement et conformément aux normes de transparence et de justice sociale qui devraient prévaloir. En Angola, où les administrations publiques souffrent d'une corruption endémique, une aide chinoise de 9 milliards de dollars américains a permis au régime de traiter avec le Fonds monétaire international, qui aura insisté pour que l'argent de l'aide parvienne aux classes pauvres du pays.

*Dans ce sens, L'International Rivers Network, un groupe environnemental mondial, a révélé que le soutien chinois au projet de barrage de Méroé au Soudan avait déplacé près de 50 000 personnes et que le gouvernement soudanais avait violemment réprimé les manifestations hostiles à cette construction. De même, L'ONG mozambicaine *Justiça Ambiental* a envoyé des délégués à Shanghai pour déposer des plaintes au sujet d'un barrage soutenu par la Chine au Mozambique. Ces affaires qui se sont propagées rapidement dans les médias africains sont devenues l'objet d'une large controverse sur les réseaux sociaux⁵²⁶.*

Parfois, ces griefs africains à l'encontre de la Chine vont s'exprimer de façon violente. À ce propos, nous citerons quelques cas :

- En avril 2007, des militants affiliés au Front national de libération de l'Ogaden « ONLF » ont lancé une attaque qui a tué 74 travailleurs chinois dans une zone

⁵²⁵ Firoze Manji et Stephen Marks, *African Perspectives on China in Africa*, *The China Quarterly* n.199, p.728.

⁵²⁶ Mingjang Li, *Soft Power*, Lexington Books, New York 2009, p.178.

d'exploration pétrolière dans l'est de l'Éthiopie. Le Front a prévenu Pékin des conséquences de la conclusion d'accords avec le gouvernement éthiopien⁵²⁷.

- En 2021, des militants du Delta du Niger ont émis des avertissements similaires en kidnappant de travailleurs chinois⁵²⁸.
- À Lagos, capitale commerciale nigériane, se sont succédé des vagues d'enlèvements de travailleurs chinois par plusieurs groupes hostiles à la présence chinoise, dont le dernier en 2021. La police nigérienne a aussi arrêté 45 Chinois travaillant dans le commerce illicite et nuisant à l'économie nationale⁵²⁹.
- En Zambie, en Angola et dans d'autres pays, les médias locaux rapportent divers de nombreux incidents de violence contre les immigrants chinois⁵³⁰.

De toute évidence, tous ces problèmes ne peuvent que nous faire douter de la capacité de la Chine à pérenniser sereinement sa présence en Afrique de la même manière et à maintenir une image idéalisée de sa culture auprès les dirigeants des pays en développement, même si les responsables chinois considèrent l'approche du développement de Pékin comme un modèle qui pourrait être approprié pour l'Afrique. Ainsi, certains doutes apparaissent chez les élites africaines en particulier, les intellectuels, les éducateurs, les défenseurs des droits humains et autres. À cet égard, nous citerons deux exemples d'écarts majeurs et significatifs dans la trajectoire du soft Power chinois en Afrique :

- En 2006, l'ambassadeur de Chine en Zambie a averti que Pékin pourrait rompre ses relations diplomatiques si les électeurs choisissaient Michael *Sata* lors de l'élection

⁵²⁷ Anita Powel ,Ethnic Somali rebels kill 74 at Chinese oilfield in Ethiopia, The Guardian, le 25 avril 2007, disponible sur : <https://www.theguardian.com/world/2007/apr/25/ethiopia>, le 31/07/2021.

⁵²⁸ DW Agency ,Chinese miners kidnapped in Niger, disponible sur : <https://www.dw.com/en/Chinese-miners-kidnapped-in-niger/a-57808897>, le 31/07/2021.

⁵²⁹ BBC ,Nigeria accuses Chinese traders of 'scavenging' in Kano, disponible sur : <https://www.bbc.com/news/world-africa-18169983>, le 31/07/2021.

⁵³⁰ Mingjang Li, Soft Power, Lexington Books, New York 2009, p.179.

présidentielle. Cette menace sera suivie de nombreux commentaires condamnant l'ingérence chinoise dans les affaires intérieures du pays. Sur cette base, il est difficile de considérer cette déclaration comme un acte unique indépendant de la stratégie chinoise en Afrique. Ce qui conduirait à remettre en cause le principe du respect de la souveraineté des États, que les autorités chinoises considèrent comme une de ses constantes⁵³¹.

- Au Soudan, les principales compagnies pétrolières chinoises ont effectué des investissements de pas moins de 10 milliards de dollars, indispensables à l'économie soudanaise. La Chine a également vendu des armes au gouvernement et a bloqué à plusieurs reprises toutes les mesures prises par les Nations Unies à l'encontre de Khartoum à la suite des tueries du Darfour⁵³². En 2004, pour la première fois, des informations faisant état de tueries de masse au Soudan sont apparues. Certains diplomates chinois ont considéré cette question comme une « conséquence des droits de l'homme » par des groupes affiliés aux États-Unis d'Amérique ne manquant pas l'occasion de critiquer Pékin. Mais en 2007, il est devenu clair que le Darfour n'était pas seulement une source de préoccupation pour les groupes occidentaux de défense des droits humains, quand les dirigeants africains eux-mêmes appelleront à trouver des solutions pour arrêter le génocide. Les journaux et les médias africains, en particulier soudanais, vont remettre également en question le fait que la Chine ignorait les massacres d'Africains innocents, alors qu'elle affirmait soutenir les pays en développement et les populations pauvres en Afrique⁵³³.

⁵³¹ Joseph Schatz, *Zambian Hopeful Takes a Swing at China*, Washington Post, 25 septembre 2006.

⁵³² Erica Downs, *The Fact and Fiction of Sino-African Energy Relations*, China Security 3 no. 3 (Summer 2007).

⁵³³ Chris Zambelis, *Public Diplomacy in Sino-Egyptian Relations*, China Brief, le 05 avril 2007 disponible sur : www.jamestown.org/terrorism/news/uploads/cb_007_007a.pdf, le 31/07/2021.

Tout ceci nous amène à établir une liaison entre les problèmes internes au continent africain et la stratégie développée de la Chine pour atteindre ses objectifs énergétiques ; une stratégie qui semble motivée par une certaine insécurité, la stabilité et la volonté de contrôler les ressources du continent africain. Ignorant ces vulnérabilités sécuritaires, la Chine mène ce qui semblerait être une corruption déguisée de responsables et de directeurs d'entreprises locales qui perçoivent beaucoup d'argent dans le cadre d'accords énergétiques signés avec la Chine.

Concernant les investissements chinois en Afrique et en Amérique latine, il existe nombre de spéculations sur les véritables intentions de la Chine face aux gouvernements qui ignorent et bafouent la bonne gouvernance. Nonobstant les intentions évidentes de la Chine d'acquérir autant de ressources énergétiques que possible, il importe de s'interroger sur la capacité des pays hôtes à profiter des opportunités économiques potentielles offertes par leurs relations avec la Chine, tout en évitant leurs effets négatifs possibles. À cet égard, les prêts accordés par les banques publiques chinoises sont particulièrement intéressants à étudier dans ce contexte.

Ainsi, la plupart des prêts chinois accordés à l'Amérique latine ces dernières années, notamment au Brésil et au Venezuela, ont été consacrés au secteur des hydrocarbures, comme le stipulent ces accords. Objectivement, il s'avère difficile de savoir comment ces prêts sont réellement décaissés en raison du manque de transparence ; un indicateur qui reste particulièrement préoccupant pour les observateurs, Transparency International et les leaders d'opinion en Afrique et en Amérique latine. Effectivement, les prêteurs et les bénéficiaires publient rarement des informations sur des accords de financement spécifiques ou sur la manière dont les fonds sont utilisés et alloués, ce qui ne conduit pas à une meilleure responsabilisation des autorités des pays emprunteurs. À ce propos, nous citerons quelques exemples en Amérique latine.

- En 2010, la Banque de développement de Chine a accordé un prêt de 1 milliard de dollars à la Banque centrale de l'Équateur. Par la suite, l'accord du prêt sera classé en « discrétionnaire », permettant au gouvernement de l'allouer librement comme bon lui semblait, sans avoir besoin de justifier les méthodes de dépenses.
- En 2012, un consortium de banques chinoises accordera un prêt de 3 milliards de dollars au gouvernement pour la construction de la raffinerie de Pacifico. La participation des entreprises chinoises dans le projet était d'environ 30 %, nonobstant les intérêts que le gouvernement a dû payer lors du remboursement du prêt. Cependant, la raffinerie ne sera jamais construite ; les propriétaires du projet ne seront pas tenus pour responsables et l'on ne saura jamais si le montant avait été dépensé ou non.
- En 2012, un prêt de 1,5 milliard de dollars américains de la Banque centrale de développement de Chine sera alloué pour payer la part de *Petrolios di Venezuela* dans un projet commun avec le brésilien *Petrobras* pour construire la raffinerie d'*Abreu e Lima* dans l'État brésilien de *Pernambuco*. Mais PDVSA ne remplira pas ses obligations financières et se retirera complètement du projet de raffinerie. L'on ne sait pas exactement comment l'argent a finalement été dépensé⁵³⁴.

Toute réflexion faite, généralement les négociations entre la Chine et les emprunteurs se déroulent secrètement à huis clos, entre un groupe de dignitaires des deux côtés. Les banques publiques en Chine ne publient pas de données concernant les prêts et les investissements étrangers de manière systématique, et lorsqu'elles les publient, les informations sont généralement obscures et non classifiées, et il est difficile de tracer ces mouvements de fond.

⁵³⁴ Erica Downs, susmentionnée.

Pareillement, les statistiques du gouvernement chinois sur les flux d'investissements directs étrangers sont rares, et les sites Web des compagnies pétrolières chinoises ne fournissent que des informations simples et incohérentes sur les investissements à l'étranger. De ce fait, les chercheurs utilisent des rapports des médias, les déclarations de gouvernements et de politiciens, ou d'autres informations publiques pour effectuer des estimations. Ce qui contribue souvent des analyses incomplètes ou même erronées.

Dans de telles conditions, il ne faut guère s'étonner que ces pays se trouvent lourdement endettés ; un tribut lourdement payé par les populations, et qui à long terme ne pourra qu'obérer le développement des dits pays

B- Le piège de la dette

Il est tout de même surprenant qu'avec des prêts accordés par les institutions chinoises dépassant 5 % du PIB chinois, la Chine dépasse le montant des prêts accordés par les prêteurs traditionnels, dont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et tous les pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques « OCDE ». Actuellement, les prêts accordés par l'*Exim Bank of China* s'élèvent à 15,9 milliards de dollars et la Banque de Développement de Chine à 16,1 milliards de dollars, et ce nonobstant 4 milliards de dollars accordés par d'autres institutions et banques chinoises⁵³⁵.

En accordant d'énormes prêts aux pays financièrement faibles, la Chine renforce non seulement son influence, mais les plonge également dans ce qu'on appelle le « piège de la dette » qui garantit un rendement financier continu en raison des intérêts importants inclus dans les prêts, ou des clauses pénales en vertu desquelles la Chine peut saisir l'établissement financé si le pays débiteur n'honore pas sa dette.

⁵³⁵ Anna Gelpern et autres, *How China Lends*, AIDDATA 2021.

Diverses études publiées depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui établissent que tous les contrats de prêt signés avec des entités publiques chinoises contiennent des dispositions secrètes de grande portée. Notamment, la plupart des contrats exigent que l'emprunteur ne divulgue aucune des dispositions du contrat ou des informations connexes, sauf si la loi l'exige. Ces engagements hautement confidentiels rendent difficile pour toutes les personnes concernées, y compris les autres créanciers, de déterminer la véritable situation financière du pays emprunteur. Une situation dangereuse, car les citoyens des pays bénéficiaires ne sont pas en mesure de demander des comptes à leurs gouvernements et de suivre le résultat de ces emprunts. Cette opacité contredit le principe qui veut que la dette publique soit explicite aux contribuables, et de la responsabilité des gouvernements.

Une situation d'autant plus grave, car ces contrats obligent l'emprunteur à exclure la dette chinoise de toute restructuration multilatérale, car celle-ci ne peut être traitée de la même manière que les autres dettes du pays. Cette condition fait que le pays emprunteur reste dépendant de la Chine et ne peut pas rembourser ses dettes en cas de détresse financière, comme cela s'est produit, par exemple, durant la pandémie actuelle de la Covid-19.

En extrapolant un certain nombre de cas réalistes de la trajectoire de la dette chinoise, nous citerons certains cas à titre d'exemple :

- La République du Laos en Asie du Sud-Est a récemment signé un prêt de 25 ans permettant à la majorité des entreprises chinoises de contrôler le réseau électrique national, y compris les exportations d'électricité vers les pays voisins. Cela montre que même si la pandémie de Covid-19 imposait une contraction économique et une prudence budgétaire dans le monde, Pékin continue à promouvoir la dette dans le cadre de sa stratégie visant à étendre sa présence économique, politique et militaire à l'étranger.

- La République du Tadjikistan en Asie centrale a été contrainte en 2011 de céder 1158 kilomètres carrés des montagnes stratégiques du Pamir, en échange de l'annulation des dettes dues à la Chine. Cette crise de la dette a également obligé le Tadjikistan à accorder aux entreprises chinoises des droits d'exploration pour l'or, l'argent et d'autres métaux précieux. Comme le confirme la base militaire chinoise du Badakhshan, la Chine a réussi à étendre sa présence armée dans le pays.
- La République du Sri Lanka, qui constitue l'exemple le plus connu, a dû céder le port de Hambantota construit avec un prêt de la Chine, ainsi que plus de 6 000 hectares de terres environnantes, dans le cadre d'un bail de 99 ans. L'importance stratégique du port sur l'océan Indien est évidente en ce qui concerne la sécurisation d'une grande partie de la région maritime du sud de la Chine. Elle lui confère une position semi-permanente en Asie du Sud-Est.
- Le Pakistan, l'un des alliés stratégiques les plus importants de Pékin, est grevé d'une énorme dette chinoise et a dû accorder à la Chine des droits exclusifs assortis d'allègements fiscaux pour gérer le port de Gwadar au cours des quatre prochaines décennies. La Chine recevra 91 % des revenus du port et envisage également de construire un avant-poste avancé pour la marine à proximité du port.
- Dans plusieurs petits États insulaires, la Chine a profité de prêts substantiels pour acheter des îles grâce à des droits de développement exclusifs, et a même saisi deux îles de l'archipel des Maldives dans l'océan Indien et une autre des îles Salomon dans le Pacifique Sud.

Au niveau stratégique, comme nous le constatons, la Chine profite de ses prêts garantis par l'État pour promouvoir fortement ses intérêts commerciaux et géopolitiques, car la dette constitue un moyen de pression fort à travers lequel la Chine peut continuer à étendre son projet « la Ceinture et la Route » qui reliera la Chine à l'Indochine, puis au Bangladesh, à l'Asie de l'Est, à l'Afrique de l'Est et à l'Europe de l'Ouest.

Tout cet environnement vise à préserver les intérêts diplomatiques et commerciaux de la Chine en Afrique et en Amérique latine. Les bonnes intentions acquises par les forces chinoises lors du maintien de la paix dans l'amélioration des infrastructures de plusieurs pays africains, la fourniture d'une assistance médicale et la mise en place de projets de développement sont compromises par les autres activités bilatérales cachées du gouvernement chinois. De graves soupçons contre les entreprises chinoises et leurs réelles intentions révèlent la face cachée de la présence chinoise. Un tel assujettissement financier fait douter des bonnes intentions de Pékin dans son action via les OMP, et ce d'autant plus que de forts soupçons de Trafic d'arme pèsent au-dessus de la tête de Pékin.

C- Le trafic d'armes au nom de la paix

Dans son ambition de s'appropriier la majorité, sinon la totalité des marchés économiques, la Chine pose des actes de fragilisation de l'Afrique, par le canal de vente d'armes aux belligérants des crises actuelles aussi bien au RDC qu'au Soudan⁵³⁶. Actes volontaires ou involontaires, le fait est là. Tel est l'objet de nos prochains paragraphes.

Que ne ferait-on pas au nom de la paix ? L'histoire nous montre à ce propos toutes les exactions commises aux noms de ce principe universel ou devrait prévaloir la tranquillité, l'harmonie, le calme, l'unité, l'apaisement, la fraternité, la quiétude, le bonheur.

Concerna le Trafic des armes, nous citerons Robin Geiss, Directeur de l'Institut de l'ONU pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) qui affirmait en novembre 2021 que : « *Le trafic d'armes légères est un « facteur déterminant dans l'atteinte à la paix et à la sécurité* »⁵³⁷. En ce sens, il précise que ce trafic suscite une atteinte considérable aux efforts

⁵³⁶ Chris ALDEN, « China in Africa », *Survival*, vol 47, n°, p. 147-164. BBC News, South Sudan, Vicent SERVAIS, *op.cit*, p.43.

⁵³⁷ ONU info, « Le trafic d'armes, un « facteur déterminant » dans l'atteinte à la paix », *ONU News*, 22 novembre 2021, <https://news.un.org/fr/story/2021/11/1109162> (consulté en ligne le 02/08/22).

de paix conduits par les OMP, engendrant de ce fait l'insécurité, les violations des droits humains, la criminalité et les actes terroristes.

Il revient dans ce cas d'impulser de réelles politiques globales pour juguler ce phénomène. Cependant, un fait demeure, la Chine est devenue l'un des plus grands vendeurs d'armes dans le monde. Une réalité qui apparaît antinomique au regard du maintien de la paix. Sa présence en la matière se fait de plus en plus remarquer en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Le trafic d'armes constitue même un instrument de sa dynamique commerciale dans ses rapports multilatéraux dans le monde.

En effet, durant ces deux dernières décennies, Pékin n'aura cessé de vendre du matériel militaire à certains États dont le bilan dans le domaine des droits humains reste lamentable. Il est vrai que ce commerce participe activement à la désintégration de l'ordre interne des pays acquéreurs. De même, Pékin n'a jamais communiqué sur les conditions de livraison de ces armes en direction des certains gouvernements présentant un fort risque d'utilisation à des fins peu définies.

Par ailleurs, nous estimons que la majorité des entreprises concernées par cet acte mercantile sont essentiellement tributaires de l'APL et de la police gouvernementale chinoise⁵³⁸.

En autorisant la livraison d'outils militaire au Soudan, la Chine s'est rendue coupable et complice des nombreuses exactions commises par les forces armées soudaines au Darfour. Ainsi, l'on dénombre des milliers d'homicides de kidnappings et de viols.

⁵³⁸ David WALKER, « The Chinese Military Industrial Complex Goes Global », *Multinational Monitor*, juin 1997, vol. 18, n° 6, cité dans le rapport d'Amnesty International de juillet 2006, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/06/asa170302006fr.pdf> (consulté en ligne le 02/08/2022).

Également, en approuvant la vente d'armes massives au Népal, la même cause a produit les mêmes effets. Pour avoir fourni des cargaisons d'armes à l'armée népalaise, la Chine est allée à l'encontre des résolutions adoptées par l'ONU pour éviter que le conflit entre l'Armée royale et les soldats du Parti communiste du pays s'envenime. Consciente du fait des exactions parfois injustifiées commises par les forces royales, Pékin a quand même continué à alimenter cette force de munitions et d'armes de grands calibres, de véhicules blindés, de chars de combat et d'autres instruments de guerre, estimés à des millions d'euros.

Bien qu'en 2006 ; la Chine ait exprimé son angoisse de la résurgence de la barbarie, notamment la violente répression de la population par l'armée, Pékin a continué son commerce d'armes avec ce pays sans restriction aucune. À l'évidence, alimenter constamment une armée dite régaliennne jouissant d'une impunité et d'une liberté d'action conduit systématiquement à l'enlissement et l'exacerbation des tensions internes. La population ne peut que courir un grave risque de brutalité, de violation massive de ses droits.

Même si le gouvernement chinois, en 2002, a actualisé les normes qui structurent les transferts mondiaux d'armes qui sont de son ressort, il demeure quand même un flou sur les critères matériels d'exportations, tout comme l'absence de tout mécanisme de suivi permettant de s'assurer d'une bonne utilisation de celles-ci dans un cadre régalien et non d'une implosion de guerre civile.

D'autre part, la volonté chinoise à satisfaire ses intérêts au détriment de la paix aura aussi contribué à créer un marasme au Soudan. Indéniablement, en fournissant des hélicoptères, des avions aux troupes d'Omar El Béchir, il fallait s'attendre à un emploi illégal contre la population prise aussi pour cible.

Les exemples justifiant nos affirmations sont nombreux. Nous pouvons citer les bombardements aériens massifs des villages de civils en 1999, malgré les accords de cessez-le-feu convenu entre le gouvernement soudanais et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS)⁵³⁹.

Outre cet aspect, par l'entremise de sa société Dong Feng, le gouvernement chinois a vendu des véhicules militaires au Myanmar (ex. : Birmanie) et au Soudan. Aujourd'hui, quand nous considérons la situation alarmante dans laquelle vit le peuple birman⁵⁴⁰, l'on peut conclure à la responsabilité de la Chine qui apparaît dans ces pays comme une faiseuse de conflits⁵⁴¹.

Par ailleurs, la question qui relève de cette politique antinomique chinoise est la suivante : à quelles fins la Chine, présentée comme un instrument au service de la paix, favorise-t-elle le trafic des armées attisant ainsi les conflits armés qu'elle est sensée réguler à travers les OMP ?

Comme réponse provisoire, la Chine, dans son compte rendu de 2005 sur l'application du Programme d'action de l'ONU en rapport avec les armes légères, a justifié son comportement en la matière de « prudent et responsable ». Ainsi, Pékin estime que la vente d'armes ou la production n'est pas mauvaise en soi, parce qu'il est tout à fait légal pour des États d'acquérir des armes pour assurer leur sécurité territoriale, contre d'éventuelle menace interne et externe. Cependant, il revient à ses acquéreurs de les

⁵³⁹ Le Monde, « Bombardement au Darfour en dépit du cessez-le-feu », *Le Monde*, 24 janvier 2007, https://www.lemonde.fr/international/article/2007/01/24/bombardement-au-darfour-en-depit-du-cessez-le-feu_858995_3210.html (consulté en ligne le 02/08/22).

⁵⁴⁰ Rangoun, « Ces 100 jours où la Birmanie a plongé dans le chaos », *L'Express*, 10 mai 2021, https://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/ces-100-jours-ou-la-birmanie-a-plonge-dans-le-chaos_2150508.html (consulté le 02/08/22)

⁵⁴¹ Brice PEDROLETTI, « Le jeu trouble de la Russie et de la Chine en Birmanie », *Le Monde*, 25 février 2022, https://www.lemonde.fr/international/article/2022/02/25/le-jeu-trouble-de-la-russie-et-de-la-chine-en-birmanie_6115243_3210.html (consulté en ligne le 02/08/22)

employer judicieusement, et ce, dans le cadre défini par la loi. Toutefois, la Chine semble occulter le fait que permettre le transfèrement d'armements susceptible de compromettre l'état de droit, la quiétude d'une société, est prohibé et contraire à ses engagements et son image. Les exemples soudanais, iraniens, pakistanais ou encore le Myanmar corroborent nos affirmations.

Un fait est avéré : à travers ses sociétés conséquentes de fabrication et d'exportations d'armes telles que : Norinco, Poly Group (dirigé par l'état-major de l'armée chinoise), Xinxing Corporation (tributaire exclusivement de l'APL), la Chine s'affirme comme l'une des plus grandes puissances mondiales de trafics d'armes. Ce commerce obéit à la seule logique de ses intérêts nationaux au détriment de tout autre objectif, en l'occurrence la paix dans le monde sous la bannière des OMP. Notons aussi que ces actes de vente conclus entre la Chine et ses partenaires acquéreurs se traduisent le plus souvent par la cession de matières premières, de ressources naturelles... Dans un tel contexte, plus la guerre est alimentée, plus les armes sont vendues, et plus la Chine s'approprie facilement les ressources naturelles des pays africains et de ses autres partenaires. Dès lors, nous comprenons mieux la présence chinoise au Libéria qui lui fournit une quantité considérable de bois en échange d'armes militaires⁵⁴². Du reste, nous savons ce qu'est devenu le Libéria plongé dans une guerre civile sans précédent. Malgré l'embargo de l'ONU sur la livraison des armes dans ce pays, la Chine à travers le néerlandais Gus Kouwenhoven dont l'entreprise est basée au Libéria, avec pour actionnaires des Singapouriens, achemine régulièrement du matériel militaire dans ce pays à l'aide d'une société complice siégeant à Honk Kong. Disposant d'une grande concession d'exploitation forestière dans tout le pays, les armes sont échangées contre d'immenses champs forestiers. Par ce commerce illicite nimbé d'intérêts égoïstes, les différentes milices

⁵⁴² William RENO, « La « sale petite guerre » du Libéria », *Politique africaine*, 2002/4 (N° 88), p. 63-83. DOI : 10,391 7/polaf.088.0063. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2002-4-page-63.htm> (consulté le 02/08/22).

agissantes au Libéria se rendent coupables de meurtres, d'homicides, de violences indicibles à l'encontre de la population incluant des jeunes recrutés de force, drogués, abusés sexuellement, tandis que les réels instigateurs de ces chaos bénéficient d'une immunité sans faille.

Les exemples en la matière ne manquent pas...

Ainsi, au Népal, la Chine a détrôné l'Inde en devenant le premier partenaire bilatéral de ce pays⁵⁴³.

Au Myanmar, la Chine a renforcé son économie par la livraison d'armes, de camions militaires pour permettre au gouvernement de continuer à réprimer les manifestants. Le rapport de Amnesty publié en 2006 sur la question précise la situation : « *Depuis 1988, la Chine fournirait régulièrement l'armée du Myanmar en équipement militaire, notamment en chars d'assaut, en véhicules blindés de transport de troupes et en pièces d'artillerie (obusiers, armes antichars et antiaériennes, etc.). Elle lui aurait livré, entre 1988 et 1995, environ un millier de véhicules, dont des camions Aeolus 6,5 tonnes, des camions Jiefang 5 tonnes, des camionnettes Lan Jian 2 tonnes, des camionnettes Kungi 2 tonnes, et quelque 300 autres engins tous terrains. La Chine est devenue dans les années 1990 le premier partenaire commercial du Myanmar. Le gouvernement de ce pays aurait ainsi pu acquérir divers matériels militaires et obtenir de la Chine qu'elle forme un certain nombre de ses officiers, aux termes d'un contrat de vente d'armes portant sur une valeur d'un milliard de dollars des États-Unis* »⁵⁴⁴.

⁵⁴³ Vanessa DOUGNAC, « Au Népal, la Chine détrône l'influence historique de l'Inde », *Le Soir*, 18 avril 2019, <https://www.lesoir.be/219212/article/2019-04-18/au-nepal-la-chine-detrone-linfluence-historique-de-linde> (consulté en ligne le 02/08/22).

⁵⁴⁴ Rapport d'Amnesty International, *op.cit*, p.25

Nous ne pouvons que constater que seul l'intérêt économique a guidé la Chine à fournir des instruments de destruction massive.

Parallèlement, les sociétés chinoises sont les plus opérantes dans les champs pétroliers soudanais, pays auquel elle fournit une quantité importante d'armes⁵⁴⁵. Dans la région des Grands Lacs, au Congo précisément dans les régions du Kivu et de l'Ituri, les armes qui y circulent sont souvent estampillées de la marque chinoise. Aujourd'hui, ces deux régions font l'objet de graves atteintes aux droits humains. Ainsi, en alimentant les conflits internes par la vente des armes aux factions armées, la Chine s'assure du monopole des richesses minières contenues dans le sous-sol de ce pays.

En témoigne la situation de pays comme le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, l'Afrique du Sud qui subissent aussi le déferlement des armes chinoises, occasionnant des conflits armés internes.

Comme nous le constatons, loin de favoriser la paix dans le monde, les actions de la Chine par le commerce des armes trahissent son image de défenseur de la paix dans le monde. Ainsi, sa livraison massive d'armes au Népal a conduit à un conflit majeur dans le pays en 2006, au point que Pékin s'est senti obligé d'inviter les protagonistes à œuvrer pour la paix.

En contradiction à ce visage de pays responsable que la Chine veut montrer au monde, certaines attitudes suscitent la prudence de la population africaine et de la communauté internationale. En effet, l'implantation de sa base militaire à Djibouti non loin de celle des USA est perçue comme une tactique d'espionnage d'informations stratégiques concernant les actions militaires américaines. En outre, la viabilité de la contribution

⁵⁴⁵ Rapport d'Amnesty International intitulé « *Qui arme les auteurs de graves violations au Darfour ?* », Publié le 16/11/2004, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/09/afr541392004fr.pdf> (consulté en ligne le 02/08/22).

chinoise dans les OMP laisse perplexe l'opinion populaire, quand elle ne cesse d'accroître son commerce d'armes dans les pays en crise où elle envoie des contingents. De facto, elle alimente et favorise le prolongement de ces crises⁵⁴⁶. Le tableau ci-dessous met en évidence, le trafic d'armes de la Chine sur les lieux des opérations de maintien de la paix.

Tableau 3:Ventes d'armes militaires par la Chine aux pays hébergeant un OMP dans lesquels la Chine a participé

CHINA'S SALES OF MILITARY WEAPONS* TO NATIONS HOSTING UNPKO IN WHICH CHINA PARTICIPATED			
Host (Mission)	Years of China Participation	Sold Weapons Before UNPKO	Sold Weapons During and/or After UNPKO
D.R. Congo (MONUSCO)	2010-	Yes	Yes ³⁴
Sierra Leone (UNIOSIL)	2007-2008	No	No
Sudan (UNAMID)	2007-	Yes	Yes
Timor-Leste (UNMIT)	2006-	No	No
Lebanon (UNIFIL)	2006-	Yes	Yes
Sudan (UNMIS)	2005-	Yes	Yes
Serbia (UNMIK)	2004-2008	No	Yes
Afghanistan (UNAMA)	2004-2006	No	No
Burundi (ONUB)	2004-2006	No	Yes
Haiti (MINUSTAH)	2004-	No	No
Cote d'Ivoire (UNOCI)	2004-	Yes	Yes
Liberia (UNMIL)	2003-	No	No
Timor-Leste (UNMISSET)	2002-2005	No	No
D.R. Congo (MONUC)	2001-2010	Yes	Yes ³⁴
Bosnia and Herzegovina (UNMIBH)	2001-2002	No	Yes
Eritrea (UNMEE)	2000-2008	No	No
Ethiopia (UNMEE)	2000-2008	Yes	Yes
Timor-Leste (UNTAET)	2000-2002	No	No
Sierra Leone (UNAMSIL)	1999-2005	No	No
Sierra Leone (UNOMSIL)	1998-1999	No	No
Liberia (UNOMIL)	1993-1997	No	No
Mozambique (ONUMOZ)	1993-1994	No	Yes
Iraq (UNIKOM)	1991-2003	No	No
Kuwait (UNIKOM)	1991-2003	No	Yes
Cambodia (UNAMIC/UNTAC)	1991-1993	No	Yes
Western Sahara (MINURSO)	1991-	No	No
Namibia (UNTAG)	1989-1990	No	Yes

Source : Lawson BENJAMIN, « The price of Peace : a quantitative analysis of economics interests and China's involvement in United Nations Peacekeeping Operations », Georgetown University. Wasghington, D.C, April 2011, pp.18.

⁵⁴⁶ Tull, D. M. (2006). *China's engagement in africa: Scope, significance and consequences*. The Journal of Modern African Studies, 44(03), 459-479, cité par Vincent SERVAIS, *op.cit*, p.56.

En outre, le tableau ci-dessous confirme nos affirmations que la société chinoise Norinco sature le marché africain d'armes qui contribuent à la déstabilisation de la paix

Tableau 4 : Les infractions commises en Afrique du Sud avec des armes chinoises

Description	Arme Norinco	Source
Les individus ont pris aux agents de sécurité un pistolet 9 mm Norinco et deux téléphones portables.	Pistolet Norinco 9 mm	Agence de presse Xinhua (Chine nouvelle) , 30 novembre 2004, DES GARDES SUD-AFRICAINS DÉSARMÉS ET VIOLÉS
Un homme a été arrêté et un pistolet Norinco 9 mm non déclaré a été trouvé en sa possession.	Pistolet Norinco	Asia Africa Intelligence Wire , 29 avril 2004, LE HOLD-UP TOURNE COURT, GRÂCE À L'INTERVENTION DE LA POLICE DE MPUMALANGA
...emportant l'arme à feu Norinco du garde mortellement blessé.	Arme à feu Norinco	Asia Africa Intelligence Wire , 8 mars 2004, UN AGENT DE SÉCURITÉ DE JOHANNESBURG ABATTU LORS D'UN HOLD-UP
Lors de la « perquisition », il a pris 950 rands, deux téléphones portables d'une valeur de 4 200 rands, des clés de voiture et un pistolet Norinco 9 mm .	Pistolet Norinco 9 mm	Asia Africa Intelligence Wire , 23 février 2004, UN FAUX POLICIER RECHERCHÉ POUR VOL
Ils étaient armés de deux carabines, de cinq armes de poing et d'un pistolet Norinco 9 mm , volé à un agent de sécurité de Hillbrow en décembre 2003.	Pistolet Norinco 9 mm	Asia Africa Intelligence Wire , 19 février 2004, 10 PERSONNES ARRÊTÉES LORS D'UNE TENTATIVE DE HOLD-UP
La police a arrêté, dans le parc Mandela de Katlehong, vers une heure et demie du matin, un homme de trente-trois ans, qui était en possession d'un 9 mm Norinco non déclaré.	Pistolet Norinco 9 mm	Asia Africa Intelligence Wire , 24 décembre 2003, UN ÉLÈVE ARRÊTÉ POUR DÉTENTION ILLÉGALE PRÉSUMÉE D'ARME À FEU
Un pistolet 9 mm Norinco , des cartes téléphoniques et une somme d'argent indéterminée ont été trouvés en possession des suspects.	Pistolet Norinco 9 mm	Asia Africa Intelligence Wire , 25 novembre 2003, QUATRE PERSONNES ARRÊTÉES APRÈS PLUSIEURS VOLS DANS DES GARAGES DE BLOEMFONTEIN
Le sergent Richard Munyai a déclaré qu'un pistolet 9 mm Norinco parabellum avait été dérobé à un homme de quarante et un ans.	Pistolet Norinco 9 mm	Asia Africa Intelligence Wire , 17 septembre 2003, LA POLICE MET EN GARDE CONTRE LES ARMES CACHÉES
La police a trouvé à côté du mort une arme à feu 9 mm Norinco chargée, qui avait apparemment été volée en novembre 2001. On a retrouvé sur le corps un portefeuille contenant de l'argent, une autorisation de port d'arme et un pistolet 9 mm Luger dans une gaine. La police estime que la victime a été maîtrisée par ses assaillants, avant d'être abattue avec le Norinco . Les deux armes à feu, ainsi que les cartouches, ont été envoyées au laboratoire, pour des analyses balistiques.	Pistolet Norinco 9 mm	Asia Africa Intelligence Wire , 31 juillet 2003, UN CHAUFFEUR DE TAXI ABATTU À MDANTSANE

Source : tiré du rapport d'Amnesty International, AI Index : ASA 17/030/2006

De ce fait, nous pouvons déduire que la Chine détient une part non négligeable de responsabilité dans les instabilités qui prévalent dans les pays où elle intervient dans le cadre des OMP. De fait, son commerce d'armes au détriment de la paix dans le monde constitue une entrave aux ambitions exprimées ouvertement, à savoir : la paix, la quiétude dans le monde. Sans vouloir jouer aux moralisateurs, nous estimons que dans une conjoncture pareille, la Chine et ses partenaires devraient prendre les mesures adéquates de sorte à réguler le commerce des armes et que celles-ci ne soient pas des instruments de destruction massive des vies humaines et l'instabilité des sociétés. Pékin devrait se servir de son impact indéniable au plan international pour encourager les gouvernements à être responsables (à commencer par elle-même) en respectant les normes du droit international, mais également en évitant le trafic illicite et dangereux des armes.

En tant que membre du conseil de sécurité, et au regard de son ambition de devenir la plus grande puissance planétaire, elle se doit d'être un modèle aussi bien dans le domaine sécuritaire qu'économique. Dans cette perspective, le gouvernement de Pékin doit exercer un contrôle affiné et absolu sur la livraison des armes et les objectifs réellement poursuivis par ses acquéreurs, car une mauvaise politique peut entraîner le chaos constaté dans les pays dans lesquels il a livré des armes et pour lesquels il s'est porté garant du maintien de la paix par le truchement des OMP.

Il est toutefois évident que ce combat est loin d'être gagné, puisque ce trafic représente une manne financière essentielle à l'économie des États, à l'instar de l'espionnage dont la Chine est devenue experte depuis la nuit des temps.

D- L'espionnage

L'espionnage n'est pas un phénomène nouveau dans le monde actuel ou en Chine, même s'il revêt une forme plus modernisée de nos jours grâce à l'essor technologique. En fait, historiquement, il aura constitué un atout essentiel pour les dynasties chinoises à se

pérenniser tout en tenant à distance les tribus qui les constituaient ainsi que les barbares, véritables dangers. Même si cet espionnage ne revêt pas la même connotation que celle relative au cyberespionnage, il découle de la perception de Sun Tzu qui estimait qu'il est possible de gagner une guerre sans pour autant recourir à des armes de combats physiques ou même mener une lutte frontale avec son adversaire. Pour gagner la guerre, il faut annihiler chez son adversaire l'envie de combattre⁵⁴⁷.

Cette stratégie perspicace, ainsi, mais laborieuse à déployer et à canaliser se focalise sur la primauté attribuée à l'information. Pour supplanter ses adversaires et gagner sûrement, il faut les connaître en s'infiltrant dans leurs modes organisationnels, leurs logiques opératoires. L'espionnage se mue donc en l'instrument adéquat pour réaliser un tel objectif, astreindre son concurrent et gagner la bataille sans combat physique.

L'espionnage est donc l'arme essentielle pour avoir un avantage stratégique pour la réalisation des intérêts économiques et politiques. Dans une configuration pareille, la Chine par sa politique d'ouverture au monde pratiquée à partir des années 80 a commencé à rassembler des informations sur autres nations, et ce dans tout domaine. Dès les années 2000, elle consacrait une grande partie de son budget à développer son intelligence artificielle pour rattraper l'écart béant entre elle et les autres puissances. Aujourd'hui, son cyberespionnage est conduit par le canal d'un outil de piratage informatique discret et constant, plus connu sous le nom de « *Advanced Persistent Threat* » en abrégé APT, qui signifie en français « menace persistance avancée ».

⁵⁴⁷ Sun TZU, *l'art de la guerre*, article III, disponible en ligne sur https://www.ebooksgratuits.com/html/sun_tzu_art_de_la_guerre.html#_Toc97384472 (consulté le 03/08/22).

Structuré et très sagace, ce mécanisme sert les objectifs économiques, politiques, sécuritaires en affaiblissant la concurrence par l'exploitation de leurs expertises ; celles-ci insérées dans les sociétés chinoises créent ainsi un réel avantage économique.

Un constat : Pékin a rapidement réussi à pallier son déphasage technologique, malgré le fait qu'elle accusait un retard conséquent dans le cyberspace contrairement aux autres grandes puissances. Ainsi, la sphère d'affrontement s'étend dorénavant à ce phénomène nouveau qui constitue une essence vitale pour l'empire du Milieu.

Le 21^e siècle est la période où les actions de cyberspace provenant de Pékin seront massives et agiles. Ces actions ont ciblé des sociétés et des systèmes gouvernementaux importants. Aussi, il a été constaté de nombreuses infiltrations dans les réseaux américains en 2003. Il s'agit là, d'un virage mémorable connu sous le nom de *Titan Rain*⁵⁴⁸. En outre, Nortel, firme canadienne de téléphonie sera victime d'assauts massifs cybernétiques provenant de Chine, avec pour seule fin, l'exploitation de secrets utiles en matière de télécommunication, au profit nommément de Huawei.

Concernant l'organe décisionnel de la conception et déploiement du programme d'espionnage, se trouvent en première ligne l'armée chinoise, puis l'Agence de renseignement civil⁵⁴⁹.

À l'évidence, l'APL est la première autorité chargée des opérations menées sur le net. Avant le processus de modernisation entamée à partir de 2015, la direction d'état-major via plusieurs de ses branches menait des missions spécifiques. Une direction s'occupait de l'espionnage humain et intelligence, une autre se focalisait sur le cyberespionnage et des

⁵⁴⁸ C'est le nom octroyé aux diverses tentatives chinoises d'intrusions des systèmes d'information américains.

⁵⁴⁹ Julia FREMICOURT et al, « Le cyberespionnage chinois », rapport disponible en ligne, p.4, <https://www.egc.fr/sites/egc.fr/files/uploads/2018/12/Lespionnage-cyber-chinois.pdf> (consulté le 03/08/22).

interceptions des communications électroniques. Un troisième département travaillait sur la guerre électronique, les intelligences artificielles et l'interception satellitaire. Ces trois organes œuvraient de concert animé d'une forte dynamique.

Des 2015, la réforme impulsée par Xi Jinping va consister à davantage protéger, sauvegarder les intérêts chinois en dehors de ses frontières matérielles et même immatérielles. Pour y parvenir, les dirigeants chinois créeront un autre département au sein de l'armée dénommé « *Strategic Support Force* ». Ce dernier a pour rôle de surveiller toutes les opérations en ligne susceptibles de permettre à la Chine de tirer avantage de ses concurrents, et ce à tous niveaux.

Concernant le second organe opérationnel, ce dernier œuvre pour le compte du gouvernement chinois, mais en toute autonomie de l'APL. Il existe en ce sens plusieurs services de renseignement privés qui ciblent les entreprises mondiales, exploitent leurs données pour les revendre à l'armée ou au gouvernement. Les plus réputées de ces entreprises sont : « *APT10 (Menupass Team)* et *APT3 (UPS Team)* », etc.

Pour la réalisation de ses ambitions, la Chine a créé un logiciel espion informatique à grande échelle qui sera mis à la disposition de son appareil politique. Après avoir conclu un partenariat avec les USA en septembre 2015, Pékin a redirigé son système d'espionnage beaucoup plus vers les nations qui l'environnent. Le constat de l'accalmie de toute intrusion chinoise aux systèmes américains et britanniques s'est révélé saisissant.

Dans le cadre des OMP et l'existence chinoise en Afrique, on ne peut pas oublier ce que le journal français *Le Monde* a découvert. En fait *Le Monde* a révélé que la Chine avait installé des dispositifs d'espionnage dans les bureaux et les ascenseurs du grand siège qu'elle s'était chargée de construire pour l'Union africaine à Addis-Abeba, et le lui avait remis en 2012. Le journal déclare qu'il existe des procédures strictes pour entrer dans ce bâtiment, où les ministres et chefs d'État africains se réunissent deux fois par an pour

discuter des principaux problèmes du continent. Cependant, il existe une menace de sécurité invisible que la plupart des dirigeants et diplomates ignorent, bien qu'elle soit une grave menace pour certains hauts fonctionnaires de l'Union africaine.

En fait, en janvier 2017, la petite cellule informatique de l'Union africaine a remarqué que ses serveurs étaient étonnamment encombrés entre minuit et 2 heures du matin, alors même que les bureaux étaient souvent vides pendant cette période. En conséquence, selon Le Monde, un informaticien enthousiaste de la cellule a découvert que les données et secrets internes de la fédération sont transférés avec une grande intensité et stockés dans de mystérieux serveurs à huit mille kilomètres d'Addis-Abeba, quelque part dans la ville chinoise de Shanghai⁵⁵⁰.

La Chine dispose donc d'un outil puissant pour l'atteinte de ses objectifs de puissance régionale et mondiale. Néanmoins, un mauvais emploi de cet instrument serait de nature à susciter des conflits internes ou externes comme la violation des droits de l'homme, la déstabilisation de l'ordre interne d'autres pays en soutenant des régimes dictatoriaux à des fins personnelles. Un instrument d'autant plus redoutable en ce qui concerne les droits de l'Homme.

E- Aperçus liés aux droits de l'homme et au soutien des régimes dictatoriaux

Parallèlement à la transformation de la Chine en un puissant acteur international, les accusations de violations des droits humains, d'emprisonnement de militants politiques et de répression des minorités persistent et ne cessent de se multiplier. Ces allégations sont d'autant plus évidentes avec l'intervention de la Chine dans des pays déjà troublés tels que le Zimbabwe et le Soudan. Dans ce contexte, nous citerons la campagne « Génocide

⁵⁵⁰ Ghalia Kadiri et Joan Tilouine, A Addis-Abeba, le siège de l'Union africaine espionné par Pékin, Le Monde, 27/01/2018, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/26/a-addis-abeba-le-siege-de-l-union-africaine-espionne-par-les-chinois_5247521_3212.html (consulté le 09/03/2020).

Olympics » mise en place par des militants contre les investissements chinois au Soudan et les ventes d'armes chinoises à Khartoum.

Le soutien direct de la Chine aux régimes putschistes contribue aussi à nuire à sa réputation internationale. C'est le cas au Myanmar, où Pékin soutient le conseil militaire au pouvoir et lui accorde des prêts concessionnels, sachant qu'il est accusé de nombreuses violations des droits de l'homme. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les détracteurs exigent que la Chine adopte une politique claire concernant ces régimes pour assurer le respect des normes de transparence et des droits de l'homme ?

Pareillement, en raison de ses missions de maintien de la paix au Conseil de sécurité des Nations Unies et de sa présence dans le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et dans les forums internationaux, la Chine est confrontée à de nombreuses critiques liées à des questions problématiques telles que la consolidation de la paix et son maintien d'une part, et le soutien aux régimes répressifs accusés de génocide d'autre part.

À n'en point douter, certains acteurs politiques africains et occidentaux estiment que Pékin contribue à encourager tantôt la méritocratie, la tyrannie et la corruption⁵⁵¹. De même, son système politique n'est guère antinomique si l'on considère cet autoritarisme qui ostracise la démocratie et les droits de l'Homme ; il suffit à ce titre de se référer aux événements de la place de Tiananmen. Son appui militaire, financier et politique à des régimes dictatoriaux décriés par la Communauté internationale, notamment à Robert Mugabe (Zimbabwe), à Omar El-Béhir (Soudan) en est une illustration irrécusable. Pareillement en raison de sa relative passivité dans le conflit soudanais qui aura occasionné 200 000 morts et des millions de réfugiés⁵⁵², du fait du sacro-saint principe de

⁵⁵¹ Étienne GIROUARD, « La Chine en Afrique. Néocolonialisme ou nouvel axe de coopération Sud/Sud ? Un survol des enjeux », Forum Afrique-Canada, CCIC-CCCI, 2008, p.5.

⁵⁵² ONU, « Sudan : The United Nations and Darfur – Fact Sheet », *Reliefweb*, 10 juillet 2007, <https://reliefweb.int/report/sudan/sudan-united-nations-and-darfur-fact-sheet> (consulté en ligne le 25/07/21)

non-ingérence qui conditionnait sa politique étrangère, Pékin est stigmatisée par les organismes de la protection des droits de l'Homme.

Au demeurant, la Chine ne s'intéresse qu'à l'aspect économique au détriment de l'opinion de l'UA ou des autres Institutions régionales, voire internationales. Son comportement face aux récents putschs en Centrafrique (2003), Guinée-Conakry (2008), Mauritanie (2008), Madagascar (2009), au Niger en 2010, corrobore nos affirmations⁵⁵³.

Au fil du temps, la participation au maintien de la paix pourrait limiter la capacité de manœuvre de la Chine dans d'autres activités en termes de politique étrangère⁵⁵⁴. Mais il est vrai qu'à l'instar des autres puissances, la Chine s'inscrit dans un cadre de compétition internationale notamment sur le continent africain.

⁵⁵³ Vincent SERVAIS, *op.cit*, p.44

⁵⁵⁴ Jonathan Manthorpe, China Works a Chinese Puzzle as Sudan Prepares to Split, Vancouver Sun, 29 juillet 2010, disponible sur : www.vancouversun.com/news/Beijing+works+Chinese+puzzle+Sudan+prepares+split/3+295+101/story.html, consulté le 25/7/2021.

Section III: Les OMP au service de l'exploitation de l'Afrique

Il est vrai que les puissances internationales se bousculent pour bénéficier d'une assise politique et économique sur le continent africain. Cette résurgence subite de cet attrait pour l'Afrique cache évidemment des intérêts déguisés. Néanmoins, nous pouvons en définir la substance. En effet, les gouvernements africains sont l'objet de sollicitations régulières lors de sommets organisés par certaines puissances⁵⁵⁵. Mais à quelles fins ? La réponse peut paraître évidente. Les diverses ressources naturelles africaines suscitent la convoitise des autres nations. Les terres arables inexploitées, les matières premières utiles au développement, etc. sont là des motifs incitant les grandes puissances à investir le marché africain. Sous la bannière de discours d'aide à l'Afrique se dissimule une réalité nébuleuse d'exploitation abusive de l'Afrique. La Chine n'est pas restée en marge de cet engouement international à l'égard du continent africain. Sous le drapeau des OMP, son appétence pour le pétrole africain (§1), les métaux précieux et les ressources naturelles (§2) et toutes les opportunités économiques (§3) existantes sur le continent, sont manifestes quotidiennement.

Finalement, ces opérations de maintien de la paix ne sont-elles pas qu'une couverture des réelles intentions de la Chine en Afrique ?

§1- Pétrole et maintien de la paix

Le commerce de ressources naturelles africaines occupe une place prédominante dans les rapports sino-africains. Il est d'ailleurs le pilier des importations chinoises. Pékin importe essentiellement du pétrole africain, du coton, des pierres précieuses, des minerais, des terres rares, des métaux, du bois... Cette énumération n'est pas exhaustive pour autant.

⁵⁵⁵ Sébastien DUHAMEL, « À la Une : l'Afrique invitée au sommet du G7 », *RFI*, 27 juin 2022, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/revue-de-presse-afrique/20220627-%C3%A0-la-une-l-afrique-invite%C3%A9e-au-sommet-du-g7> (consulté le 08/08/22)

Les analyses de la Banque mondiale font état de 85 % d'importations chinoises de l'Afrique émanant des plus grands producteurs de pétrole du continent. En l'occurrence, il s'agit de l'Angola, du Nigéria, du Soudan, de la RDC,⁵⁵⁶ etc.

En effet, la Chine est particulièrement inquiète de son assujettissement énergétique⁵⁵⁷. La visite en 2004 sur le continent africain de Hu Jintao témoigne de la nécessité pour la Chine d'investir le marché pétrolier africain.

A- Relations pétrolières

Un constat : La Chine a toujours besoin de plus de ressources énergétiques pour renforcer son économie. Son incessante poursuite du développement économique a transformé le pays à partir de 1993 d'exportateur de pétrole en importateur. Au XXI^e siècle, sa dépendance vis-à-vis du pétrole étranger aura augmenté de 50 %. La Chine est désormais le plus gros consommateur de pétrole au monde, et sa consommation annuelle de pétrole a atteint en 2019 environ 650 millions de tonnes.

La nouvelle ambition de Pékin est la politique de « fabriqué en Chine » visant à développer les industries techniques avancées du pays et à leur permettre d'être compétitives sur les marchés mondiaux. Pour atteindre cet objectif, la Chine doit s'appuyer davantage sur des approvisionnements énergétiques externes. Dans ce contexte économique, il n'est pas surprenant que l'Afrique soit devenue ces dernières années un important fournisseur d'énergie de la Chine, et qu'un tiers de ses importations de pétrole proviennent du continent africain⁵⁵⁸. Cet aspect en particulier constitue l'un des aspects les plus évidents

⁵⁵⁶ Michal MEIDAN, « Le pétrole et la Chine-Afrique : plus qu'une relation commerciale », *Afrique contemporaine*, 2008/4 (n° 228), p. 95-104. DOI : 10,391 7/afco.228.0095. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2008-4-page-95.htm> (consulté le 08/08/2022).

⁵⁵⁷ François LAFARGUE, « La Chine, une puissance africaine », *Perspectives chinoises* [En ligne], 90 | juillet-août 2005, mis en ligne le 27 avril 2007, URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/900> (consulté le 08/08/22).

⁵⁵⁸ Drew Donnelly, *Made in China 2025*, le 10 mars 2021, disponible sur : <https://nhglobalpartners.com/made-in-china-2025/>, le 31/07/2021.

du réalisme politique qui régit les relations étrangères de la Chine, notamment avec l'Afrique.

La demande chinoise actuelle d'énergie et de matières premières fait de la présence chinoise en Afrique un enjeu de sécurité économique et sociale qu'il ne faut pas négliger. De là émerge une forte compétition pour les ressources africaines entre la Chine et d'autres pays comme la France, la Russie, l'Allemagne et les États-Unis pour l'accès aux ressources naturelles et à l'énergie. Malgré les critiques des investissements chinois en Afrique portant sur une forte exploitation de la main-d'œuvre, des allégations de corruption généralisée et de manque de transparence dans les domaines politique et économique, l'augmentation de la pollution et la destruction de l'environnement, il est toutefois clair que les deux parties y trouvent leur intérêt. Ainsi, la croissance économique de certains pays d'Afrique relève de leurs relations avec la Chine dans les domaines énergétiques.

En ce qui concerne l'énergie africaine, la Chine s'est trouvée dans un premier temps inévitablement confrontée à des empires pétroliers tentaculaires. C'est-à-dire des entreprises géantes occidentales implantées depuis fort longtemps telles que l'entreprise américaine *Exxon Mobil*, l'entreprise française *Total* et l'entreprise anglo-néerlandaise *Shell*. Avec ce sentiment de vulnérabilité parfois combiné à l'insécurité pour les entreprises chinoises (comme nous le montrons dans la deuxième section), la Chine a tenté d'indemniser par des investissements plus audacieux qui inclut l'ingérence dans des régions troublées d'Afrique et l'allocation d'énormes subventions, d'aides et de prêts concessionnels en échange des accords énergétiques. Cette politique a été mise en œuvre par trois sociétés énergétiques chinoises : China National Petroleum Corporation « CNPC », China Petroleum and Chemical Corporation « SINOPEC » et China National Offshore Oil

Corporation « CNOOC »⁵⁵⁹. À ce propos, notons que La Chine poursuivra sa dynamique africaine après le retrait de la société américaine *Chevron*⁵⁶⁰.

Pour appuyer concrètement nos affirmations, nous mentionnerons ci-après les partenariats africains les plus éminents de la Chine dans le domaine du pétrole et de l'énergie, et nous détaillerons les étapes caractérisant ces relations.

D'abord, l'Angola est le deuxième producteur de pétrole d'Afrique après le Nigéria et fournit 13 % des besoins pétroliers de la Chine. En quelques années, la Chine est devenue le partenaire économique le plus important de l'Angola dans le monde, dépassant ses partenaires traditionnels aux intérêts énergétiques importants tels que la France, le Brésil, le Portugal, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. La visite du ministre angolais de la Défense *Kundi Paihama* à Pékin en mai 2000 représente un tournant important à cet égard⁵⁶¹.

Après avoir décidé de concentrer ses efforts sur l'Afrique de l'Ouest en tant que lieu stratégique pour l'énergie dans le monde en développement, la Chine sollicitera le leadership angolais, car Pékin considérait Luanda comme un partenaire stratégique pour sécuriser les lignes de communication maritimes « SLOC ». Ces lignes aident à atteindre le pétrole dans les régions productrices de pétrole telles que le golfe Persique et l'Afrique de l'Ouest, en définissant quelques points d'amarrage marins qui s'étendent à travers les routes pétrolières, de sorte que ces points sont utilisés par la flotte chinoise en constante expansion.

⁵⁵⁹ Semaine africaine du pétrole, le 07 mars 2019, disponible sur : <https://africa-oilweek.com/Articles/understanding-Chinese-investment-in-african-o>, le 31/07/2021.

⁵⁶⁰ Nomile Hlatshwayo, Chevron withdraws from eight African countries, disponible sur : <http://www.times.co.sz/psychodelic-stall/13759-chevron-withdraws-from-eight-african-countries.html>, le 31/07/2021.

⁵⁶¹ Angelo Izama, Bring China on board, The Monitor, le 20 juin 2007

L'étape suivante consistait à prendre pied dans l'industrie pétrolière angolaise. Le leadership chinois considérait l'Angola comme un fournisseur déjà indépendant des intérêts occidentaux et peu influencé par les politiques américaines et européennes. Aussi, n'est-il pas surprenant que la Chine et l'Angola réalisent de nombreux projets en termes de coopération énergétique.

Dans le cadre de ce partenariat, *SINOPEC* a joué un rôle de premier plan par l'achat de grandes quantités de pétrole et la participation à divers projets préliminaires et exécutifs. En 1999, les exportations de pétrole angolais vers la Chine n'étaient que de 43 000 barils par jour. L'année suivante, les exportations vont atteindre 174 000 barils par jour. Au cours de la première moitié de l'année 2006, elles atteindront plus de 500 000 barils par jour, ce qui représente plus de 18 % des importations totales de pétrole de la Chine⁵⁶².

Début 2004, un important tournant dans les relations pétrolières angolaises chinoises va suivre avec la visite de *Manuel Vicente*, président du groupe pétrolier angolais « Sonangol », à Pékin. Cette rencontre portait sur les mesures nécessaires pour accroître la part chinoise dans les secteurs de l'extraction, le raffinage, la production et la distribution, et sur la participation de « SINOPEC » dans le projet de raffinerie de pétrole de « Lobito », qui, une fois achevée, devait produire 200 000 barils de produits pétroliers raffinés par jour⁵⁶³.

Dans le même temps, des négociations étaient en cours pour un prêt de concession de 2 milliards de dollars américains de la Chine à l'Angola, soit le plus gros prêt jamais obtenu par Luanda. Dès 2003, l'Angola va devenir le troisième exportateur de pétrole vers la Chine. En mars 2004, le prêt sera prorogé par la « China Exim-Bank » pour de grands projets

⁵⁶² Ide Jetro Institute, China's Energy Footprint in Africa, disponible sur :

https://www.ide.go.jp/English/Data/Africa_file/Manualreport/cia_07.html, le 31/07/2021.

⁵⁶³ Africa News, Angola seeks investors, disponible sur : <https://www.africanews.com/2021/07/12/angola-seeks-investors-for-200-000-bpd-lobito-refinery/>, le 31/07/2021.

d'infrastructure en Angola. Ce qui constituait une raison supplémentaire de renforcer les intérêts pétroliers de la Chine dans le pays. Ce montant s'ajoutait à une série d'autres dettes qui s'élevaient en mars 2006 à 1 milliard de dollars américains, et à 2 milliards de dollars américains supplémentaires en septembre 2007.

Il faut souligner que SINOPEC profitera de circonstances favorables en raison des tensions accrues avec les États-Unis et le Fonds monétaire international sur des questions de bonne gouvernance, et avec les Français concernant l'affaire de *Pierre Falcone*, qui établit de graves irrégularités financières impliquant des politiciens angolais. Fin 2004 l'expulsion de « Total SA » d'une partie du bloc marin n° 3 interviendra en réponse à l'intransigeance de la France sur l'affaire *Falcone*, ouvrant la voie à SINOPEC qui entrera en février 2005 dans le secteur pétrolier marin angolais. Ainsi verront le jour China-Angola Petroleum, une nouvelle entité connue aujourd'hui sous le nom de « Sonangol-Sinopec International » et une autre entité composée de Sonangol, Sinopec et United Petroleum and Chemicals (Unipecc).

En février 2005, la visite du vice-premier ministre chinois *Zeng Peiyan* en Angola va contribuer au renforcement des relations sino-angolaises. Là, le représentant chinois rencontrera le président angolais de l'époque *Joao Dos Santos*, de hauts responsables politiques et sécuritaires du pays, des représentants des secteurs de la production pétrolière et des entreprises nationales qui y opèrent.

Neuf accords de coopération seront signés à Luanda : cinq au niveau des institutions intergouvernementales et quatre au niveau des institutions commerciales. Le pétrole était le principal objet des accords concernait :

- L'énergie, l'exploitation minière et les installations d'infrastructure nécessaires à leur production.
- La mise en place d'un comité de coopération.

- Le développement de la coopération technique à travers une subvention de 6,3 millions de dollars américains du gouvernement chinois à l'Angola.
- La coopération entre les ministères du Pétrole, le ministère des Mines et de la Géologie de l'Angola et la Commission nationale chinoise du développement et de la réforme.
- La poursuite des exportations de pétrole vers la Chine par l'entreprise angolaise Sonangol.
- La signature de deux protocoles d'accord sur la conduite d'une étude conjointe sur l'exploration pétrolière dans le bloc marin n° 3, et l'exploration de vastes étendues de terres à la recherche de pétrole.
- Un nouveau contrat de coopération de 69 millions de dollars américains dans le domaine des réseaux téléphoniques entre le groupe chinois « ZTE Corporation International » et l'entreprise angolaise « Mundostartel »⁵⁶⁴.

Le résultat de cette politique fera qu'en 2018, la Chine importait environ 65 % des exportations totales de pétrole brut de l'Angola. Au premier trimestre de 2019, ce pourcentage passera à 68 %⁵⁶⁵.

En la circonstance, l'on ne peut que s'interroger : quel rapport existe-t-il entre le Nigéria, la Chine et les OMP ? À cette question, il importe que remarquer que, après avoir participé considérablement aux opérations de maintien de la paix en Afrique et déployé ses contingents dans de nombreux pays, Pékin n'hésitera pas à recourir à son image de « faiseur de paix » pour promouvoir des accords pétroliers et gaziers à travers le continent. Il est par ailleurs intéressant de souligner que son émergence dans les OMP concorde avec la stratégie déjà préconisée par Jiang Zemin et confirmée en 2000 sous le nom de

⁵⁶⁴ Idem Jetro Institute, mentionné plus haut.

⁵⁶⁵ Liane Ferriera, Chinese investment in Angola exceeds \$20 billions, disponible sur : <https://news.cgtn.com/news/2019-09-27/Chinese-investment-in-Angola-exceeds-20-billion--KkluSMHALC/index.html>, le 31/07/2021.

« Stratégie de sortie » ; le but principal obéissant à une extension de son marché pour vendre ses produits fabriqués, mais surtout de satisfaire son appétit insatiable en ressources naturelles. Incontestablement, en raison de sa population conséquente et de sa géographie, il faut à la Chine de grandes ressources pétrolières, naturelles dont elle ne dispose pas sur son territoire. Étant le pays le plus peuplé au monde, elle se doit à ce titre de pourvoir aux besoins de sa population en énergie, pétrole, agriculture..., et de faire tourner le moteur de sa croissance économique... À ce propos, nous rappellerons que depuis 2010, la Chine est devenue la première nation consommatrice d'énergie devant les USA⁵⁶⁶. Cette subordination à la course à l'énergie est une constante préoccupation dans la mesure où Pékin doit pérenniser son développement économique. Dans cette perspective, il est vital et nécessaire pour elle de diversifier ses canaux d'approvisionnements. C'est ainsi que le Nigéria est devenu l'un des partenaires stratégiques les plus importants de la Chine en Afrique, et sans conteste le plus important en Afrique de l'Ouest. L'attractivité de l'investissement au Nigéria dépend d'un certain nombre de faits, dont les plus importants sont :

- Ses énormes réserves de pétrole. ;
- Sa position dans la région stratégique du golfe de Guinée. ;
- L'énorme marché potentiel de la consommation intérieure avec une population d'environ 206 millions d'habitants (2020) qui en fait le pays le plus peuplé d'Afrique ;
- Son influence continentale et régionale dans des institutions actives telles que l'Union africaine (UA), l'Agence de Développement de l'Union africaine (NEPAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Groupe

⁵⁶⁶ Vincent SERVAIS, *op.cit*, p.27

de suivi de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG).

Il faut noter que l'intérêt de la Chine pour le Nigéria coïncidait avec la vision du président nigérian *Olusegun Obasanjo* « Go East » ; cette vision verra le jour au début du deuxième millénaire en réponse à l'influence occidentale croissante et à son impact sur les affaires intérieures nigérianes. Ce rapprochement était le résultat de plaintes estimées injuste que le Nigéria recevait des entreprises occidentales et de l'ingérence des gouvernements occidentaux dans les affaires intérieures du Nigéria en termes politique, économique et même social. Ainsi, cette approche « Go East » représente une tentative de créer un équilibre politico-économique face à l'ingérence occidentale. Pendant ce temps, les relations de la Chine avec l'Afrique subissant une transformation idéologique basée sur le soutien des régimes communiste et marxiste.

Le président *Obasanjo* lancera la politique « Go East » en commandant quinze F-7 chinois pour un coût d'environ 251 millions de dollars américains en septembre 2005. En retour, le Nigéria soutiendra la candidature de la Chine pour un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Parallèlement, *Obasanjo* conclura des accords sur les armes avec la Chine, cherchant à diversifier ses relations commerciales, ainsi qu'à engager des réformes au niveau des lois nationales pour assurer une meilleure compatibilité avec les lois internationales, en particulier celles relatives aux droits de l'homme et à la lutte contre la contrebande dans le contexte de l'ouverture au marché mondial. Dans cet environnement, la Chine constituait un partenaire idéal, car elle représentait le progrès économique de l'Est, outre son influence dans les institutions internationales et le Conseil de sécurité en particulier, mais aussi sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Les premières discussions concernant la coopération énergétique auront lieu en janvier 2000, lorsque *Tang Jiaxuan*, ministre chinois des Affaires étrangères de l'époque, se rendra à Abuja avec une délégation de représentants du gouvernement. Parmi les sujets les plus importants figuraient la participation de la Chine aux industries pétrolières nigérianes et l'augmentation de la coopération en matière de défense. Selon les informations, la délégation chinoise cherchait à conclure des contrats de plusieurs millions de dollars pour effectuer des travaux de géo-ingénierie liés à la production pétrolière.

Par la suite, plusieurs réunions au niveau des responsables politiques, militaires et économiques vont aboutir au rachat par l'entreprise chinoise SINOPEC d'une participation de 45 % dans l'entreprise nigériane South Atlantic Petroleum (Saptero).

La Chine va encourager ces projets d'installations pétrolières au profit du développement nigérian. Par exemple, la China national Petroleum Corporation (CNPC) a construit une centrale hydroélectrique dans la région de Mambila en échange de 51 % de la production pétrolière annuelle de la raffinerie de Kaduna ; la valeur de cet accord s'élevait à environ 2 milliards de dollars américains. L'entreprise chinoise a également obtenu une licence pour extraire le pétrole de quatre blocs marins de la région.

En septembre 2005, la CNPC va signer un accord de 800 millions de dollars américains avec la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) pour importer 30 000 barils de pétrole par jour pendant cinq ans.

Puis en janvier 2006, la China national Offshore Oil Corporation (CNOOC) achètera 45 % du bloc marin ML130 dans le delta du Niger, dont les réserves de pétrole sont estimées à 600 millions de barils. La valeur totale de l'accord proposé par l'entreprise s'élevait à

2,7 milliards de dollars. Aujourd'hui, ces champs produisent 175 000 barils par jour au profit de l'entreprise chinoise⁵⁶⁷.

Cette relation se poursuivra. En 2019, la part des investissements chinois dans les secteurs pétroliers nigériens s'élevait à environ 16 milliards de dollars américains, tandis que la part de la production importée par la Chine est de 800 000 barils par jour, avec un objectif d'atteindre en moyenne 1,2 million de barils par jour⁵⁶⁸.

B- Le cas soudanais

Le commerce bilatéral entre la Chine et le Soudan qui était de 103 millions de dollars en 1990 est passé à 3,35 milliards de dollars en 2006, puis à plus de 7 milliards de dollars en 2017. Le Soudan est actuellement le troisième partenaire commercial de la Chine en Afrique. La China National Petroleum Corporation (CNPC) est le plus grand investisseur pétrolier au Soudan. Fin 2007, l'entreprise avait investi au moins 5 milliards de dollars dans le secteur pétrolier⁵⁶⁹.

Depuis 2006, le Soudan représente la moitié des réserves de pétrole de la Chine stationnées à l'étranger, et le taux de production quotidien de pétrole extrait à l'intérieur du pays est d'environ 226 000 barils. Concrètement, la Chine achète 60 % de la production totale de pétrole du Soudan. La CNPC espère atteindre une moyenne de 600 000 barils par jour d'ici début 2022. Cependant, cet objectif reste incertain en raison des troubles persistants dans la région du Darfour et de l'instabilité politique dans le pays depuis l'éviction de l'ancien président Omar El Béchir et l'arrivée au pouvoir du Conseil militaire.

⁵⁶⁷ Idem Jetro Institute, mentionné plus haut.

⁵⁶⁸ Chika Oduah, China Invests \$16 Billion in Nigeria, disponible sur : <https://www.voanews.com/africa/china-invests-16-billion-nigerias-oil-sector>, le 31/07/2021.

⁵⁶⁹ Chen Aizhu, Sudan Doubles Crude Exports to China, Reuters, le 22 janvier 2008.

Nonobstant le fait de se situer au premier plan des investissements pétroliers chinois, le Soudan joue également un rôle tout aussi important dans l'amélioration de la compétitivité et de la stratégie mondiale des entreprises pétrolières chinoises en général et de la National Oil Company en particulier. Cela résulte du fait que l'entreprise a profité de l'absence de concurrence américaine et européenne sur la scène soudanaise depuis la fin de l'année 1990. Ainsi Pékin a pu améliorer sa position dans le secteur pétrolier soudanais, établir une vaste infrastructure pétrolière et nouer des relations solides avec les piliers du gouvernement du pays.

Au cours de la même phase, la Greater Nile Petroleum Operating Company (GNPOC) et la Petrodar Operating Company, ainsi que d'autres entreprises pétrolières ont également été créées. Cependant, les entreprises chinoises continuant à contrôler la majeure partie du marché pétrolier. Ce n'est que plus tardivement que des coalitions commerciales pétrolières ont été établies, auxquelles ont participé des entreprises chinoises, des entreprises malaisiennes et des entreprises indiennes.

Tout ce contexte nous montre que le Soudan représente une valeur internationale pour la Chine, où se créent des espaces de communication et d'intérêt commun entre Pékin et un certain nombre de capitales mondiales. À ce titre, il représente un canal de communication qui dépassant les frontières de l'économie relève aussi des affaires diplomatiques et stratégiques.

Notons que les entreprises chinoises ont joué un rôle majeur dans la construction d'oléoducs et d'autres infrastructures pétrolières. En 2004, la construction d'une raffinerie de pétrole à Khartoum, la plus grande d'Afrique, a été achevée grâce au financement de la CNPC. La Kuwait National Petroleum Compagnie (KNPC) considère cette raffinerie comme « une perle du continent africain », car elle représente l'internationalisation de l'industrie pétrolière vers la production en Chine.

Nul doute par ailleurs que les entreprises chinoises ont réalisé d'énormes progrès en termes d'exploration pétrolière. En 2003, la découverte du grand champ pétrolier de Palogue représentait une étape historique démontrant la capacité des entreprises chinoises à effectuer des réalisations qualitatives dans le domaine pétrolier. Malgré les nombreux partenariats noués entre la Chine et des pays africains, à l'occasion de cette découverte, de nombreux responsables chinois souligneront que les investissements au Soudan étaient des plus dynamiques et en expansion. Néanmoins, la sécession du Soudan du Sud en 2011 va priver le Soudan de la moitié de ses ressources pétrolières, et entraîner le déclin de cette dynamique, même si les Chinois travaillaient sur une voie parallèle pour entrer également sur le marché pétrolier au Soudan du Sud⁵⁷⁰.

Dans cet environnement, le Soudan aura fourni 5,5 % des besoins totaux de la Chine en pétrole, mais l'importance de ce pourcentage, qui semble faible à première vue, réside dans la marge bénéficiaire que les entreprises chinoises tirent de leurs investissements ; celle-ci dépasse les 20 % en raison du faible coût et de l'étendue des activités pour le développement des industries pétrolières. En raison de ces bons résultats, la CNPC réorientera bon nombre de ses succursales vers une meilleure stratégie d'investissement, basée sur la qualité de l'investissement à long terme en ne limitant pas les comptes de profits et pertes au ratio des bénéfices initiaux à court terme.

C'est à travers son expérience au Soudan que la CNPC va renforcer ses capacités réglementaires. À la fin de l'année 1990, alors que l'entreprise étendait sa présence au Soudan, elle créait en même temps un nouveau modèle d'activité pétrolière, basé sur une expansion plus lente de ses succursales dans les pays africains et une mise en œuvre rapide de projets dans ces pays. L'entreprise commencera également à intégrer des projets pétroliers dans des projets plus complets comprenant des installations de

⁵⁷⁰ China in Africa, Chemistry World, Janvier 2009.

développement : des puits d'eau, des écoles, des stades et des logements, destinés aux travailleurs du secteur pétrolier résidents à proximité de leur lieu de travail. Cette voie a constitué un modèle que de nombreuses autres entreprises pétrolières chinoises suivront.

Tous ces projets ont permis aux entreprises chinoises d'acquérir une expérience inestimable dans les domaines de l'exploration, de l'extraction, du transport, du raffinage et de la production, ainsi que dans la construction d'oléoducs et de diverses installations pétrolières et plus généralement en matière de relations internationales dans ce domaine. Pareillement, en ce qui concerne les offres de partage de production, les accords, les contrats de service pétroliers et d'autres compétences internationales en gestion des affaires requises sur des projets à grande échelle.

Soulignons à ce propos que Le Soudan est devenu un terrain d'entraînement international pour une future génération de directeurs et de cadres chinois qui ont par la suite été promus membres du Conseil national en Chine. C'est aussi au Soudan⁵⁷¹ que de nombreux diplomates et hommes d'affaires chinois vont développer une expertise talentueuse en la matière.

§2- La lutte pour les métaux et les ressources naturelles

La Chine représente le plus grand importateur de produits métalliques au monde, en raison de sa consommation croissante de fer et d'acier pour la construction d'installations urbaines, d'infrastructures et d'équipements avancés, la fabrication et la production de voitures et des produits manufacturés. Elle produit environ 20 % de l'acier mondial, tout en consommant 60 % de la production mondiale totale, ce qui signifie que ses besoins dépassent largement sa production. La grande demande chinoise de métaux bruts

⁵⁷¹ Open University, Timeline for China and Sudan Oil, 2019, disponible sur: https://www.open.edu/openlearn/ocw/pluginfile.php/1421200/mod_resource/content/2/ca_1_timeline.pdf, le 31/07/2021.

impacte fortement les cours mondiaux de cette matière première, qui est passée de 12,45 dollars la tonne en janvier 2000 à 136 dollars la tonne en mai 2012.

Les investissements chinois les plus importants dans le domaine des métaux sont concentrés en Afrique. En 2011, Pékin aura importé pour 112,4 milliards de dollars de métaux, dont 17 % en provenance d'Afrique du Sud, qui reste le plus grand fournisseur de la Chine sur le continent africain. Au niveau des pays, le plus gros exportateur de métaux vers la Chine est le Brésil, qui à lui seul fournit environ 21 % de ses besoins, suivi par l'Afrique du Sud avec un pourcentage de 7 %. En revanche, la Chine est considérée comme vitale pour l'Afrique du Sud, car cette dernière lui vend 88 % de sa production de métaux.

Toutefois, il semble naturel qu'une part essentielle des investissements chinois soit dirigée vers les secteurs miniers africains. Depuis le début du siècle actuel, les entreprises chinoises ont investi des centaines de millions de dollars dans les pays africains riches en ressources. À titre d'exemple, « Sinosteel » a investi entre 2008 et 2009 768 millions de dollars en Afrique du Sud ; « Baosteel Group » a investi en 2003 500 millions de dollars dans l'exploitation minière zimbabwéenne et « Wuhan Iron & Steel » 242 millions de dollars à Madagascar. Toutes ces entreprises appartiennent à des entreprises d'État.

Parmi les métaux, le cuivre occupe une place clé dans les investissements miniers chinois. La Chine demeure le plus grand consommateur et importateur de cuivre au monde, et le plus grand producteur de cuivre raffiné et des principaux produits en cuivre. Cette forte demande chinoise de cuivre résulte de la croissance du secteur de la construction, du développement des infrastructures et de la fabrication électronique de produits ; le métal est aussi utilisé pour la fabrication de fils de télécommunications, de plomberie, de tuyaux, d'installations de production d'électricité et de transport. Concrètement, la Chine

consomme 40 % de la production mondiale de cuivre, mais ne produit que 6 %. De ce fait, elle dépend fortement des importations⁵⁷².

Comme dans le cas de l'acier, la demande chinoise considérable de cuivre a entraîné une hausse de ses prix à l'échelle mondiale : le prix de la cathode de cuivre est passé en 2000 de 1844 à 9500 dollars la tonne. La Chine a importé ce métal pour une valeur de 15,5 milliards de dollars en 2019, dont 1,2 milliard de dollars concernant l'Afrique (8,3 %). Les principaux exportateurs de cuivre vers la Chine étant principalement la Zambie et le Congo⁵⁷³. Mais, il est utile de préciser que les OMP ont servi de canal à l'Occident et à la Chine pour s'accaparer des ressources naturelles africaines.

A- Les OMP comme prétexte au pillage des ressources naturelles africaines

Depuis 1948, de nombreuses opérations de maintien de la paix ont été déployées par l'ONU à travers le monde et notamment en Afrique, en proie à la « mal gouvernance », à la corruption, à des conflits internes... Les OMP ayant pour missions de restaurer la paix et la sécurité dans une région en crise tout assurant la protection des personnes, de renforcer l'état de droit et d'aider au désarmement, ne se limitent pas uniquement ces actions bénéfiques, mais constituent aussi une aubaine pour certains États de piller les ressources minières africaines. Nous citons comme exemple l'Afrique, car elle est le continent qui aura abrité le plus grand nombre d'OMP, comme nous l'avons précédemment mentionné.

Ces exactions en Afrique contribuent à la priver à terme de toutes ses ressources en l'occurrence celles liées à son sous-sol et ce nonobstant les lois nationales et internationales en vigueur. Depuis l'envahissement du continent par les Occidentaux, et

⁵⁷² Pierre-Antoine BRAUD, « La Chine en Afrique : Anatomie d'une nouvelle stratégie chinoise », *Analysis*, octobre 2005, <https://www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/analy124.pdf> (consulté le 15/08/22).

⁵⁷³ Lauren Gamach, China's Trade and Investment Relationship with Africa, disponible sur : https://www.usitc.gov/publications/332/2013-04_China-Africa%28GamacheHammerJones%29.pdf, le 31/07/2021.

d'autant plus, pendant la période de la colonisation, l'Afrique a été dépouillée d'une quantité importante de ses richesses. Ce phénomène s'est même accentué après les indépendances.

Il est question ici de montrer comment les OMP représentent d'une certaine façon un leurre dans le maintien de la paix des pays africains, mais aussi un prétexte pour en exploiter les ressources minières. À ce propos, nous ne pouvons que constater que le modus operandi est toujours identique, à savoir profiter des conflits internes afin de profiter des ressources minières des pays africains ayant un sous-sol riche.

Pour affirmer nos propos, nous nous référerons, au Niger qui fait partie des pays ayant le sous-sol le plus riche dans le SubSahara. Grâce à ses 70 % d'exportation de l'Uranium, le pays occupe le 3e rang dans le monde. Ainsi, le domaine des mines représente 10 % de la population active au Niger et contribue à hauteur de 16 % du PIB national.

En raison des liens étroits entre la France et le Niger, l'entreprise française Areva présente sur le territoire est assurément la première firme mondiale spécialisée dans l'industrie nucléaire. Opérant considérablement sur ce pays, elle tire profit de ses nombreux gisements d'uranium.

De connivence avec les autorités nigériennes de Niamey, Areva a paraphé un contrat en 2009 qui lui octroie le droit d'exploiter la « Mine d'uranium d'Imouraren », considérée comme la plus importante en Afrique et la seconde au plan mondial⁵⁷⁴.

Dès mai 2010, l'ancien président, Tandja Mamadou donnera son aval pour le début des travaux, ce qui résolvait les rapports tendus entre la France et son pays, malgré les

⁵⁷⁴ La tribune, « Areva obtient l'exploitation d'une mine d'uranium géante au Niger », *La Tribune*, 05 janvier 2009, <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/20090105trib000327952/areva-obtient-l'exploitation-d'une-mine-d-uranium-geante-au-niger.html> (consulté le 31/07/22)

revendications des factions armées touareg estimant que le gouvernement devrait concéder une bonne partie de ces ressources à la population locale.

Nous citerons entre autres le Soudan qui dispose d'une richesse minérale aurifère conséquente en Afrique⁵⁷⁵. De par ce fait, ces richesses suscitent l'appétit des grandes puissances qui trouvent différents prétextes justifiant leur présence dans ces zones stratégiques d'exploitations. Le conflit qui perdure plus d'une décennie est d'autant plus compréhensible, car il a justifié l'existence d'une OMP servant les intérêts des grandes puissances, en particulier la Chine.

Au regard de ces deux exemples forts, mais qui ne sauraient faire oublier des dizaines d'autres pays, il apparaît clairement que les OMP constituent aussi un moyen de pression sur les dirigeants africains, les « obligeant » à signer des accords avec certaines puissances ayant pour dessein l'exploitation des ressources minières à en juger. En témoigne le cas du Niger qui a connu nombre de coups d'État et où l'intervention de la France par le biais des OMP lui permet de jouer un rôle considérable dans l'exploitation des ressources minières via la multinationale AREVA.

D'ailleurs, le Soudan du Sud n'a pas échappé à cette pratique des OMP intervenant dans des conflits internes permettant à des multinationales occidentales de s'y implanter. Ainsi, la firme américaine « Chez Orca » exploite l'or soudanais.

La Chine souscrit pleinement à cette vieille tradition occidentale « Divide et Impera » qui consiste à diviser pour mieux régner. Une stratégie vieille comme le monde « visant à semer la discorde et à opposer les éléments d'un tout pour les affaiblir et à user de son pouvoir pour les influencer. Cela permet de réduire des concentrations de pouvoir en

⁵⁷⁵ Emiliano TOSSOU, « Le Soudan met le cap sur l'industrialisation du secteur aurifère », *Agence Ecofin*, 25 juin 2021, <https://www.agenceecofin.com/dossier/2506-89531-le-soudan-met-le-cap-sur-l-industrialisation-du-secteur-aurifere> (consulté le 31/07/22).

éléments qui ont moins de puissance que celui qui met en œuvre la stratégie, et permet de régner sur une population alors que cette dernière, si elle était unie, aurait les moyens de faire tomber le pouvoir en question ».⁵⁷⁶

B- L'affluence de la Chine dans les zones minières

De par sa croissance exponentielle durant les trente dernières années, la Chine doit répondre à un besoin continu de sa demande en énergie qui expliquent sa quête permanente de nouveaux marchés pour maintenir ses exigences énergétiques qui ne cessent de croître.

Concomitamment, il faut noter que depuis 2006, la Chine est considérée comme étant le plus grand détenteur de capitaux à l'échelle internationale.

Dans de telles conditions, il n'est guère surprenant que le continent africain en manque de financement représente un marché important pour les Chinois ; ces derniers usant et abusant de leur pouvoir financier par le biais des missions à caractères humanitaires profitent des circonstances pour installer des ramifications de tout ordre à travers l'Afrique.

Ci-après, nous appuierons nos dires et nous montrerons comment la Chine a su profiter des OMP pour s'implanter en Afrique et notamment dans les zones minières.

De toute évidence, le continent africain constitue une priorité pour l'empire du Milieu du fait de l'importance qu'elle revêt pour ses intérêts économiques. Aussi, ne faut-il pas s'étonner qu'elle déploiera en 2014 ses troupes dans la mission des Nations Unies au Sud-Soudan, pour préserver les puits de pétrole qui constituent un atout non négligeable pour

⁵⁷⁶ Iliia Xypolia. 'Divide et Impera: Vertical and Horizontal Dimensions of British Imperialism'. Critique: journal of socialist theory, vol 44, no. 3, p. 221-231, 2016. p. 221

son développement économique ; en contrepartie, elle assurerait la protection des populations locales, et ce à l'initiative des USA⁵⁷⁷.

Par ailleurs, fin 2013, Pékin va affecter, dans le cadre de l'ONU, une troupe de 170 soldats pour le retour de la paix en Somalie. Elle fournira aussi du personnel de transport, des médicaments, des ingénieurs à la Somalie... Dans son analyse, Céline TABOU⁵⁷⁸ reprend les propos d'un officier-instructeur principal chinois travaillant au département du maintien de la paix du ministère de la Défense nationale chinoise. Ce dernier, du nom de Lu Jianxin affirme : « *au cours de ces 30 dernières années, les Casques bleus chinois ont non seulement accompli les tâches de maintien de la paix assignées par les Nations unies, mais également construit des routes, des aéroports et des ponts pour la population locale. Ils ont joué un rôle à long terme dans le rétablissement et la reconstruction post-conflit de ces pays* »⁵⁷⁹.

Ainsi, en fournissant des médecins et des services médicaux aux populations autochtones, en déployant des experts médicaux au Soudan du Sud en 2021, en soignant des centaines de patients, tout en effectuant des évacuations sanitaires urgentes, en vulgarisant leur progrès technologique et médical dans la jugulation de l'épidémie Ebola et de la Covid-19, la Chine est adulée de par le monde et perçue comme une nation soucieuse de la paix et du bien-être des peuples. Notons qu'en 2014, Pékin délèguera un contingent armé pour consolider la « Mission des Nations unies au Soudan du Sud ».

Ainsi, dans la mission onusienne au Congo en 2003, interviendra un détachement de 175 soldats, incluant aussi bien des experts du génie civil que des experts médicaux. En la

⁵⁷⁷ Céline TABOU, « La Chine, opératrice du maintien de la paix en Afrique », *IPSA Afrique*, juillet 2022, <https://www.ipsa-afrique.org/la-chine-operatrice-du-maintien-de-la-paix-en-afrique/> (consulté en ligne le 01/08/22).

⁵⁷⁸ Céline TABOU est une experte en politique chinoise. Elle est chercheure et rédactrice pour le compte de L'Initiative pour la Paix et la Sécurité en Afrique (IPSA).

⁵⁷⁹ Céline TABOU, *op.cit.*

circonstance, Les Casques bleus chinois, dotés d'armes légères se sont particulièrement adonnés aux travaux de réparations et de reconstruction des routes et aéroports. Cette opération sera reformée en MONUSCO dès 2010 dans le but de circonscrire cette mission à la sécurité des civils. À ce propos, l'ambassadeur de Chine au Congo a reconnu et s'est félicité de l'engagement chinois face à l'impétuosité de l'éruption volcanique Nyiragongo, après qu'il ait effectué des travaux de réparations routières.

À la lumière de ce qui précède, force est de constater que la Chine détient une forte influence dans les zones minières en Afrique sous couvert des missions humanitaires ayant pour « finalité » la protection des intérêts des Africains. Nous constatons que tout ceci ne constitue qu'un leurre à la lumière des exemples précédemment mentionnés notamment concernant le cas du Soudan du Sud, du Congo et de la Somalie.

Évidemment, tous ces pays ont des dénominateurs communs à savoir un sous-sol riche et exposé à des conflits incessants faisant intervenir les OMP dont la Chine fait partie intégrante. À n'en point douter, cette réalité corréle son essor économique en Afrique.

§3- Les effets résultants des OMP chinois dans les domaines économiques africains

Sur le plan économique, l'année 2013 aura marqué un tournant décisif pour le continent noir ; la Chine dépassant les États-Unis et devenant le premier investisseur du continent en termes d'investissements directs à l'étranger (IDE). Après 2017, la Chine renforcera sa capacité d'investissement en Afrique, au détriment des États-Unis, motivée par l'importance stratégique des aspects d'intégration économique de l'Afrique et son avenir en tant que moteur mondial de la croissance économique. Il faut noter que ces flux contribuent de manière significative à l'augmentation des revenus, aux échanges commerciaux et à la revitalisation de l'économie industrielle, et jouent un rôle crucial dans

le développement, la formation professionnelle et le transfert des connaissances liées à la gestion des entreprises.

En tant que plus grand bénéficiaire d'IDE dans le monde en 2020 et jusqu'à présent en 2021, la Chine est bien consciente du pouvoir que les IDE ont acquis dans la transformation de son économie, une fois que les portes économiques lui ont été ouvertes sur le monde à la fin du XX^e siècle. Aujourd'hui, force est de constater que l'Afrique présente des similitudes géographiques et économiques frappantes avec la Chine d'il y a quatre décennies. En 1978, lorsque la Chine va lancer sa politique de « réforme et d'ouverture », celle-ci comptait 956 millions d'habitants avec une moyenne d'âge de 21,5 ans. L'Afrique abrite aujourd'hui 1,3 milliard de personnes, avec un âge moyen de 19,7 ans. Ce qui constitue une main-d'œuvre énorme, jeune et bon marché qui est tout aussi désireuse d'apprendre et de lutter pour une vie meilleure ; bref, une situation similaire à celle de la Chine⁵⁸⁰.

Il convient aussi de préciser que la Chine détient de longs littoraux sur ses frontières orientales et méridionales, une configuration géographique idéale pour une économie basée sur l'exportation. Quant à l'Afrique, son littoral s'étend sur 30 500 km et elle est entourée d'océans des deux côtés. Elle possède également des ressources naturelles abondantes et de vastes terres agricoles, alors que le nombre de ses terres arables ne dépasse pas 25 %, et une industrie manufacturière en croissance rapide, qui aspirent à accéder aux marchés mondiaux⁵⁸¹.

Selon le ministère chinois du Commerce, les entreprises privées chinoises représentent 90 % du nombre total d'entreprises chinoises investissant en Afrique et 70 % de la valeur

⁵⁸⁰ Shirley Ze Yu, Why Substantial Chinese FDI is Flowing into Africa, LSE, le 02 avril 2021, disponible sur : <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2021/04/02/why-substantial-Chinese-fdi-is-flowing-into-africa-foreign-direct-investment/>, le 31/07/2021.

⁵⁸¹ Abiodun Alao, Natural Resources and Conflict in Africa, University of Rochester Press, Rochester 2007, p.47.

des investissements directs étrangers de la Chine. Fin 2010, 1 955 entreprises chinoises opéraient sur le continent, dont une centaine d'entreprises publiques.

Néanmoins, les entreprises publiques chinoises restent les plus gros investisseurs en Afrique et dominent les secteurs de l'énergie, des transports et des ressources en raison de leur stratégie d'investissement à long terme et des rendements. À titre exemple, la construction d'un tiers du réseau électrique et des infrastructures énergétiques de l'Afrique est financée par des entreprises publiques chinoises depuis 2010. Cela signifie que la Chine reste le plus important contributeur étranger par le biais des entreprises publiques en ce qui concerne le développement énergétique de l'Afrique, et que les intérêts et objectifs géopolitiques de ces investissements sont davantage influencés par les orientations de l'État chinois que par des intérêts purement économiques.

Cette politique expansionniste chinoise qui se traduit par de nombreux IDE ne résulte pas que d'une volonté hégémonique, mais aussi de limites et de contraintes propres à la Chine elle-même. En ce sens, il convient d'analyser les causes de l'afflux des IDE chinois en Afrique (A), mais également, comment les OMP assurent à la Chine, des gains conséquents en matière commerciale et économique (B).

A- Les raisons de l'afflux massif des IDE chinois en Afrique

Pour être certaine qu'elle ne manquerait pas de ressources énergétiques, essentielles aux besoins de sa population, la Chine encourage ses entreprises à s'externaliser. Donc, les investissements directs étrangers (IDE) de la Chine sur le continent africain décuplent par la volonté du Parti communiste qui ne cesse d'encourager les entreprises locales à explorer le marché africain. Ces investissements s'articulent généralement autour de l'agriculture, du développement des infrastructures, des services, des manufactures, etc.

Néanmoins, les motifs intrinsèques qui peuvent justifier cet afflux massif des IDE chinois en Afrique sont multiples. Nous n'en avons retenu que cinq, que nous présentons ci-dessous.

A.1- Premièrement : Perte de main-d'œuvre de la Chine

En 2020, Le dernier recensement de la population montre que la population augmente très peu : en moyenne 0,53 % par an, selon le Bureau national des statistiques (BNS). Il y a donc de plus en plus de retraités par rapport aux actifs.

La Chine « *va commencer à devenir vieille avant d'avoir terminé son développement* » d'après, Liang Chunxiao. Il poursuit en précisant : « *Nous parlons d'un super vieillissement de la population chinoise, car il n'y a que des superlatifs. Premièrement, il s'agit d'un vieillissement à grande échelle. Sur 1,4 milliard d'habitants, le nombre des plus de 60 ans dépasse les 18 % : 264 millions de Chinois ont plus de 60 ans aujourd'hui. C'est un vieillissement ultra rapide. La Chine est peut-être le pays qui vieillit le plus vite. Plus vite encore que le Japon. Par rapport à de nombreux pays développés, notre population vieillit alors que notre développement économique n'est pas terminé. Cela fait du vieillissement de la population un problème plus difficile pour nous que de nombreux pays développés.* », déplore Liang Chunxiao. L'espérance de vie moyenne en Chine est passée de 67,8 ans en 1981 à 77,3 ans en 2019, rejoignant en cela les normes occidentales selon un livre blanc publié par le Bureau d'Information du Conseil des Affaires d'État.

D'ici 2060, un tiers des citoyens chinois auront plus de 65 ans, faisant de la Chine l'un des pays les plus vieillissants au monde. D'aucuns ironisent en soulignant que « **La Chine deviendra un pays vieux avant d'être riche !** »

En d'autres termes, la Chine peut vieillir avant d'avoir atteint sa pleine ambition économique. Lorsque l'indice de vieillissement de la population aux États-Unis, au Japon et à la Corée du Sud atteint 12,6 % (personnes âgées de 60 ans et plus), le produit intérieur

brut (PIB) moyen par habitant serait de 24 000 dollars. Au même niveau, le PIB par habitant de la Chine serait de 10 000 dollars.

D'ici 2034, la population active en Afrique devrait dépasser la population active de la Chine et de l'Inde réunies. D'ici 2050, la population africaine devrait atteindre 2,5 milliards, tandis que la population chinoise tombera à moins d'un milliard. En ce sens, la jeune main-d'œuvre africaine est précisément ce que recherchent aujourd'hui les fabricants chinois à forte intensité de main-d'œuvre⁵⁸².

A.2- Deuxièmement : Coût de production élevé en Chine

En 2020, le produit intérieur brut par habitant de la Chine a atteint 11 000 dollars, ce qui la place dans la première moitié des pays à revenu intermédiaire. En effet, la Chine se rapproche des pays à revenu élevé. Dorénavant, elle ne possède plus l'avantage d'une main-d'œuvre à faible coût à exploiter dans la production de matériaux de qualité basse et moyenne à l'échelle mondiale. Par comparaison, le PIB par habitant de l'Afrique subsaharienne était en 2019 de 1596 dollars⁵⁸³.

Face à cette contrainte, les entreprises chinoises intègrent de manière proactive la production mondiale dans des régions démographiques de taille et de capacités similaires, en particulier au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Mais aussi de plus en plus en Afrique. Ainsi, le géant chinois de l'équipement industriel « Groupe SANY » concentre sa production sur le continent africain ; la proportion de travailleurs africains représentant 60 % de la main-d'œuvre totale. Il exploite actuellement 12 000 excavatrices lourdes sur le sol africain, et grâce à un investissement conjoint avec le gouvernement kenyan il a commencé dès 2019 à construire 35 000 unités de logement.

⁵⁸² Shirley Ze Yu, op.cit

⁵⁸³ Shirley Ze Yu, op.cit

Compte tenu des coûts de main-d'œuvre relativement élevés en Chine, ainsi que des coûts logistiques, il est possible pour l'entreprise de produire en Afrique⁵⁸⁴.

A.3- Troisièmement : Transformation de la Chine d'une économie agricole majeure en plus grand importateur de produits agricoles au monde.

Entre 2019 et 2020, l'inflation concernant les prix du porc en Chine atteignait 112 % ; une inflation qui se poursuivra des taux variables en 2020.

Force est de constater que l'urbanisation rapide en Chine a érodé une grande partie de son sol fertile, mais aussi éloigné les résidents ruraux de leurs zones pour travailler dans les villes provoquant l'abandon de la terre afin d'obtenir un rendement plus élevé. Alors que la classe moyenne chinoise devrait passer de 400 millions à 800 millions d'ici 2030, le déficit agricole structurel de la Chine constitue non seulement une source potentielle d'instabilité sociale, mais aussi une menace pour la sécurité nationale.

Aussi n'est-il pas surprenant que La Chine importe de nombreux produits agricoles africains. Avec l'intensification des tensions géopolitiques entre les États-Unis et la Chine, Pékin a commencé à diversifier ses importations agricoles des États-Unis et à se tourner vers d'autres économies. Dans ces conditions, le commerce agricole entre l'Afrique et la Chine et les investissements agricoles chinois en Afrique servent à la fois des objectifs commerciaux et stratégiques⁵⁸⁵.

⁵⁸⁴ Yaling Zhang, How Sany is Managing Rapid International Growth, TMI, numéro 245.

⁵⁸⁵ Dipanjan Roy Chaudhury, Why Substantial Chinese FDI is Flowing into Africa, The Economic Times, disponible sur: <https://economictimes.indiatimes.com/news/international/world-news/with-rising-population-and-declining-arable-land-china-may-be-staring-at-a-major-food-crisis/articleshow/77942570.cms?from=mdr>, le 31/07/2021.

A.4- Quatrièmement : Transformation progressive de la Chine du plus grand fabricant au monde au plus grand marché de consommation mondial.

Ainsi, La Chine a besoin d'une source de production pour compenser sa baisse de production. Depuis 2000, son commerce avec l'Afrique a été multiplié par 20 et a dépassé 200 milliards de dollars en 2019. Les IDE en Afrique ont été multipliés par 100 et ont atteint 49,1 milliards de dollars en 2019. La totalité d'IDE de la Chine en Afrique a atteint 110 milliards de dollars en 2019, contribuant à plus de 20 % à la croissance économique du continent. Dans ce domaine, les investissements directs étrangers chinois contribuent à augmenter la production en Afrique pour répondre à la demande croissante de la classe moyenne chinoise.

A.5- Cinquièmement : Afrique : un marché de consommation en croissance rapide

La classe moyenne africaine compte 350 millions d'habitants ; c'est à dire, à peu près l'équivalent de la classe moyenne chinoise de 400 millions d'habitants. De même, il importe de noter que 40,7 % des Africains vivaient en 2019 dans des zones urbaines, alors que la proportion en Chine était de 55 %.

Les classes chinoises et africaines partagent des désirs de consommation similaires, avec des exigences élevées en matière de développement intelligent, d'énergie, d'éducation, de divertissement, de finance et de santé. Aussi, il n'est guère surprenant que des entreprises privées chinoises ambitieuses explorent tous ces domaines, exportant des modèles commerciaux chinois, des plateformes de propriété intellectuelle et des plateformes technologiques adaptés aux marchés émergents⁵⁸⁶.

Malgré les similitudes que nous évoquons ci-dessus, il serait toutefois erroné de considérer l'Afrique comme une unité économique homogène telle que la Chine. En effet,

⁵⁸⁶ Yaling Zhang, How Sany is Managing Rapid International Growth, TMI, numéro 245.

ce n'est pas un marché unique, et son économie souffre d'obstacles inhérents au commerce intracontinental et du flux des affaires, de l'information et de la logistique d'un pays à l'autre en raison des troubles et de la prolifération des milices hors du pouvoir d'État. Nul doute que la mesure dans laquelle l'Afrique pourrait reproduire certains des succès de développement de la Chine et récolter les bénéfices de la croissance des IDE dépend fortement des progrès des zones de libre-échange, de la stabilité politique et de l'expansion continue de la Chine dans le cadre du soft Power tout en maintenant une image positive auprès de ses partenaires africains. Une image positive que lui procurent entre autres les OMP.

B- La croissance des investissements en Afrique à partir des OMP

À l'heure où la Chine se sépare progressivement des instances mondiales émanant des Occidentaux (Banque Mondiales, FMI, OTAN...), l'augmentation de l'apport chinois tant dans le financement des OMP que dans le personnel peut paraître contradictoire.

Toutefois, cela répond à une politique bien définie par Pékin, car ses troupes présentes dans les OMP sont désormais plus nombreuses que celles des autres pays. Outre l'expression de son acte de bonne volonté à œuvrer pour la paix dans le monde, son apport capital dans ce mécanisme onusien lui assure d'énormes gains financiers, mais surtout l'ennoblissement de son image de grande puissance. Pareillement, son armée acquiert de fortes expériences de déploiement, au cas où il surviendrait un conflit international l'impliquant.

Par sa présence accrue dans les États où subsistent des conflits justifiant la présence des OMP, la Chine profite de sa présence pour assurer ses investissements opérés dans presque tous les territoires du continent africain, nonobstant ceux où se déroulent des opérations de maintien de la paix.

Sinon, comment comprendre une telle affluence des troupes militaires chinoises en Afrique ?

Officiellement, la réponse fournie qui justifierait la présence militaire chinoise en Afrique est celle impliquant l'ONU qui y est pour le maintien de la paix lors des conflits armés. Mais il convient toutefois de ne pas réduire l'impact croissant de la Chine sur le continent africain à cette seule fin. En effet, le Parti communiste chinois use et re-use abondamment des OMP de l'ONU comme une vitrine pour réaliser de conséquents investissements industriels⁵⁸⁷.

Nul doute que Pékin a l'obligation de veiller à ce que ses investissements soient protégés, mais aussi rentables pour son économie, surtout après avoir investi pas moins que 40 milliards de dollars dans le secteur minier africain et dans la mesure de ses échanges commerciaux avoisinant les 18 milliards de dollars en 2003, contrairement à ceux des Américains⁵⁸⁸.

La participation massive de la Chine dans les OMP en Afrique est surtout révélatrice de la volonté de Pékin de créer un climat de paix sur le continent propice à la stabilité et donc à la prospérité pour sauvegarder continuellement ses intérêts financiers, commerciaux et économiques. À ce propos, une étude a divulgué qu'une faction de l'armée chinoise déployée dans les opérations de paix notamment au Libéria, Congo, Sierra Leone, etc. avait comme objectif prioritaire, la sécurisation et la promotion de ses intérêts économiques⁵⁸⁹. C'est donc en toute logique que Pékin contribuera aux OMP en rapport avec l'Afrique pour s'assurer de sa croissance économique sur le continent. Là, nous avons

⁵⁸⁷ Olivier MARBOT, « Chine-Afrique : l'irrésistible ascension des investisseurs privés chinois », *Jeune Afrique*, 27 février 2022, <https://www.jeuneafrique.com/1292737/economie/Chine-afrique-lirresistible-ascension-des-investisseurs-privés-chinois/> (consulté en ligne le 05/08/22).

⁵⁸⁸ Ulric COUTURE, analyse de la participation chinoise aux opérations de maintien de la paix : Étude selon le postulat libéral, constructiviste et réaliste, maîtrise (science politique), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2008, p.29.

⁵⁸⁹ *Ibid.*, p.30.

un motif suffisant qui nous explique tous les efforts chinois à voir prospérer les OMP, même si d'autres analyses pourraient prétendre le contraire.

Lorsque nous observons minutieusement les scènes d'opérations de maintien de la paix où les troupes chinoises sont déployées massivement, notamment au Congo, au Libéria, au Soudan et au Mali, nous ne pouvons que nous rendre compte de la hausse indéniable des échanges commerciaux. Comme illustration pour corroborer nos propos, nous analyserons quatre États africains au sein desquels le rapport entre l'OMP et du commerce chinois est manifeste.

B.1- La Chine et la RDC (MONUC \ MONUSCO)

À l'occasion de la « Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo » (MONUC de 1999-2010 qui deviendra MONUSCO dès juillet 2010), le gouvernement chinois aura déployé un grand nombre de Casques bleus. Il est admis de tous que la RDC dispose d'un sous-sol extrêmement riche en minerais précieux et rares qui suscitent la convoitise des superpuissances et des économies en développement. Le cobalt, les diamants, l'uranium, le cuivre, le coltan et bien d'autres ressources naturelles abondent dans le sous-sol congolais ; 2e pays le plus vaste d'Afrique. Dès 2006, nous pouvons assister à un renforcement des relations diplomatiques entre Pékin et le Kinshasa. En contrepartie d'aides militaires, infrastructurelles, et technologiques fournies au Congo, la Chine va peu à peu s'arroger l'exploitation du sous-sol congolais⁵⁹⁰. L'accord signé en 2007, perçu comme « l'Accord du siècle », estimé à environ 6,5 milliards de dollars⁵⁹¹ mentionne que le Congo concède à la Chine la commercialisation de ses minerais contre son développement infrastructurel. Ces réserves de minerais sont évaluées à hauteur de « 10,6 millions de tonnes de cuivre ainsi

⁵⁹⁰ Thierry VIRCOULON, « La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise », *Afrique contemporaine*, 2008/3 (n° 227), p. 107-118. DOI : 10,391 7/afco.227.0107. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2008-3-page-107.htm>, (consulté en ligne le 05/08/22).

⁵⁹¹ Vincent GERVAIS, *op.cit*, p.29

qu'à 670 000 tonnes de cobalt »⁵⁹². Disposant de plus de 50 % de la réserve mondiale de cobalt, nul doute que le Congo, comme nombre de pays africains, se trouve depuis des années au cœur des conflits armés aux seuls fins des intérêts des certaines factions nationales et par conséquent de grandes puissances comme la Chine. Aujourd'hui, la Chine est le premier pays qui importe le cobalt et le cuivre provenant du Congo. En outre, ce fameux contrat précédemment évoqué précise que l'entreprise « China's ZTE Agribusiness Company Ltd » recevra plus de 100 000 hectares de terre arable pour la production d'agrocarburant. Le graphique qui suit corrobore l'affirmation selon laquelle, plus les troupes chinoises en RDC dans le cadre des OMP augmentent, plus l'importation des matières premières congolaises par la Chine, croît. Il vient à ce titre corroborer nos affirmations.

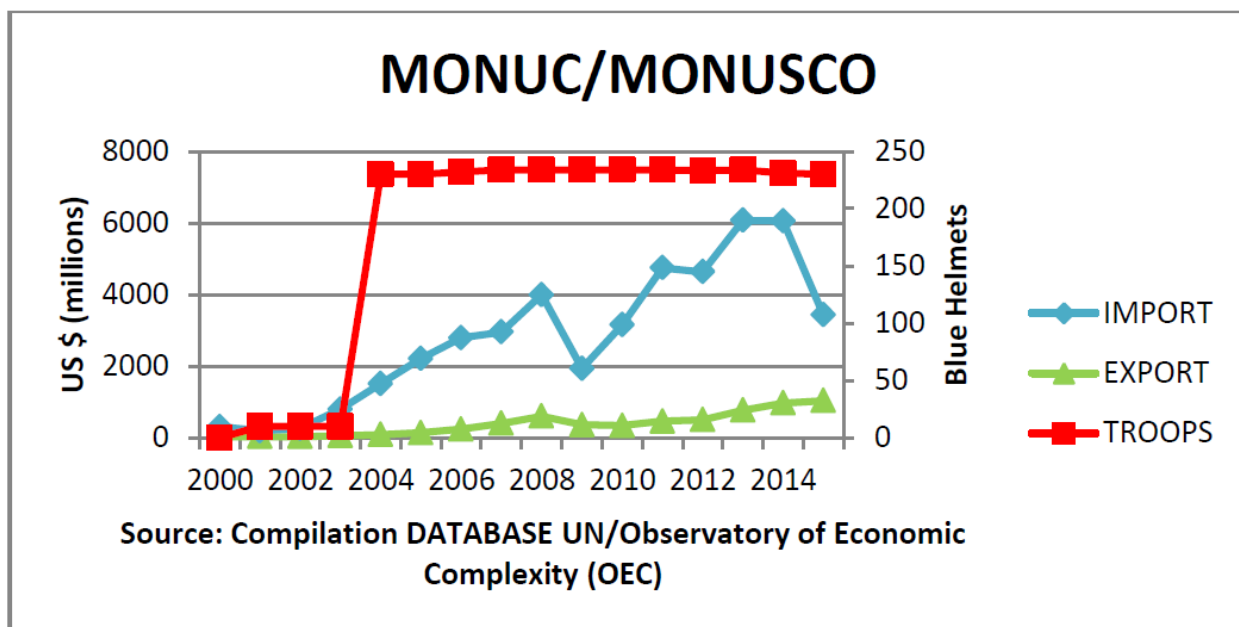


Figure 7 : Rapport de croissance OMP versus commerce Chine - RDC

Source : Vincent GERVAIS, op.cit.

⁵⁹² Ibid.

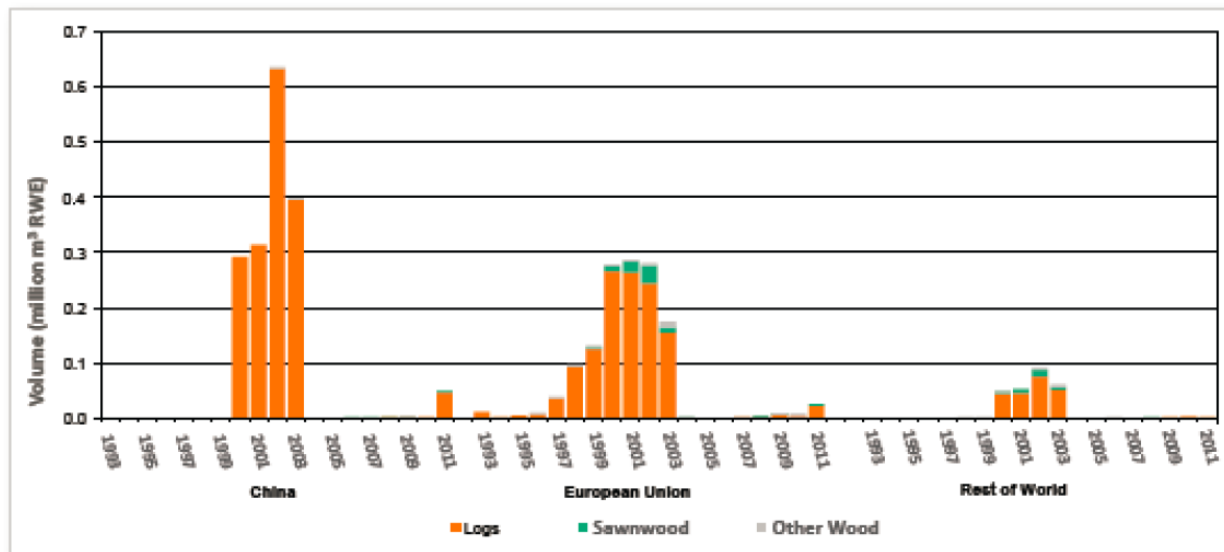
B.2- La Chine et le Libéria (MINUL)

C'est avec un imposant contingent de 666 Casques bleus que la Chine va contribuer en 2003, à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Le Libéria fait partie des vingt pays les moins développés du monde⁵⁹³. Les principales ressources naturelles du Libéria étant : le bois, le caoutchouc, le fer et l'or. Dans ses débuts au Libéria, Pékin importait très peu de ressources. Son appétit va s'accroître pour le bois libérien entre 1998 et 2003, quand les autorités chinoises prohiberont la déforestation dans plusieurs régions chinoises. Il fallait donc trouver des moyens d'augmenter l'importation de cette matière pour répondre aux besoins de la population. Dès 2001, la Chine apparaît comme le premier partenaire commercial de Monrovia dans le domaine du bois⁵⁹⁴. En cette même année, elle importera, « environ 60 millions de dollars »⁵⁹⁵ de bois libérien. Confrontée à ce marasme écologique, l'ONU imposera un embargo sur le commerce du bois libérien. Ce blocus va freiner considérablement les importations chinoises, comme en témoigne, le graphe ci-dessous

⁵⁹³ [indice de développement humain](#) de 0,481 en [2021](#)

⁵⁹⁴ Catherine BERNARD, « Greenpeace ne lâche pas sur le bois libérien », *Libération*, 20 mai 2003, https://www.liberation.fr/futurs/2003/05/20/greenpeace-ne-lache-pas-sur-le-bois-liberien_434234/ (consulté en ligne le 05/08/22).

⁵⁹⁵ Vincent GERVAIS, *op.cit*, p.30.



Source : Hewitt, J. (2011) compilation sur base des données China Customs Statistical Yearbook, Eurostat, World Trade Atlas.

Figure 8: Conséquence sur l'importation chinoise de l'embargo imposé sur le bois libérien

. Source : tiré du rapport de Vincent GERVAIS, op.cit

Confrontée à cette difficulté, Pékin se rabattra sur le sous-sol libérien, notamment sur le fer et l'or. Dans cette perspective, la Chine signera avec le gouvernement libérien, un contrat d'exploitation des ressources du pays pour une durée de cinq ans. Mais les importations demeuraient vénielles. Mais lorsqu'e Pékin a commencé à déployer plus de troupes dans le pays dans le cadre de la MINUL, ses exportations en direction du Libéria vont considérablement s'accroître. Le graphe ci-après en est une parfaite illustration. Là encore, nous constatons une corrélation entre l'implication de la Chine dans le cadre des OMP et le développement des activités économiques et industrielles chinoises au sein du pays hôte.

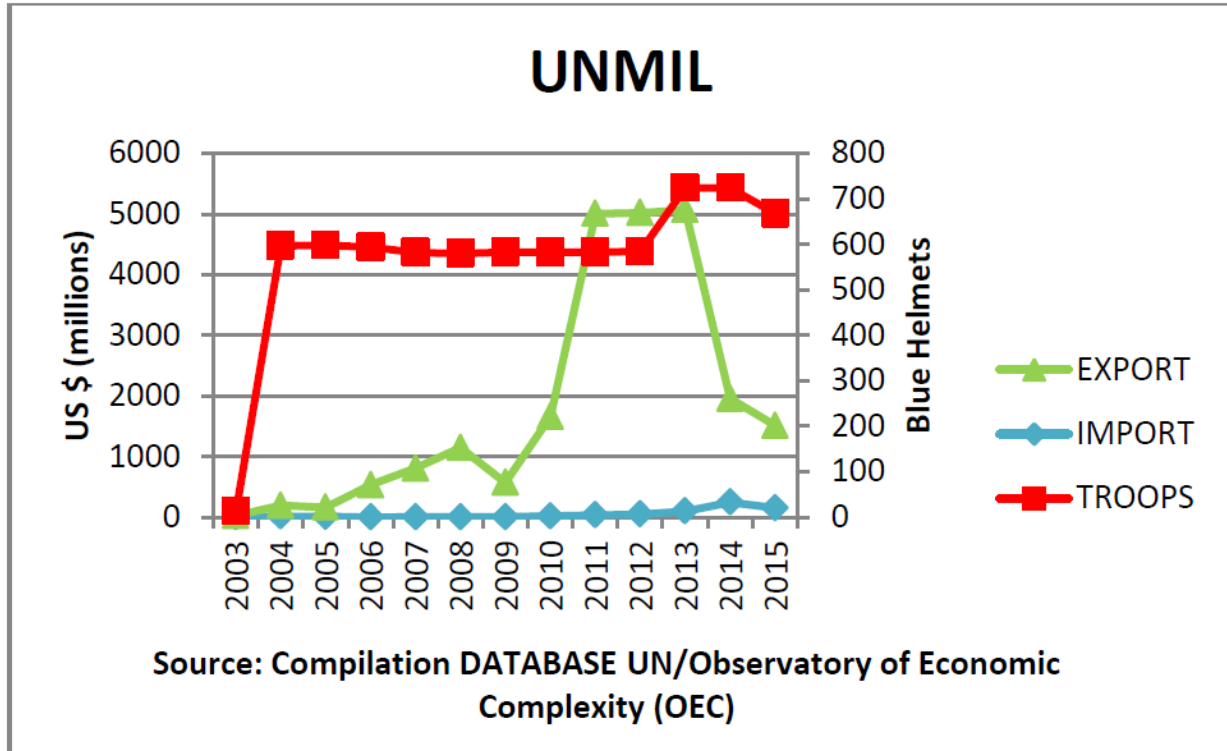


Figure 9 : croissance des exportations chinoises en rapport avec les OMP au Libéria

Source : Vincent GERVAIS, op.cit.

B.3- La Chine et le Soudan (MINUS \ MINUAD \ MINUSS)

Nous avons longuement épilogué sur l’affluence et l’influence de la Chine au Soudan. Il n’est donc guère judicieux de revenir sur certains éléments précédemment évoqués. Toutefois, nous souhaitons mettre en évidence via dans le graphe ci-dessous, comment la mission des Nations Unies au Soudan a permis à la Chine d’exploiter considérablement les ressources naturelles de ce pays. Le rapport est le même, plus les troupes armées chinoises croissent dans le pays, plus ses importations sont conséquentes. Aujourd’hui, Pékin dispose de plus de 40 % du monopole des industries soudanaises⁵⁹⁶.

⁵⁹⁶ Ibid, p.31.

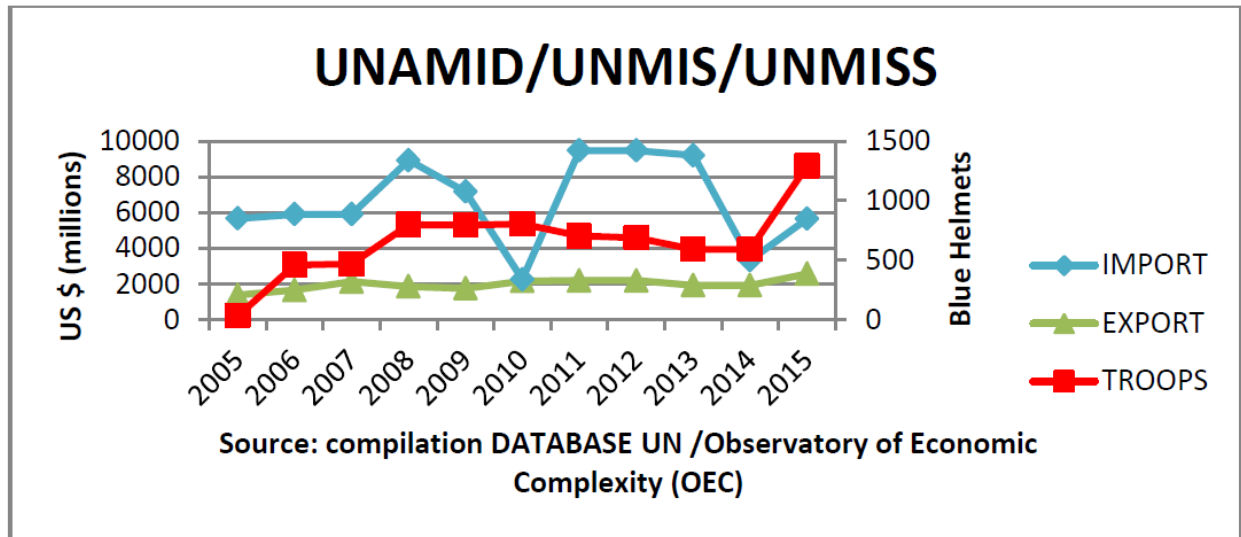


Figure 10: La croissance des importations chinoises du Soudan liée à la croissance de ses troupes

Source : Vincent GERVAIS

B.4- La Chine et le Mali (MINUSMA)

La MINUSMA représente l'une des missions onusiennes des plus importantes de cette décennie. Concernant cette traditionnelle mission, la Chine n'y déroge pas, car des 2013, elle fournira plus de 400 militaires. Elle est sans nul doute, l'un des plus grands coopérateurs économiques du Mali. Les produits tels que le beurre de karité, le coton, les produits agricoles, sont l'objet des exportations maliennes vers la Chine. Notons que les échanges commerciaux entre les deux pays sont passés de 145 millions de dollars en 2005 à 300 millions en 2010⁵⁹⁷. De son côté, L'État malien importe essentiellement de la Chine, des produits électriques, pharmaceutiques, chimiques et mécaniques. Du fait de sa nombreuse population et de son vaste territoire, la Chine se doit de pourvoir à ses besoins en électricité dont la substance procède de l'uranium. Même si Pékin dispose de prérogatives d'exploitations de l'uranium nigérien dans la région d'Azélik, les instabilités prévalant dans cette zone frontalière en raison du terrorisme grandissant, le gouvernement chinois, dans le cadre de la protection de ses intérêts, n'a pas hésité à

⁵⁹⁷ Ibid, p.32.

contribuer à la mission MISUMA⁵⁹⁸. Le graphe ci-dessous établit le rapport entre la croissance des troupes chinoises au Mali et celles de ses exportations dans le même pays.

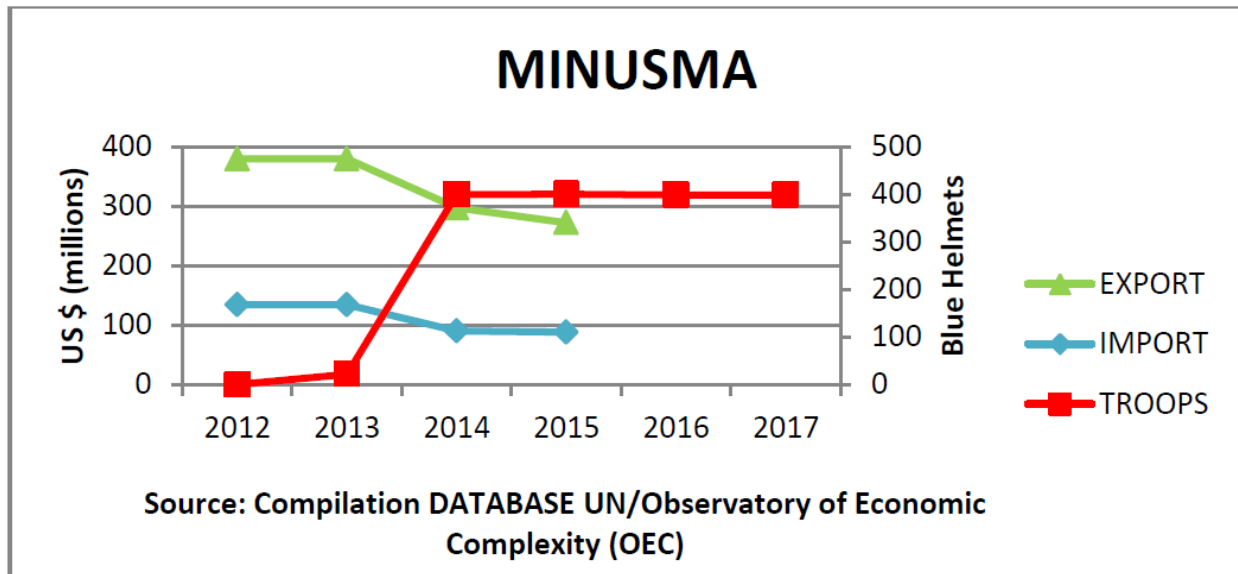


Figure 11 : La croissance des exportations chinoises au Mali liée à la croissance de ses troupes

Source : Vincent GERVAIS

Indéniablement, la conquête de l’Afrique par la Chine est une réalité aussi bien pour les Africains que les Occidentaux. Plusieurs initiatives chinoises sont en cours pour investir dans d’autres domaines qui sont le monopole des autres puissances agissantes en Afrique. Aujourd’hui, nul doute que la Chine demeure le premier pays d’importation des États africains sur la période de 2000 à 2019, alors qu’elle ne l’était même pas en 2000. À cette période, la France était la plus privilégiée sur le continent surtout dans ses anciennes colonies. Cependant, le soft Power chinois aura eu raison d’elle.

⁵⁹⁸ au regard des contrats passés avec les autorités Nigériennes, elle dispose du droit d’exploitation des ressources minières de cette région frontalière au Mali aussi.

Les figures suivantes témoignent de cette dynamique chinoise sur toute l'étendue territoriale de l'Afrique.

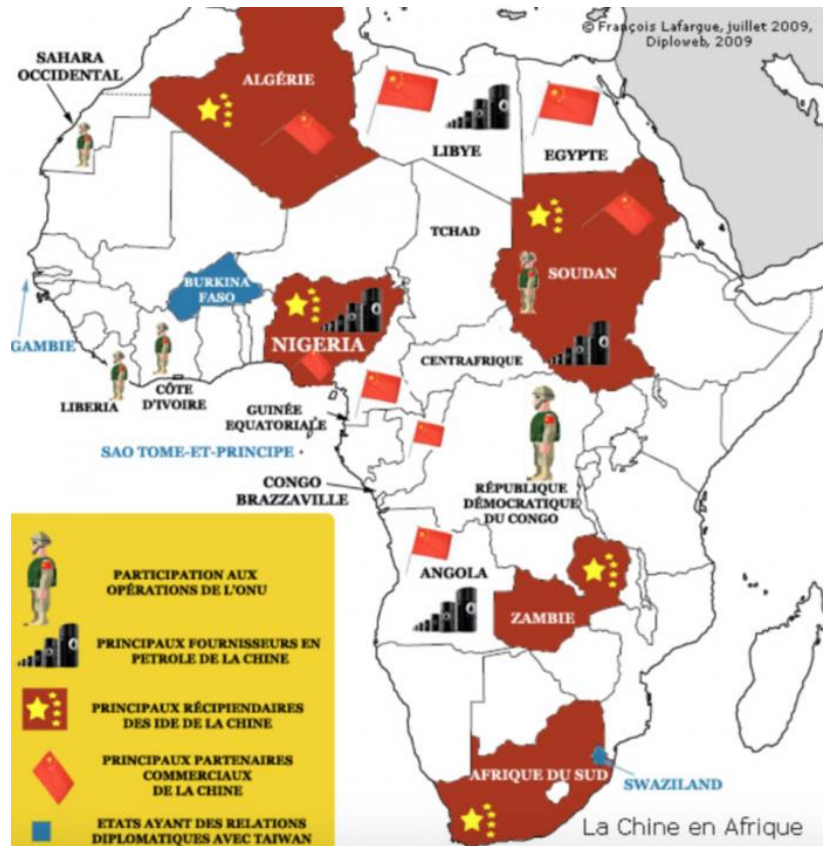


Figure 12: La politique chinoise en Afrique

Source : Chiara FILONI, tiré du site <https://www.pressegauche.org/La-politique-de-prets-chinoise-en-Afrique-subsaharienne> (consulté le 05/08/22).

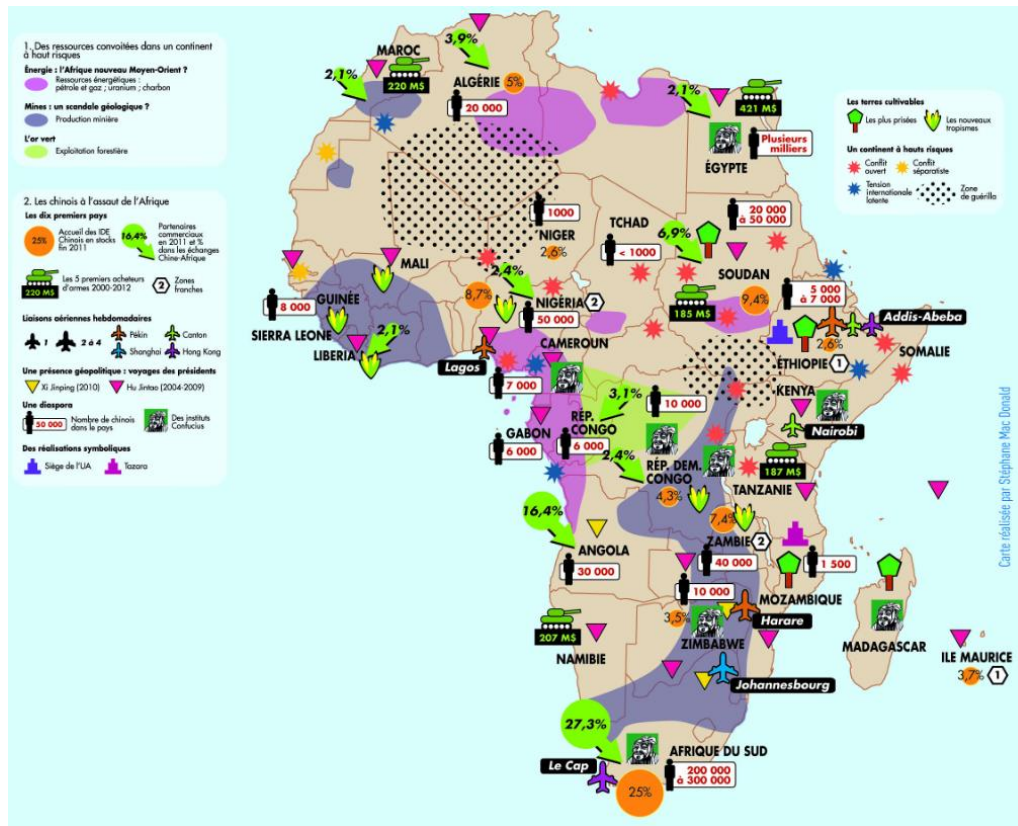


Figure 13 : La Chine à l'assaut des ressources de l'Afrique

Source : Stéphane Mac Donald, tiré du site <https://notes-geopolitiques.com/carte152/> (consulté le 05/08/22).

Voici autant d'illustrations qui expliquent l'expansion chinoise en Afrique.

Il est vrai que l'activité économique et commerciale de la Chine laisse libre cours à toutes les obédiences diverses qui professent leur propre opinion. Pour certains, la Chine œuvre ainsi à aider l'Afrique à s'industrialiser, du fait de son état originel tiers-mondiste.

Pour d'autres, elle ne cherche qu'à accroître son économie ni plus ni moins en sécurisant les routes de la soie.

Enfin, il existe des affirmations selon lesquelles, la Chine est en train d'acheter toute l'Afrique de sorte à la soumettre à ses caprices et à montrer au monde qu'elle serait la plus grande puissance qui puisse exister.

Quoi qu'il en soit, la présence chinoise en Afrique est indéniable et ses intérêts sont manifestes. Sa participation constante dans les OMP en lien avec l'Afrique est de ce fait compréhensible, car elle aurait fort à perdre si des instabilités quelconques venaient à perturber ce continent.

Nul doute que sa présence militaire dans les endroits stratégiques obéit à cette seule fin, c'est à dire protéger ses investissements et ses ressortissants. Un tel assujettissement ne saurait toutefois s'abstraire de l'environnement numérique et de l'économie de la connaissance qui caractérise notre siècle, et auquel toutes les nations sont astreintes.

C- L'économie de la connaissance par les OMP

Depuis 2019, près d'un demi-milliard de personnes utilisent un téléphone mobile en Afrique subsaharienne. En 2018, le taux de pénétration du mobile dans toute l'Afrique atteignait 80 % ; le marché des Smartphones présentait la croissance la plus rapide au monde.

L'aspect numérique de l'économie africaine ne saurait jamais être négligé, surtout par une Chine qui cherche à intégrer son projet économique en Afrique. Entre 2018 et 2019, le commerce numérique entre la Chine et l'Afrique via des plateformes en ligne telles qu'Alibaba aura augmenté de 98 %. Par exemple, le commerce électronique de la Chine avec l'Éthiopie a doublé et son commerce avec le Togo a triplé. Notons à ce propos que La Chine a également éliminé les tarifs électroniques sur les marchandises dans ses échanges avec 33 pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques⁵⁹⁹.

⁵⁹⁹ Shirley Ze Yu, Three reasons why Africa's digital future is deeply intertwined with China, LSE, disponible sur : <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2021/03/01/three-reasons-why-africas-digital-future-is-deeply-intertwined-with-china/>, le 31/07/2021.

Pour illustrer la stabilité des relations commerciales numériques et de l'économie de la connaissance entre la Chine et l'Afrique, les médias sino-africains ont rapporté que *James Kimonyo*, ambassadeur du Rwanda en Chine, s'est connecté à une plateforme en ligne au plus fort de la crise du Covid-19 en juin 2020 et aurait vendu 1,5 tonne de grains de café rwandais en quelques instants, un record.

Ainsi, un nouveau marché s'ouvre sur la frontière numérique mondiale, et d'autres ambassadeurs africains en Chine ont ensuite rejoint plusieurs diffuseurs commerciaux concurrents en direct en s'inspirant du succès rwandais⁶⁰⁰.

Avec de nombreuses ressources inexploitées, en particulier dans les secteurs agricole et industriel, l'économie de la connaissance contribue à accélérer le rythme d'exploitation de ces ressources plus efficacement. Avec une jeune génération experte dans les nouvelles technologies telles que les Smartphones et le marketing digital, les entreprises numériques ont le potentiel de prospérer et de développer les marchés mondiaux en Afrique. Cela crée non seulement de nouveaux marchés, mais également des opportunités d'emploi, popularise l'économie numérique et augmente les investissements, créant ainsi des cycles de croissance économique résultant d'une demande accrue.

Dans notre prochain paragraphe, nous aborderons les domaines les plus fondamentaux de la coopération sino-africaine dans le cadre de l'économie de la connaissance.

C.1- Les infrastructures des télécommunications et les 5 G

En 2019, 49 % des Smartphones chinois étaient vendus en Afrique. Sur dix Smartphones vendus en Afrique, quatre sont fabriqués par la société chinoise « Transsion ». Cependant, les impératifs de l'expansion des réseaux de communication africains ne se limitent pas à

⁶⁰⁰ Liu Chen, African Coffee Growers Seek New Opportunities in China's Digital Market, China Global Television Network, disponible sur : <https://news.cgtn.com/news/2020-11-07/New-opportunities-for-African-coffee-growers-in-China-s-digital-market-VdZKZHtdwA/index.html>, le 31/07/2021.

fournir des téléphones intelligents, mais dépendent aussi de l'efficacité des réseaux de communication et de leurs opérateurs, où rôle de la Chine devient plus important. Dans le cadre de l'initiative numérique « Route de la soie » ou « Ceinture et route », celle-ci devrait bientôt achever le câble sous-marin de 12 000 km mis en œuvre par le Pakistan East Africa Connecting Group (PEACE), qui reliera le Pakistan et l'Afrique de l'Est à l'Europe, et la Chine à l'Eurasie et à l'Afrique de l'Est. Ce vaste projet s'étend du Pakistan à Djibouti et au Kenya et le long de la côte Est-Africaine jusqu'en Afrique du Sud. Géré par le groupe chinois Hengtong et Huawei, il comprendra le réseau câblé le plus rapide au monde avec une transmission à faible coût, rendant l'infrastructure numérique de base de l'Afrique au même niveau que celles de l'Europe et de l'Asie⁶⁰¹.

C.2- L'environnement numérique du commerce électronique

Les plateformes de commerce électronique en Afrique bénéficient de l'infrastructure numérique croissante. De ce fait, ces plateformes se sont développées, ont bénéficié de l'expérience du système numérique chinois et sont de plus en plus liées à l'achat et à la vente des Smartphones. Cette solution chinoise basée sur la haute technologie constitue une excellente idée pour le continent où les banques commerciales sont peu présentes.

Parallèlement, la plateforme électronique du commerce mondial (eWTP), conçue pour abriter une organisation commerciale mondiale pour l'économie numérique, a établi des centres au Rwanda et en Éthiopie. Pareillement, dans sa diffusion en direct de l'expérience du commerce numérique en Chine, la plateforme d'Alibaba a apporté en Afrique un modèle chinois unique d'économie de la connaissance, basé sur l'intégration du commerce électronique, des paiements numériques, de gestion de la logistique et de la formation à l'entrepreneuriat numérique.

⁶⁰¹ Winston Qiu, PEACE Cable Extends to South Africa, disponible sur : <https://www.submarinenetworks.com/en/systems/asia-europe-africa/peace/peace-cable-extends-to-south-africa>, le 31/07/2021.

Toutes ces plateformes de commerce électronique chinoises se sont installées en Afrique, investissant et se concurrençant directement sur le marché. Par exemple, les entreprises chinoises ont mis en place trois plateformes de commerce électronique au Kenya : Kilimall, Chinabuy et Amanbo.

De même, les entreprises électroniques chinoises (WeChat, Alipay et Union Pay) sont devenues des entreprises locales à travers des partenariats avec des banques africaines, notamment avec « Econank » et « Equity Bank », qui soutiennent l'intégration chinoise dans le domaine des affaires high-tech et financières africaines.

C.3- Les infrastructures logistiques

Il est avéré que le commerce électronique sophistiqué nécessite une infrastructure logistique robuste afin de vendre directement des produits ou des services physiques. À ce propos, notons qu'entre 50 % et 75 % du coût actuel des ventes au détail sont consacrées à la fourniture des besoins logistiques, notamment en termes de transport.

Sur un vaste continent où les langues sont nombreuses, et où de nombreux pays imposent des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges, les coûts de transport restent inévitablement élevés. Dans l'indice de performance logistique de la Banque mondiale, l'Afrique subsaharienne se classait en 2018 au dernier rang de toutes les économies régionales. Pour cette raison, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), qui regroupe 54 membres, prévoit d'éliminer 90 % des tarifs bilatéraux entre les pays membres d'ici 2030, ce qui devrait augmenter le volume des échanges intrarégionaux de l'Afrique de 52 %.

Dans ce contexte, les « innovateurs » en Afrique stimulent le transport avec des solutions logistiques intelligentes, et ce grâce au potentiel offert par l'infrastructure de communication en pleine croissance. Ainsi, Inspirées par les services de livraison actifs

dans les villes chinoises, les deux entreprises « Man.ng » au Nigéria et « Sendy » au Kenya ont lancé des livraisons sur une plateforme électronique à l'aide de motos et de camions.

De même, les drones ont été adoptés pour les livraisons de produits, y compris les biens de consommation et les matériels médicaux d'urgence tels que les unités de sang. Au Kenya, le programme « Astral Aerial Solution » utilise des drones dans la logistique commerciale pour accéder aux zones reculées et difficiles d'accès. Ainsi, l'entreprise chinoise « DJI » qui détient à elle seule 70 % du marché mondial des drones commerciaux se dirige maintenant vers l'Afrique⁶⁰².

Alors que la Chine fait avancer les ambitions numériques de l'Afrique, la stabilité économique que le continent s'efforce d'atteindre n'est pas sans inquiétude. Lorsque la Chine est entrée dans l'ère numérique au début des années 2000, elle a achevé la deuxième révolution industrielle et a commencé à se vanter d'être l'usine mondiale des entreprises à la recherche de main-d'œuvre bon marché.

Ainsi, cette nouvelle dynamique lui permet d'entrer davantage dans le concert des plus grandes puissances planétaires, susceptibles d'influencer considérablement le fonctionnement des institutions de l'ONU, aussi bien au niveau des OMP que dans le cadre de leur mise œuvre et des objectifs escomptés. C'est une réalité manifeste qui accroît le profil international de la Chine via ces missions (Chapitre 2).

⁶⁰² Shirley Ze Yu, op.cit.,

Chapitre II: L'augmentation du profil international de la Chine à partir des OMP

Dans le précédent chapitre, nous nous sommes focalisés sur l'impact des opérations de maintien de la paix sur la Chine en tant que pays doté de l'une des armées les plus importantes au monde et en tant que nation immémoriale de par son histoire, sa culture et sa forte présence sur la scène mondiale et ses ambitieux projets géostratégiques.

Dans ce présent chapitre, nous nous intéressons aux résultats de la présence chinoise sur la méthodologie de travail des institutions des Nations Unies, notamment sur les opérations de maintien de la paix, leur mise en œuvre et leurs objectifs.

En effet, conscientes que chaque investissement produit un résultat positif, s'il est bien encadré, dans le cadre du déploiement de sa politique étrangère à travers les OMP, les autorités chinoises escomptaient de nombreux avantages positifs aussi bien au plan économique que pour sa sécurité nationale et son rayonnement culturel dans le monde.

En raison de son ingéniosité caractérisée par le maintien d'un soft Power sans faille, la Chine a ainsi pu renforcer son multilatéralisme par les OMP (Section I).

Cette politique habilement menée et déployée à travers ses mêmes missions de la paix a produit des effets indéniables sur la paix mondiale (Section II).

En la circonstance, du fait de son ubiquité dans le monde, il n'est pas difficile d'admettre, ô combien, sa participation dans la FINUL lui a assuré et lui assure des intérêts divers conséquents (Section III).

Une analyse minutieuse des points évoqués est essentielle pour cerner au mieux la perspicacité de la politique chinoise qui lui assure et conforte son statut de superpuissance mondiale que nul ne peut lui dénier.

Section I: Le renforcement du multilatéralisme chinois par les OMP

Le rôle que la Chine joue dans le renforcement du multilatéralisme est admis de tous. En effet, elle gagnerait à œuvrer de concert avec les nations pour la garantie de ses multiples intérêts économiques dans le monde. En ce sens, la politique selon laquelle, il serait imprudent d'intervenir ouvertement et militairement dans les crises internes des États, est celle qui guide le soft Power chinois. Comme nous l'avons précédemment évoqué, l'une des raisons de l'hostilité de Pékin aux OMP s'inscrit justement dans le principe de la souveraineté des États. Toutefois, au fil du temps, sa perception initiale de non-intervention a évolué (§1) suivant les conjonctures internationales, pour lui permettre de renforcer son influence au sein du système onusien par le truchement des OMP (§2).

§1- L'évolution de la notion de non-intervention comme outil de la paix

Le concept chinois de non-intervention a traversé une série d'étapes historiques avant d'atteindre sa forme actuelle. Ces étapes ont subi des changements radicaux, à commencer par la victoire du communisme mené en 1949 par Mao, jusqu'au nouveau concept chinois de non-intervention.

A- Le nouveau concept chinois de développement et de non-intervention

Après leur victoire dans la guerre civile, les communistes considéraient que la Chine occupait une place bien méritée de grande puissance parmi les nations développées du monde. La présence chinoise s'est épanouie grâce à l'alliance formelle avec l'Union soviétique en 1950, qui a renforcé la sécurité chinoise et ouvert de nouvelles voies au progrès chinois, et à la guerre de Corée de 1952, lorsque Pékin a affronté les Nations Unies dirigées par les États-Unis et stoppé l'avancée occidentale au milieu de la péninsule coréenne. Tout en reconnaissant l'importance de ce dernier événement dans le renforcement du nationalisme chinois, ce dernier aura également contribué à

l'établissement du concept de non-intervention, étant donné les grandes pertes subies par la Chine dans la guerre.

La conférence de Bandung intervenue en 1955 contribuera à faire avancer à la fois les progrès chinois et le concept de non-intervention. Ainsi, les pays asiatiques et africains participants, dirigés par la Chine, ont convenu de respecter les droits de l'homme et la souveraineté de l'État, de s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires intérieures, de lutter pour leur unité et leur indépendance et de résoudre les différends pacifiquement et conformément aux lois internationales.

Par la suite, la Chine va commencer à se différencier de l'allié soviétique depuis la mort de Staline en 1953 jusqu'à la rupture de l'alliance entre les deux parties au début des années 1960, lorsque le rapprochement s'est transformé en une compétition pour la gestion du camp communiste. En 1964, la Chine durcira sa position après l'obtention de l'arme nucléaire, en entrant dans le club des puissances nucléaires, ce qui impliquait d'améliorer la position de négociation chinoise.

S'ensuivra la phase la plus extrémiste de la Révolution culturelle à la fin des années 1960, une révolution qui s'est poursuivie sous diverses formes jusqu'aux manifestations de la place Tiananmen en 1989 et la répression violente des manifestants par les forces de sécurité chinoises. Cet événement provoquera pour la première fois une confrontation entre la Chine d'une part et les États-Unis, les pays européens et les Nations Unies d'autre part. Les États-Unis et le Conseil européen imposeront des sanctions qui comprenaient l'interdiction des ventes d'armes à la Chine et la restriction des investissements et des échanges commerciaux, et les responsables de la sécurité chinois seront inscrits dans la liste des sanctions pour violences contre les manifestants. L'administration américaine coupera toutes relations et discussions avec la Chine, et contraindra la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement à cesser d'accorder des prêts à la Chine. Ces

mesures formelles seront complétées par des décisions informelles et spontanées de particuliers et d'institutions en Europe, au Japon et aux États-Unis visant à s'abstenir de faire des affaires avec les Chinois.

Au niveau des Nations Unies, le Comité contre la torture dénoncera l'absence d'enquêtes sur les morts, les disparus ou les détenus suite à la répression des manifestations, en plus des rapports mentionnant la torture de détenus lors des interrogatoires et le défaut d'informer leurs proches de leurs sorts. Le comité va exiger que les responsables de l'usage excessif de la force soient tenus pour responsables, appelant le Conseil de sécurité à prendre des mesures punitives s'ils ne font pas l'objet de sanctions administratives ou pénales. Quant à l'Union soviétique, sa position était presque neutre, car elle ne prendra aucune mesure contre la Chine ni déclarera clairement son soutien à son égard. Cette ambiguïté étant peut-être due à la préoccupation des dirigeants soviétiques concernant les crises sociales, économiques et politiques internes de l'Union, qui était sur le point de se désintégrer et de perdre son influence dans les processus internationaux.

De son côté, le gouvernement chinois déclarera que le sabotage qui avait eu lieu à Tiananmen visait à déstabiliser le pays et que les forces de sécurité avaient agi avec la plus grande retenue afin de contrecarrer le plan de sabotage et de ne pas faire couler le sang⁶⁰³.

En conséquence, la Chine s'est trouvée en contradiction avec la légitimité internationale, suscitant des sanctions économiques américaines et européennes et une condamnation des Nations Unies pour avoir empêché la liberté d'expression et persécuté les manifestants.

⁶⁰³ Harry Harding, The Impact of Tiananmen on China's Foreign Policy, National Bureau of Asian Research, décembre 1990, disponible sur : https://www.nbr.org/publication/the-impact-of-tiananmen-on-chinas-foreign-policy/#_ftn8, le 21/08/2021.

En raison des événements précédents, les dirigeants chinois étaient convaincus du concept de non-intervention comme élément essentiel du processus de développement, car celui-ci protège la Chine des conséquences de toute inimitié avec les pays du monde, en particulier les pays voisins, et de tout conflit avec la légitimité internationale représentée par les Nations Unies.

Après toutes ces expériences, et alors que les soldats chinois avaient fortement participé aux missions internationales de maintien de la paix depuis 1990, Pékin va introduire le concept de non-intervention dans sa politique étrangère pour parvenir à la prospérité et au développement, tout en évitant les conséquences de l'hostilité avec d'autres pays et d'un conflit avec la légitimité internationale.

Il est vrai que le concept de non-intervention dans les affaires de l'État comprend un certain nombre d'implications qui étaient auparavant, en particulier avant la guerre froide, considérées comme allant de soi par la Chine, les Nations Unies et la plupart des pays du monde, en particulier dans le cas de la réalisation d'une mission de maintien de la paix au sein de l'état. Le premier de ces concepts est de rechercher le consentement de l'État concerné pour les activités de maintien de la paix à mener et de respecter strictement son indépendance souveraine et son intégrité territoriale.

Le deuxième concept est de traiter les pays qui accueillent les forces de maintien de la paix sur un pied d'égalité, indépendamment de la supériorité de la Chine dans les domaines du développement économique et social.

Quant au troisième concept, il s'agit d'éviter de fixer ou de promouvoir une forme fixe de développement économique et politique et de présupposer qu'elle devrait être suivie par

d'autres pays. Il faut au contraire laisser ces pays choisir la voie de développement qui leur convient⁶⁰⁴.

Néanmoins, ces principes ont subi des modifications fondamentales depuis cette époque. Les opérations de maintien de la paix qui ont vu le jour depuis les années 1990 affectent directement la structure du pays hôte et peuvent parfois être considérées comme une atteinte à sa souveraineté. Par ailleurs, la modification mondiale menée par l'Occident, notamment par les États-Unis, pour promouvoir la démocratie libérale et le capitalisme de marché comme la seule forme légitime d'États épuisés par la guerre et les conflits internes, ne prend pas en compte la situation particulière des peuples, leurs besoins réels et la structure appropriée.

Par ailleurs, les missions de maintien de la paix impliquent souvent des « élections libres et équitables », tandis que les forces internationales de maintien de la paix sont encore stationnées sur le territoire du pays hôte. Bien que ces forces représentent une légitimité internationale, l'influence de la présence de centaines ou de milliers de militaires étrangers sur le territoire du pays organisant les élections ne peut être annulée. Cela est évident dans de nombreuses missions de maintien de la paix dans lesquelles la Chine est impliquée, notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo « MONUSCO », la Mission des Nations Unies au Libéria « MINUL », la Mission des Nations Unies au Soudan « MINUS », l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire « ONUCI » et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste « MINUT ». Toutes ces missions chargent les puissances internationales participantes d'entreprendre et d'assister dans les questions juridiques et judiciaires de

⁶⁰⁴ Ian Taylor, *China's New Role in Africa*, Boulder, 2009, p.23.

réforme les pays, d'y organiser des élections locales et nationales et de faciliter le développement économique⁶⁰⁵.

En fait, les objectifs déclarés impliquent un degré élevé « d'ingénierie sociale » qui affecte toutes les institutions étatiques et toutes les classes sociales, et peut constituer une violation de la souveraineté de l'État hôte.

S'il va de soi que la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix reste soumise au consentement du pays hôte, nombre de ces opérations ont lieu dans des pays déchirés par la guerre civile, des troubles internes et des conflits sanglants, et qui manquent d'un gouvernement efficace. C'est là que se produit ce que l'on appelle la « fuite de mission ». C'est-à-dire l'introduction de nouvelles sous-missions qui n'étaient pas incluses auparavant dans le cadre de la mission globale de maintien de la paix. Cela peut parfois se produire involontairement, mais plutôt par nécessité, étant donné l'incapacité du pays d'accueil à déployer efficacement sa souveraineté.

Il faut noter que ces missions acquièrent un caractère hégémonique. Les États participants considèrent souvent l'État hôte comme politiquement immature et incapable de prendre des décisions correctes concernant l'avenir de la population, ce qui nécessite de réorganiser le système, de façonner la société et de reformuler les identités de la population⁶⁰⁶.

Bien que les principes des missions de maintien de la paix aient inclus, dans le cadre du concept de non-intervention, de nombreux éléments, dont le plus important est l'approbation de l'État concerné pour les activités de maintien de la paix, le respect de sa

⁶⁰⁵ UN Security Council resolutions: 1925, UN doc., S/RES/1925 (2010), p.6 ; 1509, UN doc., S/RES/1509 (2003) ; 1919, UN doc., S/RES/1919 (2010) ; 1933, UN doc., S/RES/1933 (2010) ; and 1912, UN doc., S/RES/1912, disponible sur : <http://unscr.com>, le 21/08/2021.

⁶⁰⁶ Roland Paris, *At War's End: Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge: Presse universitaire de Cambridge, 2004.

décision souveraine et de son identité distinctive, le traitement du point de vue de l'égalité et non du point de vue de la dépendance, lui laisse le choix de décider de sa propre forme de développement appropriée et de ne pas imposer de méthodologie. Mais les missions modernes de maintien de la paix peuvent entrer en conflit avec ce que nous avons mentionné des principes de non - intervention.

Dans le même temps, les opérations de maintien de la paix dans lesquelles Pékin est impliqué ne sont pas exemptes de fuites de missions. C'est-à-dire l'introduction de nouvelles missions s'inscrivant dans les objectifs premiers de l'opération. Lorsque les objectifs incluent la tenue d'élections justes et transparentes et la reconstruction des institutions étatiques désintégrées, ils impliquent nécessairement une réorganisation de la société et une formation de l'État et de ses fondements. Ce qui signifie une intervention directe dans ses affaires en opposition au principe de non-intervention. Ce type d'ingérence a été observé dans de nombreuses missions de maintien de la paix, notamment en Afrique, au Congo, au Soudan et au Libéria.

Pourquoi alors la Chine participe-t-elle de plus en plus à ces missions, soumettant le principe de non-intervention à une modification radicale ? On peut noter ici que cette modification est venue par étapes, dont la première concerne les pays voisins de la Chine, notamment frontaliers. Le nouveau concept de non-intervention reposant sur deux points à l'égard de ces pays :

Premièrement, les problèmes de sécurité : la Chine partage des frontières avec des États défaillants ou qui souffrent d'un manque, structurel comme l'Afghanistan ou le Pakistan. L'échec de ces pays pourrait transformer les zones frontalières chinoises en un refuge pour les groupes islamiques extrémistes. Cette question constitue une préoccupation pour les dirigeants chinois, qui surveillent de près le mouvement séparatiste du Xinjiang, susceptible de créer des problèmes économiques, en particulier avec un flux de réfugiés.

Deuxièmement, la nécessité de marchés sécurisés immédiats : c'est-à-dire de marchés proches et capables d'assurer une part importante des exportations, en tant qu'objectif principal de la Chine dans le développement économique. Ce qui nécessite l'existence de marchés sécurisés pour fournir des ressources et vendre des produits chinois⁶⁰⁷.

Nous estimons que les deux points évoqués précédemment coïncident avec une tendance significative parmi les dirigeants chinois, reposant sur le principe de paternité, c'est-à-dire d'hégémonie au sens chinois. C'est-à-dire fondée sur l'image de la Chine comme une grande puissance responsable, possédant un nationalisme profondément enraciné dans l'histoire et la géographie, souffrant du colonialisme occidental et cherchant à se substituer aux répercussions négatives du rôle occidental dans toutes les régions du monde, comme au Vietnam, en Irak, en Corée et dans de nombreux pays africains. Cette perception résulte de quatre facteurs :

- L'image de la Chine en tant que grande puissance, sa volonté d'être acceptée comme telle et sa conviction qu'elle mérite une forme de parité avec les puissances occidentales qui ont longtemps dominé la communauté internationale.
- Le rôle de la Chine en tant que grande puissance responsable, comme nous l'avons déjà indiqué en détail.
- Les répercussions négatives du rôle occidental dans plusieurs parties du monde. Que ce soit par des interventions directes par le biais d'actions militaires, comme au Vietnam, en Irak et en Afghanistan, par des missions de maintien de la paix dominées par l'Occident, comme cela s'est produit pendant la guerre de Corée, ou par l'approche économique destructrice qui s'est imposée à plusieurs pays d'Amérique latine. Cela nécessite, du point de vue de Pékin, l'adoption d'une nouvelle méthode de gestion des crises mondiales.

⁶⁰⁷ Xiandai Guanxi, Relations internationales contemporaines, N° 2, 2007, p.35.

- Il est tout aussi vrai que le nationalisme chinois considère la Chine comme exceptionnelle et supérieure. La plupart des dirigeants chinois affichent une fierté nationale de l'unicité chinoise par rapport au « monde en développement ». Cette pensée tend à générer un sentiment de supériorité qui s'est traduit en principe de paternité face à « l'arrière-monde ». Ces dirigeants reproduisent presque la tendance ethnique montrée à la fin du XIXe siècle par les puissances occidentales face aux pays coloniaux en raison des progrès scientifiques et de l'industrialisation en Europe. De ce point de vue, la Chine classe la plupart des pays africains parmi les pays en développement. Si nous revenons au rapport annuel sur la mise à jour publié par le Development Research Centre, nous constatons que la Chine n'inclut aucun pays en développement parmi les partenaires potentiels pour promouvoir la recherche scientifique, l'industrialisation et les moyens de production des technologies modernes⁶⁰⁸.

Cependant, les raisons ci-dessus n'expliquent pas entièrement l'acceptation chinoise de s'engager dans la reconstruction d'États par le biais d'opérations de maintien de la paix, en particulier à la lumière des critiques historiques de l'Occident pour avoir ignoré la souveraineté de nombreux pays dans le contexte du maintien de la stabilité mondiale et de la réalisation du développement. La Chine elle-même détient aussi sa propre expérience difficile face au système international européen en expansion à la fin du XIX^e siècle, car elle aura aussi subi de lourdes pertes du fait des ambitions occidentales.

En percevant mieux la vision chinoise au regard de son histoire, nous nous intéresserons ci-après au nouveau concept de développement de non-intervention de Pékin.

Lorsque les dirigeants chinois ont commencé à développer le nouveau concept, ces derniers jugent qu'il était préférable de le développer par le biais d'institutions

⁶⁰⁸ Shogo Suzuki, Seeking Legitimate Great Power Status, International Relations, Vol.22, N°.1, 2008, p.55.

multilatérales telles que les organisations de maintien de la paix, la Banque mondiale ou des organisations régionales. En même temps, Pékin cherchera à séparer ses performances de celles des politiques européennes qui définissent et appliquent la méthode de travail des institutions occidentales pour parvenir à la « modernité ».

En conséquence, la Chine décidera d'adopter son propre modèle de développement dans les pays d'accueil, basé sur l'expérience chinoise particulière, qui se divise en trois étapes : la modernisation agricole, la modernisation industrielle et la modernisation de l'information. Cette dernière présuppose que l'objectif du développement est l'entrée complète de l'informatisation dans les secteurs industriels et des services, que ce soit lors de la préparation ou de la mise en œuvre du projet.

Dans cette perspective, le modèle de développement chinois comprend trois principes de base :

- La mesure du degré de modernisation sur la base des statistiques scientifiques et impartiales. Par exemple : le produit national brut par habitant, le pourcentage de la population participant à l'agriculture ou au secteur des services, l'expansion urbaine et l'alphabétisation, loin des interprétations subjectives et des critères qui servent les intérêts de l'entité mettant en œuvre des projets de développement⁶⁰⁹.
- L'évitement de diffuser un « modèle de développement chinois » similaire aux pays occidentaux qui tendent à influencer, à dominer et à établir leurs références politiques et développementales. Il est vrai que Pékin essaie toujours de créer un modèle de développement approprié pour chaque pays en termes de composition géographique et démographique, de structure sociale et de système d'institutions au sein du pays.

⁶⁰⁹ Elena Barabantseva, *Overseas Chinese, Ethnic Minorities and Nationalism: Decentering China*, Routledge, 2011, p.71.

- L'apprentissage mutuel (nous apprenons les uns des autres), qui vise à établir une égalité de traitement basée sur l'échange d'expériences et d'expertises avec tous les pays du monde⁶¹⁰.

En lien avec ces deux principes, comme dans les missions de maintien de la paix, la Chine rejette le principe très critiqué « d'une approche pour tous ». Par exemple, la Chine exprimera sa crainte d'empiéter sur la politique cambodgienne à la suite de la direction prise par la mission de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge « APRONUC », qui avait été créée dans le but de mettre fin à des décennies de guerre civile dévastatrice dans le pays. L'autorité internationale a rédigé des lois internes, organisé des rassemblements électoraux et aidé à déterminer dans quelle mesure les partis politiques remplissaient les conditions pour se présenter aux élections⁶¹¹.

Cependant, le point de vue qui prévaut en Chine est que les missions de maintien de la paix, si leur mise en œuvre est surveillée et que les contrôles et les cadres appropriés sont mis en place, restent le meilleur moyen d'aider les pays tout en respectant leur souveraineté en premier lieu et en protégeant les intérêts chinois en second lieu. Ce principe est parallèle à l'évitement complet de l'approche occidentale des politiques de réforme, dans le but de démontrer l'idéal de réussite⁶¹².

Tout ce qui précède aboutit à un nouveau concept chinois de non-intervention, associé au développement par le biais d'institutions internationales multilatérales telles que les organisations de maintien de la paix et la Banque mondiale. Comme nous l'avons mentionné, ce modèle chinois nécessite les trois étapes de modernisation et repose sur la

⁶¹⁰ China's Quest for National Identity, Ithaca, NY: Cornell University Press, 2003, p.213.

⁶¹¹ Sophie Richardson, China, Cambodia, and the Five Principles of Peaceful Coexistence, New York: Columbia University Press, 2010.

⁶¹² Mark Lanteigne, China's Evolving Approach to Peacekeeping, Routledge, Londres 2021, p.35.

mesure du degré de modernisation, la formation d'un modèle de développement approprié au pays et l'apprentissage mutuel.

Certes, ces éléments pourraient justifier cette évolution, mais la réalité du terrain laisse supposer que le concept chinois de non-intervention cache des objectifs mêlant aussi bien du hard Power et du soft Power. Avoir une base militaire à Djibouti peut être considéré comme antinomique à cette conception de non-intervention.

En outre, plus ses intérêts sont conséquents en Afrique, plus elle déploie son armée pour veiller à ses intérêts stratégiques. La figure ci-dessous illustre combien les activités militaires chinoises sont croissantes, ce qui contredit la substance même de la non-intervention.

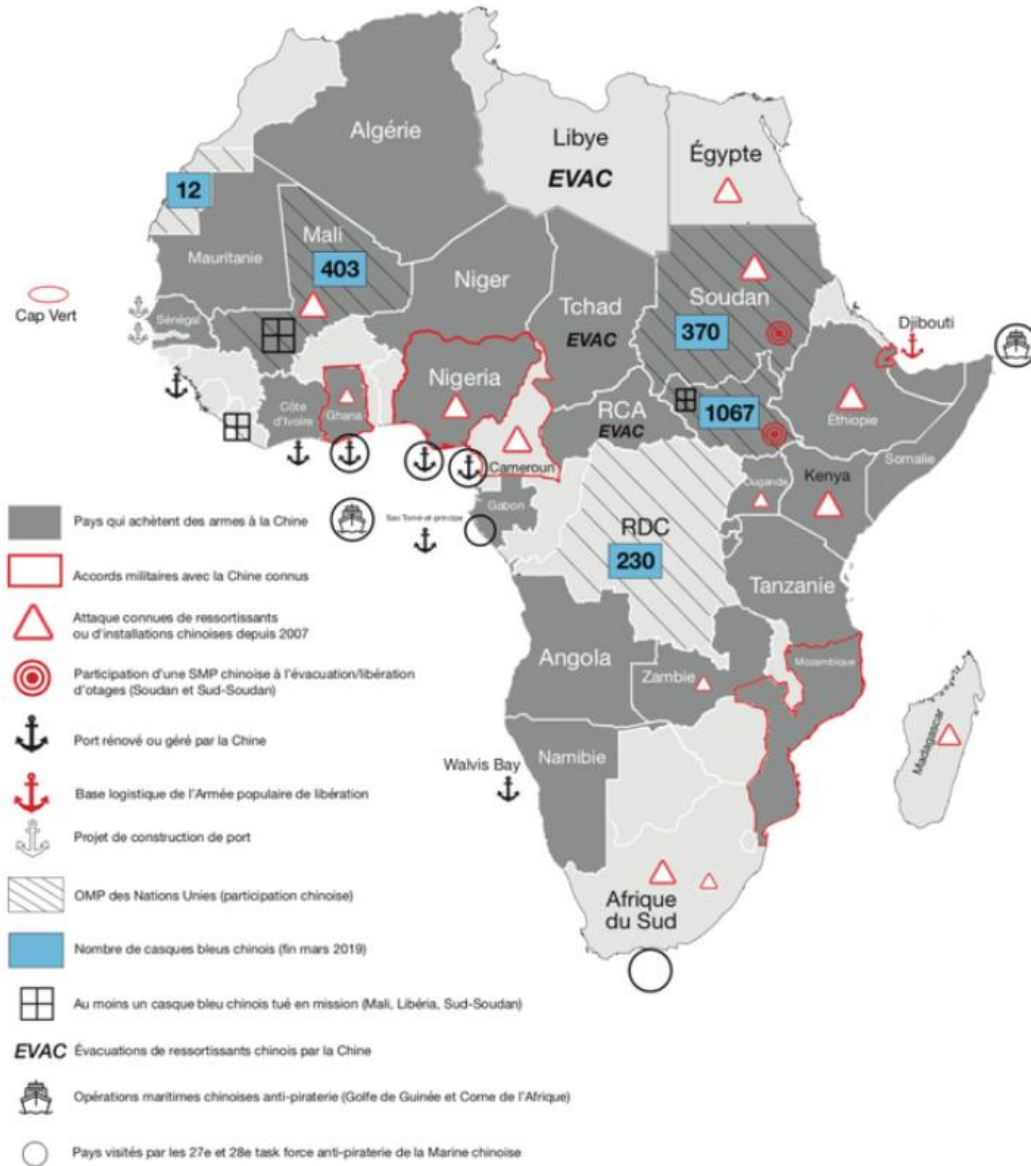


Figure 13 : La présence militaire chinoise en Afrique

Source : IFRI, <https://www.ifri.org/fr/espace-media/lifri-medias/non-ny-aura-de-nouvelle-guerre-froide-afrique>

Après avoir rappelé le contexte historique du concept de non-intervention chinois, les raisons de son émergence et ses modifications successives, nous présenterons ci-après l'évolution de ses rapports avec les États du tiers-monde et les influences qui en découlent.

B- L'évolution des relations Chine - tiers-monde

De nombreux chercheurs, spécialistes de la diplomatie chinoise, à l'instar d'Alden ou Wu⁶¹³, décrivent une croissance rapide et presque surprenante des relations sino-africaines depuis le début des années 2000. Une majeure partie de la littérature estime qu'à travers ces relations, la priorité de la Chine par sa présence en Afrique est de garantir son approvisionnement en pétrole⁶¹⁴. L'Afrique passe alors pour être inoffensive, exposée à un risque de recolonisation par le « *dragon impitoyable* » chinois⁶¹⁵.

Bien qu'elles soient de prime abord économiques, les relations entre l'Afrique et la Chine sont de diverses natures. La Chine entretient aussi des relations diplomatiques, militaires, avec les pays africains.

Pour essayer d'analyser ces relations qui semblent à priori profiter à la Chine, nous allons nous référer au temps, en empruntant une approche historique ou longitudinale.

Le retour à l'histoire permet de mieux comprendre également, les spécificités de la politique chinoise en Afrique ainsi que l'accueil plutôt enthousiaste qui lui est réservé par les gouvernements africains. En effet, la Chine semble avoir une approche politique, diplomatique et économique qui s'accommode mieux aux réalités sociopolitiques et économiques du continent africain. La confiance apparente des États africains face au

⁶¹³ Cités par Gazibo, M. & Mbabia, O. La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique, *Études internationales*, 41(4), 2010, p.521–546. <https://doi.org/10.7202/045561ar> (consulté le 09/08/22).

⁶¹⁴ Philippe HUGON, « *La renaissance de la diplomatie Sud-Sud* », dans B. BADIE, S. TOLOTTI (dir.), *L'état du monde 2008*, Paris, *La Découverte*, P41–44 in M. & Mbabia, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, 41(4), 2010, p.521–546. <https://doi.org/10.7202/045561a> (consulté en ligne le 09/08/22).

⁶¹⁵ Philippe ROGERS, 2007, « *Dragon with a Heart of Darkness ? Countering Chinese Influence in Africa* », *Joint Force Quarterly*, décembre in M. & Mbabia, O, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, 41(4), p.521–546. <https://doi.org/10.7202/045561ar> (consulté le 09/08/22).

partenaire chinois s'est construite, comme nous pourrions le voir, sur une histoire bien plus lointaine que celle qui fait souvent référence aux années 2000.

**B.1- L'histoire des relations sino-africaines entre les années 50 - 60 :
Les bases du nouveau mode de coopération sud-sud**

Les échanges culturels entre l'Égypte et la Chine sont certainement à l'origine des relations sino- africaines. En effet, la Chine et l'Égypte collaborent sur le plan culturel pendant la dynastie Han⁶¹⁶, entre le début du 3e siècle avant Jésus-Christ et le 3e siècle après Jésus - Christ. Les véritables signes de la politique africaine actuelle sont lancés au début des années 50. À partir de 1912, la conjoncture politique chinoise est de plus en plus pacifiée à la suite de la chute du premier empereur. Malgré la résistance de Taïwan, le PCC (Parti Communiste chinois) conforte sa victoire et son pouvoir progressivement à travers tout le pays.

Bien que les premiers États indépendants africains comme l'Égypte ne reconnaît pas la Chine tout de suite, plusieurs faits politiques à portée majeure, l'aident à lancer sa stratégie de politique africaine actuelle :

Pour nouer les relations avec l'Afrique, l'empire du Milieu commence par organiser la conférence afro-asiatique de Bandung, du 18 au 24 avril 1955 en Indonésie avec 6 représentants africains. La nationalisation du canal de Suez actée le 26 juillet 1956, une semaine après l'installation du nouvel ambassadeur chinois au Caire, joue en faveur de la Chine. Autre fait majeur : la Chine soutient les mouvements d'indépendance des pays africains notamment la lutte armée algérienne. Diplomatiquement, l'approche de la Chine est fondée sur une double vision à ce moment : la première vision de la Chine est de nouer de forts liens d'amitié avec le plus grand nombre de pays africains possible, dans le but, d'ancre son émanation internationale. L'autre vision à plus long terme et à plus grande

⁶¹⁶ Anshan LI, « African Studies in China in the Twentieth Century. A Historiographical Survey », *African Studies Review*, vol. 48, no 1, 2005, p. 59-87, in Gazibo, M. & Mbabia, *op.cit.*

échelle est celle de combattre les hégémonies américaine et soviétique sur la scène internationale.

À partir de 1960, la Chine envoie son Premier ministre Zhou Enlai en tournée diplomatique à travers 10 pays africains dans le but de poursuivre sa vision d'acquérir le plus d'alliés possible sur le continent. Accompagnée de son ministre des affaires étrangères, entre décembre 1963 et février 1964, la mission du Premier ministre est de rappeler à la conscience des gouvernants africains que face à leurs expériences similaires, la Chine et l'Afrique ont un intérêt commun ; celui de construire ensemble un nouveau modèle de coopération « sud-sud » ; un modèle différent de celui que les pays africains ont entretenu avec les pays occidentaux jusqu'ici.

Dans le but de convaincre les pays africains du caractère gagnant-gagnant dans cette coopération Sud-Sud, la Chine s'avance en Afrique avec une prétendue aide désintéressée, en respectant la souveraineté des pays africains, en appliquant le principe de non-ingérence dans les affaires politiques africaines, tout en optant pour résolution pacifique des conflits.

Dans la conjoncture de la guerre froide, d'autres pays africains restent tout de même sceptiques face à la percée influente de la Chine en Afrique. C'est en ce sens que le Bénin, le Ghana et la Tunisie vont couper leurs échanges avec la Chine⁶¹⁷.

B.2- L'histoire des relations sino-africaines dans les années entre 70 et 80 : Une influence chinoise en demi-teinte sur le continent africain.

Dès le début des années 70, la Chine tente de s'appuyer sur sa puissance économique encore fébrile, pour accroître son influence géopolitique en Afrique. La tentative n'est pas

⁶¹⁷ HE Wenping, « Africa. China's Top Priority », *Beijing Review*, vol. 49, no 44, p.14-17, in Gazibo, M. & Mbabia, *op.cit.*

un succès, car la Chine s'efface du continent africain dans les années 80. En effet, elle ne détient pas encore les ressources et les capacités nécessaires sur le plan économique pour soutenir la vision de la coopération sud-sud prônée par la délégation diplomatique mandatée entre 1963 et 1964 sur le continent.

On note tout de même l'existence d'une influence sur le plan idéologique (durant la décennie, car la Chine marque sa présence en Afrique à travers de nombreuses actions telles que l'accompagnement dans la construction de certaines infrastructures, l'envoi des médecins et le soutien toujours présent de certains mouvements d'indépendance.

B.3- Les relations sino-africaines pendant les années 90 : La puissance économique chinoise à la recherche des alliés africains

La Chine bénéficie d'un pouvoir économique plus confortable et affirmé à partir des années 90. Ce pouvoir économique lui permet de lancer sa politique extérieure africaine. Les relations sino-africaines ont un caractère beaucoup plus économique durant cette décennie. On pourrait parler à cette époque d'une nouvelle politique de la Chine à l'égard de l'Afrique, stimulée par le besoin de diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie sur le plan structurel. Le pays atteint son objectif économique. Selon Huchet, le continent africain est « une source d'approvisionnement et de sécurisation majeure de matières premières » pour la Chine à la fin des années 90. Les ambitions économiques chinoises servent aussi à accompagner l'élargissement des relations diplomatiques avec les pays africains durant cette période.

La crise taïwanaise est une préoccupation politique majeure⁶¹⁸, pour la Chine durant la décennie. Malgré la reconnaissance de la République populaire de Chine par l'ONU en 1972, la République de Chine (Taiwan) garde des liens diplomatiques avec plus de pays

⁶¹⁸Jean-Pierre CABESTAN, « Chapitre 10/La Chine et les pays en développement : entre coopération et prédation », dans, *La politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance, op.cit.*

africains. À peu près une quinzaine de pays africains ignorent cette reconnaissance. Motivés par une importante aide financière, les anciens alliés de la Chine tels que la Côte d'Ivoire ou le Libéria préfèrent rallier la cause taïwanaise.

La mission qui est celle d'empêcher la République de Chine d'être toujours autant influente à l'échelle internationale, notamment sur le continent africain et la crise de la place Tiananmen en 1989 pousseront Pékin à trouver de nouveaux alliés pour éviter d'être isolée diplomatiquement.

Malgré les nombreuses critiques que la Chine reçoit de la communauté internationale après les révoltes estudiantines en 1989, et la répression qui a suivi, un grand nombre de gouvernements africains continuent de soutenir la République Populaire de Chine.

Les relations entre l'Afrique et la Chine changent radicalement après le printemps 89. Dès lors, l'évaluation du continent africain par les gouvernants chinois est progressivement revue à la hausse⁶¹⁹. En effet, le soutien que Pékin reçoit après la crise de Tiananmen renouvelle l'intérêt que la Chine porte à l'Afrique à cette époque.

B.4- Les relations sino-africaines à partir des années 2000

Les relations sino-africaines deviennent plus dynamisées à partir des années 2000. Les rapports entre la Chine et le continent africain durant cette époque révèlent d'autres défis de diverses formes. En effet, la Chine intervient dans la plupart des secteurs d'activités en Afrique. À cet effet, un nouveau partenariat stratégique et économique a ainsi été institutionnalisé lors du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) créé à Pékin, en octobre 2000 (Gazibo et Mbabia, 2010). Ce forum octroie à la Chine la possibilité de s'établir à l'échelle continentale et permet à la Chine d'asseoir son prestige économique et conquérir davantage de pays africains. Cette nouvelle réalité de la présence massive de

⁶¹⁹ Ian TAYLOR, « China's Foreign Policy towards Africa », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 36, n° 3, 1998, p.443-460, in Gazibo, M. & Mbabia, *op.cit.*

La Chine en Afrique : une influence grandissante

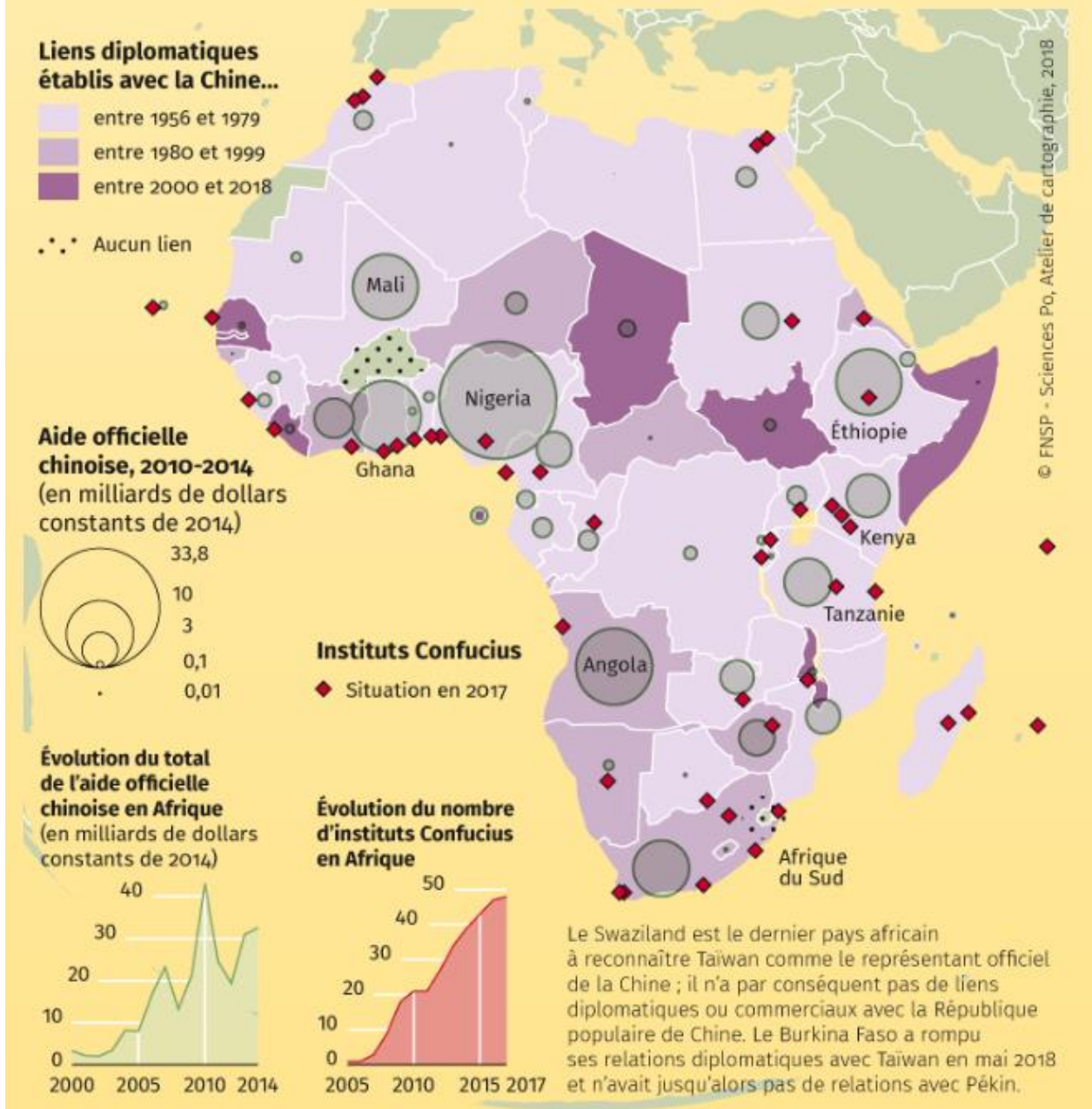


Figure 15 : La Chine en Afrique : une influence grandissante

Source : <https://espace-mondial-atlas.sciencespo.fr/fr/rubrique-strategies-des-acteurs-internationaux/focus-3F04-la-chine-en-afrique.html>

Au regard de notre analyse, il n'est nul doute que si l'évolution des rapports entre la Chine et les États du tiers-monde, plus particulièrement avec les nations africaines, est remarquable, elle n'en demeure pas moins préoccupante. Comme nous l'avons établi,

cette présence accrue de la Chine en Afrique revêt de nombreux intérêts cachés, même si le volet de partenariat économique et d'aide au développement est toujours mis en avant par Pékin. Néanmoins ces rapports très contraignants ne seraient-ils pas pour les États africains une nouvelle forme d'impérialisme exercée par la Chine.

Il est manifeste que l'influence chinoise en Afrique est notoire. Si celle-ci tend de plus en plus à se manifester de façon plus globale dans le monde, force est de constater son évolution continue et corrélée à son poids notamment au sein de l'ONU.

§2- Augmentation de l'influence chinoise à l'ONU à partir des OMP

Il faut noter que depuis 1990 la pression sur les forces de l'ONU va fortement augmenter en raison de la propagation des missions de maintien de la paix dans le monde. De ce fait, la croissance et l'influence de la Chine sur la scène internationale se sont accrues, augmentant l'engagement de Pékin dans les opérations internationales de maintien de la paix. Ainsi, en 2008 Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies soulignera cette évolution en déclarant que la Chine utilise certaines de ses capacités économiques grandissantes pour financer des missions mondiales de maintien de la paix, considérant que cette tendance est extrêmement importante pour la paix mondiale⁶²⁰ et précisant que l'ONU souffrait d'une pénurie des personnes lors d'exécution des missions de maintien de la paix. En 2008, par exemple, l'ONU a demandé 3 000 personnes supplémentaires pour mener à bien ces missions⁶²¹. Des 2004, la Chine va présenter sa vision des missions de maintien de la paix dans le soi-disant « livre blanc », dans lequel Pékin indique son soutien aux opérations de maintien de la paix et son engagement à y participer conformément à la Charte des Nations Unies⁶²².

⁶²⁰ Ian Ransom, UN Calls China the Bigger Peacemaker, Reuters 2008, disponible sur : <http://uk.reuters.com//article/worldNews/idUKPEK29161920080701>, le 24/07/2021.

⁶²¹ UN News Center, Facing Shortfall, le 3 février 2009.

⁶²² Livre blanc : La défense nationale de la Chine en 2004, chapitre IX.

Nous montrons dans ces conditions que parallèlement à l'ouverture de la Chine aux missions de maintien de la paix, une transformation tout aussi importante s'est opérée au sein du système des Nations Unies ; celle-ci est devenue fortement dépendante des contributions chinoises. Ce sujet constitue en soi un développement remarquable au cours des dernières décennies, après que Pékin, dans les années 70, se soit abstenu de s'engager dans une mission internationale. Aujourd'hui, nous constatons que quatre des 15 institutions spécialisées des Nations Unies, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture « FAO », l'Organisation de l'Aviation civile internationale « OACI », l'Union internationale des télécommunications « UIT » et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), sont dirigées par des citoyens chinois.

L'importance de ces institutions en termes d'établissement de normes pour les pratiques qui affectent les intérêts commerciaux, économiques et sécuritaires mondiaux est notoire.

Cette transition de l'abstention de l'arène internationale à la participation active aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne les missions de maintien de la paix, est passée néanmoins par une série d'étapes que nous décrivons ci-après.

A- Les instruments de l'influence chinoise aux Nations Unies

Dans cette perspective, La Chine dispose d'un certain nombre d'instruments qui lui permettent d'être influente au sein du système des Nations Unies. À ce propos nous citerons son économie florissante, sa culture qui s'implante partout dans le monde à travers les Instituts Confucius, l'extension de ses rapports commerciaux encouragée par la Ceinture et la Route, l'appui indéniable des États du tiers-monde... qui constituent autant d'outils justifiant son impact et son poids conséquent dans le concert des nations.

En effet, comme nous l'avons vu en passant en revue les étapes historiques de la participation chinoise aux Nations Unies, l'influence chinoise à travers les missions de maintien de la paix remonte à la fin des années 1990 et au début des années 2000. À cette époque, le Conseil de sécurité a été témoin des premières pressions chinoises au service du principe d'une seule Chine. Celui-ci est principalement lié aux entités qui tentent d'obtenir leur indépendance vis-à-vis de l'autorité chinoise ; cette dernière les considérant comme faisant partie intégrante de l'État, et donc soumises à sa pleine souveraineté.

Si jusque-là, la Chine n'avait pas opposé son veto à une résolution sur une mission de maintien de la paix, celle-ci commencera à opposer ce droit pour ces missions dans les pays qui entretenaient des relations diplomatiques avec Taïwan. Ne serait-ce que pour mettre en œuvre de nouvelles missions ou étendre les anciennes. En janvier 1997, la Chine apposera son veto à l'extension de la mission de vérification des Nations Unies au Guatemala « MINUGUA » en raison de ses relations avec Taïwan⁶²³. En février 1999, elle annulera la résolution de proroger le mandat de la force de déploiement préventif des Nations Unies en Macédoine « FORDEPRENU », qui elle aussi entretenait des relations diplomatiques avec Taïwan⁶²⁴.

En 2003, la Chine fera pression sur le Libéria pour qu'il modifie sa reconnaissance diplomatique de Taïwan, menaçant de faire dérailler un budget de 250 millions de dollars américains pour les forces de la paix de l'ONU dans le pays⁶²⁵. Après avoir limité ses relations avec le Libéria Pékin, la Chine déploiera plus de 500 casques bleus pour soutenir la mission des Nations Unies au Libéria et lui a envoyé une aide généreuse⁶²⁶.

⁶²³ China, in rare U.N. veto, bars Guatemala mission, The New York Times, le 11 janvier 1997.

⁶²⁴ China vetoes renewing U.N. force in Macedonia, CNN, le 25 février 1999.

⁶²⁵ En octobre 2003. Huang Tai-lin, Taiwan says goodbye to another ally, Taipei Times, 13.

⁶²⁶ China's peacekeeping forces leave for Libéria, People's Daily Online, le 10 décembre 2003, disponible sur : http://english.people.com.cn/english/200006/26/eng20000626_43978.html, le 01/09/2021.

Il semble clair que c'est le président Xi en personne qui donnera la priorité au renforcement des liens entre la Chine et les Nations Unies. Alors que la présence chinoise aux Nations Unies, en particulier dans les opérations de maintien de la paix, constituait une réalité tangible depuis des décennies, les efforts chinois au niveau international se concentreront sur le développement et les questions économiques et sociales dans les pays pauvres, y compris l'aide au développement à l'Afrique, sans que cet acte soit directement lié aux intérêts chinois.

En 2015, le discours de Xi à l'Assemblée générale des Nations Unies va marquer un tournant, puisqu'il suggérera d'augmenter les priorités de la Chine à l'ONU au-delà du développement pour inclure la paix et la sécurité. À cette occasion, Xi va annoncer la création d'un fonds d'un milliard de dollars pour la paix et le développement et de 100 millions de dollars pour soutenir l'Union africaine dans le but de créer une force en attente de maintien de la paix⁶²⁷.

Trois facteurs ont coïncidé avec le progrès de la Chine au niveau mondial : la multipolarité au sein des Nations Unies, la relation que la Chine a établie avec les hauts fonctionnaires des Nations Unies et l'influence que la Chine a acquise au Conseil de sécurité grâce à ses relations avec l'Afrique. Nous les analysons ci-après.

Le facteur de multipolarité au sein des Nations Unies est l'un des changements les plus radicaux que l'organisation a connus en parallèle du progrès chinois. C'est un changement de plus en plus accepté par les responsables des institutions internationales, qui cherchent à consolider leur pluralisme et à supprimer la caractéristique qui les accompagne depuis des décennies de l'hégémonie de l'Occident, notamment des États-Unis, en ce qui concerne les résolutions du Conseil de sécurité et les autres institutions internationales.

⁶²⁷ Statement. by H. E. Xi Jinping, New York, le 28 septembre 2015, disponible sur : https://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/70/70_ZH_en.pdf, le 24/07/2021.

Le deuxième facteur est la relation de la Chine avec les hauts responsables de l'ONU, en particulier le Secrétaire général. Cela est évident dans le cas d'*Antonio Guterres*, l'actuel secrétaire général, qui entretient d'étroites relations avec des responsables chinois, notamment le président chinois *Xi Jinping*. À l'occasion du centenaire de sa fondation, *Guterres* a félicité le Parti communiste chinois (PCC) soulignant que les Nations Unies apprécient les grandes réalisations de la Chine dans la réduction de la pauvreté, la promotion de la reprise et de la croissance de l'économie mondiale, le soutien fixe au multilatéralisme et au travail des Nations Unies, la lutte contre le changement climatique mondial, la coopération internationale pour lutter contre la pandémie de Covid-19 et la distribution équitable des vaccins antiviraux dans les pays en développement. Il précisera que les Nations Unies attendaient avec impatience une coopération plus étroite avec la Chine dans les domaines de la paix et de la sécurité mondiales, de la réponse au changement climatique et de l'aide des pays en développement à atteindre un développement durable⁶²⁸.

La preuve de la force de cette relation est que la Chine annoncera son soutien au renouvellement du mandat de *Guterres* pour cinq ans supplémentaires xxen tant que Secrétaire général. Ainsi, Pékin a exprimé sa confiance en *Guterres* en tant que candidat à un nouveau mandat, et sa volonté de continuer à travailler avec lui afin de promouvoir la paix et le développement dans le monde. Cet effort a récemment abouti lorsque le mandat de *Guterres* a été renouvelé en juin 2021 ; à cette occasion, le président *Xi* lui a envoyé ses félicitations louant son rôle dans la promotion des efforts des Nations Unies au service de l'humanité⁶²⁹.

⁶²⁸ Ministry of Foreign Affairs of China, Xi Jinping Speaks with UN Secretary-General Antonio Guterres on the Phone, disponible sur : https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zxxx_662805/t1874079.shtml, le 31/08/2021.

⁶²⁹ Xinhuanet, Xi congratulates Guterres on re-election as UN chief, disponible sur : http://www.xinhuanet.com/english/2021-06/19/c_1310016067.htm, le 31/08/2021.

Le troisième facteur de changement est l'influence que la Chine a acquise au Conseil de sécurité à travers ses relations avec l'Afrique, notamment au niveau des missions de maintien de la paix et de leurs ramifications sur le continent africain. Pékin peut donc compter sur les trois sièges africains au Conseil de sécurité. Compte tenu de l'alliance globale entre la Chine et la Russie sur de nombreuses questions de politique étrangère, et avec le soutien apporté par les trois pays africains, la Chine n'a donc besoin que d'un membre supplémentaire pour empêcher l'adoption d'un projet de résolution sans recourir au veto, puisque l'approbation requiert au moins neuf votes positifs sur les quinze membres.

Alors que les relations commerciales et financières de la Chine avec l'Afrique jouent un rôle important dans ce domaine, la relation est de plus basée sur le respect mutuel, contrairement aux trois pays occidentaux : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, et leurs passés teintés de colonialisme. Ce respect résulte des missions de maintien de la paix et du rapprochement qui s'ensuit. En outre, les responsables chinois évitent de prendre position sur les questions internes des pays africains ; ils n'interfèrent jamais dans les questions affectant les politiques de ces pays et ne critiquent pas les pratiques en matière de droits de l'homme, quelle que soit la gravité des violations⁶³⁰. Nonobstant, ce rôle grandissant de la Chine au sein de l'instance, la représentativité chinoise n'est toutefois pas à la hauteur de leurs investissements et des louanges qui leur sont tressées. Il faut néanmoins souligner quelques limites vénielles qui s'articulent autour de la proportion insuffisante de nominations chinoises à des postes de direction au sein du Département des opérations de maintien de la paix⁶³¹, une faiblesse socioculturelle chinoise apparaît aussi lors de la mise en œuvre des missions de maintien de la paix, surtout dans les paix

⁶³⁰ Jeffrey Feltman, *China's Expanding Influence at the UN*, global china, en septembre 2020, p.3.

⁶³¹ UN Missions Summary Detailed by Country, disponible sur : www.un.org/en/peacekeeping/contributors, consulté le 22/7/2021.

ou l'anglais et le français demeurent les langues dominantes. Cependant, il faut reconnaître à la Chine un rôle de bon élève au sein de l'institution.

B- Influence chinoise sur la gestion des opérations de maintien de la paix et les décisions connexes : redéfinir les OMP selon le modèle chinois.

Nul doute que La Chine a un point fort en termes d'opérations de paix, étant donné qu'elle est le deuxième contributeur au budget des Nations Unies, et que, contrairement aux États-Unis par exemple, elle s'acquitte intégralement sa cotisation sans délai. La Chine a renforcé sa crédibilité dans les opérations de paix en impliquant plus de 2 500 soldats et civils dans ces missions, dépassant l'ensemble des membres permanents du Conseil de sécurité⁶³². Au-delà de cet impressionnant aspect purement matériel, Pékin affiche en apparence certains principes qui constituent l'originalité de son approche en ce qui concerne les OMP.

✓ **Consentement du pays hôte aux missions de maintien de la paix**

Depuis son adhésion aux Nations unies, le consentement du gouvernement du pays hôte est un préalable aux opérations de maintien de la paix pour la Chine, contrairement aux pays occidentaux, notamment les États-Unis et la France. Celle-ci considérant les gouvernements comme les seuls représentants légitimes des États souverains. Cette position est basée sur le principe de non-intervention et le malaise de Pékin en ce qui concerne les forces antigouvernementales dans de nombreux pays en développement. En pratique, cette position a permis à Pékin d'entretenir de bonnes relations avec les gouvernements potentiellement hôtes de missions de maintien de la paix. De ce fait, les forces chinoises impliquées dans les opérations de maintien de la paix dans ces pays ont

⁶³² United Nations, Monthly Summary of Military and Police Contribution, disponible sur : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/msrs_march_2019.pdf, le 31/08/2021.

acquis une plus grande liberté d'action et de marge de manœuvre, tout en développant des relations interpays au sein des institutions de ces gouvernements⁶³³.

À plusieurs reprises, la Chine s'est opposée à l'absence du consentement du pays hôte lors de la prise de résolutions de maintien de la paix et a refusé de soutenir l'opération. En 1994, elle s'est abstenue sur la résolution 929 du Conseil de sécurité autorisant l'utilisation d'une force multinationale dirigée par la France « Opération turquoise », chargée d'utiliser tous les moyens nécessaires pour soutenir la mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda « MINUAR ». À cette époque, la Chine a constaté que le consentement et la coopération des parties au conflit, en particulier du gouvernement, pour mener à bien les travaux autorisés par la résolution, n'étaient pas expressément énoncés dans les conditions de mise en œuvre. De ce fait, elle n'a permis d'adopter la résolution qu'après avoir obtenu le consentement de toutes les parties concernées⁶³⁴.

Lorsque la crise sanglante au Timor oriental s'est produite en 1999, la Chine va insister sur l'approbation du gouvernement indonésien pour y effectuer une mission des Nations Unies, et s'est ainsi opposée à tous les autres membres du Conseil de sécurité, jusqu'à ce que l'approbation soit obtenue et que Pékin donne sa voix à la décision de créer une force des Nations Unies pour établir une autorité de transition au Timor oriental, pour assurer la sécurité et maintenir la loi et l'ordre dans l'île⁶³⁵.

À ce sujet, la question du Darfour est l'un des domaines les plus importants dans lequel la Chine aura joué un rôle de premier plan et a évolué sur plusieurs points diplomatiques au sein des Nations Unies et sur la scène africaine, ainsi que dans les relations bilatérales entre Pékin et Khartoum. Après que le conflit au Darfour soit devenu incontrôlable en

⁶³³ China's National Defence in 2000, White Paper, information office of the State Council, en octobre 2000, disponible sur : <http://china.org.cn/e-white/2000/index.htm>, le 02/09/2021.

⁶³⁴ Chinese permanent representative Qin Huasun, UN Doc. S/ PV.3605, le 12 décembre 1995.

⁶³⁵ UN Doc. S/ PV.4043, le 11 septembre 1999.

2004, la Chine a utilisé son veto pour protéger Khartoum d'une décision de mission de maintien de la paix en vertu du chapitre VII et d'une décision de sanctions internationales visant les responsables soudanais, ainsi que d'autres mesures punitives entreprises par plusieurs institutions des Nations Unies, arguant que ce conflit était une affaire interne et que les décisions dépassaient le gouvernement légitime du pays⁶³⁶.

La mise en œuvre de l'opération hybride « Union africaine-Nations unies » au Darfour « MINUAD » sera ainsi retardée en attendant l'approbation du gouvernement soudanais. Au début de 2006, des consultations de haut niveau sur le Darfour auront lieu à Addis-Abeba, et l'ambassadeur de Chine multipliera ses efforts pour garantir l'approbation du plan par le gouvernement soudanais et pour supprimer tous les points du projet de résolution qui menaçaient sa souveraineté. Le plus important étant de définir les fonctions de l'équipe de surveillance de l'ONU, d'imposer des restrictions et d'empêcher le recours à la force militaire pour faire face à des menaces, sauf en cas de défenses des forces internationales. Les efforts chinois seront poursuivis lors du sommet bilatéral qui a réuni le président chinois *Hu Jintao* et son homologue soudanais *Omar al-Bashir* en novembre 2006. *Hu* a exhorté le gouvernement soudanais à trouver un règlement à cette question et à améliorer la situation humanitaire. La Chine a également exercé des pressions sur les pays de l'Union africaine pour qu'ils s'opposent à toute résolution ne respectant pas la souveraineté du gouvernement soudanais, notamment à travers l'Union africaine, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies⁶³⁷.

En avril 2007, le gouvernement soudanais acceptera un plan de maintien de la paix de l'ONU en trois phases. L'Union africaine participera à la première phase, et les forces internationales de maintien de la paix entreprendront seules la mise en œuvre des deux autres phases. Ces propositions ne seront conclues qu'à la mi-2007 par la résolution 1679,

⁶³⁶ China's Thirst for Oil, Crisis Group Asia Report N° 153, le 09 juin 2008, p.13.

⁶³⁷ Crisis Group Asia Report N°153, China's Thirst for Oil, p.26.

lors du dernier jour de la présidence chinoise du Conseil de sécurité. Le Conseil a autorisé la mission de l'Union africaine au Darfour à apporter son soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix sur le Darfour de 2006⁶³⁸.

Après ces négociations, Pékin va acquérir de l'expérience dans sa confrontation de l'Occident en Afrique et au sein des Nations unies, et parviendra à équilibrer ses relations et ses intérêts extérieurs, notamment en Afrique avec les impératifs internationaux de la paix, l'arrêt de la dégradation humaine et la protection de la souveraineté du gouvernement concerné. Objectivement, il ressort du résultat peu concluant obtenu par les forces de maintien de la paix dans la région que les efforts chinois visaient surtout à renforcer la présence chinoise sur le continent et à multiplier son influence sur les résolutions du gouvernement soudanais⁶³⁹.

✓ **Implication des acteurs régionaux dans les opérations de maintien de la paix**

Pareillement, La Chine soutient fermement le renforcement du rôle de la coopération régionale des organisations de maintien de la paix, à condition que ce partenariat reste dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité. Alors que la Chine considère que le rôle du Conseil de sécurité est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, celle-ci estime que les organisations régionales, telles que l'Union africaine, comprennent mieux les problèmes du continent et peuvent jouer un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la stabilité. Aussi, les autorités chinoises s'emploient à réaliser une certaine complémentarité entre les deux protagonistes dans les missions de maintien de la paix, en s'appuyant sur les forces de chaque partie, conformément aux principes d'égalité, de respect et de bénéfice mutuels. Cette tendance est soulignée dans plusieurs déclarations

⁶³⁸ United Nations, UNAMID, disponible sur : <https://unamid.unmissions.org>, le 01/09/2021.

⁶³⁹ China calls to push forward Darfur peace process, Associated Press, le 20 juillet 2007.

de responsables chinois, relevant que le Conseil de sécurité devrait renforcer le partenariat pour la paix et la sécurité avec l'Union africaine⁶⁴⁰.

La Chine estime que les organisations régionales ont l'avantage politique, moral et géographique de prévenir et de résoudre les conflits lorsqu'ils surviennent. Ainsi, elle s'efforce toujours d'obtenir le soutien des organisations régionales telles que l'Organisation de coopération de Shanghai « OCS », l'Union africaine et le Mouvement des non-alignés, dans la mesure où ces États sont membres de ces institutions. À ce titre, elle souligne qu'elles ont leur intérêt à établir la paix au sein de leur espace vital. Cette tendance s'applique principalement aux pays africains et dans une moindre mesure à l'Asie de l'Est⁶⁴¹.

Dans leurs approches des résolutions de maintien de la paix, les Chinois dépendent souvent des attitudes positives ou négatives des organisations régionales à l'égard de ces résolutions. La demande de l'Union africaine de la présence de soldats de la paix au Soudan était une condition importante que la Chine a posée au Conseil de sécurité en prélude à son soutien politique et matériel à la résolution et à l'envoi de soldats de la paix dans la région. Pékin a souhaité engager l'Union africaine dans cette mission⁶⁴². À ce titre, elle fournira un soutien financier direct à l'Union africaine pour l'aider à mettre en œuvre des missions de maintien de la paix, d'une valeur de 300 000 dollars américains en 2000, 400 000 dollars en 2005 et 400 000 dollars en 2006⁶⁴³.

⁶⁴⁰ Statement by Ambassador Liu Zhenmin on Prevention and Resolution of Conflicts at the Open Debate of the Security Council, Permanent Mission of the People's Republic of China to the UN, le 28 août 2007, disponible sur : www.chinaun.org/eng/zghlhg/hphaq/t357122.htm, le 01/09/2021.

⁶⁴¹ Statement by Ambassador Liu Zhenmin, le 28 août 2007, disponible sur : www.chinaun.org/eng/zghlhg/hphaq/t357122.htm, le 02/09/2021.

⁶⁴² China to continuously support African countries, Xinhua, le 01 juillet 2006, disponible sur : http://news.xinhuanet.com/english/2006-07/01/content_4780135.htm, le 03/09/2021.

⁶⁴³ China donates 300 000 USD for AU's Somalia peacekeeping operations, Xinhua, le 29 août 2007, disponible sur : www.chinadaily.com.cn/china/2007-08/29/content_6064622.htm, le 03/09/2021..

Malgré le rejet par la Chine des résolutions de sanctions internationales, Pékin soutiendra la création d'un comité des sanctions en Sierra Leone après l'approbation de l'Union africaine, et mentionnera cette position dans son vote en faveur de la résolution⁶⁴⁴. Alors que la Chine était initialement opposée à la résolution 1679 sur la mission de maintien de la paix au Soudan, qui prévoyait le déploiement d'une unité conjointe entre l'Union africaine et les Nations Unies au titre du chapitre VII, elle finira par voter en faveur de la résolution basée sur le soutien politique de l'Union africaine, et parce que les trois pays africains au Conseil de sécurité ont participé à la présentation du projet⁶⁴⁵. Parallèlement, les autorités chinoises vont effectuer une demande officielle de l'Union africaine, dans le but d'obtenir une assistance chinoise pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, avant de rejoindre la mission qui sera mise en place en 2017 en vertu de la résolution 2383⁶⁴⁶. Comme nous le constatons, les desseins de Pékin en matière d'OMP, ne sont pas toujours exempts de faire prévaloir les intérêts chinois avant tout.

Parallèlement, la Chine s'appuie sur les positions des organisations régionales pour annuler des résolutions internationales. Cette pratique est mutuellement bénéfique lorsque ces organisations soutiennent l'approche de non-intervention de la Chine. Ce qui donne à la Chine une certaine couverture diplomatique et contourne son isolement. La raison pour laquelle la Chine a opposé son veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité sur le Myanmar en 2007 était son manque de soutien de l'ASEAN et la conviction de cette dernière que la situation au Myanmar ne constituait pas une menace pour la paix et la sécurité internationales⁶⁴⁷.

⁶⁴⁴ Sanctions in Sierra Leone, UN Security Council Verbatim Record, UN Doc No. S/PV.3822, le 08 octobre 1997, p.14.

⁶⁴⁵ Security Council endorses African Union Decision, UN press release, le 16 mai 2006, disponible sur : www.un.org/News/Press/docs/2006/sc8721.doc.htm.

⁶⁴⁶ China's Growing Role in UN Peacekeeping, International Crisis Group, le 17 avril 2009, p.24.

⁶⁴⁷ UN Doc. No. SC/8939, le 12 janvier 2007.

En 2008, la Chine et la Russie vont opposer leur veto à un projet de résolution qui imposait des sanctions au Zimbabwe. La Chine s'est appuyée sur l'opposition de l'Union africaine à la décision des sanctions, considérant cette décision comme une tentative du Conseil d'agir au-delà de ses pouvoirs, car le Zimbabwe n'était pas considéré comme une menace pour la paix et la sécurité internationales par ses voisins. L'ambassadeur de Chine auprès des Nations Unies soulignera la nécessité de permettre aux acteurs régionaux de résoudre le conflit au Zimbabwe, tout en précisant que les sanctions auront des résultats contre-productifs sur les initiatives et les efforts entrepris par les pays africains⁶⁴⁸.

Au stade actuel, la Chine, souvent en alliance avec la Russie, adopte une approche plus impulsive que jamais des résolutions de renouvellement des missions de maintien de la paix approuvées chaque année par le Conseil de sécurité et des discussions budgétaires à l'Assemblée générale. Les initiatives chinoises se concentrent généralement sur la limitation des pouvoirs des contrôleurs des droits de l'homme et sur la prévention de l'introduction de clauses pour le contrôle de ces droits au sein des missions. Parfois, Pékin adapte aussi parfois les résolutions de maintien de la paix en fonction de ses intérêts géostratégiques vitaux. L'une des preuves les plus évidentes sera sa menace d'opposer son veto à la résolution de renouveler la mission des Nations Unies en Afghanistan en 2019 si ladite résolution n'incluait pas une référence explicite et positive à l'initiative de « la Ceinture et la Route », mais cette proposition n'aboutira pas⁶⁴⁹.

Pareillement, La Chine examine de près les propositions de nomination de représentants spéciaux et d'envoyés qui dirigeront les opérations de paix internationales. Avant 2015, les Chinois avaient généralement tendance à accepter inconditionnellement tout nom proposé par le Secrétaire général pour sa nomination en tant que Représentant spécial,

⁶⁴⁸ No consensus in Security Council on Zimbabwe sanctions, UN News Center, le 11 juillet 2008.

⁶⁴⁹ Michelle Nichols, China signals veto in standoff with U.S. over Afghan U.N. mission, Reuters, le 16 septembre 2019, disponible sur : <https://af.reuters.com/article/worldNews/idAFKBN1W1279>, le 01/09/2021.

tandis que les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité soulevaient de nombreuses questions et objections et demandaient en général du temps pour consulter les capitales. Il est arrivé plus d'une fois que Washington, Moscou, Paris et Londres se soient tous opposés aux nominations proposées alors que la Chine les acceptait.

Mais à partir de 2015, la Chine va devenir le pays le plus scrutateur du Conseil de sécurité pour les candidats à divers postes de Nations Unies, en particulier les envoyés spéciaux pour les missions de maintien de la paix. Par exemple, les Chinois vont exercer en janvier 2019 une forte pression sur le secrétaire général *Guterres* pour nommer le diplomate chinois *Huang Xia* en tant qu'envoyé spécial pour le maintien de la paix dans la région des Grands Lacs en Afrique⁶⁵⁰. Ainsi, en avril 2019, *Xia* deviendra le premier citoyen chinois de l'histoire des Nations Unies à diriger une opération de paix. Notons qu'auparavant, il était ambassadeur de Chine dans trois pays africains différents.

En mars 2020, le Secrétaire général va annoncer la nomination de *Guang Cong*, un autre citoyen chinois, en tant que représentant spécial, adjoint chargé des affaires politiques de la mission des Nations Unies au Soudan du Sud, contrairement aux normes des missions de maintien de la paix de l'ONU en Afrique, qui veulent que le représentant spécial adjoint soit généralement africain ; la mission jusque-là était dirigée par un fonctionnaire néo-zélandais des Nations Unies et un représentant africain du Mali. Plus tard, il apparaîtra que la Chine avait fait pression pour cette résolution et communiqué avec les pays africains au Conseil de sécurité pour ne pas s'opposer à la perte du continent africain du poste de chef de mission adjoint.

⁶⁵⁰ Une zone d'Afrique de l'Est qui comprend dix pays : Burundi, Congo, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Rwanda, Zambie, Tanzanie et Ouganda.

Enfin, en juin 2020, Pékin conviendra avec Moscou de s'opposer à la nomination d'un citoyen français à la tête d'opération de paix au Soudan⁶⁵¹.

Il ressort de notre analyse deux points forts : Pékin entend contrôler les nominations des postes aux Nations unies. Ainsi, de nombreux postes sont aujourd'hui attribués à de hauts fonctionnaires chinois. Pour ce faire, la Chine s'appuie à défaut sur la Russie sur les organisations et les pays africains qu'elle associe à sa démarche, contournant ainsi certaines prérogatives relevant exclusivement de la partie occidentale. Ainsi Pékin pèse sur la politique onusienne en matière d'OMP.

✓ **L'influence chinoise au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix « DPPA » des Nations unies.**

Concrètement, Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix joue un rôle central dans les efforts des Nations Unies pour prévenir et résoudre les conflits dans le monde. Sa mission se concentre sur cinq domaines de la paix et de la sécurité internationale et vise à :

- Assurer une bonne analyse des informations disponibles et une alerte précoce.
- Prévenir les conflits et participer et coordonner les opérations de rétablissement de la paix.
- Gérer les crises politiques et les conflits violents.
- Maintenir la paix.
- Renforcer des partenariats entre les États dans le domaine du maintien de la paix.

⁶⁵¹ Jeffrey Feltman, mentionné plus haut, p.5.

Dans le but de détecter les crises potentielles avant qu'elles ne surviennent et de développer des réponses efficaces, le Département surveille et évalue les développements politiques mondiaux. Il conseille le Secrétaire général, ses envoyés et les missions politiques des Nations Unies dans le monde, pour mettre fin aux crises et promouvoir des solutions durables aux conflits. Quant au mode d'obtention des informations, il s'agit d'une coordination directe avec les missions de maintien de la paix de l'ONU, les représentants des États membres au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale et les bureaux de la coordination mis en place dans les missions des Nations Unies dans le monde après avoir obtenu le consentement de l'hôte pays⁶⁵².

Il est vrai qu'auparavant, la Chine montrait peu d'intérêt pour les travaux de ce département, et sa coopération avec lui était modeste par rapport au soutien matériel et à la coopération constructive des pays occidentaux, notamment du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Mais avec le début du renforcement de la présence chinoise aux Nations Unies, en particulier à travers les opérations de maintien de la paix, l'intérêt chinois a commencé à se concentrer sur le travail du département lié aux questions de paix dans les pays voisins, comme le Myanmar, la Corée du Nord, le Sri Lanka et les Maldives.

Rappelons que depuis 2016, la Chine verse chaque année des contributions financières substantielles au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, dépassant de loin les contributions occidentales. En 2017, Pékin a soutenu la proposition d'ouvrir un bureau de liaison du département au sein de l'Organisation de coopération de Shanghai « OCS » basé à Pékin ; ce forum qui comprend la Chine, la Russie, l'Inde, le Pakistan et des pays d'Asie centrale.

⁶⁵² UN Department for Political and Peacebuilding Affairs, disponible sur : <https://dppa.un.org/en/what-we-do>, le 31/08/2021.

Après l'ouverture du bureau sera nommé un officier de liaison du département à Pékin ; ce qui permettra de renforcer la communication entre les autorités chinoises et les Nations Unies en général, et de coordonner le travail de maintien de la paix en particulier, notamment au sein des régions proches de la Chine⁶⁵³.

§3- Développement des relations chinoises avec les pays et les organisations régionales : la relation avec l'ASEAN (ANASE) et l'APRONUC au Cambodge

Dans le cadre de cette section, nous avons souhaité mieux comprendre l'approche chinoise des missions de maintien de la paix, l'impact de cette approche sur les décisions liées aux missions de paix et l'incorporation par Pékin de ses principes dans le processus décisionnel au niveau de l'ONU.

Nous avons également découvert que la Chine attachait une grande importance aux acteurs régionaux, notamment l'Union africaine et les pays du Mouvement des non-alignés, de sorte que les Chinois cherchaient à impliquer ces organisations dans les opérations de maintien de la paix, en raison de leurs capacités opérationnelles et morales avancées dans la zone de conflit voisine.

Ci-après, nous aborderons spécifiquement l'association des nations de l'Asie du Sud-Est « ANASE », son rôle dans les opérations de maintien de la paix en Asie de l'Est et ses relations avec la Chine dans ce contexte.

Notre objectif sera de mieux appréhender l'approche chinoise des missions de paix dans les régions voisines de la Chine, après avoir détaillé les missions menées dans des régions éloignées.

⁶⁵³ Bruce Jones, Jeffrey Feltman et Will Moreland, « Competitive multilateralism: Adapting institutions to meet the new geopolitical environment, » (Washington, DC: The Brookings Institution, en septembre 2019), <https://www.brookings.edu/research/competitive-multilateralism/>, le 31/08/2021.

A- La Chine et l'ASEAN

Plus que jamais, l'Asie dans sa globalité constitue un enjeu suprême pour la Chine, tant au niveau de son accès aux ressources naturelles que de nombreux échanges commerciaux que lui fournissent les nombreuses routes maritimes qu'elle aura pris soin de tisser au cours des vingt dernières années et de son impressionnante armada tant commerciale que militaire. Force est de constater que la Chine est actuellement perçue comme l'État ayant tissé le plus de liens solides avec les pays qui composent l'ASEAN. Avant de mettre en évidence les rapports existentiels entre Pékin et cette organisation sous régionale, il importait de présenter cette Association d'États.

A.1- Présentation de l'ASEAN

L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a joué un rôle de premier plan dans la négociation et la gestion de l'ordre en Asie du Sud-Est, en période de stabilité, de transition et de crise. Il est intéressant de noter à propos de l'ASEAN qu'elle n'est pas fondée sur un équilibre régional entre les grandes puissances, mais plutôt sur un accord entre les pays de la région afin de protéger la sécurité des pays voisins et de renforcer leur coopération économique.

Les origines de cette tendance remontent à la fin de la Seconde Guerre mondiale, lorsque le nationalisme de l'Asie du Sud-Est est devenu un courant dominant dans le discours politique. Peu de temps après la capitulation des Japonais, les pays d'Asie de l'Est ont commencé à déclarer leur indépendance. Au début de 1945, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos et le Vietnam deviendront indépendants.

Tous ces événements ont conduit à l'institutionnalisation progressive de ces États et ont montré l'importance des principes d'autodétermination nationale, d'égalité et de souveraineté. C'est peut-être une première dans l'histoire du monde à l'époque où les politiques des droits de l'homme au sens international se sont manifestées dans une

région considérée comme marginale par rapport à la position centrale des États-Unis, de l'Europe et de l'Occident en général, dans le domaine des droits de l'État et la structuration des institutions locales pour se conformer à la Charte des Nations Unies et à ses ramifications telles que les droits de l'homme et autres⁶⁵⁴.

Au plus fort de la guerre froide dans les années 1950 et 1960, les États-Unis ont tenté d'imposer leur vision d'un ordre régional anticommuniste en Asie du Sud-Est et de légitimer leur administration unilatérale en imposant l'ordre par l'intermédiaire de l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est « OTASE » créée en 1954 et dissoute en 1977, après qu'il ait été prouvé que ses éléments n'étaient pas convenables.

Les organisations communistes s'opposaient aux efforts des États-Unis et étaient soutenues par des forces sociales nationalistes qui en voulaient à l'ingérence étrangère dans les affaires régionales. À cette époque, l'Asie du Sud-Est était troublée, la guerre au Vietnam faisait rage et la confrontation entre l'Indonésie et la Malaisie nouvellement indépendante s'intensifiait. Lorsque l'armée anticommuniste prendra le pouvoir en Indonésie, les États faibles et non communistes d'Asie du Sud-Est se sont réunis pour former l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en 1967. Ce sera une étape cruciale vers l'instauration de l'ordre en Asie du Sud-Est. Grâce à l'ASEAN, ces pays ont établi un cadre pour gérer leurs relations, éviter les désaccords et les différends, et coopérer afin de promouvoir le développement économique et la flexibilité régionale.

Dans cette perspective, l'ASEAN a élaboré une règle de non-intervention, reconnaissant que les relations entre les États membres seraient ainsi régies. Elle maintiendra de bonnes relations avec les États-Unis priorisant l'intégration dans le monde et les marchés

⁶⁵⁴ Neta Crawford, *Argument and Change in World Politics*, Cambridge University Press 2009, p.295.

financiers, et la neutralisation des risques de guerres dans la région, en particulier celle du Vietnam.

Après la fin de la guerre froide, il persistait nombre d'incertitudes stratégiques dans la région Asie-Pacifique et au niveau régional en Asie de l'Est, car l'effondrement du bloc de l'est avait créé des craintes dans les zones sous influence l'ancien contrôle soviétique, tandis que la Chine et le Japon se préparaient à combler le vide. Après que des pays comme le Japon, l'Australie et le Canada aient tenté en vain de lancer un dialogue régional sur la sécurité, l'ASEAN créera le Forum régional de l'ASEAN « ARF », visant à améliorer la communication et le dialogue entre un groupe de pays qui craignaient les intentions de l'autre.

Le Forum réunissait des pays d'Asie de l'Est avec un certain nombre de grandes puissances souhaitant s'engager dans des questions régionales. Il importait que les interactions dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique soient régies par les règles du Forum. En 1976, le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est « TAC » sera signé. En 2019, il concernera un total de 38 pays et organisations, dont l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Égypte, l'Argentine et les pays de l'ASEAN. Le traité stipule un code de conduite auquel les États signataires sont liés. Les points les plus importants en sont la non-intervention, la coopération économique et la garantie de la paix dans la région.

Les principes qui sous-tendent l'ASEAN, les groupements internationaux et les traités qui leur sont associés peuvent se résumer comme suit :

- Le respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'égalité, de l'intégrité territoriale et de l'identité nationale de toutes les nations.
- Le droit de chaque pays de décider de sa propre voie nationale à l'abri de toute ingérence, sabotage ou coercition extérieure.
- La non-intervention dans les affaires intérieures de tout pays.

- Le règlement des désaccords ou des différends par des moyens pacifiques.
- La renonciation à l'emploi ou à la menace de la force.
- La coopération efficace entre eux⁶⁵⁵.

A-2 : Les rapports entre la Chine et l'ASEAN

La Chine considérait l'ASEAN comme un outil conçu pour l'encercler et restera pendant longtemps à l'écart de cette organisation régionale. Cependant, avec la croissance rapide de l'économie chinoise au début des années quatre-vingt du vingtième siècle et des décennies suivantes, les ambitions de Pékin de jouer un rôle mondial vont s'accroître, et Pékin réalisera la nécessité de renforcer sa position au niveau régional avant que son influence ne s'étende à d'autres régions. Il est aussi vrai que les cercles de décision chinois considéraient l'Asie comme le lieu où la Chine devait prouver son importance. Dans les années 1990, Pékin va ouvrir ses portes à l'ASEAN cherchant à régler les désaccords et les différends entre les nations par des moyens pacifiques⁶⁵⁶.

La Chine a défini son approche de la région sur la base de l'objectif de progrès pacifique et reste attachée à l'harmonie, la paix et la stabilité. L'effet immédiat de cette nouvelle attitude sera constaté en Chine alors qu'elle prendra des mesures pour renforcer ses relations avec l'ASEAN. Dès 1991, les deux parties vont entamer un dialogue stratégique et économique qui comprenait divers aspects d'une coopération potentielle, qui se concrétisera par l'opération de paix au Cambodge, que nous évoquerons en détail ultérieurement.

En 1996, la Chine devient un partenaire de dialogue à part entière de l'ASEAN. Lorsque la crise financière frappera l'Asie en 1997, la Chine décidera de ne pas dévaluer sa monnaie internationale, le renminbi, et d'apporter un soutien financier aux pays les plus touchés

⁶⁵⁵ Robert Yates, *Understanding ASEAN's Role in Asia-Pacific Order*, Palgrave, Switzerland 2019, p.5.

⁶⁵⁶ Michael Kolmas, *China's Approach to Regional Cooperation*, Sage Journals, en juillet 2016, disponible sur : <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0009445516646242>, le 03/09/2021.

par la crise, comme la Thaïlande, en accordant plus de 4 milliards de dollars d'aide, par le biais du Fonds monétaire international ou de canaux binaires. De même, elle apportera son aide à l'Indonésie en réduisant les droits d'exportation chinois et en fournissant une assistance médicale d'urgence.

Cette année-là, le premier sommet informel entre l'ASEAN et la Chine se tiendra à Kuala Lumpur, et les dirigeants des deux parties décideront d'établir un partenariat orienté vers le XXI^e siècle de bon voisinage et de confiance mutuelle. Au XXI^e siècle, la Chine et l'ASEAN vont commencer à activer leur partenariat. Des 2003, la Chine va adhérer au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est « TAC » et sera à l'avant-garde des pays adhérents au traité. Cette relation atteindra, la même année, le niveau d'un partenariat stratégique pour la paix et la prospérité.

En 2002, après six ans de négociations, la Chine et l'ASEAN vont conclure un accord de coopération global dans divers domaines de l'économie, du développement et de la sécurité. En 2005, environ 46 mécanismes de coopération seront établis entre l'Association et la Chine à plusieurs niveaux et dans divers domaines. En 2008, la Chine enverra son premier ambassadeur auprès de l'ANASE. En 2011, l'ASEAN China Center « ACC » sera à Pékin. Enfin, en 2012, la Chine établira sa mission permanente auprès de l'ASEAN.

L'année 2010 a vu les célébrations de l'anniversaire du partenariat stratégique. Lors de ses visites en Indonésie et en Malaisie en 2013, le président *Xi Jinping* souligné le rapprochement exemplaire entre l'ANASE et la Chine, et sa volonté de renforcer ce partenariat à l'avenir⁶⁵⁷.

⁶⁵⁷ Zhang Yunling, ASEAN in China's Grand Strategy, Chinese Academy of Social Sciences, Vol.4, disponible sur : [https://www.eria.org/ASEAN at 50 4A.9 Zhang and Wang final.pdf](https://www.eria.org/ASEAN%20at%2050%204A.9%20Zhang%20and%20Wang%20final.pdf), le 03/09/2021.

B- Contexte de la crise cambodgienne : les prémices de l'APRONUC

Le Cambodge situé dans la région de l'Indochine appartient géographiquement et historiquement à deux cultures anciennes : chinoise et indienne. Tout au long de l'histoire, la région de l'Indochine a été fortement impactée par les deux côtés, et cela n'a pas été sans guerres, menaces et affrontements.

En 1863, la France établissant son propre protectorat dans la région prendra le contrôle de la fédération franco-indochinoise. C'est-à-dire les trois États modernes que sont : le Vietnam, le Laos et le Cambodge. L'objectif de la France visant le contrôle du Cambodge était stratégique, étant donné le climat de concurrence politique avec la Grande-Bretagne dans la région et l'ambition française d'une région qui puisse isoler les principaux intérêts des deux empires au Vietnam et en Thaïlande⁶⁵⁸.

L'opposition à la domination française commencera à être exprimée par les élites instruites désirant l'indépendance. En 1945, le Japon désarmant les forces françaises occupera tout le territoire indochinois, et le Cambodge déclarera son indépendance. En 1946, la première guerre d'Indochine éclatera ; une guerre dans laquelle le Cambodge combattra la France pour l'indépendance. En 1953, l'indépendance du Royaume du Cambodge sera déclarée, et la France l'acceptera lors de la Conférence de Genève sur l'Indochine en 1954, à laquelle la Chine participait. Un an après son indépendance, le Cambodge est devenu membre des Nations Unies.

En 1970, va éclater la Seconde Guerre d'Indochine, dite guerre du Vietnam ; une guerre acharnée entre l'Armée populaire vietnamienne « PAVN » et le Front national de libération du Vietnam d'une part, et l'Armée de la République du Vietnam soutenu par les États-Unis d'autre part. Bien que *Sihanouk*, roi du Cambodge, ait déclaré la neutralité de son pays concernant la guerre, il s'impliquera aux côtés des Nord-Vietnamiens, c'est-à-dire des

⁶⁵⁸ David Chandler, *A History of Cambodia*, Palgrave, Routledge 2007, p.81.

antiaméricains, en leur permettant d'avoir des bases sur le sol cambodgien. Mais, il sera renversé par un coup d'État militaire et remplacé par le président *Lon Nol* qui s'alliera aux Sud-Vietnamiens. La guerre se terminera par la victoire des nordistes au Vietnam et de leurs alliés communistes khmers rouges au Cambodge, et par le retrait des forces américaines d'Indochine⁶⁵⁹.

Ainsi, pendant la plus grande partie de son histoire, le Cambodge aura connu des guerres féroces et successives, auxquelles ont participé des forces locales, régionales et internationales. Dans cet environnement, la Chine, plus grande et plus importante que les pays voisins, prêterait surtout après la guerre froide une forte attention à ce danger à ses frontières en raison de l'instabilité qu'il représentait ; il en est de même en ce qui concerne l'ANASE. Nous remarquerons à travers le rapprochement entre les deux parties, jusqu'au déploiement de la mission de paix au Cambodge, comment cette guerre et les résolutions suivantes de l'ONU vont constituer un tournant dans l'approche chinoise des conflits mondiaux, en particulier les plus proches, ainsi que dans le cadre de sa coopération avec les organisations régionales.

Pour démontrer l'importance de ce changement, nous citerons trois exemples de l'approche chinoise agressive et violente avant la coopération régionale avec l'ANASE :

- L'attaque des îles *Kinmen* et *Dengbu* en 1949 et l'occupation de *Hainan* en mars 1950 : si les deux premières attaques ont échoué, la troisième réussira après que la Chine ait lancé un assaut amphibie sur l'île et que l'Armée nationale révolutionnaire se soit retirée à Taïwan. Alors qu'il s'agissait d'une victoire militaire, la Chine ne perdra pas moins de cinq mille hommes, nonobstant d'importantes dépenses matérielles, en échange de l'obtention d'une position sans grande

⁶⁵⁹ Charles Philipp, *Conflicts Cambodia/Kampuchea, United Nations: Law, Policies and Practice, Vol. I, 1995, p.200.*

importance stratégique en raison de la présence du contrôle américain absolu sur la terre et l'air en Asie de l'Est⁶⁶⁰.

- L'implication de la Chine dans la guerre de Corée en juin 1950. Nous l'avons déjà mentionnée et ses conséquences pour la Chine et les pays voisins.
- L'implication de la Chine dans la seconde guerre d'Indochine ou la guerre du Vietnam en envoyant des armes, du matériel, des provisions et du matériel médical aux combattants communistes du nord. Si cette participation a finalement contribué à la victoire des nordistes, elle aura aussi sans nul doute prolongé la guerre et accru les combats sanglants à ses frontières, accentuant le danger sur la sécurité nationale chinoise⁶⁶¹.

Par ailleurs, en avril 1975, après cinq ans de conflit interne au Cambodge, le président *Lon Nol* sera démis de ses fonctions par le Parti communiste plus connu sous le nom de Khmers rouges. Le régime communiste de Pol Pot avait nommé le pays Kampuchéa démocratique (actuellement Cambodge). En mai 1975, les Khmers rouges vont promulguer la nouvelle constitution, qui stipule que l'Assemblée des Représentants du Peuple est l'organe suprême qui décide des politiques nationales, élit le gouvernement et la présidence de l'État et nomme les postes judiciaires.

La politique des Khmers rouges visait à transformer radicalement le Cambodge en une nouvelle société, en rompant complètement avec le passé. Le système interdisait non seulement les traditions, les croyances et les modes de vie du passé, mais aussi l'argent, les marchés, l'éducation formelle, le bouddhisme, les livres, la propriété privée et la liberté de circulation. Malgré le projet du parti de construire une société unifiée sans classe, ce projet ne sera pas en mesure d'éviter la division du peuple cambodgien en groupes

⁶⁶⁰ Bernard D. Cole, *History of The Twenty-First-Century Chinese Navy*, *Naval War College Review*, Vol. 67, n°3, p.50.

⁶⁶¹ Qiang Zhai, *China and the Vietnam Wars*, University of North Carolina Press, 2000, p.23.

sociaux. Pour atteindre l'objectif de croissance économique, environ trois millions de personnes ont été évacuées des villes du pays et ont été forcées de travailler à la campagne et de vivre dans des camps de travail.

Le régime khmer rouge aura engendré la mort d'un à deux millions de personnes dues aux exécutions, à la torture, à la famine et à la maladie. Tout cela interviendra au milieu des différends frontaliers entre le Cambodge et le Vietnam. Les Cambodgiens accuseront le Parti communiste vietnamien de saboter la révolution cambodgienne. En conséquence, les Khmers rouges lanceront des attaques sur le sol vietnamien et tueront des centaines de civils, et le Vietnam répondra par des contre-attaques. En décembre 1978, les forces vietnamiennes envahissent le Cambodge et prennent en janvier 1979 le contrôle de la capitale *Phnom Penh*.

La première réaction internationale au conflit cambodgien a lieu en 1978, lorsque les Nations Unies examineront pour la première fois la situation des droits de l'homme au Cambodge pendant la période des Khmers rouges. La Sous-Commission sur la lutte contre la discrimination et la protection des minorités adoptera le 5 septembre 1978 une résolution et soumettra ses observations sur la situation des droits de l'homme dans le pays.

À la suite de cette analyse, la Sous-Commission appellera le gouvernement cambodgien à coopérer avec les Nations Unies et à fournir des informations sur les violations des droits humains. Elle exhortera le gouvernement à prendre des mesures urgentes pour rétablir le plein respect des droits humains et prévenir de telles violations à l'avenir. Il est à noter que la réaction internationale à ce qui s'est passé sera très faible.

Lorsque le Vietnam prendra en 1979 le contrôle du Cambodge, la position internationale se limitera à surveiller la situation des droits de l'homme. Dans sa décision du 12 septembre 1980, la Commission recommande que la situation des droits de l'homme

au Cambodge fasse l'objet d'un examen continu. Elle préconise également la nomination d'un Représentant spécial pour que le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales soit rétabli⁶⁶².

En 1981, le Parti khmer promulguera une constitution selon le modèle des États socialistes, qui installera un pouvoir réel dans le parti tout en mettant l'accent sur des droits limités et en déclarant des politiques étatiques progressistes dans l'intérêt des travailleurs et des paysans. Notons qu'aucune élection n'aura lieu jusqu'en 1981, et que les partis d'opposition n'y participeront pas⁶⁶³.

C- La coopération entre la Chine et l'ASEAN (ANASE) dans la crise cambodgienne

Après que la Chine ait essayé sans succès de soumettre le Vietnam par une attaque militaire surprise, elle tirera les leçons des expériences passées. Malgré le conflit d'intérêts avec les Soviétiques et les Américains, Pékin tentera dès lors à travers l'ASEAN de trouver une solution non militaire à la question cambodgienne, sachant que l'ASEAN comprenait un certain nombre de pays voisins du Cambodge, dont les plus importants sont la Thaïlande d'une frontière commune et l'Indonésie voisine.

Une série de communications interviendra, notamment avec les parties vietnamienne et cambodgienne. Finalement, l'ASEAN, la Chine, les États-Unis et les trois principales factions cambodgiennes : les Khmers rouges, le Front national de libération du peuple khmer « FNLPK » et le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif « FUNCINPEC », se réuniront et accepteront la formation du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique en 1982.

⁶⁶² Hurst Hannum, *International Law and Cambodian Genocide*, Human Rights Quarterly Vol. 11, p.82.

⁶⁶³ David Chandler, *A History of Cambodia*, Palgrave, Routledge 2007, p. 228.

Il convient de noter que la Chine cessera son soutien aux Khmers rouges dans divers moyens de combat et de provisions. Si le fardeau économique de ce soutien constituait une principale raison de cet abandon, alors il est probable que la Chine ait pris cette décision en raison de la position internationale qui appelait fortement à l'arrêt de la guerre et au retrait immédiat du Vietnam des terres cambodgiennes. Cette pression résultait de l'action exercée par les pays de l'ASEAN sur la Chine et d'autres pays.

Dans ce contexte, les pays de l'ASEAN seront particulièrement actifs dans la diplomatie mondiale pour mettre fin à l'occupation, contrecarrant une tentative vietnamienne d'accepter la République populaire du Kampuchéa soutenue par le Vietnam en tant que membre des Nations Unies et promouvant régulièrement des résolutions condamnant l'occupation aux Nations Unies. Ainsi, l'ASEAN aura réussi à contenir le conflit et à maintenir la situation au Cambodge à l'agenda international, tout en isolant le Vietnam internationalement et en plaçant la question dans le cadre de la violation de la règle de non-intervention et de la violation des droits de l'homme, contournant ainsi les fondements des relations entre les pays.

Ces efforts s'accompagneront de mesures efficaces adoptées par la Chine, fournissant des capacités matérielles pour faire pression sur le Vietnam en fermant la frontière nord-vietnamienne et en empêchant le passage des marchandises et des personnes. Par rétorsion, le gouvernement vietnamien menacera d'aider les rebelles cambodgiens et de leur fournir des armes. Sous toutes ces pressions, le Vietnam se retirera en septembre 1989 du Cambodge.

Lors de la réunion de Jakarta en 1990, dans le cadre du plan de paix cambodgien parrainé par l'Australie, les factions cambodgiennes en conflit vont accepter de partager le pouvoir dans la formation d'un gouvernement d'unité connu sous le nom du Conseil national suprême. Le rôle de ce conseil était de représenter la souveraineté cambodgienne sur la

scène internationale et d'organiser des élections le plus rapidement possible. Au niveau des Nations Unies, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge « APRONUC » sera chargée de surveiller la politique intérieure du pays jusqu'à ce qu'un gouvernement cambodgien soit élu par le peuple⁶⁶⁴.

De leur côté, les dirigeants khmers rouges décideront de ne pas participer aux élections générales, préférant perturber le processus électoral en lançant des attaques militaires contre les Casques bleus de l'ONU et en tuant des immigrants d'origine vietnamienne vivant au Cambodge. En mai 1993, le Front uni national « FUNCINPEC » remportera les élections générales, mais la direction des Khmers rouges refusant d'accepter la défaite annoncera que les provinces orientales du Cambodge, qui avaient majoritairement voté en faveur des Khmers, feront sécession du Cambodge. Après plus de pressions de la Chine et de l'ASEAN, le partage du pouvoir conclu. Par la suite, la monarchie constitutionnelle restaurée, le parti khmer rouge sera dissous. Ses membres seront intégrés dans le nouveau système de gouvernement. Les personnes impliquées dans des crimes de guerre seront poursuivies.

C.1- Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)

Cette mission va constituer la plus grande mission de l'histoire des Nations Unies, à laquelle 45 pays vont participer, dont le plus important est la Chine. Elle comprenait environ 15 900 soldats, 3 500 polices civiles, 1 150 employés civils et 465 volontaires. La participation de la Chine regroupait un bataillon de combats et environ 1 200 civils. Cependant, son rôle réel dépassait la valeur numérique en raison des nombreux projets de développement qu'elle mettra en œuvre au profit des Cambodgiens.

Le but de l'APRONUC était de rétablir la paix et un régime civil dans un pays dévasté par des décennies de guerre civile, d'organiser des élections libres et équitables menant à une

⁶⁶⁴ David Chandler, A History of Cambodia, p.241.

nouvelle constitution et de réhabiliter les institutions de l'État. Son objectif était de superviser tous les aspects du gouvernement, y compris les affaires étrangères, la défense nationale, les finances, la sécurité publique et les médias, et de s'assurer du retrait et du non-retour des forces militaires étrangères.

La mission était vaste; elle comprenait également la collecte d'armes en vrac, le démantèlement des factions belligérantes au Cambodge, la confiscation des dépôts d'armes et des fournitures militaires, la promotion et la protection des droits de l'homme, la supervision de la sécurité nationale, le maintien de la loi et de l'ordre, le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, l'aide au déminage, l'élaboration de programmes de formation au déminage et à la sensibilisation aux mines, la réhabilitation des infrastructures et l'aide à la reconstruction et au développement de l'économie.

Un autre objectif important sera le procès des hauts dirigeants des Khmers rouges. Après des années de travail continu, l'Assemblée nationale cambodgienne ratifiera en 2004 un accord avec les Nations Unies sur la poursuite des hauts dirigeants responsables des crimes commis par les Khmers rouges. À cet effet, les pays donateurs promettentront 43 millions de dollars en tant que contribution internationale au budget du Tribunal pour une période de trois ans; la part du budget du gouvernement cambodgien étant de 13,3 millions de dollars. Mais ce n'est qu'en 2007 que les premiers procès de hauts dirigeants khmers rouges s'ouvriront, alors que nombre d'entre eux étaient morts ou en mauvaise santé.

C.2- L'importance du rôle chinois dans la mission cambodgienne

Lorsqu'on évalue l'expérience chinoise de la mission au Cambodge, l'on ne peut que constater que, malgré le passage de nombreuses années depuis cette époque, et l'apparition de divers changements dans les politiques et les pratiques internationales et

chinoises, cette mission reste remarquable, car elle aura clairement affecté les missions de maintien de la paix ultérieures menées par Pékin.

Nul doute que les pratiques de maintien de la paix sont devenues plus complexes, précises et dangereuses. Ainsi, la politique de maintien de la paix de la Chine est passée d'un simple appel à la participation à des opérations de maintien de la paix traditionnelles à une participation à certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies, puis à une position plus flexible concernant le concept de souveraineté. Cependant, certains aspects importants des pratiques de maintien de la paix de la Chine restent similaires à ceux adoptés en Asie de l'Est au cours des années 1980 et 1990. L'une de ces pratiques repose sur la préférence pour le consentement du gouvernement hôte, qui s'est avéré nécessaire pour faire bouger la Chine dans la mission au Cambodge. Indépendamment de la façon dont la population locale et d'autres pays considèrent les gouvernements illégitimes, la Chine insiste pour obtenir le consentement du gouvernement hôte comme condition préalable à l'approbation du Conseil de sécurité de l'ONU pour une opération de maintien de la paix. Ce que la Chine fera avec le gouvernement cambodgien en établissant une communication efficace avec les partis participants. Précisons que ces partis vont varier au fil du temps en fonction de l'équilibre des pouvoirs existant entre les factions cambodgiennes rivales⁶⁶⁵.

Ainsi, La Chine a estimé qu'il était nécessaire d'obtenir le soutien de régimes dictatoriaux tels que les Khmers rouges avant de se décider à contribuer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU au Cambodge. Ce schéma se répètera à de nombreuses reprises, comme la Mission de paix au Soudan « MINUSS » où la Chine a noué de bonnes relations avec le régime d'El Béchir.

⁶⁶⁵ Stefan Stähle, China's Shifting Attitude towards United Nations Peacekeeping Operations, China Quarterly Vol.195, 2008, pp.631.

Alors que la Chine restait auparavant indifférente à l'attitude de la population locale à son égard, elle aura établi une nouvelle approche dans la mission du Cambodge. À l'époque, l'agence de presse officielle chinoise a rapporté que le commandant de l'unité chinoise au Cambodge avait reçu des instructions claires selon lesquelles les sentiments, la sécurité et la tranquillité de la population devaient être pleinement respectés, et qu'à ce titre, il devait gagner leur affection et laisser une impression positive sur la Chine et son rôle dans la région. Sur la base de l'analyse des attitudes des Cambodgiens envers la Chine, il a été constaté que la grande majorité d'entre eux considérait la présence chinoise dans le pays comme positive et bénéfique pour la société.

Tout au long des 20 années de participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, il faut noter qu'aucun soldat chinois n'a été accusé d'inconduite. Cette éthique de travail de la Chine a été saluée par de nombreux décideurs et analystes⁶⁶⁶.

À ce sujet, notons que la relation de coopération constructive avec l'ASEAN est devenue un modèle à suivre dans sa coopération avec les organisations régionales. Nous n'exagérons pas en estimant que les relations Chine-Afrique, dont une grande partie repose sur les liens entre Pékin et l'Union africaine, constituent une version avancée du rôle de la Chine-ASEAN.

Revenant à l'influence chinoise dans le mécanisme de travail des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix, nous ne pouvons que percevoir que ce qui a été réalisé dans la mission au Cambodge a affecté le style de l'ONU pendant de nombreuses années à venir. Cette vision est devenue la base du travail de l'Organisation pour intégrer, si possible, les acteurs régionaux dans les missions de maintien de la paix.

⁶⁶⁶ Gill Bates, *China's Expanding Role in Peacekeeping*, Stockholm International Peace Research Institute, 2009, p.25.

Somme toute, la mission de maintien de la paix au Cambodge, dans laquelle la Chine et l'ASEAN ont joué un rôle clé, représente un exemple clair de la nouvelle approche de Pékin en matière de missions de maintien de la paix.

En examinant la crise cambodgienne, il nous est apparu clairement que la région de l'Indochine dans laquelle se situe le Cambodge a connu tout au long de l'histoire moderne, et depuis le XIX^e siècle, de nombreux conflits, et constituait une cible pour plusieurs empires et grands pays qui occuperont cette région avec une position importante en Asie de l'Est.

Au regard de l'ampleur de cette mission, la coopération de la Chine avec l'ASEAN et son adoption d'une nouvelle approche au Cambodge constituent un tournant important et durable de sa politique et de celle des Nations Unies à l'égard des opérations de paix dont :

- L'inclusion de la coopération avec les acteurs régionaux comme élément essentiel du maintien de la paix pour la Chine et les Nations unies ; ce qui représente le même trajet que Pékin suivra en Afrique en coopérant avec l'Union africaine.
- La nécessité d'obtenir le consentement du gouvernement du pays hôte et de coopérer avec lui dans toute mission de maintien de la paix.
- L'impératif de laisser une impression positive sur la population locale ; ambitions que la Chine poursuivait à travers de nombreux projets de développement mis en œuvre au profit des Cambodgiens.

Section II: Les effets des OMP chinois sur la paix mondiale

L'implication de la Chine dans les OMP a certainement un impact considérable sur la paix mondiale. D'aucuns diraient que sa participation bouleverse l'équilibre mondial, car dans la quête de ses intérêts nationaux, la paix serait un objectif relatif, lui servant d'alibi pour exploiter les ressources naturelles des pays dans lesquels se déroulent les OMP. Les exemples en la matière sont légion et nous les avons déjà précisés. D'autres perçoivent la contribution chinoise dans les missions de la paix comme une action salvatrice qui favorise le retour à l'état de droit, à la paix dans les pays confrontés aux crises sociopolitiques. De ce qui précède, les effets peuvent être plus ou moins positifs pour la paix dans le monde. Toutefois, l'évolution de sa coopération avec les autres nations (§1), les différentes aides humanitaires (§2) fournies aux pays en développement, sa présence sur les territoires à partir desquels elle accomplit ses missions (§3) nous renseignent davantage sur l'impact de sa politique sur l'environnement international.

§1- L'évolution « positive » de la coopération internationale

L'ouverture au monde de la Chine s'est faite progressivement. Plusieurs phases dont nous avons préalablement parlé ont émaillé ses rapports avec les nations. La politique d'introversion inhérente à ses idéologies, Pékin, à partir des années 70, comprend l'utilité de moduler son hostilité afin de développer son économie qui fait d'elle aujourd'hui, une puissance incontournable (A). Cette politique savamment déployée a produit sans équivoque, un résultat positif pour l'empire du Milieu, aussi bien dans les OMP que dans ses rapports avec les autres pays (B), ce qui lui permet de consolider son statut de superpuissance au sein de l'ONU (C).

A- Un grand pays développé et responsable au service de la paix

L'École anglaise des relations internationales affirme que les grandes puissances portent une plus grande responsabilité que la responsabilité des autres États dans le maintien de la communauté internationale, et ce, dans la mesure où elles sont considérées comme jouissant de certains droits et portant des devoirs particuliers. Par exemple, ces puissances examinent les questions qui affectent la paix et la sécurité du système international. Ipso facto, il incombe souvent aux autres pays d'ajuster leurs politiques à la lumière des résolutions internationales pertinentes.

Par sa participation aux missions de maintien de la paix, la Chine promeut le concept de puissance responsable, c'est-à-dire qu'elle se considère comme un pays épris de paix qui cherche à résoudre les problèmes graves affectant la paix mondiale dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Ainsi, La Chine tire quatre avantages de l'utilisation de ce concept :

1. Ce concept fournit à Pékin un cadre opérationnel et académique proactif quant à son discours sur son rôle dans le maintien de la paix, plutôt que d'adopter des notions occidentales de maintien de la paix. La Chine formule des attentes de sa propre position dans le cadre du système de maintien de la paix des Nations Unies et international. De ce fait, cette vision de puissance responsable facilite au mieux la transition de la Chine vers le concept de grande puissance. À cette fin, ce concept représentant un message pour les différents publics permet de redéfinir le rôle de la Chine dans les relations avec les grandes puissances du Conseil de sécurité, de rassurer les gouvernements hôtes et les populations locales sur la nécessité de percevoir positivement l'existence chinoise et de façonner l'opinion sur les devoirs de la Chine à l'étranger.

2. Grâce à ce concept, la Chine fait partie du système international et prend quelque peu des distances vis-à-vis des concepts occidentaux de la communauté internationale. Dans ces conditions, La Chine se présente comme un pays non Occidental et non-impérialiste, mais plutôt comme un pays en développement, un membre permanent du Conseil de sécurité et un pays en mesure de financer des missions et de déployer des unités habilitantes de grande valeur (ingénierie et logistique des équipes médicales). Ainsi, la puissance responsable fait partie des efforts rhétoriques de la Chine pour se faire reconnaître comme une grande puissance légitime selon ses propres conditions⁶⁶⁷.
3. Par ailleurs, ce concept permet à la Chine d'annihiler une critique de l'ordre international existant dans une tentative permanente de comprendre cet ordre après l'année 1945 dont la Chine n'était pas l'un des fondateurs. Il est vrai que depuis la fondation de la République populaire de Chine en 1949, la vision de la politique internationale de la Chine a radicalement changé un socialiste allié à l'Union soviétique, celle-ci s'est transformée en un pays révolutionnaire qui défie les États-Unis et l'Union soviétique en tant que deux puissances impérialistes, pour essayer ensuite de normaliser les relations avec ces deux puissances et ainsi s'intégrer progressivement dans le système international.

Avec ces changements, la Chine a réactualisé ses explications présidant à sa vision en termes de politique mondiale : le blocus impérialiste imposé au peuple chinois, les convoitises capitalistes injustement dominantes sur le monde et le renforcement du rôle de la Chine pour se rendre maître de ses droits et occuper sa juste position dans le monde. Pour Pékin, l'expression d'une puissance responsable constitue un moyen de passer des

⁶⁶⁷ Hedley Bull, *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, 3^e ed., New York: Columbia University Press, 2002, p.196.

anciens concepts à de nouveaux termes plus adaptés et seyants aux exigences de l'époque.

4. Enfin, cette conception revêt une allusion au progrès pacifique et au maintien de la stabilité politique internationale des intérêts nationaux chinois. En d'autres termes, le concept de puissance responsable peut être considéré comme une critique implicite de l'hégémonie américaine violente qui favorise souvent clairement les intérêts américains au détriment de la paix internationale⁶⁶⁸.

Malgré sa stratégie basée sur l'amélioration de son image par ses missions, la Chine a commis de nombreuses erreurs dans sa participation aux opérations internationales de maintien de la paix, qui ont sapé ses efforts pour améliorer son image au niveau international et s'imposer comme une puissance responsable.

Il est clair que la Chine devrait s'impliquer davantage dans les opérations humanitaires des Nations Unies en termes de contribution financière, car elle fournit environ 3 % du budget des activités humanitaires et de secours, ce qui constitue un montant bien inférieur à la plupart des budgets alloués par les membres du Conseil de sécurité. Effectivement, selon le Fonds fiduciaire multidonateur des Nations Unies, si la Chine a versé 3 millions de dollars au Programme des Nations Unies pour la consolidation de la paix entre 2007 et 2009, celle-ci n'aura fourni aucun soutien financier à d'autres programmes ou fonds dans ces conditions, la Chine ne devrait-elle pas augmenter subséquemment ses contributions financières si elle veut jouer un rôle humanitaire à la hauteur des ambitions au Conseil de sécurité.

⁶⁶⁸ Shogo Suzuki, *Seeking Legitimate Great Power Status in the Post-Cold War International Society: China's and Japan's Participation in UNPKO*, *International Relations*, Vol.22, No.1, p.45.

B- L'effectivité du grand engagement financier et militaire chinois dans les OMP au niveau de l'ONU

Créée pour être le garant de la paix mondiale, l'Organisation des Nations Unies (ONU) fondée en 1945 assure cette mission à travers un organe spécial qui est le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU). Naturellement, la Chine est membre de ce cercle restreint.

Initialement réticente à toute implication dans les OMP pour les motifs déjà évoqués, la Chine a changé de paradigme pour embellir son image, après que les médias occidentaux aient construit une image péjorative du gouvernement et de l'armée chinoise durant les évènements du printemps de 1989 constatés sur la place de Tiananmen. Dix ans après ces évènements, la force armée chinoise commence par soigner son image à l'échelle internationale, elle a en effet, quitté un statut de marginal pour devenir l'un des principaux acteurs des opérations de maintien de paix sur la scène internationale. C'est donc avec une grande détermination que la Chine s'engage dans les OMP à partir des années 2000. Son professionnalisme et son ambition font d'elle, maîtresse en la matière parmi les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle s'investit dans plusieurs opérations de gestion de crise sur le continent africain dont elle espère tirer profit.

En effet, l'Afrique est certainement le continent qui a traversé de nombreux troubles sur le plan politique, mais l'intervention de Pékin dans la résolution des conflits, répond à la volonté de la Chine de se construire une belle réputation aux yeux du monde. Depuis la fin des années 80, le Parti communiste chinois tente de se tailler l'image d'un État responsable, soucieux du règlement pacifique des conflits par le développement économique. Dans cette optique, l'État chinois s'est investi aussi bien militairement qu'économiquement.

En plus des opérations de maintien de paix, la Chine déploie d'autres stratégies de politique étrangère telles que : le soutien à l'autodétermination, les missions techniques agricoles, les bourses d'études, l'aide au développement ou encore l'aide humanitaire.

Derrière toutes ces bonnes actions, et la volonté de soigner son image sur la scène internationale, les souhaits implicites de la Chine sont de : faire croître ses activités économiques sur le continent, d'acquérir plus d'expérience sur le terrain dans le but de moderniser son armée, accentuer l'isolement de Taïwan et fidéliser les votes africains à l'ONU.

C'est sans doute ce qui encourage Gibson à affirmer que les OMP sont devenues « un outil efficace »⁶⁶⁹ pour permettre à la Chine de démontrer aux yeux de la communauté internationale qu'elle est en train de venir un État puissant, mais surtout pacifique, qui respecte ses partenaires du tiers-monde. En faisant intervenir son armée, dans le maintien de la paix, elle rassure les grandes puissances. Le but est d'atténuer leur peur face à la montée de la Chine comme étant un potentiel rival non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan militaire.

Aujourd'hui, pour protéger ses nombreux intérêts économiques, Pékin ne cesse de fournir à l'ONU des contingents des Casques bleus pour les opérations de maintien de la paix en Afrique depuis son premier engagement en 1989. La Chine envoie en 2019 un contingent de 413 soldats dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Son intervention par les OMP s'étend aussi à travers l'est de l'Afrique en septembre de la même année : 331 Casques bleus sont envoyés par la Chine

⁶⁶⁹ Marissa GIBSON, « L'offensive du charme : le maintien de la paix et la politique de la Chine », *Revue militaire canadienne*, Vol. 19, no. 1, hiver 2018, (consulté le 09/08/22)

pour soutenir la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud⁶⁷⁰. La Chine intervient également sur le plan militaire en Afrique de l'Ouest à travers le G5 Sahel.

Après la reconnaissance de la Chine par le Burkina Faso en 2018, elle décide de donner 46 millions de dollars pour soutenir la construction de cette force conjointe⁶⁷¹. Toutes ces interventions aux opérations de paix hissent la Chine au 10^e rang en termes de contribution militaire auprès des contingents onusiens jusqu'en mai 2022⁶⁷².

Pour renforcer la protection de ses intérêts économiques sur le continent africain, Pékin organisera en juin 2019, le premier forum Chine-Afrique pour la paix et la sécurité réunissant une cinquantaine de chefs militaires africains et chinois.

Bien qu'elle soit très présente à travers les OMP en Afrique, les intérêts économiques restent prioritaires pour la Chine, elle est le plus grand fournisseur des pays africains en armement entre 2013 et 2017⁶⁷³.

Somme toute, son implication progressive et globale dans les OMP, lui a permis d'embellir son image de puissance responsable et soucieuse de l'équilibre international, mais surtout d'énormes croissances économiques en Afrique et dans les autres contrées du monde.

⁶⁷⁰ Alicia PIVETEAU, « La Chine et l'aide humanitaire en Afrique : quelles réalités ? », *Défis humanitaires*, 29 octobre 2019, <https://defishumanitaires.com/2019/10/25/laide-humanitaire-chinois-en-afrique-quelles-realites/> (consulté en ligne le 09/08/22).

⁶⁷¹ Céline TABOU, « La Chine, opératrice du maintien de la paix en Afrique », *IPSA Afrique*, juillet 2022, <https://www.ipsa-afrique.org/la-chine-operatrice-du-maintien-de-la-paix-en-afrique/> (consulté en ligne le 09/08/22).

⁶⁷² DAW, « La Chine et les Opérations de maintien de la paix de l'ONU », *Le Podcast Journal*, 15 mars 2019, https://www.podcastjournal.net/La-Chine-et-les-Operation-de-maintien-de-la-paix-de-l-ONU_a26252.html (consulté en ligne le 09/08/22).

⁶⁷³ Paul NANTULYA, « Les activités stratégiques croissantes de la Chine en Afrique reposent sur le hard Power chinois », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, 7 février 2019, <https://africacenter.org/fr/spotlight/les-activites-strategiques-croissantes-de-la-chine-en-afrique-reposent-sur-le-hard-powerchinois/#:~:text=D'apr%C3%A8s%20l'Institut%20international,ur%20la%20p%C3%A9riode%202008%2D2012>. (consulté le 09/08/22).

Admis de nos jours comme une puissance universelle, son statut de membre permanent du Conseil de sécurité est indéniable.

C- L'évolution du droit de veto de la Chine sur les décisions de maintien de la paix

✓ Les années 70 : Une approche prudente des décisions de maintien de la paix

Se limitant dans ses engagements, La Chine va ainsi s'abstenir de participer au vote sur les décisions qui n'étaient pas conformes à son idéologie ou aux principes des Nations Unies et qui concernaient la prolifération des opérations de maintien de la paix. Ces abstentions concerneront les missions des forces chargées de surveiller le cessez-le-feu entre Israël et l'Égypte [la Force d'urgence des Nations Unies II « UNEF II »], Israël et la Syrie [la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement « FNUOD »] Israël et le Liban [la Force intérimaire des Nations Unies au Liban « FINUL »], ainsi que la mission de surveillance du cessez-le-feu entre les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs, à savoir la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre « UNFICYP ». Ipso facto, La Chine s'est abstenue de voter sur 63 décisions, la plupart liées à ce type d'intervention mentionné⁶⁷⁴.

Là, cette abstention et cette non-participation constituaient un moyen pour la Chine de se distancer des opérations de maintien de la paix de l'ONU. La plupart de ces votes se rapportent aux quatre missions énumérées ci-dessus. Cette approche reposait sur l'idée que les missions de maintien de la paix ne pouvaient pas être utilisées comme un outil grâce auquel les grandes puissances pouvaient exercer une quelconque influence politique dans des régions comme l'Afrique et le Moyen-Orient. C'est ce dont la Chine avait été témoin pendant la guerre de Corée dans les années cinquante, au Congo dans

⁶⁷⁴ Yin He, *China's Changing Policy on UN Peacekeeping Operations*, Stockholm Institute for Security and Development Policy, 2007, p.20.

les années soixante et à Chypre depuis 1964 ; une approche qui avait constitué un prétexte à d'ambitieuses interventions américaines⁶⁷⁵.

Lors de plusieurs sessions du Conseil de sécurité, non seulement les représentants chinois s'abstiendront, mais ils critiqueront certaines missions de maintien de la paix. Ainsi, le 25 octobre 1973, et concernant la décision du Conseil de créer la Deuxième Force des Nations Unies pour veiller sur le cessez-le-feu déclaré entre l'Égypte et Israël « UNEF II », l'ambassadeur de Chine soulignera que cette mission était vaine, et qu'elle engendrerait de graves conséquences, transformant les pays arabes souverains en zone de contrôle international. Il estimait que cette propagation ne pouvait qu'ouvrir la voie à plus d'intervention et de contrôle internationaux de la part des grandes puissances qui exerçaient leur hégémonie en secret⁶⁷⁶.

Le comportement diplomatique chinois au Conseil de sécurité dans les années 1970 sera marqué par la rareté de son utilisation du droit de veto. Entre 1971 et 1979, la Chine ne l'utilisera que 2 fois. En revanche, la France et l'Union soviétique l'emploieront 7 fois, le Royaume-Uni 12 fois et les États-Unis 18 fois.

Le premier veto sera utilisé en août 1972 lorsque le Conseil examinera la demande d'adhésion du Bangladesh aux Nations Unies. La Chine va alors rejeter cette demande en réponse à la volonté de son allié le Pakistan d'utiliser le Bangladesh pour négocier le retour des 90 000 prisonniers de guerre détenus en Inde. À cette occasion, le délégué chinois soulignera que les forces indiennes soutenues par l'Union soviétique étaient toujours stationnées au Bangladesh et que ce dernier ne pouvait donc pas être admis aux Nations Unies tant qu'il était sous occupation étrangère. Ce ne sera qu'après la conclusion d'un

⁶⁷⁵ Wang Yizhou, *Transformation of Foreign Affairs and International Relations in China*, Chubanshe, Pékin 2008, p.120.

⁶⁷⁶ Joel Wuthnow, *Beyond the Veto*, Columbia University, 2011, p.30.

accord tripartite entre le Pakistan, le Bangladesh et l'Inde en 1974 que la Chine approuvera la demande d'adhésion⁶⁷⁷.

En septembre 1972, la Chine et l'Union soviétique vont s'opposer à une proposition soumise par la Belgique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni visant à modifier un projet formulé par trois pays du Mouvement des non-alignés visant à condamner l'usage de la force par Israël au Moyen-Orient, parce que la modification ne condamnait pas « le sionisme et ses actions agressives contre la Syrie et le Liban »⁶⁷⁸.

Ainsi, nous constatons que deux explications prévalent à la retenue générale de la Chine en matière de veto au cours des années 1970. La première est qu'opérant au sein d'une nouvelle organisation elle n'était pas pleinement consciente des acteurs, des règles et des limites. Dans ces circonstances, il était approprié que Pékin agisse avec prudence. La deuxième explication est que dans la plupart des sujets traités par le Conseil lors de ses sessions, les intérêts nationaux de la Chine, s'il y en avait, étaient marginaux. À l'exception de la question du Bangladesh, les enjeux n'impliquaient pas d'intérêts politiques et économiques vitaux pour la Chine, du Liban à Chypre et à l'Afrique du Sud. L'absence d'intérêts politiques ou économiques contribue à expliquer la politique quelque peu marginale de la Chine au Conseil de sécurité en général, et les décisions de maintien de la paix en particulier durant cette période.

✓ **Les années 80 : Activation de la participation chinoise et le rapprochement sino-occidental dans le cadre du maintien de la paix**

Ce n'est qu'au cours de la deuxième décennie de l'adhésion de la Chine au Conseil de sécurité, que cette dernière va réduire son opposition rhétorique à l'Occident et accroître sa participation au processus décisionnel. Sa nouvelle position est manifeste sous trois

⁶⁷⁷ Conseil de sécurité, Verbatim, S/PV.1660 (le 25 août 1972), p.8.

⁶⁷⁸ Conseil de sécurité, Verbatim, S/PV.1662 (le 10 septembre 1972), p.17.

aspects : premièrement, la participation de la Chine au vote sur les opérations de maintien de la paix, à commencer par le vote en faveur de la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre en décembre 1981, et en faveur de tout projet lié aux missions de maintien de la paix en les années 1980. En conséquence, le rapprochement entre la Chine et l'Occident en fonction des votes au Conseil de sécurité va s'accroître ; ainsi, il se dégagera un consensus sur la grande majorité des résolutions (153 sur 209 décisions votées). Les résolutions sur lesquelles la Chine s'abstiendra de voter vont considérablement diminuer atteignant 32 % de toutes les résolutions au cours des années soixante-dix, celles-ci ne dépasseront pas 6 % au cours des années quatre-vingt⁶⁷⁹.

Deuxièmement, la Chine va considérablement réduire son utilisation du Conseil comme plateforme pour ses positions anti-grande puissance. Ainsi, en janvier 1980, elle choisira de ne pas voter sur la proposition américaine d'imposer des sanctions à l'Iran à la lumière de la crise des otages en cours, sans exprimer pour autant d'opinion négative sur l'hégémonie américaine sur la région. Tout en s'évoquant la décision d'imposer des sanctions à l'Union soviétique après son invasion de l'Afghanistan, le délégué chinois se contentera de souligner que les sanctions ne conduiraient pas nécessairement à un apaisement des tensions.

Par ailleurs, sur les 14 sessions de vote tenues en ce qui concerne l'Afrique du Sud entre 1981 et 1988, le délégué chinois effectuera une déclaration en une seule session en 1985, demandant l'adoption de diverses mesures punitives contre l'Afrique du Sud et le soutien à la lutte populaire contre l'apartheid. Aucune critique ne sera adressée aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

⁶⁷⁹ Joel Wuthnow, *Beyond the Veto*, p.35.

Troisièmement, la Chine n'émettra aucun vote négatif dans les années 1980. Elle se distinguera alors des cinq membres permanents, car elle n'a jamais utilisé le veto au cours de cette période, alors qu'il a été utilisé 32 fois par les autres pays⁶⁸⁰.

✓ **Les années 90 : L'après-guerre froide**

Après la guerre froide, les principes chinois de respecter la souveraineté des États et de non-recours à la force dans la politique mondiale vont se heurter à une ingérence croissante de la part des Nations Unies dans nombre de pays. Cette période est alors marquée par la dislocation de l'Union soviétique et par l'audace occidentale de combler le vide dans les pays en développement. Cela se traduira dans plusieurs domaines, y compris les décisions internationales en matière de maintien de la paix. Dans la plupart des cas, l'opinion chinoise s'est limitée à l'objection, mais pas à l'annulation de la résolution.

Les raisons prévalentes en sont la tentative de la Chine d'améliorer sa réputation après la crise de la place Tiananmen et de maintenir des relations positives avec les États-Unis, qui sont incontestablement la grande puissance du moment. Sur cette base, la Chine acceptera plus de 93 % des résolutions du Conseil de sécurité sans réserve ni objection, tandis que son taux de compatibilité de vote avec les États-Unis augmentera en adoptant 591 résolutions sur 642 votées, soit 92 %.

Ipsa facto, La Chine a développé un certain rapprochement normatif avec les grandes puissances en matière de non-intervention. Dans les années 1990, cette question de la souveraineté va devenir plus flexible pour la Chine. Plus précisément, la tendance de la Chine à prioriser ses relations politiques avec les États-Unis se manifestera dans son comportement sur trois types de questions : le maintien de la paix, l'usage de la force et

⁶⁸⁰ Conseil de sécurité, Verbatim, S/PV.2191 (le 16 janvier 1980), p.15.

l'imposition de sanctions. Nous développerons ci-après la première question, qui est l'objet même de notre recherche⁶⁸¹.

Bien que la Chine ait en principe soutenu les opérations de maintien de la paix dès le début des années 1980, les changements dans la nature des opérations de maintien de la paix au cours de la décennie suivante vont créer de nouvelles complexités. Ainsi, le rapport annuel du Secrétaire général de 1992 souligne l'objectif de l'intervention des Nations Unies après la guerre froide qui ne saurait se résumer simplement à de simples patrouilles aux frontières, mais à un traitement plus approfondi des causes des conflits : crises économiques, injustice sociale et persécution politique, et ce, grâce au déploiement préventif et à la consolidation de la paix post-conflit, en utilisant des unités plus armées ayant le pouvoir de répondre à toute agression.

Alors qu'éclataient des conflits dans les positions des principaux pays sur les questions de paix comme le Rwanda et la Bosnie, les missions de l'ONU dans les années 1990 se sont élargies, et sont devenues plus fréquentes et plus complexes que jamais. Ainsi, Le Conseil de sécurité a redéfini ce qui peut être considéré comme une menace à la paix et à la sécurité internationales, et établira une nouvelle définition des conditions qui nécessitaient une intervention internationale⁶⁸².

Si La Chine se montrait prudente quant à l'élargissement des opérations de maintien de la paix et leur pouvoir dans les années 1990, elle exprimera néanmoins des réserves par des objections verbales sans utiliser son veto ni recourir à ses relations internationales pour soutenir sa position. En juin 1995, un certain nombre de pays occidentaux v ont proposé de créer une force de réaction rapide d'environ 12 500 soldats des forces des Nations Unies sous la bannière de la force de protection des Nations Unies en Yougoslavie

⁶⁸¹ David Bosco, *Five to Rule Them All*, Oxford University Press, New York 2009, p.142.

⁶⁸² Boutros Boutros-Ghali, *An Agenda for Peace*, Rapport du Secrétaire général, le 17 juin 1992, disponible sur : <http://www.un.org/Docs/SG/agpeace.html>, le 03/09/2021.

dénommée « FORPRONU » pour protéger les travailleurs de cette mission. Soucieuse de cette résolution qui constituait un précédent dans l'histoire des Nations Unies, la Chine s'abstiendra de voter et son délégué au Conseil de sécurité déclarera que toute opération de maintien de la paix doit préserver la paix plutôt que de provoquer des combats et des affrontements armés entre les parties du conflit. Pékin estimait que la mise en place de la force de réaction rapide modifiait considérablement les missions des forces de maintien de la paix en Yougoslavie, impliquant ces forces dans la guerre et priverait l'ONU de sa position de force neutre qui maintient la stabilité⁶⁸³.

Parmi les sujets de préoccupation de la Chine, se trouve la question d'obtenir le consentement de toutes les parties du pays d'hôte avant de mener des opérations de maintien de la paix; cette question présupposant de lier le maintien de la paix à la protection des droits de l'homme au sens large de nature à provoquer une ingérence dans les affaires du pays hôte. Dans cet ENS, La Chine va exprimer sa crainte à plusieurs reprises que certaines opérations puissent menacer l'intégrité territoriale si elles sont imposées par la force.

Au-delà de la rhétorique, la Chine n'aura pas activement contesté l'Occident sur ces questions. Il semble que la principale raison de son attitude en ce qui concerne cette restriction était la réputation, comme nous l'avons précédemment mentionné. Effectivement, les dirigeants chinois savaient qu'ils devaient améliorer l'image de leur pays et apaiser les fronts diplomatiques avec les Américains et leurs alliés pour que les sanctions imposées à Pékin soient levées au lendemain de la crise. Cette prudence va conduire les Chinois à approuver quelques résolutions internationales sur lesquelles ils avaient des réserves. En outre, la Chine s'est souvent trouvée dans l'obligation de participer activement à ces missions. Par exemple, en envoyant des centaines d'ingénieurs et d'observateurs

⁶⁸³ Conseil de sécurité, Verbatim, S/PV.3542 (le 3 janvier 1995), p.13.

chinois à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge « APRONUC » entre 1992 et 1993⁶⁸⁴.

Pour autant, cela n'empêchera pas la Chine d'opposer son veto ou de menacer de l'utiliser sur une série de questions de maintien de la paix dans les années 1990. Dans chacun de ces cas, il ne s'agissait pas de maintien de la paix en soi, mais de questions d'hostilité entre la Chine et Taïwan.

Le premier cas se produira en février 1995, lorsque la Chine va soumettre une proposition visant à réduire considérablement la Mission des Nations Unies en Haïti, « MINUHA » d'environ 6 000 à 1 000, et menacera d'opposer son veto à tout autre plan. Il faut rappeler qu'Haïti avait invité le vice-président de Taïwan à assister à l'investiture de *René Prével*, nouveau président du pays. En raison de l'opposition des 14 autres membres du Conseil et du rejet de la proposition chinoise par les membres latino-américains du Mouvement des non-alignés, Pékin acceptera finalement un compromis parrainé par le Canada visant à réduire la force de la mission de l'ONU en Haïti⁶⁸⁵.

Le deuxième cas va survenir en janvier 1997, lorsque la Chine opposera son veto à une résolution de déployer des observateurs militaires pour surveiller un cessez-le-feu déclaré comme une solution temporaire concernant la longue guerre civile du Guatemala. L'objection chinoise concernait la reconnaissance par le Guatemala de Taïwan et son soutien aux efforts visant à inscrire l'adhésion de la République de Chine (Taïwan) aux Nations unies à l'ordre du jour de l'Assemblée. Les autorités guatémaltèques avaient également invité le ministre des Affaires étrangères de Taïwan à assister à la signature de l'accord de paix au Guatemala, la capitale.

⁶⁸⁴ Allen Carlson, *Protecting Sovereignty, Accepting Intervention*, national Committee on United States-China Relations, China Policy Series N° 18, en septembre 2002, p.31.

⁶⁸⁵ Barbara Crossette, *Latin Nations at UN insist China Change Stand*, New York Times, le 24 février 1996.

Après dix jours de négociations, la Chine et le Guatemala parviendront à un accord, dans lequel la république guatémaltèque renoncera à son soutien à la demande de Taïwan à l'adhésion aux Nations Unies. Lorsque l'objection chinoise a pris fin, la mission d'observation militaire a été approuvée à l'unanimité⁶⁸⁶.

Le troisième cas se produira en février 1999, lorsque la Chine va opposer son veto à l'extension de la force de déploiement préventif des Nations Unies en Macédoine « FORDEPRENU ». Cette force avait été créée en 1995 dans le cadre d'un programme plus large visant à rétablir la paix dans les Balkans. Bien que le délégué chinois n'ait pas explicitement déclaré que la raison du veto était la reconnaissance de Taipei par la Macédoine, les fuites et les affaires diplomatiques dans les cercles décisionnels chinois allaient toutes dans ce sens⁶⁸⁷.

Étape du deuxième millénaire : Coopération au sein du Conseil de sécurité

Contrairement à l'approche précédente basée sur la retenue, la Chine est devenue un participant actif au Conseil de sécurité au début des années 2000. D'une part, elle assumera un rôle de premier plan dans les opérations de maintien de la paix. D'autre part, elle deviendra une médiatrice internationale dans des négociations complexes entre la communauté internationale et un certain nombre de pays, notamment ceux dans lesquels elle possède des intérêts stratégiques ou économiques : l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et le Zimbabwe. Dans le même temps, Pékin va acquiescer à une nouvelle position par rapport aux États-Unis, en tant que partenaire commercial et diplomatique sur de nombreuses questions et en tant que concurrent pour l'espace vital, les ressources et la prédominance économique et géopolitique, notamment en Asie de l'Est.

⁶⁸⁶ John M. Goshko, China Backs UN Monitors for Guatemala, Washington Post, le 21 janvier 1997.

⁶⁸⁷ Paul Lewis, China Votes a UN Force Out of the Balkans, New York Times, le 26 février 1999.

L'une des conséquences les plus importantes de cette tendance sera que le comportement de la Chine en ce qui concerne le vote au Conseil de sécurité va devenir très similaire à celui des membres permanents. Ainsi, sur les 636 votes exprimés entre 2000 et 2009, la Chine votera positivement pratiquement toutes les résolutions, s'abstenant de voter 12 fois et utilisant son veto 2 fois. Le pourcentage d'abstention au vote ne dépassera pas 2 % de toutes les décisions. Ces statistiques du vote chinois étant très proches de celles des autres membres permanents.

Ce comportement chinois, qui est généralement compatible avec le comportement russe, aura généré une harmonie au sein du Conseil de sécurité d'une nouvelle manière, en particulier dans les questions de paix mondiale et de missions de maintien de la paix. Ainsi, 94 % des résolutions (598 sur 636 votes) ont été adoptées à l'unanimité des cinq membres permanents. Par rapport aux États-Unis, la congruence des votes s'est accrue, et le résultat était que les deux pays votaient de la même manière environ 95 % des décisions (606 sur 636), alors que ce pourcentage n'avait pas dépassé 80 % au cours des décennies précédentes. En comparaison avec la Russie, la proportion de la congruence sino-russe dans le vote était d'environ 98 % (626 sur 636). Ce qui s'inscrit dans la continuité du consensus entre les deux parties.

Dans cet environnement, les objections de la Chine ont été considérablement réduites. Par rapport aux années 1990, où le représentant de la Chine à l'époque s'était opposé à 82 % des propositions de sanctions, insistant sur les coûts civils et souverains et sur d'autres principes. En revanche, dans les années 2000, les notes ont été émises dans seulement 21 votes sur les sanctions sur 99, soit environ 21 %⁶⁸⁸.

Nous estimons que ce rapprochement peut être attribué à quatre raisons principales :

⁶⁸⁸ Joel Wuthnow, *Beyond the Veto*, Columbia University, 2011, p.54-58.

- La modification de la position de la Chine sur le principe de non-intervention, que nous avons détaillée dans le point précédent. En 2005, la Chine a soutenu le Document final du Sommet mondial, qui reconnaissait la nécessité d'une action internationale conjointe pour mettre fin au génocide, au nettoyage ethnique, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre. Cela ne signifiait pas que la Chine soutenait absolument l'Occident dans son intervention injustifiée, lorsque la question n'entraîne pas sans ambiguïté dans l'une des catégories susmentionnées. De ce fait, La Chine s'opposera à l'intervention directe dans la violence politique au Myanmar et au Zimbabwe⁶⁸⁹.

- Les désaccords sur la zone du maintien de la paix ont diminué parallèlement à la réduction du nombre et de l'ampleur de ces opérations au cours de la première décennie du XXI^e siècle. Lorsque le conseil a approuvé 35 missions de maintien de la paix dans les années 1990, le nombre est tombé à 10 dans les années 2000. Sur le plan opérationnel, les missions envoyées au cours de la première décennie du XXI^e siècle devenues convenables au modèle des opérations de soutien à la paix, que les Nations Unies n'interviennent que lorsqu'un pays pivot comme les États-Unis ou une organisation régionale comme l'OTAN ou l'Union africaine sécurise l'environnement opérationnel des puissances internationales. En conséquence, l'inquiétude de la Chine concernant l'implication des opérations de maintien de la paix dans la violence s'est atténuée. Ainsi, Pékin pouvait donner son approbation à des opérations de ce type, comme cela s'est produit au Timor oriental, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et dans d'autres régions⁶⁹⁰.

- Les positions de la Chine n'étaient plus affectées par la question de Taïwan, comme elles l'étaient dans les périodes antérieures. La seule exception sera quand

⁶⁸⁹ Stephanie Kleine et Andrew Small, *China's New Dictatorship Diplomacy*, *Foreign Affairs* 87 (2008), p.38-56.

⁶⁹⁰ Alex J. Bellamy, Paul Williams et Stuart Griffin, *Understanding Peacekeeping*, Polity Press, Cambridge 2004, p.87.

Pékin empêchera une opération de maintien de la paix au Libéria jusqu'à ce que ce pays rétracte sa reconnaissance diplomatique de Taipei. La question de Taïwan va ainsi perdre une grande partie de son importance au cours de la première décennie du XXI^e siècle, dans la mesure où les Nations Unies n'avaient plus de missions de maintien de la paix dans des pays qui reconnaissaient Taïwan à l'exception d'Haïti. À ce propos, il semblerait que la Chine ait préféré ignorer les relations d'Haïti avec Taïwan et qu'elle en est venue à privilégier une politique d'incitation plutôt que de pression et de menace. Notons qu'après l'élection de *Ma Ying-Jeou* à la présidence de Taïwan en 2008, les deux parties annonceront une trêve diplomatique selon laquelle la Chine s'abstiendrait de faire pression sur les pays ayant des liens avec Taipei⁶⁹¹.

- Il faut aussi considérer la dynamique politique des Nations Unies. Dans les années 2000 et au-delà, les cinq grandes puissances ont dû faire face à une pression croissante de pays comme l'Inde, l'Allemagne et le Japon pour effectuer des changements dans la composition du conseil afin de mieux refléter la répartition réaliste du pouvoir mondial. Naturellement, les membres permanents avaient intérêt à contrecarrer cette revendication, qui menaçait nécessairement le pouvoir des cinq puissances. Afin que la Chine réserve sa participation aux Nations Unies, elle peut choisir de subordonner ses objections idéologiques à la nécessité de l'unité des cinq membres permanents en termes de vote et d'abstention d'objection. Malgré les différences entre les pays appelant à une réforme des Nations Unies et la diminution conséquente des pressions que ces pays exerçaient, il était toujours dans l'intérêt des cinq pays de rester unis, afin de préserver à la fois leurs intérêts et la stabilité de l'ONU⁶⁹².

⁶⁹¹ Qiang Xin, *Beyond Power Politics*, *Journal of Contemporary China*, 2010, p.536.

⁶⁹² Ian Williams, *UN Reform: Don't Hold Your Breath!*, *Foreign Policy-in-Focus*, le 26 août 2009, disponible sur : http://www.ips-dc.org/articles/un_reform_dont_hold_your_breath, le 02/09/2021.

§2- Les effets des aides humanitaires, alimentaires, médicales et vaccinales chinoises en relation avec les OMP

En accordant son aide, la Chine part des principes de ne pas imposer de conditions politiques au pays bénéficiaire, de non-intervention dans ses affaires intérieures et de plein respect de son droit de choisir indépendamment des voies et des modèles de développement. Dans ces conditions, elle adhère au respect mutuel, à l'égalité, au respect des promesses, au bénéfice mutuel et à la parité.

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'aide chinoise se divise en différentes formes dont les plus importantes sont les suivantes, sachant que les statistiques que nous citons incluent presque toutes la phase de participation de la Chine aux opérations de maintien de la paix, c'est-à-dire depuis 1990 :

- Les prêts concessionnels : depuis 2010, Pékin a accordé des prêts concessionnels d'une valeur de plus de 20 milliards de dollars à plus de 121 pays dans le monde, dont 14 pays qui ont accueilli ou accueillent des missions de maintien de la paix.
- La mise en œuvre de projets de développement : à ce jour, la Chine a mis en œuvre au moins 200 projets de développement dans le cadre de missions de maintien de la paix, en se concentrant sur les infrastructures et l'agriculture.
- Les Dons en nature : la Chine aura fourni une aide en nature à 96 pays et 424 régions, notamment des denrées alimentaires, des fournitures scolaires pour les élèves, des équipements mécaniques, des véhicules de transport, du matériel d'usage quotidien, des médicaments et des dispositifs médicaux.
- La Coopération technique : 170 projets de coopération technique ont été menés à bien dans les domaines de la production industrielle, de l'agriculture, de la gestion, de la culture, de l'éducation, des sports, de la formation, des soins médicaux et de santé, du développement de l'énergie propre, de la planification et des conseils techniques.

- La Coopération dans le développement des ressources humaines : à l'intérieur et à l'extérieur de la Chine, 1951 cours de formation ont été organisés pour les fonctionnaires, le personnel technique et les responsables des programmes d'enseignement universitaire. Celle-ci concernait 14 849 personnes de plusieurs pays et 21 pays qui ont accueilli ou accueillent des missions de maintien de la paix sur leur sol.
- L'envoi d'équipes médicales : au cours des dernières années, 55 équipes médicales chinoises ont été envoyées dans 54 pays, dont 14 ont accueilli ou accueillent des missions de maintien de la paix. Les services comprenant la fourniture de soins médicaux pour traiter près de sept millions de patients.
- L'aide humanitaire d'urgence : à ce jour, la Chine a fourni plus de 200 millions de dollars d'aide humanitaire d'urgence à plus de 30 pays, dont 8 ont accueilli ou accueillent des missions de maintien de la paix.
- L'allègement de la dette : la Chine a allégé les dettes de 16 pays, dont la Tanzanie, la Zambie, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Mali, le Togo, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Soudan⁶⁹³.

Au travers de ces diverses aides et parallèlement à la contribution active de la Chine aux opérations de maintien de la paix, il existe de grandes similitudes entre ces deux axes d'interventions. Un constat : La participation de la Chine à ces opérations s'accompagne souvent de la fourniture de diverses aides au pays hôte, car elles contribuent à soutenir la présence chinoise dans le cadre du maintien de la paix et des relations chinoises avec le pays bénéficiaire. L'aide constitue donc l'un des moyens pour la Chine de parfaire la mission de maintien de la paix, puis de la développer pour aller au-delà de son objectif. Par la force des choses, des relations politiques et commerciales plus larges s'établissent

⁶⁹³ China's Foreign Aid, State Council of the People's Republic of China, disponible sur : http://english.www.gov.cn/archive/white_paper/2014/08/23/content_281474982986592.htm, le 20/09/2021.

de manière à présenter l'image des grandes puissances responsables déjà mentionnée et à servir les intérêts de l'économie chinoise et de la sécurité nationale.

Par ailleurs, nous citerons l'aide médicale récemment fournie par Pékin durant la pandémie de Covid-19, qui utilise la crise mondiale pour promouvoir son image et renforcer ses relations avec de nombreux pays, nonobstant son soutien aux opérations de maintien de la paix et sa contribution au développement. Nous mentionnerons les exemples les plus importants de l'aide susmentionnée.

A- Chypre (UNFICYP : 1964-présent)⁶⁹⁴

Dans ce cadre, Chypre a reçu de nombreuses aides médicales à la suite de l'épidémie de Covid-19, dont les plus importantes seront trois assistances qui ont commencé le 02/04/2020, et comprenaient 220 000 masques médicaux et 6 600 blouses de protection. Dès l'apparition du virus en Europe, la Chine a suivi de près la situation à Chypre, et l'ambassade de Chine a travaillé avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Santé chypriote pour synchroniser les efforts conjoints de prévention et de surveillance. Après l'apparition du premier cas sur l'île, l'ambassade de Chine s'est coordonnée avec les autorités chypriotes compétentes, par l'intermédiaire du ministère chinois des Affaires étrangères, du ministère du Commerce, de l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement, des douanes chinoises et des organismes industriels, en fonction des étapes de production pour transporter rapidement les approvisionnements médicaux. Le tout dans un contexte de concurrence mondiale et de défis logistiques sans précédent⁶⁹⁵.

⁶⁹⁴ <https://peacekeeping.un.org/en/mission/unficyp>

⁶⁹⁵ Progress of China's Donation of Medical Supplies to Cyprus, ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, disponible sur : https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/wjb_663304/zwjg_665342/zwb_d_665378/t1771476.shtml, le 20/09/2021.

Rappelons que déjà en 2014, la Chine avait envoyé une frégate à Chypre pour aider à protéger le stock d'armes chimiques de la Syrie hors du pays, dans le cadre d'une mission internationale visant à détruire le stock syrien de ces armes⁶⁹⁶.

B- Namibie (GANUPT : 1989 - 1990)⁶⁹⁷

Depuis l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays en 1990, les relations bilatérales ont connu un développement continu et une coopération dans les domaines de la politique, de l'économie, du commerce, de l'éducation, de la science et de la technologie, de la santé publique et de l'échange d'informations. Dans ce cadre, La Chine a fourni diverses formes d'aide financière à la Namibie, notamment des subventions, des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt. En outre, elle contribuera à construire plusieurs projets, tels que des garderies et des projets de logements à bas prix dans la capitale Windhoek, un projet de station de pompage d'irrigation à Aussenkehr et le forage et la préparation de puits à Omusati et Caprivi. Parallèlement, La Chine a fait don d'une partie du nouveau bâtiment du Conseil d'État et de deux bâtiments du Conseil régional à Rundu et Otavi. enfin, nous citerons d'autres dons tels que les machines agricoles, les équipements et d'autres biens pour divers secteurs.

En 2020, La Chine fournira de l'aide à la Namibie, grâce à des dons médicaux destinés à faire face aux défis de la pandémie de Covid-19 ; celui-ci comprenant 30 000 masques, 5 800 blouses et 19 000 kits de test⁶⁹⁸.

⁶⁹⁶ Chinese warship in Cyprus, South China Morning Post, disponible sur : <https://www.scmp.com/news/china/article/1397418/Chinese-warship-cyprus-aid-syrian-chemical-weapons-removal>, le 20/09/2021.

⁶⁹⁷ <https://peacekeeping.un.org/mission/past/untagF.htm>

⁶⁹⁸ À Briefing on Sino-Namibian Relations, Ambassade de Chine en Namibie, disponible sur : <http://na.china-embassy.org/eng/zngx/t144075.htm>, le 20/09/2021.

C- Irak (MONUIK : 1991 - 2003)⁶⁹⁹

Les relations entre la Chine et l'Irak reposent sur une solide base (échanges d'hydrocarbures ; la Chine étant le premier des pays importateurs de pétrole irakien. Dans ce contexte, de nombreux aspects des relations entre les deux parties se sont diversifiés, nonobstant la mission de paix à laquelle les Chinois ont participé lors du déclenchement de la deuxième guerre du Golfe en 1991.

Depuis 2004, Pékin a continuellement envoyé des aides annuelles à l'Irak sous forme d'équipements et de technologies, principalement pour les secteurs du pétrole et de l'énergie, dont 200 générateurs et 500 machines ; conjointement, la Chine a reçu un grand nombre d'employés et de travailleurs irakiens dans le cadre de cours de formation⁷⁰⁰.

Pendant la crise de Covid-19, Pékin va fournir 50 000 doses de vaccin et 1,4 million de masques médicaux⁷⁰¹.

D- Cambodge (APRONUC : 1992-1993)⁷⁰²

Le Cambodge est d'une importance stratégique pour la Chine ; les deux pays partageant une frontière de plus de 4 300 km de long. Depuis la mission internationale de paix là-bas en 1992, la Chine a maintenu sa présence de diverses manières, notamment en fournissant une aide financière, qui déjà en 2000 s'élevait à environ 200 millions de dollars, et a augmenté chaque année pour atteindre en 2021 600 millions de dollars. En général, ce soutien comprenait des dons financiers, des armes et des équipements militaires pour

⁶⁹⁹ <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/past/unikom/facts.html>

⁷⁰⁰ China-Iraq Relations, Middle East Institute, disponible sur : https://www.mei.edu/publications/china-iraq-relations-poised-quantum-leap#_ftnref42, consulté le 20/09/2021.

⁷⁰¹ China donates 50,000 doses of COVID-19 vaccine to Iraq, State Council of the People's Republic of China, disponible sur : http://english.www.gov.cn/news/international/exchanges/202102/05/content_WS601c9d5ec6d0f72576945267.html, consulté le 20/09/2021.

⁷⁰² <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/past/untacfacts.html> , consulté le 05/08/2021

renforcer les forces armées légitimes, afin d'éviter la répétition de l'effondrement dont le pays a été victime dans le passé⁷⁰³.

E- Haïti (MINUSTAH : 2004 - 2017)⁷⁰⁴

Haïti reste l'un des pays les plus pauvres d'Amérique du Sud et subit de nombreuses catastrophes naturelles, notamment des tsunamis et des tremblements de terre. La Chine a profité de ces points de faiblesse pour renforcer les relations entre les deux pays. Elle a donc commencé à fournir des aides à Haïti ; celles-ci ont continué même après la fin de la mission de paix dans le pays en 2017. Ainsi, en 2010, la Chine aura protégé environ 200 000 personnes déplacées, soigné 150 000 blessés après un tremblement de terre dévastateur et enverra des avions porteurs d'une aide humanitaire d'une valeur de 5 millions de dollars. Par la suite, en 2012, la Chine construira un nouveau bâtiment destiné au ministère haïtien des Finances et de l'Administration des douanes, et deux autoroutes à Port-au-Prince et aux Gonaïves. En 2020, Pékin fournira diverses aides médicales d'une valeur de 10 millions de dollars sous forme d'approvisionnements médicaux pour lutter contre la propagation de la pandémie de la Covid-19⁷⁰⁵.

F- Soudan (MINUS : 2005 - 2011)⁷⁰⁶ et (MINUAD : 2007 - 2020)⁷⁰⁷

Le Soudan reste un cas particulier dans le contexte de l'aide chinoise en raison de sa diversité : depuis 2005, il a reçu de la Chine plus de 4 milliards de dollars de dons financiers, avec la mise à disposition de projets liés en majorité à l'aide humanitaire, comme la nourriture et les fournitures médicales. La Chine a également soutenu le

⁷⁰³ Cambodian leader in Beijing says China pledges nearly \$600 million in aid, Reuters, disponible sur : <https://www.reuters.com/article/us-cambodia-china-idUSKCN1PG0CZ>, le 20/09/2021.

⁷⁰⁴ <https://peacekeeping.un.org/en/mission/minustah>

⁷⁰⁵ China contributes to Haiti's reconstruction, Reliefweb, disponible sur : <https://reliefweb.int/report/haiti/china-contributes-haitis-reconstruction-after-natural-disasters>, le 20/09/2021.

⁷⁰⁶ <https://peacekeeping.un.org/en/mission/past/unmis/facts.shtml>

⁷⁰⁷ <https://www.un.org/en/ccoi/unamid-darfur>

système éducatif, en créant ou en rénovant au moins 21 écoles dans diverses régions soudanaises. Toutes ces actions de soutien sont liées aux grands intérêts de la Chine dans le secteur de l'énergie, compte tenu des vastes réserves de pétrole et de gaz du pays.

Après le déclenchement de la pandémie de Covid-19, Pékin enverra 20 tonnes de matériel médical, notamment des vaccins, des masques médicaux, des équipements et des fournitures pour soigner les symptômes respiratoires, mais aussi 20 équipes médicales pour prodiguer des conseils et traiter les patients⁷⁰⁸.

G- Congo (MONUC : 2010 - présent)⁷⁰⁹, Mali (MINUSMA : 2017 - présent)⁷¹⁰ et Côte d'Ivoire (ONUCI : 2017 - présent)⁷¹¹

Le point commun entre tous ces pays précités concerne les missions de maintien de la paix auxquelles participe la Chine. L'aide apportée témoigne du degré de l'expérience chinoise dans l'intégration du maintien de la paix, mais aussi de la préservation de ses intérêts économiques et stratégiques. Aussi, il n'est guère surprenant qu'ils soient les premiers pays africains à recevoir l'aide médicale chinoise à la suite de l'épidémie de la Covid-19.

Depuis 2010, l'aide chinoise au Congo s'élève à environ 2,4 milliards de dollars, principalement sous forme de subventions financières ou de prêts sans intérêt. Quant au Mali, l'aide chinoise moyenne qu'il reçoit annuellement de la Chine est d'environ 250 millions de dollars, dont la majeure partie est consacrée au développement des infrastructures et des réseaux d'irrigation. Enfin, depuis 2017, la valeur de l'aide à la Côte d'Ivoire a atteint 1,5 milliard de dollars.

⁷⁰⁸ Ambassador Ma Xinmin, Common Development of China and Sudan, disponible sur : https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/wjb_663304/zwjg_665342/zwbd_665378/t1883900.shtml, le 20/09/2021.

⁷⁰⁹ <https://peacekeeping.un.org/en/mission/monusco>

⁷¹⁰ <https://peacekeeping.un.org/en/mission/minusma>

⁷¹¹ <https://peacekeeping.un.org/en/mission/past/unoci/facts.shtml>

En ce qui concerne l'aide médicale d'urgence pour lutter contre la propagation du coronavirus, la Chine enverra plus de 40 000 travailleurs médicaux dans les trois pays susmentionnés, nonobstant une grande quantité de matériel médical, totalisant plus de 320 tonnes⁷¹².

§3- Les effets en faveur de la stabilité des pays hôtes

La stabilité des pays qui fournissent le plus de matières à la Chine est essentielle. L'une des motivations qui encouragent la Chine à participer aux OMP est d'assurer la garantie d'accès continuels aux ressources naturelles du pays hôte. Par conséquent, elle fera tout son possible pour que règne la paix. Dans un tel climat, elle pourra pérenniser ses activités commerciales qui présupposent la mise à disposition de conditions adéquates dans les pays hôtes. On assiste donc une croissance du volume d'échange entre ces pays et la Chine et bien d'autres avantages qu'il convient d'élucider.

A- Les effets positifs de la croissance du RIB des pays hôtes suivant les investissements chinois résultant des OMP

Suivant le dispositif d'internationalisation chinois dénommé « *Going out* », amorcé dès l'an 2000 de manière spectaculaire, les investissements chinois en dehors des frontières de Pékin ont décuplé à grande vitesse. On peut estimer la somme globale de ces IDE à 5,6 milliards de dollars, selon Wenbin Huang et Andreas Wilkes⁷¹³.

⁷¹² Chinese Aid, Trade and Investment in the Democratic Republic of Congo, Reuters, disponible sur : <https://www.cifor.org/knowledge/publication/3723/>, le 20/09/2021.

Henry Fletcher, Development Aid for Infrastructure Investment in Africa: Malian Relations with China, disponible sur : https://media.africaportal.org/documents/SAIIA_Occasional_Paper_58.pdf, le 20/09/2021.

Sun Haoran, China steps up support for Djibouti, Cote d'Ivoire to fight COVID-19, disponible sur : <https://www.globaltimes.cn/content/1187333.shtml>, le 20/09/2021.

⁷¹³ Huang WENBIN & Andreas WILKES, « Analysis of China's overseas investment policies », <https://docplayer.net/20876394-Working-paper-analysis-of-china-s-overseas-investment-policies-huang-wenbin-andreas-wilkes.html> (consulté en ligne le 10/08/22).

Un rapport édité par le cabinet McKinsey affirme que la Chine est, depuis l'an 2000, le partenaire économique privilégié de l'Afrique. Ce partenariat a pour corollaire, la croissance explosive du commerce sino-africain, tout comme l'évolution rapide des investissements chinois sur le plus vieux continent du monde.

Toujours selon le même rapport, les Investissements directs étrangers chinois « *favorisent l'accélération du progrès des économies africaines* »⁷¹⁴.

Par le canal de ses nombreuses entreprises implantées sur le sol africain, Pékin investit son capital, ses compétences, il dynamise la culture entrepreneuriale des pays hôtes.

Par cette bonne relation commerciale entre la Chine et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux africains, il y a une diversité de production dans le champ économique africain. Plusieurs secteurs économiques du continent subissent des améliorations technologiques et infrastructurelles. C'est dans cette optique que les rédacteurs du rapport précédemment cité confirment que : « *la participation croissante de la Chine en Afrique est fortement positive pour les économies, les gouvernements et les travailleurs africains* »⁷¹⁵.

Le graphe ci-dessous est illustratif de ce qui précède.

⁷¹⁴ Le Point Afrique, « Chinois en Afrique : ce qu'ils représentent vraiment », *Le Point Economie*, le 03 juillet 2017, https://www.lepoint.fr/economie/presence-chinoise-en-afrique-les-realites-du-terrain-03-07-2017-2140203_28.php (consulté le 10/08/22)

⁷¹⁵ *Ibid.*

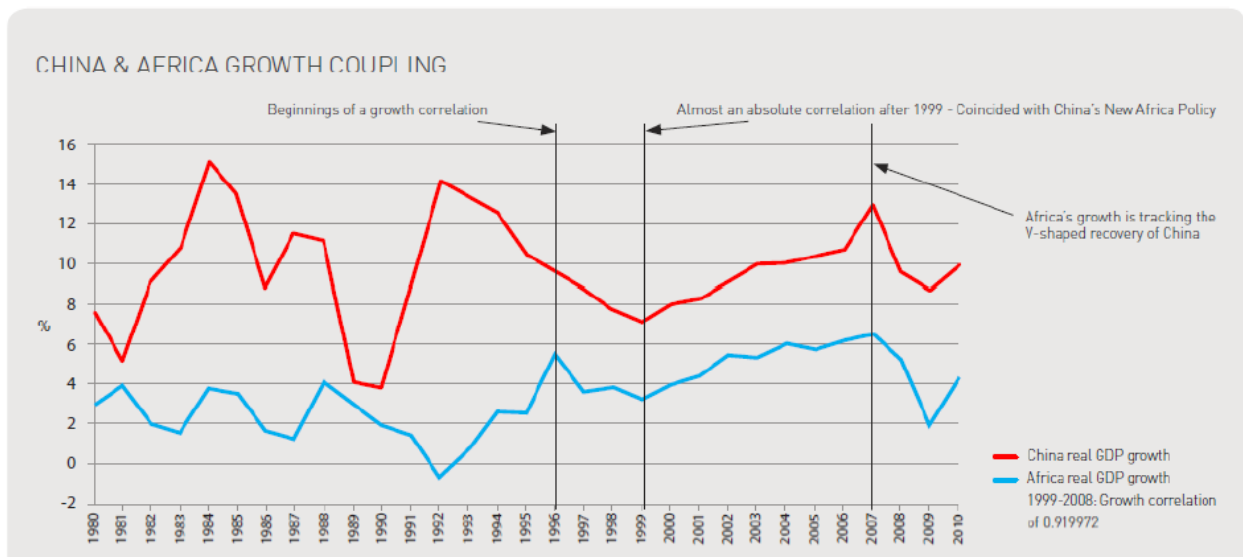


Figure 16 : Couplage de croissance Chine et Afrique

Source : Vincent GERVAIS

En somme, la présence économique chinoise dans certains pays, notamment africains, crée le partage de savoir et nouvelles technologies, le développement de savoir-faire et des infrastructures au bénéfice de l'Afrique.

Toutefois, il faut admettre que, quand bien même les IDE chinois favorisent l'essor économique des pays hôtes, cet impact positif demeure faible du fait de son orientation exclusive vers le domaine de l'exploitation des matières premières. Il faut donc diversifier les activités de sorte à créer un réel équilibre favorisant la croissance inclusive des pays hôtes.

B- L'ouverture internationale

La politique d'ouverture caractérisée par l'arrivée au pouvoir en 1978 de Deng Xiaoping est considérée comme la clé de voûte du miracle économique chinois⁷¹⁶. Cette stratégie a

⁷¹⁶ François GIPOULOUX, « Chine : L'ouverture à l'étranger », *Tiers-Monde*, tome 27, n° 108, 1986. Les réformes en Chine, sous la direction de Claude Aubert. pp. 825-841, www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1986_num_27_108_4424 (consulté en ligne le 10/08/22).

fait l'objet de convoitise des grandes puissances, car en si peu de temps, les échanges commerciaux chinois ont connu une croissance rapide. En effet, en 1978, date à laquelle Xiaoping remplace Mao, plusieurs réformes sont entreprises au plan interne. Celles-ci ont le mérite d'accroître la présence chinoise dans les mécanismes onusiens, notamment le Conseil de sécurité.

Grâce aux réformes économiques traduites par une libéralisation de l'économie et des investissements directs étrangers, en quelques années, Pékin accumule des gains extérieurs conséquents qu'il rapatrie pour le développement de l'économie locale. Cela s'explique par le fait, qu'en quête de nouveaux moyens de légitimité dont le but est sa consolidation tant interne qu'externe, le gouvernement chinois a estimé judicieux de participer aux OMP, ce qui lui assurerait une ouverture internationale, et l'image d'une puissance responsable. Le continent africain lui offrira donc toutes ces opportunités par le moyen de sa participation régulière aux missions de paix qui s'y déroulent. En l'apparence, cet engagement, pour Pékin, doit être perçu comme une coopération sud-sud suscitant des gains mutuels. Par le canal des OMP, elle se dessine comme suit :

- ✓ Un État ayant à cœur de protéger sa diaspora
- ✓ Un acteur fournisseur de paix et sécurité
- ✓ Un partenaire légitime au sein du système onusien
- ✓ Un Outil soucieux du développement local de ses partenaires

Dans une telle configuration, l'environnement onusien lui offre l'opportunité de s'affirmer comme un État ouvert au monde économique, culturel, commercial et politique. Grâce à son ingéniosité, elle a réussi à pénétrer le marché africain en rassurant les populations africaines qu'elle est aussi axée sur le développement local.

En dehors de l'aspect économique, cette politique habile de la Chine, son ouverture et sa proximité des nations africaines lui offrent des avantages non négligeables. En effet, la

participation croissante des Casques bleus chinois sur le continent africain s'inscrit dans la dynamique de bénéficier du soutien des États africains lors des votes à l'ONU. L'espace onusien permet actuellement à la Chine de consolider son statut de superpuissance dans le monde. Selon Meideros : « *La construction d'une sphère d'influence et le gain d'alliés qui vont soutenir sa politique extérieure de souveraineté nationale constituent une composante essentielle des ambitions chinoises en Afrique* »⁷¹⁷.

Jadis pays en voie de développement, la Chine est perçue comme étant l'une des plus puissances économiques mondiales, sinon la première. Sa présence sur le globe terrestre est visible dans tous les domaines (économie, culture, politique, environnement, etc.) du système international.

Par ailleurs, l'éclosion d'une telle puissance économique suppose le chamboulement de l'ordre international préalablement défini suscitant par la même occasion, des dissensions. Sans contournement, il est notoire que la volonté ultime est de supplanter l'hégémonie américaine à tous les niveaux. Depuis, un certain temps, nous constatons cette guerre froide qui existe entre elle et l'ogre américain. Il est à espérer que ces frictions n'aboutiront pas à une guerre directe. Cependant, les événements récents laissent supposer que les rapports entre les deux nations pourraient davantage se dégrader, surtout dans le dossier taïwanais.

Somme toute, la politique internationale chinoise est conduite par ses impératifs internes. Pour la réalisation de ses objectifs, il faut que l'ordre international soit stable, le climat international doit bénéficier d'une accalmie pérenne et c'est pourquoi, la Chine priorise le développement par le pacifisme. Son implication dans les OMP s'inscrit donc dans cette

⁷¹⁷ Evans MEDEIROS, *Chinese foreign policy : the Africa dimension*, Lisbon, 2006, p.4.

dynamique de paix, qui lui permet de réaliser en maximisant ses intérêts économiques disséminés dans le monde⁷¹⁸.

C- L'échange des expériences

Lorsqu'on parle d'échange, cela suppose un troc entre deux ou plusieurs parties qui ont des choses à s'enseigner. Pierre de Zutter, consultant français au Pérou, pouvait dire « *il y a dans l'expérience un capital qui se renouvelle et un autre qui s'accumule. L'important n'est pas seulement dans les informations et les savoirs qui ont vocation de durer, il est aussi dans les leçons utiles pour quelques mois ou quelques années, mais qui seront bientôt dépassées par l'expérience elle-même.* ».

Avec une histoire comme celle de la Chine avec le Liban, le partage d'expériences se veut et se doit très fructueux. Plusieurs domaines ou secteurs d'activités en sont impactés.

Hormis le fait que le continent africain soit le théâtre récurrent des OMP, ce dernier apparaît comme l'opportunité répondant aux différents objectifs chinois qui entre autres sont :

- ✓ Le désir d'accroître et sécuriser ses opérations économiques en Afrique
- ✓ Bâtir une image d'artisan de paix dans le monde
- ✓ L'expérience à acquérir sur le champ d'action afin de moderniser son armée.
- ✓ Obtenir le soutien sans faille des nations africaines.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la Chine n'avait jamais été confrontée à des opérations militaires d'envergures. Les OMP deviennent donc cette vitrine qui lui assurera cet apprentissage en côtoyant les autres puissances internationales qui y participent.

⁷¹⁸ Françoise LEMOINE, « La montée en puissance de la Chine et l'intégration économique en Asie », *Hérodote*, 2007/2 (n° 125), p. 62-76. DOI : 10,391 7/her.125.0062. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-2-page-62.htm> (consulté en ligne le 10/08/22).

La globalité des intérêts chinois dénote que l'utilisation par la Chine des organismes multilatéraux correspond à la vision réaliste : « *les institutions internationales servent principalement les intérêts nationaux plutôt que les intérêts internationaux* »⁷¹⁹. « *La paix par le développement est donc au service d'une ambition globale parfaitement définie qui repose sur un rapport de force constant avec le monde occidental. Cela nous amène à dire que le déploiement des OMP n'est pas une fin, mais un moyen de réaliser sa politique de « paix et développement* »⁷²⁰. La maxime du président Deng Xiaoping pourrait être énoncée comme suit : « *Peu importe que le chat soit gris ou qu'il soit noir, l'essentiel étant qu'il attrape la souris* »⁷²¹.

L'analyse réalisée répond à une série de questions, mais en engendre également de nombreuses autres. La présence accrue de la Chine et le déclin des troupes occidentales tendent à remettre en cause le paradigme selon lequel le maintien de la paix traduit une interaction nord-sud, avec des conflits prenant place au Sud, mais étant principalement gérés par les pays du Nord. À long terme, il serait intéressant de voir si la Chine est capable d'éviter les pièges de l'interventionnisme et de l'hégémonisme afin que sa présence dans les OMP sur le continent africain ne soit pas vue comme une nouvelle forme de colonialisme.

⁷¹⁹ Waltz KENNETH, *Theory of International Politics*. Illinois, Columbia University, 1999, p.251.

⁷²⁰ Zhongying, P, « China's Changing attitude to UN peacekeeping », *International Peacekeeping*, 12 (1), 2005, p. 87-104.

⁷²¹ Suisheng, Z, « The china Model : Can it replace the western model of modernization ? » *Journal of Contemporary China*, 2010, June, p.424-430.

Section III: Les résultats de la participation chinoise dans la FINUL

Avant tout propos, il est utile de préciser que, premièrement, la Chine a acquis une forte légitimité en contribuant à la FINUL. Deuxièmement, Pékin aura donné de l'empire du Milieu, une image positive auprès de la population libanaise à travers de nombreux projets notamment sociaux. Enfin, et parallèlement, en plaçant ses pions sur l'échiquier libanais, elle s'inscrit ses intérêts économiques à moyen et long terme sur la sous-région.

En effet, dans le cadre de la coopération entre l'armée libanaise et le bataillon chinois, ce dernier met à la disposition de l'armée libanaise des équipements de déminage et autres, dans le but d'appuyer ses équipes d'ingénieurs. Conjointement, il organise des conférences entre des officiers du bataillon chinois et des officiers de l'armée libanaise sur les opérations de déminage. Quant à l'hôpital de campagne chinois, ce dernier soigne le personnel de la FINUL et les civils vivant dans le sud du Liban, et il reçoit chaque jour des dizaines de dossiers civils. Compte tenu des difficultés auxquelles le Liban est confronté concernant la question des réfugiés syriens, les forces de maintien de la paix chinoises fournissent aussi l'assistance nécessaire à ces derniers dans le sud du Liban afin de les aider à résoudre les problèmes de la vie.

Compte tenu de leur efficacité, de leur dévouement au travail et de leur grand rôle dans le cadre du processus de paix au sud du Liban, les Nations Unies ont décerné aux membres du bataillon chinois la Médaille d'honneur de la paix en 2017. De même, en 2015, le gouvernement libanais décernera le « Prix libanais des femmes exceptionnelles » au commandant du bataillon médical de la treizième division des Forces chinoises de maintien de la paix au Liban, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle aux missions de maintien de la paix au Liban. À n'en pas douter, les soldats de la paix chinois

respectent les concepts d'égalité, d'ouverture, de tolérance et de respect des traditions culturelles et religieuses des autres soldats de la paix.

Grâce à l'assistance apportée par le bataillon chinois dans les domaines médical, sanitaire et social, outre ses membres jouissant de bonne qualité, de tolérance, de non-intervention dans les affaires personnelles de la population et de respect de leurs rituels religieux et culturels, une forte relation de confiance, d'amour et de respect s'est établie entre le bataillon et les citoyens libanais.

Notons que dans le cadre des efforts déployés par le personnel chinois pour s'acquitter pleinement de son devoir pour sécuriser le processus de paix, l'un d'entre eux est tombé sur quatre qui ont été tuésxxx en raison du bombardement israélien de leur position en 2006 ; ce drame provoquera la colère de la Chine. Cette dernière a soumis un projet de déclaration au Conseil de sécurité condamnant cette attaque. Néanmoins, le Conseil ne l'adoptera pas et ne fera qu'exprimer son choc face au meurtre des forces internationales⁷²².

§1- Conséquences politiques et militaires

Les contributions politiques et militaires de la participation de la Chine à la FINUL s'inscrivent à plusieurs niveaux : notamment au plan politique, militaire, social et économique. Dans cette sous-section, nous analyserons le volet politique et militaire. Enfin, dans la dernière sous-section, évoquer les questions sociales et économiques.

A- L'amélioration des relations sino-libanaises

Le volet politique met en évidence les bons rapports qui se sont noués et qui demeurent entre la Chine et le Liban.

⁷²² Tamara Berro, La Chine et les opérations de maintien de la paix, Al-Hewar Al-Motamaden, le 06/09/2017.

La Chine noue des relations plus étroites avec les États du Moyen-Orient, dans le cadre d'un effort plus large visant à s'imposer comme une force diplomatique de premier plan sur la scène internationale. Le Liban, quant à lui, est en proie à des difficultés tant politiques qu'économiques, et son nouveau Premier ministre, Najib Mikati, cherche des « solutions rapides » pour atténuer les énormes problèmes intérieurs. Pékin et Beyrouth pourraient tous deux avoir des raisons d'approfondir leurs liens à l'avenir et le demi-siècle d'existence des relations sino-libanaises est l'occasion de réfléchir à leurs trajectoires diplomatiques⁷²³.

La Chine et le Liban ont établi leurs premières relations diplomatiques le 9 novembre 1971. Cet évènement est survenu à un moment important de l'histoire diplomatique chinoise. Tout d'abord, le gouvernement communiste de Pékin venait de réussir, au terme d'une lutte de longue haleine, à arracher au gouvernement nationaliste en exil de Taipei le siège de la Chine au Conseil de sécurité des Nations unies. Un an plus tôt, le Canada et l'Italie avaient officiellement reconnu la RPC sur le plan diplomatique, relançant un processus qui s'était arrêté pendant la guerre de Corée et ouvrant la voie à un dialogue entre les pays non communistes et Pékin. Cela a précipité une vague de nouveaux partenariats diplomatiques et, au cours des années 70, de nouveaux pays ont établi officiellement des relations avec la Chine tous les deux mois, le Liban étant l'un des premiers à le faire.

Deuxièmement, depuis 1966, la Chine a été secouée par la Révolution culturelle, une période de radicalisme idéologique et de violence généralisée qui a touché tous les aspects de la vie. La politique étrangère n'est pas épargnée. Les dénonciations iconoclastes des pays socialistes et capitalistes étaient courantes, plusieurs étrangers ont été attaqués et tous les ambassadeurs de la Chine, sauf un, ont été rappelés - une

⁷²³ Julian TUCKER, « Beijing and Beirut at Cross-Roads », *Institute for Security & Development Policy*, 11/11/2021, <https://isdpc.eu/beijing-and-beirut-at-cross-roads-china-lebanon-relations/> (consulté en ligne le 08/08/2022).

atmosphère politique peu propice à l'établissement de nouvelles relations. Toutefois, la mort mystérieuse de Lin Biao en septembre 1971 marque un tournant dans la fièvre qui s'était emparée du pays et, progressivement, les relations de Pékin avec l'extérieur commencent à se normaliser.

Alors que Pékin sortait d'une période chaotique, Beyrouth entrait dans une ère de turbulences. Au début des années 1960, le Liban a profité de sa position entre les États arabes du Golfe, riches en pétrole, et l'Occident pour s'imposer comme un centre financier important. Cependant, en 1966, l'une des institutions financières les plus influentes du pays, l'Intra Bank, s'effondre, précipitant une crise financière nationale. La guerre des Six Jours de 1967 entre Israël et une coalition d'États arabes a entraîné un afflux massif de réfugiés palestiniens, mettant encore plus à mal le tissu socioéconomique du Liban. Les tensions et les fractures internes s'intensifient, comme en témoignent les élections serrées de 1970. Tout au long de la première moitié des années 1970, les dirigeants libanais se sont efforcés d'éviter l'effondrement, même si la situation a fini par dégénérer en guerre civile.

Dans ce contexte, Beyrouth s'est tournée vers l'extérieur pour trouver un soutien économique. À partir de 1972, il a négocié un accord commercial avec la Communauté économique européenne, bien que les progrès soient au point mort. Les relations diplomatiques avec la Chine en 1971 ont ouvert la voie à un accord commercial en 1972, à la suite d'une visite à Pékin du ministre des Affaires étrangères Khalil Abu Hamad. Le Liban était loin d'être le premier État arabe à formaliser des relations avec la Chine, et Pékin avait déjà réussi à cultiver des liens régionaux solides. Les gouvernements de l'Égypte, de la Syrie, du Yémen du Nord, de l'Irak et de l'Algérie avaient tous trouvé opportun, d'un point de vue géopolitique et idéologique, de cultiver des relations plus étroites avec les dirigeants communistes chinois. L'orientation vers l'ouest du Liban et la méfiance des alliés nationalistes arabes de Pékin ont retardé l'établissement de relations

officielles jusqu'au début des années 1970. Le déclenchement de la guerre civile libanaise allait toutefois suspendre encore davantage l'approfondissement des liens sino-libanais jusqu'au début des années 2000.

Bien que les conditions soient très différentes aujourd'hui de ce qu'elles étaient en 1971, il est néanmoins tentant de voir certains parallèles dans les relations sino-libanaises. Pendant une grande partie de la dernière décennie, la Chine a déployé ses vastes ressources économiques et politiques pour remodeler le système international. L'initiative « la Ceinture et la Route » (Belt and Road Initiative, BRI), qui fusionne le développement des infrastructures avec la politique étrangère, reflète le désir de Pékin de projeter son influence vers l'extérieur. La politique de la Chine au Moyen-Orient joue un rôle de plus en plus important dans ces ambitions.

Les trois volumes de *The Governance of China*, les recueils de discours et d'articles de Xi Jinping qui font autorité, soulignent l'importance des relations sino-arabes. La dernière édition comprend un discours de 2018 dans lequel Xi esquisse un « partenariat stratégique sino-arabe orienté vers l'avenir de coopération globale et de développement commun » formé autour de grands principes. Cette flambée rhétorique s'est accompagnée de la proclamation qu'un peu plus de 100 millions USD d'aide financière seraient fournis à la Jordanie, à la Syrie, au Yémen et au Liban, et que 20 milliards USD de prêts supplémentaires seraient accordés aux États arabes. Les ouvertures chinoises ne se limitent pas à l'aspect financier. Alors que les instituts Confucius ont fermé en Amérique du Nord et en Europe, ils ont été remplacés par des instituts de recherche.

B- Les conséquences militaires

Ces conséquences soulèvent des interrogations sur les réelles ou la pertinence de la contribution chinoise dans ses rapports avec l'armée libanaise, mais également, l'image qu'elle a su se faire, en étant alliée à Israël et le Liban, simultanément.

B.1- Une coopération militaire limitée avec l'armée libanaise

La Contribution à la dissuasion contre le déclenchement d'une nouvelle guerre

À ce propos, rappelons que la résolution 1701 appelle à la cessation complète des hostilités dans le sud du Liban. Sur cette base, la présence de la FINUL dans le sud est une réalité internationale qui contribue depuis près de 15 ans (c'est-à-dire depuis 2006) à empêcher une nouvelle guerre entre le Liban et Israël ; une présence qui a un impact positif sur le plan politique du pays. Ce rôle fondamental est assuré par toutes les unités affiliées à la brigade de la FINUL, y compris l'unité chinoise. À ce titre, nous estimons que la Chine joue un rôle très important dans la prévention du déclenchement de la guerre, l'apaisement des tensions aux frontières libanaises, la réduction des tensions dans la région et le maintien de sa stabilité. Son action est essentielle dans une période où les guerres et les conflits sanglants abondent dans plus d'un pays du Moyen-Orient, comme la Syrie, le Yémen et d'autres.

- Soutien à l'armée dans le maintien de la stabilité

Le point précédemment évoqué constitue une grande importance pour l'armée libanaise. Cette dernière est chargée de maintenir la sécurité et la stabilité dans l'ensemble des territoires libanais, y compris le sud du Liban. La présence de la FINUL et sa mise en œuvre du maintien de la paix dans le sud, en étroite coopération avec l'armée libanaise, représentent un soutien international fort pour cette armée dans sa mission globale au Liban, et dans sa mission spéciale dans le sud, où l'armée a besoin d'un partenaire international pour suivre la mise en œuvre de la résolution 1701 et établir une communication indirecte avec l'armée israélienne afin d'atténuer et gérer les incidents aux frontières.

Dans ce cadre, des réunions tripartites périodiques sont organisées entre les officiers libanais et israéliens sous les auspices de la FINUL, dans le but de mettre en œuvre des

mesures de sécurité conformément à la résolution 1701. Au cours de ces réunions, les participants discutent des questions de sécurité, notamment de la Ligne bleue, afin d'éviter les violations. Il est à noter que ces réunions tripartites sont la seule ligne diplomatique entre les parties libanaise et israélienne⁷²⁴.

Bien que ce rôle soit avant tout dans l'intérêt du Liban et de son armée, les institutions de sécurité libanaises, notamment l'armée, contribuent aussi à protéger les membres des forces internationales et à faire face à toute agression ou attaque contre celles-ci ; cela s'est produit à plusieurs reprises lorsque la Direction du renseignement a arrêté un réseau terroriste qui surveillait les mouvements de la FINUL et planifiait des opérations contre elle à l'aide d'engins explosifs⁷²⁵.

Concernant le bataillon chinois, celui-ci a prouvé par ses performances qu'il est l'une des meilleures unités en termes de coordination, de communication ouverte et de réponse rapide dans tous les domaines qui lui sont confiés. S'il n'est pas directement concerné par des tâches opérationnelles telles que la réalisation de patrouilles conjointes et le stationnement près des frontières, l'importance de sa présence est manifeste dans plusieurs domaines. L'essentiel étant le déminage, qui sauve chaque année des milliers de vies civiles et militaires et constitue un élément fondamental de la coopération entre la FINUL et l'armée libanaise⁷²⁶.

- **Exercices conjoints**

Les exercices conjoints occupent une place prépondérante dans les activités de la FINUL et visent à maintenir l'état de préparation des forces internationales et de l'armée

⁷²⁴ Entretien avec le Commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, Army Magazine, Numéro 272, disponible sur : <https://bit.ly/2XYMtRd>, le 21/09/2021.

⁷²⁵ L'armée arrête un réseau terroriste qui planifie des opérations contre la FINUL, la Direction d'orientation de l'Armée libanaise, disponible sur : <https://bit.ly/3ClugWW>, le 21/09/2021.

⁷²⁶ Coopération entre le ministère de la Défense nationale et la FINUL, Army Magazine, numéro 418, disponible sur : <https://bit.ly/3o3SUNJ>, le 21/09/2021.

libanaise, et à élever leur niveau de professionnalisme et d'efficacité dans la coordination et la réaction rapide en cas d'urgence.

Dans ce contexte, nous mentionnerons les nombreux exercices navals effectués en permanence qui aident à coordonner les efforts pour faire face aux dangers maritimes, et les manœuvres au cours desquelles ont participé les unités de combat terrestres et navales, les équipes de signalisation et de génie de l'armée et des unités similaires de La FINUL, y compris le bataillon chinois, qui comprend des équipes d'ingénieurs⁷²⁷.

Ces formations constituent une circonstance opportune pour échanger des expériences. Pour sa part, l'armée forme les membres de la FINUL à plusieurs procédures acquises grâce à son expérience sécuritaire et opérationnelle dans la région, comme la détection des imitateurs et la vérification des documents⁷²⁸.

- **Dons chinois à l'armée libanaise.**

D'une manière générale, La FINUL fournit une grande assistance à l'armée libanaise, notamment en fournissant des équipements militaires et de nouveaux véhicules, en réparant des véhicules en panne, en rénovant des centres et des cliniques militaires, en construisant de nouveaux centres, en créant des centres de formation et des champs de tir, etc⁷²⁹.

⁷²⁷ Exercice naval entre l'armée et la FINUL, Army Magazine, N° 271, disponible sur : <https://bit.ly/3kAyVUB>, le 21/09/2021.

Tir conjoint entre l'armée et la FINUL, Army Magazine, numéro 340, disponible sur : <https://bit.ly/2ZILpHs>, le 21/09/2021.

⁷²⁸ L'armée entraîne la FINUL à détecter les imitateurs et à vérifier les documents, Army Magazine, numéro 413, disponible sur : <https://bit.ly/3kAArpl>, le 21/09/2021.

⁷²⁹ L'armée a reçu des générateurs et des appareils de communication de l'unité espagnole, Army Magazine, numéro 346, disponible sur : <https://bit.ly/3zAlVml>, le 21/09/2021.

Réception du matériel fourni par l'unité finlandaise, Direction d'orientation dans l'armée libanaise, disponible sur : <https://bit.ly/3kF6WDt>, le 21/09/2021.

Facilités reçues de l'unité finlandaise, Direction d'orientation dans l'armée libanaise, disponibles sur : <https://bit.ly/3kDiN4l>, le 21/09/2021.

Quant à l'unité chinoise, cette dernière fait partie des unités qui contribuent fortement à cet égard, car elle joue un rôle de sécurité à travers son assistance à l'armée. Cette contribution inclut la fourniture d'équipements de déminage avancés et de mécanismes multi-usages pour soutenir les unités militaires libanaises dans l'accomplissement de leurs missions opérationnelles dans le sud, des dons qui se font souvent par l'intermédiaire de l'ambassade chinoise au Liban. L'un des exemples les plus marquants en est la mise à disposition de véhicules militaires constitués de 40 camions, 60 jeeps et des pièces de rechange, en présence de l'ambassadeur de Chine au Liban et du représentant du commandant en chef de l'Armée libanaise. Notons qu'à cette occasion, l'ambassadeur chinois a salué les relations entre les armées chinoise et libanaise, et que le représentant du commandant en chef de l'Armée a souligné l'importance des dons qui améliorent la mobilité des unités déployées sur le territoire libanais⁷³⁰.

Enfin, mentionnons que dans le cadre de l'aide liée à la pandémie de Covid-19, les autorités chinoises ont fourni 90 000 doses de vaccins au Liban, dont 50 000 doses pour le gouvernement libanais et 40 000 doses pour l'armée libanaise, et ce en présence du ministre libanais de la Santé et du représentant du Commandant en chef de l'Armée⁷³¹.

B.2- Une image louable malgré sa proximité des deux ennemis Israël et Liban

En mars 1978, sur accord du conseil de sécurité, la FINUL (Force Intérimaire des Nations Unies au Liban) voyait le jour. L'objectif de cette force est de « *rétablir la paix et la sécurité*

Une cérémonie en l'honneur de l'unité finlandaise à l'occasion de la construction d'un centre de formation, la Direction de l'orientation dans l'armée libanaise, disponible sur : <https://bit.ly/3CJxkC7>, le 21/09/2021.
Réception d'un don présenté par l'unité française, la Direction de l'orientation de l'armée libanaise, disponible sur : <https://bit.ly/39C84Be>, le 21/09/2021.

⁷³⁰ L'armée reçoit un don chinois, le site de l'armée libanaise, disponible sur : <https://bit.ly/39Gs3i4>, le 21/09/2021.

⁷³¹ Arrivée du don de vaccins contre le virus de Covid-19 de la Chine au Liban, le site de l'ambassade de Chine au Liban, disponible sur : <http://lb.china-embassy.org/eng/xwdt/t1867241.htm>, le 22/09/2021.

internationale et aider le Gouvernement libanais à rétablir son autorité effective dans la région »⁷³².

Ci-après, une image donnant une idée globale de la mission FINUL.

Deployed number of personnel as of November 2021



10 638

Total personnel



809 Civilians



207 Staff Officer



9 622 Troops

Authorised number of personnel



13,000

Total uniformed personnel



13,000 Troops, supported by international and local civilian staff

Figure 14 : La FINUL en chiffres

Source : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/finul>

732 <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/finul> , op.cit.

Top ten military contributors (as of November 2021)

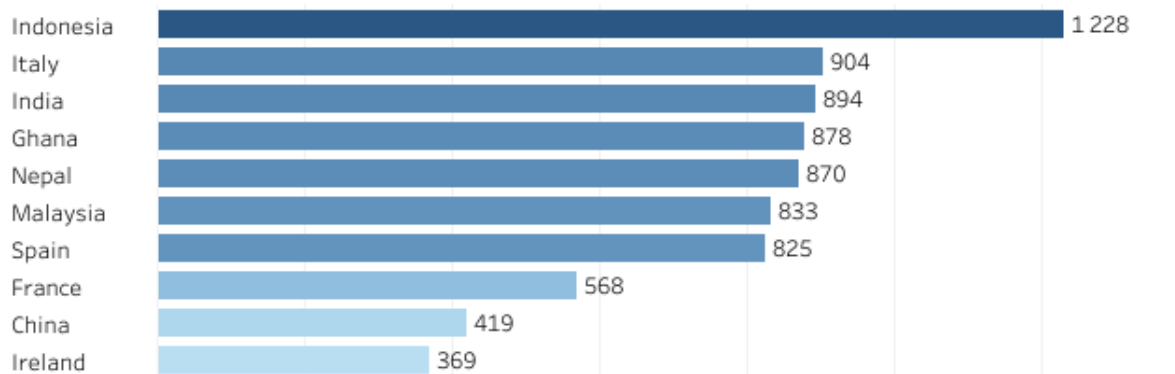


Figure 15 : Le top 10 des contributeurs militaires

Source : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/finul>

Fort des relations qui la lient au Liban, la Chine participe naturellement à cette force.

Dans le cadre de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), la Chine a déployé plus de 1000 casques bleus au Liban, ce qui a été annoncé par Wen Jiabao. Pékin a été alerté que des Casques bleus chinois avaient été blessés ou tués au cours de cette opération. Le représentant adjoint de la Chine auprès des Nations unies, Lui Zhenmin, a critiqué les actions d'Israël en 2006, estimant qu'elles violaient la souveraineté du Liban. La force devrait être utilisée moins fréquemment et le blocus armé devrait être levé, a déclaré Zhenmin. La Chine s'est également opposée aux actions militaires du Hezbollah consistant à traverser la frontière israélo-libanaise et à lancer des attaques de missiles sur les villes israéliennes. Les actions du Hezbollah ont été ouvertement critiquées pour la première fois dans l'histoire de la Chine. Ils ont également accusé les États-Unis de manipuler le conflit pour faire pression sur l'Iran et la Syrie et répandre la démocratie dans le monde. Au bénéfice économique de la Chine, la crise a été rapidement résolue par des mots plutôt que par des actes. Grâce à sa participation aux Nations unies et au Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), la Chine a pu jouer un rôle indirect dans les médiations libanaises. Financièrement, la Chine est intervenue lorsque la guerre a éclaté au Liban.

Tout un arsenal chinois est à la disposition de la FINUL depuis août 2019. Il s'agit du contingent de maintien de la paix qui contient un détachement œuvrant dans la médecine et dans la construction. Entre 2006 et 2022, plus de 7 000 soldats chinois ont été déployés au Liban. Lors d'une cérémonie de décoration de 40 casques bleu chinois de la FINUL déployés dans un village du sud du Liban, Aroldo Lazaro Saenz, le chef de la FINUL déclare que : « *les Casques bleus chinois ont aidé de nombreuses communautés locales ici, améliorant leurs conditions de vie, fournissant des soins médicaux et renforçant le lien avec elles* ». Il ajoute que cela est « *un symbole de (leur) rôle actif dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le sud du Liban* ».

§2- Résultats sociaux et économiques

À ce niveau, il s'agira de mettre en évidence, l'image qui résulte des actions sociales posées par les troupes chinoises présentes dans la FINUL, mais également les acquis économiques de la Chine du fait de sa présence dans cette mission.

A- Les actions sociales comme objectif ultime du polissage de l'image chinoise

Les conséquences sociales résultent naturellement des relations historiques sino-libanaises, de la présence active de l'unité chinoise au sud du Liban, et de son interaction socioculturelle continue avec la population. C'est ainsi que les sudistes aiment et respectent beaucoup le bataillon chinois en raison de ses efforts pour retirer les mines et les bombes à fragmentation laissées par l'armée israélienne lors de ses multiples opérations militaires contre le Liban.

Au niveau social, nous avons divisé les activités chinoises en deux axes : la section liée à la santé et la section culturelle.

A.1- Section de la santé

Concernant l'action sanitaire, celle-ci apparaît principalement dans le travail des équipes médicales chinoises et de l'hôpital de campagne chinois du contingent chinois de la FINUL. Conjointement, l'équipe médicale chinoise mène des campagnes sanitaires et des examens périodiques au profit des habitants du sud, en particulier dans les écoles, y compris des examens oculaires, auditifs, dentaires et de santé publique⁷³³.

L'unité chinoise organise aussi des journées de consultations médicales gratuites au profit de la population, incluant la médecine générale, la mesure de la pression artérielle, l'ECG, l'examen artériel, l'examen sanguin et l'orthopédie. Ainsi, Des Libanais de tous âges sont soignés et les médicaments nécessaires leur sont fournis gratuitement ; par ailleurs, le personnel médical assure le suivi des cas graves et des maladies chroniques des patients à l'intérieur des cliniques de l'hôpital de campagne chinois⁷³⁴.

L'unité chinoise fournit pareillement une aide périodique à la Croix-Rouge libanaise dans le sud, notamment des médicaments et des équipements médicaux à la clinique de la Croix-Rouge libanaise dans la ville de Hasbaya, qui assure des services médicaux gratuits aux habitants de 23 villes de la région⁷³⁵.

A.2- Section culturelle

L'unité chinoise essaie constamment de diffuser la culture chinoise par la langue ou par diverses activités culturelles. Cela inclut des tournées que les membres de l'unité effectuent dans les écoles du sud, où ils font don de matériaux de construction et de

⁷³³ La FINUL au sud du Liban, UN News, le 26 mai 2014, disponible sur : <https://news.un.org/ar/audio/2014/05/307172>, le 22/09/2021.

⁷³⁴ Aline Semaan, Journée de consultation médicale gratuite pour le bataillon chinois, Agence de presse nationale, le 25/07/2019, disponible sur : <http://www.khiyam.com/news/article.php?articleID=32658>, le 22/09/2021.

⁷³⁵ L'unité médicale chinoise de la FINUL fournit une aide au centre de la Croix-Rouge libanaise à Hasbaya, Arabic News, le 25/07/2020, disponible sur : http://arabic.news.cn/2020-07/25/c_139238506.htm, le 22/09/2021.

rénovation et présentent des travaux qui améliorent les conditions des salles de classe, des bâtiments scolaires et des équipements. Enfin, au travers de diverses activités, ils montrent aux étudiants les caractéristiques de la culture chinoise et les informent de l'histoire commune entre les peuples chinois et libanais à travers des expositions d'art par exemple⁷³⁶.

Parmi les activités culturelles, nous citerons la célébration annuelle du Nouvel An chinois, avec la participation de l'Association sino-arabe pour les échanges culturels et commerciaux, et en présence d'étudiants libanais et chinois de différents niveaux d'études, des membres de la communauté chinoise et leurs familles, et les membres du bataillon chinois. L'ambassadeur, l'attaché militaire de Chine et un représentant du ministère libanais de la Culture se joignent à cette occasion à la célébration.

Cette célébration très populaire comprend des spectacles, des danses et chansons folkloriques populaires chinoises et des jeux de combat⁷³⁷.

B- Les résultats économiques

Concrètement, depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui, le bataillon chinois a retiré plus de 12 000 mines et munitions non explosées des terres du sud, sur une vaste zone qui comprend des milliers de mètres carrés dans une trentaine de villages. Il est évident que tous ces travaux ont un impact direct sur l'économie du sud en particulier, et l'économie libanaise en général, en termes d'agriculture. Le déminage permet le réinvestissement des terres agricoles, améliore la production agricole dont les Libanais bénéficient pour la consommation locale ainsi que pour l'exportation et permet le retour d'une grande partie

⁷³⁶ Soldats de la paix chinois de la FINUL apportent de la joie dans une école officielle du sud du Liban, Site de la FINUL, disponible sur : <https://bit.ly/2XYTSQv>, le 22/09/2021.

⁷³⁷ Le bataillon chinois a célébré à Tyr l'année du coq, ministère de l'Information, le 01/08/2017, disponible sur : <http://nna-leb.gov.lb/ar/show-news/263320/nna-leb.gov.lb/ar>, le 22/09/2021.

des populations du sud sur leurs terres. Une telle action est en soi un facteur de soutien démographique, économique et social qui renforce l'économie locale.

Les soldats de la paix chinois de la FINUL aident aussi les centres de production, y compris la réhabilitation d'un complexe de bureaux dans le centre agricole de la ville de Tyr, dans le sud-ouest du Liban. Cet appui permet d'améliorer la production agricole, et donc de renforcer la sécurité alimentaire, ce qui est extrêmement important, notamment au vu de la crise économique actuelle dans le pays.

Il est à noter que depuis le déploiement du bataillon chinois dans le sud du Liban en avril 2006, diverses activités de coopération civil-militaire ont été menées au service direct des communautés d'accueil⁷³⁸.

Dans le même temps, la présence des forces de la FINUL en général, et des forces chinoises en particulier, soutient l'économie de la région, permet l'écoulement de la production des sudistes les incitant à s'investir et à innover selon les exigences des forces internationales venant du monde entier.

B.1- La croissance de l'échange commercial chinoise au Liban

Les échanges commerciaux, dans un monde globalisé, sont devenus très fréquents. Leurs intérêts ne sont plus à démontrer. C'est l'action par laquelle des services, des biens sont échangés entre deux parties.

Nous notons qu'il existe deux types d'échanges commerciaux : les échanges qui ont lieu entre des acteurs n'ayant pas la même résidence (commerce extérieur) et ceux ayant lieu entre des acteurs qui se trouvent sur le même territoire (commerce intérieur). Nul besoin

⁷³⁸ Le Centre agricole de Tyr reçoit le soutien des Casques bleus chinois, Site de la FINUL, disponible sur : <https://bit.ly/3zB4stL>, le 22/09/2021.

de préciser que le type d'échanges qui lie le Liban et la Chine sont de l'ordre de commerce extérieur.

Dans cette catégorie d'échange (commerce extérieur), nous pouvons retrouver les exportations et les importations.

1. Les exportations : Dans cette catégorie se trouvent tous les biens et les services qui sont envoyés dans un pays différent du pays exportateur. En d'autres termes, les produits sont vendus dans un pays autre que celui qui produit.
2. Les importations : à l'apposé des exportations, les importations regroupent tous les biens et services qui sont consommés dans un pays qui n'en est pas producteur. Les produits proviennent de l'étranger.

Les relations économiques et commerciales entre le Liban et la Chine se sont améliorées ces dernières années, mais n'ont pas encore atteint leur capacité maximale. Pour qu'elles s'améliorent davantage, Beyrouth doit prendre des mesures politiques le permettant. Le projet de la route de soie porté par la Chine devrait permettre aux relations sino-libanaises d'évoluer sous de meilleurs auspices. Ledit projet a pour principale mission de relier la Chine au Moyen-Orient et à l'Europe. L'économie libanaise en pâtira favorablement vu que les investisseurs afflueront avec plusieurs milliards de dollars. La situation géographique du Liban intéresse la Chine, d'autant plus que ces dernières années, le pays du cèdre jouissait d'une certaine sécurité et stabilité politique par rapport aux pays de la région. Plusieurs autres atouts ont joué en faveur du Liban : la solidité du secteur bancaire éprouvée lors des grandes crises économiques mondiales, sa politique économique et l'implantation de plusieurs organisations internationales et régionales sur son territoire.

Cela justifie la croissance des échanges chinois vers le Liban ces dernières années.

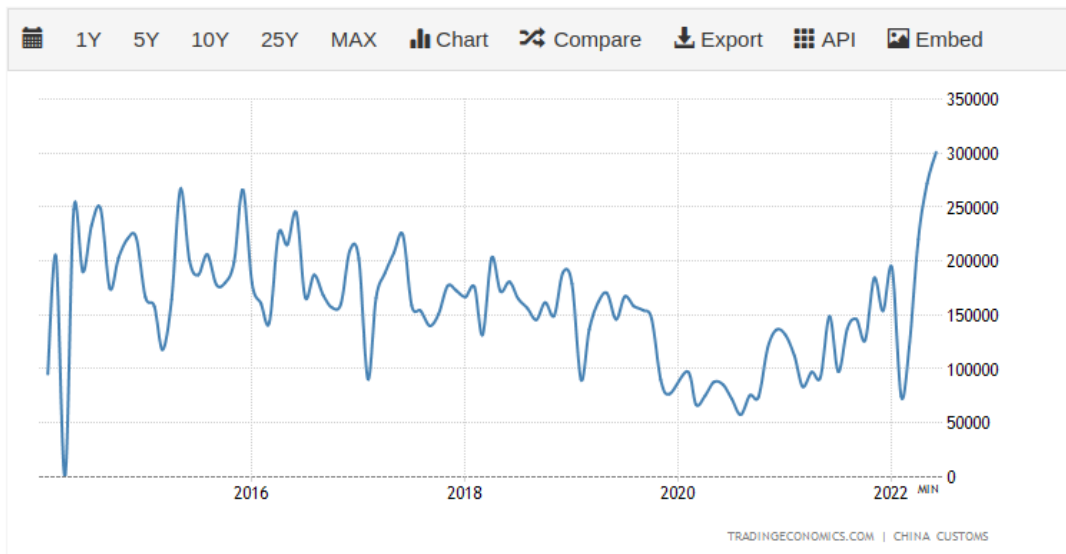


Figure 16 : Exportations chinoises au Liban de 2016 à 2022

Source : <https://tradingeconomics.com/china/exports-to-lebanon> (consulté le 07/08/22)

Exports to Lebanon in China increased to 301025 USD THO in June from 271891 USD THO in May of 2022. source: China Customs

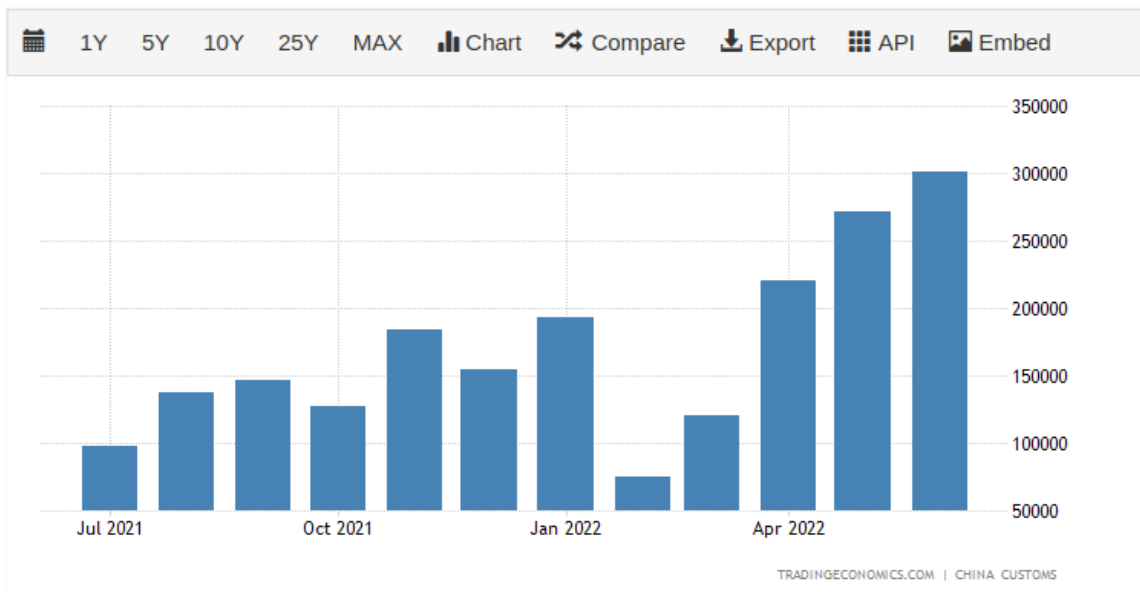


Figure 17 : Croissance de l'exportation du Liban vers la Chine

Source : <https://tradingeconomics.com/china/imports/lebanon> (consulté le 07/08/22)

Les échanges commerciaux de la Chine vers le Liban ont véritablement crû à partir de 2020 comme nous pouvons le constater sur les 2 graphiques précédents. Cela dénote d'un lien fort tissé. De ces liens sont nés de nombreux accords commerciaux, par exemple sur la protection des investissements et la coopération économique, commerciale et technologique. Selon l'ambassade de Chine⁷³⁹ à Beyrouth, le volume total des échanges entre les deux pays en 2001 s'élevait à 238 millions de dollars, dont près de 99 % provenaient des exportations chinoises. Ces dernières années ont été le théâtre de l'augmentation des échanges entre le Liban et la Chine. Les chiffres fournis par « Information International » montrent que la valeur des marchandises importées de Chine a atteint 751 millions de dollars en 2006, et déjà 541 millions de dollars au premier semestre 2007, indiquant une nouvelle augmentation.

La majorité des importations libanaises en provenance de Chine sont constituées d'équipements et de machines électriques, qui représentent 32 % de la valeur totale des importations. S'ensuivent les textiles (17 %), tandis que les produits en plastique représentent environ 5 %. « Environ 20 % du total des équipements importés au Liban proviennent de Chine », a déclaré Jawad Adra d'Information International lors d'une récente conférence à l'Université Louaize Notre-Dame. Il a ajouté que ces chiffres pourraient ne pas refléter avec précision les relations commerciales entre la Chine et le Liban, car les chiffres réels pourraient encore dépasser les valeurs fournies par les douanes libanaises. « Les commerçants sont connus pour déprécier les valeurs des factures des marchandises importées. De plus, ils recourent parfois aussi au réacheminement de leurs marchandises vers le Golfe avant de les réexporter vers le Liban, afin de bénéficier des allègements fiscaux de la grande zone arabe de libre-échange.

739 <https://www.executive-magazine.com/business-all/society/lebanon-trading-with-china> (consulté en ligne le 09/08/22).

Par contre, il y a une baisse des exportations chinoises. En juillet 2007, ils étaient estimés à seulement 39 millions de dollars, dont les bijoux représentaient la plupart des ventes. Comme l'a souligné Adra, « *Aujourd'hui, les exportations libanaises ne représentent que 5 % du total des importations commerciales en provenance de Chine. Ce déficit peut être attribué à notre mauvaise situation économique actuelle* ». En 2020, à titre d'exemple, les exportations libanaises vers la Chine ne représentent que 17,93 M\$ US comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-après.

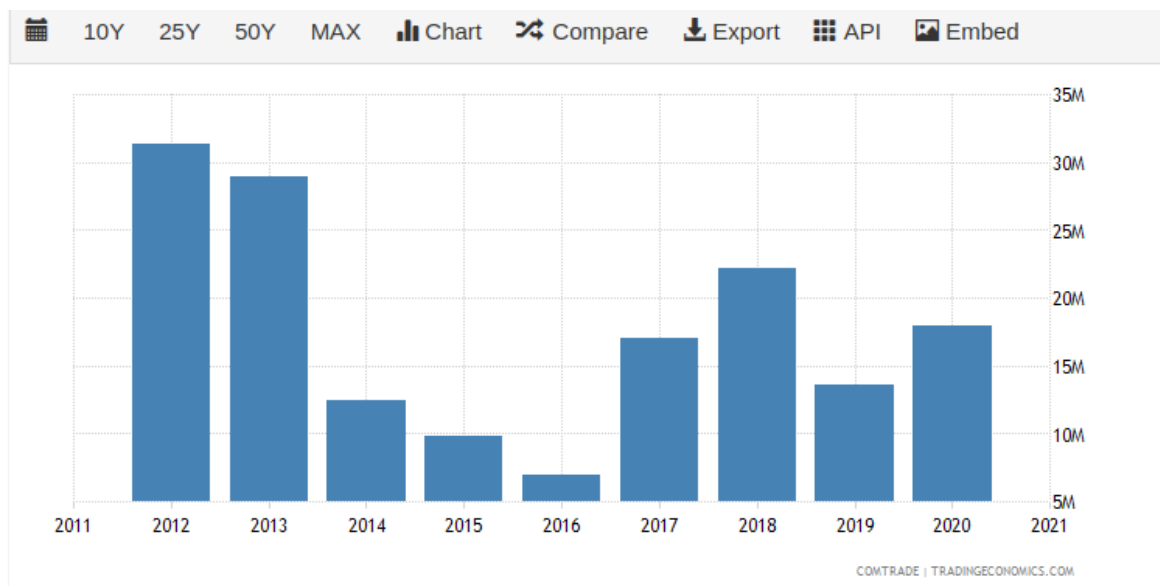


Figure 18: Evolution des exportations libanaises vers la Chine

Source : <https://tradingeconomics.com/china/imports>

Il faut reconnaître que le Liban fournit tous ses efforts pour rester à la position de pays à revenu intermédiaire.

Sans doute, pour s'adapter aux nouvelles conjonctures imposant un environnement concurrentiel, la Chine a opté pour une économie de marché socialiste. Cela s'est traduit par une balance commerciale totale de 1,76 billion de dollars, dont les exportations représentent 969 milliards de dollars, entraînant ainsi un excédent d'exportation de 177,5 milliards de dollars.

Ce changement offre au Liban de nombreuses opportunités en Chine. La simple taille du pays asiatique et la plus grande population du monde – actuellement de 1,4 milliard – en font un marché de taille géante. Il a pu renforcer sa position internationale grâce à ses ressources, une main-d'œuvre bon marché et un énorme marché de consommation local.

Même si la croissance au Liban ne suit pas toujours une courbe ascendante, il met tout de même en œuvre les mesures nécessaires notamment le renforcement des relations avec la Chine. La nouvelle Route de soie, à titre d'exemple, offre une énorme opportunité au Liban pour se positionner en tant que centre d'affaires régional et augmenter son attrait touristique.

B.2- La croissance des investissements chinois au Liban du fait de la FINUL

Au cours des 10 dernières années, le paysage commercial du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a subi un changement progressif, mais radical⁷⁴⁰. Fini le temps où les marchandises venant de l'Occident remplissaient les rayons des magasins du coin et des supermarchés. Ils sont désormais remplis de toute gamme de produits fabriqués en Chine, des téléphones portables aux climatiseurs et des fournitures scolaires aux machines à laver.

Au Liban, la Chine a occupé pendant une longue période la place du plus important partenaire commercial du Liban. Les produits chinois, qui sont d'une qualité exceptionnelle de qualité et abordables pour tous les résidents, sont une source essentielle de revenus sur le marché libanais.

Avec son implication au Liban, la Chine a un double objectif. Le premier est l'extension de son initiative « la Ceinture et la Route », à laquelle le Liban apportera plus d'importance.

⁷⁴⁰ The Belt and Road Initiative in Lebanon : A Promising Initiative in a Complex Society

Deuxièmement, la Chine a commencé à intervenir dans les arènes politiques du Moyen-Orient afin de se présenter comme un challenger de l'hégémonie américaine. L'émergence de la Chine en tant que concurrent mondial des États-Unis est indéniable.

En août 2020, Beyrouth a été frappée par une explosion meurtrière qui a déplacé environ 300 000 habitants et tué environ 150 personnes. D'un côté, où les responsables du gouvernement libanais se cachaient le visage, les Casques bleus chinois se sont rapidement organisés et ont lancé des opérations de sauvetage. De plus, pour éviter d'autres incidents, la Chine a commandé des projets d'inspection de sécurité au Liban.

Des hommes d'affaires chinois ont effectué des visites secrètes, essayant d'évaluer l'état de l'économie. Ils ont commencé à investir dans les réseaux électriques et le développement des autoroutes. Les chemins de fer sont une partie essentielle de l'infrastructure d'un pays. La Chine a commencé à exploiter des chemins de fer reliant Beyrouth et Tripoli en 2019. Elle était en outre liée à Damas en Syrie. Il est important de se rappeler que cela crée des emplois. La Chine, d'autre part, doit connecter les routes et les chemins de fer afin de réaliser sa vision BRI. Le gouvernement de l'ex-Premier ministre Hariri a montré des signes de coopération et d'afflux d'IDE dans cette région. La Chine s'est imposée comme étant le meilleur choix.

La géographie du Liban, ainsi que son ouverture et son économie flexible, en fait un partenaire incontournable de la Chine dans la Méditerranée orientale. La Chine a récemment intensifié sa coopération avec les pays arabes. Le Liban joue un rôle crucial dans cette coopération. À noter que la Chine n'interfère ni dans les affaires intérieures du Liban ni n'impose son idéologie. L'objectif de cette coopération est d'établir des relations commerciales avec la région MENA (Baije, 2018). Le Liban est donc une destination stratégique très prisée sur la carte de la Chine, et il joue un rôle de premier plan au sein de l'initiative « la Ceinture et la Route ».

L'économie libanaise, contrairement à celle des autres pays arabes producteurs de pétrole, ne peut être comparée à celles des autres pays arabes. En raison de son emplacement stratégique dans le Moyen-Orient, Europe et Afrique du Nord, le Liban est un parfait partenaire de la Chine dans la réalisation de ses objectifs géopolitiques. En conséquence, cette alliance profite aux fondamentaux de la Chine. Le Liban et la Chine ont des atouts économiques incontournables et des liens qui ne peuvent pas être rompus.

Ce lien de longue date avec les Chinois ne peut être éludé ou endommagé par les dirigeants libanais. Depuis 2006, les forces chinoises de la Force intérimaire des Nations Unies en Liban (FINUL) participent au maintien de la paix et de la sécurité dans le sud du Liban. La Chine contribue donc au sentiment de sécurité du Liban en plus de ses contributions économiques (Xinhua, 2020). À cause du rôle prédominant qu'il a joué dans la reconstruction de la Syrie, la Chine a une haute estime et place une valeur élevée sur le Liban.

La Chine n'a jamais cessé de fournir des ressources économiques et l'aide humanitaire au Liban, en particulier dans la situation de réfugiés syriens. Selon le vice-président du CCPPC, la Chine souhaite développer des liens avec le Liban et renforcer les liens économiques dans un avenir proche. La stratégie de la Chine avec le Liban est centrée sur le renforcement économique bilatéral, une coopération technique et scientifique. La Chine et le Liban entretiennent des relations diplomatiques depuis avant la création de la République chinoise en 1971. Il y a eu de nombreuses réalisations. Il y a eu de nombreux incidents entre le Liban et la Chine à travers leur histoire. D'ailleurs, le graphique ci-dessous, explique la dynamique des rapports commerciaux depuis que le début de la participation chinoise à la FINUL

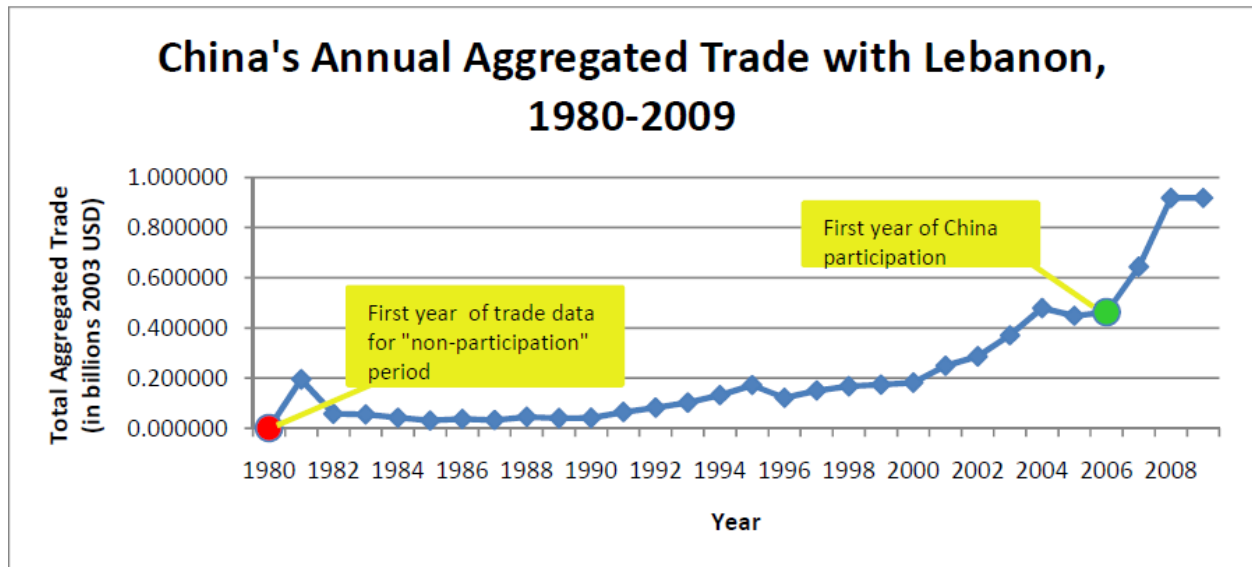


Figure 18 : Commerce annuel agrégé de la Chine avec le Liban 1980-2009

Source : Lawson BENJAMIN, *op.cit.*

§3 - La différence de l'engagement chinois au sud du Liban et au sud du Soudan

Ces dernières années, la Chine investit et intervient dans beaucoup de pays. Là où certaines nations voient crises, elle voit opportunités. Dans cette section, nous verrons les effets de l'engagement chinois au Sud-Liban et au Sud-Soudan.

A- Le niveau de la participation suivant les causes

Les raisons de l'implication de la Chine au Sud-Liban ou au Sud-Soudan ne sont pas les mêmes. Les motivations sont changeantes d'un pays à un autre et le niveau de participation n'est pas le même. Le niveau de participation dans une action internationale dépend de la perception des intérêts de chaque État. Lorsque les coûts de participations ne sont pas proportionnels aux gains à tirer de celles-ci, il est évident que les États ne s'engageraient dans aucune action, étant donné qu'ils n'ouvrent que par intérêt. Si la Chine intervient au Liban dans le cadre de la FINUL, c'est bien parce qu'elle entend respecter la ligne directrice définie en rapport avec les OMP, celle de permettre à son

armée d'acquérir l'expérience de combat frontal. Cependant, au Soudan, comme nous le verrons ci-dessous, les motivations sont beaucoup plus pétrolières. En somme, plus le bénéfice est conséquent, plus la participation est considérable. L'inverse est également vrai.

B- Les retombées économiques

Cas du Sud-Soudan

La Chine est l'un des principaux partenaires commerciaux du Sud-Soudan depuis son indépendance. Plus de 80 % des exportations totales du Soudan du Sud ont été expédiées en Chine. Les exportations⁷⁴¹ vers la Chine sont passées de 499,5 millions de dollars US en 2012 à un niveau record de 4,3 milliards de dollars US en 2014, puis ont été ramenées à 1,4 milliard de dollars US en 2016, en raison de la baisse des niveaux de production et du prix international du pétrole brut après 2014. En ce qui concerne les importations en provenance de la Chine, on observe une augmentation constante de 11,9 % des importations totales en 2012 à 24,6 % en 2016.

Le secteur pétrolier est probablement le secteur le plus important lorsqu'on essaie de comprendre la présence économique de la Chine au Soudan du Sud. Le secteur contribue désormais à plus d'un tiers du PIB, à plus de 80 % des exportations totales et à plus de 90 % des recettes fiscales. Ce secteur générant beaucoup de capital, peu d'emplois sont créés directement. Toutefois, des emplois sont créés indirectement dans d'autres secteurs de l'économie.

La recherche de vastes réserves pétrolières au Sud-Soudan, que certains peuvent considérer comme de l'impérialisme pur et dur, n'a pas été aussi facile qu'on pourrait le croire. La China National Petroleum Corp (CNPC) a ouvert sa première filiale au Soudan

⁷⁴¹ <https://tradingeconomics.com/china/exports/south-sudan>, (consulté en ligne le 07/08/22).

du Sud en août 2011. Avant l'indépendance du Soudan du Sud, la CNPC bénéficiait d'un taux de rendement d'environ 15 % sur ses investissements dans les champs pétrolifères du Soudan. À cause des conflits au Soudan du Sud, ce taux de 15 % a subi un revers. En 2012, en raison des différends entre le Sud-Soudan et le Nord concernant les intérêts acquis dans le secteur pétrolier et la région d'Abyei, riche en pétrole, l'opération a été interdite par le gouvernement du Sud-Soudan. Par la suite, le conflit s'est aggravé et a conduit à la crise d'Heglig. L'opération de la CNPC au Soudan du Sud n'a repris qu'en mai 2013 et n'a duré que très peu de temps. En décembre 2013, le pays est retombé dans la guerre civile et les zones pétrolières étaient à l'épicentre du conflit. Tous les travailleurs étrangers des autres actionnaires ont été évacués, sauf les Chinois. La CNPC a conservé une petite équipe sur place pour opérer à un niveau minimal, ce qui lui a valu les soutiens et la confiance du régime actuel.

Comme de nombreuses autres activités minières, la nature complexe de l'exploitation pétrolière signifie que la CNPC n'est qu'un des principaux acteurs du secteur. Plusieurs autres entreprises publiques étrangères et locales, telles que Petronas (Malaisie), ONGC Videsh Ltd (Inde) et Nilepet (Sud-Soudan), détiennent des parts importantes dans divers blocs pétroliers. Il n'y a pas d'installations de raffinage au Sud-Soudan, le pétrole brut doit donc être transféré par oléoduc à Khartoum pour être traité, puis envoyé à Port-Soudan pour être expédié.

Pour chaque baril de brut produit au Sud-Soudan, la CNPC doit payer un total de 24 USD au titre des frais de transit au Soudan ainsi que des coûts de traitement. Avec le faible prix international du pétrole, la société subit une perte financière pour chaque baril qu'elle vend. Pour la seule année 2016, la CNPC a enregistré une perte de 560 millions de dollars américains. Du point de vue de la maximisation du profit, la solution optimale serait d'arrêter temporairement les opérations, mais la CNPC continue de faire tourner la production, aussi petite soit-elle. On pourrait considérer que cela fait partie de la mission

politique de la Chine que les entreprises publiques soient obligées de poursuivre leurs activités dans le cadre d'investissements à l'étranger. Quelles que soient les intentions sous-jacentes, la poursuite de la production constitue un stabilisateur essentiel pour l'économie du Sud-Soudan.

Enfin, en dehors du secteur pétrolier, des entreprises publiques et privées chinoises travaillent dans divers secteurs tels que la construction, les télécommunications, l'hôtellerie et les services. Jusqu'en mai 2015, plus de 140 entreprises et institutions chinoises étaient enregistrées au Soudan du Sud. Cependant, sans la protection militaire qui existe dans les champs pétroliers, ces secteurs rencontrent des difficultés pour mener à bien leurs opérations. Le projet de rénovation de l'aéroport de Juba en est un bon exemple. La China Harbour Engineering Company exploite un contrat de 160 millions de dollars américains pour rénover et agrandir l'aéroport de Juba, mais le projet a été interrompu en raison de la guerre civile en cours. Le gouvernement chinois participe également activement à la construction d'hôpitaux et d'écoles, à la fourniture d'aides médicales et à l'envoi de fonctionnaires de diverses entités gouvernementales en Chine pour y suivre des formations. L'ambitieuse stratégie chinoise « One Belt One Road » pourrait offrir de nouvelles opportunités en améliorant les corridors de transport, ce qui stimulerait le commerce et le développement économique.

De nombreuses analyses Chine-Soudan du Sud se concentrent largement sur la remise en question des intérêts fondamentaux de la Chine au Soudan du Sud. Qu'il s'agisse d'un impérialiste moderne ou d'un véritable artisan de la paix, on oublie les besoins criants du Soudan du Sud à son stade de développement actuel. Un environnement politique instable et des prix du pétrole d'une faiblesse sans précédent sur le marché international ont sérieusement dévasté l'économie du Soudan du Sud. Après novembre 2015, le taux officiel de change a également dû être ajusté, passant de 2,9 SSP/USD à 78,4 SSP/USD.

La Chine a continué à travailler avec le Soudan du Sud tout au long de cette crise politique et économique.

Aucun pays ne peut prospérer lorsque des conflits internes sont en cours. La priorité essentielle est de mettre fin au conflit violent et de prévenir le risque d'un cycle récurrent de violence (Mueller et Tobias, 2016). La Chine pourrait changer la donne en relançant l'économie, ce qui pourrait contribuer à mettre fin aux conflits. En fait, la Chine s'écarte déjà discrètement de la politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres nations qu'elle applique depuis longtemps en raison de sa présence économique croissante dans la région.

Cas du Liban

Depuis l'annonce en 2013 de l'initiative historique « Belt and Road » de la Chine, plusieurs pays de la région, dont l'Irak, la Syrie et le Liban, ont soulevé la question de se déplacer vers l'est afin de bénéficier de cette initiative massive, qui devrait briser le cercle vicieux de crises dans lesquelles ces pays sont plongés depuis des décennies.

L'initiative chinoise vise à relier la Chine à l'Europe en construisant des milliards de dollars d'infrastructures le long de la route de la soie. Les ports, les autoroutes, les chemins de fer et les zones industrielles sont tous inclus dans cette initiative. Plus de 120 pays sont impliqués dans ce vaste projet chinois, qui vise à accroître les exportations chinoises vers les principaux marchés mondiaux.

Le 31 décembre 1955, la Chine et le Liban ont signé un accord commercial afin de développer la bonne volonté entre les peuples du Liban et de la Chine via les relations commerciales et la coopération économique entre leurs deux nations, sur la base d'avantages égaux et mutuellement bénéfiques. L'initiative chinoise « Belt and Road », qui vise à relier l'Asie, l'Europe et l'Afrique via des routes commerciales terrestres et maritimes,

repose sur l'idée que ces connexions sont mutuellement bénéfiques pour toutes les parties concernées.

L'initiative est basée sur une collaboration ouverte et ne s'engage pas dans le protectionnisme ; se consacre à l'avantage mutuel et au gagnant-gagnant et ne s'engage pas dans un jeu à somme nulle ; de plus, il n'interfère pas avec la politique. Il ne crée pas de nouvelles lois ; au lieu de cela, respectez les conventions internationales

Des accords de « promotion conjointe » ont été signés par le gouvernement chinois et le gouvernement libanais en septembre 2017 pour promouvoir la coopération dans ce domaine. Selon le protocole d'accord, les deux pays travailleront ensemble dans des domaines d'intérêt mutuel tels que le transport et la logistique ; le développement des infrastructures ; les investissements dans les énergies renouvelables ; et l'échange interculturel.

Avant la signature de ce protocole d'accord, les deux pays ont signé de nombreux accords dans divers domaines, dont l'Accord sur le transport maritime (1996), l'Activation et la protection des investissements mutuels (1997), les Accords de coopération économique, commerciale et technique (1997 -2016), l'accord sur le transport aérien civil (1997), un accord culturel (2002-2005), et plusieurs accords dans ce domaine qui ont abouti le 2 décembre 2019 à la pose de la première pierre de ce protocole d'accord⁷⁴².

Malgré les liens croissants entre le Liban et la Chine, les Libanais n'ont pas encore décidé de se déplacer vers l'est, plus précisément vers la Chine, ou de conserver les liens et les liens solides avec les gouvernements occidentaux, tels que les États-Unis et la France, pour des raisons politiques liées au système sectaire, ainsi qu'aux intérêts économiques et commerciaux de certains acteurs ou de parties actives dans ces domaines.

742https://s3-ap-northeast-1.amazonaws.com/dsa-library/Resources/4182/Asia_BIT_Lebanon_China.pdf

C- La différence de l'image résultante

La perception que nous pouvons avoir des rapports entre la Chine et ses deux partenaires évoquées ci-dessus s'inscrit plus dans l'importance de ses intérêts. En effet, les intérêts de la Chine au Sud-Soudan sont distincts et plus conséquents que ceux qu'elle a envers le Liban. Cette disparité justifie donc l'image qui découle de ses liens avec ces deux États.

En fait, sa sécurité énergétique la contraint à se tourner vers l'Afrique avec laquelle le commerce du pétrole a débuté en 1992. Selon les chiffres officiels de la douane chinoise, près de 2,13 millions de tonnes de pétrole africain étaient convoyées en Chine en 1993 ; ce qui fait environ 4,4 % de la totalité de ses importations⁷⁴³. Au fil du temps, ces chiffres ont considérablement progressé par l'atout indéniable soudanais.

La Compagnie nationale chinoise « *China National Petroleum Corporation (CNPC)* » s'est introduite sur le marché soudanais en 1996 où elle mène ses grandes opérations pétrolières au monde. Elle produisait plus de 500 000 barils par jour, ce qui fait que le Soudan répondait tout seul aux besoins pétroliers de Pékin à hauteur de 7 % entre 2002 et 2006. Le Soudan est sans conteste l'un des plus partenaires pétroliers de la Chine, car elle occupe le quatrième rang juste après l'Arabie Saoudite, l'Iran, et l'Oman⁷⁴⁴. Pékin perçoit le Soudan comme un intérêt à longue échéance du fait de son riche héritage pétrolier presque inexploité. Des chiffres de la douane chinoise ont montré que le Soudan a doublé son exportation vers la Chine surpassant ainsi 200 000 barils par jour, ce qui fait environ 40 % d'exportation en direction de Pékin. Il est donc aisément remarquable, tout l'engouement de l'empire du Milieu à se pérenniser dans ce pays. Actuellement, la coopération entre les deux pays est étendue à plusieurs domaines, notamment les

⁷⁴³ Wu LEI, « Le pétrole, la question du Darfour et le dilemme chinois », *Outre-Terre*, 2007/3 (n° 20), p. 215-226, p.215, DOI : 10,391 7/oute.020.0215. URL : <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2007-3-page-215.htm> (consulté en ligne le 12/08/22).

⁷⁴⁴ *Ibid*, p.216.

ressources humaines, le pétrole ou le secteur énergétique qui est le maillon de cette collaboration. Dans une telle configuration, Pékin ne peut qu'encourager toutes les initiatives qui correspondent à ses intérêts au Soudan. Malgré les reproches incessants de l'Occident à l'égard de la Chine, à la suite des violations massives des droits humains au Soudan, la Chine s'est toujours opposée à toute résolution du Conseil de sécurité sanctionnant les acteurs politiques majeurs du Soudan. Malgré tout, le Parti communiste a continué ses activités avec Omar El Béchir au regard de ses intérêts conséquents. Cette attitude confirme toujours le postulat réaliste des relations internationales sur l'intérêt national prédominant dans les rapports interétatiques.

Par ailleurs, l'implication de la Chine au Liban n'est pas similaire à celle du Soudan du fait des intérêts moins conséquents (mais profitable) au Liban. Les forces opérantes au Liban (La France, l'Arabie Saoudite, le Qatar, l'Irak, etc.) ne permettent pas à Pékin de déployer sa stratégie soudanaise au Liban. De plus, les intérêts chinois dans les deux pays sont différents comme nous l'avons déjà souligné. Même si le Liban représente un atout essentiel pour la Chine au Moyen-Orient, il est évident que l'image résultant de ses rapports avec le Soudan l'emporte sur celle du Liban. L'attitude de la Chine corrobore encore la vision réaliste. Plus les gains sont importants avec un pays, plus les actions de coopération sont beaucoup plus intenses et diversifiées, car l'intérêt guide toujours l'action.

Somme toute, l'image que la Chine véhicule dans son déploiement n'est pas antinomique à ses aspirations profondes. Son soft Power est tel qu'il lui assure des bénéfices et potentiellement le statut d'hyperpuissance susceptible de rivaliser avec l'ogre américain.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dans la seconde partie de notre thèse, nous avons mis en évidence les résultats obtenus par la Chine après s'être investis considérablement dans les OMP sur la base des théories réalistes, néoréalistes, réaliste néoclassique, constructivistes et des autres théories concurrentes.

Effectivement, admettre que la Chine serait une super puissance rivalisant ainsi avec les USA demeurerait, jusque-là, une utopie. Cependant, grâce à sa politique subtile, mais efficace, Pékin a réussi à ravir la place de la première puissance économique mondiale. Cela n'aura été possible que par la continuité de la ligne directrice définie par les successeurs de Mao.

À cet égard, l'accession au pouvoir de Xi Jinping en 2013 est décisive et va constituer fort justement le catalyseur dynamique de cette politique étrangère menée habilement et progressivement, avec des répercussions positives au plan interne.

Aujourd'hui, les résultats sont manifestes. La Chine est la plus grande puissance de sa sous-région. Elle dispose d'une armée capable de rivaliser avec les plus puissantes forces internationales.

En l'état actuel, ses investissements directs étrangers dans le monde supplantent ceux des occidentaux, notamment en Afrique et suscitent par-là, de vives réactions, si ce n'est d'inquiétudes au sein de la Communauté internationale.

Dans notre deuxième partie, en prenant en considération des théories mobilisées dans notre analyse, nous avons mis en évidence, la prédominance du réalisme l'inspirant, car toutes les actions de la Chine sont manifestement dictées par un intérêt précis.

Dans l'immédiat, certains intérêts peuvent ne pas être perceptibles, mais à long terme, nul doute que Pékin récoltera les fruits de ses efforts avec toutes les conséquences que cela présuppose.

Somme toute, la politique d'ouverture et de restructuration impulsée en 1978 par Dao Haisaoping a favorisé l'émergence de la Chine à tous les niveaux possibles. Le but ultime des dirigeants chinois réside dans la possession globale de toutes les sphères de puissance du système international.

Arrivés au terme de notre thèse, il importait au vu de nos analyses de les parachever. Tel sera l'objet de notre conclusion générale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette recherche, et en guise de conclusion, il nous semble nécessaire de rappeler les phases cruciales de notre approche.

I- RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

Dès l'amorce de notre thèse, nous nous étions fixés pour finalité d'apporter des éclaircissements sur un thème qui suscite un attrait conséquent chez des chercheurs d'obédiences diverses, à savoir : les opérations de maintien de la paix en faveur du repositionnement chinois. À ce propos, nous avons brièvement fait le récit historique de la Chine pour cerner les différents comportements qu'elle a adoptés à des phases distinctes de son évolution.

Aussi, cette étude s'est distinguée des approches libérales et néolibérales qui justifient la participation de la Chine aux OMP comme un gage de bonne volonté ou de faiseur de paix dans le monde, sans aucun intérêt personnel manifeste, comme le prétendraient les réalistes. En effet, notre analyse s'est inscrite dans la vision réaliste des relations internationales, du fait que chaque acteur, dans ses rapports avec les autres, ne recherche que son intérêt personnel. Pour corroborer cette assertion réaliste justifiant notre étude, le président français Charles de Gaulle affirmait en ces termes : « *Les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts* »⁷⁴⁵. Face à ce changement notoire de l'idéologie initiale de la Chine à l'égard des OMP, et conscients de l'acceptation réaliste évoquée ci-dessus, il était légitime de chercher à savoir : quels facteurs et preuves pouvaient expliquer l'évolution de la Chine depuis son hostilité précoce à toutes les OMP à son état actuel de contributeur incontournable des OMP ? Comment sa contribution aux OMP a-t-elle favorisé son

⁷⁴⁵ « Écoutes : l'impérialisme 2.0 », Éric Walther, La Tribune (France), n° 55, 5 juillet 2013, p. 8
QQ Citations - <https://qqcitations.com/citation/146975> (consulté en ligne le 09/08/22).

repositionnement sur l'échiquier géopolitique mondial ? Quels sont les effets de l'ardeur de la politique étrangère chinoise sur son ordre politique interne et sur la géopolitique mondiale ?

Pour apporter une réponse transitoire à ces questionnements, nous avons formulé deux hypothèses.

II- LES HYPOTHÈSES

La première hypothèse a mis en évidence, les raisons multiples qui ont encouragé la Chine à participer aux OMP. Lorsqu'elle a estimé que sa sécurité était menacée, cette dernière a cherché des occasions d'équilibrer cette menace en développant des liens avec des organisations et des puissances internationales. En d'autres termes, la Chine utilise les OMP pour ses intérêts nationaux relatifs à un réalisme politique pragmatique. Il s'agissait pour elle de réaliser ses intérêts nationaux tout en maintenant la sécurité nationale par le renforcement de son armée, sa formation aux missions à l'extérieur du pays, la sécurisation de sa capacité à effectuer des opérations de débarquement grâce à l'expertise nécessaire acquise de sorte à maintenir son avancée sur ses concurrents. Aussi, elle souhaitait perpétuer, à travers sa puissance militaire, la stabilité dans les pays environnants pour prévenir les troubles dans sa région, tout en œuvrant à la préservation de l'équilibre international existant par l'aide aux institutions internationales.

La seconde hypothèse s'articule autour des différents effets attendus par la Chine. Elle espérait à travers une telle politique, obtenir la légitimité internationale par le canal des OMP, une croissance continue de son économie, ainsi qu'un impact indéniable sur les institutions internationales. Les résultats obtenus nous renseignent davantage à travers l'évaluation des hypothèses.

III- ÉVALUATION DES HYPOTHÈSES

À ce niveau, trois éléments ont été pris en compte, à savoir : les résultats obtenus, l'interprétation de ceux-ci et la réalité des obstacles.

1- Les résultats obtenus

L'étude de la participation chinoise dans les opérations de maintien de la paix nous a permis de consolider la théorie du réalisme classique. Cette dernière met en évidence les motifs cachés de la Chine lorsqu'elle participe aux OMP. Consciente qu'elle était une puissance historique, elle se devait d'harmoniser ses actions internationales afin de reprendre dans le concert des nations, la place qui était sienne au XVIIIe siècle avant l'impérialisme occidental dont elle a été victime.

Les appréhensions constatées dans les années 1949 à 1970 sont tributaires de son passif colonial et des facteurs commandant sa politique. Dans un contexte de guerre froide où l'anarchie du système international était de plus en plus visible, le repli sur soi était le leitmotiv de Pékin. Néanmoins, au fil des années, elle s'est rendu compte qu'il lui était préjudiciable de se fermer au monde. Ainsi, à la mort de Mao, le président Deng Xiaoping amorce l'ouverture internationale, perpétué par ses successeurs. L'arrivée au pouvoir de Xi Jinping apparaît comme l'apogée de cette politique. À travers son soft Power déployé minutieusement dans le monde au moyen des OMP, Pékin a appliqué la logique du self help. Ses investissements massifs en Afrique, ses intérêts économiques indéniables dans le monde sont autant de raisons valables pour la Chine de veiller à la paix dans le monde. Ainsi, elle pourra continuer à développer son économie, étendre son influence sur la scène régionale, continentale et mondiale.

Grâce à son implication progressive, mais efficace dans les OMP, l'empire du Milieu est devenu une puissance économique incontournable. Elle bénéficie d'une légitimité

internationale assurée par des opérations de maintien de la paix à un coût relativement bon marché, couvrant ainsi tout à la fois sa croissance économique et militaire. Elle apparaît ainsi comme un État responsable devant le monde développé et comme un État non colonial face au monde en développement. Dans ces conditions, elle rétablit le rapport de force avec les autres grandes puissances comme la Russie et surtout les USA, son véritable concurrent. À l'heure actuelle, sa participation aux OMP est beaucoup plus liée à la préservation de ses multiples intérêts en maintenant la croissance de son économie à travers l'expansion, la sécurisation des domaines des matières premières, des marchés étrangers, et la sécurisation de sa communauté à l'étranger.

2- L'interprétation des résultats

Les résultats obtenus et précisés ci-dessus dénotent de la prédominance de la théorie réaliste des relations internationales. Ils confirment que la Chine n'œuvre pas par charité ou par souci d'absence de guerre, mais par la quête de ses intérêts. Si la participation aux missions de la paix lui permet de satisfaire ses intérêts, volontiers elle s'impliquerait davantage. C'est le cas de sa contribution massive dans les missions en Afrique. Aujourd'hui, par le truchement de ces OMP, Pékin est devenu le premier partenaire économique de l'Afrique. Même si elle se présente comme le porte-parole des pays en développement et donc partenaire pour des gains réciproques, il n'en demeure pas moins que les rapports entre Pékin et les nations africaines sont disproportionnés. Par une politique astucieusement conduite, elle s'assure la prédominance dans les accords commerciaux avec ses partenaires. Il n'est donc pas étonnant de voir qu'elle exploite grandement les ressources naturelles, les matières premières de l'Afrique comme l'étude l'a démontré. Sous la bannière du constructivisme et du libéralisme, elle développe dans les faits une politique du réalisme classique.

Il est vrai que les justificatifs fournis par la Chine s'apparentent aux motifs constructivistes qui supposent que la perception des intérêts nationaux renvoie aux facteurs internes et externes qui définissent son comportement extérieur. Il est tout aussi vrai que chaque pays définit sa politique étrangère d'abord en fonction de ses particularités internes, tout comme la politique étrangère est liée aux facteurs historiques, géographiques, socioculturels, politiques qui font sa spécificité. Cependant, la Chine dans certains de ses rapports avec les pays africains agit par pur égoïsme au détriment de la paix dans le monde, comme nous l'avons démontré par les cas soudanais et cambodgiens.

Étant donné que la perception définit les préférences des acteurs sur la scène internationale, chaque État fait des choix pour assouvir ses intérêts ; c'est-à-dire, que face d'une échelle de possibilités, chaque État choisit de manière graduée celles qui servent le mieux ses intérêts, au détriment des autres acteurs.

3- La réalité des obstacles

Pouvons-nous sans réserve affirmer que les résultats obtenus par hypothèses offrent une réponse à notre problématique de départ ? Si nous espérons avoir apporté des précisions à nos inquiétudes de départ, nous admettons aussi que les résultats auxquels nous sommes parvenus souffrent de certaines barrières propres à certains obstacles épistémologiques qu'il convient de relever.

a) Les premiers obstacles sont relatifs à la personnalité même du chercheur

Comme l'admet Gaston Bachelard, ces limites sont liées non pas à la délicatesse du phénomène étudié, mais davantage à la personnalité du chercheur au moment de l'analyse :

« Il ne s'agit pas de considérer les obstacles externes, comme la complexité et la fugacité du phénomène, ni d'incriminer la faiblesse des sens et de l'esprit humain : c'est dans l'acte même de connaître, intimement, qu'apparaissent, par une sorte de nécessité fonctionnelle,

des lenteurs et des troubles. C'est là que nous montrerons des causes de stagnation et même de régression, c'est là que nous décèlerons des causes d'inertie que nous appellerons des obstacles épistémologiques »⁷⁴⁶.

Il s'agit là d'obstacles réels, face auxquels nous ne pouvons prétendre nous être déliés totalement. Cependant, nous admettons avoir tenté, du mieux possible, de nous affranchir de ces idées préconçues pour analyser, selon les normes des sciences sociales, notre objet d'étude.

b) D'autres obstacles sont liés à la collecte des données

À ce niveau, nous avons été confrontés à des difficultés de taille. Elles sont relatives à l'obtention des documents officiels. La nature du sujet ne permettait pas l'accès à certaines informations clés, considérées comme secret - défense. Dans une situation pareille, nous nous sommes contentés des informations disponibles sur Internet, même si certaines souffraient de l'insuffisance d'actualisation.

Nous pouvons également évoquer l'absence de plusieurs données statistiques, situation qui ne nous a pas permis de mettre en évidence, toutes les statistiques des troupes chinoises déployées dans les OMP depuis la phase de coopération à son engagement total, de même les chiffres globaux de ses échanges commerciaux avec les pays objet des OMP. Il semble certain que ces barrières ont un peu limité la pertinence globale des résultats recueillis. Toutefois, elles ne sont pas suffisantes pour dénier la perspicacité scientifique de ces résultats, puisque notre analyse apporte des informations nouvelles et utiles, aussi bien dans la connaissance théorique et pratique de l'objet étudié.

⁷⁴⁶ Gaston BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique, Vrin, 1999, chapitre 1er.

Cf., <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>, cité par KOFFI N'dri Jean, *op.cit.*

IV- L'APPORT DE NOTRE ÉTUDE

Sur le plan de la connaissance de l'objet d'étude, il est essentiel premièrement de noter l'originalité de cette étude dans sa volonté à vouloir cerner comment les opérations de maintien de la paix favorisent le repositionnement de la Chine sur la scène internationale. Effectivement, la plupart des études abordaient la question de la participation de la Chine aux OMP de manière précise dans le cadre d'un ouvrage général, d'un article ou dans le cadre d'une étude spécifique. Les études générales présentaient le défaut d'arriver à des conclusions holistiques à force de vouloir tout comprendre d'un coup. Celles qui analysaient un aspect particulier étaient limitées du fait qu'elles tentaient de comprendre la politique chinoise en rapport avec les OMP sous un angle particulier. Par rapport à ces études, la nôtre présente l'avantage de définir le contexte historique de la Chine, les facteurs de son hostilité aux OMP, les raisons de son changement de paradigme et les effets de son engagement total.

Également, cette étude est la première de la littérature scientifique française, car la majorité des analyses sur la participation de la Chine dans les OMP sont faites en anglais. De plus, elle nous a permis de comprendre qu'une idéologie politique ou identitaire peut varier peut fluctuer selon les circonstances, puisque les plus grands analystes des années 60 et 70 ne pouvaient prévoir un changement radical de la Chine à l'égard des institutions internationales, plus précisément les opérations de maintien de la paix, que Pékin percevait comme un outil d'ingérence dans les affaires internes des nations. Cependant, la fluctuation de sa posture s'inscrit uniquement dans la quête de ses intérêts nationaux. Consciente de son potentiel économique, elle n'a ménagé aucun effort pour l'atteinte de ses objectifs nationaux et internationaux.

Au niveau des connaissances théoriques, nous n'avons nullement la prétention d'affirmer que notre étude a abouti à l'élaboration d'une nouvelle théorie des relations

internationales. Toutefois, nous voulons seulement montrer que celle-ci a d'une certaine manière enrichi la connaissance sur les facteurs qui peuvent moduler l'idéologie primaire en basculant d'une théorie à une autre. Elle a aussi montré la complémentarité existante dans leur essence, entre les différentes théories des relations internationales.

En recourant à la théorie réaliste, libérale et constructiviste pour expliquer la politique étrangère chinoise à l'égard des OMP, elle montre que ces théories sont en effet contradictoires dans leurs essences, mais complémentaires, puisque chacune explique un aspect précis de l'attitude fluctuante de la Chine à l'égard des OMP.

V- LES PERSPECTIVES OFFERTES PAR L'ETUDE

Cette analyse sur la Chine offre plusieurs perspectives pour de futures recherches et développements :

1. Étendre la recherche à d'autres pays :

Bien que la recherche se concentre sur la Chine, il serait intéressant d'explorer les attitudes et les contributions d'autres pays émergents ou puissances montantes dans les opérations de maintien de la paix. Comparer les approches et les motivations des différentes nations pourrait permettre une analyse comparative plus approfondie.

2. Analyser les conséquences à long terme :

Cette étude se concentre principalement sur l'impact immédiat du repositionnement chinois. Cependant, il serait pertinent d'approfondir la recherche pour comprendre les conséquences à long terme de cette évolution. Comment cela peut-il influencer les relations internationales, la stabilité régionale ou les alliances stratégiques ?

3. Étude des perspectives régionales :

Elle permet d'explorer l'impact régional de l'engagement chinois dans les opérations de maintien de la paix pourrait être une perspective intéressante. Cela impliquerait d'examiner les réactions des pays voisins, les dynamiques régionales et les implications pour la sécurité et la stabilité dans ces régions.

4. Évaluer les mécanismes de coopération multilatérale :

Une autre perspective intéressante consisterait à étudier comment la Chine collabore avec d'autres acteurs internationaux, notamment d'autres grandes puissances, pour atteindre des objectifs communs dans les opérations de maintien de la paix. Il serait intéressant de comprendre les mécanismes de coopération multilatérale et d'analyser les défis et les opportunités qui en découlent.

En définitive, notre thèse offre plusieurs perspectives pour approfondir la recherche sur le repositionnement chinois et ouvre la voie à de nouvelles explorations, notamment en élargissant le champ d'analyse à d'autres pays, en étudiant les conséquences à long terme, en examinant les perspectives régionales, en analysant les motivations économiques et en évaluant les mécanismes de coopération multilatérale.

ANNEXES

Liste des annexes

<i>Annexe 1- Entretien avec le colonel HUANG YUN \ Commandant du contingent chinois de la FINUL \ Représentant national chinois au sud du Liban\ UNP 5-10 \ Hannieh – LIBAN / 18/04/2018</i>	<i>586</i>
<i>Annexe 2- Entretien avec le Lieutenant-Colonel Mikko ILLI / commandant du contingent finlandais dans la FINUL/ Représentant national finlandais au sud du Liban / UNP 9-1/Deir Kiffa – LEBANON / 20/03/2021</i>	<i>597</i>
<i>Annexe 3- Dossier de presse du contingent chinois auprès de la FINUL</i>	<i>599</i>
<i>Annexe 4- Dossier de presse de bataillon Française auprès de la FINUL</i>	<i>608</i>
<i>Annexe 5- Pays contributeurs de troupes à la FINUL</i>	<i>617</i>
<i>Annexe 6- La carte du déploiement de la FINUL</i>	<i>618</i>
<i>Annexe 7- L'hôpital chinois auprès de la mission FINUL</i>	<i>619</i>
<i>Annexe 8- liste des opérations de maintien de la paix 1948-2020</i>	<i>620</i>
<i>Annexe 9- Les missions internationales de maintien de la paix dans le monde et leurs données les plus marquantes jusqu'au 31 mai 2021.</i>	<i>622</i>
<i>Annexe 10- Pays qui contribuent le plus aux nombreuses missions internationales de maintien de la paix jusqu'en janvier 2021.</i>	<i>623</i>
<i>Annexe 11- Contribution des États membres du Conseil de sécurité de l'ONU aux missions de maintien de la paix jusqu'en mai 2021</i>	<i>624</i>
<i>Annexe 12- Pourcentage de la contribution des pays au budget des missions internationales de maintien de la paix</i>	<i>625</i>
<i>Annexe 13- Gains de soft power et de hard power grâce aux missions de maintien de la paix</i>	<i>626</i>

Annexe 14- Augmentation de la taille globale des forces de maintien de la paix des Nations unies (1947-2014)	627
Annexe 15- Les étapes les plus importantes de la participation de la Chine aux missions internationales de maintien de la paix.	628
Annexe 16- Chronologie des activités chinoise dans les OMP	629
Annexe 17- Participation chinoise aux missions de maintien de la paix des Nations Unies	633
Annexe 18- Décès de militaires chinois dans les missions de maintien de la paix de l'ONU	635
Annexe 19- Participation de la Chine aux missions de maintien de la paix dans le monde	636
Annexe 20- Participation de la Chine aux missions de maintien de la paix au Moyen-Orient et en Afrique (en nombre de personnel)	637
Annexe 21- L'augmentation du nombre de Casques bleus chinois dans les missions au Mali (MINUSMA) et au Soudan du Sud (UNMISS), avec quelques évènements importants présentés -	638
Annexe 22- Processus décisionnel de participation chinoise aux missions internationales de maintien de la paix	639
Annexe 23- L'évolution du volume des investissements étrangers chinois et américains en Afrique	640
Annexe 24- Secteurs d'investissement chinois en Afrique	641
Annexe 25- Évolution de la consommation chinoise de pétrole et de gaz naturel par rapport à la production	642
Annexe 26- Importations de pétrole de la Chine par région au niveau mondial (en dollars et en %) (en français)	643
Annexe 27- Les plus gros prêts accordés par la Chine aux pays d'Afrique et d'Amérique latine jusqu'en 2016	644
Annexe 28- Répartition des prêts chinois par région en % dans le monde	645

Annexe 1- Entretien avec le colonel HUANG YUN \ Commandant du contingent chinois de la FINUL \ Représentant national chinois au sud du Liban \ UNP 5-10 \ Hannieh – LIBAN / 18/04/2018⁷⁴⁷

A. Version anglaise

Interview with Colonel HUANG YUN / UNIFIL Chinese Contingent Commander / Senior National Representative UNP 5-10 / Hanniyeh – LEBANON / 18/04/2018

- ***Q1: China to Lebanon Peacekeeping troops history current status including personnel number equipment and current mission status?***

A1: The first arrival of Chinese to Lebanon peacekeeping troops started in March 2006 over the period of 15 deployments and 3 major reorganizations involving over 5300 personnel. Currently, there is 1 multi-utility sapper unit, 1 combat engineer unit, 1 medical unit, and 8 personnel commanding unit totaling 418 people.

(1) The multi-utility sapper unit: according to United Nations agreement on March 2006, China sent 182 personnel sapper unit. On January 2007 this unit was enlarged to 275. On Jan 2014, this unit was decreased to 180. Currently this is the 16th deployment and there are 180 personnel. Of these 31 are commanders and 149 regular troops. The soldiers are organized by units of size 15. There are 3 combat platoons of 20 each, 1 building sapper unit of 20, and 1 combat detail safety platoon of 80, and 1 demolition group of 5. They are located in Southern Lebanon in Hanniyeh, village near Tyre. The abbreviation of the area is UNP5-10. There are 64 wheeled vehicles, 11 engineering construction equipment and 17 towing equipment, and 36 mine removal units, 1 missile guiding system, 1 demolition robot, 50 protection equipment, 6 EOD protection equipment, 8 demolition toolkits, 191 single light firearms and ammunitions, etc.

According to "United Nations accord on temporary troops deployed to Lebanon regarding multi-utility sappers", there are 8 different types of missions assigned: 1- marking the blue line, 2- helping road construction along the blue line, 3- mine removal around the blue line, 4- removal and demolition of explosives, 5- demolition and destruction of weapons and ammunition depot to alleviate the danger of explosives, 6- testing the roads (destruction of obstacles and removal of debris), removal of mines along the road and

⁷⁴⁷ Source: Entretien personnel du doctorant avec le colonel HUANG YUN , fait au UNP 5-10 \ Hannieh – LIBAN / Le 18/04/2018.

roadside IEDs, the setup of road foundation and Helicopter landing areas, 7- base area preparation, personnel protection (obstacles, simple construction, road blocks, and covering areas, etc.), sentry and road checkpoints for the purpose of personnel protection and safety assessment, 8- reporting regarding geography and infrastructure development.

(2) Combat engineers unit: in 2013, United Nations personnel working in Lebanon changed the original Chinese sapper unit (CHINBATT) to a multipurpose combat engineer unit, and increased its personnel to 200. The combat construction engineers first deployment was in 2014 May 13th. Currently this is the 3rd deployment and there are still 200 personnel involved in this unit of which there are 30 officers and 170 soldiers. There is one 15 person commanding unit. There are 2 flat (horizontal) construction platoons of 30 each. 2 vertical construction platoons of 30 personnel each and 1 safety detail platoon of 65. They are deployed to southern Lebanon Tyre district. The area abbreviation is UNP2-31. They are equipped with 69 vehicles, 200 small personal arms (164 type 95 rifles, 3 machine guns, 30 type 92 handguns, 3 signal guns), Ammunitions, etc. This unit is mainly responsible for road and base construction, establishment of blue line, and other construction duties.

(3) Medical unit: in 2007, according to the United Nations agreement, the Chinese army sent a 60 man medical unit to Lebanon for the purpose of peacekeeping, to provide level 2 medical service. January 2014 is the cumulative 11th deployment, and this medical unit was decreased to 30 personnel changing from level 2 medical service to 1+. Currently we are at the 15 deployment. There are still 30 personnel of which 22 are officers, and 8 are soldiers divided into 2 medical squads, 1 nursing squad and 1 medical maintenance squad and 1 safety squad located in Southern Lebanon in the Nabatieh area. Area abbreviation is UNP7-2. This unit is mainly responsible for southern Lebanon peacekeeping troops, local United Nations personnel, and medical patients' treatment, medical supplies, sanitation and disease control, and other humanitarian efforts.

(4) Commanding Unit: deployed to the commanding base in Lebanon and mainly responsible for combat, construction, and medical deployment.

- ***Q2. What is your opinion of purpose and achievements that the China Peacekeeping force has made in Lebanon?***

A2: In term of the achievements, since March 2006, our peacekeeping officers and soldiers have continuously followed the UN Charter, adhered to the principle of "faithfully fulfill mission and maintain world peace", and completed tasks assigned by the United Nations Interim Force in Lebanon in excellent fashion. To today, our force have cleared 1.982 million square meters of suspected minefields, explosives scattered areas and 14,188 meters of patrol roads, found and eliminated 9,721 pieces of unexploded ordnance and 504,783 various kinds of metal objects, leveled more than 180,000 square meters of various sites, built 11,893 meters of road, placed 135 piles of blue line markers, helped to

provide medical aid to 76,700 times, carried out more than 2,000 sets of surgical operations. After the 16th batch of Chinese Peacekeeping troops were deployed in May 26th, 2017, they have completed 213 blue spot surveys, 48 blue dot channel maintenance and 54.7 square meters tunnel clearing tasks. Currently, the aforementioned troop are in charge of clearing 10,000 square meters of minefield around 6-50 helicopters pad. Up to now, they have worked up to 107 days, cleared 2,433 square meters of minefields, successfully disposed 697 Israel type 4 anti-infantry mines, 4 unexploded ordnances. A total of 15,000 officers and men and 3,000 vehicles of various types have been dispatched. They have gone to 14 locations, including South Korean Battalion, Malay Camp, Ghana Camp, Nepal Camp, and Lebanese Army, engaged in various activities, including erecting blue barrel, creating cover structures, prefab house construction, ammunition disposal area construction, totaling 7 type and 54 categories of engineering construction tasks and 10 categories temporary civil housing tasks, including board building construction and ammunition destruction site construction. Currently, they are undertaking the construction of a 500 sq. meter ammunition disposal facility. Currently undergoing tasks such as the construction of the 500 square meter ammunition destruction site.

Chinese hospital is free of charge and on duty 24 hours a day. Providing 3 monthly visits to local medical facilities, providing medical treatments to 7155 times to local, refugees, working staff and allied troops, emergency medical relief 395 time, surgical operation 105 times, successfully saved 10 critically injured patient, and escort to medical transport 7 times. At the same time, upon invitation, we have provided Chinese language training, martial art training at the United Nations Interim Force office in Lebanon to facilitate communication between international troops. We have visited local medical facilities to provide psychological aid to handicap patients on four different occasions. We have also invited Chinese embassy delegates, Chinese traveler in Lebanon, foreign allied troops and local politician 5 times to celebrate Chinese holidays.

The outstanding performance of our peacekeeping forces in Lebanon have won the approval of UN, Lebanese government and general populace, creating a set of excellent impressions, including "Chinese's quality, Chinese's speed, and Chinese standards". Former UN Secretary-General Ban Ki-moon praised our officers and men as: "Your work is very dangerous. Your mine-clearing area is extremely large. You have made a major contribution to world peace." Former UN Secretary-General Kofi Annan have said: "Your [Chinese UN Peacekeeping force] outstanding performance, proactive attitude and successful experience will have a tremendous incentive for other UNIFIL troops."

In term of purpose, **First, the multi-functional engineering detachment of the Chinese peacekeeping force is needed by UNIFIL as a professional mine-clearing force.** Since the outbreak of the Lebanon-Israel conflict in 1978, Israel has deployed more than 1,000 large and small minefields on the border with Lebanon and more than 400,000 types of mines. In accordance with United Nations resolution 1701 (2006), UNIFIL monitored the

Israeli withdrawal line ("Blue Line") in the form of a "blue barrel" on the Lebanese border to supervise the complete withdrawal of the Israel Defense Forces from Lebanon. The main task of our multi-functional engineering detachment is to open up a safe passage in the "Blue Line" minefield and clear the obstacles for planting the "blue bucket". In addition, according to the UNIFI plan, it is necessary to continue to open up safe passages on the "Blue Line", and at the same time, to maintain the completed passages regularly. There are still dangers in these passages due to geological changes, rain erosion, etc. When our team provided regular maintenance on previously cleared passage, they discovered the mine in the passage. Therefore, channel maintenance tasks must also be performed by professional personnels. In addition to the minefields on the border between Lebanon and Israel, the Lebanon-Israeli war in June 2006 caused a large number of good land in the area to become a sub ammunition contaminated area, and multiples villagers were accidentally wounded or killed. Upon our arrival, the Chinese mine-clearing officers and soldiers, at risk to their personal safety, helped the villagers clear the scattered sub ammunitions, and turned the wasteland into arable farmlands land again, bringing security to the Lebanese people. **Secondly, the construction detachment team of the Chinese peacekeeping force is a professional force in the construction of military security protection projects and civilian assistance projects.** As the situation around Lebanon continues to worsen, the threat of terrorist attacks on UNIFIL forces continues to rises and in turn the need for basic security facilities continue to rise. In particular, UNIFIL has been deployed for nearly 40 years, and a large number of shelters, fortifications, sentry towers, and fences need to be rebuilt or repaired. The sheer volume of construction tasks are very large. At present, there are only 200 professional construction personnel in the UNIFIL (the Chinese 2-31 construction detachment has 4 construction platoon with a total of 120 personnel, and the Chinese 5-10 multi-functional engineering detachment has a total of 20 personnel, and the Cambodian multi-functional engineering detachment 1 The construction of a total of 49 personnel, the Chinese contingent forms the core of the current construction force in the overall UNIFIL. At the same time, the civil affairs activities organized by the civil affairs department of UNLAI are inseparable from the support of our construction officers and men. In the past 10 years, the four officers and men with construction background have fully displayed their superior abilities in term of their profession. Under the guidance of the civil affairs department of UNLAI, our troop have provided a large number of civil assistance such as road construction, river clearing, site leveling and branch pruning, and established a positive and lasting image UNIFIL and the UNIFIL mission objective. **Third, the medical detachment of the Chinese peacekeeping force have provided professional medical services to the UNIFIL and the people of Southern Lebanon. First, the Medical detachment of the Chinese peacekeeping force is located in the Eastern Zone (translator note the literal translation is war zone, but without specific reference, this cannot be established), close to the blue line. The region is hilly and navigation is made difficult by the geography. Our location serves**

as the closes level 3 medical facility, and the only “1+” treatment center in the East Zone under 2 hours travelling, this facility can provide better and life-saving services that level 1 treatment center cannot. Our facility can also provide many unique treatments, such as acupuncture, electrical acupuncture, (Tuina) Chinese massage are especially helpful in term of pain relief especially in term of surgical recovery. The dedicated disease control room provides water quality testing and monitoring for 29 camps in **UNIFIL**. These services have played an important role in the prevention and control of epidemics in UNIFIL. Finally, the Chinese peacekeeping force medical force conducted free clinics in five villages in the mission area, providing free medical assistance to the people in the Southern Lebanon, and played an important role in disease prevention.

- ***Q3. How do I see the role of Chinese troops in the UN peacekeeping fronts and its contribution?***

A3: First, Chinese troop is an important part in the efforts to safeguard world peace. As a permanent member of the UN Security Council, China diligently fulfills its responsibilities and obligations, and firmly supports and actively participates in UN peacekeeping operations. The Chinese nation is a peace-loving nation. Due to the painful experience of war and poverty in our modern times, the Chinese people have understands the preciousness of peace and the urgency of development. To this end, China adheres to the path of peaceful development, takes the maintenance of world peace and the promotion of common development as its mission, and actively plays an important role in safeguarding world peace and responding to global challenges. China's peacekeeping assessments rank second among the permanent members of the United Nations, and its peacekeeping force ranks first in term of manpower. Since our first military observers were dispatched to the United Nations Armistice Supervision Organization in 1990, the Chinese military has participated in peacekeeping operations for 28 years. A total of more than 36,000 Chinese peacekeepers have participated in bridge building, paved construction, mine clearance, sending medical personnel, providing medicines, and armed escort in various mission areas around the world. During this period, 13 members of the Chinese armed forces were killed in peacekeeping missions. At present, more than 2,500 officers and men of the Chinese military carry out peacekeeping missions in the eight mission areas of the Democratic Republic of the Congo (DRC), South Sudan, Darfur, Lebanon, Mali, the Middle East, Western Sahara and Côte d'Ivoire. **Second is the "Chinese brand" in UN peacekeeping operations.** The professional military conduct of China's peacekeeping forces and its outstanding ability to accomplish tasks, its proactive work attitude and willingness carry out its mission in spite of personal risk have created a unique "Chinese brand" on the UN peacekeeping front. The dangerous environment and harsh conditions in the mission area can arouse the rigor in our Chinese soldiers. Whether in Cambodia, Congo (Kinshasa), Mali, or Lebanon, the speed of Chinese peacekeeping forces is first-

class, and the quality of work is exemplary. Over the years, the “China Speed” and “China Quality” created by Chinese peacekeeping officers have been noted, and Chinese peacekeeping forces have become a reassuring brand in the UN peacekeeping force. Former UN Secretary-General Ban Ki-moon said: “I am very proud of the work done by Chinese peacekeepers. They are making us a world of peace, security and freedom.” **Third, we are a messengers of peace and friendship.** The Chinese military has always held a fine tradition of loving the people and for the people. In the peacekeeping mission area, Chinese peacekeepers help the local people to solve problems as much as possible without intervening in local political disputes. In Lebanon, we go to the nearby village clinic three times a week, we help the villagers by building roads, leveling the site, sending water to the villagers, and provide visits to the Tyre Disabled School, invite students and local to visit the camp and learn about mine awareness, etc. These “love missions” will be handed over together when the peacekeeping officers and men who perform the missions hand over the mission. In all mission areas with Chinese peacekeepers, the local people will give a big thumbs up to Chinese peacekeepers. The general public are friendly with Chinese peacekeepers. They all believe that the soldiers who carries the Chinese flag are good people. The Chinese peacekeepers bring the light of peace to the place in the world that longs for peace.

- ***Q4. The impact of the Chinese military reform on the participation of the Chinese military in peacekeeping***

A4: First, the military reform has allowed the Chinese military to make greater contributions to the international peacekeeping cause. The Chinese military has always and actively participated in and supported the UN peacekeeping cause. On September 28, 2015, Chinese President Xi Jinping announced at the UN peacekeeping summit that China will join the new UN peacekeeping capacity standby mechanism and take the lead in forming a standing peacekeeping police force. With the peacekeeping standby force of 8,000 people, China peacekeeping has stood at a new historical starting point. In September 2017, China officially completed the registration of the 8,000-person peacekeeping standby force at the United Nations, and fully launched the standby force formation and compliance work. The China Peacekeeping Standby Force is drawn from units such as the Army, Navy, Air Force, and Joint Service Support Forces. It is divided into one to three levels according to the United Nations peacekeeping standby level, including infantry, engineering, transportation, medical care, security, Quick-Reaction Force. helicopter units, transport aircraft, drones, surface ships and etc, totaling 10 professional forces, and up to 28 battalions (company), including 6 infantry battalions, 3 engineering companies, 2 transport companies, 4 secondary hospitals, 4 guards companies, 3 Quick-Reaction companies, 2 medium-sized multi-purpose helicopter units, 2 transport aircraft units, 1 drone unit and 1 surface ship unit. In October 2017, the Army initiated the formation of six categories of 19 peacekeeping standby units, including peacekeeping

infantry battalions, peacekeeping engineering detachments, peacekeeping transport detachments, peacekeeping guard detachments, peacekeeping Quick-Reaction detachments, and peacekeeping helicopter detachments. It is believed that after the national defense and army building enter a new era, the Chinese military will certainly make greater contributions to the international peacekeeping cause. **Second, the military reform has made Chinese peacekeeping soldiers more professional.** After the military reform, the military's institutional mechanism are more developed, the officers and soldiers have higher professional traits, with a greater ability to go abroad and participate in the opportunities for joint training exercise. This allows the Chinese army to go abroad and go global in a real sense. From the dispatch of peacekeeping engineer detachments to the dispatch of Marivi infantry battalions, and to the dispatch of peacekeeping helicopter detachments, the Chinese military has more types of military units in UN peacekeeping force and is participating in more types of tasks as well. The Chinese military's overseas peacekeeping capabilities have been greatly improved. It will be on par with the world-class army on the peacekeeping front. **Third, the military reform will allow the peacekeeping forces to deploy faster.** Take the Army as an example. After the standby forces are formed, the Army will have a group of specialized peacekeeping forces that maintain an excellent readiness and have the ability to perform assigned tasks. This will ensure the rotation of existing peacekeeping missions and increase the current mission area. Soldiers can also actively respond to the needs of the United Nations and quickly send troops to the new mission area. According to the invitation of the United Nations, the peacekeeping standby force will be converted into a peacekeeping mission to go abroad to perform tasks, which can be deployed up to 60 days. **Fourth, the military reform has made the command link smoother.** After the reform of the Chinese army, the pattern of "the general management of the military commission - the main battle of the theater - the main construction of the arms" was formed. The peacekeeping command was attributed to the "war", and the command link was shortened, which was conducive to the command of the troops. **Fifth, the military reform has made the training of the peacekeeping forces more developed.** The peacekeeping standby force will organize peacekeeping knowledge learning and peacekeeping professional skills training in accordance with UN training standards and the military training program of the entire military peacekeeping force. In response to the complex security situation in the peacekeeping mission area, the troops will also increase security and defense training and improve the officers and men. Defense ability and overall protection level of the detachment. After receiving the deployment order, the community will also be trained in the mission area, partisan religion, and special defense skills. The next step will be to complete the staffing, equipment allocation and material financing to ensure the completion of the task area.

B. Version Chinese

1. 中国赴黎维和部队的历史、现状以及人员、装备、以及任务情况？

回答：中国赴黎巴嫩维和部队于2006年3月首次部署，历经15次轮换和3次调整改编，累计部署5300余人次。目前，辖1个多功能工兵分队、1个建筑工兵分队、1个医疗分队和8人的参谋军官队伍，编制418人。

（一）多功能工兵分队。应联合国邀请和要求，2006年3月，我国向联黎派出182人的工兵分队，2007年1月，扩编至275人，2014年1月，缩编至180人。现为第十六批，编制180人（军官31人，士兵149人），辖1个队部（15人）、3个作战工兵排（各20人）、1个建筑工兵排（20人）、1个作战勤务保障排（80人）和1个排爆组（5人），驻黎巴嫩南部提尔市辛尼亚村，营区代号UNP5-10，配备轮式车辆64台、工程机械11台、牵引式装备17台，扫雷探雷器36部、航弹检测仪1部、排爆机器人1套、防护装具50套、EOD防护服6套、爆破工具箱8套，轻武器191支（挺），各类弹药若干。根据《联合国驻黎巴嫩临时部队多功能工兵连部队要求声明》，分队主要担负八项任务：①进行蓝线标识；②支援蓝线道路建设；③沿蓝线及周边道路进行扫雷作业；④实施爆炸物处置；⑤进行武器或武器库的销毁，减少爆炸物的危险；⑥道路测量、路线准备（障碍物销毁、道路清理等）、道路扫雷和扫雷、路边炸弹处置、基地道路建设及直升机起降场建设；⑦基地场地准备、部队保护设施建设（障碍物、土木工事、路障、掩体等）、观察哨和检查站建设、为部队保护和弱点评估进行技术侦察和测量；⑧地形和基础设施情报搜集。

（二）建筑工兵分队。2013年联黎将原中国工兵营（CHINBATT）缩编为多功能工兵分队，并增设一支200人的建筑工兵分队。2014年5月13日建筑分队首批部署，现为第三批，编制200人（干部30人、战士170人），辖1个队部（15人），2个平面建筑排（各30人）、2个立体建筑排（各30人）、1个保障排（65人），驻黎巴嫩南部提尔市沙玛村，营区代号UNP2-31，**配备车辆机械**装备69部，枪支200支（95步枪164支，机枪3挺，92手枪30支，信号枪3支），子弹**若干**。主要担负道路和场地基础施工、蓝线栽桩、工程建设等任务。

（三）医疗分队。2007年1月，应联合国请求，我军增派了60人的医疗分队赴黎巴嫩执行维和任务，提供二级医院的医疗服务。2014年1月，结合第11次轮换，将医疗分队缩编至30人，由二级医院调整为“1+”**医院**。现为第十五批，编制30人（干部22人，战士8人），辖2个医疗组、1个护理组、1个医疗保障组和1个后勤保障组，驻黎巴嫩南部奈拜提耶市马家勇镇联黎东战区司令部，营区代号UNP7-2。主要担负联黎东战区内维和官兵、联合国当地和国际雇员的伤病员诊治、医疗后送、卫生防疫和人道主义医疗救援等任务。

（四）参谋军官队伍编制8人，在联黎司令部工作，主要担负作战（扫雷）、建筑、医疗等参谋任务。

2. 如何看待中国维和部队在联黎的作用以及贡献

回答：先讲一下贡献：自2006年3月以来，我维和官兵始终以联合国宪章为遵循，以“忠实履行使命、维护世界和平”为己任，出色完成了联黎司令部下达的各项任务。累计完成198.2万平方米疑似雷区、爆炸物散落区和14188米巡逻道路的探查，发现和排除地雷及各类未爆物9721枚、各种金属物504783件；平整场地18万余平米，修筑道路11893米，蓝线标记工程栽桩135根；医疗救助7.67万人次，实施手术2000余台次。第十六批赴黎维和部队于2017年5月26日部署到位后，先后完成213个蓝点勘察，48个蓝点通道维护和54.7平方米通道清排任务，当前正在执行6-50直升机起降坪周边1万平方米雷场清排任务，截止目前，已累计作业107个工作日，清排雷场2433平方米，成功发现并销毁以色列4号防步兵地雷697枚、未爆弹4枚。累计出动官兵近1.5万余人次，各型车辆机械近3000台次，先后赴韩国营、马来营、加纳营、尼泊尔营、黎政府军等14个点位，完成蓝桶栽设、掩体构筑、板房搭建、弹药销毁场建设等7类54项工程建筑任务和10项临时性民事工程任务，当前正在进行联黎500平方米弹药销毁场施工等任务。中国医院24小时轮班值守、免费开放、接诊看病，坚持每周3次到周边村庄义诊，累计接诊村民、难民、雇员及友军7155人次，急诊395人次，手术105台，成功抢救危重病人10人次，紧急医疗后送7人次。同时，受邀在联黎开办首届汉语培训班、武术培训班，与多个出兵国部队进行军事武术交流研讨，4次赴当地残疾人康复中心慰问交流，5次邀请驻联黎高层、旅黎华人、外军友人和当地政要来营庆祝中国节。

我赴黎维和官兵的出色表现赢得了联合国、黎巴嫩政府和民众的充分肯定，打造了“中国质量、中国速度、中国标准”的良好形象。联合国前秘书长潘基文赞扬我赴黎维和官兵：“你们的工作很危险，你们扫雷的面积很大，你们为世界和平做出了重大贡献。”联合国前秘书长安南称赞我赴黎维和官兵：“你们杰出的表现、积极主动的态度和成功的经验将对联黎其他部队产生巨大的激励作用。”

再讲一下作用：**一是中国维和部队多功能工兵分队是联黎部队必需的专业扫雷力量。**1978年，黎以冲突爆发以来，以色列在黎以边境布设了大小雷场1000余个，各类地雷40余万枚。根据联合国第1701(2006)号决议，联黎部队在黎以边境以“蓝桶”的形式标识出以色列撤军线（简称“蓝线”），以此监督以色列国防军完全撤出黎巴嫩境内。我多功能工兵分队主要任务就是在“蓝线”雷场开辟安全通道，为栽设“蓝桶”扫清障碍。此外，根据联黎计划，需要在“蓝线”继续开辟安全通道，同时还要对已完成的通道进行定期维护，而由于地质变化、雨水冲刷等原因，在这些通道内仍然存在危险性，去年我分队在维护已清排过的通道时，就在通道中发现了地雷。因此通道维护任务也必须由专业人员进行。除黎以边境的雷场外，2006年6月的黎以战争使南黎地区的大片良田成为子母弹污染区域，数10名村民不慎被炸伤或致死。中国扫雷官兵到来后，不顾生命危险，帮助村民清排散落的子母弹，使一片片荒地又重新变成良田，为黎巴嫩人民带来了安全保障。**二是中国维和部队建筑工兵分队是军事安全防护工程建设和民事援助工程建设的专业力量。**随着黎巴嫩周边局势不断动荡，联黎部队遭受恐怖袭击的威胁不断上升，联黎部队对基础安全设施的要求也不断升高。特别是联黎部队部署近40年，大量掩体、工事、哨塔、围墙等需要重建或

修复，工程建设任务十分繁重。当前，联黎任务内专业建筑力量只有200人（中国2-31建筑工兵分队4个建筑排共120人，中国5-10多功能工兵分队1个建筑排共20人，柬埔寨多功能工兵分队1个建筑排共49人），中国维和部队建筑分队是主要力量。同时，联黎民事部门组织开展民事援助活动离不开建筑官兵和装备的支持。10年来，我建筑官兵充分发挥专业优势，在联黎民事部门的指导下为驻地民众提供了大量的道路修筑、河道清理、场地平整、树枝修剪等民事援助，在当地民众中树立了联黎部队的良好形象，为圆满完成联黎任务营造出了良好的外部环境。**三是中国维和部队医疗力量为联黎部队和南黎地区民众提供了专业的医疗服务。**首先，中国医疗分队所在的东战区紧靠蓝线，山高坡陡，路况复杂，离任务区内最近的三级医院有2个小时的车程，作为东战区的唯一一所“1+”医院，能为一级医院无条件有能力进行救治的危重病患提供更专业、更良好的医疗救治服务。其次，中国医院独有的针灸、中频、推拿按摩等特殊的疼痛治疗方法，特别是对运动、术后恢复等效果很好，专设的疾病控制室为联黎29个营区提供水质检测和监测服务，为联黎部队的流行病预防和控制发挥了重要的作用。最后，中国维和部队医疗力量在任务区5个村庄进行义诊活动，为南黎地区民众免费提供医疗援助，发挥了重要的疾病预防作用。

3.如何看待中国军队在联合国维和战线上的作用以及贡献

回答：**一是维护世界和平的重要力量。**作为联合国安理会常任理事国，中国认真履行大国责任和义务，坚定支持并积极参加联合国维和行动。中华民族是爱好和平的民族，中国人民从近代以后遭受战乱和贫穷的惨痛经历中，深感和平之珍贵、发展之迫切。为此，中国坚持和平发展道路，把维护世界和平与促进共同发展作为己任，积极为维护世界和平、应对全球性挑战发挥重要作用。中国在联合国常任理事国中维和摊款位居第二，派遣维和兵力位居第一。自1990年首次向联合国停战监督组织派出军事观察员以来，中国军队至今参与维和行动已28年，累计3.6万余名中国维和军人在世界各个任务区架桥铺路、扫雷排爆、送医送药、警戒护卫，其中13名官兵在维和任务中牺牲。当前，中国军队有2500余名官兵分别在刚果（金）、南苏丹、苏丹达尔富尔、黎巴嫩、马里、中东、西撒哈拉、科特迪瓦8个任务区执行维和任务。**二是联合国维和行动中的“中国品牌”。**中国维和部队专业的军事素养、出色的完成任务能力、积极主动的工作态度和兢兢业业的献身精神打造出来联合国维和战线上特有的“中国品牌”。任务区危险的环境、恶劣的条件，更能激起中国军人的血性，无论在柬埔寨、刚果（金）、马里，还是黎巴嫩，中国维和部队的工作速度堪称一流，工作质量堪称典范，28年来，中国维和官兵创造的“中国速度”“中国质量”不断被叫响，中国维和部队已经成为联合国维和部队中一个令人放心的品牌。联合国前秘书长潘基文说：“我对中国维和人员所做的工作感到非常自豪，正是他们让我们这个世界变得和平、安全和自由。”**三是传播和平和友谊的使者。**中国军队历来有爱民为民的优良传统。在维和任务区，中国维和官兵在不介入当地政治纷争的情况下，尽可能帮助当地民众排忧解难。在黎巴嫩，我们就每周三次到附近村庄义诊，帮助村民修建道路、平整场地，为村民送水，到提尔残疾人学校慰问，邀请学生和民众到营区参观和学习防雷常识等等，每一批执行任务的维和官兵交接任务时，都

会将这些“爱心任务”一并移交。在所有有中国维和部队的任务区，当地民众都会对中国维和官兵竖起大拇指，民众普遍对中国维和军人表现出友好情谊，都认为臂章上有着五星红旗的军人都 是好人，也正是中国维和军人把和平的光芒带到了世界上渴望和需要和平的地方。

4.中国军改对中国军队参与维和的影响

回答：**一是军改让中国军队为国际维和事业做出更大的贡献。**中国军队始终积极参与和支持联合国维和事业，2015年9月28日，中国国家主席习近平，在联合国维和峰会上宣布，中国将加入新的联合国维和能力待命机制，并率先组建常备成建制维和警队和8000人规模的维和待命部队，中国维和站在了新的历史起点上。2017年9月，中国正式完成8000人规模维和待命部队在联合国的注册，全面展开待命部队组建和达标工作。中国维和待命部队是从陆军、海军、空军和联勤保障部队等单位抽组而成，按照联合国维和待命等级由低至高分成一至三级，包括步兵、工兵、运输、医疗、警卫、快反、直升机、运输机、无人机、水面舰艇等10类专业力量，共28个营（连），其中有6个步兵营、3个工兵连、2个运输连、4个二级医院、4个警卫连、3个快反连、2个中型多用途直升机分队、2个运输机分队、1个无人机分队和1个水面舰艇分队。2017年10月，陆军启动组建6类19支维和待命部队，其中包括维和步兵营、维和工兵分队、维和运输分队、维和警卫分队、维和快反分队和维和直升机分队。相信在国防和军队建设进入新时代后，中国军队必将为国际维和事业做出更大的贡献。**二是军改让中国维和军人专业素质更强。**军改后，军队体制机制更加完善，官兵军人职业素养更高，军事力量走出去的步伐更快，联演联训的机会更多，中国军队真正意义上开始走出国门走向世界。从刚开始派遣维和工兵分队，到派遣马里维和步兵营，再到派遣维和直升机分队，中国军队参与维和的兵种更多、任务更广，中国军人的海外维和能力素质得到了很大的提升，必将在维和战线上与世界一流军队并驾齐驱。**三是军改让维和部队部署时间更快。**以陆军为例，待命部队组建后，陆军将拥有一批常态保持良好战备状态、具备遂行指定任务能力的专业化维和力量，既可保障现有维和任务轮换，也可随时向当前任务区紧急增兵，还能积极响应联合国需求快速向新的任务区出兵，根据联合国派兵邀请，维和待命部队将转换成维和任务部队出国执行任务，最快可以达到60天进行部署。**四是军改使指挥链路更加顺畅。**中国军队改革后，形成了“军委管总—战区主战—兵种主建”的格局，维和指挥归于“战”的范畴，指挥链路缩短，利于部队指挥。**五是军改使维和部队训练更加完善。**维和待命部队将按照联合国训练标准和全军维和部队军事训练大纲，组织维和知识学习和维和专业技能训练，为应对维和任务区复杂的安全局势，部队还将加大安全防卫训练力度，提高官兵自我防卫能力和分队整体防护水平。接到部署号令后，还将进行针对任务区的社民情、党派宗教、特殊防卫技能训练，下一步将完成人员编组、装备编配和物资筹措等工作，确保完成任务区工作。

Annexe 2- Entretien avec le Lieutenant-Colonel Mikko ILLI / commandant du contingent finlandais dans la FINUL/ Représentant national finlandais au sud du Liban / UNP 9-1/Deir Kiffa – LEBANON / 20/03/2021⁷⁴⁸

1. Briefing of the unit: History, Mission, Equipment, Staff . . .

Finland has participated in UNIFIL in four decades; from 1982 to 2001, from 2006 to 2007, and from 2012 onwards. Finland participates in the operation as part of the Force Commander's Reserve (FCR).

Before that, we had a joint battalion with the Irish. We have an infantry company's material. For vehicles we have APCs and jeeps, but we use only jeeps, because with them it is easier to move on narrow roads. About the 90 percent of our soldiers are reservists.

2. The mission : positive and negative points.

- UNIFIL is very good mission for Finnish reservist army. We can earn a lot of cooperation with French and Lebanese Army Forces.
- This mission you meet a lot of different troops from different country and you can learn a lot for them.
- UN missions' structure is inflexible, it is very hard to develop your contribution.

3. Your evaluation of the situation.

I think that the situation is very calm. The biggest problems concern Covid-19 situation and Lebanese economic and political situation.

4. How do you see the contribution of the Finnish army inside the mission (UNIFIL)?

I believe that we the all nations respect Finnish soldiers, because we have so long history here in Lebanon. Today the situation is little bit different than before, because we do not have own battalion and its area of responsibility.

5. How do you evaluate the work inside the UNIFIL mission?

It is easy to work inside the UNIFIL mission, if you know and accept how the UN works. All changes takes a very long time and during your 8 months mission you don't see the changes.

⁷⁴⁸ Entretien personnel du doctorant avec le Lieutenant-Colonel Mikko ILLI, fait au UNP 9-1/Deir Kiffa – LEBANON / Le 20/03/2021

6. **How do you see the contribution of the Finnish army in the peace keeping missions in general?**

We have very long history of peacekeeping and in Finland normal people think, that it is very important to take part off peacekeeping. In the army, we think that the missions are good places to train interoperability whit other country.

7. **How do you see the peace keeping missions like a part of Finland neutral diplomacy?**

I think that Finnish point of view the peace keeping is one of the main tool in diplomacy. Finland want to make its part and it is quite easy to send Finnish troops to different places, because we are quite neutral country.

Annexe 3- Dossier de presse du contingent chinois auprès de la FINUL⁷⁴⁹

A- La situation générale du contingent chinois auprès de la FINUL : China is here for peace.

我们为和平而来

We are here for peace

——中国赴联合国驻黎巴嫩临时部队行动综述

The general situation of Chinese Contingent to UNIFIL

(宣传片脚本)

【片头】

【序】

【解说词】世界还不太平，和平需要保卫。

The world is not peaceful, peace needs to be defended

冷战结束后，国际形势发生剧变，多极化的国际格局逐渐形成。虽然爆发大规模战争的可能性极小，但局部冲突和内战频发，人道主义灾难频现，联合国的维和行动也变得更加复杂。同时，中国经济持续高速发展，国力也迅速增强。中国积极融入世界，成为国际体系的维护者。

After the cold war, drastic changes have taken place in the international order, multi-polarization came into being gradually. The possibility of major war is minimal, but the peace-keeping actions becoming more complex due to the local conflict, civil war and humanitarian disaster. Meanwhile, China's sustained and rapid economic development, as well as the enhanced overall national strength, China is actively integrating into the world and becoming the defender of international system.

【推出主题】我们为和平而来——中国赴联合国驻黎巴嫩临时部队行动综述

We are here for peace

The general situation of Chinese Contingent to UNIFIL

⁷⁴⁹ Source : offert à l'auteur par le bataillon chinois de la FINUL - 2018

铸剑篇

【推出本篇标题：潜心铸剑】 Chapter One

【字幕】中国国家主席习近平出席联合国维和峰会并发表讲话。China's president Xi Jinping presented a speech at the UN peacekeeping summit.

【画外音：新闻播报】中国作为联合国安理会常任理事国，参加维和行动已经25年，成为维和行动主要出兵国和出资国。为支持改进和加强维和行动，中国将加入新的联合国维和能力待命机制，决定为此率先组建常备成建制维和警队，并建设8000人规模的维和待命部队。

Being as the permanent member of the UN Security Council, China has participated in peacekeeping actions for 25 years, as one of the main contributor of troop strength and budget in peacekeeping operations, to support the improvement and strengthening of peacekeeping operations, China joined the new Peacekeeping Capability Readiness System, established Peacekeeping Police Unit and 8000-members of Peacekeeping Standby Forces.

【解说词】1990年至今，中国军队先后参与了24项联合国维和行动，出动兵力约3.1万名，有13名官兵在执行任务中牺牲。目前，中国军队仍有2500多名官兵，在黎巴嫩、苏丹、马里、刚果（金）等5个任务区执行着维和任务，承担起与其综合国力相应的更大的国际责任。

Since 1990, China has participated in 24 UN Peacekeeping Operations, more than 31000 military troops served and 13 soldiers sacrificed, now, there are 2500 soldiers deployed in Lebanon, Sudan, South Sudan, Mali and Congo operation areas, undertaking its own corresponding international responsibility.

砺剑篇

【推出本篇标题：十年砺剑】 Chapter Two

【解说词】2006年3月，中国政府向联黎部队派遣的首支维和分队——中国赴黎维和工兵营（CHINBATT）正式部署到黎巴嫩南部地区。作为联合国驻黎巴嫩临时部队的组成部分，执行联合国驻黎巴嫩临时部队司令部赋予的扫雷排爆、工程建设与维护、医疗援助等任务，并担负黎南地区的人道主义支持任务。

In Mar. 2006, the government of China sent the first peacekeeping unit being known as Chinbatt in south Lebanon, as UNIFIL members, according to task order, our main tasks focus on demining, engineering construction, medical assistant and technical support to humanitarian demining operation in south Lebanon.

【画外音：新闻播报】应联合国请求，经中央军委批准，中国赴黎巴嫩维和工兵营28日（2006年1月）在成都军区驻滇某工兵团正式成立。

At the request of UN, after authorization from China's Central Military Commission, In Jan. 2006, Chinbatt firstly established in China Chengdu military sector.

【解说词】一直以来，这支肩负特殊使命的中国“蓝盔”部队，在黎巴嫩用实际行动创造了“忠于祖国、不辱使命、展示国威”的维和精神。

All the time, the Chinese peacekeeping unit served in UNIFIL holding special mission, created peacekeeping spirit known as “Be loyal to motherland, faithfully fulfilling the duty, showcasing the national prestige”.

【字幕】忠于祖国、不辱使命、展示国威

Be loyal to motherland, faithfully fulfilling the duty, showcasing the national prestige

【画外音：资料】安南、潘基文两任联合国秘书长先后到访中国赴黎维和部队慰问我维和官兵。联合国前秘书长安南在视察中国赴黎维和部队时称赞：“中国维和分队是一支英勇顽强的部队”。联合国前秘书长潘基文称赞：“我对中国维和人员所做的工作感到非常自豪，正是他们让我们这个世界变得和平、安全自由”。

During his inspection to CHINBATT UNIFIL, former UN Secretary-General Kofi Annan commended the Chinese Contingent as “a brave and tenacious troop”. Former UN Secretary-General Ban Ki-moon, “I am so proud of the Chinese peacekeepers who have made the world more peaceful, safer and more free.”

【解说词】中国营全体维和官兵，在南黎地区，忠实履行维和使命，不断磨砺中国力量、打造中国品牌、展示中国形象、传递中国精神，体现了中国军人的责任担当，擦亮了中国军队名片，与联黎各兄弟部队结下深厚友谊。

All Chinbatt members faithfully fulfilling the peacekeeping duty, continuously exercising in the harsh environment, showing Chinese image and responsibility, creating the China brand, presenting Chinese spirit and building good relationship with other TCCs.

亮剑篇：

【推出本篇标题：亮剑出征】 Chapter Three

【同期声】出征大会宣誓：亮剑中东、为国争光！

Showcasing in the Middle East, winning national glory

【解说词】中国第十六批赴黎巴嫩维和部队于2017年5月22日完成指挥权力交接，正式开始履职。下辖180人的多功能工兵分队部署在辛尼亚村（5-10），200人的建筑工兵分队部署在下马村（2-31），30人的医疗分队部署在东区司令部（7-2）和8人的参谋军官队伍，共418人常驻黎巴嫩任务区，部队指挥部设在多功能工兵分队。

The 16th rotation of Chinese Contingent to UNIFIL finished its TOA on 22nd May, 2017. The 418-member Chinese Contingent comprises 180-member Chinese Multi-role Engineering Unit located in UNP5-10, 200-member Chinese Engineering Construction Unit located in UNP2-31, 30-member Chinese Hospital located in UNP7-2 and Staff Officers with its HQ in UNP5-10.

【现场】指挥部会议。HQ Conference

【解说词】部队部署到位后，中国营全体官兵，主动适应新环境、新形势、新要求，积极与联黎各方沟通协调，按照联黎工作程序及要求，稳妥推进各项任务。

After its deployment, all ranks of Chinbatt initiatively adapting to the new environment, new situation and new requirements, keeping in tight contact with all relevant, everything is in good order.

【字幕】生死雷场“刀尖起舞”

Dancing in the knife point of mine-threatened death zones

【解说词】上个世纪70年代以来，黎以双方在边境地区埋设了1000多个雷场、近50万枚地雷。由于多年的雨水冲刷、机械施工、植被生长，不少雷场发生位移，状态极不稳定。据统计，2006年以来，2名联黎扫雷官兵在这一地区触雷牺牲，6名受伤。想要在这一地区执行扫雷任务，必须通过联合国扫雷资质认证。

【画外音：新闻播报】“首次同时通过扫雷排爆两项资质”新闻特效。

Since 1970s, more than 1000 minefields were created with approx. 500,000 mines, due to decades of years' rain washing, mechanical construction and thick vegetations, some mines were migrated and in unstable status. After 2006, 2 demining operators left us for ever and 6 were badly injured. To carry out demining operation, certification of mine clearance quality is essential.

【同期声】联合国地雷行动处主管 亨利莫兰德：中国为联合国维和行动提供了高质量的支持，尤其是扫雷人员，从我个人的角度来说，作为UNMAS的项目主管，我非常高兴能跟进他们现场作业，今天我们看到的是非常优秀的扫雷作业手，非常优秀的专业人员。

【现场】部署以来，我们先后完成189个蓝点勘察任务，42个蓝点通道维护任务，54.7平方米通道清排。10月11日开始，扫雷分队三个组全面展开6-50直升机起降坪雷场区域清排任务，该区域埋有各型地雷1000余枚，预计任务期7个月。

After deployment, we have finished recons on 189 Blue Line Points, maintenance of 42 BL access lanes, demining work on 54.7 square meters of cut lane. Since 11th Oct. 3 mine-clearance teams carried out operations in minefield around helipad IVO UNP6-50, it's anticipated to excavate approx 1000 mines and cost 7 months to finish this task.

【解说词】扫雷官兵每天顶着烈日酷暑，身穿20多斤的防护服，在荆棘遍布、杂草丛生、蚁蝎横行的雷场通道跪姿作业近6个小时，却一直保持着联黎部队通过认证最快、清排质量最高、安全系数最大的“中国奇迹”，“中国扫雷”成为任务区最放心的代名词。

Despite the hostile environment, the demining operators undertake 6 hours' operation every working day, while wearing 10 kg of anti-mine protective suit and kneels on the ground posture. We won wide-spread respects for the China speed, China quality and China miracle.

【字幕】建筑施工“挥汗如雨”

Heavy construction works

(这部分请建筑分队兄弟补充)

【解说词】工程建筑与维护涉及面最广、接触人最多、需要应对的情况也最复杂，我建筑分队官兵凭借精湛的技术和专业的素质赢得了联黎官员的高度赞扬。

It's a hard job for engineering and construction unit, but they were highly commended for their exquisite and professional technique.

【现场】近六个月，我们先后完成联黎司令部、黎政府军南利塔尼河战区司令部、尼泊尔营、韩国营、加纳营、马来西亚营等营区20余项部队防护防卫工程任务。

In the past 6 months, we have finished more than 20 defence construction works in Naqura HQ, SLS HQ, Nepbatt, Korebatt, Ghanbatt and Malbatt

【画外音：新闻播报】蓝盔勇士打通“蓝线”雷区生命通道。

Opening a "life path" along the BL.

【解说词】为缩短抵达“蓝点”和排雷点的距离，在异常困难的作业条件下，我建筑工兵分队在这个区域的一处山崖上构筑了一个扶梯，打通了一条生命通道。

In order to shorten the distance from Blue Line Point to the bottom of a 7meters high cliff, the engineering construction unit overcome the hard environment, long distance difficulties by hand work, and finally Opened a "life path".

【字幕】医疗岗位“日夜坚守”

Sticking on duty day and night

【解说词】“仁爱、敬业、奉献”是中国医学精神的重要蕴意之一。早在两千多年前，我们的先辈就沿“古丝绸之路”来到了这里，开启了东西方医学交流的时代。今天，我们为“维护和平”来到这里，既是历史的沿续，也是精神的传承。

Kindheartedness, trusted and dedication are the key meanings of spirit of Chinese medical. More than 2000 years ago, our forebears had been in here by the ancient Silk Road, opened an era for medical communication. Nowadays, we served here not only for the continuation of history, but also the spiritual heritage.

【现场】中国医院在营区，在辛尼亚、日不肯、库雷拉、夏玛村等周边村镇设置人道主义医疗救助点，为联黎部队官兵和周边民众提供优质便捷的服务和良好的治疗休养体验，中国针灸推拿、中西医结合疗法声名远扬。

We set medical centers in Hinniyah、Zibqin、Qulaylah、Shama village. Chinese acupuncture became very famous for the nice treatment experience, high quality and convenient service in UNIFIL.

【同期声】辛尼亚村村民 XX（全名）：附近村子里的每个人都很感激中国维和部队提供免费的诊断和药品，因为大部分村民承担不了看私人医生以及买药的费用，中国医生医术高明，希望今后能经常帮助我们，因为当地村民真的需要你们。

【画外音：新闻播报】①“综合医疗体落成典礼”新闻特效；②“天使救援演习”“豪猪演习”等新闻特效。

Inauguration of new medical complex, angel rescue exercise, blue porcupine exercise

【解说词】中国医疗分队全体医护人员，以精湛的技术、优质的服务、一流的保障，有效履行使命，为提升联黎卫勤保障能力作出应有贡献，为维护南黎地区的持续和平发挥着积极作用。

All Chinese Hospital members will continuously fulfilling the mission with exquisite technique, unreserved service and first class level capability, making active contribution to maintain the peace of south Lebanon in the full power.

【字幕】**对外交流“开放包容”**

Open and inclusive international exchange

【解说词】“兼容并蓄，和而不同”是中国文化精髓的重要内容，中国历来追求“和”“善”相处。特别是近代以来，饱受战争之苦的中国人民，对于和平的意义感受更为深切，对维护和平的决心更为坚定。我维和官兵来到这里，既是传播中国友谊的和平使者，也是弘扬中国精神的文化使者。

Being peaceful though different, accommodating diversities are important thoughts of core of Chinese culture. China has always pursuing peace and kindness. China used to be a war-torn country, we fell impressive meanings of keeping peace, sturdy intention in peace-keeping. We are ambassadors here for spreading friendship as well as spirit of Chinese culture.

【现场】我们坚持与联黎部队友军和驻地民众开展广泛而有深度的互动交流。先后拜访了联黎部队主要官员（司令、副司令、参谋长和东、西区司令）及黎政府军官员和当地政要（南利塔尼战区司令、提尔市长），与各分队指挥官（韩国营、尼泊尔营、意大利营、斯洛文尼亚营等）进行互访交流，广泛参与各分队授勋、权力交接、纪念日等活动，积极参加文化和体育竞赛，与各分队（印尼、柬埔寨、尼泊尔、法国等）及周边村寨（辛尼亚、夏玛）走访交流，增进了友谊、互信与合作。

Wide and impressive exchanges in UNIFIL and with the locals. We have pay official visit to UNIFIL leadership members and Mayor of Tyre municipality, participated the medal parade, TOA and other memorable ceremonies, joined all kinds of cultural and physical activities. It's good to build stable and harmonious environment which could be benefit for peacekeeping tasks.

【解说词】我们举办中国文化节、开办中国武术班、汉语培训班等，讲好中国故事，传播中国声音。如今在南黎地区，能讲中国话、会打中国拳已成为一种时尚。

Chinese cultural day was organized in SW, in addition, China's voice disseminated through Chinese martial art and Chinese language courses. It has become fashionable for someone be able to speak Chinese or perform Chinese Kongfu.

【同期声】①汉语培训班学员 XX (全名) : (待采访)

②武术培训班学员 XX (全名) : (待采访)

【尾声】

【字幕】为和平而生，为和平而存。

We are here for peace

【解说词】和平是人类共同愿望和崇高目标，联合国维和行动为和平而生，为和平而存，成为维护世界和平与安全的重要途径。维和行动给冲突地区带去信心，让当地民众看到希望。

Peace become the common aspiration and lofty goal for all human beings, UN peace-keeping operations have become an important channel to bring confidence to conflict areas and to safeguard world peace.

【结束语】今天的人类比以往任何时候都更有条件共同朝着和平与发展的目标迈进。中国始终是世界和平的建设者、全球发展的贡献者、国际秩序的维护者，不断为构建人类命运共同体,建设持久和平、普遍安全、共同繁荣、开放包容、清洁美丽的世界，贡献中国智慧和力量。我们有信心、有能力把促进和平与发展视为自己的神圣职责，为维护世界和平作出更大贡献！

Humankind is now more capable than ever of making strides towards the goal of peaceful development. China has always been the builder of world peace, contributor to global development and advocator to international order, will show the China's wisdom and strength to build human destiny community and a lasting peace, universal security, common prosperity, open and inclusive, clean and beautiful world. China has the confidence and capability to make a greater contribution to maintain world peace.

B- Introduction of the Chinese Contingent to UNIFIL

中国赴联合国驻黎巴嫩临时部队简介

应联合国邀请，经中央军委批准，中国赴联合国驻黎巴嫩临时部队于2006年4月部署到任务区。

Introduction of the Chinese Contingent to UNIFIL

At the request of UN and with the approval of the Central Military Commission of the PRC, the Chinese Contingent to UNIFIL was deployed to the mission in April 2006.

目前，部队下辖多功能工兵、建筑工兵、医疗3支分队和参谋军官队伍，共418人常驻黎巴嫩任务区，以多功能工兵分队为主，成立临时部队指挥部。

So far, the 418-member Chinese Contingent comprises CHINMEU , CHINCEU , CHINMED and Staff Officers with its HQ in CHINMEU.

部署以来，全体维和官兵始终以联合国宪章为遵循，以“忠实履行使命、维护世界和平”为己任，大力弘扬“忠于祖国、不辱使命、展示国威”的维和精神，在硝烟弥漫、险情频发的复杂局势中，出色完成了扫雷排爆、工程建设与维护、医疗救助和人道主义援助等任务，为维护南黎地区和平稳定作出了积极贡献，体现了中国军人的责任与担当，传递了东方文明古国的诚意和友善，用中国力量、中国质量、中国精神在黎巴嫩铸造起一座和平的丰碑。

Since its deployment, the Chinese Contingent has continuously complied with the UN charter, absolutely regarded the “faithfully fulfilling the duty to safeguard the world peace” as duty and strongly upheld the spirit of “be loyal to motherland, fulfilling the mission and showcasing the national prestige”. Despite of the hazardous and complex environment, the Chinese Contingent has made great contribution to peace and stability in south Lebanon by successfully accomplishing the tasks of demining and EOD, engineering construction and [maintenance](#), medical support and humanitarian assistance, which shows the responsibility and commitment of Chinese Army, conveys the sincerity and friendliness of the eastern ancient civilized China and constructs a monument to peace in Lebanon with Chinese power, Chinese quality and Chinese spirit.

联合国原秘书长安南在视察中国赴黎维和部队时称赞：“中国维和分队是一支英勇顽强的部队”。联合国前秘书长潘基文称赞：“我对中国维和人员所做的工作感到非常自豪，正是他们让我们这个世界变得和平、安全、自由”。(没有英文原话)

During his inspection to CHINBATT UNIFIL(这个你来定，你们是不是这么称呼的，也称中国营？而且突然出现这个词有点突兀，建议要么统一用**the Chinese Contingent to UNIFIL**，要么前后统一用**CHINBATT UNIFIL**，如果当地耳熟能详的话，则建议用后者。), former UN Secretary-General Kofi Annan commended the Chinese Contingent as “a brave and tenacious troop”. Former UN Secretary-General Ban Ki-moon, “I am so proud of the Chinese peacekeepers who have made the world more peaceful, safer and more free.”

Annexe 4- Dossier de presse de bataillon Française auprès de la FINUL⁷⁵⁰

A- Dossier de la presse opération DAMAN



DOSSIER DE PRESSE Opération *DAMAN*



Contact :

Bureau relations médias de l'État-major des armées

Tél. : 09 88 68 28 66 – 09 88 68 28 61

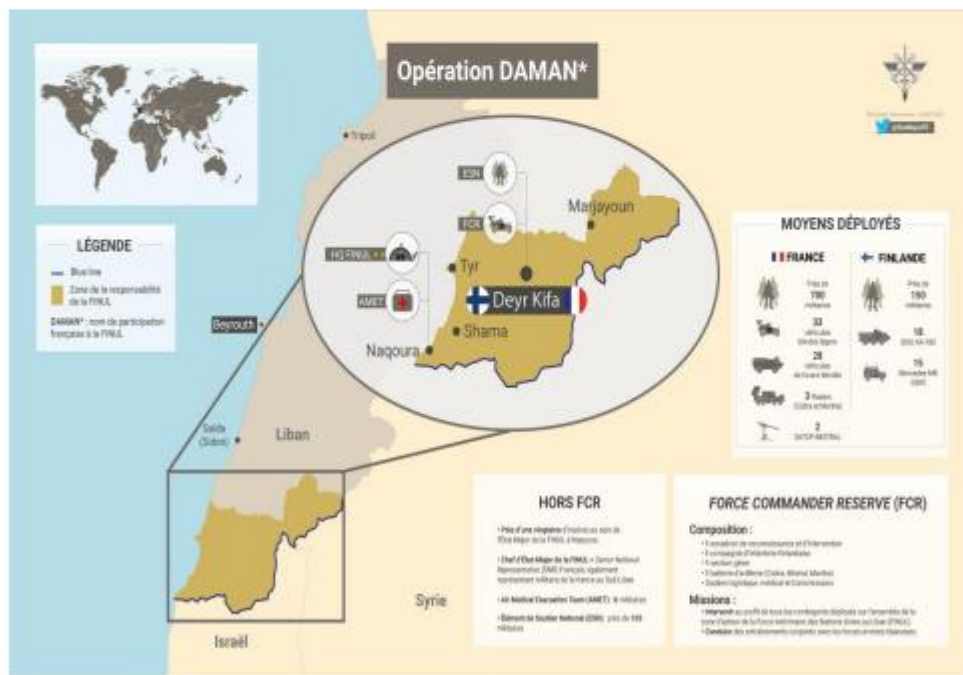
Mail : cab-cema.com.relation-presse.fct@def.gouv.fr



⁷⁵⁰ <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/operation-daman>

SOMMAIRE

1. LA FINUL: ASSURER LE RESPECT DU Cessez-le-feu AU SUD-LIBAN.....	3
1.1. Généralités.....	3
1.2. L’articulation de la FINUL.....	3
2. DAMAN: La contribution française à la FINUL.....	3
2.1. Un engagement s’inscrivant dans la durée.....	3
2.2. La Force commander reserve (FCR).....	4
2.2.1. Composition.....	4
2.2.2. Une réserve d’intervention.....	5
2.2.3. Une étroite coopération avec les Forces armées libanaise (FAL).....	5
2.2.3.1. Des patrouilles opérationnelles communes.....	5
2.2.3.2. Des entraînements conjoints avec les FAL.....	6
2.2.4. Actions civilo-militaires (ACM).....	8



Dossier de presse *Daman* – décembre 2020

1. LA FINUL : ASSURER LE RESPECT DU CESSEZ-LE-FEU AU SUD-LIBAN

1.1. Généralités

La FINUL a été mise en place en mars 1978 par les résolutions 425 et 426 des Nations Unies, à la suite de l'invasion du Liban par Israël. Elle avait pour objectifs initiaux de :

- confirmer le retrait des troupes israéliennes du sud du Liban ;
- rétablir la paix et la sécurité internationales ;
- aider le gouvernement libanais à rétablir son autorité dans la région.

Après la crise de 2006, le mandat de la FINUL a été élargi par la résolution 1701 du conseil de sécurité des Nations Unies. Elle se voit alors confier les missions suivantes :

- contrôler la cessation des hostilités et assurer la surveillance de l'espace aérien de la zone d'opération ;
- accompagner et appuyer les forces armées libanaises à mesure de leur déploiement dans le sud du pays ;
- assurer des missions de sécurisations et de protections en cas de nécessité sur l'ensemble de la zone d'opération, incluant l'inter position et l'escorte de convois.

Cette résolution a été prorogée le 28 août 2020 (R.2539), prolongeant ainsi le mandat actuel de la FINUL jusqu'au 31 août 2021. La FINUL se décompose en deux piliers : « Affaires civiles » et « force militaire » (10 500 Casques bleus provenant de 41 nations contributrices).

1.2. L'articulation de la FINUL

La FINUL est actuellement commandée par le général italien Stefano Del Col. Le quartier général de la FINUL se situe à Naqoura, à l'extrême Sud-Ouest du Liban. La zone d'opération de la FINUL, qui va du fleuve Litani, au nord, à la Blue Line, au sud, est divisée en deux grands secteurs :

- le secteur ouest, sous commandement italien ;
- le secteur est, sous commandement espagnol.

Chaque secteur est ensuite divisé en zones de responsabilité confiées à 5 bataillons dans le secteur ouest (coréen, ghanéen, irlandais, italien, malaisien) et à 4 bataillons dans le secteur est (espagnol, indien, indonésien, népalais). Chaque bataillon assure la surveillance de la zone qui lui est confiée. Une réserve (force de réaction rapide directement aux ordres du commandant de la force), appelée *Force commander reserve*, armée par un bataillon franco-finlandais, complète le dispositif terrestre.

La FINUL comprend également une *Maritime Task Force*, dont la mission est de surveiller les approches maritimes du Liban et d'empêcher l'introduction d'armes au Liban par la mer et une capacité *Air medical evacuation team* (AMET).

2. DAMAN : La contribution française à la FINUL

2.1. Un engagement s'inscrivant dans la durée

Présente depuis 1978 au Liban, la France est l'un des principaux pays contributeurs de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL). Actuellement ce sont près 700 soldats

Dossier de presse *Daman* – décembre 2020

français qui sont déployés dans le cadre de l'opération DAMAN, nom de la participation française à la force internationale.

Le contingent français arme l'ossature de la FCR, en mesure d'intervenir sur l'ensemble de la zone d'action de la FINUL. Une vingtaine de militaires français est par ailleurs insérée au sein de l'état-major de la FINUL. Par ailleurs, 6 Français font partie de l'*Air medical evacuation team* (AMET). Cette entité italo-française de deux équipes est composée, chacune, d'un médecin urgentiste, d'un infirmier, d'un auxiliaire sanitaire, tous français, et de deux pilotes et d'un mécanicien italiens. Enfin, le représentant des éléments français (*Senior national representative - SNR*) est un officier général, qui est aussi le chef d'état-major de la FINUL. Il est stationné à Naqoura.

2.2. La Force commander reserve (FCR)

2.2.1. Composition

La FCR est une force binationale franco-finlandaise dotée de capacités de reconnaissance, d'infanterie et de surveillance de l'espace aérien. La Finlande fournit une compagnie d'infanterie depuis 2017, signe d'une coopération franco-finlandaise active.

Elle est composée de :

- un état-major tactique franco-finlandais;
- une compagnie d'infanterie finlandaise, équipée de véhicules légers et de transports de troupes blindés (SISU);
- un escadron de reconnaissance et d'intervention équipé de véhicules blindés légers (VBL), incluant une section d'infanterie sur véhicules de l'avant blindés (VAB);
- une batterie d'artillerie assurant la surveillance de l'espace aérien (radars Martha et Cobra) et la défense sol-air de la FCR (missile SATCP Mistral).
- une compagnie de commandement et d'appui comprenant :
 - o une section du génie combat ;
 - o un détachement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) ;
 - o une équipe d'élément opérationnel de déminage (EOD) ;
 - o un détachement cynotechnique.

Cette force est soutenue par un Élément de soutien national (ESN), qui assure l'acheminement stratégique, l'appui au mouvement et au stationnement, le soutien technique ainsi que la mise en œuvre des moyens de communication.

2.2.2. Une réserve d'intervention

Contrairement aux autres bataillons, la FCR n'est pas sectorisée et doit pouvoir agir dans toute la zone d'engagement de la FINUL. Idéalement positionnée au centre de la zone (Dayr Kifa), elle mène à cet effet des reconnaissances quotidiennes et participe directement au respect des mesures de cessez-le-feu. Souple, réactive et disposant de capacités uniques, elle constitue une véritable force au service de la paix au Sud-Liban.



2.2.3. Une étroite coopération avec les Forces armées libanaise (FAL)

2.2.3.1. Des patrouilles opérationnelles communes

Afin de favoriser la montée en puissance des Forces armées libanaises, la FCR mène chaque jour des missions d'observation et de reconnaissance conjointes.

Acteurs de la sécurité au Sud-Liban, les FAL sont un partenaire essentiel pour la FCR. Ce partenariat se décline au travers :

- de la conduite de patrouilles opérationnelles communes visant à s'assurer du respect des mesures de cessez-le-feu ;
- des entraînements conjoints permettant aux soldats français et libanais de partager leurs savoir-faire et leurs expériences, sous forme d'instructions mutualisées ou d'exercices, allant d'une journée à une semaine. Cette capacité opérationnelle renforcée permet d'être plus efficace ensemble au service de la paix et de la sécurité.

FOCUS

Les patrouilles mixtes FCR-FAL

Conduites de jour comme de nuit, et de manière aléatoire sur l'ensemble de la zone d'engagement, les patrouilles sont essentiellement réalisées en véhicule léger afin de normaliser la présence des soldats pour la population locale. En 2020, ce sont près de 1100 patrouilles qui ont été menées.



2.2.3.2. Des entraînements conjoints avec les FAL

En 2020, ce sont près de 100 entraînements conjoints qui ont été menés par la FCR avec le partenaire libanais.

Dossier de presse *Daman* – décembre 2020

6

Ce dispositif propre à la FINUL est complété par les actions de coopération opérationnelles conduites par l'État-major des Armées (EMA) et structurelles, menées par la Direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

FOCUS

Ces entraînements conjoints se présentent sous forme d'instructions techniques ou tactiques, des formations de spécificités et d'entraînements physiques (sport de combat) ou tactiques sous forme de modules adaptés et progressifs.



Dossier de presse *Daman* – décembre 2020

2.2.4. Actions civilo-militaires (ACM)


La FCR conduit des actions de coopération civilo-militaires au profit de la population du Sud-Liban avec laquelle elle est en contact permanent. Dépendant directement à la demande des autorités locales, les trois domaines d'effort des ACM sont : **la santé, l'éducation et le développement.**

Elles prennent la forme de projets particuliers dont la mise en œuvre rapide bénéficie directement aux populations. Parmi les derniers projets réalisés, on peut citer : **équipement de salles de classe, accès à l'énergie, aide médicale de proximité, accès à l'eau potable, compétitions sportives**, etc. Ces activités s'inscrivent notamment dans le développement de la francophonie avec l'organisation de concours dédiés, de cours de français, ou d'aide aux devoirs.

En 2020, l'action de la FCR a également porté sur la lutte contre la COVID-19 avec des campagnes de distribution de masques et gel hydro alcoolique



Pour suivre l'actualité de la FCR

 @uniflcr

Dossier de presse *Daman* – décembre 2020

8

B- Présence française dans la FINUL⁷⁵¹



La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

La FINUL a été mise en place en mars 1978 par les résolutions 425 et 426 des Nations Unies, à la suite de l'invasion du Liban par Israël.

Elle avait pour objectifs initiaux de :

- confirmer le retrait des troupes israéliennes du Sud du Liban ;
- rétablir la paix et la sécurité internationales ;
- aider le gouvernement libanais à rétablir son autorité dans la région.

Après la crise de 2006, son mandat a été élargi par la résolution 1701 du conseil de sécurité des Nations Unies. Elle se voit alors confier les missions suivantes :

- contrôler la cessation des hostilités ;
- accompagner et appuyer les forces armées libanaises à mesure de leur déploiement dans le Sud du pays ;
- fournir une assistance pour assurer aux populations civiles l'accès à l'aide humanitaire et favoriser le retour volontaire des personnes déplacées dans des conditions de sécurité.

La France au sein de la FINUL : un engagement qui s'inscrit dans la durée

Présente depuis 1978 au Liban, la France est l'un des principaux pays contributeurs de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), avec 900 soldats. Les militaires français au Liban sont déployés

- De 1978 à 2006 : 420^{ème} DSL.
- Depuis 2006 : dans le cadre de l'opération Daman, nom de la participation française à la force internationale.

Le contingent français arme la Force Commander Reserve (FCR), qui est en mesure d'intervenir très rapidement au profit de tous les contingents déployés sur l'ensemble de la zone d'action de la FINUL (cadre de la résolution 1701). Une cinquantaine de militaires français est par ailleurs insérée au sein de l'état-major de la FINUL. Le Senior National Representative (SNR), le représentant des éléments français, est un officier général supérieur, qui est aussi le chef d'état-major de la FINUL. Il est stationné à Naqoura.

Le nombre de militaires français morts au Liban au sein de la FINUL est de 150 .

⁷⁵¹ Source : offert à l'auteur par le bataillon français de la FINUL - 2020

Annexe 5- Pays contributeurs de troupes à la FINUL⁷⁵²

11/3/2018

UNIFIL Troop-Contributing Countries



Published on UNIFIL (<https://unifil.unmissions.org>)

[Home](#) > [About](#) > Troop Contributing Countries

UNIFIL Troop-Contributing Countries ^[1]

As of 31 October 2018, UNIFIL's force consists of a total 10609 peacekeepers from 42 troop-contributing countries distributed as follows :

ARMENIA(33)	EL SALVADOR(52)	INDIA(779)	NIGERIA(1)
AUSTRIA(178)	ESTONIA(38)	INDONESIA(1306)	QATAR(2)
BANGLADESH(116)	FIJI(135)	IRELAND(349)	SERBIA(176)
BELARUS(5)	FINLAND(297)	ITALY(1188)	SIERRA LEONE(3)
BRAZIL(223)	FRANCE(682)	Kazakhstan(120)	SLOVENIA(14)
BRUNEI(30)	FYR MACEDONIA(1)	KENYA(1)	SPAIN(632)
CAMBODIA(184)	GERMANY(119)	KOREA(334)	SRI LANKA(150)
CHINA(418)	GHANA(870)	MALAYSIA(829)	TANZANIA(159)
COLOMBIA(1)	GREECE(161)	NEPAL(870)	TURKEY(86)
CROATIA(53)	GUATEMALA(2)	NETHERLANDS(1)	URUGUAY(2)
CYPRUS(2)	HUNGARY(7)		

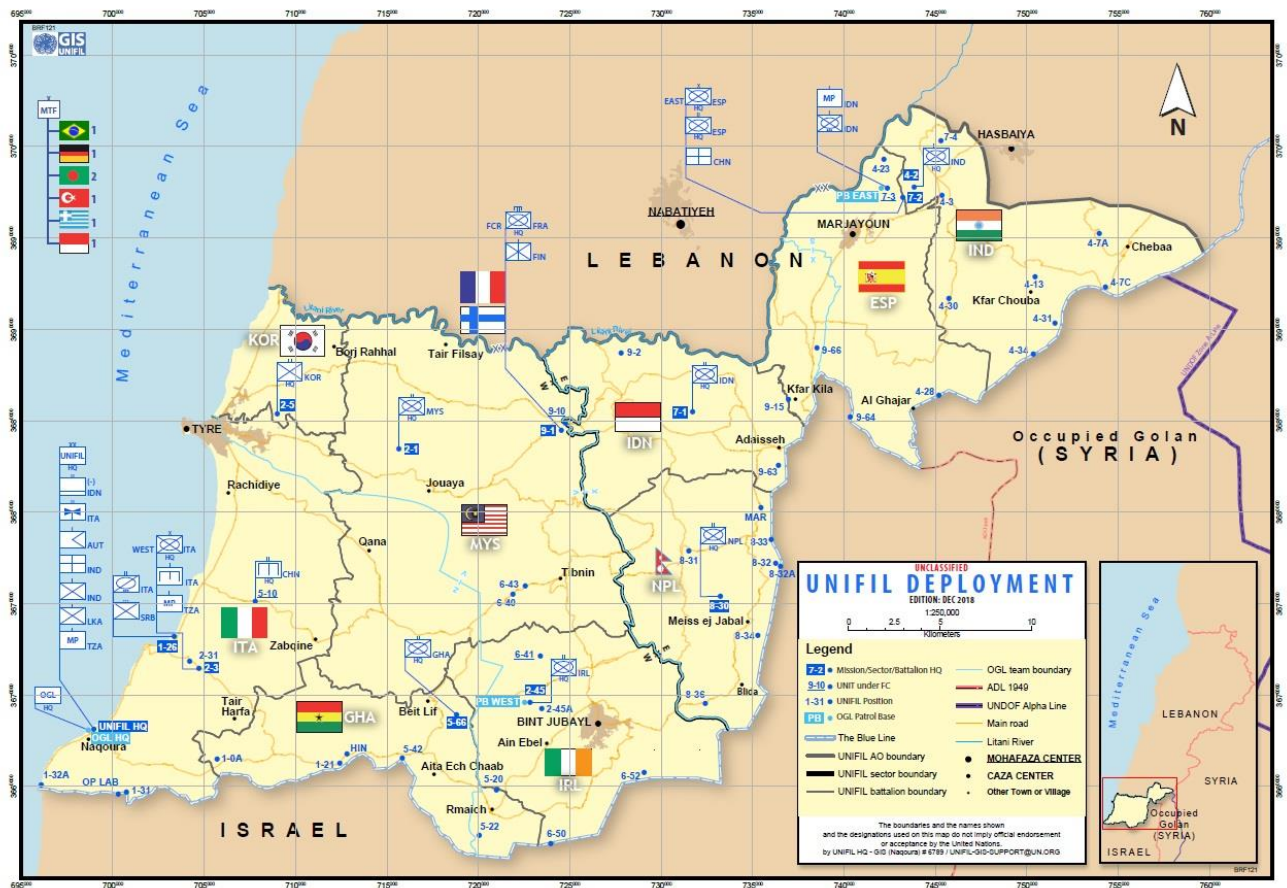
Source URL: <https://unifil.unmissions.org/unifil-troop-contributing-countries>

Links

[1] <https://unifil.unmissions.org/unifil-troop-contributing-countries>

⁷⁵² Source : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/finul>

Annexe 6- La carte du déploiement de la FINUL⁷⁵³



⁷⁵³ Source : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/finul>

Annexe 7- L'hôpital chinois auprès de la mission FINUL⁷⁵⁴



⁷⁵⁴ Source : Auteur

Annexe 8- liste des opérations de maintien de la paix 1948-2020⁷⁵⁵

LIST OF PEACEKEEPING OPERATIONS 1948 - 2020

ACRONYM	MISSION NAME	START DATE	END DATE
UNTSO	United Nations Truce Supervision Organization	May 1948	Present
UNMOGIP	United Nations Military Observer Group in India and Pakistan	January 1949	Present
UNEF I	First United Nations Emergency Force	November 1956	June 1967
UNOGIL	United Nations Observation Group in Lebanon	June 1958	December 1958
ONUC	United Nations Operation in the Congo	July 1960	June 1964
UNSF	United Nations Security Force in West New Guinea	October 1962	April 1963
UNYOM	United Nations Yemen Observation Mission	July 1963	September 1964
UNFICYP	United Nations Peacekeeping Force in Cyprus	March 1964	Present
DOMREP	Mission of the Representative of the Secretary-General in the Dominican Republic	May 1965	October 1966
UNIPOM	United Nations India-Pakistan Observation Mission	September 1965	March 1966
UNEF II	Second United Nations Emergency Force	October 1973	July 1979
UNDOF	United Nations Disengagement Observer Force	June 1974	Present
UNIFIL	United Nations Interim Force in Lebanon	March 1978	Present
UNGOMAP	United Nations Good Offices Mission in Afghanistan and Pakistan	May 1988	March 1990
UNIIMOG	United Nations Iran-Iraq Military Observer Group	August 1988	February 1991
UNAVEM I	United Nations Angola Verification Mission I	January 1989	June 1991
UNTAG	United Nations Transition Assistance Group	April 1989	March 1990
ONUCA	United Nations Observer Group in Central America	November 1989	January 1992
UNIKOM	United Nations Iraq-Kuwait Observation Mission	April 1991	October 2003
MINURSO	United Nations Mission for the Referendum in Western Sahara	April 1991	Present
UNAVEM II	United Nations Angola Verification Mission II	June 1991	February 1995
ONUSAL	United Nations Observer Mission in El Salvador	July 1991	April 1995
UNAMIC	United Nations Advance Mission in Cambodia	October 1991	March 1992
UNPROFOR	United Nations Protection Force	February 1992	March 1995
UNTAC	United Nations Transitional Authority in Cambodia	March 1992	September 1993
UNOSOM I	United Nations Operation in Somalia I	April 1992	March 1993
ONUMOZ	United Nations Operation in Mozambique	December 1992	December 1994
UNOSOM II	United Nations Operation in Somalia II	March 1993	March 1995
UNOMUR	United Nations Observer Mission Uganda-Rwanda	June 1993	September 1994
UNOMIG	United Nations Observer Mission in Georgia	August 1993	June 2009
UNOMIL	United Nations Observer Mission in Liberia	September 1993	September 1997
UNMIH	United Nations Mission in Haiti	September 1993	June 1996
UNAMIR	United Nations Assistance Mission for Rwanda	October 1993	March 1996
UNASOG	United Nations Aouzou Strip Observer Group	May 1994	June 1994
UNMOT	United Nations Mission of Observers in Tajikistan	December 1994	May 2000
UNAVEM III	United Nations Angola Verification Mission III	February 1995	June 1997
UNCRO	United Nations Confidence Restoration Operation in Croatia	March 1995	January 1996

⁷⁵⁵ Source: <https://peacekeeping.un.org/en/where-we-operate>

ACRONYM	MISSION NAME	START DATE	END DATE
UNPREDEP	United Nations Preventive Deployment Force	March 1995	February 1999
UNMIBH	United Nations Mission in Bosnia and Herzegovina	December 1995	December 2002
UNTAES	United Nations Transitional Administration for Eastern Slavonia, Baranja and Western Sirmium	January 1996	January 1998
UNMOP	United Nations Mission of Observers in Prevlaka	February 1996	December 2002
UNSMIH	United Nations Support Mission in Haiti	July 1996	July 1997
MINUGUA	United Nations Verification Mission in Guatemala	January 1997	May 1997
MONUA	United Nations Observer Mission in Angola	June 1997	February 1999
UNTMIH	United Nations Transition Mission in Haiti	August 1997	December 1997
MIPONUH	United Nations Civilian Police Mission in Haiti	December 1997	March 2000
UNCPSG	UN Civilian Police Support Group	January 1998	October 1998
MINURCA	United Nations Mission in the Central African Republic	April 1998	February 2000
UNOMSIL	United Nations Observer Mission in Sierra Leone	July 1998	October 1999
UNMIK	United Nations Interim Administration Mission in Kosovo	June 1999	Present
UNAMSIL	United Nations Mission in Sierra Leone	October 1999	December 2005
UNTAET	United Nations Transitional Administration in East Timor	October 1999	May 2002
MONUC	United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo	November 1999	June 2010
UNMEE	United Nations Mission in Ethiopia and Eritrea	July 2000	July 2008
UNMISSET	United Nations Mission of Support in East Timor	May 2002	May 2005
MINUCI	United Nations Mission in Côte d'Ivoire	May 2003	April 2004
UNMIL	United Nations Mission in Liberia	September 2003	March 2018
UNOCI	United Nations Operation in Côte d'Ivoire	April 2004	May 2017
MINUSTAH	United Nations Stabilization Mission in Haiti	June 2004	October 2017
ONUB	United Nations Operation in Burundi	June 2004	December 2006
UNMIS	United Nations Mission in the Sudan	March 2005	July 2011
UNMIT	United Nations Integrated Mission in Timor-Leste	August 2006	December 2012
UNAMID	African Union-United Nations Hybrid Operation in Darfur	July 2007	December 2020
MINURCAT	United Nations Mission in the Central African Republic and Chad	September 2007	December 2010
MONUSCO	United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo	July 2010	Present
UNISFA	United Nations Organization Interim Security Force for Abyei	June 2011	Present
UNMISS	United Nations Mission in the Republic of South Sudan	July 2011	Present
UNSMIS	United Nations Supervision Mission in Syria	April 2012	August 2012
MINUSMA	United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali	April 2013	Present
MINUSCA	United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic	April 2014	Present
MINUJUSTH	United Nations Mission for Justice Support in Haiti	October 2017	October 2019

Find out more on, peacekeeping.un.org
and follow us on social media



Annexe 9- Les missions internationales de maintien de la paix dans le monde et leurs données les plus marquantes jusqu'au 31 mai 2021⁷⁵⁶.

Mission	Date de creation	Lieu	Observateurs militaires	Soldats	Autre personnel	Total	Décès	Budget (US \$)
UNTSO	May 1948	Moyen-Orient	163		232	395	52	36.5 millions
UNMOGIP	January 1949	Frontière indopakistanaise	44		68	112	12	10.52 millions
UNFICYP	March 1964	Chypre		744	270	1014	183	55.21 millions
UNDOF	May 1974	Frontières israélo-syriennes		1054	180	1234	56	67.57 millions
UNIFIL	March 1978	Lebanon		9548	1013	10 561	322	480.56 millions
MINURSO	April 1991	Sahara occidental-Afrique	185	20	251	456	16	61.74 billions
UNMIK	June 1999	Kosovo	9		342	351	55	42.49 millions
MONUSCO	January 2010	Congo	157	12 181	5274	17 572	215	1.15 billion
UNISFA	June 2011	Abiyé, Sud du Soudan	144	3245	418	3807	45	283.11 millions
UNMISS	July 2011	Ikotos, Sud du Soudan	219	14 270	4744	19 233	95	1.27 billion
MINUSMA	April 2013	Mali		12 485	5949	18 343	247	1.27 billion
MINUSCA	April 2014	République centrafricaine	157	11 023	3954	15 134	149	1.01 billion

⁷⁵⁶ UN Peacekeeping Operations Fact Sheet 31 May 2021, available from https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/peacekeeping_factsheet_may_2021_english.pdf , accessed on 25/7/2021.

Annexe 10- Pays qui contribuent le plus aux nombreuses missions internationales de maintien de la paix jusqu'en janvier 2021⁷⁵⁷.

État	Nombre de troupes
Bangladesh	6711
Rwanda	6378
Éthiopie	6297
Népal	5711
Inde	5429
Pakistan	4761
Égypte	3154
Indonésie	2825
Chine	2465
Ghana	2297
Sénégal	2237
Tchad	1843
République-Unie de Tanzanie	1759

⁷⁵⁷Source : <https://www.statista.com/statistics/871414/top-personnel-contributors-to-un-peacekeeping-missions>

**Annexe 11- Contribution des États membres du Conseil de sécurité de l'ONU
aux missions de maintien de la paix jusqu'en mai 2021 ⁷⁵⁸**

État	Nombre de troupes
Chine	2465
France	622
Royaume-Uni	550
Russie	71
États-Unis	31

⁷⁵⁸ Source : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/01_summary_of_contribution_38_may_2021.pdf

Annexe 12- Pourcentage de la contribution des pays au budget des missions internationales de maintien de la paix ⁷⁵⁹

État	Pourcentage de la contribution au budget total (%)
États-Unis	27,89
Chine	15,22
Japon	8,56
Allemagne	6,09
Royaume-Uni	5,79
France	5,61
Italie	3,31
Russie	3,05
Canada	2,73
Corée du Sud	2,27

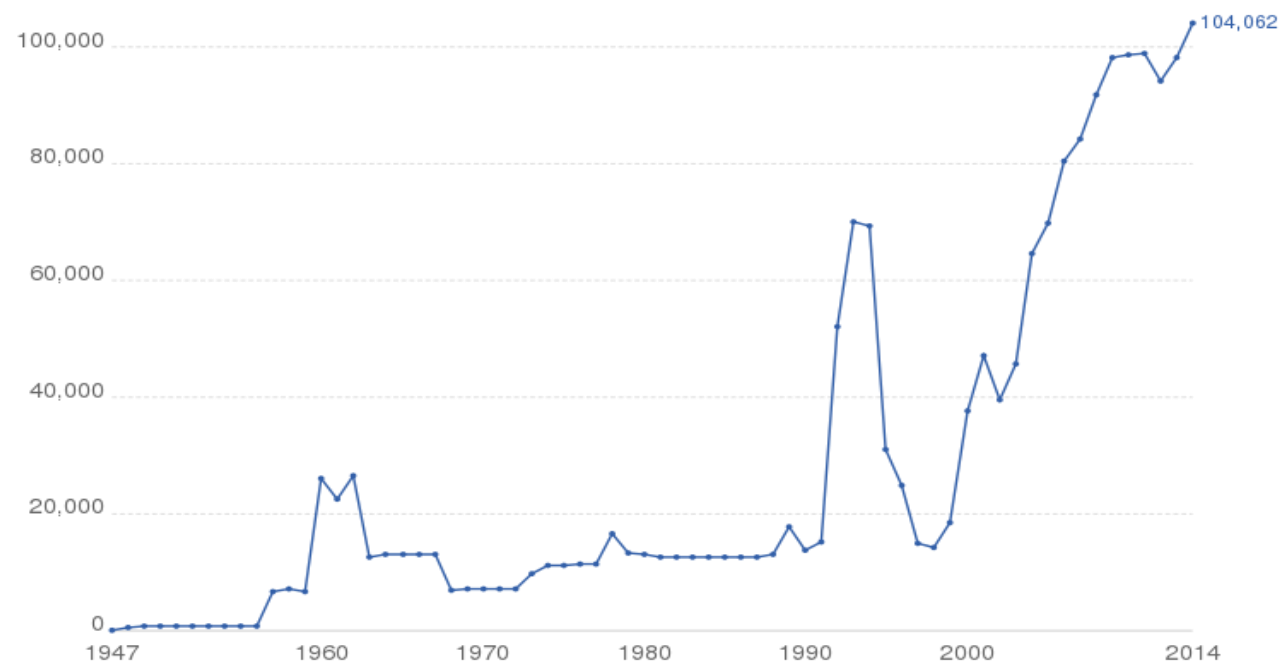
⁷⁵⁹ Source : congress research services : <https://fas.org/sgp/crs/row/IF10597.pdf>

Annexe 13- Gains de soft power et de hard power grâce aux missions de maintien de la paix ⁷⁶⁰

Intérêts internationaux	Intérêts nationaux »mous«	Intérêts nationaux »durs«
Responsabilité en tant que grand pouvoir	<ul style="list-style-type: none"> - La stabilité internationale contribue à la sécurité nationale de la Chine - La Chine intégrée aux mécanismes internationaux de sécurité - La Chine intégrée à la communauté internationale aide à créer un environnement bénéfique au développement chinois - Amélioration de l'adaptabilité des Chinois - Amélioration de l'image de l'armée chinoise 	
Plus forte coopération internationale en matière de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la position internationale chinoise - Amélioration des échanges avec les autres armées 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des capacités du personnel dans l'armée chinoise
Poursuite de paix internationale et stabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Avancement de la stratégie diplomatique de La Chine, jouant un rôle actif dans le monde politique - Renforcement de la coopération en matière de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfique pour les échanges militaires de la Chine, accélérer la modernisation - Améliore la force économique - Résistance aux États-Unis - Confinement de Taiwan - Possibilités de formation pour le chinois militaire - Protéger les intérêts étrangers - Influence à l'ONU - Influence dans la politique régionale

⁷⁶⁰ Yasuhiro Matsuda, China's UN Peacekeeping Operations Policy: Analysis of the Factors behind the Policy Shift toward Active Engagement, p.59

Annexe 14- Augmentation de la taille globale des forces de maintien de la paix des Nations unies (1947-2014)⁷⁶¹



Source: United Nations Peacekeeping

⁷⁶¹ Source: <https://ourworldindata.org/grapher/total-size-of-united-nations-peacekeeping-forces-around-the-world-1947-2014>

Annexe 15- Les étapes les plus importantes de la participation de la Chine aux missions internationales de maintien de la paix⁷⁶².

- 1945 : création des Nations Unies ; la Chine était l'un des pays fondateurs.
- 1951 : déclenchement de la guerre de Corée ; la participation des volontaires de l'armée chinoise à la guerre contre les forces des Nations unies, dominées par les États-Unis.
- 1981 : La Chine apporte son premier soutien financier aux missions de maintien de la paix, en particulier à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement-FNUOD et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban-FINUL
- 1988 : la Chine rejoint le Comité de maintien de la paix du Conseil de sécurité de l'ONU ; l'attribution du prix Nobel de la paix aux forces internationales de maintien de la paix.
- 1990 : Déploiement d'observateurs militaires internationaux chinois au Moyen-Orient au sein de l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve-ONUST.
- 1992 : La Chine participe à une mission de maintien de la paix au Cambodge.
- 1998 : La Chine participe à une mission de maintien de la paix en Sierra Leone.
- 2002 : La Chine adhère à l'Accord sur la préparation et le déploiement rapide dans le cadre des missions de maintien de la paix.
- 2006 : La Chine renforce son partenariat avec la FINUL.
- 2007 : La Chine participe à une mission de maintien de la paix au Darfour-Soudan.

⁷⁶² Jeker Hellstrom, *Blue Berets Under the Red Flag*, Swedish Defense Research Agency, Stockholm 2009, p.19.

Annexe 16- Chronologie des activités chinoise dans les OMP⁷⁶³

Timeline of Activities in UNPKOs

In April 1990, China's armed forces dispatched five military observers to UNTSO and embarked on a new voyage as a participant in the UNPKOs.

In April 1992, China's armed forces dispatched an engineer unit of 400 troops to UNTAC. This was the first formed military unit committed by China to the UNPKOs.

In September 2000, Chinese President Jiang Zemin addressed the UN Security Council summit and expanded on China's stance on the functions of the Security Council, the UNPKOs and African issues.

In December 2001, the Peacekeeping Affairs Office of the MND of the PRC was established. The office took on the responsibility for coordinating and managing the peacekeeping affairs of China's armed forces, and conducting international peacekeeping exchanges.

In February 2002, China officially joined the United Nations Standby Arrangement System (UNSAS) level 1 and specified one engineer battalion, one level-2 hospital and two transport companies as UN peacekeeping standby units. These were pledged to deploy to mission areas within 90 days of a request made by the UN.

In April 2003, China's armed forces dispatched an engineer unit of 175 troops and a medical unit of 43 troops to MONUC.

In December 2003, China's armed forces dispatched an engineer unit of 275 troops, a transport unit of 240 troops and a medical unit of 43 troops to UNMIL.

In April 2006, China's armed forces dispatched an engineer unit of 182 troops to UNIFIL.

In May 2006, China's armed forces dispatched an engineer unit of 275 troops, a transport unit of 100 troops and a medical unit of 60 troops to UNMIS.

In January 2007, China's armed forces dispatched an additional medical unit of 60 troops to UNIFIL and expanded the engineer unit to 275 troops.

⁷⁶³ Source: China's_Armed_Forces_30_Years_of_UN_Peacekeeping_Operations

In February 2007, during his state visit to Liberia, Chinese President Hu Jintao visited China's peacekeeping troops deployed on the UN mission there, and wrote words of encouragement: "Fulfill missions faithfully and safeguard world peace."

In September 2007, Major General Zhao Jingmin was appointed as Force Commander of MINURSO. He was the first Chinese military officer to assume a senior command position in the UN peacekeeping forces.

In November 2007, China's armed forces dispatched a multipurpose engineer unit of 315 troops to UNAMID. The unit was the first UN peacekeeping force to enter the mission area.

In June 2009, the Peacekeeping Center of the MND of the PRC was established, which took over the responsibility for peacekeeping training, research and international cooperation for China's armed forces.

From June to July 2009, China's armed forces held a joint exercise codenamed Peacekeeping Mission-2009 with their Mongolian counterparts. This was China's first joint peacekeeping exercise with a foreign force.

In September 2010, the Peacekeeping Affairs Office of the MND of the PRC and the UN Department of Peacekeeping Operations (UNDPO) co-hosted the UN Senior Mission Leaders' Course in Beijing, China – the first senior-level peacekeeping training program held by China's armed forces.

In March 2011, UN Training of Trainers Course was co-hosted by the Peacekeeping Affairs Office of the MND of the PRC and the UNDPO for the first time. In July 2011, Chinese engineer and medical units committed to UNMIS were transferred to the newly-established UNMISS. The transport unit completed its tasks

and returned home.

In June 2013, UN Secretary-General Ban Ki-moon paid a visit to China, during which he visited the Peacekeeping Center of the MND of the PRC.

In December 2013, China's armed forces dispatched an engineer unit of 155 troops, a force protection unit of 170 troops and a medical unit of 70 troops to MINUSMA.

In October 2014, the Peacekeeping Affairs Office of the MND of the PRC hosted the International Forum for the Challenges of Peace Operations 2014 in collaboration with the China Institute for International Strategic Studies and Folke Bernadotte Academy of Sweden. Eighty-six delegates from the UN and 19 countries participated in the event.

In January 2015, China's armed forces dispatched the first infantry battalion of 700 troops to UNMISS.

In April 2015, the defense ministers of China and Vietnam signed an MOU on peacekeeping cooperation.

In May 2015, China's armed forces dispatched an additional construction engineer unit of 200 troops to UNIFIL.

In June 2015, China's armed forces sent troops to participate for the first time in the Khan Quest multinational peacekeeping exercise in Mongolia.

In June 2015, the UN Peacekeeping Operations Protection of Civilians Course was co-hosted by the Peacekeeping Affairs Office of the MND of the PRC and the United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women).

In September 2015, Chinese President Xi Jinping addressed the Leaders' Summit on Peacekeeping at UNHQ and put forth four propositions and six measures that China would take to support and improve the UNPKOs.

In November 2015, China's armed forces held a photo exhibition entitled "In Course of Peace – Celebrating the 25th Anniversary of China's Armed Forces in UN Peacekeeping Operations" at UNHQ.

In July 2016, during his visit to China, UN Secretary-General Ban Ki-moon visited the first peacekeeping helicopter unit to be dispatched to Sudan's Darfur by China's armed forces.

In January 2017, Chinese President Xi Jinping delivered a keynote speech entitled "Work Together to Build a Community with a Shared Future for Mankind" and provided a profound, comprehensive and systematic analysis of the vision of building a community with a shared future for mankind at the UN Office at Geneva.

In June 2017, China's armed forces dispatched the first helicopter unit of 140 troops to UNAMID.

In September 2017, the 8,000-strong Chinese peacekeeping standby force completed its PCRS registration.

In December 2017, as deputy chair of the expert working group, China hosted the drafting of *UN Military Peacekeeping-Intelligence Handbook*.

In May 2018, China and Pakistan signed a protocol on policy collaboration with regard to the UNPKOs in Islamabad.

In June 2018, the Peacekeeping Affairs Office was restructured into the Peacekeeping Affairs Center of the MND of the PRC, and the Peacekeeping Center into the Training Base of the Peacekeeping Affairs Center of the MND of the PRC.

In September 2018, representatives of China's peacekeeping troops attended the 2018 Beijing Summit of the Forum on China-Africa Cooperation (FOCAC).

In October 2018, 13 units of the Chinese peacekeeping standby force passed the UN assessment and were elevated to PCRS Level 2.

In December 2018, as deputy chair of the expert working group, China hosted the updating of the *United Nations Peacekeeping Missions Military Engineer Unit Manual*. In 2019 and 2020, six units of the Chinese peacekeeping standby force passed the

UN assessment and were elevated from PCRS Level 2 to Level 3.

In October 2019, a grand celebration was held in Beijing to mark the 70th anniversary of the founding of the PRC. The Chinese military peacekeepers were reviewed by the country and the people for the first time in a National Day military parade.

Annexe 17- Participation chinoise aux missions de maintien de la paix des Nations Unies⁷⁶⁴

NO.	UN PEACEKEEPING MISSIONS	PERIOD OF PARTICIPATION
1	United Nations Truce Supervision Organization (UNTSO)	April 1990 – present
2	United Nations Iraq-Kuwait Observation Mission (UNIKOM)	April 1991 – January 2003
3	United Nations Mission for the Referendum in Western Sahara (MINURSO)	September 1991 – present
4	United Nations Advance Mission in Cambodia (UNAMIC)	December 1991 – March 1992
5	United Nations Transitional Authority in Cambodia (UNTAC)	March 1992 – September 1993
6	United Nations Operation in Mozambique (ONUMOZ)	June 1993 – December 1994
7	United Nations Observer Mission in Liberia (UNOMIL)	November 1993 – September 1997
8	United Nations Observer Mission in Sierra Leone (UNOMSIL)	August 1998 – October 1999
9	United Nations Mission in Sierra Leone (UNAMSIL)	October 1999 – December 2005
10	United Nations Mission in Ethiopia and Eritrea (UNMEE)	October 2000 – August 2008
11	United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUC)	April 2001 – June 2010
12	United Nations Mission in Liberia (UNMIL)	October 2003 – December 2017

⁷⁶⁴ Source : Source: China's_Armed_Forces_30_Years_of_UN_Peacekeeping_Operations

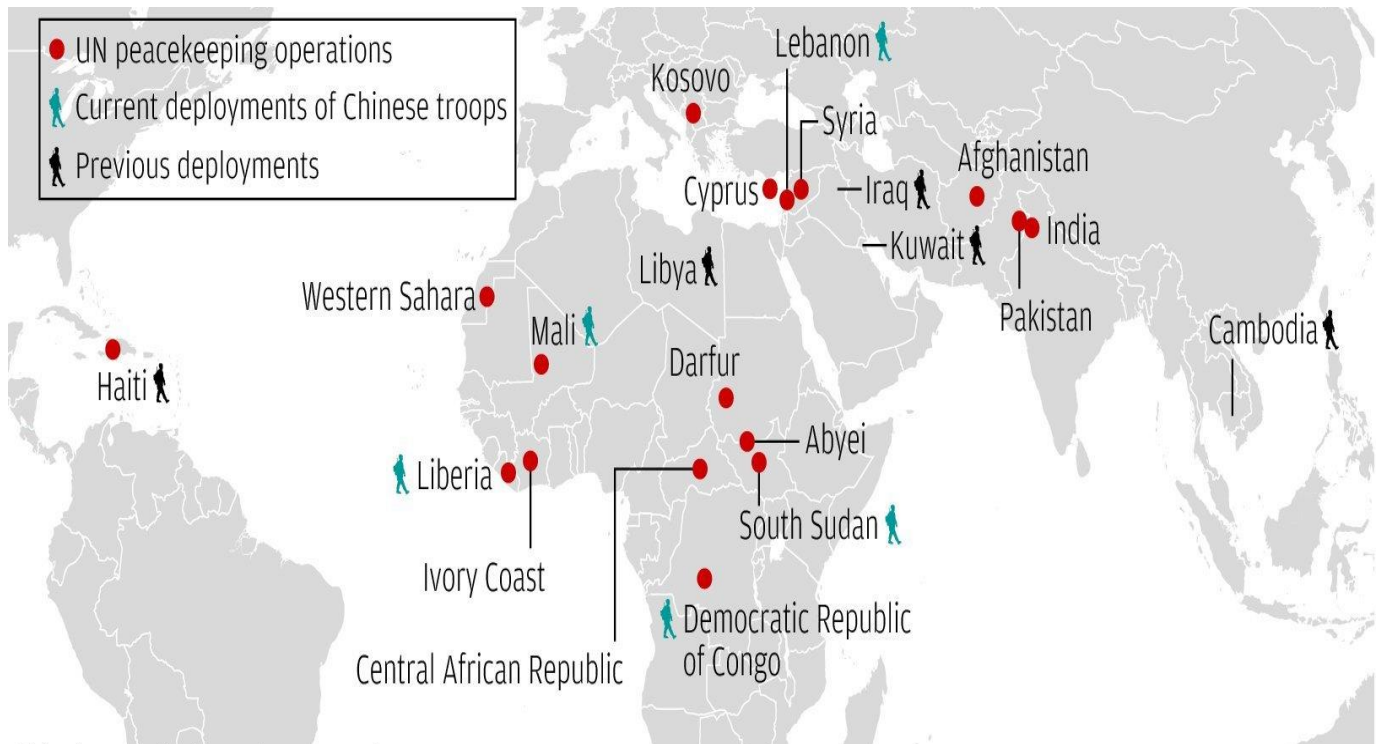
NO.	UN PEACEKEEPING MISSIONS	PERIOD OF PARTICIPATION
13	United Nations Operation in Côte d'Ivoire (UNOCI)	April 2004 – February 2017
14	United Nations Operation in Burundi (ONUB)	June 2004 – September 2006
15	United Nations Mission in Sudan (UNMIS)	April 2005 – July 2011
16	United Nations Interim Force in Lebanon (UNIFIL)	March 2006 – present
17	United Nations Integrated Mission in Timor-Leste (UNMIT)	October 2006 – November 2012
18	African Union-United Nations Hybrid Operation in Darfur (UNAMID)	November 2007 – present
19	United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUSCO)	July 2010 – present
20	United Nations Peacekeeping Force in Cyprus (UNFICYP)	February 2011 – August 2014
21	United Nations Mission in South Sudan (UNMISS)	July 2011 – present
22	United Nations Organization Interim Security Force for Abyei (UNISFA)	July 2011 – October 2011
23	United Nations Supervision Mission in Syria (UNSMIS)	April 2012 – August 2012
24	United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali (MINUSMA)	October 2013 – present
25	United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic (MINUSCA)	January 2020 – present

Annexe 18- Décès de militaires chinois dans les missions de maintien de la paix de l'ONU⁷⁶⁵

NO.	NAME	UN PEACEKEEPING MISSIONS	DATE OF DEATH
1	Liu Mingfang	UNTAC	January 21, 1993
2	Chen Zhiguo	UNTAC	May 21, 1993
3	Yu Shili	UNTAC	May 21, 1993
4	Lei Runmin	UNIKOM	May 7, 1994
5	Fu Qingli	MONUC	May 3, 2003
6	Li Tao	UNMIL	August 11, 2004
7	Zhang Ming	UNMIL	October 24, 2005
8	Du Zhaoyu	UNTSO	July 25, 2006
9	Xie Baojun	UNMIS	May 28, 2010
10	Zhang Haibo	UNMIL	September 11, 2014
11	Shen Liangliang	MINUSMA	May 31, 2016
12	Li Lei	UNMISS	July 10, 2016
13	Yang Shupeng	UNMISS	July 11, 2016
14	Fu Sen	UNMISS	November 26, 2019
15	Wang Xudong	UNMISS	February 15, 2020
16	Chen Shun	UNAMID	August 6, 2020

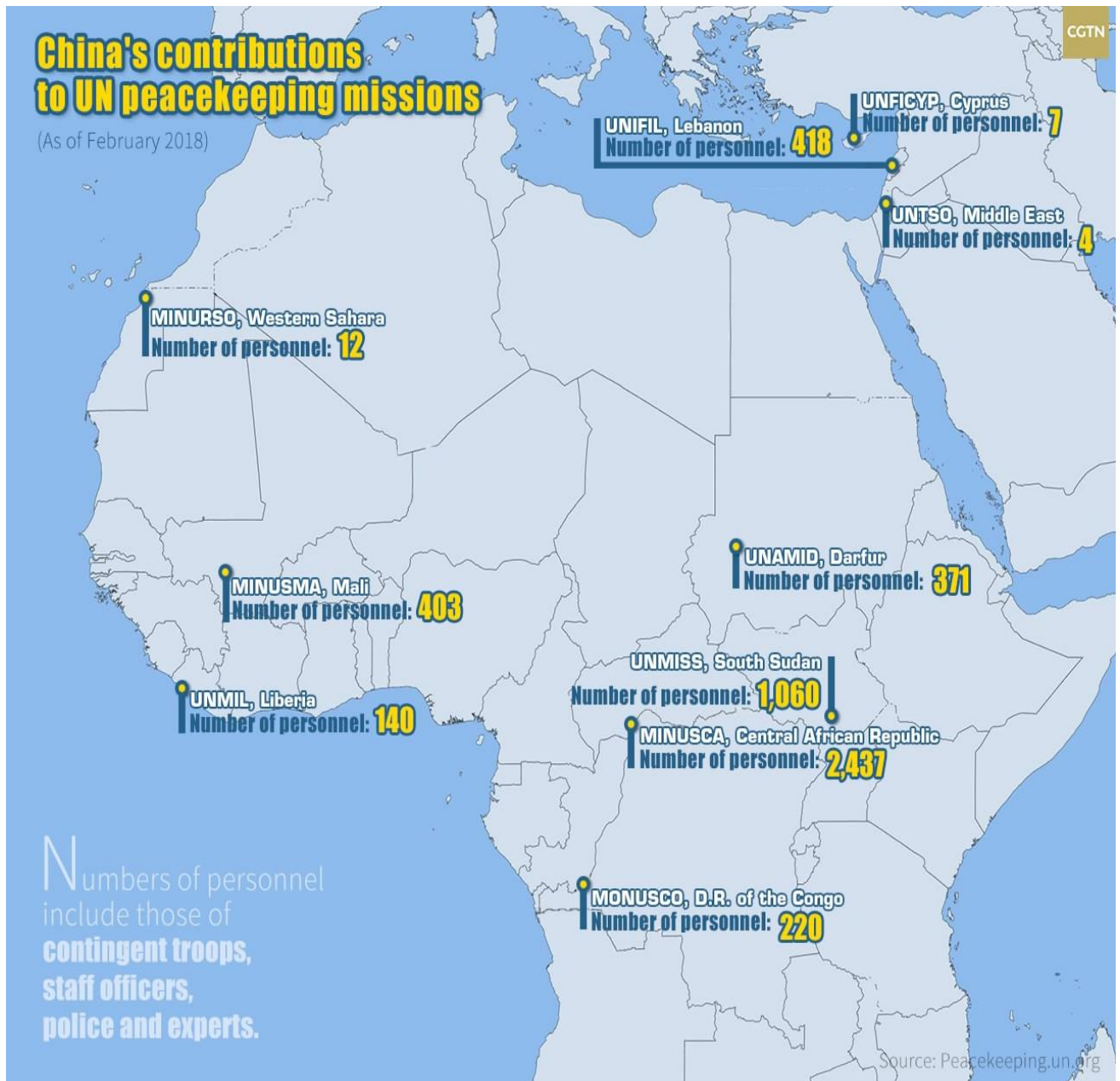
⁷⁶⁵ Source: China's_Armed_Forces_30_Years_of_UN_Peacekeeping_Operations

Annexe 19- Participation de la Chine aux missions de maintien de la paix dans le monde⁷⁶⁶



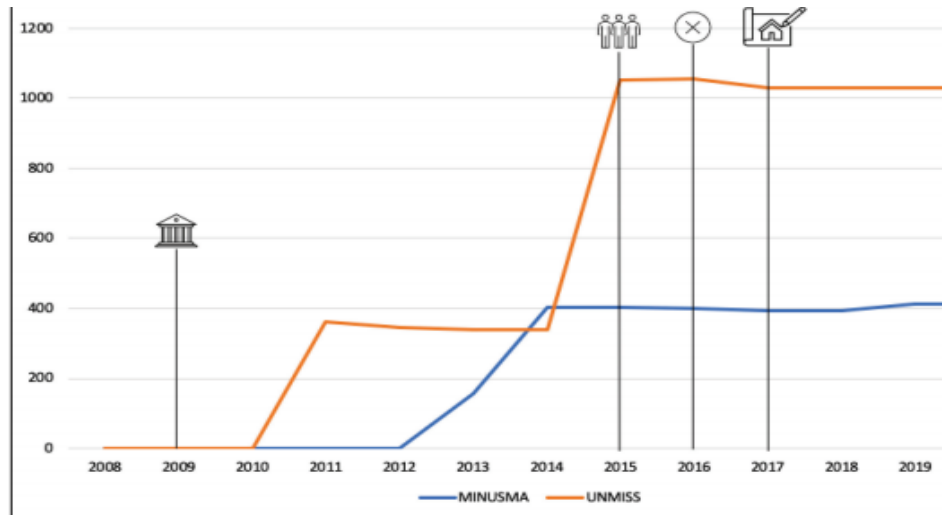
⁷⁶⁶ Source : <https://www.scmp.com/news/china/article/1521454/chinas-growing-peacekeeping-commitment-un-shows-shift-foreign-policy>





Annexe 20- Participation de la Chine aux missions de maintien de la paix au Moyen-Orient et en Afrique (en nombre de personnel) ⁷⁶⁷



⁷⁶⁷ Source : https://news.cgtn.com/news/7867544f326b7a6333566d54/share_p.html

Annexe 21- L'augmentation du nombre de Casques bleus chinois dans les missions au Mali (MINUSMA) et au Soudan du Sud (UNMISS), avec quelques évènements importants présentés⁷⁶⁸

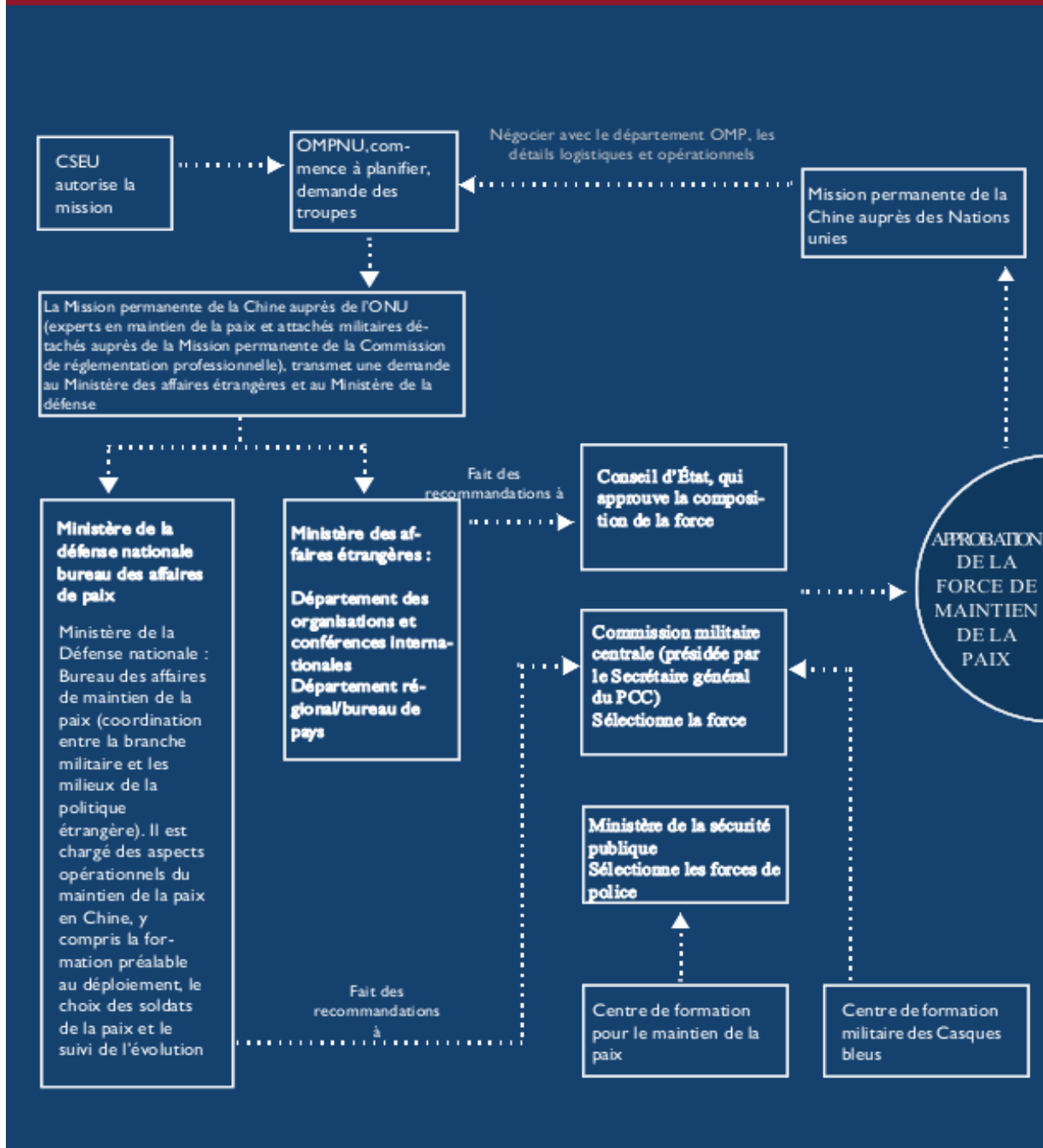


-  = Création du bureau des affaires de maintien de la paix au ministère de la Défense
-  = Annonce de Xi Jinping de former la force de réponse rapide
-  = Deux Casques bleus chinois tués au Soudan du Sud et un au Mali
-  = Ouverture de la base logistique de Diibuti

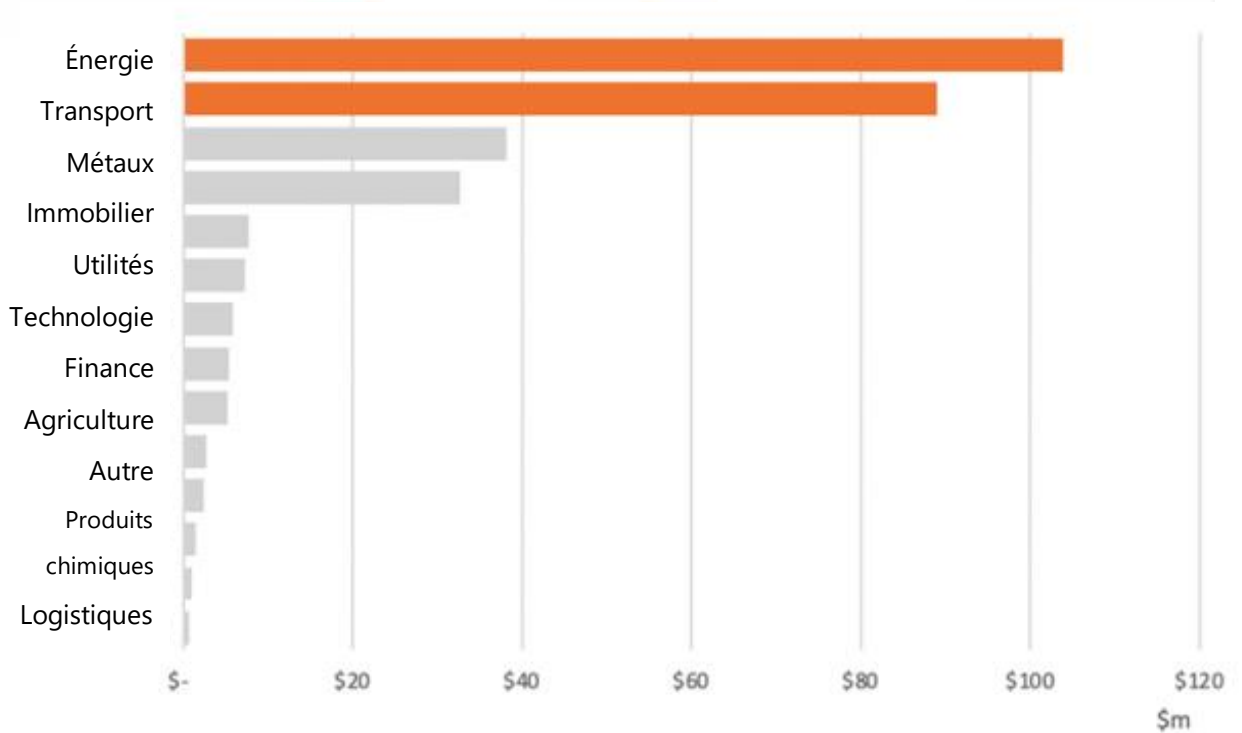
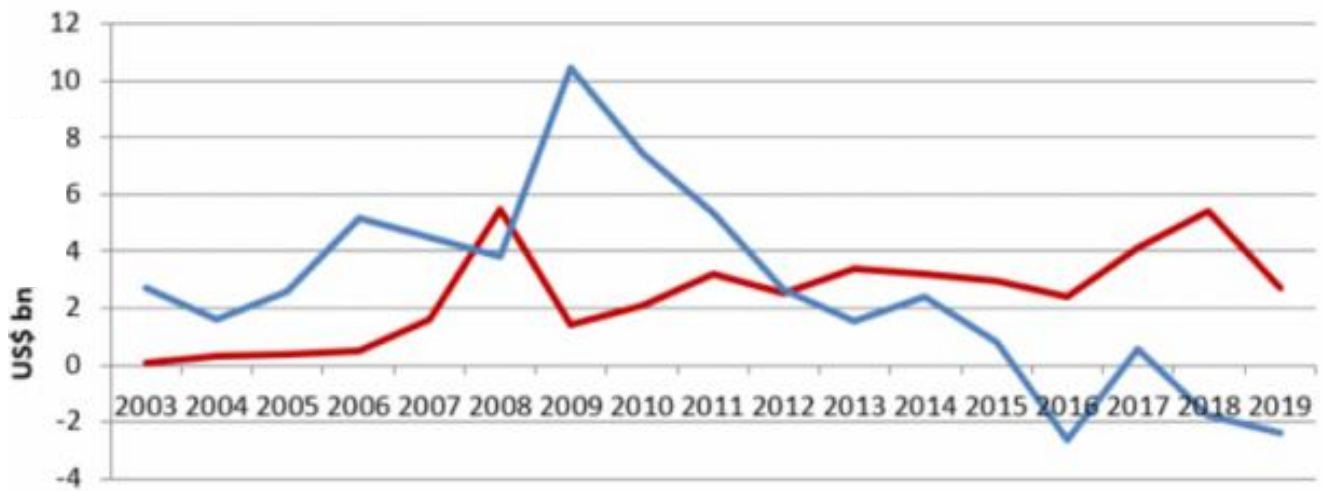
⁷⁶⁸ Emily Leival, United Nations Peacekeeping and the Rise of a Chinese Military Power, Johns Hopkins University, 2020, p.25.

Annexe 22- Processus décisionnel de participation chinoise aux missions internationales de maintien de la paix

Figure 2. Processus décisionnel chinois pour une opération de maintien de la paix.



Annexe 23- L'évolution du volume des investissements étrangers chinois et américains en Afrique⁷⁶⁹



Quantité en millions

⁷⁶⁹ Source : <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2021/04/02/why-substantial-chinese-fdi-is-flowing-into-africa-foreign-direct-investment>

⁷⁷⁰ Secteurs d'investissement chinois en Afrique

Annexe 24- Secteurs d'investissement chinois en Afrique ⁷⁷¹

Arabie saoudite : 28,1 milliards de dollars américains (15,9 % des importations de pétrole brut de la Chine)

Russie : 27,3 milliards de dollars (15,5 %)

Irak : 19,2 milliards de dollars (10,9 %)

Angola : 13,91 milliards de dollars (7,9 %)

Bésil : 13,9 milliards de dollars (7,9 %)

Oman : 12,8 milliards de dollars (7,3 %)

Émirats arabes unis : 9,7 milliards de dollars (5,5 %)

Koweït : 9 milliards de dollars (5,1 %)

États-Unis : 6,3 milliards de dollars (3,6 %)

Norvège : 4,3 milliards de dollars (2,4 %)

Malaisie : 3,7 milliards de dollars (2,1 %)

Colombie : 3,5 milliards de dollars (2 %)

Congo : 3 milliards de dollars (1,7 %)

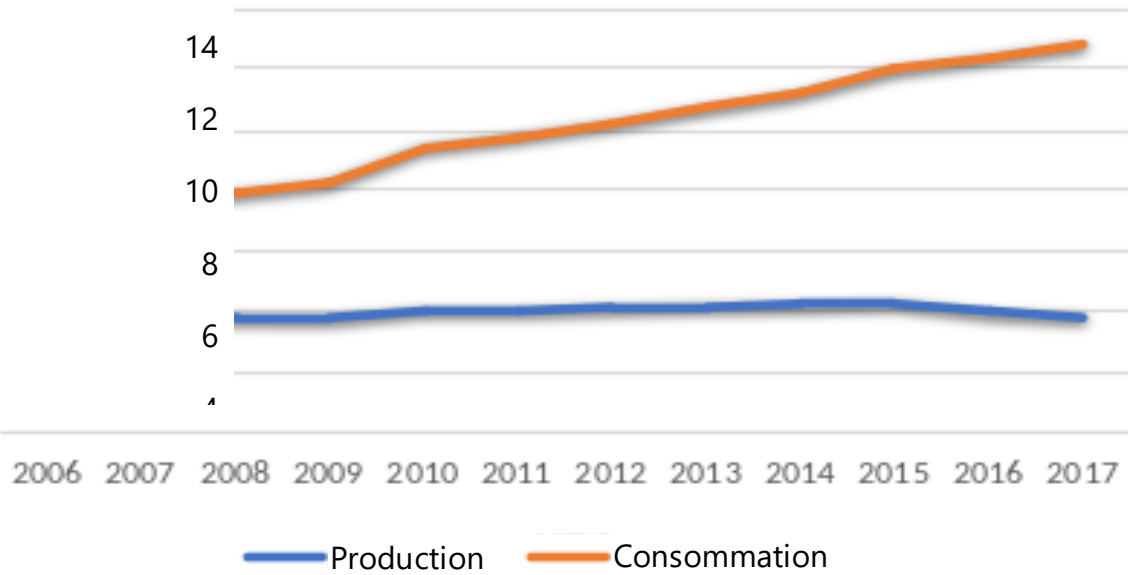
Royaume-Uni : 2,2 milliards de dollars (1,2 %)

Gabon : 2,1 milliards de dollars (1,2 %)

⁷⁷¹ Source : <https://www.worldstopexports.com/top-15-crude-oil-suppliers-to-china/>

Annexe 25- Évolution de la consommation chinoise de pétrole et de gaz naturel par rapport à la production⁷⁷²

Million de barils/jour

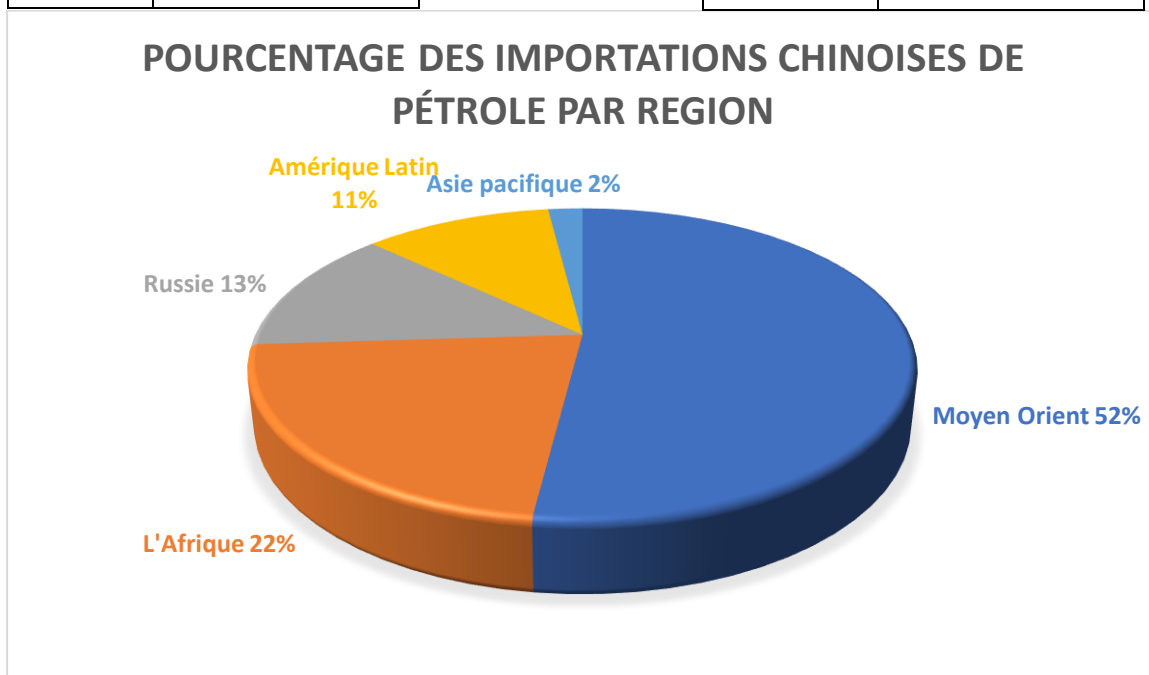


⁷⁷² Source : <https://journals.openedition.org/poldev/3174#bodyftn9>

Annexe 26- Importations de pétrole de la Chine par région au niveau mondial (en dollars et en %) (en français)⁷⁷³

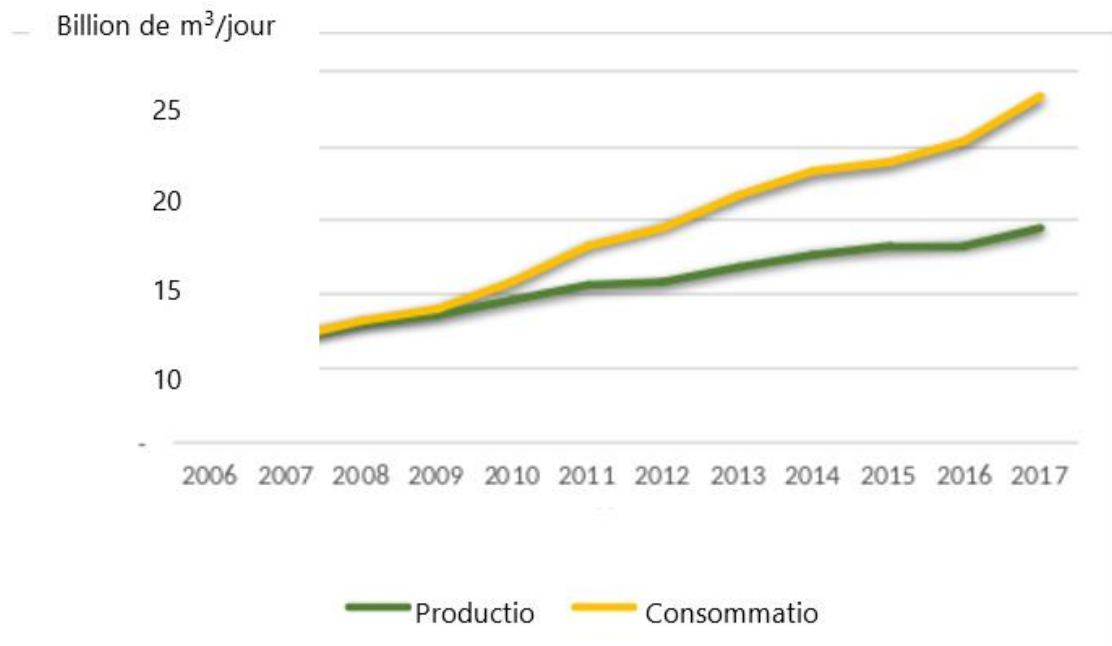
Pays	Billion de Dollars
Angola	21,20
Éthiopie	12,30
Soudan	5,60
Kenya	5,20
Congo	4,90

Pays	Billion de Dollars
Venezuela	62,20
Brésil	36,80
Équateur	17,40
Argentine	15,30
Bolivie	3,50



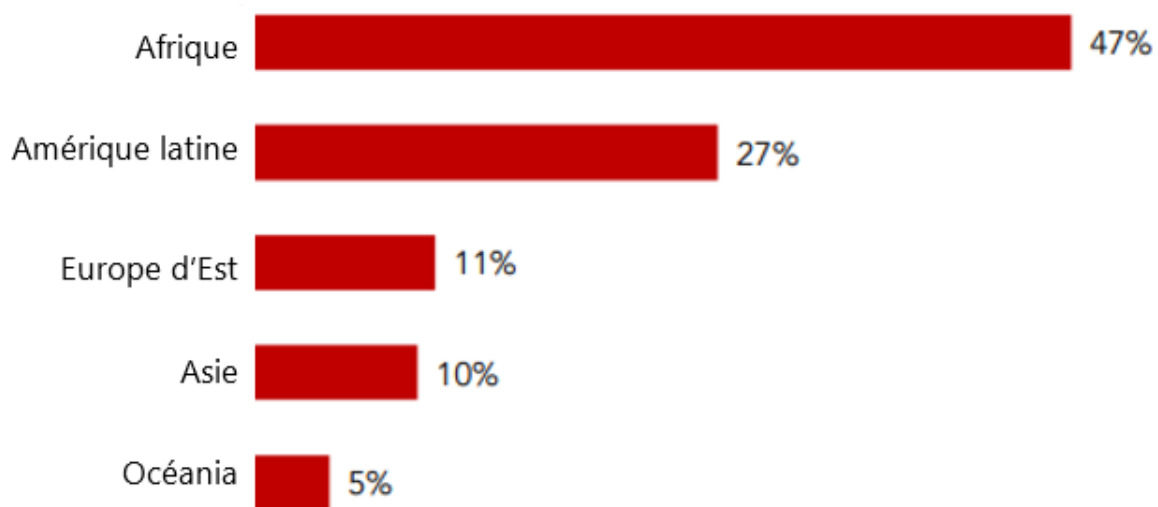
⁷⁷³ Source : <https://journals.openedition.org/poldev/3174#bodyftn9>

Annexe 27- Les plus gros prêts accordés par la Chine aux pays d'Afrique et d'Amérique latine jusqu'en 2016⁷⁷⁴



⁷⁷⁴ Source : <https://journals.openedition.org/poldev/3174#bodyftn9>

Annexe 28- Répartition des prêts chinois par région en % dans le monde⁷⁷⁵



⁷⁷⁵ Source : Anna Gelpern and others, How China Lends, AIDDATA 2021

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

ALEX J, Bellamy et Paul D. Williams, avec Stuart Griffin, *Understanding Peacekeeping* (2e édition), Cambridge, Polity Press, 2010.
<https://www.files.ethz.ch/isn/139702/Understanding%20Peacekeeping.pdf> (consulté en ligne le 27/06/22).

ANDRÉSY, Agnès. *Realpolitik chinoise - Sous l'ère de Xi Jinping*, Paris, L'Harmattan, 2020.

ARON, Raymond. *Paix et guerre entre les nations*, 8^e éd., Paris, Calman Levy, 1984.

BASS, Gary. *Freedom's Battle – The Origins of Humanitarian Intervention*, New York, Alfred A. Knopf, 2008.

BACHELARD, Gaston. *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Alcan, 1934, cité par Madeleine GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, 11^e éd., Paris, Dalloz, 2001.

BATTISTELLA, Dario. *Théories des relations internationales*, 2^e éd, Paris, les Presses de Science po. 2009.

BOSCO, David. *Five to Rule Them All*, Oxford University Press, New York 2009.

COMBESSIE, Jean Claude. *La méthode en sociologie*, 4^e éd, Paris, La Découverte, 2003.

COURMONT, Barthélémy. *Chine : la grande séduction : essai sur le soft Power chinois*, Paris, Choiseul, 2009.

DAVID, Charles-Philippe. *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Science Po, 2000.

ETHIER, Diane, et Marie-Joëlle ZAHAR, *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, coll. Paramètres, 2003.

FOOT, Rosemary. *The Practice of Power: US Relations with China since 1949*, Oxford, UK, Oxford University Press, 1995.

GRAWITZ, Madeleine. *Méthodes des sciences sociales*, 11^e éd., Paris, Dalloz, 2001.

HERMET, Guy, et Al. Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, 5^e éd., Paris, Armand Colin, 2001.

JERKER, Hellstrom. Blue berets under the red flag China in the UN peacekeeping system, *Swedish defense research agency*, Stockholm, June 2009.

JOHN, Baylis et Steve Smith, 2005, *The Globalization of World Politics*, New York: Oxford University Press.

JOSEPH S. Nye. *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, Cambridge Massachusetts, 2004.

KUHN, Thomas. *The Structure of Scientific Revolutions*, University of Chicago Press, 1962, traduit en français par Laure MEYER : *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion (Champs), 1983.

MACE, Gordon, et François PETRY, Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales, Les Presses de l'Université de Laval, Québec, 2000, cité dans KOFFI N'dri Jean, La politique étrangère de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest de 1960 à 2020, thèse de doctorat (Sciences Politiques), Rabat, Université Mohammed V-Agdal Rabat - Maroc, 2022.

MCLEOD, Alex. « L'approche constructiviste de la politique étrangère », Dans Frédéric CHARILLON (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2002.

ONUF, Nicholas. *World of Our Making*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989.

PAUL, Diehl, *International Peacekeeping*. Baltimore, MD: Johns Hopkins University Press, 1994.

QUIVY, Raymond, et Van Campenhoudt. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Bordas, 1988, <https://www.ugb.sn/cours/sarandiaye/Manuel-recherche-sciences-sociales-Luc-Van-Compenhoudt-Raymon-Quivy-4-Edition.pdf> (consulté en ligne le 15/05/2021)

TARDY, Thierry, *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix*, 1^{re} édition, Bruxelles, De Boeck, 2009.

THOMAS, Robinson et David Shambaugh. *Chinese Foreign Policy : Theory and Practice*, Oxford University Press, 1995.

WENDT, Alexander. *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, Cambridge 1999.

WILLIAM J. Durch (ed.), *The Evolution of UN Peacekeeping — Case Studies and Comparative Analysis*, St. Martin's Press, New York 1993.

YONGNIAN, Zheng. *Discovering Chinese Nationalism in China: Modernization, Identity, and International Relations*, Cambridge University Press, 1999.

YUEN, Foong Khong. *Analogies at War : Korea, Munich, Dien Bien Phu, and the Vietnam Decisions of 1965*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 1992.

2. Thèses et mémoires

COUTURE, Ulric. *Analyse de la participation chinoise aux opérations de maintien de la paix : Étude selon le postulat libéral, constructiviste et réaliste, maîtrise (science politique)*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2008.

GRIFFITH, Daniel Hayes. *THE DRAGON WITH THE BLUE BERET : CHINA'S CONTRIBUTIONS TO UNITED NATIONS PEACEKEEPING OPERATIONS*, Thèse (Sciences politiques), Vancouver, THE UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA, 2010.

Lin-Greenberg, E. *Blue Helmeted Dragons: explaining China's participation in United Nations peace operations* (Doctoral dissertation, Massachusetts Institute of Technology), 2009.

LI, Min. *La contribution de la Culture traditionnelle Chinoise à la communication sur le Développement durable*, thèse de doctorat (Sociologie), Toulon, Université de Toulon, 2011, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00624573/document> (consulté en ligne le 19/06/22).

3. Articles

ADLER, Emanuel. « Seizing the Middle Ground : Constructivism in World Politics », *European journal of international relations*, London, v. 3, n.3, p. 319–363, 1997.

Andrew F. Nathan & Andrew Scobell. « How China sees America, the sum of Brijings Fears », *Foreignes affaires*, Volume 91, numéro 5. Page 33.

BATES, Gill and Chin-hao Huang. « China's Expanding Role in Peacekeeping : Prospects and Policy Implications », SIPRI Policy Paper no. 25, p.3, http://books.sipri.org/product_info?c_product_id=393, (consulté le 15/07/2017).

BARANGER, Denis. « Les fondements de la légitimité », dans : Denis Baranger éd., *Le droit constitutionnel*. Paris cedex 14, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2013, p. 71-82. URL : <https://www.cairn.info/--9782130619765-page-71.htm> (consulté en ligne le 06/07/22).

BARR, Michael. Mythe et réalité du soft Power de la Chine. *Études internationales*, Volume 41, n°4, décembre 2010, p.503–520. <https://doi.org/10.7202/045560ar>, <https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2010-v41-n4-ei3995/045560ar.pdf> (consulté en ligne le 04/07/22).

BATTISTELLA, Dario. « Chapitre 4. Le paradigme réaliste », dans, *Théories des relations internationales*. Sous la direction de BATTISTELLA Dario. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2009, p. 123-171. DOI : 10,391 7/scpo.batti.2009.01.0123. URL : <https://www.cairn.info/--9782724611243-page-123.htm> (consulté le 05/07/22).

BEJA, Jean-Philippe, Goldman Merle, Béja Alice, « L'impact du massacre du 4 juin sur le mouvement démocratique », *Perspectives chinoises*, n° 107, 2009. 1989, une rupture dans l'histoire chinoise ? pp. 19-30.

BUCCIANI-BARAKAT, Liliane. « Il était une fois un 12 juillet 2006 à Beyrouth... », *Hérodote*, 2007/1 (n° 124), p. 39-50. DOI : 10,391 7/her.124.0039. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-1-page-39.htm> (consulté le 14/07/22).

CABESTAN, Jean-Pierre. « La politique étrangère chinoise : une Chine sans ennemis n'est pas forcément une Chine rassurante », *Hérodote*, 2007/2 (n° 125), p. 17, DOI : 10,391 7/her.125.0011. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-2-page-11.htm> (consulté le 06/07/22).

CABESTAN, Jean-Pierre. « Chapitre 2/L'évolution de la politique étrangère chinoise depuis 2000. De la recherche de l'harmonie à l'affirmation de puissance », *References*. 2015, 2e éd. p. 67-118.

CABESTAN, Jean-Pierre. « Chapitre 3/Les orientations actuelles de la politique de sécurité », dans *La politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, sous la direction de CABESTAN Jean-Pierre. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, p. 107-172. URL : <https://www.cairn.info/--9782724611571-page-107.htm> (consulté le 26/07/22).

CABESTAN, Jean-Pierre. « Chapitre 10/La Chine et les pays en développement : entre coopération et prédation », dans *La politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, sous la direction de CABESTAN Jean-Pierre. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2010, p. 359-391. URL : <https://www.cairn.info/-9782724611571-page-359.htm> (consulté le 04/07/22).

CARATI, Andrea et Andrea LOCATELLI. « Cui prodest ? Italy's questionable involvement in multilateral military operations amid ethical concerns and national interest », *International Peacekeeping*, 2017, volume 24, issue 1, <https://doi.org/10.1080/13533312.2016.1229127>, (consulté le 23-11-2017).

COUTANSAIS, Cyrille. « La Chine au miroir de la mer », *Revue internationale et stratégique*, 2010/2 (n° 78), p. 28-39. DOI : 10,391 7/ris.078.0028. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2010-2-page-28.htm> (consulté le 25/06/22).

CURRAN, David & Paul D William. « The United Kingdom and United Nations peace operations », *International Peacekeeping*, volume 23, issue 5, <https://doi.org/10.1080/13533312.2016.1235098>, p.630-651 (consulté le 20/05/2017).

CHEN, Jing. « Explaining the Change in China's Attitude toward UN Peacekeeping : a norm change perspective », *Journal of Contemporary China*, volume 18, issue 58, January 1, 2009, page 157-173, <https://doi.org/10.1080/10670560802431891> (consulté le 18 août 2017).

CHIEN-pin Li. « Norm Entrepreneur or Interest Maximizer ? China's Participation in UN Peacekeeping Operations 2001–2010, China », *an International Journal* Volume 9, issue 2, 2011, Page 327.

COURMONT, Barthélemy. « Quand la Chine investit dans les infrastructures », *Géoéconomie*, 2016/4 (N° 81), p. 159-175. DOI : 10,391 7/geoec.081.0159. URL : <https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2016-4-page-159.htm> (consulté en ligne le 01/07/2022).

DREYFUS, François-Georges. « Chapitre VI - Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale : la guerre froide et la division de l'Europe », dans : Georges Livet éd., *Histoire générale de l'Europe (3). L'Europe de 1789 à nos jours*. Paris cedex 14, Presses universitaires de France, « Hors collection », 1980, p. 411-421. DOI : 10,391 7/puf.livet.1980.02.0411. URL : <https://www.cairn.info/--9782130355816-page-411.htm> (consulté en ligne le 08/07/22).

DUPUIS-CASTERES, Arnaud. « L'image de la Chine : nouvel enjeu de sa stratégie d'influence », *Revue internationale et stratégique*, vol. 81, no. 1, 2011, pp. 87-94. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2011-1-page-87.htm> (consulté en ligne le 29/07/22).

EUDELIN, Hugues. « La nouvelle puissance maritime de la Chine et ses conséquences », *Stratégique*, 2015/2 (N° 109), p. 169-196. DOI : 10,391 7/strat.109.0169. URL : <https://www.cairn.info/revue-strategique-2015-2-page-169.htm> (consulté en ligne le 03/07/22).

FOCSANEANU, Lazar. « La République populaire de Chine à l'ONU, problèmes politiques et de sécurité », *Annuaire Français de Droit International*. 1974, vol.20, n° 1. p. 115-152.

FUNG, Courtney. What Explains China's Deployment to UN Peacekeeping Operations, *International Relations of Asia Pacific*, Volume 16, Issue 3, September 2016, Pages 409 and 432.

GENEVAZ, Juliette. « La Chine et les opérations de maintien de la paix de l'ONU : défendre la souveraineté », *Politique étrangère*. 9 décembre 2015, Hiver no 4. p. 131-143, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-4-page-131.htm> (consulté en ligne le 19/06/22).

GENEVAZ, Juliette. « La réforme de l'Armée populaire de libération, au cœur de la rénovation de l'État chinois », *Note de Recherche stratégique*, n° 29, Irsem, 16 août 2016, p.1, https://www.irsem.fr/data/files/irsem/documents/document/file/1063/NRS_n29_2016.pdf (consulté en ligne le 03/07/22)

GIBSON, Marissa. « L'offensive du charme : le maintien de la paix et la politique de la Chine », *Revue militaire canadienne*, vol.19, n° 1, hiver 2018, p.8, <http://www.journal.forces.gc.ca/Vol19/No1/PDF/CMJ191Fp4.pdf> (consulté en ligne le 05/07/22).

GIPOULOUX, François. « Chine : L'ouverture à l'étranger », *Tiers-Monde*, tome 27, n° 108, 1986. Les réformes en Chine, sous la direction de Claude Aubert. pp. 825-841, www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1986_num_27_108_4424 (consulté en ligne le 10/08/22).

HAMMER, Michel. « L'entrée de la Chine aux Nations Unies », *Relations internationales*. 2006, n° 127, N° 3. p. 71-77.

HE, Yin. *China's Changing Policy on UN Peacekeeping Operations*, Stockholm Institute for Security and Development Policy, 2007, p.20, https://isdpu.eu/content/uploads/publications/2007_he_chinas-changing-policy.pdf (consulté en ligne le 20/06/22).

HIRONO, Miwa, « China's Charm Offensive and Peacekeeping : the Lessons of Cambodia – What Now for Sudan ? », *International Peacekeeping*, vol. 18, n° 3, juin 2011, www.tandfonline.com (consulté en ligne le 27/06/22), cité dans GENEVAZ Juliette, *op.cit*, p.133.

HOLEINDRE, Jean-Vincent. « 4 - Le tournant de la guerre du Péloponnèse », dans : *La ruse et la force. Une autre histoire de la stratégie*, sous la direction de HOLEINDRE Jean-Vincent. Paris, Perrin, « Hors collection », 2017, p. 81-96. URL : <https://www.cairn.info/-9782262070465-page-81.htm> (consulté le 03/07/22).

HUCHET, Jean-François. « Vers l'émergence d'une relation pragmatique entre l'Inde et la Chine », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2008/3 | 2008, mis en ligne le 1er juillet 2011, consulté le 20 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/4253>

HUGON, Philippe. « *La renaissance de la diplomatie Sud-Sud* », dans B. BADIE, S. TOLOTTI (dir.), *L'état du monde 2008*, Paris, *La Découverte*, P41-44 in M. & Mbabia, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, 41(4), 2010, p.521-546. <https://doi.org/10.7202/045561a> (consulté en ligne le 09/08/22).

JEANGÈNE VILMER, Jean-Baptiste. « Chapitre II. Le réalisme », dans : Jean-Baptiste Jeangène Vilmer éd., *Théories des relations internationales*. Paris cedex 14, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2020, p. 23-42. URL : <https://www.cairn.info/-9782130785644-page-23.htm> (consulté en ligne le 05/07/22).

J. Peter Pham, *Pandas in the Heart of Darkness: Chinese Peacekeepers in Africa*, *World Defense Review*, October 25, 2007.

JOHN, Lee. *Reaching the Limits: China as a Responsible Power*, Project 2049 Institute, 2016, <https://project2049.net/2016/07/05/reaching-the-limits-china-as-a-responsible-stakeholder/>, (consulté le 04-02-2019).

KARLSURD, John et Kari OSLAND. *Between self-interest and solidarity : Norway's return to UN peacekeeping?* *International Peacekeeping*, volume 23, issue 5, 2016, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13533312.2016.1235096> (consulté le 15-01-2017).

KENT, Butts and Brent Bankus. *China's Pursuit of Africa's National Resources*, CSL issue paper, Volume 1-9, June 2009, U.S. Army War College, 2009. Page 10, https://csl.armywarcollege.edu/usacsl/publications/CCS1_09_ChinasPursuitofAfricasNaturalResources.pdf (Consulté le 02-02-2016).

LE GOURIELLEC, Sonia. « La participation des forces armées africaines aux opérations de maintien de la paix. Une nouvelle manifestation des stratégies d'extraversion ? », *Afrique contemporaine*, 2016/4 (N° 260), p. 83-86. DOI : 10,391 7/afco.260.0083. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2016-4-page-83.htm> (consulté le 05/07/22).

LEMOINE, Françoise. « La montée en puissance de la Chine et l'intégration économique en Asie », *Hérodote*, 2007/2 (n° 125), p. 62-76. DOI : 10,391 7/her.125.0062. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-2-page-62.htm> (consulté en ligne le 10/08/22).

LE PAUTREMAT, Pascal. « L'armée chinoise : au service d'une stratégie de la « défense offensive » », *Revue Défense Nationale*, 2015/1 (N° 776), p. 89-96. DOI : 10,391 7/rdna.776.0089. URL : <https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2015-1-page-89.htm> (consulté en ligne le 25/07/22).

LOUNNAS, Djallil. « La Chine au Moyen-Orient : un nouvel acteur ? », *Monde chinois*, 2014/2-3 (N° 38-39), p. 111-134. DOI : 10,391 7/mochi.038.0111. URL :

<https://www.cairn.info/revue-monde-chinois-2014-2-page-111.htm> (consulté en ligne le 11/07/22).

MAKIENKO, Constantin. « Les ventes d'armes de la Russie à la Chine. Aspects stratégiques et économiques », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2003/2 (n° 1032), p. 29-38. DOI : 10,391 7/cpe.032.0029. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2003-2-page-29.htm> (consulté le 07/07/22).

MARGOLIN, Jean-Louis. « 1928-1938 : Violence et totalitarisme en Asie centrale », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2008/2 (N° 189), p. 391-411. DOI : 10,391 7/rhsho.189.0391. URL : <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2008-2-page-391.htm> (consulté le 05/07/22).

MEIDAN, Michal. « Le pétrole et la Chine-Afrique : plus qu'une relation commerciale », *Afrique contemporaine*, 2008/4 (n° 228), p. 95-104. DOI : 10,391 7/afco.228.0095. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2008-4-page-95.htm> (consulté le 08/08/2022).

MEIER, Daniel. « Qu'est-ce que le Hezbollah ? », *Les Cahiers de l'Orient*, 2013/4 (N° 112), p. 35-47. DOI : 10,391 7/lcdlo.112.0035. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2013-4-page-35.htm> (consulté le 14/07/22).

MORPHET, Sally. « China as a permanent member of the security council », *Security Dialogue*, October 1971-December 1999, Vol. 31, No.2, p.152.

NIQUET, Valérie. « Architecture de sécurité régionale, paix et stabilité : une vision chinoise », Compte rendu de séminaire, *Institut des relations internationales et stratégiques* (IRIS), novembre 2003, https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2014/11/2003_regionale.pdf (consulté le 26/07/22).

PARDO, Roman Pacheco, « Guided by identities ? A constructive approach to sino-american relation », *Estudos Internacionais: Revista de Relações Internacionais*. 2014 ; Vol. 2, No. 1. pages 39-60.

PHILIPPE D. Rogers. China and United Nations Peacekeeping Operations in Africa, *Naval War College Review* : Vol. 60 : No. 2, Article 7, 2007. Newport Rhode Island, 2007, Pages 01-20, <https://digital-commons.usnwc.edu/nwc-review/vol60/iss2/7>.

RENO, William. « La « sale petite guerre » du Libéria », *Politique africaine*, 2002/4 (N° 88), p. 63-83. DOI : 10,391 7/polaf.088.0063. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2002-4-page-63.htm> (consulté le 02/08/22).

R. Bates Gill, « Les effets des exportations d'armements chinois sur la violence régionale », *Cultures & Conflits*, 31 décembre 2002, URL : <http://journals.openedition.org/conflits/121> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.121> (consulté le 27 juin 2022).

ROGERS, Philippe. « Dragon with a Heart of Darkness ? Countering Chinese Influence in Africa », *Joint Force Quarterly*, décembre in M. & Mbabia, O, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, 41(4), p.521–546. <https://doi.org/10.7202/045561ar> (consulté le 09/08/22).

SENS, Allen. « La coopération selon le réalisme : la cooptation des petits États d'Europe centrale et de L'Est », *Études internationales*, vol 26, n° 4, 1995, p.767.

STRECKER, Erica Downs and Phillip C. Saunders, « Legitimacy and the Limits of Nationalism : China and the Diaoyu Islands », *International Security* 23, no. 3, 1998/1999, p.46-114.

TANNENWALD, Nina. « Ideas and explanation: advancing the theoretical agenda », *Journal of cold war studies*, Cambridge, MA, v. 7, n. 2, p. 13-42, 2005.

TAYLOR, Ian. « China's Foreign Policy towards Africa », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 36, n° 3, 1998, p.443-460, in Gazibo, M. & Mbabia. « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, 41 (4), 2010, p.521 – 546. <https://doi.org/10.7202/045561ar> (consulté le 09/08/22).

TIEWA, Liu. « Marching for a More Open, Confident and Responsible Great Power : Explaining China's Involvement in UN Peacekeeping Operations », *Journal of International Peacekeeping* volume 13, issue 1-2 : 101-130, <https://doi.org/10.1163/187541109X403007> (consulté le 20 juillet 2017).

THOMAS, Ward. « Chapitre 14. La légitimité dans les relations internationales dix propositions », dans : Gilles Andréani éd., *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, p. 359-382. DOI : 10,391 7/scpo.andre.2013.01.0359. URL : <https://www.cairn.info/--9782724612424-page-359.htm> (consulté en ligne le 06/07/22).

VAIRON, Lionel. « Menace » chinoise ou déclin de l'occident ? », *Études*, 2011/12 (Tome 415), p. 583-594. DOI : 10,391 7/etu.4156.0583. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2011-12-page-583.htm> (consulté le 02/08/22).

WALKER, David. « The Chinese Military Industrial Complex Goes Global », *Multinational Monitor*, juin 1997, vol. 18, n° 6, cité dans le rapport d'Amnesty International de juillet 2006, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/06/asa170302006fr.pdf> (consulté en ligne le 02/08/2022).

WENDT, Alexander. « Anarchy is what states makes of it : the social construction of power politics », *International Organization*, vol. 46, no. 2 (1992), p.391-425.

WENDT, Alexander, « Collective identity formation and the international state ». *American political science review*, Washington, D.C., v. 88, n. 2, p. 384-396, 1994.

YONGJIN, Zhang, « China and UN Peacekeeping : From Condemnation to Participation », *International Peacekeeping Journal*, volume 3, issue 3, 1996, p.3.

YUNLING, Zhang. « ASEAN in China's Grand Strategy », *Chinese Academy of Social Sciences*, Vol.4, disponible sur : [https://www.eria.org/ASEAN at 50 4A.9 Zhang and Wang final.pdf](https://www.eria.org/ASEAN%20at%2050%204A.9%20Zhang%20and%20Wang%20final.pdf), le 03/09/2021.

ZHONGYING, Pang. « China's changing attitude to UN peacekeeping », *International Peacekeeping*, 2005, vol 12, n° 1.

4. Rapports officiels

Charte de l'ONU, article 2, <https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html> (consulté le 7/11/2021).

Charte de l'ONU, Chapitre I\Article 4

Charte de l'ONU, Chapitre I\Article 6

Charte de l'ONU, Chapitre I\Article 2 - 1

Charte de l'ONU, Chapitre I\Article 2 –

Charte de l'ONU, Chapitre IV

Charte de l'ONU, Chapitre VI — Article 36 — Article 38

Charte de l'ONU, Chapitre VII – Article 39 — Article 40 – Article 41 – Article 42

Charte de l'ONU, Chapitre VII — Article 43 — Article 47 – Article 51

Conseil de sécurité, Verbatim, S/PV.1660 (le 25 août 1972), p.8.

Conseil de sécurité, Verbatim, S/PV.1662 (le 10 septembre 1972), p.17.

Rapport du bilan de l'année 2010, du Département des opérations de maintien de la paix, <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/yir2010.pdf>

Rapport mensuel sur les effectifs, janvier 2021, du DOMP, https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/01_summary_of_contributions_34_jan2021.pdf

Rapport sur les financements des OMP, du DOM, <https://peacekeeping.un.org/fr/how-we-are-funded>

Rapport sur le taux des effectifs au maintien de la paix, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, <https://undocs.org/A/73/350/Add.1>

The Security Council Verbatim Records, S/PV.1666, September 29, 1972, United Nation, New York, 1972, page 15

UN General Assembly, Resolution 2758 (A/RES/2758), October 25, 1971

U.N. Security Council Resolution, S/RES/678 (1990), November 29, 1990, preamble, para. 2

U.N. Security Council Resolution, S/RES/794 (1992), December 3, 1992, para. 10.

U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3392, June 22, 1994.

U.N. Security Council Resolution, S/RES/836 (1993), June 4, 1993, preamble, paras. 5–6; S/RES/871 (1993), October 4, 1993, preamble, para. 9; S/RES/908 (1994), March 31, 1994, preamble, para. 8. Resolution 863 refers to Resolution 770 and 776.

U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3228, June 4, 1993; S/PV.3286, October 4, 1993; S/PV.3356, March 31, 1994.

U.N. Security Council Resolution, S/RES/940 (1994), July 31, 1994, preamble, paras. 1, 4–5, 8–9.

U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3413, July 31, 1994.

U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3496, January 30, 1995; S/PV.3676, June 28, 1996; S/PV.3721, December 5, 1996; S/PV.3806, July 30, 1997; S/PV.3837, November 28, 1997. While China had voted in favor of all successor missions to the U.N. Mission in Haiti, its representative always pointed out that this was only because of the 'urgent request' of the Haitian government and the 'exceptional case' of Haiti

U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3984, February 26, 1999. Despite its reservation, China acquiesced in the extension of the unchanged mandate of the mission in the following year.

U.N. Security Council Verbatim Record, S/PV.3989, March 26, 1999.

UNSC, *Resolution 1925* (S/RES/1925), May 28, 2010.

5. Webographie

Agence Anadolu, « La Chine liste 14 généraux de l'armée visés par la campagne contre la corruption », AA, <https://www.aa.com.tr/fr/monde/la-chine-liste-14-g%C3%A9n%C3%A9raux-de-l-arm%C3%A9e-vis%C3%A9s-par-la-campagne-contre-la-corruption/70103> (consulté en ligne le 04/07/22).

Agence de presse Xinhua, « Avis de la Commission militaire centrale sur l'approfondissement de la réforme de la défense nationale et de l'armée », http://www.xinhuanet.com//mil/2016-01/01/c_1117646695.htm (consulté le 04/07/22).

Ambassade de France au Liban, « La France au Liban », <https://lb.ambafrance.org/Cooperation-de-defense-3142#:~:text=Pr%C3%A9sente%20depuis%201978%20au%20Liban,participation%20fran%C3%A7aise%20%20la%20FINUL>. (Consulté le 15/07/22).

ALLAN, Pierre. « Le réalisme classique et ses origines historiques », *Baripedia*, https://baripedia.org/wiki/Le_r%C3%A9alisme_classique_et_ses_origines_historiques (consulté en ligne le 05/07/22).

Al-Manar, « 12 juillet 2006 : Comment la résistance a-t-elle enlevé les deux soldats israéliens ? », 12 juillet 2022, <https://french.almanar.com.lb/2375947> (consulté le 14/07/22).

Ali Noureddine « La Chine à Tripoli et la "route de la soie" à travers les trains et les ports du Liban » Almodon (traduit de l'arabe) <https://www.almodon.com/economy/2019/6/26>

Amnesty International, « La vision de Xi Jinping pour la Chine s'installe », *Amnesty International*, <https://whatchinasays.org/fr/key-events/la-vision-de-xi-jinping-pour-la-chine-sinstalle/> (consulté le 03/07/22).

ARNAUD, Bernadette. « Chine : La Ceinture et la Route, un projet mondial qui a un train d'avance », *Sciences et Avenir*, 13 mai 2017, https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/patrimoine/chine-la-ceinture-et-la-route-un-projet-mondial-qui-a-un-train-d-avance_112903 (consulté en ligne le 02/07/22).

Atalyar, « Les États-Unis considèrent les ennemis de la Chine comme des alliés dans la région », en ligne le 27 octobre 2020, <https://atalayar.com/fr/content/les-%C3%A9tats-unis-consid%C3%A8rent-les-ennemis-de-la-chine-comme-des-alli%C3%A9s-dans-la-r%C3%A9gion> (consulté le 05/07/2020).

Banque mondiale. « Les dégâts provoqués par la guerre en Syrie sont massifs, mais le pire est probablement à venir », publié en ligne le 10 juillet 2017, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2017/07/18/the-visible-impacts-of-the-syrian-war-may-only-be-the-tip-of-the-iceberg> (consulté le 06/07/22).

BBC News Afrique, « La Chine est la « plus grande menace » pour les États-Unis (Directeur du FBI) », *BBC NEWS AFRIQUE*, <https://www.bbc.com/afrique/monde-53334660> (consulté en ligne le 02/07/22).

BELLAICHE, Anne-Sophie. « Et si la Chine était un modèle économique pour l'Europe ? », *L'Usine Nouvelle*, 06 juin 2018, <https://www.usinenouvelle.com/editorial/la-chine-un-modele-economique-pour-l-europe.N702049> (consulté en ligne le 02/07/22).

BOUISSOU, Julien. « Comment la Chine tient les pays en développement par la dette », *Le Monde*, 29 septembre 2021, https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/09/29/comment-la-chine-tient-les-pays-en-developpement-par-la-dette_6096359_3234.html (consulté le 05/07/22).

BRISSET, Jean-Vincent. « Golfe d'Aden : cette très discrète intervention chinoise dans le golfe d'Aden qui en dit long sur les ambitions de Pékin », *IRIS*, 26 avril 2017,

<https://www.iris-france.org/93310-golfe-daden-cette-tres-discrete-intervention-chinoise-dans-le-golfe-daden-qui-en-dit-long-sur-les-ambitions-de-pekin/> (consulté en ligne le 04/07/22).

BROUSSOU, Adélie. « L'implantation de la Chine en Atlantique : continuité méthodique ou menace tangible ? », *Nemrod ECDS*, avril 2022, <https://nemrod-ecds.com/?p=5865> (consulté le 26/07/22).

CABESTAN, Jean-Pierre. « La Chine : puissance hégémonique en Asie », *Vie publique*, 29 juillet 2019, <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/268423-la-chine-puissance-hegemonique-en-asie> (consulté en ligne le 01/07/22).

CGNT, « Comment la Chine protège-t-elle ses ressortissants ? », en ligne le 1er mai 2020, <https://français.cgtn.com/n/BfJAA-BEA-EA/CAAaEA/index.html> (consulté le 05/07/22).

CHAPLEAU, Philippe. « Comment l'armée chinoise se prépare pour devenir la plus puissante du monde », *Ouest France*, 22 juin 2021, <https://www.ouest-france.fr/monde/chine/xi-jinping-l-exige-ambitieuse-l-armee-chinoise-s-active-pour-devenir-une-force-militaire-b0b75506-ce80-11eb-93b7-a189779365d9> (consulté en ligne le 03/07/22).

Chine Magazine, « La résolution 2758 donne son siège à la Chine aux Nations Unies », *Chine Magazine*, 28 octobre 2021, <https://www.chine-magazine.com/la-resolution-2758-donne-son-siege-a-la-chine-aux-nations-unies/> (consulté le 17/06/22).

COUDURIER, Pierre. « Port de Beyrouth convoité par la Chine : « Notre sécurité économique et militaire est menacée » ? *IRIS*, 21 avril 2021, <https://www.iris-france.org/156624-port-de-beyrouth-convoite-par-la-chine-notre-securite-economique-et-militaire-est-menacee/> (consulté le 16/07/22).

DAW, « La Chine et les Opérations de maintien de la paix de l'ONU », *Le Podcast Journal*, 15 mars 2019, https://www.podcastjournal.net/La-Chine-et-les-Operation-de-maintien-de-la-paix-de-l-ONU_a26252.html (consulté en ligne le 09/08/22).

Défense-Zone, « Les 5 plus grandes armées du monde », mis en ligne, 20 avril 2022, <https://defense-zone.com/blogs/news/les-5-plus-grandes-armees-du-monde#:~:text=d'eux%20poss%C3%A8de.-,1%20%E2%80%93%20La%20Chine,%2Davions%20ou%20porte%20Da%C3%A9ronefs.> (Consulté le 25/07/22).

DELHEURE, Fabien. « Base militaire chinoise à Djibouti : symbole d'un changement de posture stratégique », *Geostrategia*, 08 janvier 2018, <https://www.geostrategia.fr/base-militaire-chinoise-a-djibouti-symbole-dun-changement-de-posture-strategique/> (consulté le 27/07/22).

« Écoutes : l'impérialisme 2.0 », Éric Walther, *La Tribune (France)*, n° 55, 5 juillet 2013, p. 8

QQ Citations - <https://qqcitations.com/citation/146975> (consulté en ligne le 01/07/2022).

DEMOUX, Pierre. « Turquie : Erdogan veut imiter le modèle chinois », *Les Échos*, 3 décembre 2021, <https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/turquie-erdogan-veut-imiter-le-modele-chinois-1369503> (consulté le 02/08/22).

DOUGNAC, Vanessa. « Au Népal, la Chine détrône l'influence historique de l'Inde », *Le Soir*, 18 avril 2019, <https://www.lesoir.be/219212/article/2019-04-18/au-nepal-la-chine-detrone-linfluence-historique-de-linde> (consulté en ligne le 02/08/22).

ELOIRE, Fabien. « Le classement de Shanghai. Histoire, analyse et critique », *L'Homme & la Société*, 2010/4 (n° 178), p. 17-38. DOI : 10,391 7/lhs. 178.art 03. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2010-4-page-17.htm> (consulté en ligne le 02/07/22).

FALLEVOZ, Baptiste. « Podcast : « Guerre en Ukraine : quelles répercussions pour la Chine ? » », *Asialyst*, 21 mai 2022, <https://asialyst.com/fr/2022/05/21/podcast-guerre-ukraine-queelles-repercussions-pour-chine/> (consulté en ligne le 03/07/22).

FRANCE 24, « La Chine propose d'envoyer 500 soldats au Mali », publié en ligne le 23/05/2013, <https://www.france24.com/fr/20130523-mali-chine-soldats-chinois-minusma-onu-maintien-paix-djihadistes> (consulté le 04/07/22).

FREMICOURT, Julia et all. « Le cyber espionnage chinois », rapport disponible en ligne, p.4, <https://www.ege.fr/sites/ege.fr/files/uploads/2018/12/Lespionnage-cyber-chinois.pdf> (consulté le 03/08/22).

French. China, « Les Casques bleus chinois, 30 ans de maintien de la paix », *French. China*, 23 septembre 2020, http://french.china.org.cn/foreign/txt/2020-09/23/content_76731351_5.htm (consulté le 30/06/22).

GIBSON, Marissa. « L'offensive du charme : le maintien de la paix et la politique de la Chine », *Revue militaire canadienne*, Vol. 19, no. 1, hiver 2018, (consulté le 09/08/22)

Alicia PIVETEAU, « La Chine et l'aide humanitaire en Afrique : quelles réalités ? », *Défis humanitaires*, 29 octobre 2019, <https://defishumanitaires.com/2019/10/25/laide-humanitaire-chinois-en-afrique-quelles-realites/> (consulté en ligne le 09/08/22).

Global Witness, « China and Congo : Friends in Need », mars 2011, disponible sur : www.globalwitness.org (consulté le 27/06/22).

GUIBERT, Nathalie. « La Chine arme ses garde-côtes, suscitant l'inquiétude de ses voisins », *Le Monde*, 04 février 2021, https://www.lemonde.fr/international/article/2021/02/04/pekin-arme-ses-gardes-cotes-suscitant-l-inquietude-de-ses-voisins_6068807_3210.html (consulté en ligne le 03/07/22).

GUIEU, Jean-Michel. « Garantir la paix par la « sécurité collective » au XXe siècle », *Encyclopédie pour une histoire numérique de l'Europe*, 22 juin 2020, <https://ehne.fr/fr/node/12329> (consulté le 13/03/21).

HAQUET, Charles. « La Chine veut exporter son mode de gouvernance », *L'Express*, 20 mars 2018, https://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/la-chine-veut-exporter-son-mode-de-gouvernance_1993451.html (consulté en ligne le 02/07/22).

HAY, Phil « La croissance chinoise, une source d'enseignements pour l'Afrique », *La Banque Mondiale*, 13 janvier 2015,

<https://www.banquemondiale.org/fr/news/speech/2015/01/13/lessons-for-africa-from-chinas-growth> (consulté le 02/08/22).

HOANG, Michel. « Armée rouge, Chine », *Universalis*, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/armee-rouge-chine/> (consulté en ligne le 03/07/22).

HORTA, Loro. « A rising Dragon in blue », *Asia Times Online*, March 7, 2007, <https://www.rsis.edu.sg/wp-content/uploads/2015/03/CO15049.pdf> (consulté le 30/06/2022).

Institut Montaigne, « L'armée chinoise en Asie : Puissance et Coercition », <https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/china-trends-8-larmee-chinoise-en-asie-puissance-et-coercition.pdf> (consulté en ligne le 25/07/22).

<https://www.institutschiller.org/notre-action/interventions/Les-Nouvelles-Routes-de-la-soie-pont-terrestre-mondial>

ISS, Arnaud, Nathan SPERBER. « L'ONU à l'épreuve de l'ascendance chinoise », *Institut Rousseau*, 28 mai 2020, <http://institut-rousseau.fr/lonu-a-lepreuve-de-lascendance-chinoise/> (consulté en ligne le 01/07/22).

JACOB, Alain. « Ombres et lumières sur l'affaire Lin Biao », *Le Monde*, 25 juillet 1983, https://www.lemonde.fr/archives/article/1983/07/25/ombres-et-lumieres-sur-l-affaire-lin-biao_2837574_1819218.html (consulté en ligne le 19/06/22).

KELLER, Bill, « Turmoil in China; Eager Not to Offend, Soviet Congress Criticizes Outside Pressure on China », *The New York Times*, 7 juin 1989, <https://www.nytimes.com/1989/06/07/world/turmoil-china-eager-not-offend-soviet-congress-criticizes-outside-pressure-china.html> (consulté le 27/06/22).

LACHKAR, Michel. « La Chine installe à Djibouti sa première base navale à l'étranger », *Franceinfo*, 06 février 2016, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/djibouti/la-chine-installe-a-djibouti-sa-premiere-base-navale-a-letranger_3064509.html (consulté le 04/07/22).

LEMAITRE, Frédéric. « Le président chinois, Xi Jinping, poursuit sa campagne de purges », *Le Monde*, 05 octobre 2021, https://www.lemonde.fr/international/article/2021/10/05/le-president-chinois-xi-jinping-poursuit-sa-campagne-de-purges_6097178_3210.html (consulté en ligne le 05/07/22).

Le monde, « Syrie : la Russie continue de s'opposer aux actions de l'ONU », *Le Monde*, 17 novembre 2017, https://www.lemonde.fr/syrie/article/2017/11/17/syrie-comment-la-russie-s-oppose-aux-actions-de-l-onu-depuis-six-ans_5216435_1618247.html (consulté le 06/07/22).

Lina Kennouche « Seule une réforme structurelle du système permettrait au Liban de se relever » <https://www.slate.fr/story/193638/liban-sortir-crise-fmi-dette-changement-systeme-economie-democratie>.

MALOVIC, Dorian. « Les États-Unis défendent Taïwan contre la Chine », *La Croix*, 10 juillet 2019, <https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/Etats-Unis-defendent-Taiwan-contre-Chine-2019-07-10-1201034584> (consulté en ligne le 05/07/22).

MARBOT, Olivier. « Chine-Afrique : l'irrésistible ascension des investisseurs privés chinois », *Jeune Afrique*, 27 février 2022, <https://www.jeuneafrique.com/1292737/economie/chine-afrique-lirresistible-ascension-des-investisseurs-prives-chinois/> (consulté en ligne le 05/08/22).

KOLLER, Frédéric. « Cette fois, Pékin veut prendre le leadership », *Le Temps*, 03 mars 2017, <https://www.letemps.ch/opinions/cette-pek-in-veut-prendre-leadership> (consulté en ligne le 01/07/22).

LAFARGUE, François. « La Chine, une puissance africaine », *Perspectives chinoises* [en ligne], 90 | juillet-août 2005, mis en ligne le 27 avril 2007, URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/900> (consulté le 08/08/22).

LICOURT, Julien. « La Chine construit des îles artificielles pour revendiquer des zones maritimes », *Le Figaro*, 10 février 2015, <https://www.lefigaro.fr/international/2015/02/10/01003-20150210ARTFIG00266-la-chine-construit-des-iles-artificielles-pour-revendiquer-des-zones-maritimes.php> (consulté en ligne le 01/07/2022).

MAUSSION, Florian. « France-Liban, les raisons d'une relation spéciale en 5 points », *Les Échos*, 12 août 2020, <https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/france-liban-les-raisons-dune-relation-speciale-en-5-points-1231977> (consulté le 15/07/22).

Ministère des Affaires étrangères de la Chine, « *Écrire un nouveau chapitre du développement et du progrès humains* », en ligne le 25 juin 2022, https://www.fmprc.gov.cn/fra/zxxx/202206/t20220627_10710453.html (consulté le 03/07/22).

Ministère des Affaires étrangères, la République populaire de Chine, le 21 septembre 2006, disponible sur : <https://www.fmprc.gov.cn/zflt/eng/bjzl/t404127.htm>, le 31/07/2021.

Ministère des Armées, « Dossier de presse : Opération Daman », <https://www.defense.gouv.fr/operations/operations/operation-daman> (consulté le 15/07/22).

NANTULYA, Paul. « Les activités stratégiques croissantes de la Chine en Afrique reposent sur le *hard power* chinois », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, 7 février 2019, <https://africacenter.org/fr/spotlight/les-activites-strategiques-croissantes-de-la-chine-en-afrique-reposent-sur-le-hard-powerchinois/#:~:text=D'apr%C3%A8s%20l'Institut%20international,sur%20la%20p%C3%A9riode%202008%2D2012>, (Consulté le 09/08/22).

ONU info, « Le trafic d'armes, un « facteur déterminant » dans l'atteinte à la paix », *ONU News*, 22 novembre 2021, <https://news.un.org/fr/story/2021/11/1109162> (consulté en ligne le 02/08/22).

PEDROLETTI, Brice. « Attentats ouïghours : la Chine confrontée au terrorisme de masse », *Le Monde*, 20 mai 2014, https://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2014/05/20/attentats-ouigours-la-chine-confrontee-au-terrorisme-de-masse_4422114_3216.html (consulté le 05/07/22).

PEDROLETTI, Brice. « Le jeu trouble de la Russie et de la Chine en Birmanie », *Le Monde*, 25 février 2022, https://www.lemonde.fr/international/article/2022/02/25/le-jeu-trouble-de-la-russie-et-de-la-chine-en-birmanie_6115243_3210.html (consulté en ligne le 02/08/22)

PEDROLETTI, Brice. « Retour sur l'affaire Bo Xilai en Chine », *Le Monde*, 03 octobre 2017, https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/10/03/retour-sur-l-affaire-bo-xilai-en-chine_5195199_3232.html (consulté en ligne le 01/07/22).

Pulp & Paper Africa ; <https://www.africapulpaper.com/fr/news/lebanon-china--a-great-economic-and-commercial-potential>

SAMPSON, Ximena. « La recette chinoise pour conquérir le monde d'ici 2049 », *Radio-Canada*, 28 août 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1223404/influence-chine-monde-routes-soie-bri-geostrategie-chinoise> (consulté en ligne le 01/07/2022).

SCHAEFFER, Frédéric. « Xi Jinping vante « la grande renaissance » de la Chine et fustige les « forces étrangères », *Les Échos*, 1^{er} juillet 2021, <https://www.lesechos.fr/monde/chine/xi-jinping-vante-la-grande-renaissance-de-la-chine-et-fustige-les-forces-etrangees-1328561> (consulté le 05/07/22).

TABOU, Céline. « La Chine, opératrice du maintien de la paix en Afrique », *IPSA Afrique*, juillet 2022, <https://www.ipsa-afrique.org/la-chine-operatrice-du-maintien-de-la-paix-en-afrique/> (consulté en ligne le 09/08/22).

The New York Times, 'China Accuses Reagan on Taiwan Accord', *The New York Times*, October 10, 1982, <https://www.nytimes.com/1982/10/10/world/china-accuses-reagan-on-taiwan-accord.html> (consulté le 21/06/22).

TV5 Monde, « Chine : Xi Jinping s'inscrit dans la Constitution », en ligne le 24 décembre 2021, <https://information.tv5monde.com/info/chine-xi-jinping-s-inscrit-dans-la-constitution-225312> (consulté le 04/07/22).

VENDREDLY, Matthieu. « Quand la Chine fait main basse sur les organisations internationales », *TV5 Monde*, 24/12/2022, <https://information.tv5monde.com/info/quand-la-chine-fait-main-basse-sur-les-organisations-internationales-307887> (consulté en ligne le 01/07/22).

VERON, Emmanuel. « La tentation chinoise du Liban », *The Conversation*, 12 novembre 2020, <https://theconversation.com/la-tentation-chinoise-du-liban-149677> (consulté le 13/07/22).

Xinhua, « La Chine appelle la Libye à compenser les pertes de ses entreprises », en ligne depuis le 08/03/2021, <http://french.peopledaily.com.cn/Chine/7751260.html> (consulté le 05/07/22).

Xinhua News Agency, « La Chine continue de soutenir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban (ambassadeur) », *Xinhuanet*, 03 octobre 2021, http://french.news.cn/2021-10/03/c_1310223740.htm (consulté le 11/07/22).

ZHANG, Sara. « China completes registration of 8,000-strong UN peacekeeping force, defence ministry says », *South China Morning Post*, 29 septembre 2017, <https://www.scmp.com/news/china/diplomacy-defence/article/2113436/china-completes-registration-8000-strong-un> (consulté le 15/06/2018).

6. Publications diverses

Allocution du Président chinois Xi Jinping lors du Sommet des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix, le 28 septembre 2015, <https://www.mfa.gov.cn/ce/cebi//fra/AllocutionsXiJinping/t1320564.htm> (consulté en ligne le 01/07/2022).

China's Thirst for Oil, Crisis Group Asia Report N° 153, le 09 juin 2008, p.13.

Comité international de la Croix-Rouge, Rapport annuel 2009, Genève, 2010, pp.3–4.

Defence Ministry Touts Deepened China–ASEAN Security Cooperation, Xinhua News, 30 mars 2009 [trad. BBC Monitoring, rapports internationaux].

Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, « UN Missions Summary Detail by Country », 1er octobre 2010, disponible sur : www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/, consulté le 22/7/2021.

Discours prononcé par Hu Jintao lors de la célébration du 90^e anniversaire de la fondation du Parti communiste chinois, <https://www.mfa.gov.cn/ce/cene/fra/35gj/t847417.htm> (consulté en ligne le 01/07/22).

Document de politique de la Chine envers les pays arabes, disponible sur : http://arabic.news.cn/2016-01/13/c_135006742.htm, le 21/09/2021.

Entretien avec un analyste des politiques internationales, Sydney, juillet 2009. Voir également Wang Cong, « China to Send Navy to Fight Somali Pirates », Xinhua News, 18 décembre 2008 (disponible sur : http://news.xinhuanet.com/english/2008-12/18/content_10525310.htm), Page 41

Entretien avec le Commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, Army Magazine, Numéro 272, disponible sur : <https://bit.ly/2XYMtRd>, le 21/09/2021.

Exercice naval entre l'armée et la FINUL, Army Magazine, N° 271, disponible sur : <https://bit.ly/3kAyVUB>, le 21/09/2021.

Hsiu, « The PLA and China's Policy toward United Nations », (paper presented at the annual meeting of the ISA's 49th Annual Convention, Bridging Multiple Divides, San Francisco, CA, March 26, 2008),

LE DRIAN, Jean-Yves. Lors du sommet européen virtuel du 26 mars 2021, cité par <https://information.tv5monde.com/>, (consulté en ligne le 10/09/22).

Livre blanc de l'APL sur la participation chinoise dans les opérations de maintien de la paix : China's Armed Forces : 30 Years of UN Peacekeeping Operations, The State Council Information Office of the People's Republic of China, septembre 2020, Page 23 et 24

Livre blanc : La défense nationale de la Chine en 2004, chapitre IX.

Rapport d'Amnesty International intitulé « *Qui arme les auteurs de graves violations au Darfour ?* », Publié le 16/11/2004, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/09/afr541392004fr.pdf> (consulté en ligne le 02/08/22).

Rapport de The Brenthurst Foundation, « LE MODÈLE ASIATIQUE : Pourquoi l'Afrique devrait s'inspirer de l'Asie, et ce qu'elle ne devrait pas faire », 262 p, <https://www.thebrenthurstfoundation.org/downloads/le-mode-le-asiatique.pdf> (consulté le 02/08/22).

Semaine africaine du pétrole, le 07 mars 2019, disponible sur : <https://africa-oilweek.com/Articles/understanding-chinese-investment-in-african-o>, le 31/07/2021.

Stephen Blank, « Peace Mission 2009 : A Military Scenario beyond Central Asia », China Brief, 20 août 2009, pp.7.

Sun TZU, *l'art de la guerre*, article III, disponible en ligne sur https://www.ebooksgratuits.com/html/sun_tzu_art_de_la_guerre.html#Toc97384472 (consulté le 03/08/22).

Tir conjoint entre l'armée et la FINUL, Army Magazine, numéro 340, disponible sur : <https://bit.ly/2ZILpHs>, le 21/09/2021.

Xi Jinping, « Le rêve de la nation chinoise des temps modernes, la réalisation du grand renouveau de la nation », discours du 29/11/2012, dans Xi Jinping, 2014, *La Gouvernance de la Chine*, Éditions en langues étrangères, p. 39.

Table des figures

Figure 1 : Présentation cartographique du déploiement des forces armées chinoises en 2016.....	264
Figure 2 : Organigramme de la structure du haut commandement avant les réformes	265
Figure 3 : organigramme de la structure du haut commandement après les réformes	266
Figure 4 : la localisation de la zone de la responsabilité de la FINUL (opération DAMAN)	317
Figure 5: Répartition en % des OMP par continent de 1948 à 2017.....	386
Figure 6: La participation de la Chine dans les OMP	387
Figure 7 : Rapport de croissance OMP versus commerce Chine - RDC.....	443
Figure 8: Conséquence sur l'importation chinoise de l'embargo imposé sur le bois libérien.....	445
Figure 9 : croissance des exportations chinoises en rapport avec les OMP au Libéria	446
Figure 10:La croissance des importations chinoises du Soudan liée à la croissance de ses troupes.....	447
Figure 11 : La croissance des exportations chinoises au Mali liée à la croissance de ses troupes	448
Figure 12:La politique chinoise en Afrique.....	449
Figure 13 : La Chine à l'assaut des ressources de l'Afrique	450
Figure 14 : La FINUL en chiffres.....	552
Figure 15 : Le top 10 des contributeurs militaires	553
Figure 16 : Exportations chinoises au Liban de 2016 à 2022	559
Figure 17 : Croissance de l'exportation du Liban vers la Chine	559
Figure 18:Evolution des exportations libanaises vers la Chine.....	561

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les instituts Confucius dans le monde (2019)	379
Tableau 2 : Les organismes de promotion de la culture linguistique dans le monde (2019)	380
Tableau 3:Ventes d'armes militaires par la Chine aux pays hébergeant un OMP dans lesquels la Chine a participé	404

Table des matières

Dédicace	4
Remerciements	5
Liste des abréviations	7
Introduction générale	13
Première partie : La contribution chinoise dans les opérations de maintien de la paix ; une évolution vers une approche réaliste	52
Chapitre I: Les facteurs commandant le déploiement chinois au nom de la paix ; la nécessité d'adapter la politique chinoise à un monde anarchique en changement	58
Section I: Évolution et définition des OMP	62
§1- Le système international de la sécurité collective et la montée des Opérations de maintien de la paix	63
A- Le développement du droit international public	64
B- Le rétablissement de la paix par la Société des Nations et les premières Opérations de Maintien de la Paix	67
C- L'Organisation des Nations Unies : Du rétablissement de la paix au maintien de la paix	76
§2- L'évolution normative des opérations de maintien de la paix	84
A- La contradiction entre le droit d'ingérence et le principe de la souveraineté d'État	85
B- La formation des normes des Opérations de maintien de la paix	91
B.1- Pendant la guerre froide : les missions interétatiques	95
B.2- Après la guerre froide : les missions à l'intérieur des États et la responsabilité de protection	96
§3- Le domaine des missions de maintien de la paix actuelle	101
A- Les OMP non multidimensionnelles	101
A.1- La prévention des conflits : les missions de déploiement préventif	102
A.2- Le rétablissement de la paix	102
A.3- Le maintien de la paix	103
A.4- L'imposition de la paix	105
A.5- La consolidation de la paix	106
B- Les OMP multidimensionnelles	107

Section II: Le changement du positionnement chinois envers les OMP après la création de la RPC ; de l'identité à l'intérêt _____	116
§1- L'origine identitaire de l'opposition de la RPC aux OMP _____	118
A- L'identité chinoise multiple aux premiers jours de la RPC _____	118
B- La naissance du principe de la non – intervention dans la diplomatie chinoise _____	128
§2- L'opposition chinoise aux OMP de 1948 à 1971 _____	132
A- La justification constructiviste _____	133
B- L'opposition irrationnelle _____	138
§3- La non-interférence chinoise envers les OMP de 1971 à 1980 _____	146
A- La nécessité chinoise de changer l'attitude envers le système international _____	146
B- La RPC après son adhésion à l'ONU : de l'opposition aux OMP à la non-interférence _____	150
Section III: Les motifs réalistes néoclassiques de la participation chinoise dans les OMP _____	156
§1- Le réalisme : l'intérêt comme justificatif _____	159
A- Les anneaux de sécurité chinoise _____	161
B- L'influence du commandement politique chinois _____	166
C- Le réalisme et les OMP _____	168
C.1- La sécurité nationale et l'équilibre international _____	168
C.2- Les avantages matériels _____	170
C.3- L'excellence au niveau international _____	172
§2- Les OMP parmi les visions réalistes néoclassiques de la Chine comme motifs _____	176
A- Les OMP en faveur de la sécurité nationale chinoise : Les enjeux _____	176
B- Les OMP et la modernisation de l'armée chinoise à l'ère de la globalisation _____	182
§3- Les OMP dans la diplomatie chinoise : une quête de légitimité internationale _____	189
A- La diplomatie chinoise d'un grand pays et la légitimité _____	190
B- Les OMP : un outil simple pour la résolution des litiges _____	199

Chapitre II: La justification de la participation chinoise dans les opérations de maintien de la paix ; vers la réaffirmation de la puissance chinoise _____ 203

Section I: La Chine, de la non-interférence à la participation aux OMP _____	206
§1- La phase de non-ingérence (1971-1981) : un prélude à une collaboration pérenne. _____	207
A- L'histoire de la Chine à l'ONU _____	208
B- Le principe de souveraineté nationale : un obstacle à l'implication chinoise dans les OMP _____	210
C- La participation chinoise au vote des OMP de 1980 : une phase préparatoire pour une coopération avec les OMP et des engagements actifs _____	215
§2- La phase de coopération (1981-1988) _____	217

A-	De la compréhension à l'accompagnement des initiatives des OMP _____	218
B-	Des réformes et des ouvertures graduelles comme motifs de non-participation immédiate	220
C-	Une participation imminente aux OMP _____	221
§3-	La phase de la participation et de l'engagement (1989 à 2015) _____	223
A-	La participation de 1988-2000 : une participation limitée _____	224
B-	La phase de l'engagement de 2000 à 2015 : une nouvelle ère de la politique chinoise dans les OMP	229
C-	Panorama et interprétations des interventions chinoises dans le monde à travers les OMP (1990-2015) _____	232
Section II:	L'engagement chinois total dans les OMP sous Xi Jinping ; vers l'exacerbation des rapports de force	244
§1-	L'équipe de Xi Jinping aux rênes du pouvoir _____	246
A-	Les changements actuels dans la diplomatie chinoise _____	247
B-	Les visions politiques de Xi _____	254
§2-	Les OMP en faveur des ambitions de Xi Jinping _____	257
A-	La nécessité d'améliorer la force de projection de l'APL _____	258
B-	Les réformes actuelles de l'APL et leurs effets sur les OMP _____	261
C-	Les OMP, une parmi les solutions pour renforcer l'APL _____	270
§3-	Les OMP actuelles guidées par Xi Jinping _____	272
A-	Le jeu des images dans la politique chinoise du maintien de la paix _____	274
B-	Panorama concis du déploiement chinois dans le monde à travers les OMP de 2013 à nos jours.	275
Section III:	Les motifs de la contribution chinoise dans la FINUL ; un exemple pour acquérir la légitimité et planifier l'avenir _____	278
§1-	La FINUL : une mission « modèle » pour la recherche de la légitimité internationale _____	281
A-	L'histoire de la crise au sud du Liban et la résolution 1701 _____	281
A.1-	Le contexte historique de l'instabilité au sud du Liban _____	282
A.2-	Le mandat de la FINUL et la résolution 1701 : L'organisation et l'exécution de la mission	286
B-	La participation chinoise à la FINUL _____	289
§2-	Les intérêts de la Chine au Liban comme motifs de participation à la FINUL _____	295
A-	Les relations sino-libanaises et les intérêts chinois au Liban _____	296
B-	La politique chinoise au Liban : une partie de la diplomatie chinoise envers le Moyen-Orient et les pays arabes parmi l'initiative de « la route et la ceinture » _____	302
§3-	La différence entre les participations française et chinoise dans la mission de la FINUL _____	308

A-	Le contingent chinois au cœur de la force FINUL _____	308
B-	Le bataillon français dans la FINUL _____	311
C-	Les différences entre les engagements chinois, français et finlandais dans le Sud libanais _____	318

Deuxième partie : Les effets attendus de la contribution chinoise au nom de la paix ;

***l'extension de l'influence chinoise* _____ 326**

Chapitre I: Les prix stratégiques résultant de l'augmentation de la capacité de l'État chinois à partir des OMP _____ 329

Section I:	Les résultats au plan sécuritaire chinois _____	331
§1-	Les résultats obtenus au niveau de l'APL comme une grande armée _____	331
A-	L'échange d'expérience et la formation dans le domaine du maintien de la paix _____	333
B-	Relations de coopération militaro-militaires MIMIC (military-military cooperation) _____	336
C-	L'amélioration de la force de projection et l'expérience internationale _____	338
§2-	Un succès acceptable dans la réalisation des objectifs sécuritaires _____	341
A-	La protection des intérêts chinois _____	342
A.1-	Succès dans le dossier de Taïwan _____	345
A.2-	Assurer la sécurité régionale _____	346
B-	Succès relatif à présenter une image positive de la montée chinoise _____	349
C-	La présence chinoise aux points d'intérêts nationaux Pékin _____	352
§3-	Les résultats au niveau interne _____	355
A-	Les pertes matérielles et humaines _____	355
B-	Répondre aux contraintes internes _____	357
C-	Menaces sur la sécurité culturelle chinoise _____	360
Section II:	La construction de la paix selon la vision chinoise _____	362
§1-	Les changements géostratégiques envers les grands pouvoirs à partir du soft Power chinois _____	362
A-	Le soft Power chinois comme contrepoids de l'hégémonie américaine à travers les institutions internationales et les OMP _____	363
B-	Le soft Power chinois comme substitution des Européens spécialement en Afrique _____	367
§2-	Les changements normatifs et l'impact culturel chinois : des résultats implicites dans sa contribution aux OMP _____	372
A-	Le rayonnement chinois _____	378
B-	La reproduction du modèle chinois _____	381
§3-	Les OMP Chinoises à double face _____	385
A-	Les paradoxes de la performance chinoise en Afrique _____	387

B-	Le piège de la dette _____	394
C-	Le trafic d'armes au nom de la paix _____	397
D-	L'espionnage _____	406
E-	Aperçus liés aux droits de l'homme et au soutien des régimes dictatoriaux _____	410
Section III: Les OMP au service de l'exploitation de l'Afrique _____		413
§1-	Pétrole et maintien de la paix _____	413
A-	Relations pétrolières _____	414
B-	Le cas soudanais _____	423
§2-	La lutte pour les métaux et les ressources naturelles _____	426
A-	Les OMP comme prétexte au pillage des ressources naturelles africaines _____	428
B-	L'affluence de la Chine dans les zones minières _____	431
§3-	Les effets résultants des OMP chinois dans les domaines économiques africains _____	433
A-	Les raisons de l'afflux massif des IDE chinois en Afrique _____	435
A.1-	Premièrement : Perte de main-d'œuvre de la Chine _____	436
A.2-	Deuxièmement : Coût de production élevé en Chine _____	437
A.3-	Troisièmement : Transformation de la Chine d'une économie agricole majeure en plus grand importateur de produits agricoles au monde. _____	438
A.4-	Quatrièmement : Transformation progressive de la Chine du plus grand fabricant au monde au plus grand marché de consommation mondial. _____	439
A.5-	Cinquièmement : Afrique : un marché de consommation en croissance rapide _____	439
B-	La croissance des investissements en Afrique à partir des OMP _____	440
B.1-	La Chine et la RDC (MONUC \ MONUSCO) _____	442
B.2-	La Chine et le Libéria (MINUL) _____	444
B.3-	La Chine et le Soudan (MINUS \ MINUAD \ MINUSS) _____	446
B.4-	La Chine et le Mali (MINUSMA) _____	447
C-	L'économie de la connaissance par les OMP _____	451
C.1-	Les infrastructures des télécommunications et les 5 G _____	452
C.2-	L'environnement numérique du commerce électronique _____	453
C.3-	Les infrastructures logistiques _____	454
Chapitre II: L'augmentation du profil international de la Chine à partir des OMP _____		456
Section I: Le renforcement du multilatéralisme chinois par les OMP _____		457
§1-	L'évolution de la notion de non-intervention comme outil de la paix _____	457
A-	Le nouveau concept chinois de développement et de non-intervention _____	457
B-	L'évolution des relations Chine - tiers-monde _____	470

B.1-	L'histoire des relations sino-africaines entre les années 50 - 60 : Les bases du nouveau mode de coopération sud-sud _____	471
B.2-	L'histoire des relations sino-africaines dans les années entre 70 et 80 : Une influence chinoise en demi-teinte sur le continent africain. _____	472
B.3-	Les relations sino-africaines pendant les années 90 : La puissance économique chinoise à la recherche des alliés africains _____	473
B.4-	Les relations sino-africaines à partir des années 2000 _____	474
§2-	Augmentation de l'influence chinoise à l'ONU à partir des OMP _____	477
A-	Les instruments de l'influence chinoise aux Nations Unies _____	478
B-	Influence chinoise sur la gestion des opérations de maintien de la paix et les décisions connexes : redéfinir les OMP selon le modèle chinois. _____	483
§3-	Développement des relations chinoises avec les pays et les organisations régionales : la relation avec l'ASEAN (ANASE) et l'APRONUC au Cambodge _____	493
A-	La Chine et l'ASEAN _____	494
A.1-	Présentation de l'ASEAN _____	494
A.2-	Les rapports entre la Chine et l'ASEAN _____	497
B-	Contexte de la crise cambodgienne : les prémices de l'APRONUC _____	499
C-	La coopération entre la Chine et l'ASEAN (ANASE) dans la crise cambodgienne _____	503
C.1-	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) _____	505
C.2-	L'importance du rôle chinois dans la mission cambodgienne _____	506
Section II:	Les effets des OMP chinois sur la paix mondiale _____	510
§1-	L'évolution « positive » de la coopération internationale _____	510
A-	Un grand pays développé et responsable au service de la paix _____	511
B-	L'effectivité du grand engagement financier et militaire chinois dans les OMP au niveau de l'ONU _____	514
C-	L'évolution du droit de veto de la Chine sur les décisions de maintien de la paix _____	517
§2-	Les effets des aides humanitaires, alimentaires, médicales et vaccinales chinoises en relation avec les OMP _____	529
A-	Chypre (UNFICYP : 1964-présent) _____	531
B-	Namibie (GANUPT : 1989 - 1990) _____	532
C-	Irak (MONUIK : 1991 - 2003) _____	533
D-	Cambodge (APRONUC : 1992-1993) _____	533
E-	Haïti (MINUSTAH : 2004 - 2017) _____	534
F-	Soudan (MINUS : 2005 - 2011) et (MINUAD : 2007 - 2020) _____	534

G-	Congo (MONUC : 2010 - présent), Mali (MINUSMA : 2017 - présent) et Côte d'Ivoire (ONUCI : 2017 - présent)	535
§3-	Les effets en faveur de la stabilité des pays hôtes	536
A-	Les effets positifs de la croissance du RIB des pays hôtes suivant les investissements chinois résultant des OMP	536
B-	L'ouverture internationale	538
C-	L'échange des expériences	541
Section III:	Les résultats de la participation chinoise dans la FINUL	543
§1-	Conséquences politiques et militaires	544
A-	L'amélioration des relations sino-libanaises	544
B-	Les conséquences militaires	547
B.1-	Une coopération militaire limitée avec l'armée libanaise	548
B.2-	Une image louable malgré sa proximité des deux ennemis Israël et Liban	551
§2-	Résultats sociaux et économiques	554
A.1-	Section de la santé	555
A.2-	Section culturelle	555
B-	Les résultats économiques	556
B.1-	La croissance de l'échange commercial chinoise au Liban	557
B.2-	La croissance des investissements chinois au Liban du fait de la FINUL	562
§3 -	La différence de l'engagement chinois au sud du Liban et au sud du Soudan	565
A-	Le niveau de la participation suivant les causes	565
B-	Les retombées économiques	566
C-	La différence de l'image résultante	571
	CONCLUSION GÉNÉRALE	575
	ANNEXES	584
	BIBLIOGRAPHIE	646
	Table des figures	671
	Liste des tableaux	672
	Table des matières	673